

PO4
HAROLD B. LEE LIBRARY
BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
PROVO, UTAH

Documents du G. Q. G. allemand sur le rôle qu'il a joué de 1916 à 1918

PUBLIÉS PAR

ERICH LUDENDORFF

GÉNÉRAL D'INFANTERIE
PREMIER QUARTIER-MAÎTRE GÉNÉRAL DES ARMÉES ALLEMANDES

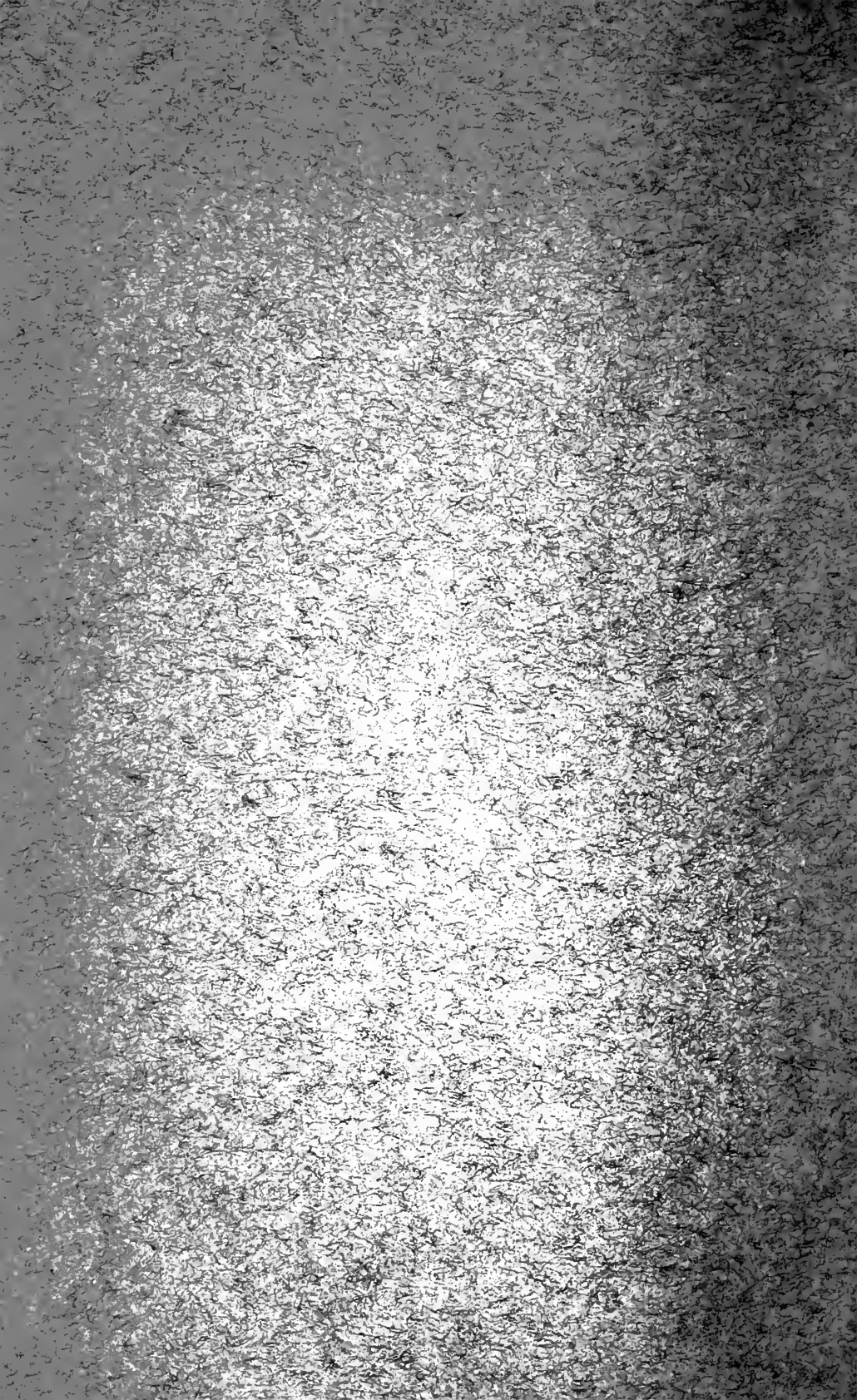
I

LE RENFORCEMENT DE LA PUISSANCE MILITAIRE ALLEMANDE AVANT LA GUERRE. — L'UTILISATION DES FORCES VIVES DE LA NATION DURANT LA GUERRE : SERVICE AUXILIAIRE, RENFORTS POUR L'ARMÉE, TRAVAILLEURS POUR L'INDUSTRIE. — LA QUESTION FINANCIÈRE : SALAIRES ET BÉNÉFICES DE GUERRE. — LE PROGRAMME HINDENBURG. — LE CHARBON. — L'AGRICULTURE. — L'ALIMENTATION. — LE LOGEMENT. — POLITIQUE SOCIALE ET ASSISTANCE AUX SOLDATS. — L'ENSEIGNEMENT PATRIOTIQUE DANS LES CORPS DE TROUPES. — PRESSE ET PROPAGANDE. — LE G. Q. G. ET LA QUESTION DU SUFFRAGE UNIVERSEL.

PRÉFACE ET TRADUCTION
DU CHEF DE BATAILLON D'INFANTERIE BREVETÉ MABILLE,
DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE



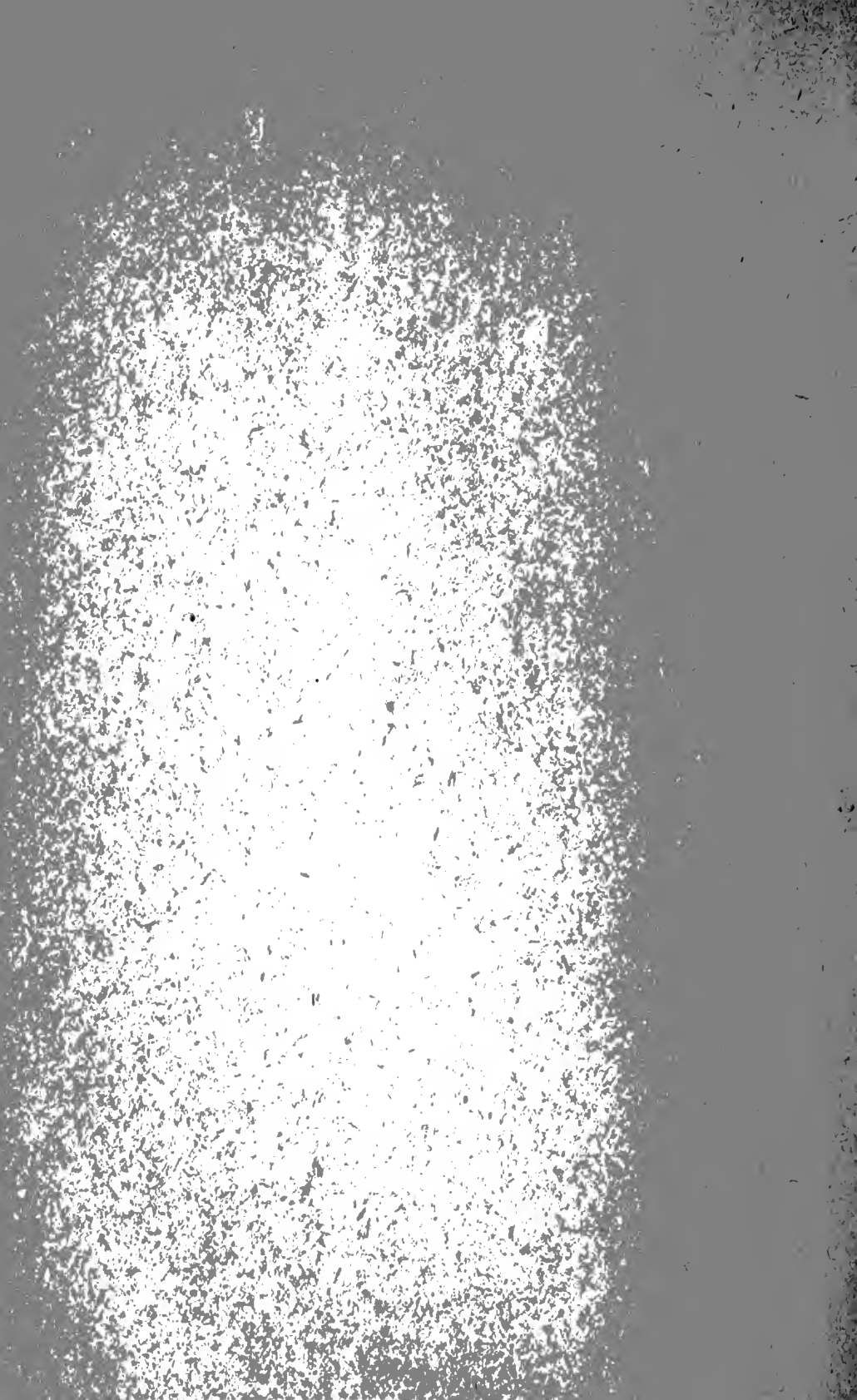
PAYOT, PARIS







DOCUMENTS DU G. Q. G. ALLEMAND



DOCUMENTS DU G. Q. G. ALLEMAND

SUR LE RÔLE QU'IL A JOUÉ

DE 1916 A 1918

PUBLIÉS PAR

ERICH LUDENDORFF

GÉNÉRAL D'INFANTERIE

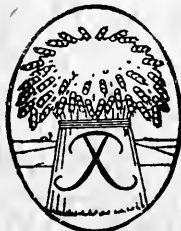
PREMIER QUARTIER-MAÎTRE GÉNÉRAL DES ARMÉES ALLEMANDES

I

LE RENFORCEMENT DE LA PUISSANCE MILITAIRE ALLEMANDE AVANT LA GUERRE. — L'UTILISATION DES FORCES VIVES DE LA NATION DURANT LA GUERRE : SERVICE AUXILIAIRE, RENFORTS POUR L'ARMÉE, TRAVAILLEURS POUR L'INDUSTRIE. — LA QUESTION FINANCIÈRE : SALAIRES ET BÉNÉFICES DE GUERRE. — LE PROGRAMME HINDENBURG. — LE CHARBON. — L'AGRICULTURE. — L'ALIMENTATION. — LE LOGEMENT. — POLITIQUE SOCIALE ET ASSISTANCE AUX SOLDATS. — L'ENSEIGNEMENT PATRIOTIQUE DANS LES CORPS DE TROUPE. — PRESSE ET PROPAGANDE. — LE G. Q. G. ET LA QUESTION DU SUFFRAGE UNIVERSEL.

PRÉFACE ET TRADUCTION

DU CHEF DE BATAILLON D'INFANTERIE BREVETÉ **MABILLE**,
DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE



PAYOT & C^{IE}, PARIS

106, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 106

—
1922

Tous droits réservés.

Seule traduction française autorisée.
Tous droits réservés pour tous pays.

HAROLD B. LEE LIBRARY
BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
PROVO, UTAH

PRÉFACE DU TRADUCTEUR

Dans son Avant-Propos, le Général Ludendorff nous avertit que, dès la publication de ses *Souvenirs de Guerre*, il avait l'intention de les compléter par des documents susceptibles de bien faire comprendre la pensée et le rôle du Grand Quartier Général et sa collaboration avec le Chancelier d'Empire. Il ajoute qu'il a voulu montrer une fois de plus combien était justifiée la confiance que le peuple allemand avait placée dans le Maréchal Hindenburg et son Quartier-Maître Général.

Le Général Ludendorff veut donc défendre son œuvre et en même temps se laver des attaques dont il a été l'objet. A cet effet, il a choisi dans les archives du Grand État-Major et du Grand Quartier Général, et réuni en un volume les pièces qui pouvaient le mieux mettre en relief ce qu'il avait voulu réaliser et les difficultés qu'il éprouva de la part du Gouvernement, des partis politiques, de la nation tout entière. Ce nouvel ouvrage doit être, dans l'esprit de son auteur, un monument élevé à sa propre gloire : il doit aussi prouver devant l'histoire que l'armée allemande n'a pas été battue : elle a été abandonnée et trahie par le pays ; la révolution l'a frappée par derrière. C'est donc une nouvelle contribution à la légende du « coup de poignard dans le dos » (Dolchstosslegende).

Ce livre ne nous intéresserait guère s'il n'avait d'autre valeur que son caractère de polémique. Mais les documents qu'il renferme sont, au point de vue historique, d'un intérêt puissant. Ils nous dépeignent d'abord l'activité du Grand État-Major allemand avant la guerre. Puis soulevant un coin du voile qui, durant la guerre, nous avait caché la vie intérieure de l'Allemagne, ils nous présentent un tableau saisissant de l'existence d'un peuple qui se débat sous l'étreinte des armées ennemies et du blocus. Nous voyons les difficultés auxquelles ce peuple a été soumis, les problèmes qu'il a eu à résoudre et les solutions qu'il leur a apportées. A côté des questions militaires proprement dites, nous voyons défiler sous nos yeux les questions industrielles, agricoles, sociales et politiques. Le Général Ludendorff a touché à tous les sujets ; il s'est intéressé à tout, s'entourant, pour accomplir sa tâche, de réelles compétences. Et ce n'est pas le moindre intérêt de cet ouvrage que l'extrême abondance de sa matière et des idées qui s'entrechoquent tout au long de ses divers chapitres.

L'auteur s'est contenté de classer ses documents par rubrique ; il les a placés bout à bout, s'abstenant de tout commentaire. C'est à peine si, de-ci, de-là, il présente une courte appréciation sous forme de note. Il laisse au lecteur le soin de conclure, de formuler un jugement pour le passé, ou de tirer un enseignement pour l'avenir.

Il a donc semblé utile de faire une étude rapide des différents chapitres contenus dans le présent volume, d'en faire en quelque sorte une synthèse donnant quelques vues d'ensemble, faisant ressortir quelques idées générales.

LA PRÉPARATION A LA GUERRE.

De ce chapitre se dégage une impression très nette : le Grand État-Major a voulu la guerre. C'est grâce à ses

instances répétées que l'Allemagne a développé à l'extrême sa puissance militaire, entraînant l'Europe entière dans cette course aux armements dont la guerre devait être la conséquence fatale. Ses exigences étaient telles que le Gouvernement et le Reichstag hésitaient à le suivre. Mais Moltke revint sans cesse à la charge jusqu'à ce qu'il obtint satisfaction en décembre 1912. Il dut son succès à un document remarquable, établi par Ludendorff et appelé par ce dernier le « projet du milliard ». On y trouve résumés tous les arguments du Grand État-Major.

La Triple-Entente a des tendances offensives parce qu'elle a des « buts positifs » définis d'ailleurs très largement :
la recherche par les Russes de l'hégémonie slave ;
le désir de revanche en France ;
la volonté chez les Anglais de détruire la puissance maritime allemande.

La Triple-Alliance au contraire est défensive. L'Autriche aura les mains liées sur le front oriental et dans les Balkans. L'Italie fera probablement défection car déjà elle renonce à envoyer, en cas de conflit, sa troisième armée (cinq corps d'armée et deux divisions de cavalerie) sur le Rhin supérieur. L'Allemagne reste donc seule. Pour elle une attitude passive s'impose à l'Est ; l'offensive se fera sur le front français, car là seulement on peut espérer une solution rapide. La neutralité de la Belgique sera violée, mais c'est la faute des circonstances. Tels sont les motifs qui justifiaient la demande d'un milliard de crédits, d'effectifs et de matériel supplémentaires. Tout fut accordé sauf le création de trois nouveaux corps d'armée : aux dires de Ludendorff, dans ses Mémoires, ce refus fut l'une des causes premières de l'insuccès de 1914.

Si nous entrons dans le détail des documents, nous constatons que le Général a choisi les plus importants parmi ceux qui traitaient des grands problèmes de la guerre moderne : munitions, artillerie lourde, aviation,

armes automatiques, photographie, renseignements, effectifs. Nous relèverons seulement deux points. Au point de vue des munitions, les Allemands se rendaient compte que la consommation serait grande dès le début des opérations. Mais pas plus que les autres, ils n'ont pu prévoir l'ampleur qu'elle prendrait : le principe de la mobilisation industrielle leur a échappé. Il semble même que leurs prévisions aient été inférieures aux nôtres. En ce qui concerne les effectifs, nous apercevons déjà la tendance à mettre, dès le début des opérations, le plus de monde possible en ligne, quitte à avoir des dépôts moins bien garnis. Cette théorie s'adaptait parfaitement à la notion d'une guerre courte, où l'un des partis, écrasé sous la puissance du nombre, peut être rapidement mis hors de cause. Son application, poursuivie au cours de la guerre, permit aux Allemands de mettre 243 divisions sur pied : mais, en 1918, les dépôts étaient vides et l'armée allemande dut se rendre à merci. L'Allemagne s'était usée plus vite que ses adversaires.

L'ALLEMAGNE PENDANT LA GUERRE.

Au cours des chapitres II à XI, une grande idée domine tout le débat entre le G. Q. G. et le Gouvernement : *la politique intérieure du pays doit être subordonnée à la conduite de la guerre, dont elle doit être fonction.* Ludendorff était partisan d'une véritable dictature, qui prit en main toutes les forces vives de la nation pour les mettre, en quelque sorte, à la disposition du commandement. Son but, et c'est celui qu'Hindenburg poursuivait dans son programme, était de réaliser une véritable militarisation du pays qui permit de faire converger les efforts de tous, civils et militaires, hommes et femmes, vers la victoire décisive. « Nous ne gagnerons la victoire finale, écrit-il, qu'en

mettant sans réserve au service de la guerre toutes nos forces et surtout notre puissante industrie... Le principe « qui ne travaille pas ne doit pas manger » est, dans la situation actuelle, plus vrai que jamais, même pour les femmes... Le peuple allemand tout entier doit consacrer sa vie au service seul de la patrie. »

Le Chancelier refusa d'abord de suivre le G. Q. G. Néanmoins, sous la pression de ce dernier, le Reichstag vota, le 5 décembre 1916, la loi sur le Service Auxiliaire patriotique, qu'on pourrait appeler la loi sur le service civil.

L'article 1^{er} de cette loi prescrit que tout Allemand mâle, de 17 à 60 ans, qui n'est pas lié au service armé, est astreint au service auxiliaire patriotique. On ne peut être plus catégorique; il s'agit bien d'un service civil obligatoire. Mais le principe de la loi fut bien atténué par les amendements apportés par les articles suivants. Suivant le mot de Ludendorff on y parlait trop de droits et pas assez de devoirs. Aussi, moins d'un an après sa promulgation, le G. Q. G. réclamait son abrogation.

Quel que soit l'avis de Ludendorff, cette loi mérite d'être examinée. Le service civil obligatoire est la conséquence logique de la guerre nationale. Les Allemands ont fait le premier pas dans ce sens. Qui sait si on n'ira pas beaucoup plus loin dans une prochaine guerre : ne parle-t-on pas partout de mobilisation industrielle, de mobilisation agricole, etc.

« Cette loi, écrit un juriste allemand, le Docteur Baum, est l'une des mesures les plus radicales qui aient jamais résulté d'un acte législatif. Elle empiète sur toute la vie économique du pays. Elle décrète la *mobilisation* de toute l'économie nationale, couronnant ainsi la série des mesures de contrainte nées des nécessités de la guerre. Elle s'attaque non seulement aux organisations économiques, mais encore aux intérêts de l'individu. »

Elle répondait donc bien aux principes de Ludendorff : seule l'application en fut défectueuse.

Dans toute la discussion relative à cette loi, nous pouvons glaner au passage quelques détails intéressants. L'Allemagne a ses embusqués et ils sont nombreux. Pour échapper au contrôle, ils changent fréquemment d'usine; ils font traîner leur travail en longueur pour éviter leur rappel au front; leur rendement est souvent inférieur à celui des ouvrières; en certains endroits on ne travaille que quatre à cinq heures par jour. Les salaires sont très élevés, les bénéfices des patrons sont énormes. Des grèves ont sévi, assez nombreuses; les grévistes y employèrent des procédés terroristes à l'égard des non-grévistes. Aussi le G. Q. G. demanda-t-il que la grève fût considérée comme un crime de haute trahison : la cour de Leipzig rendit un jugement dans ce sens.

La question des effectifs mériterait une étude approfondie. Mais les documents n'apprennent rien qu'on ne sache déjà en partie. Signalons aussi la correspondance relative au recrutement de la main-d'œuvre en Belgique : une large interprétation des règles du droit international autorisa l'emploi par les Allemands de procédés efficaces, mais qui durent soulever des protestations, car von Bissing et Hindenburg s'en renvoyèrent mutuellement la responsabilité.

L'horizon financier était déjà sombre au début de 1917. Des économies s'imposaient. Le Ministre des Finances voulait réduire les dépenses de la guerre : c'est un procédé courant pour équilibrer un budget. Ludendorff de son côté voulait faire rendre gorge aux civils, demandant que l'État exerçât des reprises sur les bénéfices de guerre, réduisit les salaires trop exagérés, poursuivit le mercantilisme. En tout cas, il défendit crânement ses officiers dont on voulait réduire les traitements. Pour lui, l'officier est le

ferme soutien de l'Allemagne et a droit à toute sa sollicitude : « Tout le monde sait, dit-il, que l'Allemagne restera forte tant que l'officier allemand restera ce qu'il est. »

On a déjà parlé plus haut du programme Hindenburg. Ce programme avait pour but de procurer à l'armée plus de renforts et de matériel grâce à une meilleure organisation de la production et grâce à « l'enrôlement du peuple entier au service de l'économie de guerre ». Le chapitre IV, qui traite de la production, lui est entièrement consacré. Nous n'y trouvons pas cependant le détail des chiffres des fabrications. Nous assistons plutôt à l'évolution, à la réduction progressive de ce programme, sous la pression des circonstances.

Fidèle à sa méthode, l'auteur nous montre surtout les difficultés auxquelles il a fallu faire face :

crise de l'acier en 1917 ;

crise de l'essence ;

crise des métaux, cuivre, étain, etc. ;

crise des transports et du matériel roulant ;

crise provoquée par la mauvaise organisation des services chargés des commandes à l'industrie et par la non-spécialisation des fabrications.

Chose étonnante, ce fut un peu avant les offensives de 1918 que la situation fut particulièrement critique : les locomotives manquaient ; les transports étaient compromis. Pour y parer, le G. Q. G. dut accepter une diminution dans la fabrication des munitions et des bouches à feu. C'est à cette occasion seulement que nous trouvons des chiffres précis : 1.400 bouches à feu, 4.500 mitrailleuses, 400 trains de munitions d'artillerie de campagne, plus de 350 trains de munitions d'artillerie lourde : tel était le taux auquel on ramenait les fabrications mensuelles, pour permettre la construction des locomotives.

En fin de ce chapitre se trouve un document qui, à

notre avis, est l'un des plus intéressants de la collection présentée par le Général Ludendorff. C'est un mémoire rédigé par le G. Q. G. en octobre 1918, et qui traite de l'approvisionnement en munitions. « La guerre, dit-il, a démontré que les besoins en munitions, c'est-à-dire la quantité de munitions nécessaires pour l'accomplissement des missions de combat, ont été, pendant presque toute la guerre, supérieurs aux fabrications. Les besoins *réels* ne purent donc être le plus souvent couverts qu'en partie »... Si on ne manqua jamais de munitions, ce fut aux dépens des opérations dont certaines durent être abandonnées. Des économies furent faites soit par ordre, soit à l'initiative des batteries qui, plutôt que de se trouver à court, préféraient négliger certaines missions. « La *consommation* des munitions n'était donc pas en rapport avec les besoins parce que les fabrications et les réserves étaient insuffisantes. »

Il est regrettable que le Général Ludendorff ne nous ait pas présenté un document du même genre sur les bouches à feu. Nous y aurions vu que là encore, durant les périodes de crise, les pertes mensuelles n'étaient pas compensées par le nombre des pièces sorties des usines.

Voilà donc posé un des grands problèmes de la guerre moderne. Celle-ci, par rapport aux guerres précédentes, est une *guerre de matériel*. Pour *durer*, on aura besoin de grosses réserves de matériel destinées à combler les vides, tout comme les corps de troupe ont besoin de leurs dépôts pour réparer leurs pertes en hommes. Sinon, les unités seront vite désarmées, avant même que les fabrications n'aient leur plein rendement. La puissance militaire d'un pays, tout en dépendant toujours du chiffre de sa population, est fonction du matériel dont il dispose, et surtout des possibilités de remplacer ce matériel, au fur et à mesure de son usure, soit par ses propres usines, soit par achat chez les neutres. Et l'on peut admettre que le nombre d'unités qu'une nation pourra mettre sur pied

séra, bien plus que par le passé, déterminé par ces possibilités.

Nous passerons rapidement sur les chapitres suivants où l'auteur nous met au fait de crises diverses : crise du charbon et des transports, crise alimentaire, crise agricole. Il en ressort surtout que le régime de contrainte économique (Zwangswirtschaft), sous lequel l'État achetait ou réquisitionnait toutes les denrées pour en faire lui-même la répartition, n'a pas donné ce qu'on en attendait. Il provoqua la famine dans les villes, la fraude dans les campagnes où le paysan dissimulait le produit de sa récolte. Finalement, en décembre 1917, le G. Q. G. demandait qu'on en revînt aux relations directes entre les coopératives de producteurs et de consommateurs. Notons en passant la question des succédanés, et insistons sur l'azote. Ce produit, qui constitue la base des engrais et des explosifs, a une importance capitale en temps de guerre et aussi en temps de paix. Le développement apporté durant la guerre à sa fabrication assure aux Allemands la possibilité de se procurer, dans l'avenir, toutes les quantités d'explosifs qui leur seraient nécessaires en cas de conflit.

Nous en arrivons enfin aux questions sociales à qui le Général Ludendorff a réservé une large place. Un très long mémoire, rédigé par le Docteur Schjerning, chef du Service de Santé au G. Q. G., nous fournit des indications particulièrement intéressantes. La natalité n'a cessé de diminuer en Allemagne depuis 1876 ; cette diminution fut particulièrement accentuée au cours des années qui précédèrent la guerre ; en 1876, on comptait 42,6 naissances pour 1.000 habitants ; en 1900 : 36,8 ; en 1914 : 27,6. De juillet 1915 à juillet 1917 la guerre a causé un déficit d'un million et demi dans les naissances. Il en résulte, qu'à partir de 1928, le nombre des jeunes gens aptes à servir

aux armées décroîtra rapidement. En Prusse, de 475.000 en 1928, il tombera à 424.000 en 1934, soit une réduction de 11 p. 100. A partir de 1934, où les conséquences de la guerre au point de vue de la natalité se feront sentir, il faudra compter sur un déficit de 3 millions d'hommes.

En analysant les causes de cette situation, le sévère docteur nous fait un tableau édifiant de la moralité allemande. Nous y renvoyons le lecteur.

En bon médecin, le docteur Schjerning propose des remèdes à cet état de choses. Le plus efficace serait, selon lui, le retour à la terre par la colonisation intérieure et la multiplication des petits propriétaires.

Cette idée est reprise par le Général Ludendorff, quand il envisage les moyens de parer à la crise du logement qui suivra la démobilisation. En 1871, après la guerre, nombre de soldats libérés s'étaient trouvés sans abri. On se rappela cette expérience et, dès 1917, on étudia les mesures propres à remettre en route l'industrie du bâtiment : cela donna lieu à une discussion intéressante.

Enfin l'assistance aux militaires amène tout naturellement le Général Ludendorff à nous renseigner sur la souscription qui porte son nom. Cette souscription, qui rapporta 150 millions, groupa de nombreuses œuvres isolées. Son but était de rendre aux mutilés la possibilité de travailler et de gagner leur vie, tout en diminuant les charges de l'État.

Dans le rapide coup d'œil que nous avons jeté sur les documents du G. Q. G., nous avons, à dessein, laissé la propagande dans l'ombre. Et cependant nous l'avons rencontrée à chaque pas. Qu'il s'agisse d'obtenir un effort des patrons ou des ouvriers, de faire appliquer certains procédés par les cultivateurs, d'obtenir que la population économise le charbon Ludendorff demande qu'on éclaire l'opinion. Il estime à sa juste valeur la puissance énorme

de ce moyen d'action. Rien d'étonnant à ce qu'il l'utilise pour entretenir le moral des troupes allemandes et démolir celui des nations et des armées ennemies.

En 1917, l'armée allemande subit, tout comme la nôtre, une violente crise morale. Il semble bien que, de part et d'autre, la cause en fut notre offensive qui, considérée par nos soldats comme un échec, porta cependant de très rudes coups à nos adversaires. Mais Ludendorff accuse la propagande politique menée dans les rangs allemands par les socialistes indépendants. « Le mauvais esprit du pays rejaillissait sur la troupe. »

Le G. Q. G. engage immédiatement la lutte : il organise « l'enseignement patriotique » dans l'armée. Mais cette lutte ne revêt aucun caractère de violence. La propagande, évitant la raideur et la brutalité, se fera souple et enveloppante. Il y a là une évolution très nette dans la méthode allemande ; le caractère de la discipline change : ce n'est plus du dressage, c'est presque de l'éducation.

Pour atteindre ce résultat, Ludendorff crée une vaste organisation « d'officiers de propagande » dont les rameaux s'étendent du G. Q. G. jusqu'à la troupe. Tous les moyens sont mis en œuvre : conférences, causeries, sermons, bibliothèques de campagne, journaux du front. Les sujets traités se rapportent aux causes de la guerre, à la grandeur des succès allemands, à la guerre sous-marine, à la nécessité du principe d'autorité, etc. Ce n'est que dans une annexe, et par une phrase bien courte, que l'on envisage le rôle de l'officier de troupe, s'imposant par sa personnalité, obtenant la confiance de ses hommes par la sollicitude dont il doit les entourer. Ce demi-oubli du rôle de l'officier nous étonne un peu et fait ressortir l'abîme qui sépare la mentalité allemande de la nôtre. Chez nous, les officiers ont toujours pensé que leur premier devoir était de gagner le cœur de leurs hommes.

Au cours de la guerre, nous avons souffert des effets de

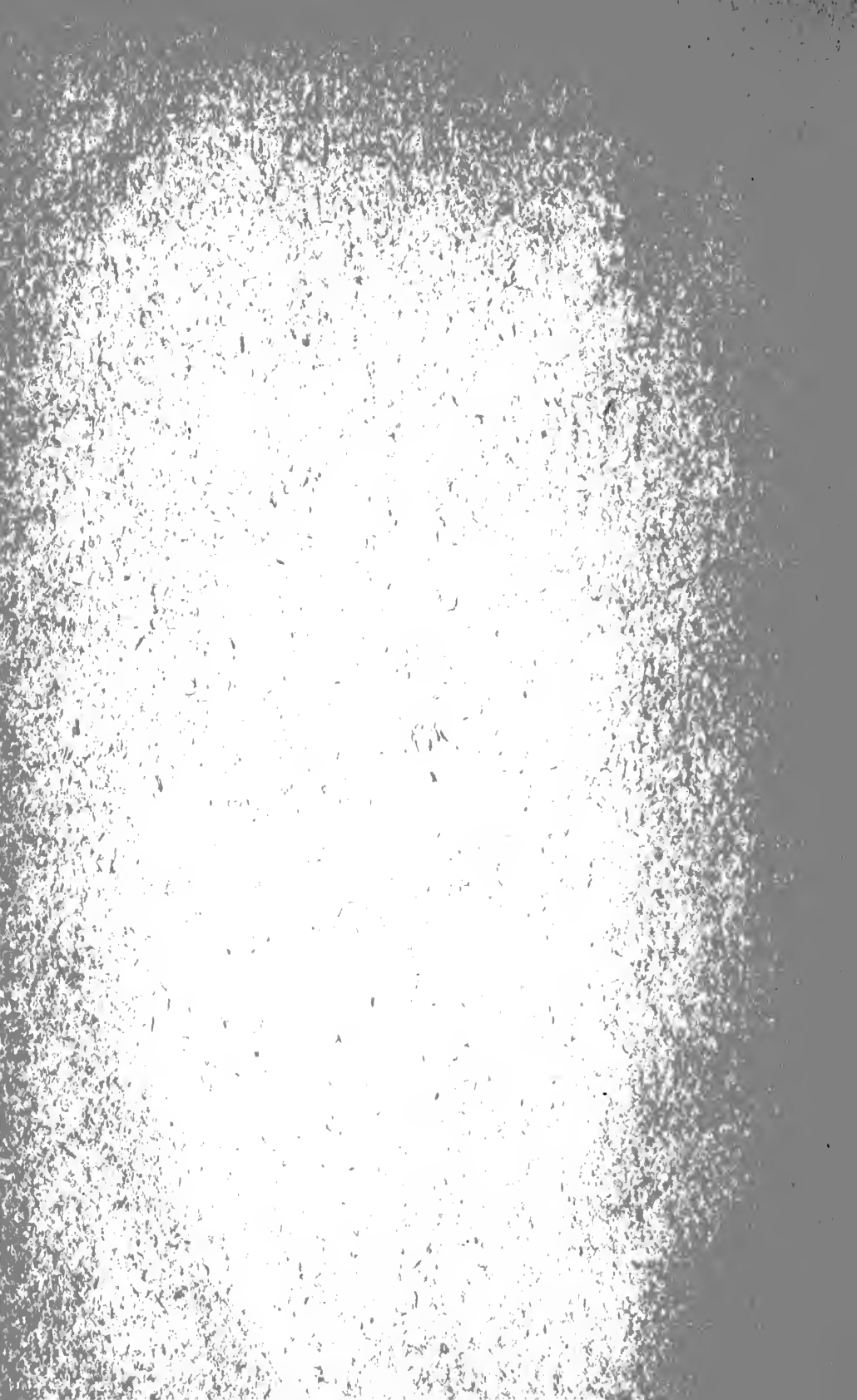
la propagande ennemie. Elle nous a fait du tort auprès des neutres. Nous avons subi de véritables offensives morales. Nous en avons conclu que cette propagande était méthodiquement organisée et fortement centralisée : c'était une erreur, et les documents du G. Q. G. nous le démontrent. L'action de démoralisation entreprise par les Allemands était très dispersée, chaque administration possédant un bureau de presse. Les efforts de Ludendorff tendirent donc à la concentration de tous les moyens de propagande entre les mains d'un seul, à l'exemple de ce qui se passait dans d'autres pays, notamment chez les alliés. Cette idée simple fut réalisée, avec bien de la peine, en août 1918.

Une personnalité aussi envahissante que celle de Ludendorff ne pouvait jouir d'une bien grande popularité. Nous en trouvons deux preuves dans les documents. Un jour on prêta au Quartier-Maitre Général le propos suivant : « L'ouvrier allemand est trop lâche pour faire la grève générale ». Il en résulta une grève à Leipzig, et on conseilla à Ludendorff de se tenir coi. Une autre fois, on le représenta comme l'ennemi du suffrage universel, et l'affaire fit du bruit, si nous en croyons les documents reproduits dans le chapitre XII.

En résumé, les *Documents du G. Q. G. allemand* forment une source très riche où chacun peut puiser. Le militaire s'y renseignera sur les questions d'effectifs, de matériel, de fabrications, de discipline. L'homme politique y verra les difficultés intérieures auxquelles s'est heurté le Gouvernement allemand au cours de cette période de blocus et de famine, les mesures exceptionnelles que les circonstances lui ont imposées. L'économiste fera son profit des expériences relatives aux salaires, aux bénéfices de guerre, à l'emploi de la main-d'œuvre féminine, aux moyens à

mettre en œuvre pour tenter de remédier à la crise alimentaire, à la crise agricole et aux crises sociales. La contribution ainsi apportée à notre propre expérience est d'autant plus grande que la situation de l'Allemagne fut très différente de la nôtre et que, par suite, les mêmes problèmes ont reçu des solutions différentes. D'une part en effet, on l'a déjà dit, l'Allemagne était isolée du monde et devait vivre sur elle-même. D'autre part ce pays de l'ordre et de la discipline, de l'organisation, de la hiérarchie et de la spécialisation, a marché à tâtons. On a la sensation qu'une certaine anarchie n'a cessé d'y régner. La raison en est que, si l'Allemagne a trouvé des militaires de premier ordre pour diriger ses opérations, elle n'a pas eu, à l'inverse des pays alliés, de grands civils pour la gouverner. On objectera que ce rôle revenait à l'Empereur. Or, et c'est là-dessus que nous terminerons, c'est à peine si, dans cette première partie des *Documents*, on rencontre une ou deux fois son nom. On n'y trouve aucune impulsion, aucune direction venant de lui. On n'en parle pas : c'est la carence complète, l'abdication de toute responsabilité. Avant de désertier à l'étranger, l'Empereur avait abandonné son poste.

H. M.



AVANT-PROPOS

Dans mes *Souvenirs de Guerre* (1) j'ai exposé, en les synthétisant, les événements de la guerre mondiale qui se rattachent au nom du Général-Feldmaréchal Hindenburg et au mien. A l'époque, j'avais déjà pris la décision de publier des documents ; je voulais mieux faire comprendre l'œuvre et la pensée du Haut Commandement, le champ de son activité et aussi sa collaboration avec le Chancelier d'Empire.

Je voulais aussi justifier, pièces en mains, ce que j'avais écrit dans mes *Souvenirs*.

Ce que je présente ici ne comporte que des fragments de grande valeur, tirés des Archives existantes. Il y eut également bien des questions qui furent, en leur temps, réglées de vive voix, au cours d'entretiens. Mais ces entretiens n'ont jamais roulé sur d'autres sujets que ceux traités dans les documents écrits.

Les pièces du chapitre premier sont extraites de mes travaux lorsque j'étais chef de la Section de concentration au Grand Etat-Major. Elles feront voir avec quel soin le Grand Etat-Major s'est efforcé de mettre sur pied la puissance défensive de l'Empire Allemand en vue de pouvoir soutenir militairement la guerre menaçante.

J'ai reproduit des documents diplomatiques, bien que pour la plupart ils fussent déjà connus. Mon but est de montrer

(1) ERICH LUDENDORFF, *Souvenirs de guerre* (1914-1918). Traduction française avec préface du GÉNÉRAL BUAT. 2 vol. in-8 avec 46 cartes dans la COLLECTION DE MÉMOIRES, ÉTUDES ET DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA GUERRE MONDIALE. — L'ouvrage complet 40 francs, Payot, Paris.

et de rappeler toujours aux Allemands qu'une paix de conciliation n'était pas possible et... combien le Gouvernement tenait peu le Commandement en chef au courant.

La publication du livre blanc officiel, *Histoire des préliminaires de l'armistice*, à la fin de juillet 1919, m'avait incité à prendre position sur ce point dans trois opuscules : *L'échec de la médiation des neutres, août-septembre 1918*, *Les propositions de paix et d'armistice* et *Le déplacement des responsabilités*, et en même temps à commencer la publication de documents isolés. Je les ai de nouveau utilisés dans le présent ouvrage.

Les documents militaires du chapitre XXIV constituent l'héritage militaire légué par le Commandement suprême au peuple allemand pour le jour de sa renaissance. Ils marquent en même temps une époque dans le développement de la tactique au cours des siècles.

Puissent ces documents, tout comme mes *Souvenirs de Guerre*, rendre au peuple allemand une volonté nationale et lui ouvrir les yeux à la réalité des événements.

La confiance que, pendant la guerre, la majorité du peuple allemand accorda au Maréchal von Hindenburg et à moi était justifiée : l'ensemble des pièces reproduites ici en fournira une nouvelle preuve.

LUDENDORFF.

Berlin, mai 1920.

DOCUMENTS DU G. Q. G. ALLEMAND

CHAPITRE PREMIER

LE TRAVAIL DU TEMPS DE PAIX EN VUE DU RENFORCEMENT DE LA PUISSANCE MILITAIRE ALLEMANDE

Attributions de la 2^e Section (concentration) du Grand État-Major avant la guerre :

1. Affaires militaires de l'Allemagne.
2. Défense nationale.
3. Mobilisation et concentration.
4. Manœuvres avec troupes, à l'exception des manœuvres impériales.
5. Exercices avec troupes de transmission, cours pratiques d'information, questions relatives à l'artillerie et à la technique du génie, en tant qu'elles se rapportent à la guerre de forteresse, en liaison avec la 4^e Section.
6. Résultats des manœuvres impériales, en liaison avec la 6^e Section.
7. Recherche et étude de tout ce qui a trait à la technique des communications, à l'intérieur et à l'étranger.

TABLEAU DES DIFFÉRENTES PIÈCES

N°	N° de sortie.	Destinataire.	Analyse.
1	N° 14741 I 28-1-09	Département Général de la Guerre.	Ravitaillement en munitions, etc.
2	N° 1323 J 25-2-10	Ministère de la Guerre.	Développement des engins de combat.
3	N° 11153 I 29-9-10	Département Général de la Guerre.	Trains de munitions pour l'artillerie de campagne.

N°	N° de sortie.	Destinataire.	Analyse.
4	N° 2501 I 2-3-41	Ministère de la Guerre.	Développement de nos engins de combat.
5	N° 12472 I 24-11-40	Département Gé- néral de la Guerre.	Question des armes automatiques.
6	N° 1484 I 8-2-41	Ministère de la Guerre.	Besoins en artillerie à pied pour l'attaque des forteresses.
7	N° 13985 I 10-11-41	Ministère de la Guerre.	Munitions d'artillerie.
8	N° 16002/11 I 6-1-42	Ministère de la Guerre.	Réserves de munitions de l'artillerie de campagne.
9	N° 15246 I 1-11-42	Ministère de la Guerre.	Approvisionnement de l'armée en munitions.
10	N° 878 1-7-40	Ministère de la Guerre.	Emploi à la guerre des formations de dépôt des troupes de campagne.
11	N° 878 20-8-40	Ministère de la Guerre.	Emploi mobile des formations d'Er- satz.
12	N° 13077 11-11-40	Ministère de la Guerre.	Emploi mobile des formations d'Er- satz.
13	N° 2500 I 2-3-41	Ministère de la Guerre.	Construction de ballons.
14	N° 3350 I 9-3-42	Inspection Gén- éra du Service des Communications militaires.	Aviation.
15	N° 5367 I 23-4-42	Inspection Gén- érale du Service des Communications militaires.	Armement des avions en vue du combat.
16	N° 348/12 Avril 1942	Ministère de la Guerre.	Organisation de l'aviation.
17	N° 12751 I 26-9-42	Ministère de la Guerre.	Création de formations d'aviation.
18	N° 16452 I 6-11-42	Ministère de la Guerre.	Organisation de l'aviation.
19	N° 18450 I 3-12-42	Ministère de la Guerre.	Aviateurs d'artillerie.
20	2° Section 14-1-43	7° Section du Ministère de la Guerre.	Développement ultérieur de l'avia- tion militaire.
21	N° 8428 I 30-6-41	Autorités diverses.	Liaison par T. S. F. entre l'Alle- magne et ses colonies.
22	N° 13108 I 17-10-41	Ministère de la Guerre.	Liaison par T. S. F. Nauen-New- York.
23	N° 579 I 17-1-41	Autorités diverses.	Mémoire au sujet de la valeur et de l'emploi de la photographie.
24	Décembre 12	Chancelier d'Em- pire et Ministre de la Guerre.	Mémoire pour servir de base au projet dit du milliard.

1.

Berlin, le 28-1-1909.

Chef de l'État-Major Général de l'Armée,

n° 14.711 I secret.

Suite au n° 1221/08 A 4 du 11-12-08.

Ravitaillement en munitions, etc.

AU DÉPARTEMENT GÉNÉRAL DE LA GUERRE.

Me référant aux rapports sur les voyages d'étude du fonctionnement des services, je considère qu'il est nécessaire d'assurer, mieux que par le passé, le ravitaillement en munitions. Sinon, après les premières grandes batailles auxquelles il faut nous attendre dès le début des opérations, une crise de munitions se fera sentir dans l'armée.

Le stock actuel de munitions, tel qu'il ressort de l'annexe spéciale 11 p. du plan de mobilisation, et en y comprenant les munitions d'exercice pour tirs de guerre, suffira d'abord pour l'infanterie et l'artillerie à pied; celle-ci d'ailleurs pourrait disposer des approvisionnements des places fortes. Il est à prévoir que l'artillerie de campagne manquera de munitions. J'ai demandé qu'en dehors des munitions pour tirs réels, on constituât un approvisionnement de guerre-type formant réserve. Mais cette mesure elle-même n'arrivera à limiter la crise que s'il est techniquement possible de fabriquer dans les usines encore plus de munitions d'artillerie de campagne, si l'on établit un plan de fabrication et si, dès le premier jour de la mobilisation, on en poursuit l'exécution avec une inlassable énergie.

Les mêmes prévisions sont nécessaires pour les munitions des autres armes, mais en deuxième urgence.

Le temps nécessaire à la mobilisation du stock de munitions existant ne donne pas partout satisfaction. Pour toutes les armes, il faut tenir prêts plus de trains de munitions que je n'en ai demandé. Le chargement sur wagons doit être terminé plus tôt. Il faut, dans la période du 11° au 15° jour de la mobilisation, à titre de première dotation :

Un train de munitions d'infanterie, un train de munitions pour l'artillerie de campagne 96/98, et un train pour les obusiers lourds de campagne 02, par corps d'armée normal (y compris le Corps de Réserve de la Garde).

Cinq trains de munitions de campagne 96 pour les Corps et Divisions de Réserve.

Pour les bataillons de mortiers de l'artillerie d'armée et pour le bataillon de canons de 10 cm. de Spandau, chacun un train de munitions.

Un deuxième lot important de munitions, comprenant entre autres tous les trains de munitions d'artillerie de campagne, devrait être tenu prêt aussi tôt que possible, et chargé sur wagon le 21^e jour de la mobilisation au plus tard.

Il est facile d'arriver à ce résultat pour les munitions d'artillerie lourde. Mais la mobilisation des munitions d'infanterie et surtout d'artillerie de campagne ne se réalisera qu'avec de très grandes difficultés, que je reconnais pleinement. Néanmoins je prie le Département de vouloir bien faire aboutir cette mobilisation, si elle est tant soit peu réalisable.

Le premier lot de munitions sera méthodiquement réparti, suivant l'ordre de bataille, entre les Armées ou leurs Inspections d'Etapes, et mis à leur disposition par trains garés aux gîtes principaux d'étapes ou dans les gares régulatrices. Les Inspections d'Etapes acheminent les munitions vers les troupes combattantes. Les demandes ultérieures de munitions seront adressées directement au Département de la Guerre par les Inspections d'Etapes.

Le Département de la Guerre dispose du deuxième échelon déjà chargé sur wagons, et des autres munitions terminées ou en cours de fabrication à l'Intérieur. Avec ces dernières on tiendra toujours prêts des trains chargés. En jouant de ces trains, suivant le cours des événements, le Département peut aller au devant des demandes des Inspections d'Etapes. A cet égard, le Commandement en chef peut intervenir en communiquant ses prévisions au Département.

En ce qui concerne le § 2 de la discussion :

La simplification des formalités s'impose pour les demandes d'armes, de munitions, de matériel, de matières de toute nature nécessaires au fonctionnement des moteurs, y compris l'essence. Les troupes doivent adresser leurs demandes aux Inspections d'Etapes. Celles-ci doivent être équipées en conséquence; pour certains cas spéciaux, elles seront à l'avance renseignées sur les organes fournisseurs. Les Inspections d'Etapes se reçoivent par la suite comme on l'a déjà indiqué au § 1, par des demandes au Département général de la Guerre, ou, le cas échéant, directement auprès de l'Inspection des Troupes de Communications.

.....

Signé : von MOLTKE.

2.

Berlin, le 25-2-1910.

Extrait.

Chef de l'État-Major Général de l'Armée,
n° 1323 I secret.

Réponse au n° 2281/09 secret :
Ministère de la Guerre du 12-1-1910.
Augmentation des engins de combat.

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Par la dépêche indiquée ci-dessus, le Ministère de la Guerre a pris position et je lui en exprime ma reconnaissance. Je n'ai rien à ajouter aux points de vue exposés. Mon avis est aussi qu'il ne nous reste absolument plus qu'à perfectionner les organes de notre armée, malgré les sacrifices financiers, si nous ne voulons pas que les événements tournent à notre détriment.

Je veux indiquer ci-dessous les mesures à prévoir dans le prochain budget de 1911/12; elles me paraissent particulièrement urgentes, tout en rentrant dans les « dépenses extraordinaires ».

.....

En outre, j'attache la plus grande importance :

3° à ce qu'on poursuive, en l'activant, le réarmement en fusils et carabines des modèles les plus récents, et la dotation de l'infanterie en matériel téléphonique; qu'on accélère aussi la mise en service des cuisines roulantes ;

4° à l'augmentation des mitrailleuses ;

5° à l'attribution de lunettes-ciseaux aux états-majors supérieurs.

6° à l'unification du matériel radiotélégraphique de l'armée de campagne.

Signé : VON MOLTKE.

3.

Berlin, le 29-9-1910.

Chef de l'Etat-Major Général de l'Armée,
n° 11.153 I secret.

Réponse à note du Département général
du 8-9-1910 n° 1246/10 secret A 4.

Trains de munitions d'artillerie
de campagne.

AU DÉPARTEMENT GÉNÉRAL DE LA GUERRE.

Les Français disposent d'un nombre de coups par pièce bien supérieur au nôtre. *Il faut travailler sans relâche à augmenter encore nos approvisionnements en munitions.* Autrement, nous nous exposons à un arrêt complet du ravitaillement, qui peut précisément se produire dans des moments critiques.

Comme je l'ai déjà exposé par ma note du 28-1-1909 n° 14.711 I, il faut, pour le cas de mobilisation, prévoir et organiser la fabrication de nouvelles munitions dans les usines. Il faut aussi que, dès le premier jour de la mobilisation, cette fabrication soit mise en route avec la plus grande énergie.

D. O. *Signé* : STEIN.

4.

Berlin, le 2-3-1911.

Chef de l'Etat-Major Général de l'Armée,
n° 2501 I secret.
Augmentation de nos engins de combat.

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

De même que l'année dernière sous le numéro 1323 I secret du 25-2-1910, je fais connaître ci-dessous les mesures dont l'introduction dans le projet de budget pour 1912/13 me paraît particulièrement importante, pour autant qu'elles puissent rentrer dans les « dépenses extraordinaires ».

L'augmentation de puissance de notre artillerie est, après comme avant, le point capital. Je considère donc comme particulièrement urgentes :

- 1° la création de matériel très lourd à tir vertical ;
- 2° l'augmentation de l'approvisionnement de guerre en munitions d'artillerie de campagne. A ce sujet j'admets que l'augmentation projetée des groupes d'obusiers légers de campagne (Ministère de la Guerre, du 30-11-1910, n° 1481/10 A 1) entraînera un accroissement correspondant de l'obus unitaire modèle 05.

En ce qui concerne la munition unitaire pour les canons d'artillerie de campagne, je me réfère à ma lettre n° 15.954 du 29-12-1910.

J'ajouterai, en y insistant particulièrement, que nous ne pouvons pas réduire les forteresses ennemies avec les plus grosses pièces à tir courbe que nous possédons actuellement. Nos munitions d'artillerie de campagne ne suffiront pas non plus, si, comme c'est vraisemblable, nous devons, dès le début des opérations, livrer plusieurs grandes batailles et si les fournitures, prévues pour le cas de tension politique ne sont pas encore terminées. Je considère cette situation comme inquiétante, et je demande que tout soit mis en œuvre pour y remédier.

- En outre, j'attache de l'importance aux points suivants :
- 1° rapide mise en service des cuisines de campagne, et
 - 2° des lunettes-ciseaux dans les états-majors supérieurs ;

- 3° simplification du matériel radiotélégraphique ;
- 4° fourniture d'avions et d'armes contre avions ;
- 5° armement de la cavalerie de réserve avec la carabine 98 ;
- 6° fourniture d'outils pour les régiments d'infanterie de réserve.

Signé : von MOLTKE.

5.

Berlin, le 24-11-1910.

Chef de l'État-Major Général de l'Armée,
n° 12472 I secret.

Référence : n° 690/10 secret A 2. 2. Ang.
du 6-10-10.

Au sujet des armes automatiques.

AU DÉPARTEMENT GÉNÉRAL DE LA GUERRE.

J'ai pris connaissance avec intérêt du mémoire sur la question des armes automatiques.

Si la France adopte un fusil supérieur au nôtre, la mise sur pied des compagnies de mitrailleuses qui manquent encore ne peut constituer pour nous une compensation suffisante. Actuellement la France a plus de mitrailleuses que nous, et nous ne faisons que la rattraper par la création, vivement souhaitée, de ces compagnies. Sans doute, notre mitrailleuse doit être meilleure. Mais cet avantage ne compenserait pas les inconvénients d'un fusil d'infanterie de qualité moindre.

Je suis donc reconnaissant de ce qu'en fait la question des armes automatiques soit l'objet chez nous d'une sérieuse attention, et qu'on s'efforce de trouver, pour notre infanterie, une arme de guerre automatique. On discutera plus tard de sa mise en service. Nous serons, dans tous les cas, à l'abri des surprises.

L'adoption éventuelle d'une arme automatique nous amène évidemment à souhaiter l'augmentation du nombre des munitions portées dans les cartouchières. Les expériences tendant à l'allégement de l'étui de la cartouche sont donc de toute première importance. Toutefois, si j'envisage la question sous un autre aspect, je tiens à faire

ressortir que, dans le combat d'infanterie, il ne peut s'agir de considérer avant tout le fusil automatique comme un moyen de tirer plus. Un avantage très réel du fusil automatique est bien plutôt que le fantassin peut, notamment dans le feu rapide, grâce à la diminution du recul et à la suppression d'une partie des mouvements de la charge, tirer plus tranquillement et mieux qu'avec le système actuel.

Dans d'autres cas, par exemple pour balayer les tranchées dans la guerre de forteresse, la vitesse plus grande du tir sera un des facteurs importants pour l'adoption du fusil automatique. La question des munitions, dont on a touché un mot, ne joue là aucun rôle.

Je demande au Département de me tenir au courant de la suite des expériences.

Signé : VON MOLTKE.

6.

Berlin, le 8-2-1911.

Chef de l'État-Major Général de l'Armée,
n° 1484 I secret.

Référence : n° 1128/10 secret A 5 du 17-11-10.
1646/10 secret A 5 du 12-12-10.

Besoins en artillerie à pied pour
l'attaque des forteresses.

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Il nous faut, à la guerre, des succès rapides et décisifs. Nos moyens d'attaque en artillerie doivent donc être calculés de telle façon que, sur le front Ouest, nous enlevions en peu de temps les nombreux forts d'arrêts de la frontière et de l'intérieur du pays, et qu'en même temps nous puissions attaquer deux grandes places fortes avec la violence nécessaire. Inutile de démontrer qu'en plus nous nous servirons d'artillerie lourde dans la guerre de campagne. Je laisse de côté la situation à l'Est. Nous ne pouvons attaquer que d'un seul côté. Si nous sommes prêts pour l'attaque des forteresses françaises, cela suffira contre les forteresses russes.

Je me range à l'avis de l'Inspection Générale de l'Artillerie à pied : nous devons nous tirer d'affaire avec ce que

nous aurons après l'exécution de la loi du Quinquennat.

I. — Pour la guerre de campagne et l'attaque des forts d'arrêt de la frontière et de l'intérieur du pays, on emploiera avant tout l'artillerie lourde d'armée et quelques batteries de mortiers de côtes. Pour crever rapidement le rideau défensif ennemi de la frontière, on amènera en plus les batteries lourdes d'obusiers de campagne de la réserve d'artillerie à pied de Metz et de Strasbourg. Sur ce point, je suis également d'accord avec l'Inspection Générale de l'Artillerie à pied (C 4 du rapport annuel du 23-10-1910).

Les moyens mis ainsi à notre disposition pour l'attaque des forts d'arrêt nous suffisent. Je suppose que la loi du Quinquennat augmente aussi le nombre des batteries de mortiers de l'artillerie lourde d'armée. Reste encore à donner plus de mobilité aux mortiers de côte par l'emploi de la traction mécanique, et à augmenter celle des bataillons d'obusiers lourds de campagne de la réserve d'artillerie lourde de Metz et de Strasbourg par l'amélioration de leurs convois. (Voir III.)

II. — 1. J'ai déterminé le nombre minimum de batteries de siège nécessaire à l'attaque de deux forteresses. Je me suis appuyé pour cela sur les premières mesures que nous prendrons et sur les projets d'attaque établis dans ce but : puis j'ai combiné ces éléments avec les données fournies par la Commission d'expérience d'Artillerie. Il nous faut :

8 bataillons de canons de 10 cm., 3 bataillons de canons de 13 cm. (le bataillon à 4 batteries), 30 bataillons d'obusiers de 15 cm. à 4 pièces par batterie, 14 bataillons de mortiers de 21 cm., 8 batteries β — 30 cm. 5 — de chacune 2 pièces, 4 batteries γ — 42 cm. — de chacune 2 pièces.

Je considère que les chiffres élevés donnés pour le matériel de moyen et surtout de gros calibre sont obligatoires. Il faut tenir compte de la solidité des fortifications françaises et des résultats des tirs de l'été 1910.

Dans ces chiffres sont comprises les batteries de mortiers de côte indiquées au § I, et les batteries d'obusiers de campagne de la réserve d'artillerie à pied. Il y a lieu d'en tenir compte.

Il en va autrement de l'artillerie lourde d'armée. Comme on l'a déjà signalé, nous en avons besoin, à côté de l'artillerie de siège, pour mener la guerre de campagne et attaquer les forts d'arrêt, à l'intérieur du pays, alors que les sièges auront déjà commencé. Les obusiers de campagne de l'artillerie lourde d'armée ne seront disponibles pour les sièges que si les Corps d'Armée, auxquels ils appartiennent organiquement, en sont chargés. Il faut aussi procéder avec la plus grande prudence à l'évaluation des bataillons de mortiers de 21 cm. de l'artillerie lourde d'armée. Si l'on considère que, de cette artillerie lourde, la valeur de 3 bataillons d'obusiers, et tout au plus la moitié des batteries de mortiers pourront servir à des opérations de siège, il reste à couvrir un déficit de 27 bataillons d'obusiers de 15 cm. et de 11 bataillons de mortiers de 21 cm.

2. Nous employons notre artillerie à pied à la défense des places, excepté toutefois celle qui constitue l'artillerie lourde d'armée ou sert les batteries très lourdes de mortiers. Nous voulons aussi l'utiliser pour les sièges. Ce système est bon : il faut le conserver. Mais nous ne savons si la situation nous permet d'engager sur le front Ouest l'artillerie à pied des places de l'Est. Il y a là une très grosse difficulté.

Si nous laissons de côté la garnison d'artillerie à pied des fortifications côtières, nous devrions avoir dans les places fortes, après l'exécution de la loi du Quinquennat, la valeur de 12 bataillons actifs d'artillerie à pied, 50 de réserve et 25 de Landwehr. Les bataillons de dépôt, pas plus que le 2^e bataillon de l'École de Tir d'Artillerie à pied, ne sont compris dans ce total. Je tiens compte des bataillons de Landwehr parce que, de toute évidence, nous pourrions y avoir recours pour la guerre de siège.

Les chiffres montrent que *numériquement* nous possédons assez de troupes pour constituer les formations nécessaires aux opérations de siège.

Il est à souhaiter que nous puissions couvrir nos besoins en *artillerie* de siège, notamment en pièces courtes de moyen et de gros calibre, à l'aide des moyens tirés des places fortes de l'Ouest et de l'intérieur du pays,

car il peut se faire que nous soyons obligés de maintenir nos places de l'Est en bon état de défense. J'espère que nous arriverons à une répartition du personnel et du matériel qui le permette. Je me réserve de revenir sur ce point. Je signale encore au passage qu'il faut mettre des troupes de campagne dans nos batteries de très lourd matériel à tir courbe; on peut les prendre, soit au 2^e bataillon de l'Ecole de Tir, soit dans les batteries des garnisons de guerre.

3. Le plus difficile sera surtout de nous procurer le matériel, munitions comprises. Par-dessus tout, c'est l'augmentation *des batteries lourdes courtes* qui importe; c'est elle aussi qui exige le plus de moyens. Elle ne peut être remise: autant vaudrait renoncer à triompher des forteresses ennemies.

Nous aurons 4 bataillons de mortiers de 21 cm. Cinq autres bataillons peuvent être d'abord armés avec l'ancien mortier en acier de l'artillerie lourde d'armée comme d'ailleurs le propose la Commission d'expérience d'Artillerie. Il faut fabriquer du matériel neuf pour les deux autres bataillons nécessaires.

Nous ne manquerons pas d'obusiers lourds, surtout si nous changeons l'armement des bataillons d'obusiers de l'artillerie lourde d'armée. Nous rendrons ainsi un grand nombre d'obusiers lourds 02 disponibles. Jusque-là nous devons nous contenter du vieux matériel.

Nous avons assez de canons de 13 cm. pour deux bataillons à 4 pièces par batterie. Pour le 3^e on y suppléera avec les 8 canons, sur affût protégé, de Metz. Je ne puis que recommander la transformation de 2 bataillons de 13 cm. à 4 batteries, en 4 bataillons à 2 batteries.

Les canons de 10 cm. sont en nombre suffisant. A mon avis, il faut, dans chaque bataillon, armer une batterie avec des pièces qui puissent également tirer contre les aéronefs: cela s'impose.

III. — Il faut souhaiter vivement que nous continuions à mettre en service des attelages et des moyens de transport pour les bataillons d'artillerie à pied de réserve. Le bon fonctionnement du ravitaillement en munitions exige une

attention toute spéciale. J'ai déjà fait connaître mon avis sur la nécessité d'adjoindre à cet effet des colonnes de munitions à l'artillerie à pied de réserve. En même temps, il faut procéder à des expériences dont le but sera d'augmenter le rendement de la voie étroite à traction mécanique. La multiplication des unités de voie étroite à traction animale paraît indispensable. On tiendra ferme à ce principe : une section de voie étroite, à traction animale, pour chaque bataillon. Nous ne pourrons donc rester au-dessous du chiffre de 50 sections. A ce sujet, il serait à souhaiter qu'on construise un wagon qui pût servir à la fois à la traction mécanique et à la traction animale. Est-il réalisable? Question à laisser pour le moment en suspens.

Pour, terminer il faudra nous préparer à un emploi intensif des camions automobiles. On leur confiera notamment le ravitaillement des très gros matériels à tir courbe, transportables sur route.

IV. — Je me rends compte des moyens considérables qu'exigera la construction du matériel qui nous fait encore défaut. De même qu'on détermine actuellement les ressources nécessaires au développement méthodique des fortifications permanentes, de même devons-nous songer à nous assurer les moyens d'attaquer. En particulier, il faudra étudier le problème qui consiste à établir un juste équilibre entre les mesures offensives et défensives en se plaçant au point de vue des charges qu'elles entraînent.

7.

Berlin, le 10-11-1911.

Chef de l'État-Major de l'Armée,
n° 13985 I secret.

Référence : Ministère de la Guerre
du 29-10-11 n° 1347/11 secret A 4.
Munitions d'artillerie.

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Les chiffres contenus dans la dépêche précitée montrent clairement combien il importe d'accorder à la question

des munitions l'attention qu'elle mérite. Je me demande quelle eût été l'influence, sur la conduite de la guerre, de nos approvisionnements en munitions d'il y a cinq ou six ans, s'il nous avait fallu prendre les armes à cette époque. Aussi, ai-je accueilli toute amélioration avec reconnaissance, et tout dernièrement encore par ma lettre du 29-9-1910, n° 11153 I. Mais j'ai toujours et toujours appuyé sur la nécessité d'augmenter nos stocks de munitions. Quand je lus, dans la dépêche du 29-9-1911, n° 1226/11, secret A 4, qu'il fallait régler l'approvisionnement en obus unitaires d'artillerie de campagne « uniquement d'après les besoins annuels des exercices », je fus péniblement impressionné et c'est pourquoi j'exprimai l'avis que notre approvisionnement en munitions d'artillerie de campagne devait être augmenté bien au delà de ces besoins, en faisant figurer au budget des crédits spéciaux. Si j'apprenais qu'on fait droit à ma réclamation, je ne pourrais qu'exprimer une fois de plus ma satisfaction.

En attendant, le Ministère de la Guerre en arrive à la conclusion que seule l'artillerie à pied dispose d'un ravitaillement suffisant en munitions. Pour l'artillerie de campagne, la question reste entière. C'est avant tout pour cette raison que je dois renouveler les réserves que j'ai faites. Nous devons être prêts à faire la guerre en tout temps : nous venons de le voir. Je dois d'autre part être complètement renseigné sur tout ce qui touche à la conduite de la guerre. Je demande donc que me soient fournies des données numériques sur les possibilités de fabrication de munitions (fusées comprises) dans les six ou huit semaines qui suivront la mobilisation, et, ensuite, toutes les quatre semaines. N'oublions pas, enfin, qu'après la mise en service de l'obus unitaire, ce sera ce dernier seul qu'il conviendra de fabriquer.

Touchant l'artillerie à pied, j'ai reconnu que la situation de l'artillerie lourde d'armée était un peu meilleure que celle de l'artillerie de campagne, pas autant cependant que j'avais dû l'admettre autrefois à la suite de ma lettre du 28-1-1909, n° 14711/08 I et de la réponse que m'avait faite le Département Général du 31-3-1909, n° 189/09 secret A 4

paragraphe 6. Telle n'était pas d'ailleurs la manière de voir du Ministère de la Guerre (se reporter à la phrase finale de la note du Ministère de la Guerre du 20-10-1911, sous le n° 1276/11 secret A 5). Par la note du 31-3-1909, on constituait, conformément à mes propositions, un deuxième échelon de munitions pour les obusiers de l'artillerie lourde d'armée. Cela se faisait aux dépens de l'artillerie de siège. Je ne m'en aperçus effectivement qu'au reçu de la note du Département Général du 14-7-1911, n° 738/11 secret A 5, qui, pour la première fois, et conformément à ma demande, distinguait les trains de munitions d'artillerie lourde et d'artillerie de siège. Si on fait des prélèvements sur les stocks de l'artillerie de siège et sur les approvisionnements des places, l'artillerie lourde d'armée ne manquera certainement pas de munitions. Mais cela ne résout pas la question : comment, avec les quantités de munitions actuellement existantes, pourra-t-on mener de front des sièges dont le succès rapide rentre dans les buts d'une conduite énergique de la guerre ? Je me réserve d'envisager sous un autre angle les questions connexes de la consommation et du remplacement des munitions dans la guerre de forteresse. Elles ont besoin d'éclaircissements communs.

Je ne puis que constater avec satisfaction que le Ministère de la Guerre s'est en fait rallié à mon point de vue, touchant les obusiers lourds de campagne. Il prévoit la constitution d'un deuxième échelon de munitions pour l'artillerie lourde (paragraphe 6 de la note du 20-10-1911 n° 1276/11 secret A 5) et montre ainsi son intention d'améliorer les approvisionnements en munitions d'obusiers lourds de campagne.

Je demanderai encore qu'on me fasse connaître dans quel délai le deuxième échelon pourra être réalisé, et comment se présentera, au point de vue de la quantité, la fabrication des munitions d'obusiers lourds de campagne, en cas de mobilisation.

P. O. *Signé* : von WINDHEIM.

8.

Berlin, le 6-1-1912.

Chef de l'État-Major Général de l'Armée,
n° 16002/11 I secret.

Référence : note n° 1483/11 secret A 4
du 7-12-1911.

Réserves de munitions pour l'artillerie
de campagne.

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Le Ministère de la Guerre a l'intention de pousser la création de réserves de munitions d'artillerie de campagne, de telle sorte que nous arrivions à un total de 1.200 coups par pièce. J'en exprime toute ma reconnaissance.

La mobilisation déclarée, et quels que soient nos efforts, nous ne pourrons fabriquer qu'une quantité restreinte de munitions; on m'en a donné le chiffre. Il en résulte pour moi que ce nombre de 1.200 coups est d'une nécessité urgente. Je demande qu'on y arrive le plus tôt possible.

En même temps je propose d'examiner comment on pourrait augmenter les possibilités de l'industrie pour la mise en fabrication de munitions à la mobilisation, et nous mettre ainsi à hauteur des exigences de la guerre.

Il ressort du budget de la Guerre français pour 1912 (Rapport du député Humbert), que la France travaille, elle aussi, à augmenter ses approvisionnements en munitions d'artillerie de campagne.

Je suis pleinement d'accord avec le Ministère de la Guerre sur la nécessité d'apprendre aux troupes à ménager leurs munitions et d'assurer une base ferme au ravitaillement en munitions. Sur ce point, des mesures s'imposent d'autant plus que les Français emportent, en chiffres ronds, 72.000 coups par corps d'armée. Nous, au contraire, nous n'emmenons que 50.043 + 4.286 coups ou seulement 42.894 + 8.572 (1).

(1) Dans le cas où chaque Corps d'Armée disposerait de deux groupes d'obusiers légers.

Il faut d'abord augmenter l'approvisionnement emporté par le Corps d'Armée, en créant une deuxième colonne de munitions d'artillerie (*F*) pour *chaque* groupe d'*obusiers légers de campagne* (1), (se reporter aussi au rapport annuel présenté à Sa Majesté par l'Inspecteur de l'Artillerie de Campagne). Me référant à l'avant-dernier alinéa de la note du Département Général, en date du 24-6-1911 n° 645/11 secret A 4, je demande qu'on me fasse connaître si on peut compter que cette augmentation figurera dans le budget de 1912.

Il faut, de plus, assurer les transports dans de meilleures conditions, depuis les trains de munitions jusqu'aux corps d'armée, au moyen d'une nouvelle création de colonnes d'étapes. Je renvoie, sur ce sujet, à mes propositions du 17-3-1911 n° 3.267 I et du 22-4-1911, n° 3.065 I, touchant la création de colonnes de munitions d'étapes hippomobiles. Voir également ma note du 30-12-1911, n° 16.267 relative à la création de colonnes d'étapes automobiles, grâce à la réduction de la réserve de sections de camions d'armée à emmener dans les parcs automobiles des étapes.

9.

Berlin, le 4-11-1912.

Chef de l'Etat-Major général de l'Armée,
n° 15.246 I secret.

Référence : n° 1.645/12 secret A 5 du 4-10-12.

Approvisionnement de l'armée en munitions.

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

J'ai constamment appliqué toute mon attention à l'approvisionnement en munitions de l'armée et au recomplètement des munitions : cela ressort de mes nombreuses notes relatives aux questions de munitions. Déjà par ma dépêche du 29-1-1909, n° 14711, je réclamaï une seconde série de trains de munitions pour le 21^e jour de la mobilisation. Ce n'est que par la note du Département Général,

(1) (*F*) indique qu'il s'agit d'une colonne de munitions pour obusiers légers.

en date du 14-7-1911 n° 738 secret A 5 que j'obtins des éclaircissements sur les approvisionnements réels de munitions pour obusiers lourds de campagne. Je renouvelai donc, sous le n° 9332 I secret, ma demande tendant à la création d'une deuxième série de trains de munitions. Je renvoyais expressément, pour cela, à ma note du 29-1-1909.

Dans cette dépêche, j'avais déjà montré la relation entre les approvisionnements du temps de paix et les livraisons à la mobilisation. Plus le rendement est faible en quantité et dans le temps, plus les approvisionnements du temps de paix doivent être considérables. Ce n'est qu'à la suite de ma demande du 12-10-1911 n° 12564 que j'obtins des précisions sur l'étendue des fournitures à la mobilisation. Ces renseignements me furent fournis, en ce qui concerne l'artillerie de campagne, par la note du 8-6-1912 n° 1081/12 secret A 4, et, pour l'artillerie à pied, par la note précitée du 4-10-1912.

Je possède ainsi des vues d'ensemble. Cela m'incite à revenir encore une fois sur toute la question des munitions d'artillerie. Je répondrai également aux questions posées par la note du 4-10-1912.

J'insiste particulièrement sur un point. Dans le calcul des approvisionnements à entreposer dès le temps de paix, mes estimations devinrent plus élevées, au fur et à mesure que j'étudiai plus à fond le remplacement des munitions. Je ne cherche pas autre chose que la lumière complète dans cette question d'une importance si extraordinaire. J'envoie donc copie de la présente note à l'Inspection de l'Artillerie de Campagne et à l'Inspection Générale de l'Artillerie à pied. Je demande que vous procédiez avec ces services et avec moi à un échange de vues sur ce qu'il faudra faire dans la suite : cela paraît d'autant plus nécessaire que, pour le moment, la question ne peut être résolue que théoriquement.

Avec les approvisionnements en munitions du temps de paix, et les fournitures à livrer à la mobilisation, intervient un troisième facteur : le total de notre armement. S'il était assez élevé pour que d'un *seul* coup nous puissions battre nos adversaires, dès le début des opérations,

et finir ainsi rapidement la guerre, nous n'aurions besoin que de faibles réserves de coups par pièces constituées en temps de paix : ces réserves s'ajouteraient à l'approvisionnement que les troupes emmènent en campagne, approvisionnement que l'on peut considérer comme ferme, sauf pour les obusiers légers. Nous n'aurions nul besoin d'attacher de l'importance à nous assurer de grosses fournitures à la mobilisation. Mais notre puissance militaire n'est pas encore assez développée pour atteindre ce grand but. Nous devons nous attendre à une campagne de longue durée, à des combats nombreux, pénibles et longs, avant de réduire à merci *un* de nos adversaires. Nos efforts et notre usure grandiront, si nous devons vaincre successivement, sur des théâtres d'opérations différents, dans l'Ouest et dans l'Est. Il nous faudra d'abord combattre du faible au fort. Inéluctablement, nous aurons besoin de beaucoup de munitions et pendant longtemps. Ce besoin se fera sentir dans *toutes* les unités de l'armée, proportionnellement aux effectifs, et même là où nous pourrions tenir de larges fronts avec peu de monde, il sera encore beaucoup plus grand.

La situation, au point de vue des munitions, est actuellement la suivante :

1° *Approvisionnements du temps de paix.* — En Prusse, le canon de campagne a, en chiffres ronds, 400 coups par pièce par Corps d'Armée, et une réserve d'environ une fois et demie ce stock.

L'obusier léger dispose dans le Corps d'Armée d'un approvisionnement tout à fait insuffisant. On travaille à l'améliorer; malgré cela, le nombre de coups par Corps d'Armée restera extrêmement faible. La proportion de munitions de réserve est, en apparence, plus favorable que pour le canon de campagne. En fait ce n'est qu'une illusion, car le nombre de coups actuellement constitué pour l'obusier léger de campagne est bien inférieur de 100 à celui du canon de campagne. On ne reviendra plus sur l'obusier léger : ce qui a été dit pour le canon de campagne s'applique à lui dans une mesure encore plus large.

Les obusiers lourds de campagne, qui, dans le Corps

d'Armée, ont un fort approvisionnement avec 432 coups par pièce, emportent, avec eux, 6.912 coups pour le Corps d'Armée. Comme réserve, il existe *un* train de 6.000 coups, soit les six septièmes de l'approvisionnement. On ne peut, dans ces conjonctures, recourir aux munitions de forteresse; elles seront employées pour les sièges et là aussi il faudra un recomplètement.

2° *Fournitures de mobilisation et début des livraisons.*

— Les fournitures de mobilisation sortiront, pour le canon de campagne, la 7^e ou la 8^e semaine. En Prusse elles seront de 120.000 coups, soit environ 40 coups par pièce d'artillerie de campagne (active et réserve). Viendront ensuite, toutes les 4 semaines, de 40 à 50 coups par pièce.

Pour les obusiers lourds de campagne, on livrera, jusqu'à la 8^e semaine, 35.000 coups puis, toutes les 4 semaines, 26.000 à 28.000 coups. Mais ici on ne donne pas, comme on l'avait fait pour les munitions d'artillerie de campagne dans la note du 8-6-1912, la date à laquelle ces 35.000 coups seront effectivement prêts, dans les dépôts d'artillerie, à être chargés sur wagons. Ces munitions serviront aussi aux opérations de siège.

Par conséquent, le canon de campagne devra se contenter des approvisionnements du temps de paix jusqu'à la 7^e ou 8^e semaine.

L'artillerie lourde d'armée ne peut pas, en somme, compter sur les fournitures de mobilisation. Les munitions manqueront, soit dans la guerre en rase campagne, soit dans la guerre de forteresse.

3° *Consommation de munitions en campagne.* — Il n'y a pas de doute possible que, sur le théâtre probable des opérations, les premières grandes batailles seront livrées peu après la fin de la concentration. Il est très vraisemblable aussi que les combats dureront des jours; toutes les unités de l'armée y seront engagées tôt ou tard; toutes les munitions des corps d'armée — et surtout celles d'artillerie de campagne — seront consommées. Dans une bataille qui, par exemple, durera quelques longues journées d'été, on peut s'attendre à une consommation de 500 coups par pièce de campagne et par obusier lourd,

surtout si l'on tient compte du manque d'expérience de la guerre et des habitudes du temps de paix.

Après les premiers grands combats, les canons de campagne auront encore assez de munitions pour une deuxième bataille, peut-être même un peu plus ; les obusiers lourds n'auront peut-être pas leur approvisionnement entièrement reconstitué. Ces munitions devront nous suffire jusqu'à la septième ou la huitième semaine et même au delà ; les livraisons de mobilisation ne nous fourniront en effet qu'un assez faible complément. Il me paraît absolument impossible que nous nous tirions d'affaire avec cela, car *peu après* les premières grandes batailles, et *plus tard encore*, nous devons livrer de rudes combats.

Ainsi, dans leur situation actuelle, en admettant même une assez faible consommation dans les premiers grands combats, nos approvisionnements en munitions seront épuisés dès le trentième ou le quarantième jour de la mobilisation, peut-être un peu plus tard, si les circonstances sont favorables. En certains points les munitions manqueront plus tôt ; sur d'autres il en restera encore, sans qu'on puisse rétablir l'équilibre.

4° *Les mesures prévues et leur influence sur la consommation des munitions en campagne. — Conclusion.* — Les mesures prévues — porter l'approvisionnement en munitions d'artillerie de campagne à 1.200 coups par pièce, et constituer un deuxième train de munitions pour les bataillons d'obusiers lourds — amélioreront naturellement la situation. Mais les munitions indispensables manquent pour une conduite vraiment énergique des opérations, où nous aurons à compter, jusqu'au quarantième ou au cinquantième jour de la mobilisation, avec des ennemis toujours debout, et peut-être même avec de nouveaux adversaires. Les quantités de munitions à livrer à la mobilisation ne sont d'aucun secours. Il semble d'ailleurs qu'on doive les considérer comme une chose immuable. Il ne reste donc plus qu'à augmenter les stocks du temps de paix. Cela implique un troisième et un quatrième échelon pour les obusiers lourds de campagne. En ce qui concerne l'artillerie de campagne, *il faut dépasser 1.200 coups par pièce.*

Je ne méconnaiss pas les efforts du Ministère de la Guerre pour assurer à l'armée ses munitions : je l'en ai déjà remercié à différentes reprises. Mais, d'autre part, à la base de mes déclarations, on trouve cette idée fondamentale que, étant donné notre situation, les approvisionnements du temps de paix et les fournitures à la mobilisation ne couvriront pas les besoins. Si l'on y souscrit, on est obligé de reconnaître que la préparation à la guerre n'est nullement parfaite et que la conduite des opérations se heurtera à de sérieux obstacles. Il faut tout mettre en œuvre pour abréger cette crise. Si, par exemple, le deuxième approvisionnement pour obusiers de campagne, que j'ai réclamé dès le 29-1-1910, ne doit être livré que pour 1917, il y a là, selon moi, un atermoiement inquiétant au plus haut degré. Je demande des mesures catégoriques, et qu'on nous donne bientôt les moyens nécessaires. Si les usines augmentent leurs ateliers, elles tiendront compte de nos besoins accrus.

J'ai la ferme conviction que les derniers caissons pleins seront décisifs pour l'issue d'une grande guerre européenne. Il nous faut compter avec deux adversaires qui, réunis, nous sont sensiblement supérieurs : nous devons avoir beaucoup plus de munitions que chacun d'eux pris isolément.

Signé : VON MOLTKE.

10.

Berlin, le 4-7-1910.

Chef de l'Etat-Major général de l'Armée,
n° 878 secret.

Emploi à la guerre des formations de dépôt
des troupes de campagne (Ersatz).

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Le dernier Kriegspiel exécuté au Grand Etat-Major supposait une guerre entre l'Allemagne, d'une part, la France, la Russie et l'Angleterre d'autre part. Un voyage du Grand Etat-Major, consécutif à ce Kriegspiel, avait pour thème l'invasion du Schleswig-Holstein par les Anglais.

Ces deux exercices ont démontré qu'en cas de crise nous ne pouvions renoncer à l'intervention, aussi rapide que possible, des formations d'Ersatz (1) dans les opérations.

Ces troupes d'Ersatz sont les seules dont on puisse, en raison de leur composition, envisager l'utilisation dans ce cas.

Certes leur utilisation à la guerre doit être considérée comme un inconvénient, un pis-aller. Je partage absolument l'avis du Ministère de la Guerre : leur rôle propre est de combler les pertes des troupes du front.

Mais on ne peut nier que ce serait une erreur fatale de s'exposer, pour l'amour de cette mission, au danger d'être battu. Le nombre de nos ennemis, en cas de coalition contre l'Allemagne, est si considérable que ce sera peut-être pour nous un devoir impérieux de leur opposer, a priori, tout ce qui, dans l'Empire, est en état de porter les armes. Nous devons gagner les premières batailles, voilà qui domine toute la question. Si nous y arrivons, il est assez indifférent que, par leur emploi à la guerre, les troupes d'Ersatz aient été en permanence détournées de leur rôle propre. Les troupes d'Ersatz qui doivent servir à repousser un débarquement ennemi peuvent d'ailleurs, après une victoire, être rendues à leur destination première.

Le Commandement suprême peut se trouver de bonne

(1) Le mot Ersatz signifie « remplacement ». Dans le langage militaire, il s'appliquait aux hommes incorporés chaque année en surnombre pour remplacer les soldats de leur classe qui viendraient à disparaître au cours de leur service par suite de décès, réforme, etc.

Tous les conscrits « bons pour le service » n'étaient pas incorporés, car leur nombre dépassait l'effectif nécessaire chaque année. Ces non incorporés formaient une catégorie dite Ersatz-Reserve. Ils ne faisaient pas de période d'instruction. A la mobilisation ils faisaient l'objet d'un appel spécial. Ils étaient donc complètement distincts des réservistes.

Enfin le mot Ersatz s'appliquait aux dépôts des corps de troupes en campagne (Ersatz bataillone). Les unités constituées par prélèvement sur ces dépôts reçurent le nom d'Ersatz formationen ou formations d'Ersatz. C'est ainsi qu'on vit paraître en 1914 des Bataillons, des Brigades et des Divisions d'Ersatz. (Division d'Ersatz de la Garde, Division d'Ersatz bavaroise, etc).

L'usage du mot d'Ersatz a été consacré par la guerre, c'est pourquoi on l'a conservé ici. (N. du T.)

heure en présence de situations critiques qui l'obligent à recourir aux troupes d'Ersatz pour les mener au combat. Des troupes anglaises de débarquement peuvent envahir le Schleswig-Holstein, par exemple, à partir du quinzième jour de la mobilisation. Obligés de nous concentrer à nos frontières occidentales et orientales, nous ne pouvons laisser dans le Schleswig une armée égale à celle des Anglais. Nous ne pouvons pas plus prélever sur notre concentration, telle qu'elle est prévue sur la frontière Est et la frontière Ouest, une armée assez puissante et la jeter là. Nous appliquons toutes nos forces pour vaincre au point décisif, dans l'Est ou dans l'Ouest. Des troupes mobilisées conformément au plan, nous ne pouvons laisser en Schleswig-Holstein que le minimum nécessaire à une première couverture. Pour y battre l'ennemi, s'il vient, nous devons engager de très bonne heure nos formations d'Ersatz.

Rendons-nous bien compte de la nécessité d'appeler, en cas de crise et de bonne heure, les troupes d'Ersatz à la bataille, et nous comprendrons que c'est un devoir et une obligation essentielle, pour notre salut, de préparer cet emploi dans le détail, dès le temps de paix, par extension des prescriptions du plan de mobilisation.

Le premier pas a été fait : nos formations d'Ersatz ne comprennent que des hommes instruits. Nous sommes en train de faire le deuxième. Les groupes d'Ersatz de l'artillerie légère seront mobilisés en vue de leur emploi en campagne. Les équipages sont constitués dès le temps de paix pour une partie des bataillons d'Ersatz des troupes de campagne. La réquisition des véhicules supplémentaires est prévue par le rectificatif 125 J I^a. Elle est déjà ordonnée, par des mesures spéciales, aux IX^e, X^e, XIII^e, XIV^e Corps. Cette mesure doit s'étendre aux autres armes et, en premier lieu, aux formations d'Ersatz des III^e, IV^e, XI^e, XII^e, XIX^e Corps d'Armée et à une partie de celles du Corps de la Garde et du II^e Corps. L'emploi des troupes d'Ersatz ci-dessus est envisagé en première urgence pour repousser un débarquement ennemi.

Il est donc très important que l'équipement des troupes

d'Ersatz soit amélioré dans la mesure du possible. En particulier leur matériel sanitaire doit être complété.

Ultérieurement, nous aurons à préparer la formation de brigades mixtes (§ 89² du plan de mobilisation). A cet effet chaque Division doit mettre sur pied, conformément au tableau d'effectifs H. a. I², un Etat-Major sédentaire de Brigade qui, d'abord, ne sera pas mobilisé. On fera exception pour les XV^e et XVI^e Corps d'Armée. Au Corps de la Garde, qui ne peut fournir qu'une partie de ses formations d'Ersatz, on créerait un Inspecteur de l'Infanterie de la Garde non mobile.

Dans les Corps d'Armée dont les formations d'Ersatz constituent la totalité ou la majorité de la garnison des forteresses, par exemple aux I^{er}, XVII^e, et XVIII^e Corps, ces Etats-Majors pourraient être affectés pour ordre à ces places (Rectificatif 204 au § 89² du plan de mobilisation). Celles-ci pourraient en tirer un avantage réel.

Pour diriger les bureaux des dépôts, il resterait, dans chaque Division, au moins un Etat-Major sédentaire de Brigade (Rectificatif 3 au § 4³ du plan de mobilisation).

Enfin, comme dernière mesure, on mettrait à la disposition du G. Q. G., à peu près dans les conditions fixées par le tableau d'effectifs H. a. I¹, du personnel du Haut Commandement ayant éventuellement le rang de Commandant de Corps d'Armée. La réunion de plusieurs brigades en unité d'ordre supérieur est indispensable. Je propose dès maintenant l'affectation d'un de ces officiers généraux à chacun des III^e, IV^e, IX^e, et X^e Corps (ou au XI^e à la place du IV^e ou du X^e) au XII^e ou au XIX^e Corps. J'admets que les Généraux commandants de Région doivent conserver leurs attributions.

Dans le but d'éviter les dépenses résultant de la constitution des Etats-Majors de Brigades et des Commandements supérieurs on devra puiser dans les formations d'Ersatz.

Il faut renoncer à créer des formations du Train avec attelages. La formation de compagnies du Train de campagne par prélèvement sur les bataillons de dépôt est souhaitable.

Pour fournir du matériel roulant au Train, en cas d'envoi de troupes d'Ersatz dans le Schleswig-Holstein, il suffit de mobiliser, dans la IX^e Région, et éventuellement dans la X^e, 2 ou 3 convois auxiliaires de station-magasin. Au surplus, le Commandement devra se tirer lui-même d'embarras.

J'espère que la réalisation de mes propositions ne présentera pas de difficultés particulières. Je le répète, notre salut exige impérieusement cette réalisation. Je demande au Ministère de la Guerre de me tendre à nouveau une main secourable, comme il l'a déjà fait jusqu'ici avec tant d'obligeance, et de faire en sorte que ce que je viens de lui soumettre s'accomplisse avant le 1-4-1911.

Signé : von MOLTKE.

11.

Berlin, le 20-8-1910.

Le Chef de l'État-Major Général de l'Armée,
n^o 878.

Réponse à M. I. n^o 914/10 A 1 du 3-8-1910.
Emploi mobile de formations
d'Ersatz.

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Notre situation politique et géographique nous obligera à mobiliser toutes les troupes disponibles pour une lutte qui décidera de l'existence ou de la disparition de l'Empire allemand. Tenant pleinement compte de cette situation, nous devrions employer toutes nos forces militaires et pousser notre puissance militaire aussi loin que nous le permettent nos effectifs en hommes aptes au service et en hommes des réserves. La seule vraie solution serait de mettre sur pied de nouvelles unités parfaitement au point. Ce serait le moyen le plus sûr de faire face, avec chances de succès, à une grave crise extérieure. Mais les difficultés d'ordre financier et de politique intérieure ne m'échappent point. C'est pourquoi, d'accord avec M. le Ministre de la Guerre, j'ai renoncé à demander, pour le prochain quin-

quennat, une augmentation considérable des effectifs de paix. Je n'ai pas non plus réclamé la formation de nouvelles troupes, par utilisation des nombreux hommes en congé.

Mon devoir n'en est que plus impérieux de rechercher l'utilisation des formations déjà existantes et qui, pour pouvoir être employées à la guerre, n'exigent pas de moyens financiers spéciaux, mais simplement une préparation et une mise au point méthodiques.

Partant de ce principe, j'ai demandé que l'on entreprît la mobilisation de l'armée d'Ersatz. C'est là une question de vie ou de mort pour l'Etat. Sous aucun prétexte nous ne pouvons nous en désintéresser.

Par ma lettre du 1-7-1910, j'ai soutenu que, dans l'armée d'Ersatz, je ne voyais, avant tout, qu'une réserve toute prête, sur laquelle on peut effectuer des prélèvements. J'ajoutais que « dans des circonstances critiques », sur des théâtres d'opérations secondaires, en s'appuyant sur des places fortes, des cours d'eau ou d'autres obstacles naturels, les éléments ainsi prélevés peuvent interdire, ou tout au moins retarder, l'invasion du territoire par un nouvel adversaire et la destruction de toutes les ressources dont nous avons un besoin pressant pour la conduite de la guerre.

Le Ministère de la Guerre semble craindre que nous ne projetions un emploi immédiat de toutes les troupes mobiles d'Ersatz, au même titre que l'armée de campagne mobilisée. Or des raisons de transports de concentration par chemin de fer s'y opposent. Si l'emploi de l'armée d'Ersatz n'est pas nécessaire, celle-ci sera rendue, sans préjudice de sa mobilisation, à sa destination : combler les vides causés par les pertes de l'armée de campagne.

L'armée de campagne rassemblée à la frontière, la seule présence, à l'intérieur du pays, d'une armée d'Ersatz vraiment apte à combattre, prendra une grande importance aux yeux d'une coalition ennemie avec laquelle nous aurons vraisemblablement à compter. Un nouvel adversaire, voyant le pays sans défense, sera bien plus facilement tenté de nous attaquer que s'il nous sait en possession

d'une autre armée organisée à l'intérieur du territoire. Cette armée doit, en cas d'extrême nécessité, pouvoir être engagée au même titre que l'armée de campagne, soit seule, soit avec l'armée de campagne, soit avec des éléments de cette dernière. Un Etat qui lutte avec la dernière énergie pour son existence doit jeter dans la balance toutes ses forces, toutes ses ressources, s'il veut être à hauteur de ses devoirs les plus élevés.

Ma lettre du 1-7-1910 a fait ressortir les mesures préparatoires que je proposais pour le Schleswig-Holstein parce qu'il y a là un point particulièrement sensible. On ne peut prévoir de façon certaine si un débarquement anglais s'effectuera là ou dans le Jutland. Le rapport d'un attaché militaire ne peut être une garantie pour la sécurité de notre frontière du Nord. Je ne puis me rallier au projet de constituer, par prélèvement de bataillons en surnombre dans différents Corps d'Armée actifs et de réserve, et par adjonction de la 3^e Division de réserve, un nouveau corps chargé de s'opposer à un débarquement anglais. Il serait difficile de rassembler un grand nombre de petites unités provenant de Corps différents; nos transports par chemin de fer en seraient alourdis; enfin il pourra être nécessaire de laisser la 3^e Division de réserve à la frontière russe. On ne ferait au surplus que prendre des forces à un endroit pour les employer à un autre, sans qu'il en résultât un surcroît de puissance. Il faut en outre considérer qu'une partie de nos corps ou divisions de réserve n'atteignent pas l'effectif de 24 ou 12 bataillons, et que les bataillons en excédent suffiront juste à les compléter. Je n'ai pas encore proposé ce nivellement: il y avait d'autres questions plus urgentes à régler.

Je veux mettre nettement en relief que la mobilisation des troupes d'Ersatz, appelées en première urgence à couvrir le Schleswig-Holstein, n'est pas seule à considérer. Il faut préparer la mobilisation de toutes les formations de dépôt des troupes de campagne.

Leur rôle, en ce qui concerne la convocation des réservistes et le maintien de l'ordre à l'intérieur, auquel d'ailleurs participeront les dépôts de la Réserve et de la Land-

wehr ne sera pas modifié au début, du fait de leur emploi comme troupe mobilisée. Si, aussitôt après le début des hostilités, nous réussissons à obtenir un gros succès sur l'un de nos adversaires, leur emploi en tant qu'unités combattantes ne sera pas du tout nécessaire. Mais on ne peut qu'espérer un tel succès; personne ne peut le garantir. Toute l'armée de campagne peut être engagée dans une lutte décisive contre un adversaire; elle peut être aussi accrochée dans des combats de longue durée, sans décision. Si, à ce moment-là, un nouvel ennemi entre en lice, sans que nous puissions lui opposer aucun élément de l'armée de campagne, il faudra bien engager l'armée d'Ersatz. On peut appréhender que ses éléments soient insuffisants, de par leur nature et leur nombre, pour obtenir un succès : ce n'est pas une raison pour qu'on s'abstienne de s'en servir. En tout cas, il vaut mieux chercher le succès en tenant toutes ses forces prêtes que de ne rien préparer et d'être ensuite obligé de recourir à des improvisations.

Il est indiscutable qu'une armée bien organisée, avec de bons chefs, vaut mieux qu'une armée médiocrement constituée, avec des chefs au-dessous de leur tâche. Je n'attends pas non plus de l'armée d'Ersatz de grandes opérations au début, mais bien une résistance vigoureuse, sur des lignes appropriées, que ce soit dans l'Est, sur la Vistule ou la Netze et la Warthe, en s'appuyant sur le système fortifié de ces régions, ou dans le Nord, sur l'Eider et la Schlei.

C'est encore dans la défense du territoire national que ces formations auront leur meilleur rendement, et d'autant plus que, grâce à des mesures préparatoires convenables, on leur aura donné l'aptitude au combat. Leur commandement, dans les hauts grades, sera assuré sans préjudice pour l'armée de campagne : il y a assez d'officiers supérieurs en disponibilité. Seuls les chefs de corps d'infanterie font défaut. Mais il n'est pas nécessaire que ces emplois soient tenus (plan de mobilisation 89², rectificatif 68). Déjà, en 1866, on a créé des brigades d'Ersatz sans constituer des régiments.

Je demande à nouveau que l'on aborde l'étude des propositions contenues dans ma lettre du 1-7-1910.

Signé : von MOLTKE.

12.

Berlin, le 11-11-1910.

Le Chef de l'État-Major général de l'Armée,
n° 13077.

Réponse à M. I. n° 1282/10 A 1 du 21-10.

Emploi mobile de Troupes d'Ersatz.

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Je sais qu'en ce qui concerne l'importance des renforts pour l'armée de campagne mes vues sont conformes à celles du Ministère de la Guerre et de mon prédécesseur. Mais, comme ce dernier, je prévois la possibilité, au cours d'une prochaine guerre, de circonstances critiques qui, pour être dominées, exigeront les plus grands efforts. C'est pourquoi mon prédécesseur avait, par sa lettre du 4-11-1905 n° 11077, suggéré l'organisation des 200.000 réservistes alors en surnombre.

Comme les pourparlers à ce sujet n'avaient pas encore pris fin et qu'il était toujours plus urgent d'avoir de nouveaux effectifs sous la main, je proposai, sous le n° 590, secret, du 7-4-1906, comme pis-aller, la formation d'un bataillon de marche avec les hommes instruits de deux bataillons de dépôts : ceux-ci étaient alors composés pour moitié de réservistes non instruits. Le Ministre de la Guerre de cette époque vit dans cette solution « des inconvénients qu'il ne fallait pas sous-estimer, aussi bien pour les nouveaux bataillons ainsi formés que pour les éléments restants ».

Il en était résulté qu'on n'avait pu, avec ces 200.000 hommes, constituer des unités en supplément. Sur ma proposition, et après entente avec les Corps d'Armée, le Ministre de la Guerre ordonna alors, d'abord à titre d'essai, puis à titre définitif, que les hommes non instruits des batail-

lons de dépôt fussent remplacés par les hommes instruits en excédent : les dépôts de recrues voyaient en même temps augmenter leurs effectifs. La note du 18-6-1907 M. I. n° 848/07 A 1 consacrait cette mesure par une innovation : le cas échéant, des détachements d'Ersatz pouvaient être appelés à participer à la guerre. C'est dans cet ordre d'idées que furent établis le rectificatif 68 au § 89¹ du plan de mobilisation, qui prévoyait la mobilisation de brigades d'Ersatz par les soins des Généraux commandants de Régions, et ma note du 1-7-1910 n° 8305 I secrète, qui soumettait, à cet effet, des mesures préparatoires du temps de paix, suivant un plan déterminé.

Dans ce qui précède, je suis revenu sur les conceptions du précédent Ministre de la Guerre parce qu'il avait alors reconnu la justesse de mes vues. Or, à mon grand regret, la lettre du 21-10-1910 M. I. 1282/10. A 1 n'a pas, dans son exposé, dissipé mes doutes au sujet des mesures prévues, au Ministère de la Guerre, pour les bataillons d'Ersatz.

En ce qui concerne le nombre des bataillons maintenus pour l'appel des renforts, la situation sera plus favorable que ne le pense le Ministère de la Guerre tant que des événements graves n'empêcheront pas les bataillons de garnison des places, par suite de l'investissement, ou les autres, par suite de leur entrée en campagne, de fournir des renforts. Je suis heureux de reconnaître que le Ministère de la Guerre admet aussi qu'il est justifié de faire appel à toute l'armée d'Ersatz et de l'employer à la guerre, en cas de circonstances critiques — et il ne peut d'ailleurs s'agir que de celles-là.

La composition des bataillons, dont la mobilisation est prévue par le Ministère de la Guerre, est bonne. Ses noyaux-cadres restants sont en état de recevoir les hommes rappelés, mais non de participer à la guerre comme on en a admis la possibilité. Le Ministère de la Guerre espère que ces noyaux-cadres pourraient se transformer en nouvelles unités de guerre. Cette solution est-elle possible avec les officiers dont nous disposons ? La question doit être réservée. En tout cas il faudra beaucoup de temps.

L'ennemi nous le laissera-t-il? Rien de moins certain (1). Nous devons compter avec cette circonstance très défavorable. En outre ces noyaux-cadres sont impropres à constituer des garnisons de guerre. La réunion de ces noyaux, le 15^e jour de la mobilisation, pour en former des bataillons constitués, serait un bénéfice certain mais qui ne peut être réalisé partout.

De plus, la situation varie suivant les régions de Corps d'Armée : il faudrait en tenir compte. C'est ainsi que le 1^{er} Corps emploie ses bataillons d'Ersatz à la garde des voies ferrées et comme garnisons de guerre, le XVII^e les utilise tous, sans exception, dans les places. Les IX^e, X^e, XIV^e prévoient que peut-être tous leurs bataillons d'Ersatz seront affectés de bonne heure à des opérations. Le VIII^e paraît vouloir se servir des siens dans la zone de concentration. Il est douteux que ces Corps d'Armée puissent s'arranger d'une transformation des bataillons une fois qu'ils auront été mis sur pied.

Dans quelques Corps d'Armée à effectif moyen, notamment dans ceux qui ne fournissent pas de bataillons d'Ersatz aux places fortes, on pourrait peut-être envisager une solution mixte. Dans chaque brigade, un régiment constituerait, dans le cadre de la mobilisation générale, un bataillon mobile et un noyau cadre pour le dépôt. Ce noyau cadre passerait, le 15^e jour de la mobilisation, à l'autre régiment chargé de former le bataillon d'Ersatz.

Le Corps de la Garde, où les unités d'Ersatz sont étroitement rassemblées, pourrait sans difficulté être traité dans le sens indiqué par le Ministère de la Guerre.

Pour mener cette affaire à bien, je verrais avec reconnaissance que l'on passât à l'exécution des mesures sur lesquelles on est tombé d'accord, sans rien changer à ce qui a été convenu, et tout en laissant le champ libre aux Corps d'Armée pour la mise sur pied des bataillons, au cours de la prochaine année de mobilisation.

En ce qui me concerne, je demanderais seulement que des instructions fussent données aux Commandants de

(1) L'échec des nouvelles levées à Ypres est resté dans toutes les mémoires. (Note de l'auteur.)

Corps d'Armée pour que les bataillons mobiles fussent constitués avant le 14^e jour de la mobilisation ou, en cas d'impossibilité, avant le 15^e jour, et de manière que, passé ce délai, on pût les envoyer au feu. D'autre part les formations désignées comme dépôts devraient pouvoir former à partir du 15^e jour de la mobilisation des bataillons constitués. En même temps les Corps d'Armée seraient priés, comme en 1906, de fournir sur cette question un rapport qui servirait de base à des décisions ultérieures. Toute modification au plan de mobilisation pourrait être reportée jusque-là.

Signé : VON MOLTKE.

13.

Berlin, le 2-3-1911.

Chef de l'État-Major général de l'Armée,
n° 2.500 I secret.
Construction de ballons.

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Par ma lettre 401/08 I. du 13-1-08 j'ai estimé à 15 le nombre de ballons nécessaires pour le G. Q. G.. Entre temps, il a été démontré — et cela ressort des manœuvres d'aérostation, des manœuvres impériales de 1909 et 1910, et aussi de la note de l'Inspection des troupes de communications II c n° 12401 du 28-12-1910, — que les services rendus par les ballons sont restés très au-dessous de ce qu'on en attendait lorsque fut établie la proposition rappelée ci-dessus. De plus, ce n'est qu'en 1910, aux expériences de tir de Rügenwaldermünde, que fut démontrée la grande vulnérabilité des ballons au tir d'obusiers et de canons contre aéronefs, même à des hauteurs bien supérieures à 1.000 mètres. Enfin les progrès et le développement de l'aviation ont placé l'avion au rang des moyens de reconnaissance aérienne.

Toutes ces circonstances m'ont incité à examiner la question de savoir si, la situation s'étant ainsi modifiée, il paraissait encore indiqué de maintenir cette demande de 15 ballons.

On ne peut encore prévoir avec certitude dans quelle mesure on pourra remédier aux imperfections actuelles de nos ballons, ni jusqu'à quel point les avions seront en état d'entreprendre des missions de reconnaissance, concurremment avec les ballons ou à leur place. J'en suis donc arrivé à la conviction que le G. Q. G. peut se contenter de 9 ballons de l'Administration militaire. Ce chiffre peut, suivant les prévisions, être atteint dans le courant de cette année. On pourra ensuite attendre jusqu'à ce qu'on ait obtenu des données suffisantes pour l'emploi en campagne du ballon et de l'avion.

Signé : von MOLTKE.

14.

Berlin, le 9-3-1912.

Chef de l'Etat-Major Général de l'Armée,
n° 3350 I secret.

Aviation.

A L'INSPECTION GÉNÉRALE DU SERVICE DES
COMMUNICATIONS MILITAIRES.

Pour me faire une idée complète de l'emploi des avions, je demande qu'on veuille bien me fournir le plus tôt possible les indications suivantes :

1° De quelles armes à feu sont munis les appareils? Leur emploi se heurte-t-il à des difficultés quelconques?

2° Quels poids peut-on jusqu'ici lancer de nos avions, et quelles sont les chances d'atteindre le but?

Je demande que par le jet de projectiles sur des routes et des chemins survolés, on détermine les possibilités pour les avions, aux altitudes de guerre, d'atteindre ces objectifs.

3° Où en est l'exécution des vols de nuit, au risque même d'endommager gravement l'appareil à l'atterrissage?

4° Les aviateurs peuvent-ils, en volant bas, se faire reconnaître par leurs propres troupes, à l'aide d'un signe quelconque, par exemple un fanion rouge? Il va de soi que les prescriptions relatives au signal de reconnaissance trouveront seulement place dans les directives pour la concentration.

A-t-on trouvé d'autres procédés de reconnaissance ?

J'attache une importance toute spéciale à ce que les expériences indiquées aux § 2 et 4 soient entourées du secret le plus absolu.

15.

Berlin, le 23-4-1912.

Chef de l'État-Major Général de l'Armée.

n° 5367 I secret.

Réponse à la note de l'Inspection Générale

des Communications militaires 27-12

du (le quantième manque) Avril 1912.

Armement des avions.

A L'INSPECTION GÉNÉRALE DU SERVICE DES COMMUNICATIONS MILITAIRES.

La note rappelée ci-dessus me suggère les remarques suivantes :

1° L'armement de nos avions avec le pistolet 08 est médiocre. Je demande des essais avec des armes plus puissantes. Quelle est d'autre part la valeur du dispositif Euler (1) (exposé le premier jour de l'Ala) ?

2° J'attache une grande importance à ce que soit déterminé le plus tôt possible le poids maximum que l'on peut jeter des avions des différents types, sans danger pour l'appareil. Cette détermination est à la base de toutes les études et décisions ultérieures, touchant l'armement de nos appareils avec des bombes. Je demande communication des résultats.

3° Dispose-t-on de données expérimentales sur les projectiles qui, lancés par l'avion, se prêtent le mieux à la destruction des ballons ? Sinon, je considère que des expériences pratiques s'imposent d'urgence, dans le plus bref délai.

Je serais très reconnaissant qu'on voulût bien m'orienter nettement sur l'état de ces expériences, comme de celles qui m'ont été signalées par la note de l'Inspection Générale déjà rappelée plus haut. Je demande qu'on me donne l'occasion,

(1) Mitrailleuse à bord de l'avion. (Note de l'auteur.)

ainsi qu'aux officiers du Grand-Etat-Major, de suivre des expériences de ce genre.

Signé : VON MOLTKE.

16.

Berlin, le 4-1912.

Chef de l'Etat-Major Général de l'Armée

n° 348/12 secret.

Réponse à la note du 6-4-12 n° 519/12 secret A 7

Organisation de l'aviation.

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE (1).

En regard de l'exposé contenu dans la note précitée, je place l'organisation large et méthodique de l'aviation en France — voir ma lettre du 10-4-1912 n° 5400 II. Le mémoire annoncé par cette lettre sera communiqué le plus tôt possible.

Je dois m'élever contre cette hypothèse, parvenue occasionnellement à ma connaissance, que l'organisation de l'aviation en France n'existe que sur le papier, ou qu'elle subira un temps d'arrêt. C'est là une illusion dangereuse. Quand bien même il subsisterait des lacunes dans la réalisation du programme de 1912, il n'en reste pas moins, par rapport à nos propres mesures, une avance telle que les Français peuvent être à bon droit fiers et satisfaits de leur extraordinaire supériorité dans ce domaine. Il va de soi que, dans une guerre, une telle supériorité entraînerait pour nous de nombreux inconvénients. Il est donc profondément regrettable qu'on n'en ait pas fait autant chez nous pour l'aviation et que, si j'en juge par la note précitée, cet état de choses subsiste.

Ceci posé, je m'abstiens d'entrer dans les détails. Je veux cependant faire ressortir qu'à mon avis nous devons procéder, dans la constitution de notre aviation, avec autant de méthode que dans l'organisation des autres formations de l'Armée. Tant que nous ne travaillerons pas suivant des buts bien nets, nous ne disposerons pas, en cas d'évène-

(1) Le Général de Moltke a personnellement remanié cette note.

ments sérieux, de ce que nous comptons sur le papier. Les difficultés rencontrées dans la mobilisation de nos escadrilles, depuis l'automne de l'année dernière, en sont un exemple plein d'enseignements. En outre le travail de concentration et le plan d'emploi contre l'ennemi de nos forces combattantes ont pris une telle ampleur qu'on ne peut en venir à bout sans des buts précis (voir ma lettre du 15-3-1912 n° 3717 I). De tout cela je suis responsable. Je suis donc obligé de demander que des éclaircissements me soient fournis le plus tôt possible au sujet des mesures définitives prévues pour l'automne de cette année.

Après comme avant, je considère que Darmstadt ne convient pas comme troisième base d'aviation. Cette ville est trop près de la frontière.

Il est tout particulièrement fâcheux qu'on n'ait encore rien décidé pour le développement de notre aviation militaire au cours des années 1913 à 1916. Le nouveau projet de loi militaire fixe l'effectif en hommes pour cette période. Il est impossible que nous puissions suffire, durant le quinquennat, avec le personnel-troupe mis à notre disposition le 1-10-1912.

Nous pouvons donc dès maintenant nous attendre avec certitude à ce qu'on continue à détacher du personnel dans l'aviation et à ce qu'on réduise les crédits sur les points où le projet de loi militaire n'a pas encore été discuté et où nous avons des hommes en excédent. Les raisons que donne le Ministère de la Guerre pour justifier son attitude, ne peuvent être, à mon sens, considérées comme plausibles. Si on m'avait renseigné de façon certaine, je me serais élevé contre l'insuffisance du projet militaire. Je maintiens expressément que, sur ce point de la loi militaire, je ne suis pas d'accord avec le Ministère de la Guerre, et qu'on ne m'a pas donné la possibilité de faire connaître mon opinion avant que ce projet ne fût arrêté. Ce procédé à mon égard n'est pas conforme aux usages (1).

J'ai demandé à savoir, dès maintenant, à combien s'élèvera, à différentes dates de 1912, le nombre d'avions uti-

(1) Ce fait surprenant trouvait sa raison dans la triste situation de notre politique intérieure (voir p. 48 — 3^e ligne à partir du bas). — Note de l'auteur.

lisables à la guerre : cela ne signifie pas que je veuille contrôler le Ministère de la Guerre, comme on semble le croire. Mais puisque, d'après le § 6 de la note du 5-3-1912 n° 329/12 secret A 7, l'effectif en avions n'était pas fixé à ces différentes dates, et qu'on semblait escompter mon départ, j'ai cru devoir poser cette question. Le Haut-Commandement doit, pour le cas d'une mobilisation subite, connaître à fond ce dont il dispose pour l'armée de campagne, et comment sont constituées les réserves.

17.

Berlin, le 26-9-1912.

Le Chef d'État-Major Général de l'Armée
n° 12751 I secret.

Constitution de formations d'aviation.

Réponse à Département général 1157/12
secret A 7 du 19-8-12.

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

L'Inspection Générale du Service des Communications militaires a fait des propositions relatives à l'installation de bases aériennes en temps de paix et à la mise sur pied d'escadrilles en cas de guerre (Inspection Générale des Communications 132 secret I 12. Ilc du 3-8-1912). L'annexe ci-jointe contient un résumé de mes vues et de mes desiderata au sujet des principes et de la marche à suivre dans l'organisation ultérieure de notre aviation. Même si de nouveaux progrès se réalisent dans cette branche, les directives contenues dans ce résumé serviront pour la création et le perfectionnement de cet instrument de guerre moderne et important.

Mes demandes dépassent celles de l'Inspection Générale, et je me rends compte des dépenses considérables en argent et en personnel qu'elles exigent. Il faut en arriver à un large emploi de nos ressources si nous voulons faire disparaître notre infériorité incontestable, vis-à-vis de nos voisins de l'Ouest, dans le domaine de l'aviation. Je n'ai pas cessé d'attirer l'attention sur les sacrifices croissants que la

France s'imposait, dans le courant de l'année dernière, sur ce chapitre ; j'ai pour cela constamment fourni des renseignements. En même temps je soulignais l'urgence de mesures semblables chez nous. Ce n'est que par d'énormes efforts que nous pourrons rattraper maintenant une avance qui présente tant d'importance pour la conduite des armées.

Je ne doute pas que les moyens indispensables soient accordés par le Reichstag, en dehors des crédits demandés jusqu'ici. De la sorte, la question d'argent ne sera pas un empêchement à la poursuite de nos projets d'organisation. Pour ce qui touche à la question du personnel, j'ai assez insisté sur son importance au cours des discussions relatives au dernier Quinquennat.

Signé : von MOLTKE.

Secret.

Suite au n° 12751 I.

L'ORGANISATION DU SERVICE DE L'AVIATION MILITAIRE.

I. — *Aperçus généraux de principe.*

Le but le plus prochain, à atteindre au plus tôt dans l'organisation de notre aviation militaire, est de fournir à la mobilisation :

a) à l'échelon Armée : plusieurs (2 ou 3) escadrilles mobiles et un parc d'aviation.

b) à chaque Corps d'Armée (Corps de Réserve compris) une escadrille mobile ;

c) à chaque Corps de cavalerie : une escadrille mobile ;

d) aux places-frontières importantes : des escadrilles de forteresse.

Si les expériences, actuellement en cours, de réglage du tir de l'artillerie par avion, démontrent que des *escadrilles spéciales* sont indispensables pour ce service, il y aura lieu d'ajouter aux formations indiquées ci-dessus :

e) des *escadrilles d'artillerie*, dans les Corps d'Armée.

Il faut donc, comme minimum, demander la mise sur pied pour le 1-4-1914 des formations suivantes :

8 escadrilles mobiles de campagne pour les Armées.	=	8
26 escadrilles mobiles de campagne pour les Corps d'Armée	=	26
Total.		34

8 parcs d'aviation.

8 escadrilles de dépôt.

Des noyaux-cadres pour 13 escadrilles de place à Cologne, Mayence, Thionville, Metz, Strasbourg, Germersheim, Neuf-Brisach, Breslau, Posen, Thorn, Graudenz, Lötzen, Königsberg.

II. — *Effectifs des unités d'aviation.*

a) *Escadrilles mobiles de campagne.* — Leur effectif, tel qu'il est indiqué par l'Instruction de l'Inspection Générale du Service des Communications militaires 1458 M 12/13 Ib. du 23-7-1912, doit être augmenté et fixé comme suit : un commandant d'escadrille, 8 appareils, 8 pilotes, 8 observateurs, et, en plus, le personnel subalterne nécessaire. Les escadrilles doivent être mobiles et organisées de manière à assurer la rapidité de leur embarquement en chemin de fer, de leur débarquement, de leur transport sur route en combinaison avec les opérations des Armées. Les automobiles (1) à affecter dans ce but à chaque escadrille pour le transport des hangars, des pièces de rechange et des accessoires, des ateliers, de la troupe et, le cas échéant, des avions, etc., doivent être réparties de manière que le fractionnement par demi-escadrille de 4 avions soit assuré organiquement et sans autre formalité. Le premier résultat sera de pou-

(1) Les unités d'aviation de campagne françaises étaient constituées aux manœuvres de 1912, en « escadrilles » (en français dans le texte) de 6 appareils et équipées comme suit en moyens de transport automobiles :

1 « Petit tracteur » (en français dans le texte) pour chaque appareil, contenant des rechanges et des accessoires, une tente pour l'appareil que, le cas échéant, il remorquait.

1 « Gros camion » (en français dans le texte) pour 2 appareils avec les grosses rechanges, un deuxième moteur, etc.

1 « Gros camion » (en français dans le texte) comme atelier de campagne pour l'escadrille.

En tout, 10 automobiles pour chaque escadrille.

voir affecter d'abord à la cavalerie d'Armée des demi-escadrilles.

b) *Escadrilles des places.* — Les escadrilles à mettre sur pied peuvent avoir un effectif variable. Königsberg, Lötzen, Thorn, Strasbourg, Metz, Thionville, Neuf-Brisach, doivent disposer d'avions dès le premier jour de la mobilisation. Les autres places n'en auront besoin que le 20^e jour. Je propose qu'on constitue d'abord des demi-escadrilles comme noyaux, soit 4 avions avec équipage, des ateliers et un entrepôt pour le matériel. De la sorte, en cas de siège, le renforcement des noyaux est possible.

c) *Parcs d'aviation.* — Ils sont mobilisés pour les Armées et doivent servir au ravitaillement, au recomplètement et aux réparations de toutes les formations d'aviation subordonnées au Commandant de l'Armée. A ce point de vue, les escadrilles de la cavalerie d'Armée seront rattachées, le cas échéant, aux parcs d'aviation de certaines armées. En conséquence, les parcs d'aviation doivent être pourvus d'armement de réserve, de pièces de rechange, d'ateliers et de tout ce dont les escadrilles peuvent avoir besoin, mais qu'elles sont dans l'impossibilité, totale ou partielle, de transporter avec elles pour ne pas nuire à leur mobilité. Les parcs d'aviation doivent donc être considérés surtout comme une puissante réserve de matériel pour les escadrilles de campagne. Ils doivent être assez mobiles (sur camions) pour pouvoir toujours suivre les Armées et, en cas de besoin, pousser des éléments jusqu'aux terrains d'atterrissage.

III. — *Installation de bases aériennes en temps de paix.*

L'organisation des stations aériennes du temps de paix, basée sur les données de la présente annexe, doit permettre, d'ici au 1-4-1914, de doter, autant que possible, chaque Corps d'Armée d'une station. Celle-ci lui sera subordonnée, pour les besoins du temps de paix (instruction tactique, emploi avec la troupe). En plus de l'escadrille du Corps d'Armée intéressé, elle formera à la mobilisation les autres formations destinées aux Armées (plus

tard aussi celles de la cavalerie d'Armée et des commandements supérieurs d'artillerie). Les stations des places-frontières fourniront les noyaux-cadres des escadrilles de forteresse.

Il en résulte que l'effectif des stations aériennes variera dans chaque Corps d'Armée suivant l'importance des formations à mobiliser. Döberitz conservera en outre son caractère de terrain d'expérience.

IV. — *Matériel, Personnel, Instruction, Manœuvres.*

Chaque station aérienne doit avoir en tout temps, en magasin, la totalité des appareils de guerre nécessaires aux formations à mobiliser. De plus il est à souhaiter que, grâce à un pourcentage d'avions en supplément, on ait toujours de quoi remplacer immédiatement et sur place les appareils endommagés ou perdus : de la sorte on sera certain de pouvoir mobiliser.

En principe, on n'emploiera, pour tous les vols d'exercice du temps de paix, que des avions de guerre. Les appareils d'exercice ou d'instruction seront réservés au débourrage des pilotes.

Quelle durée peut-on assigner aux appareils? Les expériences futures le détermineront. En raison de l'usure normale et des progrès rapides dans la construction des moteurs, nous serons forcés de rajeunir fréquemment nos approvisionnements : cela nous permettra d'avoir toujours dans nos formations mobilisées le matériel dont le rendement sera maximum. (L'administration française a prévu, dans le projet de loi de 1912, une durée d'une année.)

Cette nécessité, jointe à celle de compenser les déchets considérables auxquels il faut s'attendre en campagne, donne une importance capitale au développement et à l'augmentation du rendement de nos usines de construction d'appareils et de moteurs pour l'armée.

Il nous faut poursuivre ce but avec la dernière énergie, l'Etat fournissant au besoin une subvention.

En plus du matériel, il faut que, dès le temps de paix, les

unités d'aviation, dont l'emploi est prévu dès le 1^{er} jour de la mobilisation, disposent aussi de leur *personnel* à effectif de guerre complet. Pour les formations à mobilisation plus tardive, il suffira d'un noyau-cadre permanent comportant environ la moitié des pilotes ; les autres pilotes et observateurs entrant dans l'effectif à la mobilisation, seraient convoqués aux différentes époques de l'année pour des périodes de 4 à 6 semaines. Dans quelle mesure l'emploi de sous-officiers (ou de soldats) comme pilotes pourrait-il modifier cette disposition ? Cela dépendra des expériences en cours.

Il y a lieu d'examiner si, tant que nous ne pouvons compter que sur un nombre restreint d'escadrilles à la mobilisation, on ne pourrait pas, pour les manœuvres d'automne, les mettre toutes sur le pied de guerre et les utiliser. Ce serait là une source d'enseignements importants pour la mobilisation de ces unités.

En ce qui concerne les aviateurs civils, il ne peut être question, au début, que de les convoquer dans les escadrilles de dépôt. Cela n'exclut pas d'ailleurs l'emploi, dans les escadrilles de campagne, de quelques pilotes civils d'une habileté et d'une aptitude particulières.

L'instruction des pilotes officiers devra être encore plus décentralisée que jusqu'à présent : il le faut pour subvenir rapidement aux besoins. Il appartient aux services compétents de décider s'il est préférable de confier cette instruction aux établissements constructeurs privés ou aux stations d'aviation militaire importantes : il est à présumer qu'il faudra recourir provisoirement aux deux procédés.

Manœuvres. — La subordination au point de vue tactique des stations d'aviation aux Corps d'Armée assurera la liaison si nécessaire entre l'aviation, les autres armes et le Commandement des troupes. Les stations aériennes de la frontière doivent connaître à fond la zone frontière : ce sera l'objet d'une instruction toute particulière.

Des manœuvres et des expériences actuellement en cours à Dœberitz ont pour but de faire de l'avion un engin de combat. Dès qu'elles auront procuré des résultats palpables, elles seront exécutées sur d'autres terrains d'aviation,

d'après les indications de l'escadrille d'étude de Dœberitz. Il en sera de même des expériences de photographie.

V. — *Résumé et direction de l'ensemble des forces aériennes.*

Les points de vue discutés ci-dessus montrent que l'aviation est appelée à une extension considérable ; il est certain que le corps des aviateurs continuera à se développer, de même que son rôle et son importance. La question se pose donc de savoir s'il ne sera pas nécessaire de donner à l'aviation une indépendance complète, en la détachant de l'Inspection Générale des Communications militaires. Dans ces conditions, n'y aurait-il pas lieu de commencer dès maintenant à réaliser cette mesure ?

On pourrait placer à la tête du service une « Inspection de l'aviation militaire ». En dessous, des « Commandants de troupe d'aviation » seraient chargés de la direction et de l'instruction technique d'un nombre déterminé de stations aériennes : ce serait là une organisation simple répondant aux besoins et au développement de cette arme nouvelle.

18.

Berlin, le 6-11-1912.

Chef de l'Etat-Major Général de l'Armée,

n° 16452 I secret.

Organisation de l'aviation.

Réponse à la note du 30-10-12

n° 1487/12 secret A 7.

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

La discussion du 24-10 n'est pas parvenue, à mon grand regret, à éclaircir complètement les questions posées. Les renseignements fournis par moi ou mes représentants sur l'aviation française sont extraits des rapports de notre attaché militaire et des travaux très étudiés de la 3^e section du Grand Etat-Major. Je vous serais reconnaissant de me transmettre les informations que vous possédez de votre côté sur l'aviation française, ainsi que les documents dont

je n'aurais pas eu connaissance. Je les communiquerai, pour exploitation, à la 3^e section. Les opinions des deux parties pourraient ainsi être mises d'accord.

Je commencerai par remettre au Ministère de la Guerre le mémoire, déjà annoncé, sur l'état actuel de l'aviation française. Il met en relief le développement projeté pour cette dernière. On n'exagérera pas en estimant que, pour le 1^{er} avril 1914, les Français auront 450 appareils militaires et, en chiffres ronds, 350 aviateurs militaires. J'avais pour ma part considéré que, pour cette date, 324 avions (en comprenant les unités bavaroises) nous seraient indispensables. Le Ministère de la Guerre prévoit par contre la mise sur pied de 156 appareils avec équipage. Dans ce nombre je compte pour la Bavière 3 escadrilles à 6 appareils avec équipage (1).

Ces chiffres ne me permettent pas de partager l'espoir que nous pourrions rattraper la France en temps voulu.

Au cours de la discussion, on a indiqué que le véritable obstacle à l'exécution de mon programme était l'impossibilité dans laquelle se trouvait l'Inspection Générale des Communications de se procurer le nombre nécessaire de pilotes et d'observateurs. Je ne puis me ranger à cette opinion. Le développement actuel de nos troupes d'aviation fournit, pour l'instruction, une toute autre base qu'il y a un an. Si, en exploitant au maximum les ressources de nos stations d'aviation, l'instruction est donnée à nos pilotes dans deux écoles au lieu d'une (Halberstadt) et, malgré toutes nos hésitations, dans les usines d'aviation, sous un contrôle militaire effectif, je ne puis douter un instant que nous ne puissions faire aussi bien que la France.

Je ne méconnais pas les difficultés qui résultent de la pénurie d'officiers dans l'infanterie. Je me réserve de revenir tout spécialement sur ce point. Je ne puis qu'exprimer le vœu qu'il soit fait appel, autant qu'il sera possible, aux officiers des autres armes, et que, malgré tout l'insuccès du début, on pousse à fond l'instruction de sous-

(1) La demande du Grand Etat-Major ne reçut pas satisfaction. Notre exploration sur la Marne et sur l'Ourcq eut, de ce fait, à lutter avec les plus grandes difficultés. (Note de l'auteur.)

officiers et d'hommes de troupe. En Bavière cela donnera de bons résultats. Aux manœuvres françaises de cette année, on comptait dans les escadrilles près de 25 p. 100 de pilotes sous-officiers ou soldats. Il ne semble pas qu'on ait eu à se plaindre du faible rendement de ces pilotes. Des recherches dans tous les corps de troupe de notre armée procureront certainement des hommes aptes à servir dans notre corps d'aviateurs.

Ce n'est pas dans ce qui précède que je vois la difficulté de réaliser mon programme, mais seulement dans la question du personnel-troupe et dans la question financière.

Ma note du 8-11-1911 était sortie avant les discussions relatives au Quinquennat. Elle traitait d'un programme étroitement mesuré jusqu'au 1-10-1912.

Mes propositions pour le Quinquennat sont contenues dans ma lettre du 22-12-1911 I N 960 secret. Malgré la phrase finale de ma note du 19-1-1912, n° 122/12 personnelle, malgré mes instances répétées, je viens de recevoir seulement, en réponse à cette lettre, des indications précises sur l'organisation des troupes d'aviation au delà du 1-10-1912 ou du 1-12-1912.

Mais il m'apparaît clairement qu'on n'a pas, à mon vif regret, donné suite à mes propositions pour la loi du Quinquennat. Naturellement, la solution de la question du personnel-troupe et de la question financière en est rendue plus difficile. Mais je garde la conviction que, malgré les réserves que nous impose la période sérieuse que nous traversons, on obtiendra tout du Reichstag si on le lui demande : nous éviterons ainsi de résoudre la question du personnel-troupe par la réduction d'autres chapitres du budget. En tout cas le Quinquennat ne peut être un obstacle à notre développement militaire.

Examinons maintenant le programme du Ministère de la Guerre. Comme je l'ai déjà dit, il reste très au-dessous de mes propositions, soit d'environ 50 p. 100 en ce qui concerne les avions avec équipage. Il est ainsi très distancé par la France et la Russie, ce dont nous devons tenir compte dans toutes nos appréciations.

La suppression de l'escadrille d'Armée se fera lourde-

ment sentir. Il manque à l'Armée l'organe nécessaire à sa propre exploration tactique aérienne. Du même coup, tombe l'affectation d'avions à la cavalerie d'Armée. Ces deux choses mettront le Commandement dans une situation très désavantageuse vis-à-vis du Commandement adverse. (Voir mon programme du 26-9-1912 Va.)

La construction de ballons Z (1) et des ballons rigides de même valeur ne remplacera nullement cette aviation. Comme la cavalerie d'Armée, les ballons Z du G. Q. G. doivent fournir les éléments de base pour le développement de la manœuvre. Ils exécuteront aussi des destructions à grande distance. Les missions des ballons Z sont donc tout autres que celles des avions. Nos manœuvres n'en donnent pas une image exacte.

Je me réserve de revenir sur les ballons quand j'aurai reçu la réponse à ma note du 27-9-1912 I n° 14388. Je veux simplement indiquer ici que sous la rubrique « Croiseurs aériens à bon rendement » je ne fais rentrer que les Zeppelins et les ballons rigides de même valeur. Me référant à mes notes précédentes, je supplie qu'on ne construise plus de ballons P ou M (2), de valeur moindre comme engins de reconnaissance et de combat.

Il est inquiétant de voir réduire de deux appareils avec équipage l'effectif des escadrilles de Corps d'Armée. Même avec une escadrille de huit avions, la dotation de nos Corps d'Armée est inférieure à celle des Français. L'artillerie, pour ses besoins propres, ne recevra qu'une proportion d'aviation tout à fait insuffisante, tandis que nous devons compter, chez l'adversaire, avec une bonne surveillance de l'aviation d'artillerie.

Les manœuvres de siège de Thorn ont montré l'importance de la photographie dans les reconnaissances aériennes. La défense conservera difficilement ses ballons : eux et leurs hangars seront vite la proie de l'artillerie ennemie et de l'aviation de bombardement. Les ballons captifs sont eux-mêmes très menacés par le tir d'artillerie. L'avion reste donc le seul moyen d'exploration aérienne.

(1) Zeppelin.

(2) Dirigeables de type souple.

Pour les sièges on devrait faire appel aux escadrilles de forteresse : on les placerait, dans ce cas, sous les ordres des Corps de Réserve.

La question du matériel de rechange reste ouverte. Les mesures prises par le Ministère de la Guerre ne me paraissent pas suffisantes. L'ajournement des parcs me cause un grave souci. Le septième appareil de l'escadrille ne change rien à la situation. La question du matériel de remplacement doit être traitée sur une très large base pour tenir compte des pertes qui seront fortes. Par exception on devra mettre en sursis les ouvriers les plus indispensables dans les usines de construction de ballons chargées des fournitures à l'armée. Nos usines privées devront avoir un grand rendement.

Je viens de m'appesantir une fois de plus sur les raisons qui prouvent que mon programme peut et doit être réalisé. Je le considère comme le minimum de ce que nous devons accorder, pour l'exploration tactique aérienne, aux Armées, aux Corps d'Armée, aux Divisions de cavalerie, à l'artillerie, aux places et aux armées de siège, afin qu'ils ne soient pas en état d'infériorité vis-à-vis de l'adversaire. En outre, nous ne devons pas rester en dessous pour tout ce qui touche au matériel de rechange.

Je maintiens donc mon point de vue : mon programme doit être réalisé pour le 1^{er} avril 1914.

Les projets du Ministère constituent une partie de mon programme : je me rallie donc à leur mise à exécution. Mais, j'y reviens expressément, il faut leur donner l'envergure dont je viens de montrer la nécessité.

Signé : von MOLTKE.

19.

Berlin, 3-12-1912.

Chef de l'Etat-Major Général de l'Armée,
n° 18450 I secret.
Aviation d'artillerie.

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

J'ai sous les yeux les rapports de l'Inspection Générale

de l'Artillerie à pied (III 6275/12 du 8-11-1912) et de l'Inspection de l'Artillerie de campagne (I. 3740/12 secret du 26-10-1912). Ils sont d'accord pour exprimer la conviction que l'avion est un précieux auxiliaire de la conduite du feu de l'artillerie; il permet la reconnaissance de l'objectif et l'observation du tir; rien ne peut le remplacer pour le tir d'efficacité sur objectifs complètement défilés. Au § 3 de son rapport (page 2) l'Inspection Générale de l'Artillerie à pied va même jusqu'à déclarer qu'à son avis les grands progrès réalisés par les Français dans l'emploi de l'avion en liaison avec l'artillerie compensent dans une certaine mesure leur infériorité en artillerie lourde. Elle fait toucher du doigt la nécessité urgente d'affecter en permanence des avions à l'artillerie pour les expériences à venir, et elle conclut que cette dotation doit être organique.

Les expériences spéciales, effectuées au cours de l'année d'instruction écoulée, ont beaucoup souffert du fait qu'on y a consacré trop peu d'appareils : l'Inspection de l'Artillerie de campagne le constate avec regret.

Je ne puis qu'appuyer chaudement ces deux rapports dans leurs conclusions relatives à l'affectation en permanence d'escadrilles aux champs de tir d'artillerie.

Dans l'année qui va commencer, nous devons arriver à des résultats définitifs, qui nous permettent d'attribuer organiquement à notre artillerie des moyens spéciaux de reconnaissance aérienne, conformément à mon projet du 26-9-1912 sur l'organisation de l'aviation.

On en arrivera inévitablement à faire marcher, avec les troupes, des avions d'artillerie d'un montage rapide, transportés sur véhicules spéciaux. Les expériences de l'année prochaine devront également porter sur ce point.

En ce qui concerne l'emploi de la photographie au profit de l'artillerie dans la guerre de campagne et de forteresse, mes vues et mes desiderata ont déjà fait l'objet de la note n° 16806 I du 27-11-1912.

Je reviendrai sur les propositions relatives à l'organisation de nos escadrilles de campagne dès que les rapports sur les manœuvres impériales seront terminés.

Signé : von MOLTKE.

20.

Berlin, le 14-1-1913.

2^e Section.

Programme d'augmentation
de l'aviation militaire
au cours de la période qui
s'étendra jusqu'au
1-4-1917. secret.

A LA 7^e SECTION DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Mon programme du 26-9-1912 n^o 12751 F secret com-
porte la création de :

- | | |
|--|---------------------------|
| 7 escadrilles d'Armée, soit 1 par armée. | } non compris la Bavière. |
| 23 escadrilles de Corps d'Armée soit 1 par Corps d'Armée. | |
| toutes à 8 appareils avec équipage. | |
| des noyaux-cadres pour 12 escadrilles de place (chacun à 4 appareils avec équipage). | } non compris la Bavière. |
| 7 parcs d'aviation. | |
| 7 escadrilles de dépôt. | |

On compte qu'il sera rempli pour le 1^{er} avril 1914, en admettant les limites indiquées dans ma note précédente. Immédiatement après, et suivant les prévisions que l'on peut faire dès maintenant sur le développement futur de l'aviation, il faudra mettre sur pied :

a) Pour doter chaque *Armée* d'une deuxième escadrille à 8 appareils avec équipage :

7 escadrilles à 8 = 56 avions.

b) Pour donner à chaque *Corps de réserve* une escadrille à 8 appareils avec équipage :

12 escadrilles à 8 = 96 avions.

c) Pour donner aux *unités automobiles d'armée* 2 demi-escadrilles à 4 appareils avec équipage :

8 demi-escadrilles à 4 = 32 avions.

d) Pour les *divisions actives et de réserve*, à raison d'une

escadrille d'artillerie spécialisée, à 6 appareils avec équipage (les unités fournissant les observateurs) :

46 escadrilles à 6 = 276 avions.

Pour les *divisions de réserve* :

25 escadrilles à 6 = 150 avions.

e) Pour les *parcs d'aviation* de chaque armée, comportant 60 p. 100 des avions :

en chiffres ronds : 500 appareils.

f) Pour les *escadrilles de dépôt* comportant 40 p. 100 des appareils :

en chiffres ronds : 350 avions.

g) Pour les *escadrilles de place* nécessaires aux 12 places suivantes : Cologne, Metz, Mayence, Thionville, Strasbourg, Neuf-Brisach, Königsberg, Lötzen, Graudenz, Thorn, Posen et Breslau :

chacune 8 appareils avec équipage, soit, déduction faite des 48 avions existant déjà dans les unités-cadres : 48 avions.

Les observateurs des escadrilles de place peuvent être, pour une partie, instruits pendant la période de tension.

Au total, sont nécessaires :

	Pour le 1-4-1914.	Autant que possible pour le 1-4-1916 (1).
a) Quartiers Généraux d'Armée.	56	112
b) Corps d'Armée.	184	184
Corps d'Armée de Réserve.	—	96
c) Unités automobiles d'Armée.	—	32
d) Escadrilles d'artillerie (y compris les Divisions de Réserve)	—	426
e) Parcs d'aviation (60 % de l'effectif total des avions)	144	500 (sans équipage)
f) Escadrilles de dépôt (40 % de l'ef- fectif total des avions).	96	350 (sans équipage)
g) Escadrilles de place	48	96
Total.	528	1.796 avions.

(1) Il faudra préciser encore plus tard ce qui devra exister pour le 1-4-1915 ou le 1-4-1916. Si les expériences de 1913 donnent de bons résultats, les *escadrilles d'artillerie* devront passer en *première ligne*.

Ces chiffres ne sont donnés qu'à titre d'indication tout à fait générale. Ils ne tiennent aucun compte des développements de notre armée en temps de paix, qui pourraient se produire dans l'avenir. La Bavière n'est pas comprise dans ces calculs : elle devra mettre sur pied les formations d'aviation correspondantes.

Nos desiderata augmenteront-ils plus tard ? L'avenir et les progrès de la technique le diront.

Signé : LUDENDORFF.

21.

30 juin 1911.

Chef de l'Etat-Major Général de l'Armée.

Référence : 8428 I secret.

RELATIONS PAR T. S. F. ENTRE L'ALLEMAGNE ET SES COLONIES.

Les avantages qui, au point de vue militaire, résultent de la transmission des renseignements par télégraphies sans fil au delà des mers sont d'une importance particulière pour les puissances coloniales, lorsque celles-ci ne disposent pas en propre d'une communication par câble reliant leurs possessions entre elles ou avec la métropole. Dans une annexe à mon mémoire de 1908, j'ai déjà attiré l'attention sur la façon dont notre dépendance vis-à-vis des câbles anglais s'était fait sentir profondément durant les troubles du Sud-Ouest Africain allemand. En cas de complications européennes, ces inconvénients seront encore bien plus grands.

Cet état de choses, déjà incommode en temps de paix, peut devenir, en temps de guerre, préjudiciable au plus haut point. Pour le faire disparaître, je proposais de procéder à des expériences de liaison directe par T. S. F. entre l'Allemagne et ses colonies.

Depuis cette époque on a fait un pas en avant grâce à la pose du câble germano-sud-américain, dont on projette le prolongement de Monrovia vers nos possessions de l'Ouest Africain, grâce aussi aux expériences de portée,

restées d'ailleurs jusqu'ici sans résultat, entre Nauen, le Cameroun et les bateaux munis de T. S. F. de la ligne Wörmann.

Il ne faut pas se dissimuler que l'installation même du câble allemand vers Togo, le Cameroun et le Sud-Ouest Africain, ne nous procurera pas, pour le temps de guerre, une liaison d'un fonctionnement suffisant, d'autant plus que nous avons dû choisir en territoire non allemand les stations intermédiaires (à Ténériffe et Monrovia) indispensables. Même un câble direct entre la Métropole et les Colonies ne peut donner des garanties suffisantes pour la transmission des renseignements de guerre. En effet le droit international actuel ne tranche pas la question de la coupure des câbles neutres même en dehors de la zone des trois milles. D'autre part, on ne peut répondre de l'observation des conventions internationales par les partis en guerre.

La puissance qui, grâce à ses communications par câble à travers le monde, jouit d'une prépondérance extraordinaire, l'Angleterre, est précisément celle qui met le plus d'acharnement à organiser un réseau cohérent de stations radiotélégraphiques entre toutes ses possessions coloniales et entre ces dernières et la métropole; ce fait est caractéristique. Dès 1908 un projet de cette nature, établi avec le concours de Marconi, était soumis au Parlement anglais : on n'a rien su de la suite qui lui fut donnée. Mais, l'année suivante, le Directeur Général des Postes anglaises a déclaré publiquement que, dans un délai rapproché, l'Angleterre serait reliée par radio à toutes ses colonies.

Les stations anglaises terminées aujourd'hui font voir nettement que l'exécution de ce plan de transmissions est en cours. Et bien que le réseau présente encore des lacunes, il a été encore une fois expressément établi à la conférence de Londres du mois de juin de cette année que, conformément aux desiderata des représentants des Dominions, la réalisation par le Gouvernement d'un réseau radiotélégraphique d'Etat servirait également les intérêts militaires et politiques économiques.

La France possède dans la Tour Eiffel une centrale de grande puissance. Elle a depuis longtemps organisé ses communications radiotélégraphiques avec ses colonies de l'Afrique du Nord. Grâce à de nouveaux postes, elle est en train de se relier avec ses colonies, jusqu'au Congo et jusqu'à Madagascar.

Ces relations radiotélégraphiques n'ont de valeur au point de vue militaire que si chaque station jouit d'une entière sécurité de par son installation sur un territoire appartenant en propre à l'Etat. A ce point de vue l'Allemagne se heurte à des difficultés plus grandes que les autres pays dont on vient de parler. En effet la distance à franchir entre l'Allemagne et ses colonies africaines suppose des portées d'environ 6.000 kilomètres.

De l'avis des services compétents — et les sphères dirigeantes des compagnies de radiotélégraphie allemande en sont convaincues — il est permis d'espérer que des portées de cet ordre seront atteintes, en admettant qu'on ait construit des stations assez puissantes.

En somme, il est probable que la solution n'est purement et simplement qu'une question d'argent.

Jusqu'ici on n'a pu accorder aux essais préliminaires que des moyens relativement réduits, et on n'est pas encore parvenu à éclaircir de façon suffisante la question préalable. Si les expériences en cours, fortement retardées par la destruction de la station réceptrice de Togo, ne devaient pas donner de résultats concluants, il ne faudrait pas pour cela abandonner le projet. On devrait au contraire repartir d'une base meilleure. Nos intérêts militaires l'exigent absolument. En effet, à côté des raisons exposées au début, il faut considérer un autre point de vue d'une importance extrême.

L'Allemagne, en cas de guerre, ne peut actuellement compter que sur les renseignements transmis des pays immédiatement voisins et restés neutres. Déjà la transmission des renseignements venant d'Espagne, de Norvège et de Suède, aussi bien que de ceux provenant de l'Afrique du Nord et de l'Asie, exige l'emprunt de câbles étrangers. J'ai déjà montré combien il était peu probable que ces câbles demeuraient, en cas d'hostilités, à la disposition de notre

service de renseignements. Si nous devons nous borner aux seules informations fournies par les pays neutres voisins, nous courons le gros danger que notre Haut-Commandement ne soit insuffisamment averti, dans tous les domaines de la guerre, de ce qui se passe chez nos adversaires. C'est précisément le développement de tous les moyens de transmission et de toutes les possibilités de communiquer qui a donné à leur emploi une importance décisive pour les opérations des grandes armées actuelles en assurant la permanence et le bon fonctionnement du service des renseignements.

Les sources les plus importantes de renseignements seront, en cas de guerre européenne, les grands centres commerciaux des États-Unis de l'Amérique du Nord. La presse américaine est en situation de dépenser des sommes élevées pour obtenir les informations les plus rapides et les plus sûres. Un théâtre d'opérations européen verra chez tous les états belligérants un grand nombre de reporters américains expérimentés. Il ne peut y avoir aucun doute que par eux la presse américaine sera renseignée au mieux et au plus vite sur tous les mouvements et les faits qui se produiront chez tous les adversaires. C'est pourquoi l'un des premiers devoirs de notre service des renseignements doit être de faire parvenir en Allemagne, par la voie la plus rapide, les informations qui convergeront vers l'Amérique.

Il faut nous attendre à la destruction des câbles allemands et, en ce qui concerne notre service de renseignements, à la censure des câbles étrangers : nous devons par suite mettre tout en œuvre pour nous procurer des nouvelles par télégraphie sans fil.

Assurément on peut mettre en doute que les communications radiotélégraphiques puissent en temps de guerre maintenir un trafic aussi intense qu'en temps normal. Il y aura vraisemblablement de temps à autre des arrêts dans leur exploitation. Seule une préparation soignée, et une utilisation à fond de tous les moyens de transmission, au bénéfice du service des renseignements, peut nous donner l'espoir d'obtenir, pendant les hostilités, des informations

suffisantes sur ce qui se passe chez nos adversaires et sur les mesures qu'ils prennent.

La *sécurité* de l'Empire exige donc la création de stations puissantes de radiotélégraphie en Allemagne et dans ses colonies (en premier lieu en Afrique). Le but est de nous assurer des relations directes avec l'Amérique ou encore, en faisant un détour par d'autres stations radiotélégraphiques, de nous permettre l'exploitation des principales sources de renseignements en temps de guerre. Nous ne pouvons pour l'instant atteindre nos colonies d'Afrique, d'Extrême-Orient et du Pacifique, par une liaison directe sans fil (1). Mais on peut bien admettre que, grâce à un poste intermédiaire (par exemple dans les Indes hollandaises), on pourra créer une ligne utilisable sous certaines conditions.

La réalisation de ces nécessités urgentes exigera la mise à notre disposition de moyens considérables.

Nous ne satisferons aux graves intérêts militaires qui se rattachent à cette question que si un crédit élevé est accordé et permet :

1° en cas d'échec des expériences de portée en cours, d'entreprendre sans délai d'autres essais sur une base plus large ;

2° indépendamment de ces expériences, de procéder de suite à la construction de stations puissantes dans nos colonies d'Afrique pour relier ces dernières entre elles et plus tard à la métropole quand les essais indiqués ci-dessus auront réussi ;

3° d'organiser les stations du Cameroun ou de Togo, pour entrer en relations avec le continent Sud-Américain ;

4° après avoir réalisé la liaison entre Nauen et Togo (ou le Cameroun) d'acheter la station de Nauen ou de créer un nouveau poste de même rendement en Allemagne pour servir également aux relations avec l'Amérique du Nord ;

5° d'assurer aux compagnies privées allemandes, qui projettent la construction de stations puissantes à l'étranger, une large subvention proportionnée à la valeur que ces stations représentent pour nos intérêts nationaux.

(1) Ces propositions seront élargies plus tard. (Note de l'auteur.)

Dès le début, le Ministère de la Guerre prussien a pleinement adhéré aux propositions que je lui fais depuis quatre ans déjà : en toute occasion, il s'en est fait nettement le champion. A mon avis, nous endosserions une grave responsabilité si, par le manque de moyens, leur réalisation définitive était encore différée.

Signé : VON MOLTKE.

22.

Berlin, 17-10-1911.

Chef de l'État-Major Général de l'Armée.
n° 13108 I secret.

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Le 13 de ce mois, à la réunion de la Commission chargée des travaux en commun dans *le domaine de la radiotélégraphie*, le représentant de l'Office des Postes d'Empire a fait connaître que la grande station-radio construite à New-York par la Compagnie Allemande de Télégraphie sans fil serait probablement prête à fonctionner dès la fin de 1911. A l'origine, cette station ne devait servir qu'à la correspondance avec les postes à bord des bateaux des lignes germano-américaines. Cependant on lui donnerait une portée telle (au besoin en la renforçant légèrement) que la Compagnie n'hésite pas à croire à la possibilité de communiquer directement entre Nauen et New-York. L'Office des Postes de l'Empire n'aurait pas encore pris de décision au sujet de la mise en exploitation de la ligne radiotélégraphique Nauen-New-York et la Compagnie n'aurait pas encore soumissionné pour obtenir la concession de ce service.

En réponse à cette déclaration, mon représentant a demandé sur-le-champ que tout fût mis en œuvre pour hâter l'exploitation de cette ligne. En agissant ainsi il a complètement abondé dans mon sens.

Pas n'est besoin pour moi de motiver à nouveau l'urgence que présente la création de cette communication. Au cours des dernières années j'ai traité cette question à

fond, (tout d'abord par ma note 3210 III B du 20-11-1908, et en dernier lieu sous le n° 8428 I du 30-6-1911). Ma demande, vieille de plusieurs années, est restée en instance sans recevoir satisfaction : il n'y a plus un moment à perdre pour la mettre en œuvre. Il ne suffit pas seulement que deux grandes stations existent. Seule une exploitation permanente du temps de paix, présentant toute sécurité dans son fonctionnement, peut nous garantir les avantages que nous espérons pour le temps de guerre.

Je prie le Ministère de la Guerre prussien d'appuyer mes demandes et d'engager toutes démarches dans le but :

1° de déterminer la Compagnie de T. S. F. allemande à donner de suite à sa station de New-York la puissance nécessaire pour assurer le trafic avec Nauen ;

2° de faire commencer sans délai le service New-York-Nauen dès que la grande station sera terminée.

En raison de l'urgence de cette affaire, j'ai fait tenir à l'Office des Postes de l'Empire une copie de la présente note.

23.

Berlin, le 17-4-1911.

Référence : n° 579 I secret.

MÉMOIRE AU SUJET DE L'IMPORTANCE ET DU DOMAINE D'APPLICATION DE LA PHOTOGRAPHIE.

A. — Généralités.

Les *avantages essentiels* de la photographie sont, d'une façon générale, les suivants :

a) La photographie fixe, en un moment, une portion du terrain dont la reconnaissance détaillée et le levé dureraient des heures. Quelques instants de lumière favorable, — comme il s'en produit partout de temps à autre — suffisent pour utiliser la photographie, même sous le feu de l'ennemi.

b) Pour la netteté et la précision, l'appareil photographique est supérieur à l'œil armé d'un instrument optique

(jumelle ou jumelle à ciseaux) et porte à des distances que celui-ci ne peut atteindre.

c) Les prises de vue sont perpendiculaires, à condition qu'on ait des appareils convenables. Les photographies permettent donc des mesures suffisamment précises, soit à l'aide de la simple photogrammétrie, soit au moyen du stéréocomparateur.

d) Il est possible, en comparant entre elles des photographies prises à des époques différentes, de déterminer, sans discussion possible, les modifications survenues dans l'intervalle.

Le tirage des épreuves (développement, fixage, tirage) exige sans doute un certain temps. Mais grâce à des dispositions appropriées (voiture photographique de campagne, chambres noires dans les ouvrages fortifiés), on peut arriver à réduire ce temps dans des limites telles que la photographie n'en exigera pas plus qu'une simple esquisse jetée sur le papier.

L'inconvénient, c'est que l'emploi de la photographie nécessite des mesures spéciales. Mais on doit venir à bout de cette difficulté.

B. — *Domaine d'application de la Photographie.*

Le véritable domaine de la photographie est la *guerre de forteresse*. Il comporte, d'après les expériences de cette année :

- 1° la reconnaissance des positions ennemies ;
- 2° la faculté de corriger et de compléter le matériel de levés topographiques ;
- 3° l'exécution de panoramas et de tableaux d'orientation ;
- 4° la participation à l'observation du tir d'artillerie.

1. — *Reconnaissance des positions ennemies.*

Cette étude est faite à l'aide de photographies lointaines prises à terre ou en ballon. Les premières sont supérieures aux vues prises en ballon parce que l'opérateur se trouve en un point fixe et est tranquille. C'est ainsi que

nous avons obtenu de bons résultats sur les fortifications de la frontière française, même à 15 kilomètres. Un inconvénient provient de ce que la photographie est liée aux points dominants et que ces derniers ne se trouvent que rarement en nombre suffisant.

On a fait des photographies en ballon à Cologne, à des distances de 6 à 8 kilomètres avec succès : on a ainsi reconnu avec la plus grande précision les installations de la défense. Néanmoins ces distances ne sont pas encore suffisantes. On les avait choisies dans le but d'obtenir, par temps de mauvaise visibilité, des résultats qu'on pût exploiter. Cependant on a constaté que même par beau temps il ne serait pas possible de travailler à des portées réellement supérieures. Pour cela, de meilleurs appareils sont nécessaires et aussi des objectifs à distance focale plus grande. Le service central de photogrammétrie en a déjà entrepris la construction avec espoir de succès : la réussite dépendra uniquement de l'attribution des moyens financiers nécessaires. Les appareils destinés au ballon captif seront vraisemblablement utilisables en dirigeable.

La photographie prise en avion ou en cerf-volant, aux petites et aux grandes distances, rend aussi de bons services dans les reconnaissances : les expériences faites à l'étranger nous autorisent à l'admettre. Même aux distances les plus rapprochées, la photographie sera utile dans la guerre de siège : elle permettra de se faire une idée de l'état intérieur des ouvrages, des organes de flanquement, etc. Les reconnaissances spéciales d'officiers d'artillerie et du génie seront à cet effet munies d'appareils.

Là encore il faut expérimenter des appareils appropriés.

L'exploitation rapide des vues prises exigera la construction d'une voiture photographique de campagne.

2. — *Correction et mise au point des plans et croquis.*

Pour les vues prises à terre on prend en général deux clichés aux extrémités d'une base. Les mesures sont faites ultérieurement à l'aide de la simple photogrammétrie et de la stéréophotogrammétrie. Le premier procédé exige une

base plus longue, mais il est simple et ne nécessite que du matériel ordinaire de dessin. Le procédé stéréoscopique permet l'emploi de bases très courtes; mais il est plus délicat à manier; il exige des instruments de précision et une grande science technique. Son avantage essentiel réside dans la possibilité de mesurer des objets de forme indéterminée comme des silhouettes de montagne, des broussailles, des arbres, des accotements de route, des limites de champs, etc.

Ainsi les deux procédés ont leur particularité et doivent, pour l'instant, être tous deux conservés.

En ce qui concerne la photographie prise en ballon, on ne l'a exploitée jusqu'ici que sur épreuve simple. Pour le calcul des mesures, il faut que le point où se tenait l'opérateur soit déterminé au moins approximativement. Il est nécessaire également que quelques points de la photographie aient été calculés trigonométriquement ou aient été déjà photographiés à terre. Si ces conditions sont remplies, il est possible de procéder à des mesures à l'aide de vues prises en ballon.

Les données ainsi calculées photographiquement sont reportées sur les plans en utilisant le canevas des points ou coordonnées déterminés par la triangulation.

La condition primordiale pour le report exact des mesures est de disposer d'un matériel de cartes qui, grâce à son quadrillage, puisse s'assembler exactement.

Pour la défense de nos places, ces conditions sont remplies de façon suffisante. Dans l'attaque des forteresses ennemies, où on ne dispose pas en général de plans exacts, la photogrammétrie (comme d'ailleurs la topographie) doit travailler la main dans la main avec la géodésie. Ce ne fut pas encore tout à fait le cas à Cologne.

A l'avenir on pourra procéder à peu près de la façon suivante :

1° Le géodèse détermine aussi vite que possible un réseau de points trigonométriques en le rattachant à un système de coordonnées. Il établit ainsi un canevas pour les travaux des topographes et des photogrammètres.

2° Le topographe complète le réseau trigonométrique

en y intercalant d'autres points situés en réalité à l'intérieur de nos lignes, comme par exemple les positions de batteries, les observatoires, etc. (si toutefois les géodèses ne les ont pas encore déterminés).

3° Le photographe extrait des clichés pris à terre et en ballons les points importants pour l'attaque, c'est-à-dire avant tout les organisations défensives ennemies, et les reporte sur le plan. Il accomplit en somme, en ce qui concerne les *lignes ennemies*, le travail exécuté par le géodèse dans les nôtres.

Le report sur les plans directeurs des mesures résultant de l'exploitation des photos terrestres ou aériennes a bien réussi au cours des manœuvres de cette année. A Cologne en particulier on a reporté sur les planchettes de batterie presque toutes les organisations de la défense et cela, avec une grande précision — en moyenne, les erreurs n'étaient que de 5 à 10 mètres en direction et de 20 à 30 mètres en portée — et dans un temps correspondant à une situation de guerre. Les missions de l'artillerie de l'attaque seraient ainsi extraordinairement facilitées. Le procédé sera vérifié au cours de manœuvres ultérieures.

Au cours des manœuvres de cette année, l'emploi des instruments de mesure s'est confirmé, notamment celui du théodolite et du stéréoscope. Il est à souhaiter que le procédé de calcul des mesures et de construction des plans, à l'aide de la photographie prise en ballon, puisse être simplifié par des schémas, des tableaux, etc.

Les travaux de mesure à l'aide des photographies peuvent servir également dans la guerre de position. Si le report sur des plans, etc., est impossible, on peut arriver toutefois à déterminer avec une précision suffisante les objectifs reconnus, grâce à leur position par rapport à des points nettement visibles.

3. — *Panoramas.*

Les panoramas pris des observatoires et des stations topographiques constituent une forme très perfectionnée des croquis en usage jusqu'ici. Ce sont des reproductions

fidèles du terrain qui facilitent l'orientation. Tous les points importants pour l'orientation (arbres isolés, coudes de route, angles de bois, etc.) reçoivent les mêmes numéros que sur les planchettes de tir et les plans directeurs. De la sorte il est possible de trouver rapidement les objectifs visibles et de les déterminer avec assez de précision. On pourra le plus souvent fixer une fourchette assez étroite encadrant les objectifs défilés.

Par l'emploi d'un quadrillage gradué ($1/16^{\circ}$) les panoramas permettent en outre de déduire directement et sans calcul les éléments importants pour le tir d'artillerie.

Grâce à la perfection de la photographie et des procédés de mesure, les vues panoramiques ont pris une valeur telle que sont tombées toutes les objections qui jusqu'ici s'opposaient à la généralisation de leur emploi.

De même que celles obtenues des observatoires, les vues panoramiques prises en ballon permettent de s'orienter rapidement sur le terrain au cours des ascensions ultérieures : la seule condition est que le point d'ascension reste à peu près le même. On peut ainsi réduire le temps pendant lequel le ballon doit monter et s'exposer au feu de l'ennemi.

4. — *Coopération à l'observation du tir d'artillerie.*

Les manœuvres de Rügenwaldermünde (Dép. Gén. : 17-12-1910 n° 1695/10. A 6 — rép. à n° 15798) ont montré qu'il était possible de déterminer, même aux grandes distances, les points d'éclatement des obus à balles à l'aide de mesures prises sur des photographies. Une interprétation rapide des photographies pourra être immédiatement exploitable pour l'observation en cas de tir sur la carte. A cet effet on mesure d'abord dans le stéréocomparateur la position des coups dans l'espace. Si la position du but est connue, soit grâce à des calculs du temps de paix, soit par reconnaissance photographique (cf. 1 et 2), on peut de façon très précise situer les coups par rapport à l'objectif. Ce procédé permettra souvent de réduire notablement les limites de la dispersion.

Autre emploi militaire de la photographie.

L'examen des autres applications de la photographie aux domaines scientifiques-militaires et purement techniques sort du cadre de la présente étude.

C. — Résumé et Propositions.

La photographie et la photogrammétrie offrent, pour l'attaque et la défense des places, de même que pour la guerre de positions, des avantages très réels que ne peuvent procurer d'autres procédés.

Il est nécessaire et urgent de les mettre au point en tenant compte des services qu'elles peuvent rendre et de leur emploi possible dans la guerre de siège et de positions. Il faut pousser leur utilisation dans la guerre de campagne.

Dans ce domaine, nous sommes très en retard sur la France : celle-ci étudie avec zèle et depuis longtemps la photogrammétrie et la photographie en ballon. Dès 1900, au camp de Châlons, on fait des expériences de photographie en ballon. En 1903, on a mis en service un type unique d'appareils de 60 cm. de distance focale. Depuis 1905 une compagnie d'aérostiers — avec personnel photographe — participe au cours de tir de siège et de place. Les tableaux d'effectifs pour 1909 prévoient six compagnies d'aérostiers de campagne et quatre de place qui, toutes, sont pourvues de matériel photographique et d'opérateurs. La création nouvelle de dix voitures photographiques en 1910 permet de conclure à la généralisation de leur mise en service. La littérature, militaire ou autre, et les rapports d'agents montrent tout l'intérêt que l'on porte à la photographie en dirigeable, en avion et en cerf-volant. Cette supériorité de la France représente pour nous un danger qu'il ne faut pas sous-estimer.

En Russie aussi on porte beaucoup d'intérêt à la photographie. A côté de la photographie en ballon on exploite à fond la photographie en cerf-volant. A l'Ecole des

Ingénieurs militaires de Pétersbourg, la photogrammétrie fait l'objet d'un cours.

Propositions : En vue d'une organisation complète du service photographique, avec l'envergure qui s'impose, il faut d'abord établir la base nécessaire.

Elle comporte :

- a) la constitution d'un matériel uniforme et utilisable;
- b) l'augmentation du personnel instruit.

a) Constitution du matériel.

Le service central de la photogrammétrie est chargé de la constitution du matériel. (Cf. note du Département général du 15-6-1909 n° 38009 secret A 7 et ma note du 4-10-1910 n° 11150 I). Il faut lui attribuer :

1° les relations avec l'industrie en vue de déterminer les modèles à mettre en service dans l'armée;

2° l'établissement des projets d'affectation des différents modèles;

3° le contrôle du matériel en réception.

Les fonds destinés aux essais doivent être provisoirement estimés à 20.000 marks. Ils doivent être avant tout affectés à la fourniture de :

1° deux chambres verticales pour téléphotographie terrestre ;

2° modèles pour téléphotographie en ballon : les appareils étant de types divers ;

3° modèles pour appareils de photo aérienne (en cerf-volant et en avion) ;

4° modèles d'appareils de photographie rapprochée pour reconnaissances d'officiers ;

5° modèle de chambre pour photographie panoramique.

On pourrait charger la section d'expériences des troupes de communication de l'étude et de la construction d'une voiture photographique.

b) Augmentation du personnel instruit.

1° Quelques officiers doivent recevoir une instruction

qui leur permette d'assurer l'unité de direction dans tous les travaux géodésiques, topographiques et photographiques à exécuter dans les places et aussi dans l'attaque de ces dernières. En outre la familiarisation de quelques officiers d'administration d'artillerie avec la méthode de mesure photographique et stéréoscopique est nécessaire : par ce moyen on disposera d'un personnel instruit dans cette branche, aussi bien dans les places importantes que pour les opérations de siège.

On ne peut convoquer au début que quatre officiers et cinq officiers d'administration d'artillerie. Un plus grand nombre ne pourrait recevoir une instruction objective : le service central de photographie ne dispose actuellement en effet que d'un personnel, d'un laboratoire et d'un matériel réduits.

Il serait bon que les officiers détachés eussent fréquenté l'Académie technique militaire. Leur stage doit être d'au moins un an. Durant ce stage ils suivront un cours dans les différents bureaux du Service des levés qui intéressent leur spécialité, et dans le bataillon d'aérostiers.

Les officiers d'administration d'artillerie devront avoir suivi le cours spécial de l'école supérieure des Feuerwerker. Leur instruction se fera uniquement au Service central photographique. Durée probable : deux ans.

Il y aurait lieu en outre que ces stages commençassent au plus tard le 1^{er} avril 1911.

2^o De plus il est indispensable que, du côté de l'Inspection des troupes de communication, une série d'officiers du bataillon d'aérostiers soient dressés à la photographie en dirigeable, en ballon libre et captif. De même pour la section d'expériences des troupes de communication, en ce qui concerne la photographie en avion et en cerf-volant.

A ce sujet le cerf-volant devrait être adapté à la photographie automatique.

3^o D'une façon générale l'emploi de la photographie doit devenir de plus en plus familier dans l'Armée : nous devons faire des efforts dans ce sens : les occasions ne manqueront pas dans les manœuvres d'aérostiers de for-

teresse, dans les manœuvres de guerre de siège exécutées par le génie, etc. Tant qu'on ne disposera pas d'appareils réglementaires, on devra se servir de ceux qui sont la propriété des officiers.

4° Singulièrement importante sera l'apparition de la photographie aux grandes manœuvres du temps de paix : elle permettra de recueillir des enseignements appuyés sur des circonstances se rapprochant de la guerre. Des propositions seront faites en vue de la participation du Service central photographique à ces manœuvres.

5° Dans les places on commencera aussitôt que possible à compléter par la photogrammétrie les plans directeurs de l'artillerie et à prendre des clichés panoramiques.

D. — *Organisation.*

Des propositions définitives ne pourront être faites avant que les questions de matériel, d'effectif et d'instruction du personnel, de collaboration des différents services ne soient éclaircies. Le but doit être de créer une organisation qui, en cas de guerre, permette un large emploi de la photographie dans la guerre de forteresse, dans la guerre de positions et autant que possible dans la guerre de campagne.

E. — *Mobilisation. — Mobilisation du Service central.*

Tel qu'il est constitué actuellement, le Service central pourrait mettre à la rigueur sur pied, en cas de mobilisation, deux détachements photographiques avec matériel. A ce sujet il y aura lieu d'étudier leur emploi combiné à celui du personnel et du matériel dont dispose le bataillon d'aérostiers.

Des propositions pourront vraisemblablement être faites pour le 15-2-1911 (1).

(1) Malgré ces instances, on n'avait pas fait grand'chose jusqu'au début de la guerre en 1914. Seuls les travaux techniques préparatoires, exécutés par le Service central, avaient donné de bons résultats. (Note de l'auteur.)

24.

MÉMOIRE DE DÉCEMBRE 1912.

Première Partie :

LA SITUATION MILITAIRE DE L'ALLEMAGNE.

Le conflit armé entre deux des grandes puissances militaires de l'Europe déclanchera une guerre européenne générale : telle sera la conséquence forcée des traités entre les différentes parties. Dans une pareille conflagration la Triple-Entente dispose :

de toutes les forces françaises de terre et de mer, si toutefois les premières ne sont pas en partie immobilisées dans l'Afrique du Nord ;

de la puissance maritime de l'Angleterre et du corps expéditionnaire britannique ;

enfin, des forces de la Russie d'Europe, à l'exception de quelques fractions qui devront être maintenues pour la répression des troubles intérieurs.

En face de la Triple-Entente, la Triple-Alliance dispose de toute l'armée et de la flotte allemandes, et aussi, mais sous les réserves indiquées plus loin, des forces de terre et de mer de l'Autriche-Hongrie, de l'Italie, et, on peut bien l'admettre, de la Roumanie.

Tant qu'une détente définitive ne se sera pas produite entre l'Autriche et la Serbie, la première de ces deux nations sera obligée, en cas de guerre avec les Russes, de laisser des troupes à sa frontière balkanique. De même, il est probable que la Roumanie restera en état de tension avec la Bulgarie tant qu'un accord satisfaisant n'interviendra pas entre ces deux Etats.

Les Etats balkaniques se renforcent. Leur influence sur la situation militaire de notre voisin allié, en cas de guerre générale en Europe, ne peut encore être entièrement définie. Il est certain que l'Autriche doit s'accommoder de l'apparition de nouvelles puissances dans les Balkans.

Un accroissement de ses propres forces est incontestablement nécessaire.

Par suite de l'acquisition, non encore consolidée, de ses nouvelles possessions d'Afrique, la puissance militaire de l'Italie est, plus que par le passé, orientée dans une direction qui n'est pas dans l'axe des grands projets politiques de la Triplé-Alliance.

Il y a donc, chez nos deux alliés, des contingences à examiner ; elles ont une réelle importance dans l'appréciation, au point de vue militaire, du poids que la Triplice peut jeter dans la balance en cas de guerre européenne.

Certes, actuellement la Triple-Alliance forme, à proprement parler, une association d'Etats dont l'importance politique est grande. Si, dans l'hypothèse d'une guerre, on veut apprécier exactement sa puissance militaire, on ne doit pas se contenter de faire le total numérique des bataillons et de placer en regard les moyens dont dispose la Triple-Entente. Mais on doit déterminer la proportion des forces que, en cas d'hostilités, chacun des Etats de la Triplice pourra engager et engagera dans l'action commune. Alors seulement on arrivera à une appréciation exacte des moyens dont on disposera pour atteindre le but commun.

Dans une guerre de la Triplice contre la Triple-Entente, l'Autriche, poussée par l'instinct de la conservation, opposera toutes ses forces à la Russie, si toutefois elle n'est pas entravée par l'attitude de l'un ou de tous les Etats Balkaniques. Son rapprochement avec l'Italie, provoqué par la question albanaise, lui permettra de dégarnir momentanément sa frontière Sud-Ouest. C'est là, pour la situation actuelle, un fait d'une importance qu'il ne faut pas sous-estimer. En ce qui concerne l'Allemagne, la mise en œuvre de toute sa puissance militaire va de soi. L'Italie n'a aucun intérêt vital à une conflagration qui surgirait d'un conflit entre la Russie et l'Autriche. Tandis que l'Allemagne et l'Autriche lutteront pour leur existence, l'Italie sera à peine menacée. Elle ne sera pas directement attaquée, car ni la France, ni l'Angleterre ne seront en état, au cours d'une guerre avec l'Allemagne, d'envoyer

un corps expéditionnaire contre l'Italie. Si celle-ci couvre tant soit peu ses côtes, rien de sérieux ne pourra l'atteindre. Si elle prend part à la guerre, elle le fera, non parce qu'elle devra « lutter pour la vie », comme l'Allemagne et l'Autriche, mais parce qu'elle a signé des traités. Et il faut s'attendre presque sûrement à ce qu'elle n'engage pas, sans arrière-pensée et à fond, sa force armée. Elle opérera défensivement et prudemment. Elle attendra d'être fixée sur la tournure des événements au-delà des Alpes pour pouvoir se retirer sans grands dégâts si un revirement de la fortune se produit chez les Alliés.

Mon opinion s'est affermie à la suite des conversations que j'ai eues, ces jours derniers, avec un représentant de l'Etat-Major italien venu ici. Tous les prétextes seront bons à l'Italie, comme je l'ai établi, pour ne pas envoyer sa troisième armée dont, depuis de longues années, nous avons préparé le transport sur le Rhin supérieur. De la sorte, 5 Corps d'Armée et 2 divisions de cavalerie manqueront à l'Allemagne contre la France. Nous serons seuls, sans aide directe, en face de celle-ci et de l'Angleterre.

En outre, si, en faisant le compte des moyens militaires de la Triplice, on jette un regard au delà de la situation présente, on ne peut pas ne pas remarquer que, sans doute, l'Autriche et l'Italie marchent actuellement ensemble, mais que, selon toute vraisemblance, si la question des Balkans se règle, l'opposition latente entre les deux pays reviendra au premier plan et affaiblira toute action de l'Autriche contre la Russie. En dehors de cela, si ce règlement de la question des Balkans ne se présente pas sous la forme d'une victoire complète — militaire ou politique — de l'Autriche, il aura comme conséquence pour la Triplice, une perte de prestige et, pour l'Autriche elle-même, un affaiblissement incalculable. De ce fait, la monarchie tombera inévitablement en décomposition intérieure. On ne doit pas perdre cela de vue.

La Triplice a été conclue en tant qu'alliance défensive. Elle porte en elle toutes les faiblesses d'une telle solution. Si l'un des trois contractants est attaqué, les deux autres doivent intervenir à ses côtés. De la sorte, sans être soi-

même attaqué, on sera entraîné dans une guerre dont peut-être le pays n'aura pas envie et qu'il ne comprendra pas. Ce n'est que lorsque le peuple entier aura reconnu et saisi que le préjudice porté aux Alliés lèse en même temps ses propres intérêts, que la volonté du sacrifice s'éveillera en lui. A notre époque, où on ne veut plus de « guerre de Cabinet », tout Etat a besoin de cette volonté pour pouvoir mener une guerre énergique.

Comme la Triplice, la Triple-Entente se présente sous la forme d'un accord défensif. Mais tandis que l'idée défensive domine expressément le traité de la Triple-Alliance, celui de la Triple-Entente présente de fortes tendances offensives, c'est-à-dire des buts positifs qui apparaîtront aux Etats alliés comme valant la peine d'être réalisés.

La Russie a le désir compréhensible d'écraser l'Autriche pour imposer l'hégémonie slave en Europe, et, par le moyen de la Serbie, s'ouvrir la route de l'Adriatique. L'Autriche n'a qu'un intérêt défensif à s'y opposer.

La France souhaite de recouvrer les provinces perdues et de prendre sa revanche des défaites de 1870. L'Allemagne ne veut que défendre sa propriété.

L'Angleterre cherche à se débarrasser, avec l'aide de ses alliés, du cauchemar de la puissance maritime allemande. L'Allemagne ne pense pas à la destruction de la flotte anglaise : là encore elle ne veut que se défendre.

Donc, sur tous les points, des buts offensifs d'un côté, des buts défensifs de l'autre. Cela signifie, pour le cas de guerre, plus de cohésion dans la Triple-Entente que dans la Triple-Alliance. Car c'est l'effort vers un but déterminé, c'est-à-dire l'offensive, qui donne à la lutte une forme plus violente, que ce soit sur le terrain politique ou dans la conduite des opérations.

On peut, en quelques mots, caractériser comme suit l'essence même de la Triple-Alliance, non seulement dans la période actuelle de tension politique, mais aussi dans l'avenir. Parmi les parties contractantes, la plus menacée au point de vue politique est l'Autriche ; au point de vue militaire, l'Allemagne ; l'Italie est la moins menacée poli-

tiquement et militairement. Si la guerre éclate, il n'est pas douteux que tout son poids retombera sur les épaules de l'Allemagne, entourée de trois côtés par ses adversaires.

Malgré cela nous devons, si la catastrophe se produit, formuler le *casus belli* (1) de manière que la Nation coure aux armes d'un seul cœur et d'enthousiasme. Dans les circonstances actuelles nous pouvons envisager notre lourde tâche avec confiance. La force numérique de notre armée qui, depuis longtemps, ne correspond plus à la capacité guerrière du pays (sous le rapport du nombre d'hommes bons pour le service dont il dispose), suffit pourtant, comme je le montrerai plus tard, pour être à la hauteur des tâches que nous réserve l'avenir.

Si la situation politique de l'Europe ne change pas, la position centrale de l'Allemagne nous obligera toujours à faire front de plusieurs côtés. Partant il nous faudra garder la défensive d'un côté avec de faibles forces, pour pouvoir prendre l'offensive de l'autre. Ce dernier côté ne peut jamais être que la France. Là on peut espérer une décision rapide, tandis qu'une guerre offensive du côté russe est sans issue. Mais, pour agir offensivement contre la France, il sera nécessaire de violer la neutralité de la Belgique (2).

Ce n'est que par une marche à travers le territoire belge qu'on peut espérer pouvoir attaquer et battre l'armée française en rase campagne. Nous trouverons sur notre route le Corps expéditionnaire anglais et — si nous n'amenons pas les Belges à traiter avec nous — les troupes belges. Quoi qu'il en soit, cette opération présente

(1) Le Général de Moltke craignait que l'Autriche ne se laissât entraîner à des mesures prématurées qui nous mettraient dans l'embarras tout en n'ayant rien à voir avec nos intérêts vitaux. En outre, la confiance du Général de Moltke en notre diplomatie était faible. Il doutait qu'elle pût trouver la bonne solution au moment critique. (Note de l'auteur.)

(2) Au Grand Etat-Major, on a toujours parlé de la « violation de la neutralité belge » en ce sens que nous ne voulions pas attendre, même au cas où la guerre nous serait imposée, que les accords de la Belgique avec l'Entente fussent publiés. La documentation que nous possédions avait suffi au Général von Schlieffen pour régler la concentration en vue de cette traversée de la Belgique. (Note de l'auteur.)

plus de chances qu'une attaque de front sur le rideau fortifié français de l'Est. Une attaque du genre de cette dernière donnerait à la conduite des opérations le caractère d'une guerre de forteresse ; elle coûterait beaucoup de temps ; elle enlèverait à l'armée l'élan et l'initiative dont nous aurons d'autant plus besoin que plus grand sera le nombre des ennemis avec qui il nous faudra compter.

Si, comme il y a vingt ans, quand une offensive commune fut concertée, l'Italie était prête à participer à la guerre avec l'énergie prévue alors, on pourrait certifier le succès de l'opération combinée de l'Allemagne et de l'Italie. Malheureusement ce n'est plus le cas. L'aide italienne n'aura d'autres résultats que de fixer à la frontière des Alpes des troupes françaises relativement faibles. L'Allemagne en est réduite à ses propres forces : elle ne peut donc être trop puissante.

En conséquence, il est nécessaire, d'une part, d'augmenter effectivement les forces actives de l'Allemagne ; mais d'autre part, il saute aux yeux qu'il importe de renforcer nos fortifications dans l'Est, c'est-à-dire là où nous serons forcés de rester sur la défensive.

L'annexe ci-jointe (1) tient compte de la situation décrite ci-dessus et de la proportion des forces que, selon nos estimations, il faudrait engager pour une guerre actuelle. Elle montre clairement les difficultés avec lesquelles devra compter la Triplice, et en première ligne l'Allemagne. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Dans le § I de cette annexe, on oppose les forces que l'Allemagne, dans une guerre contre la Triple-Entente, peut appliquer au front Ouest, (en bataillons, escadrons et batteries) avec celles dont la France et l'Angleterre disposeront de leur côté. Le tableau fait ressortir pour l'Allemagne une infériorité de 124 bataillons. Si la Belgique se joint à nos adversaires, cette différence sera de 192 bataillons. L'armée italienne — puisqu'elle ne viendra pas — n'entre pas en ligne de compte. C'est pour cette raison

(1) N'est pas en ma possession. Elle contient le décompte de nos forces et de celles de nos ennemis probables. (N. de l'auteur.)

que l'armée française des Alpes qui doit être retenue par l'Italie, vient également en déduction (1). Si la 3^e armée italienne était transportée en Allemagne, les deux alliés auraient une légère supériorité. Mais que l'Italie ait 2 ou 12 corps d'armée rassemblés à la frontière des Alpes, cela n'a pour nous aucune importance. Le forçement de cette frontière est extraordinairement difficile. Avant qu'elle ne soit ouverte, toute l'armée italienne restera chez elle, l'arme au pied, sans pouvoir tirer un coup de fusil. L'Allemagne doit mener seule le combat décisif. En 1870, à côté d'une forte supériorité en artillerie, nous avions, sur la France, une supériorité en infanterie de 106 bataillons ; nos arrières étaient assurés ; nous n'avions qu'un adversaire à combattre. Maintenant, au contraire, il nous faut faire la guerre à la France avec encore une légère supériorité d'artillerie, mais avec une grosse infériorité en infanterie. En outre, la Russie nous attaquera dans le dos. Notre supériorité en artillerie repose actuellement sur notre artillerie à tir courbe (obusiers de campagne) et notre artillerie lourde d'armée que nous avons plus fortement développées. En outre, au point de vue de l'équipement en tentes et en cuisines de campagne et de l'armement d'infanterie, nous sommes encore en avance sur les Français. Sous ce rapport, rétablir l'équilibre n'est pour la France qu'une question d'argent. Celle-ci pourra, dans tous ces domaines, nous rattraper et même, avec le temps, nous dépasser. Mais, en ce qui concerne le nombre des hommes aptes à porter les armes, elle ne pourra y arriver si nous assujettissons au service armé tous ceux dont nous disposons.

D'après le paragraphe II de l'Annexe, la Russie jouit, sur le front Est, d'une supériorité numérique très considérable. La balance des forces que l'Allemagne, l'Autriche et la Roumanie peuvent réunir contre la Russie donne, à cette dernière, un bénéfice de 1374 bataillons, 319 escadrons et 82 batteries. Pour le moment, la Russie est encore très en retard dans la réorganisation de son armée, dans

(1) Cela ne se produisit pas en 1914. Notre infériorité était beaucoup plus grande. (N. de l'auteur.)

son armement et son équipement. Actuellement, la Triple-Alliance, malgré son infériorité numérique, n'aurait pas à craindre une passe d'armes avec elle. Mais pour qui tient compte de l'avenir, il ne faut pas perdre de vue que la Russie se renforce chaque année grâce aux sommes énormes qu'elle dépense pour améliorer son armée. L'Allemagne ne peut se proposer de surpasser la Russie comme puissance continentale, pas plus qu'elle ne pourra jamais devancer l'Angleterre comme puissance maritime. Mais cela ne doit pas l'empêcher d'user de tous les moyens dont elle est si largement dotée : son but doit être, tant que ses voisins se renforceraient, de maintenir le rang qu'elle a occupé vis-à-vis d'eux aussi longtemps qu'ils n'avaient pas poussé leur puissance militaire au point où elle en est actuellement.

La situation militaire de nos provinces de la frontière réclame une attention particulière. Nous devons compter sur une invasion certaine dans l'Est, possible dans l'Ouest, dès la mobilisation déclarée. Cette éventualité, si nous ne pouvons l'empêcher, gênera considérablement notre mobilisation (par suite de la destruction des chemins de fer et des ouvrages d'art), l'armement de nos forteresses, et notre concentration. Il est de toute première importance que nous renforçons nos troupes de la frontière et que nous poussions très loin la mise en état de nos places fortes.

Je pense avoir démontré, dans l'exposé ci-dessus, la nécessité d'augmenter notre puissance militaire et d'améliorer la défense de notre territoire. Nous y sommes absolument contraints par la situation politique. Certes ce sont de gros sacrifices en personnel et en argent que le pays devra faire s'il est donné satisfaction aux demandes formulées ici et dont la II^e partie de ce mémoire donne le détail. Mais ils seront toujours inférieurs à ceux qui nous seraient imposés si nous étions battus.

Il faut insister sur ce point que nos voisins ont fait et font encore des sacrifice pareils pour asseoir leur puissance militaire.

La France impose le service personnel à sa population dans une bien plus large mesure que nous. Pendant la

première tension marocaine elle dépensa environ 300 millions au renforcement de ses places de l'Est.

Au cours de cette année, la Russie demanda et obtint de la représentation populaire 1 milliard 380 millions pour son armée.

L'Angleterre a, dans les trois dernières années, employé des moyens considérables pour réaliser la réforme Haldane.

La Suisse a réorganisé son armée : cela lui a coûté très cher.

La Belgique est sur le point de présenter une nouvelle loi militaire, par laquelle son armée sera portée à un effectif mobilisable de 300.000 hommes. Elle a dépensé énormément pour de nouveaux travaux à Anvers.

L'Autriche, sous la poussée de la tension politique, a été forcée de réclamer des crédits élevés rien que pour une mise au point trop longtemps retardée de son armée.

L'Allemagne aussi devra faire des sacrifices. Le programme des demandes les plus pressantes est exposé ci-après, dans la deuxième partie. Nous devons mettre toute notre énergie à sa prompte mise en œuvre, pour que, dans l'avenir, l'Allemagne, confiante dans sa propre force, puisse donner à la direction politique du pays un appui assez solide pour être à la hauteur de toutes les éventualités possibles.

Deuxième Partie. — A. RENFORCEMENT DE L'ARMÉE.

Nous avons du matériel humain en quantité suffisante pour renforcer l'armée.

On ne peut fournir des données précises sur le nombre des aptes au service qui existent mais n'ont pas été appelés jusqu'ici : les documents certains manquent pour le moment. Il faut procéder à de nouvelles enquêtes et modifier dans le sens voulu nos règlements sur l'Ersatz. L'exemple de la France devrait déjà nous faire envisager un plus large appel des hommes reconnus bons pour le service. La France incorpore 82 p. 100 des hommes soumis aux obligations militaires ; l'Allemagne, 52 à 54 p. 100. Si nous tendions notre force nationale autant que la

France, la seule application générale du service militaire nous donnerait 150.000 recrues de plus et augmenterait de 300.000 hommes l'effectif sous les armes en temps de paix. Faire un appel plus large des plus jeunes classes est un devoir social. On soulagerait ainsi les classes plus anciennes où l'on compte de nombreux pères de famille, et on retarderait leur emploi devant l'ennemi. On éviterait qu'une grande partie des hommes de la Landwehr, actuellement affectés aux formations de réserve, n'entrent de suite en campagne, tandis que des milliers de jeunes gens resteront dans leurs foyers parce qu'ils ne sont pas instruits.

Il faut demander le renforcement de l'armée. Il devra se faire suivant les quatre directives suivantes, sur lesquelles je vais m'expliquer brièvement :

- 1° renforcement des effectifs budgétaires;
- 2° augmentation de l'armée;
- 3° amélioration des formations de 2^e ligne;
- 4° recomplètement et amélioration du matériel de l'armée.

1° Renforcement des effectifs budgétaires.

Il doit avoir lieu pour toutes les armes, et s'appliquer aux hommes et aux chevaux, de manière que notre infanterie, notre cavalerie et notre artillerie soient, sans exception, portées au moins à l'effectif fort. Le nombre des aptes disponibles joue là un rôle décisif. Les corps frontières, les troupes désignées pour un emploi spécial et les régiments de cavalerie qui doivent mobiliser 6 escadrons doivent recevoir, et au delà, les effectifs suivants :

Le bataillon : 800 hommes.

L'escadron : un minimum de 150 chevaux de selle (sans compter les chevaux de remonte).

La batterie : 6 pièces attelées, 4 caissons attelés et une voiture-observatoire.

Les armes spéciales devront être renforcées dans les mêmes proportions.

Grâce au renforcement des effectifs budgétaires, et bien que cela ne leur donne pas une supériorité numé-

rique, nos formations actives gagneront en valeur et en force par rapport aux unités françaises. Sur ce terrain la France ne peut plus nous suivre.

2° Augmentation de l'armée.

Pour donner à nos forces un dispositif qui permette une offensive dans l'Ouest, tout en assurant une protection suffisante de notre frontière de l'Est, il est nécessaire de créer au moins trois nouveaux corps d'armée. On pourra utiliser à cet effet une partie des 5^{es} Brigades (1) qui existent déjà. La création des 3^{es} Bataillons (2) va de soi. Mais l'œuvre doit être complète; c'est pourquoi la réalisation des mesures particulières suivantes doit être réclamée :

a) Création d'Inspections d'Armée, à raison d'une pour quatre Corps d'Armée.

b) Création de plusieurs régiments de cavalerie, en vue d'une meilleure organisation de cette arme.

c) Compléter l'artillerie à pied et les pionniers.

d) Compléter les troupes de communication, notamment en bataillons de télégraphistes et en compagnies de radio-télégraphistes.

e) Création d'une Inspection des troupes aéronautiques qui ne feraient plus partie des troupes de communication. Développement progressif de l'aviation, affectation de stations d'aviation aux corps d'armée et aux places fortes. Organisation des troupes d'aérostation pour une flotte aérienne qui comprendra d'abord 20 dirigeables du plus grand système.

f) Amélioration du Train des Equipages.

3° Amélioration des formations de 2^e ligne.

Un rajeunissement et un remaniement de nos formations de réserve, par élimination des éléments de Landwehr, s'imposent de façon absolue. L'augmentation de

(1) Un certain nombre de corps d'Armée allemands comptaient cinq brigades. (N. du T.)

(2) Un certain nombre de régiments allemands étaient alors à 2 Bataillons. (N. du T.)

nos effectifs du temps de paix rendra cette mesure possible. Il y aura lieu de multiplier, pour les unités de réserve, les occasions de prendre part à des manœuvres. Leur encadrement actif sera assuré dans de meilleures conditions par la création de nouveaux emplois d'officiers, notamment de capitaines; on améliorera aussi leur armement en mitrailleuses et en artillerie de campagne. A ce propos, j'attire tout spécialement l'attention sur l'effort accompli récemment par la France, en votant sa nouvelle loi des cadres, dans le but d'accroître notablement l'aptitude à la guerre et la valeur intrinsèque de ses formations de réserve.

Enfin, comme en France, il y aura lieu, en utilisant l'armée territoriale, de constituer un plus grand nombre d'unités pourvues d'artillerie.

4° Recomplètement et amélioration du matériel de l'armée.

Il est nécessaire :

de réaliser la dotation de toutes les unités actives et de réserve en cuisines roulantes;

d'augmenter notre réserve de munitions;

d'augmenter les engins destinés à l'attaque des forteresses ennemies;

de mettre sur pied de l'artillerie contre aéronefs.

B. DÉFENSE DU TERRITOIRE.

Nos places frontières doivent être pourvues de tout le nécessaire pour être constamment en état de se défendre. Il faut qu'il n'y ait plus que peu de choses à y faire à la mobilisation. La mobilisation des places de l'intérieur doit être préparée de telle sorte qu'elle puisse s'effectuer dans un court délai.

Dans l'Est, Graudenz et Posen doivent être fortement organisés, afin que la défense du territoire puisse trouver en tout temps, sur ces places, l'appui nécessaire.

Signé : von MOLTKE.

CHAPITRE II

LOI DU SERVICE AUXILIAIRE QUESTIONS DE RENFORTS — QUESTIONS OUVRIÈRES

TABLEAU DES PIÈCES REPRODUITES
(Seules les pièces numérotées sont reproduites dans le texte.)

N°	N° de sortie.	Destinataire.	Analyse.
1	N° 33825 31-8-16	Ministre de la Guerre.	Au sujet des renforts et du matériel de guerre.
2	II N° 34647 op. 13-9-16	Chancelier d'Empire.	Importance décisive pour l'issue de la guerre d'assurer les renforts de l'Armée et de développer l'indus- trie de guerre. Mesures suivantes sont nécessaires : porter à 50 ans la limite d'âge pour les obligations militaires ; instruction nationale de la jeunesse masculine à partir de 16 ans. Extension de la loi des réquisitions (1). Extension de son application à <i>tous</i> , hommes et femmes. Action immédiate néces- saire.
3	Ic N° 1 secret op. 14-9-16	Ministre de la Guerre.	Ersatz et formations nouvelles.
4	RK. N° 9512 K. I. 30-9-16	Chef de P. E. M. G.	Réponse du Chancelier d'Empire au n° 2.
5	II/Ic N° 34647 op. II Ang 5-10-16	Ministre de la Guerre.	A l'encontre de l'opinion du Chan- celier d'Empire, je maintiens l'avis conforme à ma note II 34647 op. du 13-9-16 (voir plus haut). Il est particulièrement important de supprimer la liberté d'embauchage et de généraliser la loi sur les réquisitions.

(1) *Kriegsleistungsgesetz* : littéralement : loi sur les prestations en
temps de guerre.

N°	N° de sortie.	Destinataire.	Analyse.
5	II/Ic N° 36529 op. 7-10-16	Chancelier d'Empire.	1° Il faut faire appel dans la plus large mesure aux éléments qui chôment. 2° Les changements d'usine doivent être enrayerés pour les travailleurs.
	II N° 37053 op. 14-10-16 II N° 37768 op. 23-10-16	Chancelier d'Empire. Chancelier d'Empire.	Limitation des constructions pri- vées. Le Chancelier d'Empire refuse (Ex- tension de la loi sur les réquisi- tions. Suppression du changement d'usine. Fermeture des écoles su- périeures. Travail militaire obli- gatoire pour les mutilés). Dans ces conditions une seule issue: exten- sion du service militaire obliga- toire sous le rapport de l'aptitude et de la durée. Instruction de la jeunesse masculine. Application aux femmes du travail obligatoire.
6	II Maréchal 30-10-16	Général Grøener.	Il est absolument nécessaire qu'une loi augmente le service militaire obligatoire dans les conditions souvent exposées par moi. N'est possible qu'avec la collaboration du Reichstag.
7	II N° 748 secret op. 1-11-16	Chancelier d'Empire.	Il est de la plus haute importance d'obtenir la collaboration de la représentation nationale. Par con- séquent, pas de décision du Bun- desrat, mais une loi à faire approuver par le Reichstag.
8	II N° 773 secret op. 2-11-16	Chancelier d'Empire.	Mémoire au sujet de l'extension du service militaire obligatoire.
	II N° 995 secret op. 15-11-16	Chancelier d'Empire.	Solution de la question ouvrière plus urgente de jour en jour. On a passé des mois en discussions au lieu d'agir. Je demande ins- tamment qu'on hâte le vote de la loi sur le service auxiliaire.
9	1 ^{er} Q.-M. Gén. 23-11-16	Président du Reichstag.	Au sujet du vote de la loi sur le service auxiliaire.
	26-11-16	Chef de l'E. M. G.	Réponse du Président.
	Kr. II N° 290/3 14-3-17	Maréchal Hindenburg.	Échange de correspondance avec le Chef du Cabinet militaire au sujet des questions ouvrières et d'ar- mement.
10	II N° 26350 op. 27-3-17	Chef du Cabinet militaire.	
11	II N° 64350 op. 10-9-17	Chancelier d'Empire. Ministère de la Guerre. Office de Guerre.	L'ennemi fait des efforts désespérés pour obtenir la victoire. Les contre-mesures suivantes sont né- cessaires : s'assurer des renforts. Rendement maximum de l'indus-

N°	N° de sortie.	Destinataire.	Analyse.
			trie de guerre. Triompher de toutes les difficultés à l'intérieur. Pour écarter les complications il est nécessaire : d'améliorer la loi sur le service auxiliaire, de modifier la situation des sursitaires, d'augmenter ce que l'on exige de chacun. Mesures préparatoires pour prélever des renforts sur l'Industrie. Augmentation du service militaire obligatoire. Action énergique et immédiate nécessaire.
12	II N° 65317 op. 25-9-17	Commandements régionaux.	La situation de nos dépôts exige de limiter les sursis aux cas exceptionnels, (quelques spécialistes agricoles et industriels).
13	II N° 67455 op. 15-10-17	Office de Guerre.	Réception des représentants des ouvriers. Relations entre employeurs et employés très inquiétantes. Entrevues communes désirées. Indemnités de nourriture et augmentation des salaires pour les employés. On ne paraît pas exploiter partout les forces vives.
14	7451/17 secret A 1. 8-12-17	Ministre de la Guerre.	Attitude du tribunal d'Empire dans les grèves.
15	II N° 74120 op. 26-12-17	Ministre de la Guerre.	La situation des transports a provoqué des réductions considérables du travail dans l'industrie de guerre, les mines, etc. Des milliers d'ouvriers chôment. Ces éléments de travail doivent être rendus utilisables par l'armée, en augmentant l'appel des renforts. Accélérer le congédiement des sursitaires aptes à servir au front.
16	17-2-18 II N° 6626 secret op. 18-2-18	Chancelier d'Empire. Ministre de la Guerre.	} Grèves.
	II/Ic N° 82986 op. 11-4-18	Ministre de la Guerre	
17	18-4-18	—	Proposition en vue de récupérer réellement plus de personnel dans les usines et d'utiliser la main-d'œuvre féminine. On avait demandé 50.000 hommes par mois. Refusés à l'époque. Actuellement on atteint à peu près ce chiffre.
	II N° 8305 op. 5-5-18	Office de Guerre.	Réponse du Ministre de la Guerre (Office de Guerre). Réduction des fabrications de matériel de guerre en vue de récupérer des renforts (1).

(1) Cette note se rapporte aussi à des questions traitées dans les chapitres suivants (Note de l'auteur).

N°	N° de sortie.	Destinataire.	Analyse.
—	II N° 86161 op. 2-5-18	Ministre du Commerce et de l'Industrie	Une nouvelle libération de mineurs de charbon n'est pas possible (1). Il faut prendre des mesures pour augmenter la durée du travail de chacun.
—	II N° 86258 op. 17-5-18	Chancelier d'Empire. Ministre de la Guerre. Office économique.	Le recrutement des travailleurs s'effectuera par tous les moyens en pays occupé. Mais, en plus, il est nécessaire de nous procurer de la main-d'œuvre à l'étranger et chez nos alliés. A cet effet, plus grande activité des recruteurs à l'étranger, et insistance auprès de nos alliés.
18	II N° 878.93 op. 4-6-18	Chancelier d'Empire.	État des esprits chez les ouvriers d'industrie.
19	II N° 8774 secret op. 18-6-18	Chancelier d'Empire.	Proposition renouvelée d'étendre le service obligatoire et d'exiger plus de travail. Régularisation par l'Etat des salaires et des bénéfices des entreprises. Procès-verbal de séance joint.
—	II N° 89664 op. 21-6-18	Nord-Est G. A. Eichhorn 8° Armée.	Manque de main-d'œuvre à l'intérieur. Engagement de travailleurs et tout particulièrement de spécialistes pour l'intérieur doit être poursuivi par tous moyens.
—	II N° 89674 22-6-18	Nord-Est Gouvernement Général de Varsovie.	Toute agitation des organes du Comité central polonais contre le recrutement de main-d'œuvre pour l'Allemagne doit être réprimée.
—	II N° 89766 24-6-18	Affaires Etrangères.	Augmentation nécessaire de l'embauchage d'ouvriers étrangers en vue d'améliorer la situation des dépôts. La proposition du Ministre de la Guerre de traiter avec l'Ukraine et le gouvernement russe en vue autorisation et facilité du recrutement de travailleurs doit être appuyée énergiquement.
20	Ic N° 10220 op. 8-9-18	Ministre de la Guerre.	Réglementation des renforts. Réponse à demande du Ministre.
21	Mars 1918	—	Échange de correspondance avec le professeur Docteur Kraft-Dresden au sujet du propos qui m'avait été prêté : « L'ouvrier allemand est trop lâche pour faire la grève générale ».

(1) Cette note se rapporte aussi à des questions traitées dans des chapitres suivants. (Note de l'auteur).

N°	N° de sortie.	Destinataire.	Analyse.
22	N° 290/10 16 A. H. (S) 7-10-16	—	Attitude du Ministère de la Guerre.
23	—	—	Résultat d'une discussion en commission à Berlin.
24	P. A. I 1652 22-2-17	Chef de l'E. M. G.	Lettre du Gouverneur Général de Belgique.
25	II N° 49000 op. 3-3-17	Gouvernement Général de Belgique.	Au sujet du transport d'ouvriers provenant de Belgique.

1.

G. Q. G., le 31-8-1916 (1).

Chef de l'Etat-Major-Général
de l'Armée en campagne.
n° 33825.

A MONSIEUR LE MINISTRE DE LA GUERRE.

Les offensives exécutées par nos adversaires montrent que, chaque fois, ceux-ci font des progrès considérables aussi bien dans la préparation que dans l'exécution des attaques. Il n'y a aucun doute que celles de l'avenir mettront encore notre force de résistance à plus rude épreuve. En effet l'ennemi dispose :

1° non seulement d'un matériel humain inépuisable, mais encore

2° de l'industrie de presque tout le reste du monde.

1° En face du matériel humain ennemi, le nôtre est limité. On ne peut remédier à ce terrible inconvénient que si, avec le temps, tous les hommes aptes à faire campagne vont au front. Leurs emplois, dans le Service des étapes ou à l'Intérieur, doivent être tenus par des hommes aptes au service de garnison — dont le nombre doit être réduit le plus possible.

2° Même l'application rigoureuse des principes énoncés

(1) Le 29-8., le Maréchal et moi étions arrivés au G. Q. G. (Note de l'auteur.)

au paragraphe 1 n'empêchera pas notre infériorité numérique de s'accuser de plus en plus. Il n'en est que plus urgent de demander à notre industrie le remède à ce déficit en hommes. La machine doit de plus en plus se substituer à l'homme — aussi bien qu'au cheval. — La difficulté sera d'autant plus grande que l'ennemi a, lui aussi, reconnu cette nécessité de principe. C'est une vis sans fin : il s'agit de savoir qui peut la serrer le plus fort au bon moment. Je (1) me suis déjà servi de cette image : aujourd'hui elle est encore plus vraie que jamais. Pour aboutir, il faut, en premier lieu, régler la question de main-d'œuvre. Il sera nécessaire d'augmenter le nombre des travailleurs par l'emploi des mutilés, des prisonniers, des femmes et des jeunes gens. Il est indispensable de créer, sur une très large échelle, des cours publics où ces éléments puissent recevoir un enseignement approprié. Si cette mesure exige le retrait du front, pour un temps plus ou moins long, de quelques milliers de spécialistes très qualifiés, je suis prêt à en supporter les inconvénients.

Toutes les autres branches de l'industrie doivent céder le pas à l'industrie de guerre. Le cas échéant, nous devons, comme l'Angleterre, en arriver à des mesures coercitives. Dès maintenant, je recommande le travail du dimanche. En même temps il pourrait être indiqué de faire connaître au peuple, par des moyens convenables, la gravité de la situation et les devoirs qu'elle lui impose : cela ne peut manquer de produire son effet.

En outre, il nous reste à faire tous nos efforts pour que, de plus en plus, de bonnes machines soulagent l'ouvrier et le mettent à même de fournir plus de travail.

L'augmentation de la production doit s'étendre à toutes les branches de l'industrie de guerre. Sont particulièrement nécessaires :

- 1° les munitions de toutes sortes ;
- 2° les bouches à feu : artillerie de campagne, artillerie lourde à tir courbe, artillerie moyenne à tir tendu ;
- 3° les mitrailleuses ;

(1) Il s'agit ici du Général von Falkenhayn. (Note de l'auteur.)

4° les lance-bombes ;

5° les avions ;

6° les outils et les matériaux pour la construction des positions.

Pour bien fixer les idées, je demande que, d'ici au printemps, la production *actuelle* des munitions soit doublée. Par contre, la production des bouches à feu doit être *considérablement* plus élevée : en gros, elle doit tripler. En effet, dans les derniers mois, les pertes en matériel d'artillerie de campagne ont largement dépassé les fabrications (plusieurs centaines de tubes). Le même phénomène se produit pour l'artillerie lourde, mais dans une mesure moindre. Comme par suite du grand nombre de coups tirés, la plus grande partie des pertes en bouches à feu provient de notre propre tir, on n'arriverait pas, en doublant les fabrications, à augmenter le nombre des pièces sur le front, ou du moins on n'y parviendrait que lentement.

En ce qui concerne les *minenwerfer*, la production doit être au moins doublée; celle des mitrailleuses doit être triplée. Je ferai connaître prochainement mes desiderata concernant l'aviation. — Les services éminents rendus par le Ministère de la Guerre sont pleinement appréciés. Je sais également que des augmentations considérables dans la production se poursuivent sans cesse : il importe néanmoins qu'elles se réalisent rapidement et que les quantités indiquées plus haut soient atteintes au plus vite.

Je suggère qu'avant toute chose, et dès maintenant, nous provoquions une réunion des principaux représentants des industries intéressées. On leur fera connaître combien la situation est sérieuse; on insistera pour qu'ils fassent sur-le-champ des propositions nettes touchant l'augmentation des fabrications et les mesures nécessaires pour obtenir ce résultat. Je demande d'être informé à temps afin que je puisse envoyer un délégué à cette réunion.

Pour conclure, je dois revenir encore une fois sur ce point : nous ne gagnerons la victoire finale qu'en mettant sans réserve au service de la guerre toutes nos forces et surtout notre puissante industrie. Laisser échapper, sans l'exploiter, une seule occasion serait une très lourde faute.

Je prie Monsieur le Ministre de la Guerre d'employer tous les moyens à sa disposition pour m'aider dans la réalisation de mes demandes. Actuellement les objections d'ordre financier ou autres ne peuvent plus entrer en ligne de compte.

Signé : VON HINDENBURG.

2.

G. Q. G., le 13-9-1916.

Chef de l'Etat-Major-Général
de l'Armée en campagne,
II n° 34647 op.

A MONSIEUR LE CHANCELIER D'EMPIRE.

Il est des questions qui, comme je l'ai exposé dans ma note n° 33825 du 31-8, sont d'une urgence extrême : leur importance est capitale pour l'issue de la guerre. C'est ainsi qu'il faut que :

1° les renforts demeurent assurés à l'armée en campagne et qu'en même temps

2° l'industrie puisse augmenter sa production — sans préjudice pour l'agriculture.

Dès maintenant apparaît l'impossibilité de trancher ces questions sans recourir à des mesures légales sévères.

La première question exige impérativement l'incorporation de tous les « les bons pour le service » — sauf les exceptions indiquées plus loin quand on traitera de la deuxième question. — A cet effet il faut :

I. — Prendre des mesures pour limiter le nombre des sursitaires réclamés par leurs patrons : en particulier, chaque cas devra faire l'objet d'un examen approfondi.

II. — Constituer des unités spéciales à l'aide des inaptes temporaires, atteints de maladies curables, telles que faiblesse du cœur, cœur forcé, faiblesse générale, etc. Ces unités seront soumises à une cure en des endroits appropriés. Il importe avant tout d'arracher la jeunesse des grandes villes aux milieux nuisibles à sa santé. Cette mesure relèvera en même temps la santé publique.

III. — Elever la limite d'âge pour le service militaire et

le Landsturm. Je considère qu'il est possible de la reporter à 50 ans. Sans doute parmi les hommes de 45 à 50 ans, nous ne trouverons pas beaucoup d'aptés au service *armé*; mais ils nous fourniront un grand nombre d'aptés au service de garnison, susceptibles de relever à l'arrière les hommes en état de servir au front.

IV. — Procéder, par les soins de l'Etat, à une énergique préparation militaire des jeunes gens, à partir de 16 ans. Cela ne sera possible que si on réduit d'autant leurs autres travaux (dans les fabriques, les écoles secondaires et supérieures, etc.).

En ce qui concerne la deuxième question, une loi sur la réquisition constituera le moyen le plus efficace, et aussi le plus équitable, pour se procurer de la main-d'œuvre; des propositions ont déjà été faites à ce sujet.

Il est possible qu'elle soulève contre elle des objections de politique intérieure. Mais l'extrême gravité de la situation nous y contraint, et j'espère que le peuple n'hésitera pas à accepter des devoirs dont, à la vérité, il faut reconnaître tout le poids; mais pour cela il faut lui fournir, systématiquement et sans brusquerie, les explications nécessaires.

Une loi sur la réquisition en temps de guerre donne :

a) la possibilité de transplanter les ouvriers des industries dont l'arrêt est presque complet (industrie textile, etc.).

b) de réduire le personnel de toute industrie qui ne travaille pas pour la guerre (maisons de commerce, etc.). et de lui donner une autre destination.

c) d'utiliser à plein la capacité de travail de chacun pris en particulier.

Je remarque aussi qu'une loi sur la réquisition en temps de guerre est avant tout un acte d'équité. Si, notamment, on se place *au point de vue du suffrage universel*, il est d'une injustice criante que certains hommes (et en générale les plus forts et les plus utiles à l'Etat) exposent leur corps, leur existence devant l'ennemi et subissent de graves préjudices dans leur carrière, tandis que les autres sont en sécurité chez eux et, malheureusement, ne travaillent le plus souvent que pour gagner de l'argent. Si le peuple,

dans sa majorité, est animé de l'esprit de sacrifice le plus élevé, il y a d'autres gens qui en sont encore bien loin.

Dans les circonstances présentes, le travail pour le salut commun est un devoir pour tous. Il ne donne aucun titre à des droits spéciaux : il justifie tout au plus le droit à l'existence.

L'extension de la loi sur la réquisition en temps de guerre à toutes les femmes disponibles est aussi une nécessité. Des milliers et des milliers de femmes de *guerriers* sans enfants ne font que coûter de l'argent à l'État. De même des milliers de femmes et de jeunes filles flânent, ne font rien ou exercent des professions parfaitement inutiles. Le principe « qui ne travaille pas ne doit pas manger » est, dans la situation actuelle, plus vrai que jamais, même à l'égard des femmes.

Il y a lieu de prévoir dans le corps de la loi ou en dehors :

I. — L'établissement d'une liste de tous les ouvriers spécialistes, d'après le système anglais, avec la spécification très nette de leur spécialité. Cette mesure doit s'étendre aussi aux hommes en service aux armées.

II. — Rééducation obligatoire, par les soins de l'État, et emploi des mutilés de la guerre dans l'industrie de guerre et la culture. La main-d'œuvre provenant des industries en chômage recevra, dans les mêmes conditions, une préparation en vue de son utilisation par l'industrie de guerre et suivant les besoins.

Cette mesure est déjà appliquée, mais sur une petite échelle ; pour avoir son plein rendement, elle a besoin d'être rendue obligatoire et forcée. Au reste, grâce aux capacités techniques et au degré de culture élevé de notre pays, on obtiendra à bref délai des résultats considérables.

III. — Fermeture des universités, séminaires, etc., autant que le permettra le recrutement indispensable à quelques professions spéciales (médecins). D'ailleurs, on emploiera les étudiants dans les usines, par exemple ceux de chimie ou de mécanique. C'est encore un acte de justice, car actuellement les hommes *inaptes au service armé* et les femmes prennent la place des étudiants com-

battants et leur enlèvent leurs situations pour l'avenir. Il importe de prendre dès maintenant des mesures pour que, dans l'intérêt de la repopulation, la fondation d'une famille soit le plus possible facilitée aux jeunes gens qui reviendront.

Je ne doute pas que le pays se soumette volontiers lorsqu'on lui aura révélé — comme cela doit être fait — la gravité de la situation ; autrement l'Allemagne ne mériterait pas la victoire.

Enfin, il est grand temps de mettre fin aux menées des braillards et des excitateurs irresponsables ainsi qu'à la soif indigne de gain et de jouissance qui sévit en certains milieux. Seule, une intervention des autorités qualifiées permettra d'obtenir ce résultat, soit à l'aide d'une propagande énergique, soit, s'il le faut, en usant de sanctions. Le peuple allemand tout entier doit consacrer sa vie au service seul de la patrie.

Il faut agir vite si l'on veut le succès. *Chaque jour a son importance.* Les mesures nécessaires doivent être prises *immédiatement.*

M. le Ministre de la Guerre a reçu copie de la présente note.

A MONSIEUR LE MINISTRE DE LA GUERRE, AU G. Q. G.

Il est fait respectueusement envoi ci-joint d'une note adressée à M. le Chancelier d'Empire.

Comme suite à cette note, je propose ce qui suit :

1° Sous les ordres ou auprès du service chargé des fournitures à l'armée (1) est créé un bureau du travail (2). Ce bureau se tient en contact très étroit avec les corps de métiers et les associations d'employeurs. Il fixe toutes les

(1) *Beschaffungsstelle.* — Organe qui, sur demande des autorités de l'Intérieur chargées de faire les commandes pour le compte de l'Armée, procure (par achat, commande ou fabrication), les objets demandés.

Les *Beschaffungstellen* étaient très nombreuses. Il y en avait pour l'Armée et la Marine. Parmi les multiples *Beschaffungstellen* de l'Armée on peut citer : les Intendances, les Services de Subsistances, de l'habillement, du Génie, des bâtiments militaires, les hôpitaux, etc., etc., etc.

(2) *Arbeitsamt.*

prescriptions d'ordre général et réunit tous les renseignements statistiques.

2° La compétence du Bureau du Travail s'étend sur toute la population de l'Empire allemand (y compris les prisonniers), à l'exception des troupes combattantes et de leurs réserves immédiates. Cette restriction doit être bien précisée. Tout emploi de militaires dans les Etapes, les garnisons, etc., pour autant que ceux-ci n'appartiennent pas à des formations combattantes ou destinées au front, est considéré comme « travail » en ce sens qu'il rentre dans la compétence du bureau ci-dessus.

3° Les organes d'exécution du bureau du travail sont les autorités militaires, et, en cas de nécessité, les autorités communales.

4° On décrètera une interdiction générale, valable même pour les militaires, d'employer la main-d'œuvre masculine en Allemagne, sans autorisation des organes dépendant du bureau du travail.

5° En principe, l'autorisation est donnée, le cas échéant, sous forme de certificat sur lequel figurent le nom de l'employeur, l'objet du travail, et le nombre d'heures de travail dont besoin est.

6° Les heures de travail nécessaires sont classées en trois catégories : heures :

a) d'hommes qui, par leur âge, sont soumis aux obligations militaires ;

b) d'autres personnes du sexe masculin ;

c) de personnes du sexe féminin.

7° Toute la main-d'œuvre nécessaire à l'autorité militaire pour l'exécution de ses commandes est déterminée *avant* l'attribution de chacune de celles-ci et répartie entre les firmes qui en sont chargées. Il en est de même pour les « travaux » militaires entendus dans le sens du paragraphe 2.

8° L'obligation du travail est imposée à toute la population ; elle entraînera, le cas échéant, le droit à la nourriture. Pour être exempt, il suffit d'un simple certificat médical ou d'une attestation établissant qu'il n'a pas été possible de fournir du travail à l'intéressé. Cette dernière

attestation est délivrée par l'organe du bureau du travail; elle est valable pour une semaine.

9° Les questions de salaire et autres du même genre ne rentrent pas, provisoirement et en principe, dans l'organisation du bureau du travail; toutefois ce dernier se réserve d'intervenir dans des cas particuliers.

10° A l'aide des statistiques locales reproduisant les besoins en heures de travail, le nombre d'heures disponibles, et le cas échéant le chômage, le bureau du travail établit une statistique générale quantitative : celle-ci servira de base, de mois en mois, aux décisions relatives à la transplantation d'ouvriers et à toute mesure du même genre.

11° Les organes dépendant du bureau du travail seront invités en outre à établir aussi vite que possible un aperçu statistique sur la nature des offres et demandes de main-d'œuvre habile. Ainsi l'organisation d'ensemble sera en état de procéder, en se réglant sur les demandes de main-d'œuvre, à la création d'écoles et de cours d'instruction professionnelle, à l'amélioration du rendement des heures de travail, etc.

12° Comme transition on emploiera, s'il le faut, la main d'œuvre à des travaux publics ou à des travaux de culture. Eviter à tout prix les déplacements non justifiés de personnel.

Signé : HINDENBURG.

3.

G. Q. G. le 14-9-1916.

Le Chef de l'Etat Major de l'Armée
en campagne.
I c n° 1 secret op.

A MONSIEUR LE MINISTRE DE LA GUERRE.

Après avoir « tenu » dans les durs combats actuels, nous devons au printemps prochain fournir un nouvel effort extrêmement violent. Sera-ce le dernier? On ne peut le prédire. En tout cas nous devons être à même de soutenir le premier qui s'impose d'abord à nous.

L'extension de notre front, conséquence de l'entrée en guerre de la Roumanie, nous a obligés à un important déplacement de forces de l'Ouest vers l'Est. Nos réserves, jusqu'ici suffisantes, sont tombées au-dessous de la limite permise. En créer de nouvelles, de manière à pouvoir faire face à toutes les éventualités de la guerre, tel est notre premier devoir, et aussi le plus important. Pour le mois de février 1917 au plus tard, nous devons avoir sous la main de nouvelles unités en état de combattre. Ces nouvelles formations, qui répondent à une nécessité absolue, diminueront, pour les mois suivants, le volant de nos renforts : cela ne doit pas nous effrayer. Du moment que les hommes diminuent, il faut assez multiplier les engins de guerre (mitrailleuses, canons, lance-bombes), pour que nous puissions tenir nos lignes en y employant peu de monde.

De ces considérants résulte l'*obligation nette* d'appeler immédiatement sous les drapeaux *tous* les hommes encore aptes à servir au front, y compris ceux de la classe 1918. — dans la mesure où ils ne travaillent pas dans les usines de guerre, — et de commencer leur instruction. C'est pour nous un devoir que nous ne prendrons jamais trop au sérieux, de donner au dernier matériel humain dont nous disposons pour la mission qui nous incombe tous les avantages que procure une instruction soignée et poussée à fond.

L'effectif disponible pour les créations nouvelles sera fonction du nombre d'hommes incorporés dans les conditions ci-dessus et de ceux qui restent dans les dépôts, après qu'on en aura déduit le volant, calculé d'après l'expérience, des renforts nécessaires jusque vers mars 1917.

Le projet consiste à former des régiments d'infanterie par amalgame de soldats aguerris retirés du front et de recrues. On réserve pour plus tard la question de savoir si ces régiments seront formés à l'intérieur ou en arrière du front et comment ils seront groupés en grandes unités. Parallèlement, il y aura lieu de pousser avec la dernière énergie la mise sur pied d'artillerie de campagne et d'artillerie lourde, de lance-bombes et d'unités de mitrail-

leuses, en se basant sur la quantité du matériel que l'on pourra se procurer. Ces éléments serviront soit à compléter les grandes unités existantes, soit à créer des réserves générales.

Une fois réalisé le programme ci-dessus, et pour assurer les renforts nécessaires à l'armée de campagne jusqu'au delà du printemps 1917, il faudra s'efforcer par tous les moyens d'appeler jusqu'au dernier homme en état de porter une arme dans la tranchée. Sur ce point je suis d'accord avec le Ministère. Par ma note du 13-9-1916 II n° 34647 op., j'ai indiqué les voies à suivre pour atteindre ce but.

Je demande qu'on prenne position le plus tôt possible à ce sujet.

Signé : VON HINDENBURG.

4.

Berlin, le 30-9-1916.

Le Chancelier d'Empire,
Rk, n° 9512 K J.

AU CHEF DU GRAND ÉTAT-MAJOR (1).

En réponse à sa note favorable du 20 (du 13, note de l'auteur) de ce mois — II n° 34647 op. — j'ai l'honneur de faire à nouveau connaître à Votre Excellence que je suis tout disposé à tenir compte de ses propositions en vue d'assurer les renforts à l'armée et de développer notre industrie de guerre dans la mesure permise par les circonstances. Je crois être d'accord avec Votre Excellence sur ce point que, afin de ne pas jeter le trouble parmi la population, il ne faut envisager des mesures légales et administratives empreintes de sévérité que si elles présentent des garanties *certaines* de succès.

(1) On reproduit cette note pour faire connaître aussi les vues du Gouvernement sur ces questions d'une si rare importance pour la conduite de la guerre. Elles diffèrent de celles du Commandant en Chef. Celui-ci dut maintenir ses exigences pour mettre toutes les forces de l'Intérieur au service de la conduite de la guerre. Il s'agissait de lutter pour « être ou ne pas être ». (Note de l'auteur.)

Je me permets de faire, au point de vue du détail, les remarques suivantes :

A. — *Hommes.*

Actuellement toutes les personnes du sexe masculin, de 17 ans révolus à 45 ans, sont déjà à la disposition de l'autorité militaire. Parmi ces classes, tous les hommes aptes à faire campagne sont, à partir de 19 ans, incorporés dans l'armée — exception faite pour les sursitaires. Les autres sont — suivant leur aptitude au service — employés au service de garnison ou au service des travaux militaires. Il ne reste donc plus que les sursitaires, les jeunes gens de moins de 19 ans, sauf les engagés volontaires — et il y en a beaucoup — et les incorporés comme travailleurs militaires — nombreux dans les territoires frontières, notamment en Alsace-Lorraine — ; les hommes qui, au début de la guerre, avaient plus de 45 ans ; enfin tous les inaptes définitifs. En ce qui concerne ces derniers, on en a retiré, au cours de révisions sans cesse renouvelées, tous les éléments utilisables pour le service du front, pour le service de garnison ou comme travailleurs. Par suite, un examen encore plus sévère ne permettrait que très difficilement de récupérer, parmi les inaptes permanents, un nouveau matériel humain qu'on pût employer à des buts de guerre.

Les demandes de sursis sont étudiées de la manière la plus attentive et la plus stricte, d'abord par les autorités civiles intéressées, puis, pour décision, par les services compétents du Ministère de la Guerre. Les mises en congé et les retraits du front n'ont lieu, le plus souvent, que pour une période déterminée. À leur expiration, on procède toujours à une nouvelle enquête sur les motifs d'indispensabilité. Là où on le peut, on échange les sursitaires aptes à faire campagne contre des officiers ou hommes de troupe aptes au service de garnison. Par conséquent, on peut à peine escompter qu'un examen encore plus sévère des conditions de mise en sursis donne un résultat effectif. On ne doit pas perdre de vue

que, dans cet énorme conflit, presque tous les services civils, de même que les industries, les banques et les autres professions civiles qui interviennent à un titre quelconque, travaillent directement ou indirectement à des buts de guerre, ou bien exercent d'autres fonctions indispensables au maintien de la vie et de la santé du reste de la population. Leur personnel est à peine suffisant : sa réduction entraînerait de graves inconvénients pour le bien général.

En ce qui concerne les hommes âgés de plus de 45 ans au début des hostilités, et par conséquent dégagés de toute obligation militaire, le plus grand nombre de ceux qui sont vigoureux et aptes au travail est occupé dans les mines, l'industrie de l'acier, les usines de munitions, ou, d'une façon générale, dans la grosse industrie qui, aujourd'hui, travaille uniquement pour la guerre. Il en est aussi qui sont employés aux travaux de culture. Quant à ceux que l'état de leurs forces et leur santé écartent de ces travaux, ils sont placés dans d'autres branches industrielles ou commerciales (l'industrie textile, accessoires de pharmacie, optique, travail d'artisan). Leur travail sert directement ou indirectement à la guerre. Les rentiers dégagés des obligations militaires sont rares en Allemagne. Les tentatives pour tirer, de cette catégorie de gens, des éléments de travail en quantité appréciable seraient vouées à l'insuccès.

C'est pourquoi il me semble qu'on ne s'appuie sur aucune base sérieuse lorsqu'on admet qu'on pourrait se procurer, en quantité appréciable, de la main-d'œuvre masculine nouvelle pour les fabriques d'armes et de munitions par l'emploi de la contrainte, le transfert des ouvriers d'une industrie dans l'autre, l'institution du travail obligatoire pour les hommes capables de travailler, mais qui, actuellement, ne font rien. Déjà la hausse des salaires a déterminé le passage dans l'industrie de guerre proprement dite de la presque totalité des hommes utilisables dans les mines, les fonderies et la grosse industrie. Cela se vérifie tout particulièrement pour les ouvriers dont la capacité de travail ne peut plus s'employer à plein parce

que l'absence de matières premières a réduit l'activité de certaines industries. On ne peut refuser de reconnaître à l'industrie et au peuple allemands qu'ils ont admirablement su s'adapter aux nécessités économiques de la guerre et mettre, dans un temps étonnamment court et avec plein succès, leurs exploitations au service de la défense nationale. A priori, des interventions venant de l'extérieur, agissant par contrainte, n'auront au point de vue pratique qu'une efficacité très limitée et tout à fait insignifiante : je crains qu'elles ne viennent troubler toute cette saine adaptation et compromettre tout notre édifice économique.

En ce qui concerne la possibilité de faire passer, par la voie officielle, la main-d'œuvre des usines de paix dans celles de guerre, des mesures ont déjà été prises. Les unes, positives, sont relatives au placement de la main-d'œuvre. Les autres, négatives, ont consisté à interdire l'affectation du capital et du travail à des buts qui n'ont rien à voir avec la conduite de la guerre. En dehors des restrictions imposées à certaines industries par l'absence des matières premières ou la nécessité d'exploiter avec économie celles qui nous restent en stocks, on en a ordonné d'autres dans des domaines où il n'est pas question de manquer de matières premières. C'est ainsi par exemple qu'un règlement d'administration publique a interdit de créer de nouveaux puits de potasse ou d'achever ceux qui étaient commencés. De même on a défendu l'installation de nouvelles fabriques de ciment. L'activité des travaux publics a subi une forte diminution ; on a également interdit la construction d'immeubles privés dans une série de régions de Corps d'Armée. Mais je me prêterai volontiers à de nouvelles ententes à ce sujet avec les Etats de l'Allemagne et les services intéressés, dans le but de réduire au minimum les exploitations industrielles qui ne sont pas nécessaires à notre vie économique, et, par le fait, de récupérer plus de main-d'œuvre pour l'industrie de guerre proprement dite. Cette manière de faire donnera bien quelques résultats.

Par contre, je ne crois pas au succès dans le traitement

des inaptes temporaires souffrant de faiblesse du cœur, de faiblesse générale, etc. Ils seraient difficilement utilisables pour l'armée. Finalement on n'aurait réussi qu'à les enlever aux postes occupés par eux jusqu'ici et où ils peuvent travailler utilement dans l'intérêt de notre vie économique.

Je suis opposé également aux suggestions relatives à la préparation militaire *officielle* des jeunes gens à partir de 16 ans, en les dispensant d'une partie de leur travail. Par suite de la rareté actuelle de la main-d'œuvre, les jeunes ouvriers, c'est-à-dire ceux de 14 ans au plus, occupent déjà, dans les usines de guerre ou dans la grosse industrie, un nombre considérable d'emplois divers correspondant d'ailleurs à la force de ces enfants. Les enlever, en totalité ou en partie, à l'atelier aurait des conséquences regrettables pour le rendement de notre industrie de guerre. Cet inconvénient ne serait pas compensé par un gain correspondant dans la préparation militaire. Ajouter aux pénibles travaux de l'usine une instruction militaire qui prendrait sur les heures libres et exigerait une tension violente des forces physiques serait trop demander au corps et à l'esprit de ces jeunes gens. Je suis cependant tout disposé à entrer, à ce sujet, en relations avec M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes et M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, et je me réserve de revenir sur ce point.

Enfin, il ne peut être question, à mon avis, de fermer les universités, les écoles supérieures techniques, les séminaires, etc. Tout d'abord, la mesure ayant pour conséquence la fermeture, chez nous, des universités et des écoles supérieures, lorsque celles des pays occupés à l'Est et à l'Ouest viennent d'être rouvertes par nos soins, produirait, à l'intérieur et à l'étranger, une impression très défavorable et toute à notre désavantage; de plus, au point de vue objectif, le résultat serait nul. Tous les étudiants physiquement aptes sont déjà incorporés dans le service armé. Les étudiants inaptes des écoles supérieures techniques, attirés par un salaire déjà rémunérateur, travaillent, pour la plupart, dans les usines de guerre ou l'industrie

de l'alimentation. Par suite, on ne pourrait, de toute façon, que faire pressentir, par le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, les directeurs d'universités et d'écoles supérieures techniques. On les prierait d'insister auprès des étudiants qui, parce qu'ils sont impropres au service, se trouvent encore dans ces établissements, en les invitant à solliciter dans l'industrie de guerre les emplois spéciaux pour lesquels ils présenteraient des aptitudes.

Dans ces conditions, en ce qui concerne la population masculine, les mesures pratiques susceptibles de donner des résultats — bien que dans des proportions modestes — paraissent devoir être surtout les suivantes :

1° Réduction très considérable de tous les travaux de construction qui, de près ou de loin, ne sont pas utiles à l'économie de guerre.

2° Rééducation aussi soignée que possible des blessés de guerre en vue de leur rendre leur capacité de travail et de permettre leur envoi ultérieur dans les industries de guerre.

3° Appel anticipé des classes non encore incorporées (17 et 18 ans).

4° A l'extrême rigueur, recul jusqu'à 50 ans de la limite d'âge du service obligatoire, bien que, par cette mesure, on ne puisse récupérer que deux ou trois classes d'hommes qui, souvent, ne sont plus tout à fait vigoureux ni résistants.

B. — Femmes.

On est parvenu à substituer, dans une très large mesure, la main-d'œuvre féminine à la main-d'œuvre masculine dans les travaux faciles, que ce soit dans les services de l'Etat (postes, chemins de fer, canaux), ou dans les exploitations particulières. La constitution physique de la femme impose des limites relativement étroites et empêche d'aller bien loin dans ce sens. Dans les industries que le manque de matières premières a obligées de s'arrêter ou de diminuer leur activité, on a pu retirer la femme et la faire passer, en grand nombre, dans les industries de guerre impor-

tantes. On peut affirmer, sans crainte d'être contredit, que, même dans les ateliers de l'industrie de guerre proprement dite, les machines susceptibles un tant soit peu d'être servies par la main-d'œuvre féminine en sont déjà pourvues en très grand nombre. Toutefois, il n'a pas été possible, à beaucoup près, de faire entrer dans les industries de guerre ou dans les exploitations de même nature les femmes touchées par le chômage dans d'autres industries. Pour cent places libres, on compte, d'après les dernières statistiques mensuelles, environ quatre-vingts demandes chez les hommes, et 160 chez les femmes.

Pour la main-d'œuvre féminine, — à l'inverse de la main-d'œuvre masculine — l'offre est donc très supérieure à la demande. Par suite, actuellement et, probablement longtemps encore, le problème en ce qui concerne la femme ne se pose pas sous la forme suivante : Comment rendre disponible plus de main-d'œuvre féminine ? mais, au contraire, comme ceci : Comment peut-on créer, pour les femmes, plus de travail à leur convenance ? On a déjà insisté autant qu'on l'a pu auprès des usines, et celles-ci, pour des raisons faciles à concevoir, ont déjà fait d'elles-mêmes tout leur possible pour que les femmes fussent chargées de tous les travaux pouvant leur revenir en propre.

Je me permets de donner en annexe deux tableaux statistiques. Ils font ressortir combien la participation de la femme aux travaux industriels, et notamment à ceux de l'industrie de guerre proprement dite, s'est accrue sans cesse, au cours de la guerre, en valeur absolue et en pourcentage. Par contre le nombre des travailleurs hommes a fortement baissé. Il y a exception, en ce qui concerne la main-d'œuvre féminine, pour l'industrie textile et celle de l'habillement ; les chiffres démontrent nettement leur abandon par les femmes.

Instaurer un service général obligatoire serait contre-indiqué ; de plus, au point de vue économique, moral et social, cette mesure soulève les plus graves objections. Tant qu'un changement radical n'interviendra pas dans les conditions actuelles d'emploi de la main-d'œuvre, je me

verrai obligé de déconseiller absolument d'entrer dans cette voie.

Si les mesures à prendre en conséquence ne semblent pas comporter de suites très sérieuses, on ne peut toutefois sous-estimer leur action d'ensemble. Aller encore plus loin qu'on ne l'a proposé plus haut; et, en particulier, arrêter les exploitations qui ne travaillent pas de près ou de loin à des buts de guerre, introduire de force dans l'industrie de guerre proprement dite la main-d'œuvre ainsi rendue disponible, tout cela n'irait pas sans éveiller les plus graves inquiétudes pour le présent et l'avenir de notre peuple. Nous provoquerions dans notre corps économique — qui, pour respirer et travailler, a absolument besoin d'autre chose que de prescriptions d'ordre public — des troubles qui mettraient son existence en danger. Nous soumettrions — et cela non plus ne doit pas être oublié — la confiance populaire à une épreuve à laquelle elle pourrait à peine résister : or, nous avons besoin de cette confiance pour vaincre. Enfin, nous anéantirions les cadres, déjà très clairsemés sans cela, qui nous sont indispensables pour la reconstitution et la continuation de notre vie économique après la conclusion de la paix.

Signé : VON BETHMANN-HOLLWEG.

5.

G. Q. G., le 5-10-1916.

Chef de l'Etat-Major Général,
de l'Armée en campagne,
II/I c n° 34647 op. II Ang.

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Je vous adresse ci-joint copie de la réponse de M. le Chancelier d'Empire à ma note du 13-9-1916 II n° 34647.

Cette réponse n'a pas pu infirmer ma manière de voir. Je considère comme particulièrement urgente la suppression de la trop grande liberté laissée aux ouvriers de l'industrie de guerre, et une extension générale de la loi sur les réquisitions en temps de guerre. Il y a à mon avis une

quantité de forces cachées qui, jusqu'ici, n'ont que peu ou pas travaillé pour la communauté.

Je serais reconnaissant au Ministère de la Guerre de me faire connaître bientôt sa réponse à ma note du 13-9-1916, II n° 34647. De plus, je demande une nouvelle étude des points suivants de la note de M. le Chancelier d'Empire :

1° Quelles sont les mesures à prendre pour rendre disponible une large proportion de main-d'œuvre à prélever soit sur l'industrie ne travaillant pas pour la guerre, soit sur d'autres exploitations ?

2° Rééducation des mutilés de guerre, en vue de leur emploi dans l'industrie et la culture. Comment les détacher dans les usines ou exploitations ?

3° Quelles sont les conséquences qu'entraînent pour le marché du travail :

le report à 50 ans de la limite d'âge pour le service obligatoire et le service dans le Landsturm ;

la préparation de la jeunesse ;

et les mesures en vue de la guérison des inaptes ?

4° L'extension au travail obligatoire de la loi sur les réquisitions de guerre procurerait-elle des résultats bien supérieurs à ceux que l'on peut obtenir sans l'emploi de mesures coercitives de ce genre ?

5° Dispositions à prendre pour amener les employeurs à engager plus de main-d'œuvre féminine.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

G. Q. G., le 7-10-1916.

Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
II/I c n° 36529 op.

Référence : note du 30-9 RK 9512 B J.

AU CHANCELIER D'EMPIRE.

Votre Excellence m'a certifié qu'il sera tenu compte de mon insistance pour que les renforts soient assurés à l'armée et que la production de l'industrie de guerre soit augmentée : je l'en remercie très respectueusement.

Aujourd'hui, je ne puis encore discuter en détail l'exposé de Votre Excellence; je dois me borner aux points suivants :

1° Il est absolument nécessaire de faire appel dans une large mesure aux éléments qui, jusqu'ici, n'ont pas servi de près ou de loin à la défense du pays. Je garde la conviction qu'il en reste beaucoup qui, jusqu'ici, sont demeurés sans emploi.

2° Je considère comme spécialement urgentes les mesures qui mettront un frein à la liberté d'établissement des ouvriers employés dans l'industrie de guerre (1).

3° J'ai appris qu'on s'efforce actuellement de supprimer la « loi de détresse » du 4-8-1914, portant prescriptions d'exception pour donner du travail aux ouvrières et aux jeunes ouvriers. A mon avis on ne peut envisager pareille mesure.

4° Ci-joint un aperçu de ce qui a été fait en France, en Angleterre, en Russie, pour faire appel, dans l'intérêt de la défense nationale, au travail de la population non soumise aux obligations militaires (2).

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

14-10-1916.

Le Chef d'État-Major Général de
l'Armée en campagne,
II. n° 37053 op.
Restrictions dans la construction.

AU CHANCELIER D'EMPIRE.

Comme suite à ma note du 7-10-1916 II/I c 36529 op. j'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que, comme elle, je considère comme très fructueuse la mesure qui consistera à réduire, sur une vaste échelle, les construc-

(1) La liberté d'établissement empêchant le contrôle des ouvriers. En particulier elle supprimait l'obligation de séjour pour les sursitaires. Des hommes retirés du front sur demande spéciale et pour des usines déterminées disparaissaient souvent de l'atelier au bout de quelques jours. (Note de l'auteur.)

(2) Cette pièce n'est pas en ma possession. (Note de l'auteur.)

tions qui, de près ou de loin, ne sont d'aucune utilité pour notre économie de guerre. J'estime surtout que, par ce moyen, on arrivera *très vite* à libérer une main-d'œuvre importante au bénéfice de cette économie. Je serais donc particulièrement reconnaissant à Votre Excellence de l'application rapide des décisions prises dans ce sens.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

G. Q. G., le 23-10-1916.

Chef de l'État-Major Général
de l'Armée en Campagne,
II n° 37768 op.

AU CHANCELIER D'EMPIRE.

J'ai eu l'honneur de donner le 7-10 sous le n° II/I e 36529, et le 14-10 sous le n° 37053 op. une réponse provisoire à la note de Votre Excellence n° 9512 K J en date du 30-9-1916.

Je me permets de revenir ci-dessous, en insistant plus à fond, sur les considérations exprimées par Votre Excellence.

I. — *Augmentation de la durée du service obligatoire pour la population masculine.* Votre Excellence repousse la suppression de la liberté d'établissement, une extension de la loi de réquisition, la fermeture d'écoles secondaires et le travail forcé pour les mutilés de guerre. Dans ces conditions, il ne reste plus, à mon sens, qu'une seule marche à suivre pour que la population masculine puisse couvrir à la fois, et de façon satisfaisante, les besoins de l'armée en renforts, et ceux toujours croissants de l'économie de guerre à l'intérieur. Ce moyen, je le vois dans une *réelle augmentation du service militaire obligatoire en modifiant à la fois les conditions d'aptitude et la durée du service.* En ce qui concerne l'aptitude, elle s'appliquera à tous les hommes en état de travailler (1), et, en ce qui con-

(1) J'entends par là tout ce qui, intellectuellement ou physiquement, est apte à un travail quelconque dans notre administration de guerre.
(Note de l'auteur.)

cerne la durée, à toutes les classes de 15 à 60 ans environ. En pareille conjoncture, reporter la limite d'âge à 50 ans ne serait plus du tout suffisant. Il faut aller beaucoup plus loin si nous voulons que toute la population masculine, du moins celle qui entre en considération, soit mise effectivement au service de l'*Etat*, soit aux armées, soit à l'intérieur, par le moyen des mises en congé ou en sursis. Naturellement, il ne s'agira pas de placer indifféremment les plus vieilles de ces classes au front ou à l'atelier ; il appartiendra plutôt au service chargé de régler l'envoi des renforts et l'emploi de la main-d'œuvre de placer chacun là où il est plus utile à l'*Etat*.

Je ne puis me rallier à l'opinion qu'une pareille augmentation du service obligatoire ne donnera pas de résultats importants pour l'armée ni pour l'économie de guerre. Laissons de côté les conséquences qui pourraient en résulter plus tard pour notre économie du temps de paix : elles doivent passer bien après les exigences de l'économie du temps de guerre. L'industrie et le commerce qui ne servent pas à la guerre doivent, à mon avis, être réduits au minimum et même, dès que l'heure le réclame, être arrêtés. La guerre finie, le retour à l'économie du temps de paix s'effectuera lentement et progressivement, de telle sorte que les restrictions et les chômages forcés n'aient pas de suites aussi graves qu'on le croit fréquemment.

Nul doute pour moi que cet accroissement des obligations militaires ne doive entrer bientôt en vigueur. Déjà notre économie de guerre l'exige ; la nécessité s'en fera bientôt sentir pour l'armée en campagne.

Cette mesure réglerait du même coup, pour la population masculine, les points suivants :

- 1° Suppression de la liberté de résidence.
- 2° Extension de la loi sur les réquisitions en temps de guerre.
- 3° Enrôlement des élèves des écoles supérieures et des universités (voir paragraphe II ci-dessous).
- 4° L'emploi obligatoire des mutilés de guerre.

Du reste, pour l'instant, on ne limiterait la liberté de résidence que par l'application des mesures proposées, dans la

réunion du 17-10, à l'Office Impérial de l'Intérieur. De même, l'utilisation des mutilés de guerre, au bénéfice de l'économie de guerre, est déjà bien facilitée par les mesures prises par le Ministère de la Guerre (mise en congé pour les travaux, *aussitôt* après guérison). Par contre, un point réclame une attention toute particulière : il y a lieu de former de nouveaux spécialistes pour remplacer ceux qui, en raison de leur aptitude à servir au front, doivent quitter les usines de guerre pour rejoindre l'armée de campagne qui ne peut pas en être toujours privée. Dans cet ordre d'idées, il faut penser, en premier lieu, aux mutilés de guerre, puis seulement ensuite à ceux dont l'inaptitude à servir au front est générale.

II. — *Préparation militaire de la jeunesse masculine.* Pour la jeunesse travaillant pour la guerre, cette préparation devra être menée de front avec leurs occupations : un bon emploi du temps évitera que ces dernières n'en soient troublées. L'obligation au travail et à l'instruction physique officielle ne doit pas entraîner de conséquences graves pour l'avenir : c'est pourquoi, dès maintenant, il faut donner plus largement que par le passé des facilités pour l'obtention après la guerre des certificats de maturité, les diplômes de l'Etat et les certificats de fin d'études. Faute de quoi il se produira, dans toutes les carrières, des vides qui ne pourront être comblés que par l'admission des femmes : et ce serait un malheur.

III. — *Femmes.* Je crois, moi aussi, que le travail des femmes ne doit pas être surestimé. Les hommes auront toujours la charge du labeur intellectuel, des lourds travaux corporels, aussi bien que de tous les travaux productifs à proprement parler : de plus, ils font la guerre. Il serait bon que ces réalités fussent exprimées nettement et publiquement, et qu'on mît un frein à l'agitation féministe dont le but est l'égalité dans toutes les professions, et naturellement aussi sur le terrain politique. Je suis également d'accord avec Votre Excellence sur ce point qu'un service obligatoire pour les femmes est contre-indiqué. Nous aurons besoin de la femme après la guerre, comme épouse et comme mère. Je donne à l'avance mon entière approbation à toute action qui, par des moyens légaux, par l'at-

tribution de privilèges, de secours matériels, etc., tendra à la ramener à son vrai rôle. De ce côté, il nous faudra, malgré une vive résistance, agir avec énergie pour écarter l'influence, néfaste à la famille, de la concurrence féminine.

Votre Excellence voudra bien considérer après ce qui précède que, moi aussi, je ne regarde pas que du côté de la guerre : j'ai pleine conscience que le développement de notre peuple, une fois les hostilités terminées, exigera de saines conditions sociales parmi lesquelles figure en première ligne la protection de la famille. Si, néanmoins, j'insiste pour que, maintenant, et la guerre durant, le travail obligatoire soit imposé aux femmes oisives ou exerçant des professions inutiles, c'est parce qu'à mon sens on pourrait introduire plus largement la main-d'œuvre féminine dans bien des domaines. De la sorte, des hommes seraient libérés pour d'autres *travaux*. Il faudra assurément insister encore plus auprès de l'industrie et de la culture pour qu'elles engagent des femmes. Celles-ci resteront libres de choisir leurs travaux ; bien plus, leurs occupations seront réglées d'après leurs aptitudes, leur culture antérieure, leur situation sociale.

Un point mérite une mention toute spéciale. Ce serait une erreur particulièrement grave de ne rouvrir qu'aux femmes les écoles supérieures et les universités après que la presque totalité des hommes en aura été enlevée par le service obligatoire étendu. Cette mesure serait sans valeur : le bénéfice, au point de vue scientifique, serait mince, et, d'autre part, la concurrence faite à la famille, concurrence contre laquelle il faut lutter, est en pleine croissance. Enfin, ce serait une grave injustice de faire passer après la femme le jeune homme qui donne tout à sa patrie. A ce point de vue, je ne verrais aucun inconvénient à la fermeture des universités d'où les hommes auraient disparu. L'impression à l'étranger peut nous être indifférente si nous atteignons le but final de la guerre. La fermeture des universités, en pays occupés, est à envisager : de la sorte il n'y aura pas deux poids et deux mesures.

D'une façon générale, je voudrais exprimer cette opinion

qu'on peut tout obtenir des collectivités qui font les lois si on fait éclater à leurs yeux toute la gravité de la situation et la nécessité pour le peuple de se consacrer à plein et tout entier aux missions que la guerre nous impose; il faut leur donner aussi une notion complète et exacte de la part de responsabilité qui leur incombe. Nous mettrions en péril notre existence d'état et de peuple si, par crainte des mouvements d'opinion à l'intérieur ou de l'impression produite à l'extérieur, nous hésitions à prendre les mesures nécessaires auxquelles, j'en ai la ferme conviction, il faudra bien arriver un jour; mais il sera trop tard. Il m'apparaît clairement qu'à l'intérieur le moral est mauvais. A mon avis, du reste, des mesures énergiques et catégoriques le relèveront, bien loin de le faire tomber encore plus bas. L'opinion, dans sa grande majorité, s'émeut que nous n'ayons pas pu débarrasser le pays des abus de toute nature. Le mieux pour les faire disparaître est d'appliquer les mesures proposées ci-dessus, et d'autres que Votre Excellence connaît bien.

Je suis le conseiller qualifié de Sa Majesté dans la conduite des opérations. Or, il n'y a aucun doute pour moi que, dans les premiers mois de l'année prochaine, nous aurons à livrer une bataille décisive pour « la vie ou la mort » du peuple allemand. Notre salut est dans la tension de toutes — mais toutes — nos forces. Cette perspective nous oblige à des actes immédiats. Nous n'avons plus le temps de nous perdre dans de longues considérations : telle est ma conviction profonde.

Si le Reichstag devait se refuser à résoudre ces questions, on verrait bien quels sont les groupes pour qui les exigences du salut de l'Etat sont lettre morte. En ce qui concerne les mesures qui s'imposeraient alors, je n'ai pas encore besoin de faire connaître aujourd'hui mon opinion.

Je me permets de joindre des copies pour l'Office Impérial de l'Intérieur et le Ministère de l'Instruction publique et des Cultes. Copie a été envoyée directement au Ministère de la Guerre.

Signé : VON HINDENBURG.

Voir le n° 23 du 17-10-1916.

6.

30-10-1916.

Télégramme.

AU GÉNÉRAL GROENER,
CHEF DE L'OFFICE DE GUERRE (1) NOUVELLEMENT CRÉÉ.

Votre rapport m'a été présenté.

Je maintiens toujours mon point de vue : il est nécessaire de faire une loi qui fixe expressément, et dans les limites que j'ai proposées, l'augmentation de la durée des obligations militaires aussi bien que du service dû par chaque individu. La gravité de la situation nous impose le choix d'une solution nette. A mon avis, cette solution n'est possible que si nous prenons mon projet comme base et si nous nous assurons le concours du Reichstag : ce dernier doit absolument prendre sa part de responsabilité. Autrement, le peuple ne comprendra ni l'ampleur ni l'importance de la question. Je suis convaincu que le Reichstag ne se dérobera pas et donnera son approbation à la loi dès qu'il aura vu clairement qu'elle seule peut nous faire « gagner » la guerre.

Les propositions du Ministre du Commerce et de l'Industrie trouveront en partie leur place dans le *décret d'application* de la loi. Par contre, je considère que la

(1) Kriegsamt.

A titre d'indication, l'Office de Guerre comportait les services suivants :

1° Un Etat-Major.

2° Le Département de l'Ersatz et du Travail.

3° Le Service de l'Armement et des munitions (Wumba).

4° La Section des matières premières (K. R. A.).

5° Le Service de l'habillement de guerre.

6° La section de l'Importation et de l'Exportation.

Il était représenté auprès des Commandants de Région par les Kriegsamtsstellen ou bureaux de l'Office de Guerre.

De lui dépendaient les Kriegswirtschaftsämter ou offices économiques de guerre, chargés, dans les provinces, des questions agricoles.

Enfin, l'Office de Guerre avait dans ses attributions tout ce qui concernait le Service Auxiliaire patriotique (Vaterländischer_Hilfsdienst). (N. du T.)

voie indiquée par le Ministre de l'Intérieur est impraticable; elle ne conduit pas droit au but; le projet ne fait pas ressortir l'importance capitale de cette affaire.

En particulier, pour bien marquer qu'il s'agit d'un *devoir* pour le peuple, je tiens pour nécessaire que, dans le projet de loi, la première phrase soit modifiée comme suit : « est astreint au Service auxiliaire patriotique et peut, de ce fait, être appelé, la guerre durant, sur ordonnance du Ministre de la Guerre (1). »

Je demande que M. le Chancelier de l'Empire soit mis au courant aussitôt que possible de mon opinion, telle que je viens de l'exposer.

Signé : VON HINDENBURG.

7.

G. Q. G., le 4-11-1916.

Le Chef de l'État-Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 748 secret op.

AU CHANCELIER D'EMPIRE.

J'ai sous les yeux le résultat de la délibération en commission du 30-10-1916.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien agréer mes remerciements tout particuliers pour l'empressement avec lequel elle s'est ralliée au désir du Commandement en Chef, et pour l'énergie qu'Elle a mise à faire aboutir vite cette tâche si importante pour le moment. Je me permets de demander à Votre Excellence de se faire l'interprète de ma reconnaissance auprès de ses collaborateurs, Secrétaires d'Etat et Ministres.

Cette affaire est d'une importance décisive pour le pays entier et pour l'issue de la guerre. Il m'est impossible, dans ces conditions, de ne pas demander que Votre Excellence adhère de nouveau à ce qui fait l'objet de mes vœux : voir l'augmentation du service et du travail obligatoires

(1) Voir, à l'annexe, le premier paragraphe de la loi sur le service auxiliaire patriotique..

décrotée par une loi votée au Reichstag et non pas seulement par une résolution du Bundesrat.

A mon avis, il importe au plus haut point de s'assurer le concours de la représentation nationale. Elle doit prendre sa part de responsabilité. Je crois aussi que, de ce fait, le peuple se soumettra de meilleur cœur à ses nouveaux devoirs. Le résultat de la discussion en commission formera, à mon sens, une assise excellente à la proposition de loi au Reichstag : ce n'est que plus tard que *l'obligation* au service auxiliaire devrait être proclamée.

Si l'adoption de la loi par le Reichstag se présente, comme je l'espère, sous la forme d'une imposante manifestation de la volonté de vaincre dont le peuple allemand est animé, elle ne manquera pas de faire impression à l'étranger. Nous aurons fait un grand pas vers la paix.

Au reste, je me permettrai d'envoyer incessamment à Votre Excellence un court mémoire, susceptible de servir de base dans la discussion de cette affaire au Bundesrat et au Reichstag.

Signé : VON HINDENBURG.

G. Q. G., le 2-11-1916.

Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 773 secret op.

MÉMOIRE ADRESSÉ AU CHANCELIER D'EMPIRE AU SUJET
DE L'AUGMENTATION DU SERVICE MILITAIRE OBLIGATOIRE.

La guerre a de plus en plus mis en évidence l'influence prépondérante du matériel. L'importance des « forces vivantes » a par contre diminué. Ce n'est plus seulement la meilleure qualité de la troupe — que d'ailleurs on ne placera jamais trop haut — qui constitue le facteur décisif, mais bien, et dans une mesure toujours croissante, la supériorité en canons, munitions, mitrailleuses.

Nos adversaires ont à leur disposition les usines et la main-d'œuvre de tous les pays neutres du monde. L'Allemagne et ses alliés en sont réduits à leurs propres moyens.

La supériorité morale du soldat allemand, son plus grand courage, son sentiment plus élevé du devoir et de l'honneur ne peuvent à eux seuls compenser cette supériorité matérielle, d'autant moins que nos ennemis ont encore la supériorité du nombre.

Les choses se présentent de façon analogue sous le rapport de l'alimentation du peuple. Cette question peut aussi avoir une importance décisive pour la fin de la guerre : dans ce domaine également, l'adversaire dispose de ressources supérieures aux nôtres.

Donc, deux conditions pour pouvoir « gagner la guerre » : fournir à l'armée assez de matériel pour être à même de lutter à forces égales avec les armées ennemies ; assurer au peuple entier sa nourriture. Etant donné que nos adversaires ont plus de moyens que nous, notre seule issue est dans l'exploitation pour la *guerre seule* de tous les trésors de notre sol, de tous les produits de l'industrie et des champs. *Nous ne pourrons atteindre cette limite extrême de la réquisition que si le peuple se consacre entièrement au service de la patrie. Toutes les autres considérations doivent par contre passer au second plan ; elles n'ont rien à faire dans cette lutte où se décident l'existence ou la perte de l'Etat, l'indépendance, la prospérité et l'avenir de notre pays.* Après une campagne victorieuse, notre économie intérieure refleurira dans la paix : peu importera que nous l'ayons ou non négligée à présent. Mais, la campagne perdue, il ne nous servira de rien d'avoir maintenu à l'intérieur les conditions du temps de paix. Nous serions rayés de l'histoire des peuples et condamnés à une sujétion totale au point de vue économique. Comme conseiller technique militaire de Sa Majesté, je suis obligé de faire ressortir ces éventualités aux yeux du Gouvernement, et d'affirmer avec énergie que la situation est grave, que la question qui nous occupe est d'une importance capitale. Faute d'une solution rapide et intégrale, les moyens de vaincre échapperont au Commandement en Chef.

Il n'est pas de mon ressort de décider comment peut se résoudre le problème qui consiste à mettre toutes les

forces vives et tous les moyens au service de l'économie de guerre. Mais je ne crois pas pouvoir me dispenser de faire un bref exposé de mes vues sur ce sujet.

Il importe au plus haut point, telle est ma conviction, qu'une *loi* soit votée, étendant, pour toute la population mâle, le service obligatoire aux classes de 16 à 60 ans, si l'on envisage sa durée, et à l'ensemble de l'économie de guerre, si l'on envisage son application. Nous devons trouver une solution nette et marcher droit au but ; sinon le peuple ne comprendra rien à l'ampleur et à l'importance de toute cette question.

Chaque homme occupera, dans le service, le poste correspondant à ce qu'il peut faire, devant un tour, dans un bureau, ou dans tout autre emploi où son travail profite le plus à l'Etat. C'est à cela que devront répondre les décrets relatifs à l'application de cette loi.

Une *loi* est nécessaire parce que la représentation nationale doit prendre sa part de responsabilité, et que, grâce à l'intervention du Reichstag, la population se soumettra de meilleur cœur à ses nouveaux devoirs. Je suis convaincu que la représentation nationale ne refusera pas son adhésion à cette loi ; bien plus, le vote de cette dernière se transformera en une manifestation si violente de notre force et de notre volonté que l'impression sera grande à l'étranger et que nous aurons fait un grand pas vers la paix (1).

Pour terminer, je dois, comme c'est mon devoir, insister pour une solution rapide : le temps n'est plus aux longues réflexions. Les mesures d'exécution ne peuvent être prises que si le problème est résolu dans ses grandes lignes.

Signé : VON HINDENBURG.

(1) L'impression sur l'ennemi fut effectivement obtenue. Pour les esprits clairvoyants, ces négociations provoquent des réflexions peu réjouissantes sur l'état de notre baromètre politique à l'intérieur du pays. (N. de l'auteur.)

8.

G. Q. G., le 15-11-1916.

Le Chef d'État-Major Général
de l'Armée en campagne,
II, n° 995 secret op.

AU CHANCELIER D'EMPIRE.

Chaque jour rend plus urgente la solution de la question ouvrière. Les livraisons de matériel de guerre menacent de diminuer au lieu d'augmenter. Je ne puis conserver la responsabilité de la conduite des opérations si le pays ne nous accorde pas l'appui qui nous est nécessaire, en mettant au service de la guerre toutes les forces vives encore disponibles à l'intérieur. Au fond, depuis mes premiers avertissements, des mois se sont passés en discussions. Entre temps, nos adversaires agissent : ils peuvent nous servir d'exemple. Même la création d'un Office de guerre ne pourra donner son plein résultat que si la loi sur le « Service auxiliaire patriotique » lui assure les moyens légaux indispensables. Je supplie Votre Excellence de faire passer cette loi le plus vite possible. Je lui serai reconnaissant de me faire savoir pour quand sont prévues la convocation du Reichstag et la publication de la loi.

Signé : VON HINDENBURG.

9.

23-11-1916.

Le premier Quartier-Maître Général.

AU PRÉSIDENT DU REICHSTAG, DOCTEUR KAEMPF (1).

Excellence !

La lettre que j'adressais à Votre Excellence le 25-10 faisait mention des problèmes particulièrement importants dont la solution revenait au Ministère de la Guerre et aux Offices de l'Empire : l'institution de « l'Office de

(1) Après entente avec le Chancelier d'Empire. (Note de l'auteur.)

Guerre » et l'enrôlement du peuple entier au service de l'économie de Guerre. Entre temps « l'Office de Guerre » est né. Le projet de loi relatif au « Service auxiliaire patriotique » a reçu le 21-11 l'assentiment du Bundesrat; ces jours prochains, le Reichstag devra prendre une résolution à ce sujet; il dira si toutes les forces nationales doivent être mises au service d'une guerre qui décidera du salut ou du malheur de la patrie.

Je ne puis résister au besoin de faire connaître dans ce moment-ci, à Votre Excellence, les raisons qui nous ont amenés à solliciter la présentation d'une loi pareille au Reichstag.

La supériorité intrinsèque des troupes allemandes est grande, leur instruction et leur commandement sont meilleurs que chez l'ennemi. Mais cela ne peut suffire pour venir à bout de la puissance considérable et toujours croissante de nos adversaires.

C'est une raison de plus pour mettre toute notre force nationale au service de l'économie de guerre. Alors seulement nous pourrions prétendre à égaler l'ennemi. Si nous ne nous raidissons pas pour produire le maximum, nous succomberons à la brutalité du nombre.

Le temps presse!

L'année prochaine apportera la décision pour laquelle nous nous armons, nous et nos ennemis. Celui-là vaincra, qui mettra le plus vite, et sans en rien retenir, toutes les forces du pays au service de la guerre. Toute journée de retard dans le vote de la loi nous fait courir le risque de ne pas aboutir à temps. On peut dire en toute certitude qu'elle nous coûte du sang de nos soldats, car tout engin de guerre manquant sur le front laisse un vide qu'il nous faut combler avec des êtres vivants.

L'échec de la loi signifierait la défaite assurée (1).

Telle est la réalité. Je ne suis pas sûr que cette situation apparaisse clairement, dans toute sa gravité, à ceux qui partagent la responsabilité du présent et de l'avenir de l'Empire. Je l'espère cependant, car monstrueuse serait la

(1) Cette prophétie s'est accomplie car le texte de la loi, tel qu'il fut voté, équivalait à un échec. (Note de l'auteur.)

faute de celui qui, par ses actes, apporterait une entrave aux mesures propres à nous rendre la victoire possible et à épargner la vie de nos soldats.

Un autre argument vient encore à l'appui. La nouvelle que l'application de la loi sur le « service auxiliaire patriotique » était imminente a produit chez nos ennemis une impression profonde. Cette impression sera encore renforcée si l'acceptation de la loi par le Reichstag prend le caractère d'une imposante manifestation de la volonté unanime, chez le peuple tout entier, de tout mettre au service de la victoire. Plus l'expression de cette volonté sera accusée et décidée, plus nous nous rapprocherons de la paix. Par contre, toute résistance, toute discussion au sujet de la loi, avant sa publication, atténuera l'effet produit.

Dès le début, M. le Maréchal a fermement compté sur le grand retentissement que le vote de la loi aurait chez nous et à l'étranger. C'est dans cet espoir qu'il faut chercher la raison principale qui nous a fait préférer une loi émanant du Reichstag à un édit du Bundesrat — voie que l'on aurait pu suivre.

En présence de pareils buts à atteindre, ce serait mal comprendre la grandeur morale et spirituelle du peuple allemand que de ne pas écarter tout ce qui leur est étranger et, en particulier, tout ce qui peut constituer un obstacle.

Signé : LUDENDORFF.

Berlin, le 26-11-1916.

Excellence,

J'accuse réception à Votre Excellence de son honorée du 23, et l'en remercie très vivement.

La question du projet de loi sur « le service auxiliaire patriotique » prend une tournure telle que, sans aucun doute, le vote par le Reichstag aura lieu dans le courant de cette semaine.

La discussion générale en commission a démontré que tous les partis, à l'exception de la Confédération du travail sociale-démocrate, adhèrent à la grande pensée du projet

de loi. Les desiderata exprimés par les partis se rapportent, au fond, à deux points :

la participation du Reichstag aux mesures d'application et

la question ouvrière.

Suivant ce que j'ai observé, le rapprochement des manières de voir de l'assemblée et du gouvernement est tel que l'entente se réalisera probablement dans les jours qui vont suivre. C'est pour cette raison qu'on a pu fixer à mercredi la consultation plénière. Une forte majorité dans la Chambre aurait même l'intention de hâter la discussion.

De la sorte, je l'espère, le but sera atteint : le règlement de cette formidable mesure aura un grand retentissement.

Dans cette attente, je demeure, avec ma considération très distinguée, de Votre Excellence

le très dévoué,

Dr KAEMPFER, *président du Reichstag.*

10.

Berlin, W 66, le 14-3-1917.

Le Chef du Cabinet Militaire.

Kr II n° 290/3.

MONSIEUR LE FELDMARÉCHAL VON HINDENBURG.

Par ordre de Sa Majesté, j'ai l'honneur de faire très respectueusement tenir à Votre Excellence la copie ci-jointe.

Signé : Baron von LYNCKER.

Berlin, W 66, le 14-3-1917.

Ministère de la Guerre,

n° 568/17 G. K. M.

Confidentiel.

En réponse au télégramme du Chef d'État-Major Général envoyé avec la note du 10 courant, j'ai l'honneur de faire très sincèrement connaître ce qui suit à Votre Excellence.

Les difficultés éprouvées dans l'industrie de l'armement étaient connues et prévues. Elles résultent en premier lieu

de la crise des transports. Celle-ci disparaîtra seulement dès que la température commencera à s'adoucir. Ces ennuis sont aussi la cause des mouvements ouvriers, parce que la gelée a empêché l'arrivage des pommes de terre.

Les agitateurs et l'argent étranger (1) sont-ils pour quelque chose dans les grèves, jusqu'ici purement locales? On n'a pu le déterminer.

De notre côté, nous avons employé toutes les forces disponibles à faire disparaître les embouteillages sur les chemins de fer. Les généraux commandants de régions ont reçu des instructions pour constituer des détachements de police avec des hommes de troupe et renforcer, sur les points menacés, la police locale qui, partout, est trop faible. En outre des agents travaillent à démasquer les agitateurs, pour le cas où il y en aurait. J'ai invité le Chancelier d'Empire à se servir des chefs de syndicats pour éclairer les ouvriers et agir sur eux.

Jusqu'ici l'emploi des armes n'a pas été nécessaire; on l'évitera, selon le désir des généraux commandant les Régions et des industriels. A mon avis, il n'y a, au fond de ces agitations, qu'une question alimentaire.

Je me permets de faire remarquer que l'industrie des armes n'a pas été touchée; il n'en va pas de même pour celle des munitions. L'arrivée des matières premières dans les poudreries fut gênée par l'engorgement des transports en même temps que le charbon manquait. Malgré cela nous disposons de plus de munitions qu'avant Verdun et la bataille de la Somme. L'accroissement considérable de notre artillerie et les offensives sur plusieurs fronts exigeront encore plus de munitions : nous tiendrons malgré tout, et nous travaillerons de toutes nos forces à vaincre les difficultés. Je prie Votre Excellence de vouloir bien faire porter la présente à la connaissance de notre Chef suprême.

Le Ministre de la Guerre,
Signé : VON STEIN.

(1) Malheureusement le Gouvernement en doutait. Nous en étions persuadés, car nous étions au courant de la propagande ennemie. (N. de l'auteur.)

G. Q. G., le 27-3-1917.

Le chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 2635 secret op.

AU CHEF DU CABINET MILITAIRE.

En réponse à la lettre du Ministre de la Guerre en date du 23-3, je me permets de faire respectueusement observer à Votre Excellence, à titre d'information personnelle, que, sur certains points, je ne puis partager la manière de voir de M. le Ministre de la Guerre.

1° On n'avait pas prévu que les difficultés dans l'industrie de l'armement prendraient une telle ampleur : autrement on les aurait évitées, au moins en partie. Les contre-mesures ont été appliquées trop tard et, par surcroît, le froid a paralysé leur action.

2° Après comme avant je considère que la question, ouvrière est très sérieuse, bien que je sache que l'ouvrier allemand, dans sa grande majorité, remplira encore *avant tout* son devoir envers la monarchie et la patrie. Une adroite propagande pourrait avoir une action durable, même si les conditions d'alimentation devaient encore empirer. C'est affaire à nos « services » d'instruire ainsi les travailleurs. C'est une *erreur*, à mon sens, d'abandonner cette mission aux syndicats et à une certaine presse (voir le *Vorwärts* du 18 et du 19-3) et même de les en charger. Cela reviendrait à : « enfermer le loup dans la bergerie ».

Je n'ai pas dit un mot de l'emploi des armes. Je voudrais au contraire que nous ne fussions pas réduits à nous en servir. Les difficultés alimentaires sont un bon terrain de culture pour le mécontentement des masses ouvrières et du peuple. Il ne faut pas nous illusionner : ce mécontentement peut prendre très vite une mauvaise tournure.

3° L'industrie des armes était et est encore insuffisante. En septembre 1916 nous en étions au même point qu'en février ; c'était le cas, par exemple, pour la production des pièces de campagne, et actuellement cette production *ne suffit pas*. Je dois protester contre cette

situation déficitaire. La fabrication des munitions reste bien au-dessous des chiffres promis : cela paralyse, je le répète, la conduite de la guerre. Que nous disposions actuellement de réserves plus considérables qu'ayant le début de l'offensive de la Somme, le fait est exact. Ces réserves proviennent, non pas de ce que la fabrication a été bonne ou s'est accrue fortement, mais de très grandes économies réalisées aux armées, à qui j'avais dû donner des instructions très précises. Mais il est hors de doute que ces économies nous ont coûté du sang ; de plus l'instruction en a souffert (1).

A cela s'ajoute que les besoins en munitions augmentent sans cesse, même pour des actions d'assez faible envergure et que, dans une grande bataille, la consommation dépassera toute attente.

« Nous tiendrons » ; je n'en ai jamais douté, moi non plus. Mais il faut y arriver en engageant le moins d'hommes possible. C'est pourquoi, pour atteindre ce but, je me tiens sur le terrain d'un programme d'armement qui prenne une ampleur de plus en plus grande, et d'une saine politique alimentaire et ouvrière, qui seule permettra la réalisation de ce programme.

Signé : VON HINDENBURG.

11.

G. Q. G., le 10-9-1917.

Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 64550 op.

AU CHANCELIER D'EMPIRE.

Me référant aux délibérations tenues au Grand Quartier Général et auxquelles participaient M. le Chancelier d'Empire, M. le Ministre de la Guerre ou ses officiers délégués, j'en tire les conclusions suivantes en ce qui concerne la question des renforts et de la main-d'œuvre ouvrière.

(1) C'était pour le G. Q. G. une tâche bien amère de toujours rogner sur les demandes des armées. Le soldat payait de son sang et de sa vie les refus de l'intérieur. (Note de l'auteur.)

Nos adversaires font des efforts désespérés pour arracher la victoire. Ils disposent d'un matériel humain numériquement très supérieur : celui-ci augmentera encore par l'entrée en ligne de l'Amérique, quoiqu'il ne faille pas surestimer la capacité de cette dernière.

Il en va de même pour le matériel de guerre et en particulier pour les munitions. Là aussi nous sommes aux prises avec l'industrie du monde entier. L'artillerie ennemie déploie des moyens supérieurs aux nôtres.

Nul doute que la guerre sous-marine nous apporte un soulagement. Mais on ne peut déterminer dans quel délai elle provoquera, chez nos ennemis, un affaiblissement décisif. En tout cas, il est certain que nos adversaires tenteront auparavant d'amener, par événement militaire, une issue de la guerre qui leur soit favorable.

A cela on peut riposter qu'il reste possible, après comme avant, de maintenir notre victoire :

1° si les renforts sont assurés à l'Armée ;

2° si notre industrie de guerre fournit son rendement maximum ;

3° si, d'une façon générale, malgré les difficultés et les privations que nous éprouverons incontestablement en hiver, nous gardons ferme la volonté de nous imposer la guerre jusqu'à ce que nous obtenions une paix qui assure notre avenir.

1° Les renforts pour l'armée sont actuellement insuffisants. En particulier on manque dans toutes les armes, et dans des proportions inquiétantes, de renforts instruits. Déjà cette question paralyse fort la liberté des opérations.

Pour l'an prochain, il est à prévoir que la question sera encore plus sérieuse si on n'arrive pas à récupérer en grand nombre des sursitaires (voir alinéa 2).

Ne pas réussir à procurer à l'armée les renforts nécessaires reviendrait à mettre en question l'issue de la guerre.

2° De même, sous le rapport de l'industrie de l'armement, la situation n'est pas satisfaisante. Le programme Hindenburg, comme on l'appelle, ne comporte en soi que le strict nécessaire ; on ne l'a pas encore atteint, bien que, dans son ensemble, on l'ait réduit par deux

fois (sur quelques points, à la vérité, on l'a augmenté).

En ce moment, les matériels de guerre les plus variés, et parmi les plus importants, manquent dans des proportions considérables. En tout cas, on ne peut restreindre plus longtemps l'industrie de guerre ; il faut tout au moins remplir le programme établi d'accord avec le Ministère de la Guerre. Non seulement sa réduction nous coûterait beaucoup de sang, mais elle compromettrait la guerre, tout comme l'absence de renforts. La solution est d'autant plus difficile que, conformément à l'art. II du programme, il faut effectuer des récupérations parmi les ouvriers en sursis, en vue d'en constituer des *renforts*.

3° Le moral et la volonté de vaincre semblent s'être améliorés à l'intérieur du pays. Mais il ne manque pas d'influences dissolvantes qui se présentent sous la forme d'agitateurs radicaux, de journaux internationalistes, et de politiques qui, égoïstement ou méchamment, poursuivent leurs buts particuliers. Le danger n'est pas grave pour l'instant. Mais il croît sans cesse et prendra de *grandes proportions* dès que se produiront des difficultés, par exemple dans l'alimentation. Il s'agit donc de lutter contre elles en unissant ses efforts. Entre temps, on a pris pour l'armée les mesures que comporte la situation. A l'intérieur, il faut surtout améliorer le moral des ouvriers, en vue de développer le goût du travail et le rendement.

Si l'on veut faire disparaître les inconvénients signalés sous les nos 1 à 3, il est nécessaire de prendre en mains et d'utiliser sans rémission toutes les forces masculines, que ce soit sous forme de renforts pour l'armée ou sous forme de main-d'œuvre ouvrière.

On peut, dans ce but, employer les moyens suivants :

I. — *Amélioration de la loi sur le Service auxiliaire.*

Jusqu'ici, et dans ses dispositions les plus importantes, le rendement de cette loi a été nul (1). Elle présentait tant

(1) La situation de droit dans laquelle se trouvait l'assujetti au Service auxiliaire patriotique reposait en principe sur un contrat libre de travail.

de lacunes que, dans la pratique, avec un peu d'adresse, chacun peut échapper à l'obligation du travail prévue au par. 1. D'autre part, la chose n'est pas douteuse, l'action des agitateurs et des fauteurs de troubles a fait des progrès. La question pourrait se poser de supprimer cette loi et de la remplacer par celle sur l'état de siège ou sur les réquisitions en temps de guerre. C'est au gouvernement d'apprécier l'opportunité, au point de vue de la politique intérieure, d'une mesure pareille. Mais il me paraît certain que la simple menace d'abrogation de la loi par le Bundesrat amènerait les partis de gauche à résipiscence, car la loi donne, en fait, des droits considérables aux ouvriers, mais ne leur impose aucune des obligations qui auraient dû découler de l'art 1.

Au reste, parmi les dispositions qu'il y a lieu d'améliorer, on peut citer :

1° élargissement des attributions des commissions de contrôle (1) (§ 4) ;

2° réduction des délais pour trouver du travail (§ 7) ;

3° suppression du délai de 14 jours au § 9 ;

4° autorisation de changer d'usine accordée seulement si on passe dans une autre exploitation de même nature. Possibilité d'interdire, d'une façon générale, de quitter certaines exploitations de guerre spéciales et particulièrement importantes ;

5° punition par les commissions de contrôle, etc., quand on se dérobe à l'obligation de travail (procédé simple et rapide) ;

6° amélioration du contrôle de tous les assujettis au Service auxiliaire (transmission d'états nominatifs de bureau du travail à bureau du travail, par l'intermédiaire d'un bureau de l'Office de guerre. Compte rendu obligatoire des employeurs) ;

7° abaissement à 15 ans de la limite inférieure du service obligatoire.

L'homme du Service auxiliaire n'était pas assimilable aux combattants, le Service auxiliaire n'ayant rien de commun avec le Service militaire obligatoire. (Note du T.)

(1) *Feststellungsausschuss*. — Ces organes ont été créés dans chaque

II. — *Modifications dans la situation des sursitaires (1).*

L'assimilation actuelle des sursitaires aux travailleurs du Service auxiliaire ne peut durer.

Il faut arriver à ce que chaque homme soit considéré comme sursitaire, réclamé par un service déterminé, et ne puisse changer d'usine. Les bureaux intéressés de l'Office de guerre sont seuls qualifiés pour prononcer le passage d'un chantier sur un autre. Les sursitaires qui ne remplissent pas leurs obligations au point de vue du travail doivent être incorporés à nouveau.

III. — *Augmentation du rendement individuel.*

Le rendement des travailleurs, et notamment des sursitaires, est tombé par endroits de 30 et même de 40 p. 100 (2). Ce n'est pas le fait de l'alimentation, mais bien plutôt celui de la force d'inertie des sursitaires et aussi du désir de prolonger le travail pour échapper au rappel au front. A côté des mesures indiquées aux § I et II, il est nécessaire d'éclairer les travailleurs sur leurs devoirs envers l'Etat et leurs frères combattants. En même temps, il faut agir avec la dernière rigueur contre les agitateurs sans conscience.

IV. — *Dispositions préparatoires en vue de retirer de l'industrie, au plus tard au printemps, le plus grand nombre possible d'hommes aptes au service de guerre, et de les utiliser comme renforts pour l'armée.*

Un bon moyen consisterait à faire connaître aux usines, en temps voulu, le nombre d'hommes qu'elles doivent

région de Corps d'Armée en exécution du § 4 du chapitre II de la loi sur le Service Auxiliaire du 5 décembre 1916 (N. du T.)

(1) Reclamiert-reclamés.

On appelait ainsi les hommes retirés du front et envoyés dans les usines, sur demande expresse (Reklamation). Ces demandes étaient adressées en principe aux Commandants de Région. (Note du T.)

(2) On m'a répété maintes fois que les femmes s'étaient bien moins relâchées et que, souvent, le rendement de la femme était, de ce fait, supérieur à celui de l'homme. (Note de l'auteur.)

libérer au printemps. Ce n'est qu'après cet avertissement qu'elles peuvent rendre compte de ce qui leur sera nécessaire pour en assurer le remplacement.

Un deuxième moyen efficace serait le groupement des usines, bien que cette solution soulevât des objections graves. Les petites usines sont, comme on le sait, d'un rendement qui ne paie pas, si l'on fait le compte de ce qu'elles absorbent de charbon et de main-d'œuvre. Elles doivent donc disparaître.

Enfin doivent être arrêtées, dans la mesure où cela n'a pas été réalisé, ou limitées au minimum indispensable, les exploitations qui ne sont d'aucune utilité pour la guerre. Rentrent dans cette catégorie : les cinémas, les théâtres, restaurants, orchestres, magasins de modes, bazars, boutiques de coiffeurs, etc.

V. — *Prolongation du service militaire obligatoire.*

Elle peut devenir nécessaire en même temps que l'amélioration de la loi sur le service auxiliaire. Les hommes les plus anciens, aptes au service de guerre ou de garnison, pourraient être spécialement utilisés à la relève, dans la zone des étapes, des hommes jeunes, aptes au service de guerre. Ce serait faire encore un meilleur emploi de ces classes que de les appeler comme main-d'œuvre, en supposant que la situation des hommes en sursis vienne à être modifiée.

Il ne m'appartient pas de faire d'autres propositions sur ce que l'on pourrait réaliser dans la pratique, en prenant pour base les considérations développées ci-dessus. Mais il est de mon devoir d'affirmer ceci : *la situation deviendra critique si nous n'agissons pas énergiquement et tout de suite. Si, au contraire, nous agissons dans le sens indiqué plus haut, l'armée pourra poursuivre la guerre jusqu'à ce que l'issue nous en soit favorable.* Toutes les questions qui viennent d'être traitées font peser une effroyable responsabilité sur les autorités qui en ont la charge. En particulier, le Reichstag, les syndicats, etc., doivent être exactement éclairés sur l'énormité de la faute dont ils se

rendraient coupables par leurs hésitations ou leurs refus.

Point n'est besoin de démontrer qu'après avoir inutilement perdu des mois, des actes s'imposent au plus tôt.

Signé : VON HINDENBURG.

12.

Télégramme du 25-9-1917.

Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 65317 op.

A TOUS LES GROUPES D'ARMÉES.

(Se reporter à la note II 50 684 op. du 21-3-17.)

1° La situation des dépôts ne permet plus de donner suite, dans la même mesure que jusqu'à présent, aux demandes de sursis en faveur des militaires aux armées. Des propositions pour l'envoi à l'intérieur *d'officiers, sous-officiers et soldats, aptes au service de guerre, et nés en 1876 ou postérieurement*, ne seront établies que dans des cas exceptionnels et tout à fait spéciaux, c'est-à-dire dans les cas où un refus entraînerait un danger pour notre économie de guerre et où l'intéressé ne pourrait être remplacé par un autre à l'intérieur. En principe, ces mises en sursis seront limitées à des chefs d'entreprise, à quelques isolés spécialistes agricoles ou industriels, et à d'autres cas semblables où le fonctionnement d'une exploitation travaillant pour la guerre dépend en quelque sorte d'un seul individu.

Les mises en sursis *de personnel des Etapes, officiers, sous-officiers et soldats aptes au service de garnison et la relève, actuellement en cours, de militaires aux armées nés en 1875 et antérieurement*, ne sont en rien modifiées par les prescriptions ci-dessus.

2° Je prie de ne donner suite à ces demandes de sursis ainsi limitées que si l'intérêt du service ne risque pas d'en souffrir.

3° A l'avenir, afin de réduire les échanges de correspondances, *to*tes les demandes de sursis seront adressées

directement aux corps de troupe. Dès qu'une objection s'oppose à ce qu'il soit donné satisfaction à une demande, les corps de troupe en rendent compte, par la voie hiérarchique, à l'autorité militaire de qui émane cette demande.

4° Les spécialistes réclamés jusqu'ici sous la rubrique : « Charbon » continueront à être renvoyés à l'intérieur, sans tenir compte de ce qui précède.

P. O. Signé : LUDENDORFF.

13.

G. Q. G., le 15-10-1917.

Chef de l'Etat-Major de l'Armée
en campagne,
II n° 67455 op.

Réponse à : E. M. P. 3 n° 16017 secret K.

A L'OFFICE DE GUERRE.

Les délégués des ouvriers qui avaient été annoncés ont été reçus tous ensemble au G. Q. G. Les impressions que j'ai recueillies, les vues et les desiderata exposés par les susnommés font l'objet de la présente communication.

1. — *Impressions générales.*

Tous les délégués ont la bonne intention évidente d'agir pour que la classe ouvrière qu'ils représentent se tienne tranquille et fasse son devoir. Ils pensent être assez sûrs de leurs hommes pour qu'on n'ait pas à craindre des grèves sérieuses ou des troubles, sous réserve toutefois d'événements imprévus.

Ça et là, se fit jour une certaine amertume contre l'agriculture, par suite de la vie chère. On ne comprenait guère la situation des autres classes de la population dont une partie souffre cependant beaucoup plus que les ouvriers. Je crois qu'une propagande largement faite contribuerait beaucoup à calmer les rancœurs.

2. — *Desiderata particuliers.*

a) Les délégués des syndicats libres et chrétiens prétendent que les relations entre les employeurs (surtout de la grande industrie) et les associations ouvrières ne sont pas très satisfaisantes. Par exemple, en bien des endroits, il n'y aurait pas encore de conseils d'ouvriers ou d'employés; les employeurs se refuseraient sans hésiter à toute négociation relative à la question des salaires, bien qu'ils fissent eux-mêmes de gros bénéfices. On a exprimé le vœu que les employeurs et les travailleurs se réunissent pour délibérer en commun.

En ce qui me concerne, j'ai déjà exprimé le même désir auprès de l'Office de guerre et je voudrais encore une fois insister sur ce point. Il ne m'appartient pas de décider si de pareilles réunions contradictoires doivent avoir lieu à l'instigation ou sur l'invitation de l'Office de Guerre, ou si ce soin doit revenir à l'Office économique d'Empire (1). Mais cette affaire me paraît urgente; elle présente aussi de l'intérêt pour notre économie d'après guerre et du temps de paix.

b) En outre, les syndicats chrétiens proposèrent la création, auprès des Commandants de Régions, de « commissions économiques mixtes » composées d'employeurs et d'ouvriers. Ce vœu me paraît également réalisable. Ces commissions pourraient présenter des avantages pour le règlement des questions de sursis (fixation des salaires des

(1) Reichswirtschaftsamt.

Cet office comportait deux sections principales :

La section de politique économique (toutes questions de commerce, d'industrie, d'agriculture, de banque, de navigation, etc.);

la section de politique sociale (traitant entre autres les questions ouvrières, les questions d'assurances sociales, etc.).

Il avait la surveillance d'un certain nombre de services de guerre (Kriegsstellen) tels que les Commissaires d'Empire à la liquidation des biens étrangers, à l'azote, au charbon, le service de l'habillement civil, le service du ciment, etc., etc., et des sociétés de guerre (Kriegsgesellschaften) chargées d'acheter ou de répartir des denrées (telles que le cuir, le pétrole, le tabac, les graisses), d'exploiter certains procédés (par exemple l'exploitation des débris de nourriture et des restes de cuisine), etc., etc. (N. du T.)

sursitaires, renvoi ou retrait des sursitaires) (voir au § c).

c) Aucune objection en soi n'a été faite au contrôle sévère des hommes en sursis. Mais on craignait plutôt que ceux-ci ne fussent pour ainsi dire abandonnés au droit de grâce ou de condamnation des employeurs, qu'ils ne fussent lésés au point de vue des salaires et, s'ils venaient à déplaire, renvoyés tout simplement aux armées par les patrons. A mon sens, ces objections ne sont pas à rejeter. Comme, d'autre part, les patrons n'admettent pas, que je sache, que les questions de salaires par exemple soient laissées à la décision des bureaux de l'Office de guerre, les Commissions indiquées au § b pourraient peut-être avoir du bon.

Les syndicats ouvriers chrétiens ont exprimé la crainte que, par endroits, les mises en sursis ne soient affaire de protection. Cela se produira ; mais, à mon avis, le remède sera difficile à trouver.

d) Le délégué de la fédération ouvrière des associations techniques fit connaître que la question des salaires des employés était brûlante. Bien entendu, ces derniers ne feraient pas grève. Malgré un travail souvent très astreignant, ils ne reçoivent pas de supplément de nourriture. Ces plaintes me paraissent justifiées. Là, peut-être, les bureaux de l'Office de guerre pourraient intervenir efficacement en entrant en conversation avec les employeurs.

e) Suivant une indication des délégués des syndicats chrétiens, on emploie dans les établissements de l'Etat des hommes aptes au service de garnison ou au service des travailleurs (et aussi des mutilés). Ils ne reçoivent que la paie militaire, tandis qu'à côté d'eux des hommes du service auxiliaire et des ouvriers touchent de gros salaires pour le même travail. Il est certain qu'on constate de graves injustices quand on compare les salaires des hommes soumis aux obligations militaires avec ceux des personnes qui en sont dégagées, des femmes notamment. Il y aurait lieu d'atténuer ces différences.

f) Les représentants des syndicats libres se plaignent de ce que, le plus souvent, leur activité soit bridée par les Commandants de Régions, que ceux-ci soient sous l'in-

fluence de l'industrie, que les prescriptions et arrêtés du Ministère de la Guerre ou des Commandants de Régions sur les réunions, les grèves, etc... excitent les gens et produisent une action néfaste. De ce fait, l'état d'esprit des ouvriers ne serait pas favorable. Je crois pouvoir conclure de quelques cas particuliers qu'on a commis bien des fautes, et qu'il importe d'en éviter de nouvelles. On pourrait peut-être faire plus de différence entre les éléments tranquilles et sûrs et les éléments insoumis, à tenir de près (le plus souvent des jeunes gens, des femmes et quelques agitateurs). Un contrôle des dispositions prises par les Commandants de Régions serait peut-être indiqué. Il va de soi que par là nous n'abandonnerions en aucune façon nos droits. J'ai à plusieurs reprises exprimé aux représentants des ouvriers présents au G. Q. G. que je n'admettais les grèves sous *aucun* prétexte et qu'il fallait considérer les grévistes comme des traîtres à la patrie.

g) La loi sur le service auxiliaire n'a été que brièvement effleurée. En général on a compris qu'il était nécessaire d'en combler les lacunes, et que cette mesure n'atteindrait en aucune façon les ouvriers rangés, mais au contraire les oisifs des autres classes de la société. Que ces modifications à la loi sur le service auxiliaire soient nécessaires, pour moi la chose est claire, et je ne puis qu'en demander la réalisation rapide par voie de décret.

h) Le délégué des associations professionnelles nationales exposa que l'ancien gouvernement avait surestimé les associations sociales-démocrates et les avait trop bien traitées, par contraste avec les associations qu'il représente, et qu'on taxerait de froideur politique.

Je dois observer que jusqu'ici je n'ai jamais bien compris pourquoi on heurte de front les associations sur lesquelles on peut compter : je veux parler des jaunes. A mon avis, elles ont, elles aussi, le droit absolu, tout comme les syndicats sociaux-démocrates, d'avoir voix au chapitre dans les commissions arbitrales (1), et dans les services administratifs (Offices d'alimentation de guerre, Office

(1) *Schlichtungsausschuss*. Commission prévue par l'art. 9 de la loi sur le Service auxiliaire). (Note du T.)

économique, etc.). Je demande qu'on étudie cette question de plus près : elle est, à mon avis, très sérieuse. Le fait d'écartier purement et simplement les hommes bien pensants au point de vue national et au point de vue économique, parce qu'ils sont amis de l'ordre et qu'on peut compter sur eux, me paraît assez fâcheux au point de vue de la politique intérieure.

i) De différents côtés on s'est plaint de ce que, dans bien des services, notamment parmi les militaires, il ne régnât aucune économie des forces. Par exemple, bien des administrations se contentent de journées de quatre à cinq heures. Suivant des informations particulières, cela se passe ainsi dans les bataillons de dépôt, et aussi à des échelons supérieurs. Il semblerait indiqué qu'on vérifiât ces renseignements.

J'ai adressé copie de la présente note à M. le Chancelier d'Empire, à l'Office d'Empire de l'Intérieur, à l'Office économique de l'Empire, et à M. le Ministre de la Guerre.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

14 (1).

Berlin, W 66, le 8-12-1917.

Ministère de la Guerre,
n° 7451/17 secret A 1.

SECRET !

Le Tribunal d'Empire s'est exprimé comme suit dans dans son jugement du 19-10-1917, C 85-1916 X 1482 1917, relatif à l'action pénale engagée contre la femme

(1) Cette note part de ce point de vue que la grève est un acte de trahison envers le pays. Elle se place sur le même plan que le décret du Ministre des Chemins de fer du 9 août 1919 adressé au syndicat des employés des Chemins de fer : « Cette propagande pour la grève... est, spécialement dans les circonstances actuelles, un crime contre le peuple allemand... »

Je ne puis laisser subsister aucun doute sur ce point... que la poursuite de ces plans de grève, et que toute manifestation des organisations grévistes sera, chez les fonctionnaires coupables, châtiée au moyen de peines légales... La patrie brisée, saignant par mille blessures, a besoin, pour se relever, et dans une bien autre mesure qu'avant cette malheureuse guerre, de la fidélité de ses fonctionnaires. Seul celui qui pense

écrivain Berta Thalheimer, pour tentative de trahison en fomentant des grèves préjudiciables à la conduite de la guerre :

« Attendu qu'il n'est pas exact, d'après les débats, qu'il ne se soit agi, comme le pense le défenseur, que de gagner l'opinion à une idée; qu'il s'agissait pour l'accusée de contribuer, autant qu'il était en son pouvoir, à amener la fin de la guerre par le refus du travail chez les masses ouvrières et en particulier dans les établissements chargés de fournir du matériel de guerre. Pour qu'il y ait préjudice dans le sens de l'article 89 du code pénal, il n'est pas nécessaire qu'il y ait eu un appel public à une grève déterminée, comme la défense cherchait à le démontrer. Il suffit d'un acte quelconque qui puisse, même indirectement, porter préjudice à la puissance guerrière de l'Allemagne.

Attendu qu'il ne s'agissait pas seulement de ce qu'on appelle « grève de démonstration », mais qu'il était plutôt dans l'intention de la prévenue de provoquer un mouvement général pour empêcher de continuer la guerre. Cela n'a pas échappé à l'accusée. Elle se réclame en vain de ce que la grève soit un moyen de combat, accordé par la loi à la classe ouvrière, quelle que soit la forme dans laquelle elle soit déclarée et mise à exécution. En ce qui concerne la durée de la guerre, l'article 89 du Code pénal est applicable. Comme le Sénat l'a déjà exposé dans des causes antérieures, cet article établit, pour tout Allemand, l'obligation forcée de ne rien entreprendre qui soit susceptible de fournir un avantage à une puissance ennemie ou bien de porter préjudice à la puissance militaire de l'Empire allemand ou de ses alliés. Tout exercice d'un droit trouve sa limite dans cette obligation civique. Il n'existe aucun

ainsi a compris l'esprit social, car agir socialement, ce n'est pas se mettre en avant, mais servir la grande collectivité. Signé : OESER. »

La misère du pays était aussi grande pendant la guerre. Nous aussi, nous ne voulions qu'une chose : que chacun dût servir la collectivité.

Autrefois, agir ainsi était considéré comme un crime contre l'esprit sacré de la sociale-démocratie. Actuellement, celle-ci se voit obligée de penser comme nous, après avoir tout précipité dans la catastrophe. (Note de l'auteur.)

droit à la trahison, l'accusée l'a d'ailleurs reconnu ; cela résulte du fait qu'elle a entouré de secret son activité ».

P. O. *Signé* : VON WRISBERG.

15.

G. Q. G., le 26-12-1917.

Le Chef de l'Etat Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 74120 op.

AU MINISTRE DE LA GUERRE.

La mauvaise situation des transports a provoqué une diminution considérable du travail dans l'industrie de l'armement, les mines de charbon, etc. Comme conséquence, des milliers d'ouvriers chôment en ce moment, contre leur gré, soit totalement, soit plusieurs jours par semaine. Abstraction faite de ce que ces chômeurs, par suite de la diminution des salaires, sont accessibles aux menées des agitateurs et constituent ainsi un danger, une proportion considérable de nos forces reste, par suite de cette situation, sans emploi à l'intérieur, tandis qu'au front on manque toujours plus de main-d'œuvre.

J'ai prié M. le Chancelier d'Empire d'agir par tous les moyens afin de remédier à la crise des transports. En cas de non-réussite, il faudrait tout au moins rendre utilisables pour l'armée les forces vives disponibles à l'intérieur, en augmentant les levées de renforts pour les troupes combattantes aussi bien que pour les unités de travailleurs. En particulier, il devrait être possible de récupérer plus tôt les sursitaires aptes au service de guerre.

Je demande qu'on prenne toutes dispositions préparatoires pour que ces mesures puissent entrer en vigueur au plus tard le 10 janvier : à cette époque, on pourra se rendre compte si les autorités de l'intérieur ont su ou non se rendre maîtresses de la crise des transports.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

16 (1).

G. Q. G., le 17-2-1918.

Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée de campagne.

AU CHANCELIER D'EMPIRE.

Votre Excellence a, au cours des négociations qui ont eu lieu à Hombourg en présence de Sa Majesté, attiré l'attention sur la possibilité d'une reprise de la grève. Je me permets, en conséquence, de discuter sommairement ci-dessous la répercussion des grèves sur la conduite de la guerre.

En premier lieu, une quantité de troupes actives et de renfort sont, de ce fait, maintenues à l'Intérieur ; or j'en ai besoin au front et j'en aurai encore besoin dans la suite. De plus, toute l'industrie de guerre sera jetée dans un marasme profond. Certes, sous ce rapport, la dernière grève n'a occasionné aucun dommage sérieux ; son insuccès résulta, d'une part, de l'attitude ferme et décidée du Gouvernement et de l'autorité militaire et, d'autre part, de l'organisation insuffisante des ouvriers, du peu de temps dont ils disposèrent et du petit nombre de ceux qui y participèrent. Sans aucun doute, la campagne continue. Les idées bolchévistes ont une action contagieuse sur les éléments jeunes (à la vérité, l'inverse se produit chez les ouvriers tranquilles et raisonnables). Vraisemblablement les agents et l'or ennemis s'emploient à ce bouleversement. La question se pose donc de savoir si les prochaines grèves se passeront aussi bien. De plus, la situation se présente sous un tout autre aspect. En effet, d'une part, les

(1) Cette note est sortie à propos des grèves de janvier qui, d'ailleurs, ont complètement échoué. Au début, le Gouvernement s'était montré tout à fait hésitant devant cette crise. Un représentant du G. Q. G. apporta la déclaration verbale suivante : « Le cas échéant, le G. Q. G. accepterait la réduction des fournitures de matériel de guerre, parce que cet inconvénient serait moins grave que les conséquences que pourrait avoir toute concession aux exigences des grévistes. » Alors seulement le Gouvernement prit à l'égard des grévistes une attitude nettement intransigeante. Fait significatif : cette vigueur « inattendue » du Gouvernement fit immédiatement avorter la grève. (Note de l'auteur.)

besoins en matériels de toutes sortes fournis par l'industrie de guerre augmenteront considérablement avec le printemps et, d'autre part, le rendement de cette industrie sera fonction, non plus seulement du charbon, mais de la *quantité de main-d'œuvre*.

Pour tous ces motifs d'ordre militaire, et par suite de la nécessité qui en découle d'éviter toute grève, Votre Excellence me permettra d'exposer mon opinion sur les mesures possibles et indispensables.

1° Il me paraît particulièrement important de formuler le plus tôt possible, et sans ambages, que la grève en temps de guerre est un acte de trahison envers la patrie, et, comme conséquence, que toute excitation à la grève est passible de l'article 139 du Code pénal. De plus, à mon avis, cela doit être dit publiquement. Partant de ce principe, on pourrait exiger des chefs de syndicats et des députés sociaux-démocrates qu'ils répondent franchement s'ils *condamnent absolument ou non la grève en temps de guerre*. Ils doivent lever le masque. S'ils condamnent la grève sans restriction, on peut leur demander d'agir contre elle par tous les moyens. Si, malgré cela, elle éclatait, leur impuissance serait en tout cas démontrée, tandis qu'actuellement ils évoquent sans cesse leur pouvoir et leur maîtrise. S'ils se dérobent à cette condamnation de principe, on devra les considérer comme traîtres à la patrie; leur mise au pilori dans la presse et au Parlement ne diminuerait pas seulement, à mon sens, le nombre de leurs adhérents, mais encore éclairerait enfin la majorité du peuple sur les idées dissolvantes de la sociale-démocratie radicale. Je dois laisser à l'appréciation de Votre Excellence le soin de décider jusqu'à quel point Elle peut s'engager dans cette voie.

2° Les représentants des syndicats modérés, avec lesquels j'ai eu une entrevue, m'ont fait connaître qu'en dehors des unions nationales de travailleurs il y en a encore beaucoup d'autres, comme, par exemple, les unions Hirsch-Duncker, les syndicats chrétiens et les Polonais, qui reconnaissent que la grève est en soi un moyen de lutte, se sont déclarés contre la grève en temps de

guerre et ont agi en conséquence. Ces associations ouvrières réunies sont très supérieures en nombre aux syndicats sociaux-démocrates partisans de la grève. Je me permets de soumettre l'idée suivante à Votre Excellence : ne serait-il pas possible de constituer une fédération de ces unions qui aurait pour base la condamnation absolue de la grève en temps de guerre ? Si la chose ne paraît pas réalisable, on pourrait, selon moi, essayer tout au moins de concentrer les organisations ouvrières modérées et leur donner l'estampille officielle, tout comme aux syndicats libres. Je considère comme une grande injustice en soi que les syndicats libres, c'est-à-dire les syndicats sociaux-démocrates, soient représentés dans les Offices de l'Empire, dans les commissions d'arbitrage, etc., et que les autres travailleurs (qui ne sont ni turbulents, ni organisés) n'y soient pas quand, en somme, leur nombre dépasse, probablement de beaucoup, celui des ouvriers sociaux-démocrates organisés.

3° Il est de la plus haute importance, me semble-t-il, que, au cours d'une grève, les ouvriers décidés à travailler soient protégés contre le terrorisme des grévistes. Sur ce point, il faut prendre énergiquement les devants (1). Comme, en tout état de cause, il s'agit là de mesures essentiellement militaires, je me suis directement adressé, à leur sujet, à M. le Ministre de la Guerre.

Par ce qui précède, Votre Excellence peut se rendre compte de ce que je ne sous-estime pas l'importance des grèves et que je considère comme très essentiel de les empêcher. Pour éviter tout malentendu, je voudrais cependant ajouter qu'en aucun cas je ne veux entendre parler de concessions, quelles qu'elles soient, aux grévistes, qu'il s'agisse de revendications politiques ou économiques. Je suis fermement convaincu, après comme avant, que la force et la fermeté nous permettront seules d'empêcher pour longtemps de trop grandes grèves et d'écarter autant que possible les inconvénients dont j'ai parlé au début et qui peuvent en résulter.

(1) Au lieu de cela, on a, plus tard, supprimé le paragraphe dit des grèves qui protégeait les non-grévistes. (Note de l'auteur.)

Je crois devoir dire expressément que, selon moi, tout acte de faiblesse, même s'il permettait d'éviter momentanément une suspension du travail, aurait des conséquences plus graves que n'en comporteraient l'arrêt de notre industrie de guerre et tous les autres préjudices occasionnés par une grève relativement sérieuse, au cas où, par suite d'un refus opposé aux revendications ouvrières, celle-ci viendrait à se déclencher réellement.

Signé : HINDENBURG.

G. Q. G., le 18-2-1918.

Le Chef de l'Etat Major Général
de l'Armée en campagne,
Il n° 6626 secret op.

AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Que Votre Excellence agrée d'abord mes remerciements au sujet de la communication du rapport à Sa Majesté l'Empereur sur les grèves (n° 930/18 secret A 1, du 5-2-1918).

Je suis absolument d'accord avec Votre Excellence sur ce point que d'autres grèves se préparent et qu'elles éclateront par endroits. C'est pourquoi, malgré tous mes scrupules, j'ai consenti, au cours de mon entrevue d'avant-hier avec les représentants de Votre Excellence, à laisser des troupes et des unités de dépôt en Allemagne. Dans les grèves à venir, nous ne pourrions pas toujours compter que tout préjudice sera, comme cette fois-ci, évité à notre industrie de guerre. Il est probable que, dans un délai très prochain, nos besoins en munitions et en matériel de toute nature augmenteront dans d'énormes proportions; par suite, une suspension du travail peut avoir des conséquences extraordinairement funestes. Enfin, une grève, avec les troubles qu'elle occasionne à l'intérieur, est de toute façon mauvaise pour le moral des troupes qui se battent sur le front; elle exalte celui de l'ennemi: de ce fait, elle a pour résultat de prolonger la guerre. Ces graves considérations militaires m'ont incité à adresser à M. le

Chancelier de l'Empire la note dont copie est ci-jointe (1). Je me permets de demander que cette note soit considérée comme confidentielle.

La communication du Ministre de la Guerre, n° 1367/18, secrète A1, que je viens de recevoir à l'instant, prouve combien il est nécessaire d'éclaircir la situation et d'écarter les grèves par tous les moyens.

Le Tribunal d'Empire, dans son jugement du 19-10-1917 (voir note du Ministère de la Guerre n° 7451/17 secret A 1 du 8-12-1917) a établi de façon irrécusable que la grève en temps de guerre était un crime de haute trahison. Ce jugement comporte des conséquences pratiques, particulièrement dans ce sens qu'il faut qualifier crimes l'excitation à la grève et le fait d'avoir été mis au courant qu'une grève était sur le point d'éclater. Par conséquent, il devrait être possible, d'une façon générale, d'arrêter en temps voulu tout excitateur ou provocateur. En agissant ainsi, on peut, en tout état de cause, « couper la tête » à la grève : la démonstration en serait facile par l'exemple du Commandant de la VII^e Région qui, par l'application de cette mesure, a obtenu des résultats extraordinaires. En outre, aucune raison ne pourrait plus s'opposer à la réincorporation des grévistes, à condition qu'ils soient en sursis. En effet, si on a donné antérieurement l'assurance aux ouvriers que les sursitaires ne pourraient plus être rappelés pour raison politique ou sociale, cette promesse ne peut en aucun cas s'étendre à la haute trahison.

En plaçant, comme l'indique le rapport de Votre Excellence, les usines sous une direction militaire, on a également obtenu de bons résultats : cela m'a été confirmé, entre autres, par l'Amiral von Mann. Naturellement, la militarisation n'est pas un moyen d'une efficacité absolue; elle semble cependant avoir une action particulièrement favorable. Elle rend en effet aux ouvriers la notion d'une autorité qui a sur eux des pouvoirs. Elle assure aussi une large protection aux non-grévistes qui constituent toujours, et de beaucoup, la majorité des travailleurs.

(1) Il s'agit de la note du 17 février 1918 adressée au Chancelier de l'Empire. (Note de l'auteur.)

Il ne me paraît pas absolument certain que les tribunaux appliquent partout la juste mesure et se rendent compte de la portée de leurs jugements. Si le besoin de conseillers de justice militaire et de présidents se faisait sentir, je serais disposé à venir en aide à Votre Excellence par prélèvement sur l'Armée de campagne.

Je salue avec une joie particulière le fait que Votre Excellence s'est énergiquement opposée à la terreur exercée sur les non-grévistes (postes de grève, etc.).

A propos de la question des grèves, je voudrais aborder brièvement la question des salaires. Un rapport de l'association pour la défense des intérêts miniers m'a été communiqué, suivant lequel, à Dortmund, la commission d'arbitrage a, à l'occasion des grèves, exprimé le vœu que, pour le mois de février, les mines accordassent de nouvelles augmentations de salaires. Je pense que ce rapport a été soumis à Votre Excellence, mais je voudrais attirer expressément l'attention sur lui. Je vois un très grand danger dans cette avance de la commission d'arbitrage. Si les salaires montent quelque part, la lutte pour leur augmentation se déclencherà probablement (1) sur toute la ligne. Or il n'y a aucune raison d'augmenter les salaires. Au contraire, comme je l'ai déjà répété, il est de toute première importance de s'attaquer peu à peu aux salaires élevés, comme d'ailleurs aux gros bénéfices des employeurs. Je me permets de laisser à l'appréciation de Votre Excellence la mesure dans laquelle il est possible, par des instructions verbales données aux Commandants de Régions, d'éclairer convenablement les présidents des commissions d'arbitrage. Je voulais seulement attirer l'attention de Votre Excellence sur l'importance extrême de cette question.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

(1) C'est d'ailleurs ce qui est arrivé. Le procédé qui consiste à s'attacher les masses par des augmentations de salaires a été employé particulièrement souvent après la révolution du 9 novembre 1918. Malgré cela, ou plutôt précisément à cause de cela, les exigences et la paresse ont augmenté dans des proportions inouïes. Qu'importait aux agitateurs la ruine de notre vie économique! Ils avaient atteint leur but : la satisfaction de leurs aspirations égoïstes. (Note de l'auteur.)

17.

G. Q. G., le 11-4-1918.

Le Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
II/lc n° 82986 op.

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Des pourparlers qui ont eu lieu entre mon représentant et le Chef de l'Office de Guerre, je retiens ce qui suit :

La situation des dépôts est actuellement défavorable. Les renforts envoyés régulièrement par l'intérieur aux armées ne suffisent plus pour combler les pertes. La situation des dépôts doit en conséquence être améliorée si l'on veut que l'armée accomplisse les lourdes tâches qui lui incombent.

Dans les *armées en campagne* on a déjà fait le nécessaire pour récupérer et envoyer au front les hommes aptes à servir à la guerre. Cependant il n'y a plus à compter sur un résultat appréciable. J'ai, de plus, prescrit de retirer des troupes et formations restées en Roumanie, et jusqu'à 25 p. 100 en chiffres ronds de l'effectif de campagne, les hommes aptes au service de guerre et capables d'être utilisés sur le front Ouest. Dans la partie Nord du front Est il est impossible de diminuer les effectifs; il faut tenir compte de l'immensité du territoire à garder.

A l'intérieur, il y a lieu, selon moi, par l'application de mesures strictes :

1° de pousser beaucoup plus loin, dans tous les emplois, le remplacement de la main-d'œuvre masculine par la main-d'œuvre féminine;

2° de libérer tous les éléments de travail qui, dans l'économie de guerre, sont inutiles ou ne sont pas utilisés à plein dans les périodes de tension extrême. Je suis convaincu que beaucoup de main-d'œuvre indispensable reste toujours encore immobilisée dans certaines branches d'industrie sans raisons satisfaisantes. Une nouvelle vérification approfondie et une surveillance constante des employeurs me paraissent nécessaires;

3° de limiter toute production qui n'est pas absolument indispensable. On vient de commencer par la réduction, sur ma proposition, et par ordre du Ministère de la Guerre, des fournitures de matériel de guerre.

Nous irons encore bien plus loin dans cette voie. Certes nous devons nous attendre à ce que ces nouvelles restrictions dans notre économie de guerre se fassent sentir à l'intérieur comme dans l'armée. Il faut les supporter si le strict nécessaire est assuré.

Pareille mesure a besoin d'être soigneusement préparée : la régression de la production doit se faire peu à peu ; on ne doit pas non plus tomber au-dessous de la limite permise.

Comme base de ces travaux préparatoires (en dehors des guéris qui affluent et des 30.000 hommes à récupérer du 1-4 au 30-6 dans notre économie de guerre), il faut prévoir de nouveaux renforts de chacun 50.000 hommes aptes au service de guerre et à prélever sur l'économie de guerre. Ces renforts sont avant tout destinés à l'infanterie et à l'artillerie à pied.

En réduisant l'industrie de l'armement, il faudra prendre soin que les branches suivantes ne souffrent d'aucune restriction :

I. — *Matières premières* : 1° Charbon, 2° Acier, en particulier l'acier dur, 3° matières premières et avant-produits, particulièrement pour la poudre et les explosifs, 4° engrais.

II. — *Produits finis* : 1° Sous-Marins, 2° Rails et corps d'obus, 3° Poudre et munitions terminées, 4° Avions, 5° Locomotives et camions de toutes catégories.

En ce qui concerne le charbon, il faut augmenter la production, et partant la main-d'œuvre, si nous ne voulons pas, l'hiver prochain, subir, dans notre vie économique, des à-coups aussi graves que l'hiver dernier. Sous ce rapport, j'approuve les propositions faites dans ce sens par le Commissaire impérial au charbon.

Je serais reconnaissant si, dans le but d'aller plus vite, on provoquait le plus tôt possible une réunion où l'on discuterait les points ci-dessus, et où s'établirait, entre les

grands services intéressés, une entente de principe sur les quantités à fournir, les délais à fixer, les procédés de réalisation, etc...

A ce propos, il serait bon, selon moi, de convoquer en une conférence les bureaux dépendant de l'Office de guerre (1), ou les Commandants de Région, et certains représentants de grands groupes industriels (syndicat de l'acier, syndicat du charbon, union des intérêts chimiques). On y préciserait les bases des mesures à prendre. L'entente ainsi réalisée faciliterait l'exécution.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

Télégramme du 18-4-1918.

Réponse à II/I a N° 82986,
op. du 11-4.

AU CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE
EN CAMPAGNE.

On s'occupe déjà ici des mesures préparatoires à la récupération de nouveaux renforts pour l'armée, grâce à la réduction de toute production dont la nécessité n'est pas absolue, grâce aussi à un tri impitoyable des hommes retirés de notre économie de guerre aussi bien que de l'armée d'occupation. La conférence entre tous les services chargés des fournitures à l'armée est fixée au 25 avril. Impossible de choisir une date plus rapprochée, en raison de la nécessité de déterminer les bases du travail. On propose le 27 avril pour une entrevue avec votre représentant. Rien qu'au point de vue des hommes à récupérer, on peut, dès maintenant, prévoir que votre demande ne pourra recevoir satisfaction sans paralyser complètement notre économie de guerre, surtout si on ne peut opérer aucune réduction dans l'activité de l'industrie de guerre, telle que vous la définissez, et des mines. En outre il n'est pas tenu compte, dans votre note, de l'agriculture, des usines mécaniques, des chemins de fer et de leurs ateliers, des fonc-

(1) Kriegsamtsstellen (voir note page 131).

tionnaires. A ce propos, on prévoit une conférence avec les Commandants de Régions et les services dépendant de l'Office de Guerre (1). En ce qui concerne les représentants des groupes industriels, l'Office de Guerre renonce pour l'instant à discuter avec eux.

A noter que l'Office de Guerre compte sur une réelle augmentation des prisonniers de guerre mis à sa disposition : il espère aussi qu'on prélèvera sans merci sur le personnel des Etapes.

Office de Guerre n° S M I 1379 / 4 K secret.
G. Q. G., le 5-5-1918.

Chef de l'Etat-Major Général
de l'armée en campagne,
II n° 85305 op.

A L'OFFICE DE GUERRE.

Les représentants que j'avais envoyés à la conférence (2) du 28 et du 29-4 m'ont présenté leur rapport. Je souscris à l'accord portant modifications au programme de fabrications du service de l'armement et des munitions en date du 31-3-1918 (3). D'après cet accord :

1° Le nombre des bouches à feu d'artillerie de campagne serait ramené à 700 ;

2° celui des mitrailleuses 08/15 serait porté jusqu'à nouvel ordre (octobre) à 7.000 ;

3° la fabrication des pistolets serait réduite dans les proportions fixées par le Département général de la Guerre et l'Office de Guerre.

Pour le reste, je me permettrai de faire observer encore que, selon toute prévision, les besoins en munitions augmenteront plutôt qu'ils ne diminueront, même en admettant que, sur le front, on en soit aussi économe que

(1) Kriegsamtsstellen.

(2) Grâce à l'énergie et à l'intelligence des chefs du Département des renforts et du travail, du service des armes et munitions, et de la section des matières premières, ces discussions conduisirent rapidement à une entente avec les représentants du G. Q. G. Aussi la question parut d'abord assez favorable dans son ensemble. (Note de l'auteur.)

(3) Voir plus loin la pièce 9 du chapitre iv. (N du T.)

possible. Ce n'est qu'en novembre qu'une détente pourrait se faire sentir. L'existence d'un approvisionnement en munitions suffisant a une influence décisive sur les opérations : la fabrication des munitions demeure donc, sans aucun doute possible, la tâche capitale de toute l'industrie de l'armement. Je reconnais volontiers que jusqu'ici le rendement a été très remarquable et je suis convaincu que, même pour l'avenir, l'Office de Guerre continuera à faire son possible dans ce sens. Néanmoins, en ce qui me concerne, je ne voudrais pas manquer d'attirer encore une fois l'attention sur la portée immense que peut avoir une réserve de munitions suffisante.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

18.

G. Q. G., le 4-6-1918.

Le Chef de l'Etat-Major Général,
de l'Armée en campagne,
II. n° 87893 op.

AU CHANCELIER DE L'EMPIRE.

Je me permets d'attirer l'attention de Votre Excellence sur quelques points du « Résumé des rapports mensuels des Généraux commandant les Régions, du 3-5-1918 (1) » qui vient de parvenir ici.

1° « L'état d'esprit parmi les ouvriers de l'industrie est moins dominé par la question alimentaire que par la hausse formidable du prix des vêtements. Des habits et des chemises ont augmenté de près de 700 p. 100 par rapport à 1913. Les chaussures ont monté de près de 300 p. 100. »

La pénurie de ces objets est bien connue. Mais cela n'explique ni ne justifie cette hausse exagérée des prix qui dépasse arbitrairement les taxes les plus élevées. Inutile, d'ailleurs, d'insister sur ce que ces prix ont d'abso-

(1) Communiqué par le Ministre de la Guerre. (Note de l'auteur.)

lument exorbitant pour les classes moyennes et les personnes à traitement fixe.

2° « Les salaires sont, par endroits, si élevés qu'ils n'incitent plus au travail. Au contraire, le goût du labeur disparaît, l'appétit des jouissances et la débauche grandissent. Les ouvriers font souvent la fête des journées entières. »

Suivant indication d'industriels qualifiés, le rendement des ouvriers hommes est, pour partie, tombé à 60 p. 100 de la normale. Par ce temps de pénurie de main-d'œuvre, cet état de choses ne peut être toléré. Sans aucun doute, on cherche systématiquement, en diminuant le rendement du travail, à empêcher de nouvelles récupérations, pour le front, d'hommes aptes au service de guerre. J'estime qu'il faut combattre, par les moyens les plus énergiques, cette manœuvre qui constitue un véritable danger public.

3° « Un sérieux souci vient de l'abaissement de la moralité, notamment chez les jeunes gens. »

Là encore, la faute en est aux salaires élevés en même temps qu'à une trop grande liberté personnelle. Je crois qu'il y a lieu d'apporter à cette question la plus sérieuse attention.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

19.

G. Q. G., le 18-6-1918.

Le Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
II. n° 8771 secret op.

AU CHANCELIER D'EMPIRE.

Votre Excellence sait que la situation de nos dépôts est grave. Les effectifs de ceux de l'intérieur ne suffisent plus, à beaucoup près, à combler les vides dans les troupes de campagne, bien que nous soyons allés très loin dans les appels des plus jeunes classes. Pour éviter à tout prix de funestes contre-coups, je me suis décidé depuis longtemps à diminuer, au profit de l'infanterie, l'effectif des troupes

d'étapes et des formations techniques, et cela dans une mesure qui n'est presque plus supportable ; j'ai entrepris également, d'accord avec le Ministère de la Guerre et dans le but de récupérer des renforts, des réductions considérables dans la fabrication de certains matériels de guerre. De ce côté, il est impossible d'aller plus loin. Il faut plutôt nous engager dans d'autres voies qui nous conduisent à récupérer les renforts nécessaires, dont le besoin devient toujours plus urgent par ces temps de lutte continuelle.

Dans l'industrie de guerre, le rendement individuel de l'ouvrier baisse constamment. La situation alimentaire, le nombre croissant des jeunes gens et des femmes ne peuvent qu'en partie expliquer ce phénomène. D'autres raisons ont eu une influence au moins égale. Les salaires sont si élevés que la misère de la vie ne force plus au travail ou n'incite plus à chercher de plus gros gains. Les ouvriers des deux sexes n'ont plus d'intérêt à augmenter leur paie quotidienne par de fortes journées. La discipline du travail va de mal en pis. La mauvaise habitude se répand de s'octroyer, comme bon semble, des jours de congé. Devant ce mouvement, le patronat est désarmé. Toute réaction de la part d'un directeur d'usine provoquerait une émigration vers d'autres usines, sans qu'il soit possible de remplacer les partants.

Il est non moins certain que chez un bon nombre de chefs du parti ouvrier et de leurs adhérents, règne la tendance — qui, bien entendu, ne se démasque pas en public — à enrayer le rendement individuel, dans le but d'empêcher qu'on ne récupère des forces ouvrières au profit du service armé, et qu'ainsi leur influence sur les masses de l'intérieur ne diminue.

La classe ouvrière elle-même, par une sorte de fausse camaraderie, obéit aux mêmes tendances. L'attitude des syndicats, patriotique en apparence, ne doit pas nous aveugler et nous empêcher de regarder sous le voile.

Une autre raison vient encore s'ajouter pour diminuer le rendement général du travail dans l'industrie de guerre : certaines branches de cette industrie ne peuvent offrir aux ouvriers des salaires aussi élevés ou des conditions de

travail aussi douces que d'autres. Par suite, elles souffrent du manque de main-d'œuvre, comme c'est le cas, par exemple, pour l'industrie des moteurs : en effet, étant donné les circonstances créées par la guerre, la demande de main-d'œuvre est toujours supérieure à l'offre.

Il importe de changer ces conditions, *de soumettre toutes les forces du travail au droit commun, de relever le rendement individuel et par suite de récupérer des éléments pour l'armée.*

Notre situation, dans ce domaine, n'est pas sans analogie avec celle de l'automne 1916. A cette époque, les événements militaires (bataille de la Somme, offensive de Broussilof, entrée en guerre de la Roumanie) exigèrent une augmentation de notre programme d'armement, et imposèrent en même temps, à la patrie, l'envoi de renforts et la création de nouvelles unités, choses qu'il eût été impossible de réaliser par les moyens ordinaires. Je proposai alors au Chancelier d'Empire, M. de Bethmann-Holweg, d'étendre le service obligatoire à tous les hommes de 15 à 60 ans, et d'instituer, pour les femmes, le service auxiliaire obligatoire. A mon grand regret, le prédécesseur de Votre Excellence écarta ce projet. A la place, on fit une loi sur le service auxiliaire qui, cela ne fait aucun doute, n'a pas répondu aux espoirs fondés sur elle. Le Ministère de la Guerre et l'Office de Guerre firent tous leurs efforts pour remédier aux très graves lacunes de cette loi ; malgré cela, elle ne nous a pas permis de prendre en main toute la main-d'œuvre masculine, ni d'exiger le rendement maximum du travail. Me voici donc obligé de revenir à mon ancien projet tendant à l'augmentation du service militaire. Grâce au caractère obligatoire de cette mesure, nous obtiendrons les résultats suivants :

1° Un *contrôle* efficace sur la totalité des forces vives du pays, qui permette de vérifier que ces dernières restent en place et sont employées comme il faut. Par l'institution du service auxiliaire obligatoire pour les femmes, on obtiendrait également un meilleur contrôle et une meilleure utilisation de la main-d'œuvre féminine.

2° Le *rendement du travail* montera. Tout travail insuf-

fisant peut en effet entraîner soit une punition, soit le renvoi dans un autre service.

3° Le *débauchage* ne pourra plus se produire, puisque les ouvriers peuvent être attachés par ordre à leurs chantiers.

Seules ces mesures nous permettront de prélever sur l'économie de guerre une forte proportion d'hommes aptes au service de guerre et de les envoyer à l'armée qui en a un pressant besoin.

Je me rends parfaitement compte des conséquences profondes qu'une telle augmentation des obligations militaires et du service auxiliaire aura pour toute notre économie de guerre. Il n'est pas possible de laisser au patron le soin de fixer les salaires, si nous lions la main-d'œuvre à des chantiers déterminés, et si, par des interventions officielles, nous maintenons le rendement du travail à son maximum. Il sera plutôt nécessaire de soumettre cette question des salaires, et aussi, comme conséquence logique, les bénéfices des patrons, à un règlement public. On arriverait ainsi, en dernière analyse, à une sorte de militarisation des usines de guerre. Cette militarisation est d'ailleurs à souhaiter, car on sent déjà percer certaines idées qui se rapportent à la paix à venir, et sont en contradiction avec l'économie de guerre (dissimulation des inventions, fabrication d'objets sans importance pour la guerre). Les mesures proposées sont possibles et réalisables : l'exemple des pays étrangers le démontre, à mon avis. Pour l'instant, je puis passer sur les détails.

Sous ce rapport, je me permettrai d'indiquer encore que mon projet donne la possibilité relativement grande d'arriver enfin à prendre en main le bénéfice de guerre et de provoquer une baisse sur les objets d'usage journalier. Partant de cette base, il permettra de faire diminuer les salaires de l'industrie de guerre dans une mesure qui cadre avec les dépenses de la vie quotidienne dans les différents milieux de la population. De la sorte, on exercera une influence tout à fait remarquable sur l'économie financière du Reich.

Puis-je demander à Votre Excellence de soumettre

mes propositions à un sérieux examen, et, profitant de la présence de Votre Excellence à Spa, d'en faire le sujet d'une discussion entre Votre Excellence, les services d'Empire intéressés (le Ministre de la Guerre avec le Chef de l'Office de guerre, les Secrétaires d'Etat de l'Intérieur, de l'Office économique d'Empire et de l'Office des Finances) ?

Je me permets de m'en remettre à Votre Excellence du soin de communiquer la présente note aux autorités ci-dessus nommées. J'estime qu'il serait bon que, en raison de la portée très grande des projets qu'elle contient, cette communication n'ait pas lieu sans que Votre Excellence ait pris position.

Signé : VON HINDENBURG.

Procès-verbal de la réunion où fut discutée la note du Chef de l'Etat-Major Général de l'Armée en campagne, en date du 18-6-1918, au sujet des questions de renforts pour les armées.

Etaient présents : le Chancelier d'Empire Comte von Hertling, Excellences von Payer, Wallraf, Baron von Stein, Comte von Rœdern, von Stein (Ministre de la Guerre), Général Scheuch, Colonel von Winterfeldt, Lieutenant-Colonel Bauer, Comte Limburg-Stirum, le Conseiller de Régence secret von Schlieben.

Le Chancelier d'Empire. Il s'agit des très graves questions suivantes : renforts en hommes de troupe, rendement du travail, extension du service auxiliaire obligatoire, etc., qui tirent leur grande importance de leur caractère politique, économique et social. Elles méritent par conséquent un examen extrêmement sérieux.

Le Ministre de la Guerre entrerait dans les vues du G. Q. G. si elles présentaient la moindre chance de succès. Ce n'est pas le cas. L'an dernier on a prélevé 100.000 hommes sur les étapes : celles-ci sont actuellement complètement écrémées. Les hommes que l'on soumettrait jusqu'à 60 ans aux obligations militaires sont les seuls qui entretiennent l'activité à l'intérieur du

pays, dans l'industrie, l'agriculture et les familles. Les enlever serait provoquer une catastrophe. Où faudrait-il les envoyer? Impossible de les expédier au front. Il faut donc les laisser là où ils sont. Les arracher à leurs fonctions reviendrait à supprimer leur activité pour de longs mois. Aucun avantage à attendre des propositions du G. Q. G. : rien que des inconvénients. Leur application ne donnerait pas 100.000 soldats (1).

Comte Rœdern attire l'attention sur la question de procédure qui n'est pas sans importance. Il demande si le G. Q. G. pense dès maintenant à faire sanctionner ses propositions par une loi. On désire vivement, le G. Q. G. comme les autres, que le Reichstag parte aux champs pour trois mois. Si ce que le G. Q. G. propose doit se réaliser, ce ne peut être que par une loi. Cela nécessiterait de sérieux travaux préparatoires dans les départements intéressés. On devrait réunir à nouveau le Reichstag dans 15 jours ou 3 semaines. Au seul point de vue de la procédure, l'affaire devrait être envisagée comme suit : cette importante question serait discutée à la fin de juillet avec le G. Q. G. à Spa : on ne procéderait aux travaux préparatoires qu'au cours des mois suivants, de manière que le Reichstag pût être saisi à l'automne. En ce qui concerne le fond même de la question, on ne peut préjuger du nombre d'hommes que l'on peut encore récupérer pour les dépôts. Le Comte Rœdern ne veut donc retenir que le point de vue financier. Bien qu'on ne soit pas en état de le discuter, il n'y a pas lieu néanmoins de l'écartier complètement. Si la guerre devait se poursuivre longtemps en automne, il faudrait se demander s'il y a lieu de continuer la politique financière actuelle qui conduit, d'un côté, à l'appauvrissement complet de certaines classes et, de l'autre, à l'accumulation de richesses énormes dans les autres classes. Il est douteux qu'on puisse entreprendre une autre politique financière, calquée sur celle de

(1) Cette fin de non-recevoir de la part du Ministre de la Guerre eut pour conséquence que tous les autres ressorts présentèrent aussi des objections. De la sorte on n'obtint aucun résultat effectif. (Note de l'auteur.)

l'Angleterre. Ces questions ont une telle importance que quelques mois ne seront pas de trop pour les examiner.

Von Payer a aussi l'impression qu'on ne réussira pas, même si l'affaire aboutit rapidement. Or cette dernière condition n'est pas réalisable, pour les raisons exposées par le comte Røedern. Le Reichstag est dans un tel état de nervosité qu'il faudra bientôt l'envoyer en vacances pour quelques mois. Le fait seul de parler de cette question provoquerait une grosse émotion dans le Reichstag. Toute la politique intérieure en serait ébranlée. On réclamerait le suffrage universel et autres compensations que l'on ne peut accorder. *Von Payer* a l'impression que ce n'est pas grâce à un grand plan nouveau que l'on obtiendra ce que le G. Q. G. désire, mais grâce à une autre application des principes actuels, par exemple par une modification du certificat de congé, qui donne lieu à des abus ; cette modification pourrait consister à ne pas libérer complètement les intéressés mais à les mettre en congé pour être employés dans des entreprises industrielles déterminées. On peut se demander si on n'en arrive pas à trop soutenir l'industrie et à lui permettre ainsi de préparer la concurrence pour l'après-guerre. Ces questions méritent d'être soigneusement étudiées.

Le Ministre de la Guerre. Les hommes ne peuvent être mis en congé comme on le demande à cause de la résistance du Reichstag. La question des salaires pour ceux qui seraient mis en congé présente aussi de grosses difficultés, car ces gens-là devraient être payés comme ouvriers. Questions difficiles à résoudre.

Scheüch. L'égalité de salaire pour les militaires détachés dans les usines et les sursitaires réclamés par leurs patrons est une nécessité absolue. Les points touchés par Son Excellence *von Payer* sont déjà traités à fond par la commission de la loi sur le service auxiliaire, comme aussi dans les commissions d'employeurs et d'employés. Les négociations n'ont pas conduit jusqu'ici à la solution cherchée, parce que, de part et d'autre, on a des exigences auxquelles on ne peut donner satisfaction. La main-d'œuvre est si peu stable que la production en souffre.

Les ouvriers devraient être attachés à l'usine. Scheüch donnerait son adhésion à cette dernière mesure si on pouvait trouver une garantie contre la toute-puissance des employeurs. Or cette garantie est impossible à réaliser. Veut-on introduire un contrôle militaire ? Les ouvriers sont d'accord pour l'accepter, mais non les employeurs qui ne veulent pas se soumettre aux autorités militaires.

On doit se demander quelle est l'importance du nombre des sursitaires. Ce chiffre est actuellement si faible qu'il ne vaut pas la peine qu'on en parle. — Les employeurs furent les premiers à déclarer que nous n'avions pas besoin de ce contrôle. Leur intention primitive était de prendre plus solidement leur personnel en main. D'autres moyens ont été examinés. C'est ainsi qu'on a proposé de rattacher les ouvriers en sursis non pas à une usine mais à un groupement d'usines de même nature (par exemple, usines de construction de sous-marins, de fabrication d'avions). Par ce moyen on arriverait à ce que soit très limitée la tolérance, laissée aux ouvriers, de changer de chantiers. On ne doit pas aller plus loin. Traiter les sursitaires comme des militaires détachés n'est pas un procédé qui convienne. Grœner a déclaré à maintes reprises au Reichstag, qu'en tout état de cause les sursitaires devaient être traités comme des travailleurs libres : il faut s'en tenir à ce point de vue.

On ne peut fournir aucune indication sur le rendement numérique possible du projet du G. Q. G. C'est une question à liquider entre le G. Q. G. et le Ministère de la Guerre. La question qu'il nous faut examiner aujourd'hui est la suivante : l'extension du service militaire obligatoire donnera-t-elle des résultats suffisants pour compenser ses inconvénients au point de vue politique ? La réponse doit être négative puisque, dès maintenant, on a déjà, en fait, mis la main sur le personnel. Un homme âgé n'ira pas au front ; il ne fera qu'en libérer un plus jeune.

Application aux femmes : jusqu'à présent, nous avons des femmes en nombre suffisant. Si nous en avons besoin d'un plus grand nombre, un simple geste suffirait pour nous les procurer. Les difficultés proviennent de ce que

les usines préfèrent aux femmes l'homme apte au service de guerre. Il ne s'agit donc pas de réquisitionner les femmes au moyen d'une loi, mais d'inviter les usines à libérer le plus grand nombre possible d'hommes aptes au service de guerre en embauchant des femmes.

Le Lieutenant-Colonel Bauer. La mesure proposée a été mûrement réfléchie par le G. Q. G. Dans ces derniers temps on a eu les plus désagréables surprises. Une offensive en Italie a complètement échoué. Il faut compter avec un grand nombre d'Américains et d'Italiens sur le front Ouest. Combien de divisions les Autrichiens nous enverront-ils sur ce front ? c'est encore incertain. Nos succès militaires sont étonnamment grands ; néanmoins les choses en sont actuellement au point, qu'avec 200.000 hommes de plus nous aurions la certitude de battre l'ennemi en rase campagne. Impossible d'y arriver actuellement : de ce fait, on recule la fin de la guerre.

Le rendement de l'industrie est bon, mais, chez nos adversaires, l'appoint américain augmente sans cesse. Par suite, les pertes subies par l'ennemi sont rapidement comblées. Cependant, on peut encore, de ce côté, envisager la lutte avec confiance.

Deuxième question : Renforts en hommes. L'Angleterre incorpore ce qu'elle peut. La France est en retard d'une classe sur nous. Elle a récupéré beaucoup de monde dans l'industrie et mis des Américains à la place. Les envois d'Amérique sont plus considérables que nous ne le croyions. Les troupes américaines se battent mieux que nous ne le pensions : il faut songer également qu'elles vont au combat en pleine vigueur physique et bien nourries.

Notre situation n'est pas mauvaise. Si la situation politique intérieure est consolidée, une nouvelle décision par les armes peut amener une catastrophe chez nos adversaires. On peut espérer cette décision, mais elle n'est pas certaine. Peut-être la lutte continuera-t-elle jusqu'à l'année prochaine. Alors nos ennemis nous seront très supérieurs ; c'est pourquoi le Maréchal a envoyé sa requête au Chancelier d'Empire. Le G. Q. G. se place au point de vue purement militaire : il veut que de nouveau les ren-

forts lui arrivent en plus grand nombre. En mars et avril nous avons eu 300.000 blessés, dont 70.000 seulement sont revenus aux armées. De ce fait il y a, à l'avant, des divisions qui n'ont que l'effectif d'un régiment normal. A la dernière offensive les pertes furent moins élevées : malgré cela, beaucoup de divisions sont très affaiblies. Il faut par conséquent améliorer les conditions du renforcement. L'industrie a encore de 1.700.000 à 2 millions d'hommes aptes à se battre. Ceux-ci ne travaillent pas à plein ; leur rendement a beaucoup baissé, de 30 p. 100 en moyenne. La faute n'en est pas seulement à l'alimentation mais à toutes les autres causes énumérées par la note du Maréchal. Actuellement, personne n'a le droit de chômer : qui ne veut pas travailler doit y être forcé ; c'est pourquoi on désirerait le contrôle militaire. Les ouvriers seraient obligés d'être présents ; qui ne viendrait pas serait passible d'une peine militaire.

Le travail des femmes. En Angleterre et en Amérique on a été beaucoup plus loin. En faisant l'apprentissage des femmes dans les fabriques on pourrait encore obtenir beaucoup. Les dangers pour la santé ne doivent pas être exagérés. Le lieutenant-colonel Bauer supplie donc de poursuivre dans cette voie. Le service auxiliaire obligatoire seul donnera le moyen de s'emparer complètement de la main-d'œuvre féminine encore aujourd'hui. Beaucoup de femmes ne font rien : il faut les forcer au travail. Peut-être pourrait-on, par d'autres procédés, obtenir ce que veut le G. Q. G. Le certificat de congé doit être amélioré, comme le propose Son Excellence von Payer. Les ouvriers abandonnent leur travail trop peu de temps après leur embauchage : il faut réprimer cet abus. Le G. Q. G. a cru qu'il devait synthétiser tous ses desiderata dans le service militaire obligatoire : ce n'est qu'un procédé, sur lequel cependant on peut discuter. Sous le rapport du délai, cette affaire ne peut se régler du jour au lendemain. Puisque la situation financière est si difficile, on doit se demander si la solution du G. Q. G. ne permettrait pas d'y remédier. C'est à l'Office des Finances de l'Empire seul qu'il appartient de dire si la chose est possible.

Les salaires des sursitaires et des militaires détachés dans les usines devraient être les mêmes. Il existe encore des injustices, au point de vue du salaire, entre les hommes incorporés et ceux du service auxiliaire.

Au Gouvernement de décider si les objections d'ordre politique sont assez puissantes pour nous empêcher d'aboutir. La situation militaire est telle qu'on devrait comprendre que nous devons récupérer le plus de soldats possible, qu'il faut réquisitionner les femmes et que le personnel doit travailler jusqu'à la limite de ses forces.

L'Office de la Marine a récemment présenté des demandes de renforts très élevées pour les sous-marins, faute de quoi on ne pourrait continuer la guerre sous-marine. Celle-ci exige beaucoup de personnel de remplacement et aussi beaucoup de main-d'œuvre. Où les prendre? on se le demande. L'engagement d'ouvriers polonais donne des résultats satisfaisants, mais ne suffit pas. Il ne faut pas oublier non plus que nous ne pourrions pas conserver indéfiniment les prisonniers russes.

Prière de vouloir bien examiner soigneusement cette question, en raison de son énorme importance, et de ne pas la repousser *a priori*; la procédure peut se discuter.

Baron von Stein. La procédure indiquée par le G. Q. G. est vouée à l'insuccès. L'augmentation des obligations militaires ne nous donnera pas un homme pour le front. Le personnel qu'on pourrait récupérer est indispensable à notre service de guerre intérieur. Nous savons ce que la loi sur le service auxiliaire nous a coûté au point de vue politique. Ajouter encore à ses dispositions serait politiquement intolérable. Ce serait nous exposer à tous les chantages possibles : dans ces conditions, cette idée ne supporte pas l'examen. Mais on peut bien, par d'autres chemins, arriver à des améliorations. Par exemple, on pourrait empêcher que l'industrie s'organisât en vue de la paix. Ce soin doit échoir aux autorités militaires. Pousser plus loin la militarisation n'irait pas sans offrir des difficultés. L'intérêt national y gagnerait-il? Par ailleurs, le personnel militaire est-il en état d'assurer cette tâche? C'est très douteux. Les sursitaires et le personnel du

service auxiliaire sont à mettre sur le même pied au point de vue des salaires : le général Grøener a convenu, un jour au Reichstag, qu'on ne pouvait revenir sur ce point. Pour ce qui touche au relèvement de la « prestation en travail » due par chacun, on ne peut contester que de trop hauts salaires, particulièrement chez les jeunes gens, soient une véritable plaie. Comment faire mieux ? il est bien difficile de le dire. Sera-ce par la militarisation ? c'est très douteux. Si l'on veut tout soumettre au service militaire, on risque de n'avoir plus personne à qui l'appliquer. On a déjà tant à faire avec les règlements actuels (1).

Wallraf se déclare satisfait, au point de vue de la politique intérieure, de ce que des mesures d'un caractère légal ne soient pas prises du jour au lendemain. Elles auraient provoqué, à l'intérieur, une réaction de l'opinion publique difficile à supporter. L'état actuel des esprits est bon, grâce aux succès militaires. Des débats au Reichstag déchaîneraient des querelles politiques comme on n'en a jamais vu ; de là des complications, non seulement dans la politique intérieure, mais aussi dans la politique extérieure. On demanderait : quels buts poursuivez-vous ? Combien de troupes avez-vous encore dans l'Est ? etc. Il faut d'abord examiner si l'on ne peut atteindre par d'autres voies les buts cherchés, par exemple par des décrets d'administration publique. Il doit y avoir un moyen qui n'ait pas une influence destructrice sur le moral à l'intérieur.

Scheüch estime qu'il n'est plus possible de revenir sur les salaires des sursitaires et des hommes du service auxiliaire. Dans ce domaine, on a déjà apporté en secret tous les amendements possibles. Le chiffre des sursitaires indiqué par le Lieutenant-Colonel Bauer est trop élevé. Il vient de monter parce que la Marine a retiré du front un certain nombre d'hommes destinés aux chantiers spéciaux. En ce qui concerne les dépôts de la Marine, celle-ci procède, dans ses usines, avec les hommes aptes à servir au

(1) Malheureusement on n'a pas tout fait. C'est ce qu'aurait voulu le G. Q. G., et c'était là le but de ses avertissements constants. (Note de l'auteur.)

front, autrement que dans les usines de la Guerre. On devrait insister auprès de la Marine pour qu'elle ne garde plus dans ses usines des hommes aptes au service de guerre. Le G. Q. G. devrait intervenir dans ce sens.

Le contrôle individuel des ouvriers ne conduira pas ces derniers à fournir individuellement plus de travail. Un autre moyen a déjà dû donner de bons résultats, à savoir celui qui consiste à réincorporer quiconque est paresseux. Il faut persévérer dans cette voie.

Le projet du G. Q. G. de réquisitionner chaque femme restera illusoire car nous ne pouvons enrôler plus de femmes que nous ne pouvons en loger. Une telle mesure ferait mauvaise impression et occasionnerait des injustices. Avec le procédé employé jusqu'ici, on a obtenu de bons résultats : il faut s'y tenir.

En ce qui concerne le tarif des salaires, Scheüch ne pense pas que l'État paie moins cher, du fait de l'introduction de salaires maxima et minima. Cependant il se prêterait volontiers à un examen de la question.

S'il était bien démontré qu'avec 200.000 *soldats* on pourrait achever maintenant la guerre, il serait possible de les trouver sur-le-champ, en appliquant des mesures exceptionnelles.

Le Ministre de la Guerre se déclare du même avis. En pareil cas, on devrait planter là toutes les questions économiques et envoyer tout le monde au front. Mais l'instruction militaire exige des semaines et des mois; les hommes ainsi levés ne pourraient tout de même pas aller de suite au feu. D'ailleurs il ne considère pas que la situation des dépôts soit si terriblement sérieuse et grave (1). L'envoi de renforts ne peut se faire du jour au lendemain (2).

Von Payer. Si nous nous présentions devant le Reichstag avec le projet de loi imposant la contrainte pour chaque individu, nous courrions le risque de voir le

(1) Cet optimisme était en contradiction avec la manière de voir bien mûrie du G. Q. G., dont la justesse fut malheureusement démontrée. (Note de l'auteur.)

(2) Evidemment. De là les avertissements incessants du G. Q. G.

Reichstag revenir sur la résolution de paix de l'an dernier, et lui donner une forme qui ne cadre pas avec nos intérêts.

Le Comte Rœdern croit avoir compris, dans les déclarations du Lieutenant-Colonel Bauer, qu'on ne devait pas pousser plus loin cette affaire avant la fin de juillet (1).

Le Chancelier d'Empire insiste sur ce point que le projet du G. Q. G. lui avait paru délicat *a priori* en raison des répercussions qu'il aurait sur la situation intérieure. Toutefois le but s'impose : il faudrait remettre le procédé en discussion. Dans ces conditions, l'affaire est remise à la deuxième quinzaine de juillet.

20.

8-9-1918.

CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL AU G. Q. G.

Comme suite à la conférence d'hier avec le Major von Bockelberg :

1° Seront prêts à être rappelés, d'ici à la fin de septembre, un tiers de la classe 1900, soit, en chiffres ronds, 50.000 hommes (ayant reçu au moins 4 semaines d'instruction), en octobre, deux tiers de cette classe, soit, en chiffres ronds, 110.000 hommes.

2° Deux envois, de chacun 10.000 aptes au service de guerre prélevés sur les troupes de garnison, sont promis respectivement pour le 15-10 et le 15-11. On les augmentera autant qu'on le pourra, et on les mettra, si possible, à votre disposition pour le 1-10.

Les mesures indiquées aux § 1 et 2 porteront un préjudice sensible à l'agriculture.

3° La récupération des aptes au service de guerre appartenant aux classes 1894 à 1900, parvenue à échéance, commence de suite.

4° Comme promis hier de vive voix, on continuera, comme jusqu'ici, à récupérer par mois 10.000 aptes au service de guerre et de garnison.

(1) On prévoyait à bref délai une conférence à Spa. (Note de l'auteur.)

5° Augmentation des chiffres du § 4 d'environ 50.000 en plus, dès que le G. Q. G. aura consenti (même sur les chemins de fer, le charbon, etc.) la réduction de production absolument nécessaire, fonction d'ailleurs de la réduction du personnel.

Prière de faire connaître si vous êtes d'accord.

Ministère de la Guerre, 10034/18 A. M.

Urgent!

I c. N° 10220 secret op.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Réponse à télégramme n° 10034/18 secret A. M.

Paragraphes 1 à 3 : d'accord.

Paragraphe 4. On admettait ici qu'il s'agissait uniquement des hommes au-dessous de 35 ans, aptes au service de guerre, et, d'une façon générale, déjà instruits.

Paragraphe 5. Les conférences qui se tiendront à Berlin le 10-9 et le 12-9 auront pour résultat de régler ces questions.

J'exprime ma reconnaissance pour l'aide qu'on a l'intention de nous apporter. Par le fait, mon télégramme du 8-9-1918, Ic n° 10214 secret op., est annulé.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

A I c. AVEC PRIÈRE DE FAIRE RETOUR.

Urgent.

D'après communication téléphonique du Colonel von Braun reçue à l'instant, la rentrée de la récolte est sérieusement compromise.

P. O. *Signé* : von HARBOU.

9-9-18.

A O II.

(Voir I c n° 10220 secret op.)

Son Excellence a décidé que, malgré le préjudice sen-

sible causé, dit-on, à l'agriculture, la Classe 1900 doit être incorporée avant le mois d'octobre 1918.

Signé : von BOCKELBERG.

21.

25-2-1918.

AU GÉNÉRAL LUDENDORFF.

Son Excellence von Lindequist m'a rapporté l'entretien qu'il a eu avec le député social-démocrate Lange, de Leipzig. C'est une satisfaction pour moi, en raison de l'abus qui a été fait publiquement de votre nom, de pouvoir servir Votre Excellence en lui fournissant des renseignements détaillés à ce sujet. Voici les faits : Avant que la séance du Bureau des Vivres (Ministère de l'Intérieur) à Dresde ne commençât, je m'adressai à ce représentant du parti socialiste que, dans bien des réunions auxquelles nous participions tous deux, j'avais trouvé sensé, pensant clair et juste. Je lui demandai des explications sur les grèves malheureuses qui se sont produites et sur l'attitude suspecte prise, en cette occurrence, par les chefs sociaux-démocrates. Je lui exprimai mon regret de ce que l'armée de l'Intérieur eût frappé dans le dos les combattants du front, encourageant ainsi nos ennemis. J'ajoutai que ce mouvement n'aurait pas dû se produire, quelles qu'aient été les difficultés alimentaires; ses camarades, les dirigeants du parti, se plaçant à leur propre point de vue, auraient dû l'empêcher. Quelles en étaient donc les véritables raisons? Il me fit la réponse suivante : « *Oui, la déclaration de Ludendorff a tout déclanché.* » « *Quelle déclaration?* » dis-je. « *L'ouvrier allemand est trop lâche pour faire la grève générale* » (1).

Votre Excellence connaît ma réplique : « Il est impossible dis-je, que celui qui voit chaque jour s'affirmer le courage de l'ouvrier allemand dans la tranchée, qui l'utilise, ait pu faire semblable déclaration. » Un haussement d'épaules,

(1) Comme on le voit, c'est un mensonge inouï. (Note de l'auteur.).

puis cette réponse assez embarrassée : « C'est pourtant ce qu'on raconte. »

Depuis la fondation du bureau des vivres, le député Lange assiste à ses séances en qualité de représentant délégué de son groupe au Landtag; il y fait preuve d'un esprit libéral, qu'il faut reconnaître, aussi bien que de compétence et de calme prudence. Etant donné son honnêteté éprouvée, une rectification personnelle de Votre Excellence viendrait à point et provoquerait une réaction efficace.

Je me permets de prier Votre Excellence de m'autoriser à profiter de la première occasion pour mettre le député Lange au fait de votre réponse. Au besoin je le ferais en séance du bureau des vivres, pour être sûr que cette réponse fût connue d'un cercle assez nombreux. L'adresse du député est la suivante : « Député au Landtag Lange, Leipzig, Querstrasse 29-IV. »

Votre Excellence me permettra-t-elle, en cette circonstance, d'attirer son attention sur une affaire dont la solution équitable aura, dans l'avenir, l'influence la plus considérable sur l'opinion publique? Il importe au plus haut point que, pour éviter la crise menaçante des petits logements, l'administration militaire livre les matériaux aux intéressés sans passer par aucun intermédiaire.

Comme président délégué de l'Office central du logement dans le Royaume de Saxe, je me préoccupe très sérieusement de toutes les questions qui s'y rapportent. Or j'apprends, à mon grand désespoir, que, là aussi, l'infâme profiteur de guerre s'interpose entre les bureaux de la Guerre et les organes intéressés, et sert d'intermédiaire pour les tuiles, le bois, en prélevant des bénéfiques usuraires. C'est là une plaie qui ronge notre peuple jusqu'à la moelle; il faut la combattre avec toute notre énergie. Si le renchérissement illicite des matériaux vient s'ajouter aux salaires presque exorbitants des ouvriers, et contribuer ainsi à la difficulté de trouver des capitaux (pourquoi l'Office des finances s'oppose-t-il à notre projet « de prélever 10 p. 100 du prochain emprunt pour remédier à la crise du logement en Allemagne »? Cela donnerait une

impulsion à l'emprunt!) il en résultera, après la guerre, même si l'issue en est favorable, une catastrophe provoquée par la crise du logement : c'est du moins ce que nous appréhendons, nous qui sommes chargés de pourvoir à cette question de « l'habitation ». Tous les petits millions qu'on nous accorde ne sont rien auprès des milliards que nécessitera la hausse de la construction : celle-ci sera d'au moins 100 sinon 140 ou 160 p. 100 pour les cinq prochaines années.

C'est là un chapitre angoissant de la transition économique du temps de guerre au temps de paix. C'est pourquoi je considère qu'il est de mon devoir « d'homme qui sait », de faire appel au cœur de Votre Excellence pour qu'elle intervienne efficacement.

Pour un ennemi extérieur, trois ennemis intérieurs s'opposent à la glorieuse victoire finale de l'Empire allemand protestant : l'Internationalisme rouge, le noir et le doré. Le dernier emploie peut-être les armes les plus empoisonnées car il compromet la solidité, autrefois intangible, de l'honnêteté allemande chez les autorités responsables ou non. La « catégorie des indispensables » menace d'étouffer la catégorie des honnêtes commerçants allemands qui sont au front : cela préoccupe encore plus nos cœurs que les sacrifices imposés par la guerre à chaque famille allemande. Ainsi se trouve menacé au suprême degré le caractère dominant du peuple allemand, qui devait permettre au monde de se régénérer par le contact de ce qui est allemand. C'est pourquoi, au nom de tant d'autres, et en leur soumettant ce grave souci, nous nous recommandons aux hommes vers qui nous élevons nos regards, comme vers nos chefs incorruptibles et de vieille roche allemande.

Je suis, avec l'assurance de ma considération distinguée et reconnaissante,

De Votre Excellence, le très dévoué

Professeur-Docteur KRAFT.

3-3-1918.

AU PROFESSEUR DOCTEUR KRAFT.

Je vous autorise volontiers à déclarer que jamais, cela va de soi, je n'ai tenu ce propos : « L'ouvrier allemand est trop lâche pour faire grève. » Je suis peiné qu'on m'ait attribué une pareille insanité. Bien au contraire, j'ai toujours répété que, à mon avis, la masse ouvrière allemande était animée de sentiments trop patriotiques pour qu'elle se mît en grève pendant la guerre.

Signé : LUDENDORFF.

G. Q. G., le 4-3-1918.

AU COLONEL VON WINTERFELDT.

Très honoré Monsieur le Colonel,

Je vous adresse ci-joint une lettre du Professeur-Docteur Kraft. Dans la première partie, vous pourrez vous rendre compte de l'agitation menée contre Son Excellence Ludendorff. Cette lettre traite un autre point essentiel, à savoir : la question du logement et de la colonisation. Je partage la manière de voir du Professeur Kraft : il serait très souhaitable qu'on prélevât largement, sur le prochain emprunt, une somme destinée aux œuvres de colonisation. Ne serait-il pas possible que M. Damaschke nous fit un jour un exposé de l'état de la réforme foncière ? C'est, à mon avis, le plus grand mouvement national que nous ayons pour le moment. S'il ne parvient pas encore à la publicité, cela tient uniquement à ce que toute notre presse dépend, dans une certaine mesure, des grandes banques, dont une réforme foncière dérangerait considérablement les projets. La presse sociale-démocrate reste coite, car une réforme foncière ferait perdre beaucoup de terrain, au sens le plus vrai du mot, à la Socialdémocratie. Au reste, et cela ne fait pas question, si l'affaire vient devant le Reichstag, il

faudra bien que tous les partis en viennent à des concessions réciproques, car, comme je l'ai déjà dit, le mouvement a pris dans le pays une envergure énorme et MM. les députés, en cas de réponse dilatoire, ne pourraient plus se faire voir dans leurs circonscriptions.

Jusqu'à quel point l'affaire des livraisons de matériaux est-elle vraie? je ne puis l'apprécier. Il est parfaitement impossible de jeter un regard dans l'activité des « sociétés de guerre. » Mais je n'ai aucune confiance. En particulier je ne sais pas où, à proprement parler, le bois se cache. Il en va de cette matière comme autrefois de l'acier, avec cette seule différence que nous avons une action sur l'acier et que, après avoir longtemps combattu, nous avons réussi enfin à obtenir peu à peu la lumière et une situation nette.

Signé : BAUER, Lieutenant-Colonel.

G. Q. G., le 4-3-1918.

AU MAJOR KEIM.

Très honoré Monsieur Keim,

Comme je viens de vous en prévenir par téléphone, je vous adresse ci-joint une lettre du Professeur D^r Kraft relative à la sortie faite par le député social-démocrate Lange. Je vous serais reconnaissant si, au besoin avec l'aide de M. le Sous-Secrétaire d'Etat Müller, vous pouviez demander au député Lange comment l'affaire s'est passée, et d'où provient ce bruit inepte sur le Général Ludendorff. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'ici, au G. Q. G., personne ne tiendrait de propos aussi insensés. Notre opinion est que les ouvriers qui travaillent à l'arrière sont les mêmes que ceux qui, à l'avant, sur le front, font si brillamment leur devoir, et que, par conséquent, par ces temps très durs, ils demeureront, dans la masse, absolument fidèles à leur patrie. Sans doute, certains éléments isolés, notamment des jeunes gens et des femmes, se laissent débaucher

par des excitateurs sans conscience ; mais cela ne peut naturellement rien changer et ne change rien du tout à notre jugement d'ensemble.

Je vous autorise à faire, auprès du député Lange, l'usage que bon vous semblera de cette déclaration. J'estime que pareilles imputations sont d'autant plus infâmes que Son Excellence Ludendorff est plein de chaude affection pour la classe ouvrière ; qu'il s'occupe sans cesse et avec succès, vous le savez, des œuvres sociales et économiques : assistance aux mutilés de la guerre, colonisation, alimentation, etc.

Signé : BAUER, Lieutenant Colonel.

6-3-1918.

AU GÉNÉRAL LUDENDORFF.

Votre Excellence voudra bien me permettre d'ajouter à ma réponse à sa note 15400/II, du 19-2-1918, quelques indications qui ne sont peut-être pas sans importance.

Hier, au cours de la réunion du Conseil de l'alimentation pour le royaume de Saxe, je fis remarquer à M. le député Lange qu'il fallait s'attendre, de la part de Votre Excellence, à un démenti formel du propos qu'on Lui prêtait : « L'ouvrier allemand est trop lâche pour faire la grève générale. » Là-dessus, il m'expliqua en détail le rôle joué par ce propos dans le déclenchement de la grève. Au cours de la première réunion commune qui, sur la question de la grève, rassembla les chefs du parti social-démocrate et des socialistes indépendants, Scheidemann (1) et Haase, ainsi que d'autres représentants du parti venus de toute l'Allemagne, on alléguait — non sans opposition — que cette parole aurait été soi-disant prouvée par témoins. Jointe à la question alimentaire, elle aurait produit sur les

(1) Le 17 octobre 1918, M. Scheidemann déclara que, parmi les ouvriers, j'avais une très mauvaise presse. Après le fait relaté ici, cela n'a rien qui puisse surprendre. Ce fait, je pus le tirer au clair ; il en est d'autres dont je n'eus jamais connaissance. (Note de l'auteur.)

sentiments d'honneur des ouvriers l'effet escompté avec tant de raffinement : cet effet aurait été décisif.

En présence de cette révélation, il pourrait être particulièrement avantageux d'adresser au plus tôt une communication à M. Lange. Il assiste en ce moment, au palais des Etats à Dresde, à la session de la 2^e Chambre saxonne. Il a déclaré qu'il était prêt à soumettre, en toute loyauté, une rectification à son parti.

Avec l'assurance de ma considération toute particulière, je suis, de Votre Excellence, le très dévoué.

Prof. D^r KRAFT.

12-3-1918.

AU LIEUTENANT-COLONEL BAUER.

Très honoré Monsieur le Lieutenant-Colonel,

Je vous adresse ci-joint, pour vous, un rapport du Sous-Secrétaire d'Etat Müller au sujet de son entretien avec le député Lange, du Landtag. Par tactique, j'avais laissé le Docteur Müller traiter seul cette affaire avec lui. — D'après ce rapport, nous sommes en présence d'un des moyens infâmes employés par les gréviculteurs pour propager la grève. En ce qui concerne le démenti, je m'associe à la manière de voir du Docteur Müller : toute nouvelle intervention donnera de l'éclat à cette ignominie. De l'avis du député Ebert, Lange tiendra sa promesse. On devrait orienter Ebert, pour qu'il se rapproche de Lange et se fasse renseigner par lui sur sa propre personnalité.

Avec l'assurance de ma parfaite considération, j'ai l'honneur d'être votre très obéissant

KEIM.

A Monsieur le Major Keim, très respectueusement :

Je prends la permission de vous soumettre ci-dessous un récit de mon entretien avec le député au Landtag Lange, de Leipzig. Je l'avais invité à venir chez moi : il s'est présenté ce matin. M. Lange a déclaré ce qui suit :

Le propos attribué à Son Excellence Ludendorff, que « l'ouvrier allemand était trop lâche pour faire la grève générale » a, tel qu'on le présente, quelque chose de vraiment trop brutal dans son expression. D'après le sens, le général Ludendorff a dû déclarer que les ouvriers allemands n'auraient pas le courage de faire grève. Le bruit qu'une telle parole était tombée des lèvres de Son Excellence Ludendorff se répandit, de bouche en bouche, dans la classe ouvrière, les jours qui précédèrent la grève et au cours de celle-ci, à Leipzig, Chemnitz et Dresde. Elle ne fut pas colportée dans la presse ni au moyen de tracts. M. Lange expliqua cependant qu'il avait entendu cette déclaration de la bouche même d'ouvriers de Leipzig et qu'on lui avait fait connaître, de Dresde et de Chemnitz, que, là aussi, elle avait joué un rôle pendant la grève, et même avant, dans les colloques que les ouvriers tenaient entre eux. Puis on fit, avec la situation alimentaire en Saxe qui, comme on le sait, n'est pas des meilleures, un rapprochement qui se traduisit ainsi : le malheureux sort de la Saxe ne tient pas seulement à son caractère de pays tributaire, mais aussi à ce que les travailleurs saxons, dans leur proverbiale bonté d'âme, sont plus endurants que les ouvriers de Bavière et de Prusse. Et alors on s'est servi du propos prêté à Son Excellence Ludendorff pour bien montrer, en l'illustrant, la façon dont cette aménité est appréciée dans les très hautes sphères.

Où cette rumeur prit-elle naissance ? M. Lange l'ignore. Et même ses efforts pour en découvrir la source sont restés vains. La rumeur existait, tout simplement, et se répandit de bouche en bouche parmi les travailleurs. Je voudrais ajouter que cette prétendue déclaration n'a joué aucun rôle à Berlin. En tout cas, elle n'était pas connue du député Ebert, avec qui j'eus l'occasion de m'entretenir il y a quelques jours. Or, si cette rumeur avait eu une influence quelconque à Berlin, il l'aurait su.

De toutes parts on délivre au député du Landtag Lange un excellent « certificat de bonne conduite ». C'est un homme objectif, qui s'en tient au point de vue de la majorité du parti socialiste. Il n'a aucune sympathie pour les indé-

pendants et condamne absolument la grève. On peut lui faire confiance sans réserve quand il déclare qu'il n'a fait cette communication en présence du Professeur Kraft que parce qu'il voyait là un danger, en supposant vrai le propos attribué à Son Excellence Ludendorff. Ce que je lui dis de l'attitude de Son Excellence Ludendorff à l'égard des ouvriers l'a entièrement convaincu que ce propos n'avait pu être tenu. Il assura qu'il ferait part confidentiellement de notre entretien aux membres saxons de son parti et s'emploierait, dans la mesure de ses forces, à combattre ce faux bruit. A mon avis, on pourrait s'en tenir là provisoirement. J'ai l'impression d'avoir affaire à un des nombreux mensonges nés de la guerre; il ne s'est pas encore répandu bien loin, sans quoi on en aurait parlé dans les autres régions de l'Allemagne : or, de cela nous n'avons encore aucun indice. C'est pourquoi je déconseille tout démenti dans la presse ou sous quelque forme de publicité que ce soit (1). Ce serait donner à cette affaire une importance qu'elle ne comporte pas jusqu'ici. De plus, les démentis dans la presse sont considérés, par la majorité du public, comme des confirmations. Dans le cas présent, un démenti public aurait facilement pour conséquence qu'on exploiterait la prétendue déclaration de Son Excellence Ludendorff dans des régions où on n'en a pas encore parlé. La question me paraît digne d'être examinée. Peut-être pourrait-on, à titre d'information personnelle, avertir les représentants de la Presse à la Conférence de la Presse à Berlin que ce propos a été colporté en Saxe, mais, bien entendu, ne repose sur rien de vrai. Personnellement, je considère cela aussi comme superflu. Mais je m'en rapporte à qui de droit du soin de décider si on veut s'engager dans cette voie.

MULLER.

(1) Je regrette d'être entré dans ces vues. (Note de l'auteur.)

G. Q. G., le 14-3-1918.

Le premier Quartier-Maitre Général.

A MONSIEUR LE PROFESSEUR D^r KRAFT.

Très honoré Monsieur le Professeur,

Je vous remercie très cordialement des lignes amicales que vous m'avez écrites le 6 de ce mois. J'ai fait questionner, sur cette affaire M. le Député Lange par le Sous-Secrétaire d'Etat Müller. D'après les renseignements qui me sont parvenus, il semble que le bruit incriminé ne se soit répandu qu'en Saxe. M. Lange s'est laissé convaincre de l'insanité de cette calomnie et a promis de remettre la chose au point auprès de ses camarades de parti : par suite, je considère que l'incident est clos.

En tout cas, très honoré M. le Professeur, je vous suis reconnaissant de m'avoir procuré l'occasion de réfuter, pour une fois, des informations inexactes.

Avec l'assurance de ma considération très distinguée, je suis votre très dévoué

LUDENDORFF.

22.

Berlin, W. 66, le 7-10-1916.
Leipziger Strasse, 5.

Ministère de la Guerre.
N° 290/10 16. A. H. (S).

Comme suite à la conférence qui, sur l'initiative de Votre Excellence, a eu lieu le 28-9-1916, et en réponse au télégramme I b, n° 30158, le Ministère de la Guerre fait connaître, ci-dessous, son point de vue au sujet de l'emploi des étrangers ennemis en provenance des pays occupés de l'Est et de l'Ouest.

Il existe trois cas où l'on puisse faire appel aux habitants des pays occupés; on peut en effet recruter de la main-d'œuvre, en vue de l'exécution de travaux d'économie de guerre, dans les territoires ci-dessous, classés par ordre d'urgence :

- 1° En Allemagne ;
- 2° en zone des étapes, et en zone d'opérations ;
- 3° dans les Gouvernements Généraux de Belgique et de Russie polonaise.

En ce qui concerne les principes généraux du recrutement de la main-d'œuvre, les avis sont unanimes : il vaut mieux obtenir que les gens acceptent de travailler *volontairement*, que recourir à des *mesures de coercition*. Le Ministère de la Guerre défend aussi son point de vue que l'ouvrier produit plus, toutes les fois qu'il est directement intéressé à son travail. Ce principe se vérifie notamment pour les travaux de technique supérieure, tels que ceux exigés spécialement dans les usines de guerre allemandes. Il faut citer encore en faveur du recrutement *volontaire* la nécessité du travail en commun avec des ouvriers allemands et le danger que des éléments récalcitrants peuvent faire courir à la sécurité de nos établissements. Si l'on veut maintenir ce principe jusqu'à la limite des possibilités, il y aura lieu de perfectionner considérablement les moyens dont nous disposons actuellement pour son application.

Tout d'abord, il y a lieu de donner aux organes chargés de recruter la main-d'œuvre en *Belgique* le développement convenu depuis longtemps avec le Gouvernement Général. A ce sujet, comme on peut s'en rendre compte par l'annexe (jointe avec prière de retour), nous avons vivement insisté auprès de l'Office de l'Intérieur (1) qui, malgré des réclamations multiples, n'est pas encore entré dans la voie des réalisations.

On ne peut fonder que peu d'espoir sur le recrutement de la main-d'œuvre au profit d'exploitations hors de Belgique, tant que les ouvriers émigrants considéreront comme justifiée leur crainte de voir, du fait de leur engagement, leurs conditions d'existence empirer au lieu de s'améliorer. On ne peut s'attendre à ce que les ouvriers

(1) *Reichsamt des Innern*. — Cet organe, qui ne dépendait d'aucun ministère, avait, entre autres attributions, la charge de régler les réquisitions de biens particuliers faites, au nom de l'Empire, dans les pays ennemis occupés. (Note du T.)

belges se présentent avec joie et en grandes masses pour entreprendre du travail en Allemagne ou en France, dans la zone des opérations et des étapes, tant que, en agissant ainsi, ils seront privés, eux et leur famille, des secours de la *Commission for Relief*, subissant ainsi un grave préjudice dans leur situation économique. D'autres facteurs interviennent, presque aussi importants : la continuation de travaux nullement indispensables, et aussi le paiement indéfini des secours grâce auxquels les entrepreneurs de Belgique, et, sans le vouloir, les autorités allemandes, empêchent la main-d'œuvre utilisable d'émigrer. Il va de soi qu'aucune main-d'œuvre allemande, en dehors d'un faible personnel dirigeant, ne doit être employée en pays conquis. On étudie avec soin dans quelle mesure les industries du territoire belge occupé peuvent être employées à l'exécution de commandes pour le compte de notre économie de guerre. En tout cas, toute autre activité doit cesser.

En Pologne russe, on procédera de même à l'engagement des ouvriers non indispensables dans le pays. D'autre part, et sur ce point M. l'administrateur en chef de la Centrale des travailleurs allemands est d'accord avec le Ministère de la Guerre, il est de toute première importance que les recruteurs puissent, au moment de l'engagement, donner aux ouvriers l'assurance ferme qu'une permission d'une ou deux semaines à passer chez eux leur sera accordée au bout d'un temps déterminé. Cet appât est le seul qui puisse encore nous procurer un assez grand nombre d'ouvriers polonais volontaires pour l'Allemagne. A cette concession, faite dans la forme prévue par le Ministère de la Guerre, on ne peut en aucune façon objecter que le fonctionnement des usines ne peut subir de temps d'arrêt. En effet la permission ne sera accordée que pendant la durée du contrat. De la sorte, en cas d'infraction, on conserverait la possibilité de ramener de force le délinquant. Le Ministère de la Guerre s'est efforcé de donner satisfaction, depuis un an, aux Ministères civils de Prusse, et en particulier à celui de l'Intérieur, qui protestaient contre la douceur des règlements existants. De

même, le Ministère de l'Intérieur devrait cesser de s'opposer plus longtemps à l'importation d'ouvriers juifs polonais, sous prétexte que, d'après les déclarations de l'administration de la Pologne russe, ce serait priver les exploitations du pays de très nombreux travailleurs vigoureux et laborieux.

Toutes ces difficultés que rencontre l'importation d'étrangers ennemis proviennent de la complication et du détail extrêmes des règlements sur les passeports (certificats de non-suspects) et la circulation à la frontière, tels qu'ils ont été édictés par l'État-Major de la région III b, et tels qu'ils sont appliqués d'accord avec les autres régions. *Le Ministère de la Guerre serait reconnaissant à l'État-Major de la III^e Région de faire passer les exigences de l'économie de guerre avant ces formalités.*

Ces mesures une fois prises, on réussirait à tirer de la Belgique et de la Pologne russe, par voie d'engagement volontaire, une importante quantité de main-d'œuvre pour les travaux de guerre de l'Allemagne. Si, après avoir tout tenté, il reste encore des quantités appréciables de forces vives susceptibles d'être utilisées, et qui se soustraient à ce mode de recrutement, il ne nous restera plus qu'à faire appel à la coercition. Les considérations tirées du droit des gens ne doivent pas nous arrêter; elles doivent céder devant cette nécessité implacable que toute main-d'œuvre soumise à la domination allemande doit produire au maximum pour notre économie de guerre. En outre, il y a lieu de rappeler que bien des auteurs donnent au terme « opérations de guerre (1) » une interprétation basée sur l'étude scientifique même du droit de la guerre, et beaucoup plus étroite que celle admise généralement par les administrations. De plus, la présence de nombreux sans-travail constitue un danger pour la sûreté publique. Pour parer à ce danger, on peut expédier de force des travailleurs partout où on en a besoin, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur.

On ne doit pas renoncer au recrutement *par la force*

(1) En français dans le texte. (N. du T.)

des ouvriers belges, *notamment* pour les travaux que réclame le Chef des chemins de fer de campagne en territoire français occupé.

Ces travaux exigent une main-d'œuvre qu'il faut par tous les moyens possibles trouver en Belgique. C'est en effet la seule façon de récupérer les nombreux prisonniers de guerre, actuellement retenus en territoire français, en vue de leur emploi intensif aux travaux urgents de l'intérieur. Ce qui fut dit à la réunion du 28-9-1916, ne permet guère d'espérer que des volontaires se présenteront pour ces travaux en zone d'opérations.

Dans cette même réunion, les représentants du Gouvernement Général de Belgique ont exprimé la crainte que l'application de semblables mesures de coercition ne fût pas opportune.

Le Ministère de la Guerre ne peut partager cette crainte.

Il lui est impossible de croire que ces mesures puissent nuire sensiblement au recrutement de volontaires pour les usines allemandes, ni au travail librement consenti sur les chantiers belges.

Le contraire lui paraît plus vraisemblable.

Si vraiment on faisait une sérieuse application de la contrainte pour envoyer de la main-d'œuvre effectuer, dans la zone des opérations et dans celle des étapes, la besogne pour laquelle on ne trouve pas de volontaires, il pourrait être de l'intérêt des Belges, bien plus que maintenant où il n'existe aucun procédé coercitif, de saisir les occasions de travailler de plein gré dans les usines belges et allemandes et de s'y cramponner. Les conditions y sont en effet plus agréables, et surtout il y a moins de danger pour un plus gros salaire. De la sorte, les conditions militaires à l'extérieur et les conditions économiques à l'intérieur s'uniraient pour faire pression sur les travailleurs. Si cette contrainte indirecte, destinée à faire accepter du travail dans les usines *allemandes*, n'était pas assez efficace pour provoquer un afflux suffisant de Belges, le Ministère de la Guerre, tout en se rendant parfaitement compte des arguments examinés plus haut, n'hésiterait pas devant la réquisition directe de la main-d'œuvre.

En vue d'être parfaitement renseigné sur les conditions du travail en pays occupé et de pouvoir toujours apprécier exactement dans la suite les possibilités d'application des procédés indiqués plus haut pour se procurer de la main-d'œuvre, le Ministère de la Guerre a besoin de recueillir des impressions sur place. Votre Excellence est donc instamment priée de vouloir bien se charger d'aviser les Gouvernements Généraux (1) et les inspections des étapes que toutes facilités doivent être données aux représentants du Ministère de la Guerre pour leur permettre d'étudier, en tout temps, les exploitations industrielles et agricoles, et aussi la situation du marché de la main-d'œuvre en pays occupé.

Votre Excellence voudra bien s'entendre à cet effet avec les Gouverneurs Généraux de Bruxelles et de Varsovie.

P. O. *Signé* : VON WRISBERG.

23.

(Voir aussi pièce 6 du chapitre II)

Procès-Verbal

de la séance de la commission qui s'est réunie à l'Office de l'Intérieur le 17 octobre 1916, et à laquelle participaient les Services de l'Empire et ceux de Prusse.

Objet de la réunion : Fourniture de main-d'œuvre à l'Industrie de guerre.

I. — *Apport d'ouvriers des territoires occupés.*

a) Travailleurs en provenance du territoire du Gouvernement Général de Varsovie.

Il y a lieu de pousser aussi loin que possible le recrutement des ouvriers polonais-russes, effectué jusqu'ici avec succès par les bureaux officiels du Travail aussi bien que par la Centrale minière allemande.

(1) Les Gouvernements Généraux n'étaient pas subordonnés au G. Q. G. Nous n'avions nullement le droit de leur donner des instructions. (Note de l'auteur.)

Le prélèvement d'environ 30.000 ouvriers juifs, proposé par l'Administration de Varsovie, est admis (le Ministère de la Guerre, l'Office Impérial de l'Intérieur, et le Ministère de l'Intérieur ont formulé leur adhésion de principe à cette mesure).

b) Main-d'œuvre en provenance des territoires du Gouvernement Général de Belgique.

Le recrutement d'ouvriers acceptant volontairement de travailler est bien préférable à la déportation d'ouvriers contraints et forcés. On fera donc tout au monde pour encourager le premier de ces procédés.

A cet effet, le bureau d'Industrie installé en Belgique sera organisé au plus vite pour que son action devienne efficace. Appel sera fait à la Centrale des travailleurs allemands et à son expérience en matière de recrutement de main-d'œuvre. On devra enfin s'assurer le concours du Ministère de la Guerre, afin de garantir que les ouvriers belges seront envoyés directement sur les chantiers qui travaillent pour la guerre.

Avec les ouvriers qui se présenteront volontairement, le Bureau de l'Industrie traitera ferme, par contrat de travail (modèle de contrat de la Centrale du Travail). A cet effet, le premier point à considérer sera l'attribution d'un salaire approprié et d'une nourriture convenable. Peut-être y aurait-il avantage à ce que ce fût l'Administration militaire qui fournit la graisse et la viande aux ouvriers, belges compris, des usines de munitions.

En ce qui concerne les ouvriers belges déportés par force, il appartiendra également au Bureau de l'Industrie, d'accord avec le Ministère de la Guerre, de déterminer les chantiers d'Allemagne où les occuper. Ces ouvriers seront transportés en groupes sur ces chantiers; ils y recevront un logement approprié; ils seront conduits du cantonnement au travail et ramenés de même, leur travail terminé.

On usera de moyens propres à décider peu à peu les ouvriers soumis au travail forcé à accepter après coup le travail volontaire.

Ne pas organiser de camps de concentration proprement dits pour les travailleurs belges déportés par force. Eviter

même l'expression « Camp ». Employer de préférence le terme « Cantonnement pour ouvriers d'industrie. »

II. — *Appel à la main-d'œuvre de l'Intérieur.*

L'Industrie de production (mines, hauts-fourneaux, aciéries, industrie des explosifs, etc.) ne recevra à peu près uniquement que des hommes, dans la mesure toutefois où il s'agira de travaux sous terre ou au feu. Par contre, l'industrie d'usinage emploiera avant tout des femmes et seulement un faible contingent d'hommes spécialistes.

On ne pourra trouver à l'intérieur qu'une très faible proportion d'ouvriers hommes : les besoins en main-d'œuvre masculine ne pourront donc être couverts que par les travailleurs tirés des pays occupés ou par les prisonniers. Par contre les ouvrières disponibles sont encore en assez grand nombre. Leur recrutement ne sera toutefois possible que si on leur garantit une certaine protection et des facilités de travail déterminées. Il est donc recommandé de maintenir en principe la journée de huit heures pour les ouvrières ; les exceptions ne seraient autorisées que dans des cas spéciaux. Comme, par ailleurs, pour utiliser leurs machines, les usines doivent également marcher la nuit, le travail de nuit s'impose aussi pour les femmes. D'où la nécessité d'organiser dans ces usines des équipes d'hommes travaillant douze heures, en même temps que des équipes de femmes travaillant huit heures.

Décréter le travail forcé au moyen d'une loi paraît contre indiqué, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. En effet l'application de cette loi se heurterait, sans aucune chance de les vaincre, aux difficultés résultant des différences de culture et de conditions sociales entre les individus. Et puis, on ne peut espérer un succès en rapport avec la rigueur de cette intervention légale : en effet, les hommes plus ou moins aptes au travail sont déjà, à peu d'exceptions près, employés dans les chantiers travaillant plus ou moins pour la guerre ; quant aux femmes, suffisamment nombreuses sont encore celles qui demandent à s'embaucher.

III. — *Interdiction pour les ouvriers de l'industrie de guerre de quitter leur poste.*

Le but est d'empêcher les ouvriers de partir des usines chargées des fournitures de guerre. Il ne paraît pas recommandé de modifier, par une loi ou par un édit du Bundesrat, la loi du 1^{er} novembre 1867 sur la liberté d'établissement. Pareille loi aurait bien du mal à passer devant le Reichstag (1). Un édit du Bundesrat serait en butte à de vives critiques de la part du Reichstag. Mieux vaudrait emprunter une autre voie : les Généraux commandant les Régions où l'on a besoin de main-d'œuvre pourraient s'appuyer sur le § 9 b de la loi du 4 juin 1851 sur l'état de siège et interdire aux ouvriers de quitter leur poste de leur propre autorité. L'Etat-Major de la II^e Région de Corps d'Armée a procédé ainsi à l'égard des ouvriers d'industrie, par arrêté du 9 juin 1915 ; les Etats-Majors des I^e, II^e, IV^e, XVII^e et XX^e Régions et ceux des trois régions bavaroises ont tous agi de même à l'égard des ouvriers agricoles, dans la première moitié de l'année 1915. La jurisprudence (y compris celle du Tribunal d'Empire) a reconnu le principe que, lorsque l'autorité militaire, en prenant un arrêté, même de défense, spécifie qu'elle agit « dans l'intérêt de la sûreté nationale, » il n'appartient pas aux tribunaux de vérifier s'il en est réellement ainsi. Néanmoins le succès d'une pareille interdiction paraît douteux si, comme ce fut le cas pour les ouvriers d'industrie de la II^e Région, elle ne vise que la rupture du contrat et l'abandon de son poste avant « l'expiration du contrat » : en effet, les contrats à long terme ne sont pas d'usage avec les ouvriers d'industrie. Mieux vaudrait organiser des « Commissions de compensation » (2) dans le genre de la « Commission de guerre pour les usines métallurgiques de Gross-Berlin » et des commissions de guerre récemment inaugurées, sur le même modèle, dans les X^e, XIV^e, XVIII^e, XII^e, XIX^e Corps d'Armée et dans les trois Corps d'Armée bava-

(1) Malgré tous les inconvénients reconnus! (Note de l'auteur.)

(2) Ausgleichstellen.

rois, pour l'industrie métallurgique et autres industries de même nature qui emploient en grand nombre des ouvriers métallurgistes ; pareille mesure est aussi en préparation dans la IV^e Région. La « Commission de guerre pour les usines métallurgiques de Gross-Berlin » a fait ses preuves. Il faut tendre à organiser des commissions de ce genre dans les districts de notre grosse industrie (Rhénanie, Westphalie et Silésie) où elles n'existent pas encore. On devrait tout au moins créer dans ces districts des commissions d'arbitrage telles que la XI^e Région en a mis sur pied. Au reste, il importera, pour conserver les ouvriers, notamment dans les établissements de l'Etat, de leur assurer la nourriture dans des conditions satisfaisantes, pour eux et leur famille. A ce sujet on peut envisager la fourniture de la viande et de la graisse par l'administration militaire, comme il a déjà été indiqué plus haut (voir I b).

De plus il faudra prendre des mesures pour que, par l'offre de salaires exagérés, les entreprises privées n'incitent pas les ouvriers à désertier les établissements de l'Etat.

Enfin on devra interdire, comme le Ministère de la Guerre l'a déjà prévu, toutes les annonces (dans les journaux, par affiche ou par tout autre moyen de publicité) qui réclament de la main-d'œuvre pour l'industrie ou par lesquelles les ouvriers cherchent de nouvelles places.

IV. — *Récupération de main-d'œuvre dans les entreprises dont le maintien n'est pas absolument indispensable pour l'industrie de guerre.*

On s'efforcera, plus encore que jusqu'à ce jour, de réduire le nombre de ces entreprises qui ne travaillent pas pour la guerre, afin de rendre utilisable pour l'industrie de guerre la main-d'œuvre ainsi libérée.

En première ligne, on interdira la construction des bâtiments privés, quels qu'ils soient, dans la mesure toutefois où cette construction ne serait pas absolument imposée par l'intérêt public. Puis, et sur la même ligne, viennent les autres industries qui ne travaillent pas pour

la guerre, métaux précieux, textiles, etc : il y a lieu d'envisager pour elles de nouvelles restrictions. D'ailleurs, on ne peut certes pas songer à un arrêt complet de ces industries : ce serait compromettre au plus haut point le relèvement de la vie économique allemande après la guerre.

Enfin le passage des ouvriers agricoles dans l'industrie ne pourra avoir lieu que dans une mesure tout à fait restreinte, et seulement pour deux ou au plus trois mois de l'hiver.

Signé : LEWALD.

24.

Bruxelles, le 22-2-1917.

Le Gouverneur Général de Belgique.

P. A. 1. 1652

AU GÉNÉRAL D'INFANTERIE LUDENDORFF.

Excellence (1),

Le chef de ma section politique, le baron von der Lancken, m'a rendu compte des entretiens qu'il a eus avec Votre Excellence, après avoir été reçu par M. le Chancelier d'Empire. Son rapport me permet de constater avec satisfaction que Votre Excellence a, elle aussi, le désir d'encourager une collaboration entre les services qui lui sont subordonnés et ceux placés sous mes ordres, dans toutes les affaires où les intérêts du Haut-Commandement et les nécessités de l'Administration qui m'est confiée viennent à se rencontrer.

Votre Excellence sait, et M. de Lancken l'a confirmé, que mon premier soin a été, de tout temps, de donner satisfaction, dans la plus large mesure, aux nécessités de la conduite de la guerre. Après comme avant, je suis décidé à faire passer les intérêts de l'armée avant toute autre considération.

Votre Excellence n'est pas sans ignorer que la politique

(1) Cette pièce n'a rien à voir de particulier avec les questions ouvrières. Elle caractérise simplement l'attitude du Gouverneur Général à l'égard du G. Q. G. (Note de l'auteur.)

de l'Empire réclame instamment que je crée, en administrant le territoire qui m'est confié, des « valeurs » qui survivent à la guerre. Je me suis efforcé d'administrer ce pays comme l'exige la réputation de l'Allemagne dans le monde. Je tâche d'établir un état de choses qui permette, après la guerre, d'utiliser la Belgique comme un instrument d'édification de la puissance mondiale allemande. En tout ceci, je n'ai qu'un but : faire en sorte que les résultats de la guerre soient fructueux pour notre patrie.

Accorder ma mission avec la nécessité de satisfaire aux besoins de l'armée : tel est mon souci de tous les instants. A ces buts que l'on m'impose, je ne pourrai consacrer l'intégralité de mes forces que si l'on a confiance dans les efforts que je ferai pour me conformer aux exigences militaires. Je dois rester libre d'adapter l'application des mesures, que le G. Q. G. estime nécessaires, aux circonstances que je suis seul en situation d'apprécier sagement.

Le rapport de M. von Lancken m'a permis de constater, à ma grande satisfaction, que Votre Excellence tient compte de ces nécessités. De plus, Votre Excellence est disposée à faire ce qu'il faut pour que, dans la partie de la zone des étapes qui intéresse mon Gouvernement, on facilite ma politique générale et en particulier la politique flamande et religieuse chère à Sa Majesté : j'en suis profondément heureux. Enfin, j'ai appris avec reconnaissance qu'il était dans les intentions de Votre Excellence de donner, à ce sujet, des instructions spéciales aux Généraux commandants d'Armée et aux Inspections d'Étapes intéressées.

De la sorte, je puis l'espérer, nos services à tous deux commenceront à travailler avantageusement, la main dans la main. Persévérer dans cette voie me sera un soulagement véritable dans l'accomplissement de mes multiples devoirs.

De Votre Excellence le très dévoué,

Signé : BARON VON BISSING,
Colonel-Général.

25.

G. Q. G., le 3-3-1917.

Chef de l'État-Major Général
de l'Armée en campagne
II n° 49000 op.

AU COLONEL-GÉNÉRAL BARON VON BISSING,
GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE BELGIQUE,

Votre Excellence a eu la bonté de me faire tenir une copie du rapport semestriel du 24-2, section II b. n° 1067/17. L'annexe 2 de ce rapport traite du transport en Allemagne d'ouvriers belges provenant du territoire du Gouvernement Général.

Dans bien des cercles officiels et privés en Allemagne, l'opinion s'est répandue que le G. Q. G. était le promoteur de l'idée de la déportation des chômeurs belges. On exploite cette idée contre le G. Q. G., à qui on fait porter la prétendue responsabilité de l'échec complet de cette mesure. Telles sont les seules raisons qui me poussent, en cette circonstance, à m'appuyer sur le contenu de l'annexe 2 du rapport semestriel pour fixer les points suivants :

1° La déportation des chômeurs s'imposait pour des raisons de sûreté ; elle n'est pas contraire au droit des gens.

2° Ce n'est pas le G. Q. G. qui a eu le premier l'idée d'une déportation *en masse*, effectuée par la force, mais bien le Ministère de la guerre (voir p. 6 du mémoire).

3° Une déportation forcée, à une échelle réduite, était déjà prévue par l'ordonnance du Gouverneur Général du 15-5-1916 (voir p. 7 du mémoire).

4° Le programme d'armement de septembre 1916 arrêté, il fallait s'assurer la main-d'œuvre suffisante. De l'avis du Ministère de la guerre et des industriels (voir p. 9 du mémoire), qui seuls pouvaient avoir une opinion sur la situation de la main-d'œuvre en Allemagne, il n'y avait pas d'autre solution que le transport en Allemagne des ouvriers belges dont, pour la plupart, les forces restaient

inemployées. Au cours d'une réunion tenue à Bruxelles le 11-10, les représentants de l'industrie fixèrent à 20.000 par semaine le chiffre des ouvriers belges, dont on avait besoin (voir p. 8 et 9 du mémoire). Le G. Q. G. n'a pas provoqué cette réunion; il n'est pas intervenu non plus dans la détermination de ce chiffre de 20.000.

5° Ce nombre de 20.000 fixé sans l'entremise du G. Q. G., ce dernier n'a pas insisté spécialement pour qu'on en finit avec les mesures préparatoires au transport de ces 20.000 hommes. Ce n'est que le 11-11 que le G. Q. G. a demandé quand on pourrait compter sur le transport de 20.000 travailleurs par semaine. Il ne pouvait rien faire pour accélérer les mesures préparatoires à cette opération, puisque M. le Gouverneur Général a indiqué le 12-11, sous le n° Ic 140 secret, que les préparatifs étaient terminés le 12-11 (voir p. 26/27 du mémoire).

Le G. Q. G. a cependant, cela va de soi, appuyé énergiquement, mais sans se mêler du détail, la demande de main-d'œuvre belge formulée par les industriels. A son point de vue, en effet, la pénurie de main-d'œuvre mettait en question l'accomplissement du programme et, par le fait, l'issue de la campagne.

6° Le mémoire affirme (page 26) que, dans bien des cas, ce ne sont pas tant les déportations en elles-mêmes, qui ont soulevé l'opinion que la façon de choisir les travailleurs (non-chômeurs); selon lui, ces « abus » sont, pour une part, la cause initiale des difficultés opposées par les Belges eux-mêmes.

7° Le résultat de la déportation fut une recrudescence très importante des embauchages *volontaires*: ce fait ne se serait pas produit sans la menace de coercition (voir page 29 du mémoire).

Je n'ai pas besoin de donner l'assurance à Votre Excellence, qu'en tirant ces conclusions de son rapport, je n'ai nullement l'intention de critiquer Votre Excellence ou certains de ses services, d'autant moins que je partage tout à fait les vues de Votre Excellence. Je me contente de faire fonds sur certaines données du mémoire en opposition avec d'autres opinions, d'autres sons de cloche; à

l'extrême rigueur, je pourrais m'en servir dans l'intérêt du G. Q. G.

Mais je ne me permettrais pas d'agir ainsi sans en avoir prévenu Votre Excellence, et sans lui avoir demandé si Elle reconnaît la justesse de mes conclusions. Je serais particulièrement reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien me fixer sur ce point(1).

Signé : von HINDENBURG.

(1) Le Général von Bissing a reconnu la justesse des conclusions, de 1 jusqu'à 7.

CHAPITRE III

QUESTIONS FINANCIÈRES SALAIRES ET BÉNÉFICES DE GUERRE

TABLEAU DES DIFFÉRENTES PIÈCES

N°	N° de sortie.	Destinataire.	Analyse.
1	II N° 2452 secret op. 9-3-17	Ministère de la Guerre et Chancelier d'Empire.	Questions relatives aux salaires.
2	II N° 57722 op. 15-6-17	Chancelier d'Empire.	Réduction des dépenses de guerre.
3	II N° 72467 op. 8-12-17	Office de guerre, Ministre des Tra- vaux publics, Chancelier d'Empire.	Les dépenses de guerre ont monté de façon qui n'est pas naturelle. Nécessité de porter remède par la réduction des bénéfices de guerre, la compression des sa- laires dans l'industrie de guerre. Baisse des prix pour les matières premières et les vivres.
4	II N° 72467 op. II ang. 26-12-17	Secrétaire d'État à l'Office des finances de l'Empire.	Il faut absolument entreprendre la réduction des salaires. A cet effet : plus d'augmentation des prix, suppression du commerce clandestin, baisse des prix pour les objets d'usage courant. Me- sures contre l'accaparement de la main-d'œuvre par la promesse de salaires plus élevés.
5	II N° 74785 op. 9-1-18	Ministre de la Guerre.	On ne méconnaît pas absolument les difficultés de la situation financière. Objections de principe à la réduction des soldes d'offi-

N°	N° de sortie.	Destinataire.	Analyse.
6	II N° 81479 op. 25-3-18	Secrétaire d'Etat de l'Office des finances de l'Empire.	<p>ciers. Comparaison avec les salaires et les bénéfices de guerre à l'intérieur. Indications sur les services rendus par le corps des officiers de l'active.</p> <p>Rejet du projet de l'Office du Trésor, de confier à une Commission installée par le G. Q. G. l'exécution de mesures destinées à réduire les dépenses de la guerre. Le G. Q. G. n'a en effet rien à voir avec la responsabilité constitutionnelle du Reichstag. Les voies à suivre pour améliorer l'économie financière restent les suivantes : réduction des bénéfices des employeurs, administration intelligente des prix des matières premières, obstacles à la hausse des salaires, diminution progressive des salaires, empêcher toute nouvelle augmentation du prix des vivres et des objets de première nécessité.</p>
7	I. L. N° 6214 22-4-18 I. L. N° 6214 22-4-18 II N° 8102 secret. op. 11-5-18	Chef de l'E. M. G. et Ministre de la Guerre. Ministre de la Guerre.	<p>Lettre de l'Office du Trésor, en date du 22 avril 1918, en réponse au Chef de l'Etat-Major Général et au Ministre de la Guerre.</p> <p>Impossible d'adhérer à une réduction des soldes d'officiers supérieurs. Hausse du prix de la vie. Revenus dans les professions libérales, notamment dans la banque, l'industrie, et dans les milieux ouvriers, ont considérablement augmenté. L'assainissement de la situation financière n'est possible que par la baisse sur les objets de première nécessité, et par la réduction des bénéfices de guerre. Arrêt dans le mouvement des salaires.</p>
8	II N° 88209 op. 6-6-18	Ministère de la Guerre. Office du Trésor. Office économique de Guerre.	Renchérissement de la vie écrasant surtout pour les personnes à traitement fixe; par conséquent, la solde nette des officiers doit être augmentée dès maintenant, sans attendre la paix. Le renvoi de cette mesure jusqu'à la paix n'est pas possible.
9	II d N° 1460 28-6-18 II N° 9043 secret op. 2-7-18	Ministre de la Guerre. Ministre de l'Intérieur.	<p>Lettre du Ministre de l'Intérieur.</p> <p>Attitude à l'égard des questions de salaire.</p>

N°	N° de sortie.	Destinataire,	Analyse.
10	Ic/II N° 93101 op. 26-7-48	Ministre de la Guerre.	Nécessité d'augmenter les soldes de tous les officiers et hommes de troupe appartenant à des corps de troupe mobilisés. (Cherté, comparaison avec le coût de la vie à l'intérieur.) De même, augmentation des pensions des veuves et orphelins d'officiers.

1.

G. Q. G., le 9-3-1917.

Chef de l'Etat-Major-Général
de l'Armée en campagne,
II n° 2452 secret op.

AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Il est indéniable qu'une série de phénomènes fâcheux, qui se produisent à l'intérieur, doivent exercer progressivement une influence malsaine sur le moral du soldat. Il importe de sauvegarder le bon esprit de notre armée : étant donné la stagnation de notre industrie de guerre, il compte double pour la décision militaire de la campagne. C'est pourquoi je considère qu'il est de mon devoir de signaler les abus les plus criants et de supplier qu'on engage contre eux une lutte sans merci.

1° *L'accroissement continu* des salaires doit particulièrement frapper nos soldats et les aigrir au plus haut point. Il y a d'ailleurs une ironie atroce dans ce fait que le troupier, qui risque sa vie et sa santé au front, touche quelques sous, tandis que, chez lui, l'ouvrier d'usine reçoit peu à peu des salaires qui souvent dépassent le traitement des fonctionnaires supérieurs. De nos jours, un ouvrier spécialiste très apprécié est mieux payé qu'un officier supérieur au front.

Tout aussi néfaste est, à l'intérieur, la disproportion entre les hommes du service auxiliaire et les femmes d'une part, et les militarisés ou les fonctionnaires travaillant à leurs côtés d'autre part. Les premiers, malgré un rendement et une responsabilité moindres, touchent souvent quatre fois plus que les autres.

Sous ce rapport, les familles de militaires sont les plus durement atteintes.

Si l'on estimait un jour que la réduction des soldes d'officiers fût nécessaire pour raison d'économie, pareille mesure devrait s'imposer, et sur une large échelle, à l'égard des hommes du service auxiliaire, etc.

2° Dans leur ensemble, les grèves réussissent : c'est là une circonstance particulièrement défavorable. Issues généralement d'une réelle détresse alimentaire, elles rebondissent le plus souvent sur des augmentations de salaire, auxquelles les usines doivent se soumettre tout net, faute de quoi les fournitures à l'armée diminueraient encore plus. Les ouvriers savent cela et l'exploitent de plus en plus, poussés par des excitateurs sans conscience. Il n'y a aucun doute que la contexture malheureuse de la loi sur le service auxiliaire n'en soit la cause essentielle. Initialement, cette loi devait établir quels étaient les devoirs envers la patrie ; au lieu de cela, on en a fait un instrument de lutte pour les prétendus droits des travailleurs. Il est profondément regrettable qu'à une époque où l'issue de la guerre est essentiellement fonction du rendement de l'industrie de l'armement, des grèves éclatent sur une vaste échelle, et imposent leurs exigences sans condition : c'est un mauvais signe du sentiment du devoir chez les grévistes. Et pourtant, il y a peu de temps encore, ces mêmes hommes étaient prêts à tenir à tout prix pour l'Empereur et pour l'Empire. Il est clair qu'on les a écartés du droit chemin et qu'ils sont l'objet d'excitations.

Cet état de choses ne peut durer. Il faut y porter remède, sinon il *nous conduira à l'abîme, grâce à la situation qu'il crée à l'intérieur.*

Pour faire disparaître les abus signalés plus haut (§ 1 et 2), il est avant tout nécessaire, à mon sens, d'enseigner où est le devoir et faire de la propagande à cet effet. Nous ne devons pas laisser aux mauvais éléments le monopole de « la propagande ».

De plus *il faut agir impitoyablement contre les fauteurs de grèves et leur appliquer la rigueur des lois.* La loi sur le service auxiliaire s'y oppose jusqu'à un certain point.

Par contre, la loi sur l'état de siège donne toutes les facilités désirables.

Dans les autres pays, où le sentiment du devoir chez les travailleurs ne menace pas en général d'être plus mauvais que chez nous, on en est arrivé peu à peu à envisager des mesures coercitives contre les éléments rebelles.

Votre Excellence pourrait s'éclairer sur l'idée qu'on se fait dans les milieux industriels du danger que présentent la hausse des salaires, les grèves, et l'instabilité de la main-d'œuvre. J'ai sous les yeux des déclarations de personnalités qui soulignent énergiquement la gravité de la situation.

Traiter en détail le côté financier et social de la question, n'est pas de ma compétence. Chacun devrait pourtant comprendre que nous créons un état de choses dont nous ne pourrions sortir sans que l'Etat n'en soit profondément ébranlé.

AU CHANCELIER D'EMPIRE.

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence un rapport que j'envoie aujourd'hui à M. le Ministre de la Guerre.

Ci-joint également copie d'une note du Directeur Général de la Fabrique allemande d'Armes et de Munitions. Pour le reste, je m'en réfère aux rapports de M. Krupp von Bohlen que l'on a fait parvenir à Votre Excellence.

Signé : VON HINDENBURG.

2.

G. Q. G., le 15-6-1917.

Chef de l'Etat-Major-Général
de l'Armée en campagne,
II n° 57-722 op.

AU CHANCELIER D'EMPIRE.

M. le Secrétaire du Trésor d'Empire m'a fait tenir un double du rapport qu'il a adressé à Votre Excellence le

21-5-1917, et qui traite de la situation financière de l'Empire.

J'y remarque, avant toute autre chose, que les dépenses de guerre mensuelles ont *constamment monté*, et dans des proportions assez considérables qui ne correspondent pas à la faible augmentation effective de l'industrie de guerre et autres choses. La raison de cette progression inquiétante des frais engagés pour la guerre se trouve, pour une part qui est loin d'être insignifiante, dans la hausse inouïe des salaires des ouvriers qui, indirectement ou directement (grâce au renchérissement de tous les produits), surchargent de plus en plus la bourse de l'Etat. Les salaires élevés ont réagi à leur tour sur les prix des objets nécessaires à la *vie journalière* et les ont fait monter.

Ce phénomène est très inquiétant, mais, malheureusement, et pour la plus grande part, on l'a voulu. Comme je l'ai fait remarquer à l'époque, par ma note du 23-10-1916 II n° 37768 op., j'étais d'avis que deux mesures s'imposaient : l'augmentation du service militaire obligatoire, en modifiant les conditions d'aptitude et les limites d'âge, et l'assimilation du travail dans les usines de guerre au service militaire. Cela nous aurait permis, dans la suite, de régulariser les salaires et le prix de la vie, de diminuer ainsi le coût de la guerre, et en même temps d'éviter cette injustice criante qu'un homme, bon pour la guerre, expose sa vie en campagne pour quelques sous, tandis que celui qui reste en sûreté à la maison reçoit des salaires qui, pour quelques-uns, sont plus élevés que le traitement d'un Conseiller de Régence ou d'un officier supérieur. La « loi sur le Service auxiliaire », qu'on a fait sortir au lieu de mon projet, a, dans sa forme actuelle, pour conséquence forcée la lutte pour les salaires. On ne parle presque plus du « devoir » mentionné dans le § 1 de la loi : les « droits » passent de beaucoup au premier plan.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer que je suis partisan, et de tout cœur, d'une large assistance de l'ouvrier et de l'amélioration de sa condition sociale. Je regrette vivement que, par endroits, l'alimentation de nos ouvriers ait été fortement négligée. Mais la loi sur le Service auxi-

liaire, dans sa forme actuelle, compromet la résistance financière de l'Etat, en dehors de ses autres funestes conséquences d'ordre secondaire, telles que la démoralisation, notamment de la jeunesse et des femmes, la suppression des classes moyennes, et la confusion complète entre la notion du droit et celle du devoir.

Il faut « tenir » au point de vue financier. L'évolution de notre situation économique, et surtout notre situation militaire sont essentiellement fonctions de cette nécessité, dans le présent et dans l'avenir. C'est pourquoi j'estime qu'il est de mon devoir d'attirer l'attention sur ces dangers et d'affirmer qu'il est nécessaire de les combattre : *il en est encore temps*. A cet effet :

1° La meilleure solution consisterait à abroger la loi sur le Service auxiliaire, et à créer respectivement un « service militaire obligatoire » élargi, et un « service auxiliaire obligatoire pour les femmes ». Il y serait tenu un grand compte de l'assistance aux travailleurs.

2° En outre, il me paraît nécessaire que tous les services et toutes les administrations de l'Etat contrôlent ou soient contrôlés, suivant le cas, en vue de s'assurer que le personnel des fonctionnaires, hommes et femmes, n'est pas exagéré. On pourra ainsi, je pense, récupérer des *forces vives considérables*, notamment dans les sociétés de guerre nouvellement créées, et même dans les bureaux militaires.

3° Que la loi sur le Service auxiliaire soit modifiée ou non dans le sens du § 4, il y aurait lieu de fixer des prix limites, variables suivant les localités, pour le paiement des fonctionnaires maintenus sur place et des auxiliaires (secrétaires hommes et femmes, etc.) et d'écarter par principe toutes les demandes d'augmentation. Sur ce point on se plaint spécialement de l'Industrie et du Commerce.

4° Enfin, tous les ouvriers et autres personnes engagées par contrat pourraient, dans la mesure où ils n'ont pas de famille à nourrir, être invités à payer largement des suppléments pour les caisses d'invalides et de mutilés de guerre.

Il est certain qu'une grande partie des combattants qui

tiennent la campagne, auront besoin d'une permission de détente ou de soins médicaux avant de reprendre leurs occupations du temps de paix; ils pourront ainsi refaire leur santé quand il en est encore temps. Un grand nombre verra sa capacité de travail diminuée. Que ceux qui rapportent actuellement à la maison des salaires immodérés, que les personnes qui n'ont à s'occuper que d'elles-mêmes paient pour eux : ce n'est que justice qu'on les y invite très vigoureusement.

Signé : von HINDENBURG.

3.

G. Q. G., le 8-12-1917.

Le Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 72467 op.

AU CHEF DE L'OFFICE DE GUERRE.

AU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

AU CHANCELIER D'EMPIRE.

A L'OFFICE ÉCONOMIQUE DE GUERRE.

AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE L'OFFICE DU TRÉSOR D'EMPIRE.

Depuis assez longtemps déjà, M. le Secrétaire d'Etat à l'Office du Trésor d'Empire a, par ses déclarations, fait ressortir que la situation financière était extrêmement défavorable : finalement, elle compromettrait la continuation de la guerre et notre rétablissement, la campagne terminée. La raison en est que le coût de la guerre a augmenté de façon qui n'est *pas du tout naturelle*. Depuis, j'ai pris connaissance du procès-verbal de la conférence tenue au Ministère des Travaux Publics le 21-10, relative à la répercussion des salaires de l'industrie de guerre sur ceux de l'administration des chemins de fer. J'ai lu également la note du Chef de l'Office de guerre du 23-11, sur la baisse du prix de la vie. Ces pièces confirment absolument la manière de voir de M. le Secrétaire d'Etat de l'Office du Trésor et la nécessité d'apporter un remède à la situation.

Puisque la solution de cette question présente une importance si grande pour la continuation de la guerre et la puissance militaire du Reich dans l'avenir, j'estime qu'il est de mon devoir de soumettre quelques observations sur les questions qui nous occupent :

Le manque de matières premières, de vivres et de main-d'œuvre a conduit à une hausse générale des prix : la chose était explicable en soi. Cette hausse était supportable tant qu'elle s'adaptait aux conditions générales des revenus de l'Etat et des particuliers — c'est-à-dire qu'elle ne provoquait pas d'une part des salaires exorbitants, ni des dépenses exagérées d'autre part — et tant qu'elle ne nous mettait pas en mauvaise posture pour le temps de paix, quand nous reprendrons la concurrence sur le marché mondial.

Mais nous sommes sortis de ces limites. La hausse des prix s'étend sur les domaines suivants.

a) *Bénéfice de guerre des patrons.* Les bénéfices de l'industrie de guerre, ceux des autres fournisseurs de la guerre, ont, en grande majorité, dépassé la juste mesure : aucun doute là-dessus. Ils coûtent un argent fou à l'Etat. Je salue donc les efforts qui se proposent la réduction des bénéfices de guerre que l'on a particulièrement constatés ces derniers temps, de même que l'intention de vérifier les prix de revient en remontant jusqu'aux matières premières, et de fixer des prix raisonnables en prenant pour base les résultats de cette vérification. Assurément il faut s'attendre à une résistance de la part des fournisseurs. On n'obtiendra la pleine lumière, et grâce à elle, des résultats effectifs, que si les commissions chargées de la vérification des prix reçoivent pouvoir de procéder ou de faire procéder sous serment à des interrogatoires. Je me permets d'attirer l'attention sur ce fait qu'en Angleterre l'action de l'Etat se fait sentir jusque dans le détail de la taxation des prix ; la plupart des usines de guerre sont soumises à un contrôle des plus sévères de la part de l'Etat ; enfin, malgré une hausse considérable des salaires, une forte baisse des prix s'est produite au cours de la guerre, par exemple pour l'acier et le fer.

b) *Matières premières*. Ce n'est pas seulement dans l'industrie de la guerre, que nous avons assisté à une élévation immorale des prix : le même fait s'est produit pour bien des matières premières que l'État tient en régie, et bien des objets d'un usage quotidien.

Il n'y a pas à chercher pourquoi les prix se sont multipliés pour la chaussure, l'habillement et même, par exemple, pour l'oxygène et le carbure : les taxes fixées par l'État sont d'ailleurs cause, pour une part, de cette hausse. Le cuir, le coton, la toile, etc., sont assurément très rares, mais cela ne justifie en rien les prix exagérément élevés. Nous avons le droit, en temps de guerre, d'imposer des limites au libre jeu de la loi de l'offre et de la demande. C'est un devoir absolu pour l'État de faire en sorte que les objets de première nécessité soient livrés au commerce à des prix assez facilement accessibles aux personnes peu fortunées. Seul, le rationnement peut empêcher que certains individus soient défavorisés.

c) *Vivres*. Le marché officiel des vivres est celui qui présente les conditions de prix relativement les moins immorales. Le prix des vivres indispensables est abordable. Toutefois il importe absolument qu'on engage une lutte au couteau contre le *mercantilisme*. Sera-t-il possible d'atteindre, dans ce domaine, des résultats effectifs? Cela me paraît certes contestable, aussi longtemps du moins que nous n'aurons pas installé des tribunaux spéciaux travaillant vite et dont les sentences soient immédiatement exécutoires. Sur ce point encore l'Angleterre peut nous servir d'exemple. Assurément l'immoralité a déjà fait beaucoup de progrès. Raison de plus pour intervenir.

d) *Salaires*. Les salaires d'ouvriers ont fortement monté au cours de la guerre. L'échelle de cette hausse est d'ailleurs très variable. En bien des endroits, l'augmentation suit le renchérissement des vivres, qui est un fait; mais dans bien des milieux ouvriers de l'industrie de guerre, elle dépasse de beaucoup la limite correspondant au renchérissement. Je vois la preuve de ce que j'avance dans cette circonstance que la dissipation, le luxe, le dégoût du travail se manifestent dans certains milieux

ouvriers. Il doit donc y avoir d'autres causes de la hausse des salaires. Il faut les chercher, pour une part, dans l'agitation entretenue chez les ouvriers et dans l'excitation systématique de la convoitise; on exploite ainsi méthodiquement la gêne où nous nous trouvons. Mais ce sont les gros bénéfices de guerre des patrons qui, dans cette question des salaires, ont exercé une influence prépondérante.

Tant que ces conditions subsisteront, de nouvelles hausses des salaires se produiront, dont la conséquence indirecte sera une nouvelle augmentation des bénéfices de guerre : c'est une vis sans fin.

C'est pourquoi la réduction des bénéfices de guerre et du prix de la vie est d'une urgence extrême. C'est là qu'il faut d'abord porter le fer. En attendant nous devons, de toute façon, nous opposer absolument à toute augmentation injustifiée des salaires.

Puis il faudra procéder à une sérieuse réduction des trop gros salaires que paie l'industrie de guerre. J'ai déjà signalé que l'accroissement de ces salaires ne trouve pas de contre-partie dans une augmentation correspondante des revenus chez les autres catégories de travailleurs. Tel est le cas pour toutes les classes moyennes et la grande majorité des salariés à traitement fixe. Cette situation ne peut durer. Il ne nous reste que deux alternatives. Ou bien nous maintenons les salaires de l'industrie de guerre au taux actuel, et alors il nous faudra faire en sorte que les revenus des catégories signalées plus haut soient relevés dans la même proportion; l'Etat pourra tout juste supporter une pareille charge. Ou bien nous ramenons les salaires de l'industrie de guerre dans des limites acceptables, et dans ce cas nous ne pouvons renoncer complètement à augmenter les traitements fixes; mais il nous est loisible de ne pas dépasser un taux raisonnable.

Nous aurons à reprendre la lutte pour rétablir notre situation sur le marché du monde : autre raison qui exige impérieusement la réduction des salaires (1). C'est dans les premiers moments de la paix que cette lutte sera le

(1) A cette époque je me croyais encore en droit d'espérer que le renchérissement général pourrait être canalisé. (Note de l'auteur.)

plus dure. Quand finira la guerre? personne ne le sait. Par suite, il y a des mesures à prendre pour ramener les bénéfiques, les revenus, les salaires à de saines proportions : ces mesures ne souffrent aucun délai. Il va de soi que le retour au système économique du temps de paix ne peut s'accommoder des salaires élevés. Une réduction brusque, se produisant à ce moment-là seulement, aurait une répercussion énorme dans les milieux ouvriers, et provoquerait un mécontentement justifié, surtout chez ceux qui ont versé leur sang et exposé leur vie au front.

Signé : LUDENDORFF.

4.

G. Q. G., le 26-12-1917.

Chef de l'État-Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 72467 op. II Ang.

AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE L'OFFICE DU TRÉSOR D'EMPIRE.

Mon délégué m'a rendu compte de la conférence qui s'est tenue, le 19 courant, à l'Office du Trésor d'Empire, et avait pour objet les questions de salaires, de prix des vivres, etc.

Je me permets d'insister à nouveau sur l'énorme importance que présentent, pour l'intérêt même de l'armée, tous les moyens permettant d'éviter de nouvelles hausses des salaires et de réduire peu à peu ces derniers. Car, franchement, les gros salaires payés aux ouvriers de l'intérieur (bien que seule une élite limitée en profite) mécontentent les hommes du front et gâtent le bon esprit de la troupe. Il faut songer aussi que si les gros salaires ne disparaissent qu'une fois la paix signée, cela produira un effet désastreux sur la classe ouvrière tout entière. Les travailleurs maintenus dans leurs foyers, comme ceux qui reviendront du front, auront l'impression qu'on exploite le retour des soldats pour comprimer les salaires. De cette façon nous poussons nos soldats dans le camp des radicaux de gauche. D'autre part, il est naturellement impos-

sible d'admettre les gros salaires dans le système économique du temps de paix.

Parmi les moyens propres à exclure toute nouvelle hausse des salaires et à préparer la réduction de ces derniers, il y a lieu de retenir :

1° L'interdiction d'augmenter le prix des vivres rationnés.

2° La suppression du mercantilisme.

3° La baisse du prix des objets d'un usage courant (chaussures, vêtements) jusqu'à une limite raisonnable.

4° La saisie des bénéfices des patrons dans la mesure où ils dépassent les limites permises.

5° Les mesures propres à empêcher les patrons de s'enlever mutuellement les ouvriers par l'appât de salaires toujours plus élevés.

C'est avec reconnaissance que je verrais Votre Excellence poursuivre énergiquement, dans l'avenir, de concert avec les autres administrations intéressées, cette question dont l'importance est capitale au point de vue militaire, financier et social.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

5.

G. Q. G., le 9-4-1918.

Le Chef de l'État-Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 74785 op.

AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Je reconnais, avec le Secrétaire d'Etat du Trésor, la gravité de notre situation financière, aujourd'hui et pour l'après-guerre. Je suis absolument de son avis : le peuple allemand doit apprendre l'épargne. Mais, en principe, je suis opposé à ce qu'on s'en prenne d'abord aux membres de l'armée. Voici mes raisons :

1° Les salaires payés aux ouvriers des usines de guerre et autres ont considérablement monté, parfois même de façon insensée. Il en va de même des bénéfices de guerre

des patrons, en partie du moins. Telle est, pour une large part, l'origine de la dette croissante de l'Empire. C'est donc là qu'il faut porter le remède : je ne cesserai de le répéter. Mais la chose serait soi-disant impossible : le plus souvent on invoque ce prétexte que ces Messieurs produiraient moins, c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'ils seraient traîtres à la patrie. L'armée, déjà fort mal payée dans l'ensemble, devrait-elle supporter, des années durant, les rigueurs d'un salaire minimum. Elle a fait son devoir, cela va sans dire, mais cette question a soulevé, au front, un mécontentement justifié. Enfin une amélioration vient de se produire : elle a été accueillie avec reconnaissance. Mais que cette amélioration se fasse encore aux dépens des militaires les mieux payés, c'est là une mesure à laquelle je ne « tendrai pas la main », comme on dit. Ce procédé me paraît d'ailleurs d'autant moins équitable que les soldes visées ne sont pas trop élevées, si on les compare à celles d'autres personnes de haut rang, et notamment si on tient compte de l'immense responsabilité de leurs bénéficiaires. Par ailleurs, cette réduction ne représente qu'une bien faible économie pour les finances du Reich.

2° Je ne sais pas à quel point les considérations de *politique de parti* interviennent dans le projet de Votre Excellence, mais je considère plus que jamais que ce serait une véritable erreur d'y souscrire. Il faut, à mon avis, commencer par faire connaître au peuple, mieux que par le passé, ce qu'il doit à ses officiers et en particulier à *l'officier d'active*. Loin de moi la pensée de rabaisser la fidélité au devoir, l'effort, la volonté, le mépris de la mort des officiers de réserve : ils sont au contraire dignes d'admiration. Mais l'officier de l'active a supporté le poids le plus lourd de la guerre. Il est encore aujourd'hui le chef et l'exemple, complète abstraction faite de ce que, par son travail du *temps de paix*, il a fait l'éducation du peuple et de l'armée au point qu'actuellement nous pouvons tenir tête au monde presque entier. La lutte contre le « Militarisme », engagée par nos ennemis intérieurs et extérieurs, n'est qu'un grand mot : c'est l'officier

allemand qu'elle vise. Tous le savent : l'Allemagne restera forte aussi longtemps que l'officier allemand restera ce qu'il était. Mais il est absolument remarquable que jusqu'ici personne ne s'est trouvé pour défendre le mérite de l'officier de l'active, et je suis convaincu que les attaques contre l'officier (1) reprendront au Parlement, au plus tard à la conclusion de la paix. Il s'agit donc, selon moi, de tenir *ferme* dès maintenant.

3° Indubitablement, il est pénible que des officiers, à situation égale, touchent des traitements et indemnités différents, puisque ceux qui ont été nommés après le 1-10-1916 touchent une solde réduite. A l'époque, il est vrai, j'ai approuvé cette réduction. Mais je n'hésite pas à déclarer que, depuis lors, j'ai déjà changé d'opinion : à mon avis, cette réduction est une injustice et une erreur.

4° Je reconnais avec Votre Excellence qu'après la guerre il faudra que le peuple allemand s'habitue à vivre simplement. Mais si, déjà, on entend par là que les soldes des officiers doivent être diminuées, j'y vois un gros danger. Sans doute, avant la guerre, un luxe inutile régnait dans quelques corps d'officiers. Mais, dans l'ensemble, le genre de vie des officiers était simple : le traitement, notamment pour les officiers mariés de grade inférieur, était insuffisant, et le plus souvent leur fortune personnelle était mince. Si nous réduisons les soldes, nous « prolétarisons » le corps des officiers et nous empêchons des familles de se fonder. Or, à un point de vue tout à fait général, ce devrait être un devoir essentiel pour le Gouvernement de faciliter la création des foyers. De plus, il est aussi nécessaire que les officiers aient la possibilité, dans des postes supérieurs, de faire de modestes économies, permettant à leurs fils de choisir une situation et à leurs filles de se marier. Actuellement, d'innombrables filles d'officiers supérieurs et de fonction-

(1) Ces attaques arrivèrent à leur comble durant les jours de la Révolution. Les officiers furent ignominieusement déshonorés. Plus tard on eut de nouveau recours à eux, parce que, sans eux, on ne pouvait plus rétablir l'ordre et la tranquillité. Et l'officier oublia toutes les injures et fit ce qu'il considérait comme son devoir. (Note de l'auteur.)

naires restent célibataires : c'est là, avec toutes ses conséquences morales et sociales, un triste spectacle. Il s'agit donc, à mon avis, de faire en sorte, à priori, que l'officier et sa famille demeurent les fermes soutiens de l'Etat. Des soldes suffisantes pour une vie modeste y contribueront. On pourrait, le cas échéant, réduire la solde des célibataires pour permettre le paiement d'indemnités aux familles nombreuses : cette solution devrait être examinée. Ces mesures pourraient être ensuite appliquées d'une façon générale à d'autres professions.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

6.

G. Q. G., le 25-3-1918.

Le Chef de l'Etat-Major Général,
de l'Armée en campagne,
II n° 81479 op.

Réponse à la note du 18-3-18 I L 4818.

AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE L'OFFICE DU TRÉSOR D'EMPIRE.

Votre Excellence a présenté un projet d'après lequel une commission, instituée par le G. Q. G., serait chargée de mener à bonne fin les mesures propres à réduire les dépenses de guerre. Je considère, moi aussi (1), que ce projet est irréalisable.

Etant donné la constitution confédérale de l'Allemagne, cette commission devrait comprendre un très grand nombre de représentants des divers ministères et Offices de l'Empire : ce serait la négation de tout travail utile et rapide. En dehors de cela, tout s'oppose, à mon avis, à ce que la présidence revienne à un représentant du G. Q. G. En effet, celui-ci, comme simple organe d'exécution de sa Majesté, n'a rien à faire avec une responsabilité de droit constitutionnel devant le Reichstag.

D'un autre côté, on ne peut mettre en doute cette vérité que seul le G. Q. G. peut actuellement embrasser d'un seul

(1) Cet « aussi » se rapporte à un avis du Ministère de la Guerre. (Note de l'auteur.)

coup d'œil tout ce qui intéresse la conduite des opérations, sur terre et sur mer ; par suite, il est le seul qui soit en état de décider de l'urgence et de l'importance de chaque fourniture de guerre. Pour le moment, la guerre passe avant toute autre chose ; on lui ramène et on doit lui ramener tout ; néanmoins les affaires économiques (agriculture, etc.) doivent entrer en ligne de compte, comme cela leur est dû. Sur ce terrain, une large action doit être également réservée au G. Q. G., c'est-à-dire, en dernière analyse, à Sa Majesté.

Les modalités dont on s'est arrangé jusqu'ici ne sont fixées ni par la Constitution ni par la loi. Il n'en est résulté aucune difficulté parce que le G. Q. G. s'est constamment efforcé de donner, autant que possible, satisfaction aux intérêts de tous les services pris individuellement. De leur côté, les autres administrations ont fait preuve d'un large esprit de réciprocité. En particulier, il y a toujours eu une étroite collaboration avec le Ministère de la Guerre pour tout ce que l'armée pouvait exiger. Par suite, je ne vois pas la nécessité de rien modifier à cet état de choses.

Il est nécessaire de rétablir notre économie financière : j'ai affirmé ce point de vue à maintes reprises, même auprès de Votre Excellence. Parmi les voies à suivre, je place en première ligne la réduction des bénéfices des patrons, l'administration raisonnable des matières premières, l'obstacle à toute augmentation des salaires et la régression lente de ceux qui sont trop élevés, enfin toute mesure propre à empêcher tout nouveau renchérissement des vivres ou autres objets nécessaires à la vie journalière. Rogner sur les besoins de l'armée ne sera possible, cela va sans dire, qu'autant que la conduite des opérations n'aura pas à en souffrir. Néanmoins, d'accord avec le Ministère de la Guerre, il a paru possible de diminuer la fabrication de matériels particulièrement coûteux.

Si Votre Excellence estimait nécessaires de nouveaux pourparlers sur ce sujet, je la prierais de me le faire connaître, de manière que je puisse envoyer un représentant muni de pleins pouvoirs.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

7.

Berlin, W 66, le 22-4-1918.

Le Chancelier de l'Empire (Office
du Trésor)
I L 6214.

AU CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE
EN CAMPAGNE.

En réponse à la dépêche du 25-3-1918 — II 81.479 op. — j'ai l'honneur d'adresser ci-joint copie de ma lettre au Ministre de la Guerre, au sujet de la réduction des dépenses de guerre. Cette réduction que je réclame est, à mon sens, tellement urgente que je ne puis que m'en tenir aux suggestions de ma lettre du 18-3-1918. S'il existe un obstacle quelconque à l'entrée d'un représentant du G. Q. G. dans la commission, on l'évitera en donnant à cette dernière une autre forme qu'il y aura lieu de discuter.

Parmi les voies à suivre pour réduire les dépenses, Votre Excellence met en avant la limitation des bénéfices patronaux, une administration avisée des matières premières, l'arrêt de toute nouvelle hausse des salaires, ou la compression progressive des salaires trop élevés, l'interdiction de tout nouveau renchérissement des vivres et autres articles de vie courante. Je ne méconnais pas la justesse de ces vues, mais cela ne peut suffire seul à nous conduire au but. En plus, une réduction des dépenses de l'armée est indispensable, dans la mesure toutefois où ces dépenses ne correspondent pas à une nécessité immédiate de l'état de guerre. Il faut donc entrer également dans cette voie, malgré toutes les objections qui pourraient s'y opposer.

J'accorde que les restrictions dans la fabrication de différents matériels coûteux ont entraîné une économie. Mais Votre Excellence sait aussi bien que moi qu'en face de ces économies il y a toute une page de dépenses supplémentaires, occasionnées par l'accroissement des besoins de la guerre, et qui ramènent l'économie absolue à un chiffre de 6 à 9 millions de marks par mois ; ce n'est qu'au

début de l'année prochaine que ce chiffre pourra être dépassé de 15 à 20 millions de marks. Mis en présence de l'ensemble du budget de l'armée, dont les dépenses dépassent depuis longtemps 3 milliards de marks par mois, ces chiffres ne comptent pas et ne peuvent pas le moins du monde entrer en balance. Je voudrais bien, comme je l'ai exprimé par ma lettre à M. le Ministre de la Guerre, ne pas revenir sur mon projet de faire vérifier par une commission les dépenses de l'Administration de la Guerre. En conséquence, dès que la réponse de M. le Ministre de la Guerre me sera parvenue, je me permettrai de prier Votre Excellence d'envoyer un représentant pour discuter cette affaire avec moi. Je ne veux pas me prononcer ici pour une ou pour plusieurs commissions, et encore moins sur la procédure. Les considérations de compétence, les difficultés d'organisation doivent céder le pas quand il s'agit d'une question vitale pour la conduite de la guerre :

Par délégation :

Signé : Comte RÆDERN.

Berlin, le 22-4-1918.

Le Chancelier de l'Empire (Office du Trésor)

I L 6214.

Réponse à la lettre du 26-3-18, 2076 3.18 Z 2.

AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Votre Excellence a pris un décret le 24-3-18 — 296.18 secret, Z 2. — qui m'a été communiqué, — au sujet de la réduction des dépenses de guerre. Elle l'a complété par un ordre, donné aux départements et services qui lui sont subordonnés, d'examiner quelles seraient les mesures de détails propres à obtenir la compression des dépenses. Votre Excellence se promet le succès, et je le lui souhaite vivement.

Malgré le langage sérieux et énergique tenu par ce décret, je crains qu'il ne partage le sort de toutes les dispositions et ordonnances passées qui se sont proposé le même but, et ne tombe dans l'oubli, si, par une action

Collection de Mémoires, Études et Documents
pour servir à l'Histoire de la Guerre mondiale

Vient de paraître :

SOUVENIRS DE GUERRE DE M. ERZBERGER

ANCIEN MINISTRE DES FINANCES D'ALLEMAGNE

Un volume in-8 12 fr.

C'est certainement ce livre, où Erzberger reconnaît les erreurs de ceux qui ont conduit l'Allemagne à sa perte, qui a provoqué les fureurs dont il vient d'être la victime. E. WETTERLÉ, Député du Haut-Rhin. (*L'Eclair*.)

Ces *Mémoires* sont un violent réquisitoire contre les fautes du régime impérial, qui exaspérèrent encore la haine des ennemis d'Erzberger. (*L'Echo de Paris*.)

On peut dire que de tous les volumes allemands parus et traduits depuis l'armistice, les « *Souvenirs de Guerre* » d'Erzberger sont les pages les plus vivantes, et les plus intéressantes. Elles ont de plus pour les lecteurs catholiques, et particulièrement pour les catholiques français, un intérêt tout spécial. (*La Revue des Jeunes*.)

Les *Souvenirs de Guerre* d'Erzberger donnent sur le terrible désarroi de l'Allemagne, à partir d'août 1918, des renseignements fort curieux. Ils établissent aussi ce point, désormais historique, que la première victoire de la Marne, en septembre 1914, avait produit sur les dirigeants allemands l'impression d'une catastrophe. (*L'Action française*.)

M. Erzberger a joué un rôle considérable au cours des négociations de l'armistice ; il était le premier représentant de l'Allemagne dans ces négociations, et l'on ne saurait se montrer indifférent, aujourd'hui, à sa façon d'écrire l'histoire. Ses *Souvenirs* permettent d'interpréter certains événements qui pèsent encore lourdement sur le présent. (*La Liberté*.)

La curieuse figure de cet homme souple et audacieux qu'était Mathias Erzberger se dégage de ces *Souvenirs* avec un relief étonnant. L'ancien président du parti catholique apporte sur les dessous de la guerre, de la révolution allemande, de la conclusion de la paix, des révélations que seul il a osé faire. Le portrait de Guillaume II, fat et incapable, le récit de l'armistice qu'Erzberger conclut lui-même avec le maréchal Foch, sont particulièrement attachants. (*La Revue de France*.)

ANDRÉ TARDIEU

LA PAIX

Préface de Georges CLEMENCEAU

Un vol. in-8 12 fr.

Comment la guerre a été conduite, gagnée, comment enfin la paix a été faite, ce qu'elle signifie dans l'histoire de France, voilà, avec tous les documents à l'appui, ce qu'on trouvera dans ce livre d'un indiscutable intérêt et qui s'adresse non seulement à tous les Français, mais à toutes les nations
(La Revue des Deux Mondes.)

Le principal collaborateur du représentant de la France au Conseil des Quatre explique dans cet ouvrage le programme de la Commission française au cours de l'élaboration du traité et les résistances qu'elle éprouva avant de le faire prévaloir.
(La Revue de Paris.)

Le livre de M. André Tardieu : *La Paix*, est une synthèse de l'histoire extérieure de la France de 1871 à 1921
(Le Temps.)

A l'intérêt extraordinaire du sujet s'ajoute le talent tout en vigueur et en logique de l'écrivain. Un tel livre ne pouvait sortir que d'un cerveau français, nourri de nos fortes disciplines classiques. M. Tardieu y fait œuvre d'historien et d'homme d'Etat... Il apporte des lumières sur toutes les questions capitales que les plénipotentiaires alliés ont été appelés à résoudre ; nous ne pouvons le suivre à travers toute l'histoire de *La Paix* ; pour un livre si vivant et qui nous prend à la gorge, aucune analyse ne remplace la lecture directe et complète.
(La Revue de la Semaine.)

Le succès de ce tableau d'histoire est foudroyant : 6.000 exemplaires viennent d'être vendus en quelques jours... Le premier mérite de ce témoignage, c'est qu'il est marqué du souci de la vérité. On y lit : « Les commodités de la polémique ont propagé dans le public la légende du plus formidable traité qu'enregistre l'histoire du monde, improvisé, bâclé, par quatre hommes faillibles et mal informés, reclus dans une chambre noire, dictant au monde la loi de leur fantaisie. A cette légende, il est temps d'opposer les faits. »
HUGUES LE ROUX. (8 mai 1921.)

C'est aux prodigieux efforts d'André Tardieu que nous devons l'entrée en ligne, dès 1917, des forces américaines et l'arrivée des troupes des Etats-Unis à raison de 10.000 hommes par jour, à partir de mai 1918. Tout cela, questions d'effectifs, d'instruction, de finances, de marine, de transport, d'armement, de ravitaillement, a été réglé grâce à son talent d'organisation, à son esprit de méthode, à sa confiance communicative. Sans lui, c'est peut-être à Francfort que la paix aurait été signée.

J.-L. DUPLAN,
Auteur des *Lettres d'un Vétéran Américain à un Français.*

.....
**Les éditions PAYOT & C^{ie}, à PARIS, sont
en vente dans toutes les bonnes librairies**
.....

personnelle et directe, on ne lui donne pas la force qui fasse éclater, aux yeux de tous les services, toute la gravité de la situation. Cette action personnelle et directe, je l'attends d'une Commission qui, dans une certaine mesure, pourrait avoir plein pouvoir d'intervenir là où se révèle un abus ou une appréciation des nécessités de la guerre en désaccord évident avec l'obligation de faire des économies. Elle sera aussi en situation de participer à la réduction des besoins financiers de la guerre là où une intervention directe ne serait peut-être pas opportune en soi, mais où il ne s'agirait que d'appuyer la décision des différents services à qui Votre Excellence s'en remet du soin de déterminer les voies à suivre pour arriver à faire des économies.

Si l'on peut apercevoir un danger dans une commission de ce genre, il ne faut pas, je crois, l'estimer aussi grand que Votre Excellence le craint. C'est un moyen dont, à ma connaissance, Votre Excellence elle-même a usé à l'occasion, lorsqu'il s'agissait de récupérer, dans les organisations administratives et sociales, des hommes de renfort pour le front. Il n'est pas étranger non plus au G. Q. G. qui s'en est servi pour soumettre les organes de l'arrière-front à une transformation radicale. Puisqu'alors son emploi était possible, j'estime — malgré les objections de Votre Excellence, objections que, je ne veux pas le cacher, le G. Q. G. a fait valoir, mais pour d'autres raisons — que ce moyen est applicable au moment où il s'agit de rassembler les dernières forces financières de l'Etat pour aboutir à la victoire finale de nos armes. Lorsqu'il s'agissait de questions vitales pour la conduite de la guerre, l'administration de l'armée ne s'est pas embarrassée de considérations de compétence, et a créé, dans différents domaines, des organisations qui ont parfaitement fonctionné. Il me suffit de rappeler le service de propagande aux armées, l'Office de guerre, le contrôle des approvisionnements dans les campagnes.

Votre Excellence se réserve à elle seule la responsabilité de pourvoir l'armée de tout ce qu'il lui faut pour se battre. On serait cependant en droit de reconnaître que le G. Q. G., qui voit l'ensemble de tout ce qui touche à

la conduite des opérations sur terre et sur mer, a, dans l'appréciation de l'urgence et de l'importance des fournitures, une part d'influence qu'on ne saurait négliger. Il faut reconnaître aussi qu'il a une action sur les affaires économiques. Puisque, en subordonnant ces intérêts réciproques du G. Q. G. et du Ministère au but commun, on a pu les mettre d'accord sans qu'il y eût friction, j'espère que l'intérêt de mon ressort, qui se propose le même but, sera pris en considération comme il le mérite.

Je m'abstiens de relever ici tous les cas qui me repassent sans cesse sous les yeux et où, malgré toutes les représentations que l'on peut faire, on n'apprécie pas les intérêts financiers dans la mesure compatible avec les hautes exigences de l'état de guerre. Je me contente de rappeler l'extension donnée aux bureaux de la presse, aux services de l'Office de guerre en même temps qu'aux services économiques de guerre, les dépenses du service de propagande, les demandes toujours renouvelées pour des institutions dont l'action se poursuivra loin durant la paix, tout en ne servant peut-être de rien à cette dernière. J'espère que le décret de Votre Excellence apportera une modification à cet état de choses. C'est pourquoi je passe sous silence des exemples qui prouvent que, malgré de fréquents avertissements, l'opinion que « l'argent ne joue aucun rôle à la guerre » n'a pas entièrement disparu. Tout me conduit à cette conviction qu'on n'obtiendra rien avec les moyens ordinaires. Il faut adopter sans réserve une mesure qui permette d'espérer, sinon d'être sûr, qu'elle apportera un changement.

Des circonstances extraordinaires non seulement autorisent, mais exigent des moyens extraordinaires. C'est pourquoi je regrette, en ce qui me concerne, de ne pouvoir non plus renoncer à mon projet de débattre cette question de vive voix. Je me permets donc d'inviter de nouveau Votre Excellence à vouloir bien se prêter à une discussion avec moi et un représentant du G. Q. G.

Par délégation :

Signé : Comte RÆDERN.

G. Q. G., le 11-5-1918.

Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 8102 op. secret.

Réponse à 1667/4 18 B 4 a du 4-5-18.

AU MINISTRE DE LA GUERRE.

A mon regret, je ne puis, maintenant encore, donner mon consentement à la réduction des traitements d'officiers supérieurs.

1° Le coût de la vie augmente constamment. Il restera très élevé après la guerre. J'estime qu'il est impossible de nous en tenir aux traitements du temps de paix, tels qu'ils existaient avant la guerre. Il nous faudra donc absolument les relever très sensiblement si nous voulons assurer à nos officiers une situation suffisante, bien que dans des limites très modestes. Mais un tel relèvement nous sera extrêmement difficile si actuellement on baisse les traitements du temps de guerre.

2° Les professions libérales qui, au point de vue de leur situation sociale, se rapprochent du corps des officiers, et en particulier les milieux bancaires et industriels voient constamment leurs revenus fortement augmentés; il en va de même de tous les ouvriers. Chacun aperçoit clairement qu'une diminution serait souhaitable. Or, non seulement on n'a pas réussi à provoquer une réduction, mais, comme me l'a confirmé récemment le Secrétaire d'Etat de l'Office économique, il est possible que, sous la poussée de l'industrie de guerre, une hausse nouvelle se produise. C'est une chaîne sans fin. En pareille occurrence, on ne peut s'attaquer uniquement aux traitements d'officiers et les réduire. Autrement, il en résultera une chute dans l'échelle sociale, dont nous ne pouvons prendre la responsabilité devant les officiers allemands.

3° Ma note II n° 74785 I et II Ang. du 9-1 et du 20-2 contient encore d'autres motifs.

Je propose à Votre Excellence de faire connaître à M. le

Secrétaire d'Etat de l'Office du Trésor que, pour les raisons de principe invoquées ci-dessus, on ne peut consentir à une réduction des soldes des officiers. Le Secrétaire d'Etat de l'Office du Trésor cite quelques exemples d'économies réalisées par des officiers supérieurs : ces exemples sont sans valeur si on ne va pas plus au fond des choses. On ne se rend pas nettement compte s'ils s'agit d'officiers fortunés, de célibataires ou d'officiers sans charge de famille. En outre les conditions n'ont fait qu'empirer. Si, dans les premières années de la guerre, quelques officiers supérieurs ont pu, peut-être, réaliser des économies, actuellement, même en campagne, le cas est certainement trop rare pour mériter d'être relevé. De plus, la mesure proposée par Votre Excellence ne peut exercer aucune influence dans l'œuvre d'assainissement de nos finances d'Empire : l'économie réalisée serait trop faible. On ne peut obtenir un tel assainissement qu'en tranchant enfin dans le vif, c'est-à-dire en réduisant les bénéfices de guerre, en provoquant une baisse des articles nécessaires à la vie journalière et un arrêt dans le mouvement des salaires.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

8.

G. Q. G., le 6-6-1918.

Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 88209 op.

AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Par ma note du 11-5-1918 II n° 8102 secret op., j'ai fait connaître à Votre Excellence que je ne pouvais donner, comme le demandait Votre Excellence, mon assentiment à une réduction des soldes de campagne des officiers supérieurs ; entre autres motifs, j'invoquais l'inévitable nécessité de relever les soldes des officiers en temps de paix, par suite de la transformation des conditions économiques à l'intérieur ; j'ajoutais que ce relèvement serait rendu

plus difficile si on procédait actuellement à un abaissement de ces soldes. Récemment il m'a paru douteux que nous puissions attendre jusqu'à la conclusion de la paix pour opérer ce relèvement des soldes.

Un échange de correspondances a eu lieu entre les administrations d'Empire intéressées et le G. Q. G. Il a comporté en particulier les pièces suivantes :

Bureau économique d'Empire : I. A. F. 2756, du 4-5-1918.

Ministère de la Guerre : 33.18 secret B 4 du 12-2-1918.

Office du Trésor d'Empire : VI 5146 I du 6-12-1917.

JL. 2258 du 24-2-1918.

JL 6214 du 22-4-1918.

Chef de l'Etat-Major Général

de l'Armée en campagne : II n° 72467 op. du 8-12-1917.

II n° 74785 op. du 9-1-1918.

relatives à un abaissement du prix de la vie journalière, grâce à une forte réduction des bénéfices de guerre, à une diminution du coût des articles d'un usage quotidien et, par voie de conséquence, une compression des salaires.

Je crois pouvoir conclure de toute cette correspondance que, d'après l'opinion des administrations d'Empire, non seulement il ne faut pas compter sur une baisse du prix de la vie dans un délai plus ou moins rapproché, mais qu'on ne pourrait éviter une ascension nouvelle des salaires.

Suivant les rapports des généraux commandants de régions, en date du 3-5, les variations dans les salaires n'ont nullement cessé. Il en ressort plutôt que, de la part des représentants des ouvriers, il y a une poussée dans le sens de leur relèvement, et que les employeurs sont assez facilement enclins à céder à cette pression pour éviter les grèves. En dernière analyse, c'est l'Etat, et non pas eux, qui, en temps de guerre, supporte les frais. Il résulte de ces mêmes rapports que la hausse des prix pour l'habillement, la chaussure, et autres objets d'usage journalier, n'a pas été enrayerée jusqu'ici. Des constatations directes m'ont

confirmé que les prix ont de nouveau considérablement augmenté.

A ces phénomènes se rattache forcément une hausse de la vie tout à fait anormale. Je regrette qu'on n'ait pas pu l'éviter, et, après comme avant, je prétends que l'un de nos devoirs les plus sérieux est de rendre à nouveau le prix de la vie accessible aux personnes peu fortunées — et ce sont avant tout, à l'époque actuelle, les personnes à traitement fixe. — Pour l'armée en campagne, cette question a une importance toute particulière : ses membres ne participent nullement aux bénéfices de guerre ni aux augmentations de salaire; au contraire, beaucoup ont été profondément atteints dans leur situation matérielle. D'autre part, ce sont eux qui rendent incomparablement plus de services à la communauté que ceux qui restent dans leurs foyers. C'est pourquoi on ne peut supporter que ce soient eux qui, à la conclusion de la paix, se trouvent au point de vue économique en présence d'une situation misérable. Il faut, par tous les moyens possibles, empêcher qu'on en arrive là. Dans quelles voies s'engager pour cela? je ne veux pas en discuter ici. Seulement, il me paraît bien établi que les moyens employés par nous jusqu'à présent n'ont pas conduit au but.

Mais laissons de côté ces devoirs qui nous incombent dans l'avenir; il s'agit d'abord de tenir compte une bonne fois des circonstances actuelles. Elles sont telles que les officiers sans fortune, les sous-officiers — et, avec eux, la majorité des personnes à traitement fixe — et en particulier les veuves d'officiers et les orphelins de ceux qui sont tombés à la guerre, en sont arrivés, chez eux, à une situation qu'on peut qualifier de détresse. Je prétends donc que, dès maintenant, un relèvement des traitements d'officiers (traitement du temps de paix ou traitement de non-mobilisé) est nécessaire, de même que celui des pensions d'officiers et de veuves. Il n'est pas possible, étant donné la situation actuelle, d'attendre jusqu'à la paix. Je me permettrai encore d'affirmer qu'un relèvement de cette nature resterait nécessaire, même si on devait réussir à faire baisser le prix de la vie : il est certain en effet que les

dépenses pour l'entretien personnel ne descendront pas aussi bas qu'avant la guerre.

Du point de vue de la politique financière, on opposera à ce projet de graves objections. Il faut les rejeter. Il ne serait pas convenable que nous ne tirions pas de la dépréciation générale de l'argent les conclusions qu'elle comporte pour les salariés de l'Etat.

Le corps des officiers et le corps des fonctionnaires ont fait plus que leur devoir dans cette guerre. Le peuple leur doit sa reconnaissance. Et si celle-ci ne peut se traduire par de l'argent, on peut du moins demander que les plus fidèles soutiens de l'Etat ne tombent pas dans une détresse amère.

Signé : VON HINDENBURG.

9.

Berlin, le 28-6-1918.

Ministre de l'Intérieur.

II d n^o 1460.

A remettre en mains propres.

AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Des renseignements de source confidentielle, parvenus au Président de police, font connaître que le projet de réduction des salaires dans l'industrie de guerre a provoqué, chez les ouvriers, un état d'esprit « orageux ». Cette mesure serait capable de mettre fin à la réserve dont la classe ouvrière a fait preuve jusqu'ici, malgré la diminution de la ration de pain, le renchérissement des vivres et le retard apporté au règlement de la question du suffrage universel. La baisse des salaires serait un excellent moyen de racolage pour tous les pêcheurs en eau trouble. En la réalisant par-dessus la tête des chefs de partis et de syndicats, on risque de provoquer des troubles et des révoltes, d'autant plus qu'un signal pourrait bien être donné de l'extérieur, à savoir de l'Autriche.

Je dois reconnaître que cette appréciation de la situation est exacte. Sans m'exprimer sur le bien-fondé et la néces-

sité d'une réduction des salaires dans l'industrie de guerre, je ne puis que la considérer comme une mesure extrêmement dangereuse, étant donné l'extrême tension actuelle : elle serait propre à influencer aussi défavorablement que possible la population ouvrière. Pour écarter ces déplorable effets, auxquels il faut nous attendre, la solution qui s'impose d'urgence serait que les autorités intéressées s'opposassent, dans le plus bref délai et de toute leur énergie, à la réalisation de tout projet de ce genre.

Je me permets d'espérer que vous voudrez bien me faire connaître la position que vous comptez prendre en cette affaire.

J'ai envoyé copie de cette note à M. le Chancelier d'Empire (Chancellerie) et à M. le Chef de l'Etat-Major Général de l'armée en campagne.

Par délégation : LUDENDORFF (1).

G. Q. G., le 2-7-1918.

Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 9.043 secret op.

Réponse à la note du 28-6-18 II d n° 1.460.

AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

En réponse à la note indiquée ci-dessus, je me permets de faire connaître ce qui suit à Votre Excellence :

1° Je ne puis comprendre comment ont pu parvenir à la publicité les pourparlers relatifs à la réduction des salaires, pourparlers qui ont eu lieu dans un cercle restreint, où seuls étaient présents des représentants du Gouvernement et du G. Q. G. Il y a là un grave abus de confiance que, selon moi, il faudrait poursuivre.

2° En ce qui le concerne, le G. Q. G. a autrefois demandé une réduction progressive des salaires parce que la disproportion entre ces derniers, à l'intérieur, et la solde

(1) Le Général Ludendorff avait un frère, haut fonctionnaire de la police, qui est sans doute le signataire de cette lettre. (N. du T.).

du soldat au front est une criante injustice et a provoqué un fort mécontentement. Mais on tint moins compte de l'état d'esprit de l'armée qui fait son devoir et paie sa dette que des opinions des ouvriers ou de leurs représentants qui, tout simplement, nous menacent de ne pas remplir leurs obligations et de provoquer des troubles.

Certes, j'aurais aimé voir réduire les charges financières — et aussi les gros bénéfices de guerre — et par le fait limiter nos graves soucis pour l'avenir; mais ceci est uniquement l'affaire du Gouvernement du Reich et de l'Office du Trésor. Mais je ne puis croire que le Gouvernement, par crainte de troubles possibles chez les ouvriers, puisse se voir amené à prendre des mesures, quelles qu'elles soient, qui ne seraient pas conformes au bien public.

Au front, l'insubordonné est passible de toute la rigueur de la loi. On devrait, à mon avis, agir de même contre quiconque, à l'intérieur, manque à son devoir, et par là, — je ne puis m'exprimer autrement — se rend coupable de trahison envers son pays. En tout cas, nous en avons les moyens en main : céder équivaldrait, en fin de compte, à une défaite du Gouvernement.

A mon point de vue, notre classe ouvrière est animée, dans sa masse, de sentiments trop raisonnables et trop patriotiques pour compromettre par égoïsme la fin de la guerre. Le Gouvernement, en tout cas, est à même d'imposer sa volonté. En vérité on devrait, par une propagande intelligente, éclairer le peuple, et surtout les ouvriers, sur la gravité de la situation. Je ne doute pas qu'après cela chacun ferait son devoir. Pour leur ouvrir ainsi les yeux, il n'est nullement besoin de pousser les choses au noir. Je crois que la manière de faire des hommes d'Etat de l'Entente pourrait, dans bien des cas, nous servir d'exemple.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

10.

G Q. G., le 26-7-1918,

Le Chef d'État-Major Général
de l'Armée en campagne,
Ic/II n° 93.101 op.

AU MINISTRE DE LA GUERRE.

En réponse au télégramme de Votre Excellence, j'ai l'honneur de faire connaître ce qui suit : je considère comme une nécessité immédiate un relèvement général de la solde de tous les sous-officiers et hommes de troupe des unités en campagne.

Nous n'avons pas réussi à enrayer la vie chère : elle est plutôt en train de monter de façon continue. La conséquence en est que le simple soldat du front n'a pas les moyens de se payer la moindre douceur, si modeste soit-elle. Cette situation pèse sur le moral et sur le service : il en résulte certainement de l'aigreur. La comparaison avec ce qui se passe à l'intérieur montre au soldat du front que, chez lui, les gens de sa condition, loin de tout danger pour leur santé et leur vie, reçoivent pour la plupart des salaires qui, souvent, leur permettent de vivre presque grassement; les bénéficiaires de guerre arrivent à être si élevés que c'en est presque incroyable; et lui, pendant ce temps, doit sans cesse risquer sa vie au service de la communauté, supporter les fatigues et les privations, sans avoir jamais l'occasion de s'offrir les plaisirs les plus simples. Cet état de choses est intolérable et nous devons le changer au plus tôt. Une augmentation de solde de quelques marks ne ferait pas disparaître ces inconvénients. J'estime qu'il faudrait remonter d'au moins 20 marks par mois toutes les soldes. Il est impossible, à mon avis, qu'une partie seulement de l'armée en campagne bénéficie d'un relèvement des soldes. Dans quelle mesure faut-il augmenter les traitements dans les troupes de garnison? je m'en remets à l'appréciation de Votre Excellence.

Si ces suppléments de solde accordés à l'armée de campagne devaient avoir pour conséquence une amélioration

des tarifs de guerre pour les traitements d'officiers des grades inférieurs, je m'en réjouirais, car nos officiers subalternes du front, tout au moins les mariés, sont depuis longtemps déjà dans une situation qui n'est plus suffisante.

Je me permettrai en outre d'insister sur ce qui suit :

Le Secrétaire d'Etat à l'Office du Trésor a déclaré le 13-7, dans la séance de clôture du Reichstag que l'allocation aux fonctionnaires d'une sérieuse indemnité de vie chère était prévue pour l'automne. J'en conclus, cela va sans dire, que cette mesure s'étendra aux officiers *non mobilisés*, conformément à ce que j'ai proposé dans ma lettre du 6-6, II n° 88209 op. Il est impossible, à mon avis, qu'elle ne s'applique qu'aux seuls fonctionnaires : le Haut Commandement ne pourrait l'accepter.

A cette occasion, je renouvelle les propositions que j'ai faites, dans la note ci-dessus rappelée, au sujet du relèvement des retraites d'officiers et des pensions de veuves et d'orphelins. J'estime qu'il est urgent et indispensable de leur donner suite. J'en ai exposé les raisons dans cette note précitée.

Je suis pleinement conscient de ce que l'application de pareilles mesures représente une nouvelle et lourde charge pour les finances de l'Empire. Mais cela ne doit, sous aucun prétexte, nous empêcher de tirer, en faveur de l'armée, toutes les conclusions que comporte la dépréciation générale de l'argent. Il ne convient pas que l'armée soit pauvre, quand, à l'intérieur, on fait des bénéfices inouïs, quand les salaires ont doublé et triplé et qu'à vrai dire l'argent court les rues.

Signé : VON HINDENBURG.

CHAPITRE IV

ÉCONOMIE DE GUERRE — QUESTIONS DE PRODUCTION (PROGRAMME HINDENBURG)

TABLEAU DES DIFFÉRENTES PIÈCES
(Seules les pièces numérotées sont reproduites dans le texte.)

N°	N° de sortie.	Destinataire.	Analyse.
1	II N° 46531 op. 6-2-17	Ministère de la Guerre. Section de l'Armement et des Munitions. Ministère de l'Agriculture. Ministère des Travaux publics.	L'augmentation de la production des armes et des munitions exige une modification dans les directives appliquées jusqu'ici. Utilisation des installations d'usines existantes, achèvement de nouvelles usines, arrêt de la construction de celles qui ne peuvent fournir qu'en 1918, excepté pour les fabriques d'engrais et de sucédanés du fourrage.
2	II N° 46382 op. 16-2-17.	Ministère de la Guerre. Section des Matières premières. Office de Guerre. Ministère des Travaux publics.	Étant donné le manque d'acier, il y a lieu de déterminer l'ordre d'urgence des fournitures, dans le temps et d'après leur nature.
3	II N° 48032 op. 21-2-17	Gouv. Général de Belgique. Gouv. Général de Varsovie.	La récupération rapide et en grande quantité des métaux devenus rares doit être exigée absolument.
—	II N° 53678 6-4-17	Gouverneur de Belgique.	Pénurie de zinc et de cuivre. Accélérer la récupération, et le renvoi à l'intérieur du vieux cuivre. Prière d'examiner s'il y a possibilité de saisir les approvisionnements de zinc.

N°	N° de sortie.	Destinataire.	Analyse.
4	II N° 54873 op. 9-5-17	Office de Guerre. Ministère de la Guerre. Section de l'Armement et des Munitions. Section des Ma- tières premières.	Les conséquences de l'arrêt des transports, la gelée prolongée et les modifications dans la situation de guerre font entrevoir la nécessité de réduire le programme de construction de bâtiments. Prière d'examiner cette question.
5	II N° 60050 op. 23-6-17	Ministère de la Guerre. (Office de Guerre.)	Nécessité d'exécuter à plein le programme d'aviation. Il faut pousser au remplacement du caoutchouc par le caoutchouc synthétique.
—	II N° 60765 27-7-17	Chef de l'E. M. de l'Amirauté.	L'exécution du programme d'aviation exige l'arrêt de la construction des ballons. Important besoin d'aluminium. (Ramener la construction des ballons de 12 à 6 par an.)
6	II N° 67666 op. 27-10-17	Office de Guerre. Vice-Chancelier. Office économique. Ministère des Travaux publics. Chef des Chemins de fer de campagne. Commissaire aux charbons.	Manque d'acier dur. Remède : augmentation de la production. Réduire le contingent des chemins de fer au profit de la production des corps d'obus. Augmenter la production d'ensemble de l'acier. Renseigner les firmes. Assurer les livraisons de charbon. Mettre un terme aux difficultés de transport. (Réduction du transport des voyageurs. résoudre les difficultés de déchargement et de mise en route). Collaboration de tous les services intéressés.
7	II N° 69986 op. 12-11-17	Office de Guerre.	L'unification dans la production n'est pas obtenue. Plusieurs services chargés des fournitures de matériel commandent d'urgence et en même temps à une même fabrique. Contrôle de toutes les productions est nécessaire à l'Office de guerre. Nécessité de porter remède.
8	II. N° 6474 secret op. 10-2-18	Office de Guerre. Office de la Marine. Ministère des Travaux publics.	Dans l'appréciation du degré d'urgence, il y a lieu pour l'instant de faire passer en tête la production de l'acier pour l'exécution du programme de munitions et pour la construction des chemins de fer. Importance considérable de la construction des sous-marins. Indications au sujet de l'urgence de certains matériels.
9	II N° 81125 op. 18-3-18	Office de Guerre. Ministère de la Guerre.	La situation de l'économie de guerre a été plus défavorable dans les derniers mois. Réduction de la production, par suite de la crise des transports.

N°	N° de sortie.	Destinataire.	Analyse.
—	II/I c N° 83354 27-4-18	A tous les échelons du Commandement jusqu'à la Division.	Remèdes : 1. Mettre fin à la crise des transports. 2. Assurer la production des matériels particulièrement importants. 3. Réduire la production des matériels moins importants.
—	II N° 85305 op. 5-5-18	Office de Guerre.	Instruction détaillée pour l'emploi avec économie, et pour la bonne administration de tout le matériel, quelle que soit sa nature. Utiliser le butin; récupération soigneuse et méthodique de tout ce qui est encore utilisable.
—	II N° 86895 op. 22-5-18	Office de Guerre. Nord-Est. Groupe d'Armées Eichhorn. Chef des Chemins de fer de campagne.	Déclaration d'acceptation du programme de livraison de la section des armes et munitions, fixé dans la conférence des 28 et 29-4. Rappel de l'importance extrême d'une fabrication suffisante de projectiles. (Voir page 165.)
10	II N° 9189 secret op. 10-7-18	Echelons du Commandement jusqu'à la Division.	A côté des économies à réaliser dans l'emploi des matières nécessaires aux moteurs, des mesures pour augmenter les stocks de ces dernières présentent la plus grande importance. (Augmentation de la production roumaine, appoint de la Galicie, développer la production de benzol, emploi de la naphthaline pour les explosifs.) L'intérieur aura beaucoup à souffrir si des mesures ne sont pas prises rapidement.
—	II N° 10917 secret op. 19-10-18	Chancelier d'Empire. Office du Trésor. Office économique.	Directives sur les questions économiques d'une importance particulière, à l'époque, pour la conduite de la guerre. 1. Matières pour moteurs (besoins, sources où on peut se les procurer, instruction relative à l'économie à apporter dans leur emploi). 2. Main-d'œuvre (emploi intensif et méthodique). 3. Alimentation (situation de la récolte à l'intérieur, utilisation à plein de la récolte dans les pays occupés.) Il est de la plus haute importance d'assurer à l'Armée et à la Marine un approvisionnement suffisant en matières pour moteurs. Notre dépendance vis-à-vis de la Rou-

N°	N° de sortie.	Destinataire.	Analyse.
		Ministère de la Guerre. Section des Ma- tières premières.	manie au point de vue des im- portations. Il est urgent qu'à l'intérieur on intensifie ses efforts pour profiter de tous les procédés possibles pour remplacer ces ma- tières.
11	—	—	Approvisionnement en munitions.

1.

G. Q. G., 6-2-1917.

Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 46581 op.

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE, OFFICE DE GUERRE, etc.

La fabrication des armes et des munitions a atteint un point mort : elle ne progresse plus. Cela rend nécessaire de modifier, pour la *période qui va s'ouvrir*, les directives suivies jusqu'ici. Je résume ci-dessous les principes à appliquer au cours de la période la plus prochaine, c'est-à-dire jusqu'à ce que les transports se soient améliorés.

1° Avant toute autre chose, il faut utiliser les ateliers de fabrication existants. En particulier, il faut remettre en pleine marche les usines de poudres, d'explosifs et de gaz de combat : si possible, on augmentera leur production. Il est plus important d'arriver, en peu de mois, à un rendement une fois et demie supérieur dans la fabrication des poudres, explosifs et gaz, que de réaliser le programme entier à l'arrière-saison.

2° Il y a lieu d'achever sans retard les installations neuves et les nouvelles usines susceptibles de marcher au printemps. Cela s'applique surtout aux usines qui fabriquent les poudres, les explosifs et leurs éléments constitutifs.

3° Les usines et autres établissements qui, selon toute prévision, ne pourraient commencer à livrer qu'assez tard, c'est-à-dire en été ou en automne, attendront que la situation s'améliore.

4° Celles qui sont hors d'état de produire avant 1918 peuvent être laissées complètement de côté.

5° Indépendamment de ce qui vient d'être exposé, il y a lieu de créer à tout prix des fabriques d'engrais et de succédanés du fourrage, même si elles ne peuvent avoir leur plein rendement qu'en 1918.

6° Au reste, je reviendrai, par une note spéciale, sur les détails relatifs à la question des poudres et à la répartition des aciers.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

2.

G. Q. G., le 16-2-1917.

Le Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 46582 op.

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE, A L'OFFICE DE GUERRE, etc.

Après avoir entendu le rapport de mon délégué, je déclare que, pour la période qui s'ouvre, et en raison de la pénurie d'acier, je suis d'accord que des prescriptions spéciales fixent, dans le temps et par nature de matériel, l'ordre d'urgence des fournitures de la Guerre. En ce qui concerne l'ordre d'urgence dans le temps je renvoie à ma note du 6-2-1917 II n° 46581 op. : elle contient les principes généraux sur ce sujet. Pour le détail, je crois devoir faire observer ce qui suit :

1° Le manque d'acier entraîne cette conséquence que, d'une façon générale, nous atteindrons la production maximum, objet de nos efforts, plus tard que nous ne l'avions prévu. Je demande cependant que, ni maintenant, ni dans la suite, on n'apporte aucun retard à la fabrication des matériels suivants :

1° locomotives;

2° mitrailleuses;

3° avions;

4° fil de fer pour réseaux;

5° appareils pour les fabriques de poudre et d'explosifs,

à condition que ces fabriques s'achèvent dans un délai très rapproché : de même pour les fabriques d'engrais et de matières propres à remplacer le fourrage.

Si l'on classe les matériels d'après leur nature, j'estime que l'ordre d'urgence doit être le suivant pour la période qui s'ouvre immédiatement :

Première catégorie (pour laquelle on fournira tout l'acier demandé).

Locomotives et mitrailleuses, d'après les possibilités actuelles de fabrication.

Corps d'obus, bombes de mortiers et bombes d'avions, en conformité avec les chiffres du programme de munitions du G. Q. G. ; constitution d'une réserve correspondant aux demandes spéciales du G. Q. G.

Sous-marins, conformément au programme de construction. — Rechanges pour réparation.

Boucliers et casques d'infanterie, autant qu'on en peut fournir.

Fil de fer pour réseaux : 6.000 tonnes par semaine. Fil de fer (lisse) en rouleaux : 6.000 tonnes par semaine, plus le contingent promis à l'étranger.

Matériel de chemin de fer pour travaux de superstructure : les quantités convenues.

Bouches à feu, d'après les possibilités de fabrication dans les délais fixé.

Matériel et matériaux de construction pour les nouvelles fabriques de poudres, d'explosifs, de gaz de combat, d'engrais et de succédanés du fourrage.

Deuxième catégorie (pour laquelle des restrictions sont nécessaires, les fabrications étant fonction des quantités restantes d'acier brut).

Tous les véhicules (y compris les autos, les autos blindées) toutes les installations d'usines non comprises dans la 1^{re} catégorie, dans la mesure où, provisoirement, ces installations ne seraient pas entièrement suspendues, conformément à ce qui est dit pour la 3^e catégorie ; tous les autres matériels nécessaires à l'armée.

Troisième catégorie (suspension provisoire, mais totale, de la production).

Acier pour usines qui ne peuvent commencer à travailler qu'en automne ou plus tard dans l'année 1917.

Construction de bateaux marchands.

Toutes les autres constructions.

En ce qui concerne certains points de détail, il y a lieu d'ajouter ce qui suit :

a) Des dérogations peuvent devenir nécessaires dans des cas particuliers; par exemple, le besoin absolument urgent de clous de fer à cheval, de crampons, etc., peut surgir subitement.

b) Les fabrications de la marine demandent des éclaircissements particuliers : je demande qu'on fasse d'abord la pleine lumière. Toutes les fournitures qui, directement ou indirectement, ne servent pas à la guerre sous-marine *doivent* être arrêtées sans rémission. Mais même pour les fournitures qui ne servent qu'indirectement à cette guerre, on devra, suivant les circonstances, opérer des restrictions. Si, par suite, les ouvriers des constructions navales viennent à chômer, cela n'a pas, à mon point de vue, grande importance. On devra examiner s'il ne serait pas possible de leur trouver un autre emploi, en attendant qu'on puisse les utiliser aux réparations ou à d'autres travaux sur les bateaux.

Au reste, il est urgent que la production d'acier et de fer augmente bientôt. Les restrictions que nous impose la nécessité ne doivent pas nous amener à considérer comme suffisante la production réduite actuelle. Bien au contraire, on ne peut mettre en doute que la chute de la production a créé un état de choses qui enlève à l'armée une partie de sa liberté d'action et, actuellement, menace de provoquer des complications dans la Marine et à l'intérieur.

P. O : LUDENDORFF.

3.

G. Q. G., le 21-2-1917.

Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 48032 op.

AU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE BELGIQUE.
AU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE VARSOVIE.

L'Office de Guerre attire mon attention sur la pénurie des métaux dont nous devons être économes par suite de leur raréfaction (1). Cette pénurie se fait de plus en plus sentir et, dans ces conditions, nous sommes forcés d'exploiter à fond toutes les ressources.

Parmi ces ressources, nous devons tenir le plus grand compte de celles qu'offrent les territoires du Gouvernement Général : la situation l'exige. Je sais que Votre Excellence a déjà, nous ne saurions trop l'en remercier, autorisé et fait commencer la mobilisation des métaux dont nous manquons. Néanmoins je prie Votre Excellence de prendre en considération l'extrême urgence de cette affaire au point de vue militaire, et d'exiger au plus tôt la récupération rapide et complète de ces métaux.

Signé : von HINDENBURG.

4.

9-5-1917.

Le Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 54873 op.

A L'OFFICE DE GUERRE.

Les conséquences de l'engorgement des transports, la gelée persistante, la situation de guerre modifiée, exigent que soient rectifiées les directives qui font l'objet de ma note du 6-2-1917 II n° 46581 op. Il faut absolument trouver

(1) Sparmetall.

du fer et de l'acier pour le fil de fer, les mines, le fer rond, et les tôles minces. Nous n'y parviendrons qu'en restreignant la quantité de fer employée aux constructions neuves, et qui atteint encore 60 à 70.000 tonnes par mois. A cet effet, la commission d'examen des constructions, d'accord avec la section de guerre des matières premières, déterminera les constructions nouvelles qu'il y a lieu d'arrêter. Cette mesure doit particulièrement s'appliquer aux constructions visées aux paragraphes 3 et 4 de la note rappelée plus haut; on réduira ou on retardera celles prévues au paragraphe 5. Il n'y a pas lieu de s'effrayer de la rupture des contrats qui, de ce fait, deviendront caducs.

Je demande qu'on me fasse connaître à combien s'élèvent, pour les catégories les plus importantes de matériel de guerre, les chiffres de fabrication sur lesquels je puis encore compter avec certitude. Il va de soi que les usines actuellement existantes ou dont l'achèvement sera terminé à bref délai doivent être utilisées au maximum. Je réclame l'envoi aux armées des hommes rendus disponibles par les restrictions dans le bâtiment. De la sorte on pourra, par échange, libérer au plus tôt les mineurs de charbon. Suit une note spéciale sur l'exploitation des charbons.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

5.

23-6-1917.

Chef de l'Etat-Major-Général
de l'Armée en campagne,
Il n° 60050 op.

MINISTÈRE DE LA GUERRE (OFFICE DE GUERRE).

Il importe au plus haut point que le programme d'aviation soit réalisé dans la plus large mesure possible. La situation où nous place, au *point de vue de l'essence*, l'insécurité de la production future, ne peut en rien motiver une réduction de ce programme : tel est mon avis. Je désirerais qu'on me fit savoir si on s'est déjà mis en relations avec l'Autriche pour le rachat du contingent de la produc-

tion roumaine qu'on lui avait attribué. En ce qui concerne le *caoutchouc*, je demande que l'on cherche à tout prix à le remplacer par le caoutchouc synthétique. Il y aurait lieu également d'étudier si la marine ne pourrait restreindre ses besoins en caoutchouc brut. Pour le bronze, l'étain et l'aluminium, je prie qu'on examine encore une fois où l'on peut faire des économies, comment on pourrait faire monter la production, et les mesures qu'il y aurait lieu de prendre pour saisir les approvisionnements existants — notamment en pays occupé.

Il faut prendre son parti de ce que le remplacement du nickel par le chrome ne donne pas toute sécurité et aussi de ce que le nickel ne soit plus employé pour les cuirasses. Je le répète, une augmentation suffisante du nombre de nos avions pour le printemps 1918 est d'une importance décisive. Je demande qu'on prenne toutes dispositions pour qu'on arrive à construire 2.000 avions et 2.500 moteurs par mois dès que, grâce aux mesures indiquées ci-dessus, notre situation se sera améliorée sous le rapport des matières premières. Au cas où cela deviendrait nécessaire, on devrait y employer ses dernières réserves.

Réponse prochaine est demandée.

P. O. LUDENDORFF.

6

G. Q. G., le 27-10-1917.

Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 67666 op.

Réponse à la note du 13-10-1917

E a n° 124/17 K. R. A. K.

A L'OFFICE DE GUERRE.

La note rappelée ci-dessus m'avait laissé quelques doutes : ils ont été soumis à M. le Chef de l'Office de Guerre par le délégué que j'avais envoyé à ce sujet. Là-dessus, eut lieu, le 23-10-1917, une conférence à l'Office des Chemins de fer de l'Empire, ce dont je suis très recon-

naissant. Néanmoins cette conférence, d'après le rapport de mon délégué, n'a pas encore fait la pleine lumière. Le seul point qui paraisse certain, c'est que, depuis quelque temps déjà, l'*acier dur* manque. Par suite :

a) les fabrications nouvelles de corps d'obus ne répondent pas aux besoins ;

b) les livraisons de matériel de superstructure pour les chemins de fer peuvent à peine suffire aux besoins les plus urgents.

J'admets qu'entre temps l'Office de guerre a entrepris les démarches nécessaires pour faire disparaître ces inconvénients. Néanmoins, étant donné l'importance de cette question pour l'armée, je me permets d'exposer encore une fois ce qui suit :

1° La question des munitions devient de plus en plus décisive et domine la situation. Les durs combats du front ouest finiront-ils cet hiver? A quel moment? L'incertitude est absolue. On peut conclure des efforts des Anglais et des Français qu'ils se poursuivront jusqu'à ce que la décision soit obtenue. Nous devons donc compter que les attaques continueront, sur une vaste échelle, *tout le long de l'hiver*. Nous sommes obligés de nous arranger de telle sorte que la lutte reprenne avec plus d'acuité au printemps. Il s'ensuit que nous ne pouvons plus laisser nos réserves d'obus baisser trop fort : bien au contraire la fabrication doit, d'une façon générale, correspondre à la fois aux dépenses du front et aux fournitures de poudre et d'explosifs.

2° Pour remédier *une bonne fois et au plus tôt* au déficit actuel en obus, il paraît nécessaire de reprendre sur le contingent d'acier dur attribué aux chemins de fer. J'espère que M. le Ministre des Travaux Publics donnera son adhésion à cette mesure et que le Chef des Chemins de fer de Campagne réduira au minimum ses demandes pour les mois prochains. Il est clair toutefois que ces mesures ne peuvent être que provisoires, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent intervenir que pour un ou deux mois. Passé ce temps, il faudra fournir aux chemins de fer du matériel de rechange.

3° Des paragraphes 1 et 2 ci-dessus il résulte, à mon sens, que la production *d'acier dur* doit augmenter et qu'il faut utiliser à plein les gros trains de laminoirs capables de le traiter. Une simple modification entre le rapport des productions d'acier dur et d'acier doux ne donnerait pas grand bénéfice, car les objets fabriqués avec ce dernier sont presque tous également très importants. Il ne reste donc pas d'autre solution que de pousser au plus haut point la production *totale* de l'acier. Il est nécessaire, à mon avis :

I. De renseigner les firmes intéressées sur la gravité de la situation et d'exiger d'elles un tableau exact de leur rendement et aussi des possibilités d'augmentation de ce dernier. Dans l'intérêt de la guerre, un contrôle serré de la production et de la répartition est absolument indispensable. Il sera assuré *au mieux* par une « syndicalisation » forcée : telle est toujours ma manière de voir. Je considère qu'il est impossible que les firmes s'en offusquent et de ce fait puissent produire au-dessous de leurs possibilités. Ce serait une trahison envers le pays : je n'en crois pas l'industrie capable. Peut-être aussi que d'autres mesures conduiraient au but, comme, par exemple, la déclaration obligatoire. En tout cas, les producteurs d'acier doivent clairement connaître de quoi il s'agit actuellement. Il faut agir vite : pas n'est besoin de le démontrer, je crois.

II. Une augmentation de la production n'est possible que si les fournitures de charbon et de coke sont assurées et elles-mêmes augmentées. Ce n'est, à côté de la question d'extraction, qu'une simple affaire de transport et de répartition. Malheureusement la crise des transports n'a fait que *s'accroître* sans cesse. Raison de plus pour la résoudre. Selon moi, elle tient actuellement à trois causes :

- a) la circulation des voyageurs ;
- b) les difficultés de déchargement ;
- c) la pénurie de locomotives et de wagons de marchandises.

Tout d'abord la *forte circulation des voyageurs* est très

gênante. M. le Ministre des Travaux Publics a promis d'y remédier et j'ai confiance qu'il réussira, en employant au besoin les moyens extrêmes.

Vient ensuite la difficulté du *déchargement* dans les grands centres. A mon avis, les prescriptions dictées par l'Office de Guerre suffisent amplement par elles-mêmes. Par contre la collaboration des services intéressés manque encore. Je crois qu'il est nécessaire que chaque chef de gare obtienne le droit de réquisitionner du personnel dans la *commune la plus proche*. Celle-ci, de son côté, recevrait une fois pour toute, du Commandant de la Région, l'ordre, basé sur la loi des réquisitions en temps de guerre, de se conformer aux demandes du chef de gare. Je me permettrai d'attirer l'attention sur ce point qu'il existe un personnel largement suffisant pour sortir de cette situation critique passagère : tels sont entre autres et par exemple les domestiques des grandes villes (femmes de chambre, cuisinières, etc.). Il est probable que ce personnel se prêtera volontiers à ce travail, en raison du salaire qu'on paiera.

L'enlèvement du matériel est assurément encore plus difficile que le déchargement, du moins en apparence. Je me permets de recommander l'organisation, par les communes importantes, de convois auxiliaires; l'ensemble des opérations d'enlèvement du matériel serait confié à un *seul* service qui s'assurerait, cela va de soi, le concours d'un personnel spécialiste recruté sur place. Mais, avant tout, les organes chargés de la répartition du charbon et des vivres devraient collaborer avec le chef des convois auxiliaires. Quelques villes travaillent déjà dans ce sens. Mais je considère que, d'une façon générale, il est nécessaire que les communes soient bien pénétrées de ce qu'elles sont *seules et entièrement* responsables du déchargement, de l'enlèvement et de la répartition du charbon et des vivres qu'on leur livre.

Puis-je me permettre de soumettre l'idée suivante à votre examen? Une collaboration plus étroite entre l'Office de guerre, l'Office d'alimentation de guerre, le Commissaire de guerre aux charbons, le Ministère des Tra-

vaux Publics ne serait-elle pas propre à organiser, mieux que jusqu'à ce jour, tout ce qui touche aux transports. On pourrait ainsi améliorer l'état de choses actuel où nous vivons dans l'indigence et au jour le jour.

Enfin, la crise des transports est naturellement due au manque de *wagons et de locomotives*. Je reconnais d'ailleurs que les exigences du G. Q. G. y contribuent beaucoup.

Les usines de construction de locomotives et de wagons sont restées en-dessous de ce qu'elles devaient fournir : le déficit est de 250 locomotives et de 5.000 wagons. Il faut surtout en chercher la raison dans la pénurie de matériel dans les usines. Le nombre des locomotives qui restent à réparer est anormal, bien qu'on ait retiré de l'armée de nombreux ouvriers d'ateliers.

On pourrait confier à l'Office de guerre la mission importante de procurer du matériel aux usines de construction de locomotives et de rendre à ces dernières, ainsi qu'aux ateliers des chemins de fer, un fort contingent d'ouvriers.

Au reste, le manque de wagons est aussi une conséquence des lenteurs dans la circulation, c'est-à-dire des retards dans le déchargement, des embouteillages. La situation, au point de vue du matériel roulant, s'améliorera donc dès que ces inconvénients auront disparu.

Le Chef des chemins de fer de campagne s'efforcera, dans la mesure où la situation le permettra, d'aider par son concours à la solution de cette crise.

Si je me suis autant appesanti sur ces questions, c'est qu'il m'a paru que l'on n'estimait pas partout à leur valeur exacte les différentes branches de l'industrie de guerre. A côté de la poudre et des explosifs, la production et l'usinage de l'acier et du fer prennent une importance décisive. D'autre part, il me semble qu'on ne se rend pas partout compte de la dépendance étroite dans laquelle vivent toutes les branches de l'industrie ni de l'action réciproque qu'elles exercent les unes sur les autres.

En dernière analyse, à la base de toute activité à l'intérieur se trouve le bon ravitaillement en charbon. Mais,

là encore, on retombe sur la question des transports. Puis, le rôle principal est tenu par le ravitaillement en vivres : lui aussi dépend actuellement, et pour beaucoup, des transports. Il s'ensuit que la question des transports est aujourd'hui capitale pour la continuation de la guerre : tous les services intéressés doivent mettre tous leurs efforts en commun pour la résoudre. Le Ministère des Travaux Publics, le Chef des chemins de fer de campagne, l'Office de guerre (Wumba (1) et section des matières premières), l'Office de l'alimentation, la Commission des Charbons doivent se tenir en liaison intime et constante : c'est la condition pour obtenir un travail organisé et fructueux.

P. O. LUDENDORFF.

7.

G. Q. G., le 12-11-1917.

Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
Il n° 69986 op.

A L'OFFICE DE GUERRE.

Me référant à ce qui fut dit à la conférence tenue à Berlin le 5-11, et relative au programme automobile, et à la note de la section des matières premières n° B VII UL. 33254, du 3-11-1917, je me permets d'attirer l'attention sur l'inconvénient suivant :

Jusqu'ici on n'a pas pu réaliser la centralisation des commandes, réclamée antérieurement par le G. Q. G. Par suite, à l'heure actuelle, plusieurs services — il s'agit notamment, en l'espèce, du service de l'armement et des munitions, de l'Office de la Marine, de l'Inspection automobile, de l'Inspection de l'Aéronautique, du Comité du Génie — commandent en même temps, à la même usine, les pièces qui sont de leur ressort. S'il se produit des retards, chaque service insiste pour avoir ses pièces : il en résulte forcément des conflits. En fin de compte, c'est à l'usine qu'on laisse le soin de décider ce qu'elle fabrique et ce qu'elle ne fabrique pas : en ce qui la concerne, malgré tous les

(1) Service des armes et munitions.

ordres d'urgence établis, elle fournira de préférence ce qui lui rapporte le plus. En outre, les usines profitent de la circonstance pour s'autoriser de l'urgence des commandes et se bourrer d'ouvriers et de charbon, au préjudice d'autres exploitations importantes.

Dans ces conditions, j'estime qu'une Inspection Générale de toutes les fournitures est nécessaire. A mon avis, elle devrait siéger à l'Office de guerre; celui-ci, de son côté, trancherait les questions importantes après avoir entendu le G. Q. G. A cet effet, il pourrait être opportun que *tous les services* rendissent compte à l'Office de guerre de leurs commandes, en en faisant connaître l'objet, le nombre, et les firmes chargées de la fourniture. Ces listes pourraient servir de base à des réunions contradictoires où seraient convoqués des représentants des services. On y examinerait le cas des différentes usines chargées de livrer à plusieurs services à la fois. S'il subsistait des doutes sur la possibilité, pour les usines intéressées, de donner satisfaction à toutes les demandes, on réglerait la question en déterminant les livraisons à effectuer en premier lieu.

Par ce moyen, il serait possible d'affecter peu à peu les mêmes usines aux mêmes services chargés des commandes : peut-être aussi pourrait-on procéder entre les différents services à la péréquation des objets commandés par eux.

En tout cas, on est loin de l'idéal quand *une seule* firme se voit chargée des commandes du Service des armes et munitions, de l'Inspection automobile, de l'Inspection de l'Aéronautique et de l'Office de la Marine, — et le tout, d'extrême urgence. — Cela ne vaut guère mieux non plus qu'un moteur à gaz soit commandé à la même société par le Service des armes et munitions ou par le Comité du Génie, suivant qu'il s'agit de butts agricoles ou d'assèchement des tranchées.

Je demande qu'on suive cette affaire et qu'on se mette d'accord avec les services intéressés. J'estime en effet qu'un arrangement à l'amiable, avantageux pour toutes les parties, ne peut être difficile à réaliser.

P. O. : *Signature.*

8.

G. Q., G. le 10-2-1918.

Le Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,

II n° 6474 secret op.

Urgence des livraisons de l'industrie
de guerre

Voir ma note du 5-11-1917

II n° 68943 op.

A L'OFFICE DE GUERRE.

Il est absolument nécessaire de modifier l'ordre d'urgence des différents matériels fournis par l'industrie de guerre.

Comme je l'ai fait connaître par mon télégramme du 7-2-1918, II n° 76874 op., c'est la production d'acier qui, actuellement, vient en première urgence : notre programme de munitions en dépend tout comme d'ailleurs l'achèvement, tout aussi important, de nos chemins de fer.

Pour le reste, l'avion et l'automobile conservent, après comme avant, leur valeur toute spéciale. Il importe donc tout particulièrement d'en fabriquer le plus grand nombre possible.

Mais, en outre, il faut attribuer une énorme portée au sous-marin et aux éléments légers indispensables à la guerre sous-marine. L'efficacité de la guerre sous-marine et son importance probablement décisive dans la lutte contre l'Angleterre et l'Amérique sont hors de question. Cette efficacité se fera sentir d'autant plus tôt que nous aurons plus de sous-marins. De plus, étant donné le perfectionnement des moyens de défense, nous avons besoin d'unités modernes, et avant tout plus grosses. Les livraisons de ces derniers mois n'ont pas correspondu à ces nécessités. Par conséquent, il est indispensable de faire passer le sous-marin avant tous les autres matériels fournis par l'industrie de guerre.

Dans ces conditions, — en mettant à part la production

de l'acier qui, d'une façon générale, doit augmenter, on pourrait adopter l'ordre d'urgence suivant :

Sous-marins — formant une catégorie spéciale — puis, sur le même rang :

Avions.

Camions.

Locomotives et rails de chemins de fer.

Corps d'obus, dans la limite du programme de 12 millions de kilogr. de poudre.

A mon avis, il y a lieu d'attendre avant d'ajouter d'autres matériels à ce tableau. Il va sans dire que le programme de 12 millions de kilogr. de poudre doit être maintenu et que la fourniture de bouches à feu, de mitrailleuses, de fil de fer et de tôle ondulée ne doit pas être négligée.

Je demande qu'il soit donné connaissance de ce qui précède aux bureaux de l'Office de guerre et à l'industrie.

L'Office de la marine d'Empire, l'Amirauté, le Ministre des Travaux publics, le chef des Chemins de fer de Campagne, le service des armes et munitions, la section des matières premières reçoivent copie de la présente note.

P. O. LUDENDORFF.

9.

G. Q. G., le 18-3-1918.

Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 81. 125 op.

A L'OFFICE DE GUERRE.

La situation de notre économie de guerre n'a fait qu'empirer au cours des derniers mois; elle deviendra encore plus défavorable si nous ne prenons aucune contre-mesure. La cause *principale* de cet état de choses doit résider dans les *difficultés de transport* croissantes : celles-ci ont à leur tour, et par contre-coup, provoqué une diminution dans les arrivages de charbon pour l'industrie, l'agriculture, etc. De là une baisse générale dans la production qui se fait surtout sentir dans tout ce qui est parti-

culièrement important pour la guerre, comme les produits nécessaires à la fabrication des poudres, l'acier et ses produits finis et demi-finis. L'agriculture souffre aussi de l'envoi insuffisant d'engrais (dû également aux faibles arrivages de charbon). Il ne faut pas oublier non plus que de nombreuses installations motrices, notamment les grandes centrales électriques, commencent à décliner par suite d'une surcharge constante.

Il faut, de toute façon, remédier à cette situation, et notamment :

1° prendre des mesures préparatoires en vue de se rendre maître pour l'avenir des *difficultés de transport*, et couper ainsi le mal dans sa racine ;

2° prendre toutes dispositions pour assurer la production, du moins celle des matériels qui présentent une importance particulière pour le moment et pour l'avenir, et, en même temps,

3° exiger une tension générale de tous les efforts, dans tous les autres domaines économiques du temps de guerre et dans l'industrie de l'armement.

En ce qui concerne le paragraphe 1, il est nécessaire de construire plus de *locomotives*. Le manque de traction a certainement plus d'importance que la pénurie de wagons. En outre, il faut livrer plus de rails pour la remise en état des lignes, et aussi pour l'installation de voies de dérivation, etc., indispensables au soulagement des sections de ligne actuellement surchargées et des nœuds de chemins de fer. Ces mesures doivent être appliquées au plus tôt. L'approvisionnement des chemins de fer en charbon doit être mené de pair (tout en assurant une réserve aux branches importantes de l'industrie de guerre). Si, grâce à ces trois procédés, on parvient à maîtriser, dans une certaine mesure, la crise des transports, on pourra revenir à un meilleur ravitaillement en charbon pour l'industrie, la consommation ménagère, les usines de coke et à gaz, et les installations électriques ; en particulier, la production de l'acier sera relevée. Cette dernière production revêt une importance toute spéciale, car, en l'état actuel des choses, l'industrie en est essentiellement fonction.

Paragraphe 2. — Malgré la situation défavorable de toute l'économie de guerre, et en plus des objets visés au paragraphe 1 ci-dessus, nos efforts doivent s'appliquer de préférence à toute une série d'autres produits. En particulier, l'agriculture doit recevoir les engrais artificiels nécessaires à la culture printanière. On doit fournir, à cet effet, le charbon et l'acide sulfurique nécessaires. En outre, la fabrication des munitions et des rails de chemins de fer étant fonction de la production d'acier dur, celle-ci doit être augmentée autant que possible. A noter que, sous le rapport des munitions, un changement est intervenu, en ce sens que, actuellement, ce n'est plus la poudre, mais le nombre de corps d'obus disponibles qui en conditionne la fabrication. Cette situation est d'autant plus inquiétante que les approvisionnements en obus vides ont baissé de façon constante et sont actuellement tombés très bas.

Chose aggravante, toute une série de matériels ne peut, en aucune façon, être négligée. Tels sont, avant tout, les sous-marins (y compris les éléments légers de combat sur mer), les avions, et les automobiles lourdes de toutes catégories (remorqueurs, tracteurs à vapeur, etc.).

Paragraphe 3. — Les nécessités exposées aux paragraphes 1 et 2 représentent, en soi, un relèvement des efforts industriels : or, précisément, c'est un allègement que l'on doit rechercher ; on l'a dit au début. Par conséquent, pour satisfaire aux paragraphes 1 et 2, il est indispensable d'entreprendre des réductions considérables dans les autres domaines de l'économie de guerre. Elles porteront sur les armes de guerre, telles que bouches à feu, lance-bombes, armes portatives, casques et cuirasses, et sur les voitures. Si l'on considère que la dotation de l'armée a été faite suivant un programme, et qu'on n'envisage plus, du moins sur une vaste échelle, la création de nouvelles unités, on voit qu'en réalité il ne s'agit plus, pour tous ces matériels, que d'avoir de quoi remplacer sûrement les pertes et de veiller à ce que l'armement existant fasse un long usage.

Peut-être ces réductions ne représenteront-elles, en l'espèce, qu'une assez faible économie de charbon et d'acier.

Mais, dans l'ensemble, elles apporteront une détente considérable de toute l'industrie. Elles permettront surtout de mieux spécialiser les usines que par le passé : par exemple, ce sera un avantage réel quand une usine, qui actuellement fabrique des locomotives et des tubes de canon, verra son activité limitée aux seules locomotives.

Au point de vue financier, ces mesures ne procureront d'abord aucune économie, car il faudra payer de gros débits. Toutefois on peut, avec le temps, espérer en faire. En fixant les chiffres de chaque réduction, il y aura lieu de faire attention qu'il est très difficile, pour une usine, de reprendre, après coup, une fabrication interrompue. Dans ces conditions, il paraît nécessaire de déterminer ces chiffres de manière qu'on puisse tabler sur des livraisons dont le débit soit régulier durant une assez longue période. Malheureusement, on ne peut appliquer le procédé le plus favorable et le plus efficace, savoir l'arrêt provisoire mais complet de certaines industries particulières.

En ce qui concerne l'importance des réductions, pour chaque sorte de matériel, une conférence a eu lieu le 14-3-18 au G. Q. G., à laquelle assistaient des représentants du Ministère de la Guerre (Département général). Par suite, je considère que les chiffres portés dans l'annexe 1 sont établis une fois pour toutes. Naturellement, il se pourra que l'on soit obligé d'accorder des dérogations ou des délais pour tenir compte d'une meilleure utilisation de certaines usines, des conditions de main-d'œuvre, etc.

La question des *munitions* est plus difficile à résoudre. J'avais compté, pour le printemps 1918, sur la réalisation du programme de 12 millions de kilogr. de poudre. Abstraction faite de ce que, à mon grand regret, cette production ne peut être atteinte, le manque d'*acier* et, par suite, la situation de nos stocks d'obus vides nous obligent actuellement à réduire ce programme. Il en résultera certainement de lourdes conséquences. C'est pourquoi je demande qu'on empêche, par tous les moyens, la production d'*acier dur* et l'*usinage* des obus de tomber, en aucun cas, au-dessous de la quantité correspondant à un programme de 10 millions de kilogr. de poudre (voir annexe 2).

Bien entendu, il reste à faire tous ses efforts pour que, le plus tôt possible, c'est-à-dire dès que la situation des transports et, par suite, celle du charbon s'améliorera, les fabrications des munitions soient ramenées à un niveau correspondant au programme de 12 millions de kilogr. de poudre, comme on l'avait admis autrefois.

P. O. LUDENDORFF.

ANNEXE 1

à la note du Chef de l'État-Major
de l'Armée en campagne.
II N° 81125 op.

Objet.	Fabrication mensuelle.	Observations.
Véhicules	—	
Pièces de campagne . .	1.000	
Artillerie lourde . . .	400	
Lance-bombes légers .	100	
— moyens	120	
— lourds	60	
Mitrailleuses M° 08 . .	1.500	
— M° 08-15	3.000	
Pistolets automatiques Berger	50.000	
	pour l'année 1918	
Fusils	30.000	
Carabines	60.000	
Baïonnettes	80.000	
Pistolets 08	sans changement.	Les pistolets de tous modèles, non réglementaires ne seront plus fabriqués, sauf le Mauser.
Cuirasses d'infanterie.	—	
Casques	200.000	

ANNEXE 2

à la note du Chef d'État-Major
de l'Armée en campagne.
II N° 81125 op.

Trains de munitions.

Infanterie	70
Canon de Campagne 96 n/A (y compris les pièces contre avions)	100
Canon de Campagne 16	55
Obusier léger	250
Obusier lourd	200

Canon de 10 cm.	55
Mortier	100
Anciennes bouches à feu et pièces capturées, environ	15

Nombre de coups.

Pièces de montagne et pièces à l'essai	90.000
Canon contre avions (excepté le canon 96 n/A)	430.000
Canon contre avions de 2 cm et 3,7	360.000
Canon de 13 cm	21.000
Canon lourd de 15 cm	15.000
Canon de 15 cm 16	45.000
Canon de 17 cm.	3.500
Canon de 24 cm.	2.700

En plus : munitions pour la Marine et les Alliés correspondant à une fourniture de poudre de 250 tonnes.

Remarque : L'exécution du contingent de rails d'acier doit être assurée au même titre que la fabrication des munitions.

10.

G. Q. G., le 10-7-1918.

Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
Il n° 9189 secret op.

A TOUS LES GROUPES D'ARMÉES,
ETATS-MAJORS D'ARMÉE, etc.

Les facteurs économiques ont pris une influence toujours croissante sur la conduite de la guerre. Leur importance n'a pas été partout reconnue, au grand dommage de la communauté. Cela tient en partie à ce que, dans les services de l'armée en campagne, on ne possédait pas les bases suffisantes pour une appréciation exacte de la situation économique.

Pour combler cette lacune, je ferai paraître à l'avenir de courts bulletins sur les questions les plus « brûlantes » de l'économie de guerre. Je désire qu'on veille à ce que, dans l'armée de campagne, on tire de ces communications les conséquences qu'elles comportent. A ce sujet on doit réfléchir qu'en fin de compte tout gaspillage, tout emploi défectueux dans le domaine économique porte préjudice à la conduite de la guerre.

Ces bulletins doivent être considérés comme confiden-

tiels. Eviter, dans tous les cas, qu'ils ne tombent entre les mains de l'ennemi.

Ci-joint, en annexe, le premier de ces bulletins.

P. O. LUDENDORFF.

ANNEXE

à la note du Chef de l'État-Major Général
de l'Armée en campagne,
II N° 9189 secret op. du 10-7-18.

SYNTHÈSE DES QUESTIONS D'ÉCONOMIE DE GUERRE ACTUELLEMENT LES PLUS IMPORTANTES.

1. *Matières nécessaires aux moteurs.*

Les besoins en matières nécessaires à la marche des moteurs (essence, benzol, huile de chauffage, huile de graissage) sont grands et suivent un mouvement ascendant constant. Cela provient des exigences de la guerre sous-marine, de l'augmentation de nos forces aériennes et de l'accroissement de nos formations automobiles (camions) provoqué par le manque de chevaux et par d'autres causes.

Les sources où nous puisons ces matières sont peu nombreuses. Les dérivés du pétrole nous viennent de l'Autriche-Hongrie et de la Roumanie. L'Autriche-Hongrie nous fournit des quantités déterminées qui ne peuvent augmenter sensiblement par suite de la propre consommation de ce pays. La production du pétrole de la Roumanie suit une progression continue. Cependant cette augmentation ne peut arriver à compenser les prélèvements faits, pour notre consommation, sur les stocks de pétrole raffiné trouvés en Roumanie. Dans ces conditions, les importations roumaines diminueront considérablement dans un délai plus ou moins rapproché. Il n'a pas encore été possible de combler le déficit à l'aide d'importations de pétrole du Caucase, car les terrains pétrolifères et les chemins de fer y sont encore aux mains des insurgés. Quand pourrions-nous compter sur ce pétrole? On ne peut le prévoir.

On continue les essais en vue d'augmenter, par des procédés techniques nouveaux, la production nationale des matières extraites de la houille et susceptibles d'être utilisées pour la marche des moteurs. Il faut néanmoins s'attendre à ce que la situation, au point de vue de ces matières, devienne très grave au printemps 1919 au plus tard, si dans tous les services de l'armée de campagne on ne met pas le plus grand soin, à éviter tout gaspillage inutile. Je demande qu'on apporte à cette question une attention constante et toute particulière.

2. *Main-d'œuvre.*

La longue durée de la guerre a provoqué la raréfaction de la main-d'œuvre à l'intérieur. On a recruté depuis longtemps des femmes et des jeunes gens en grand nombre pour remplacer les hommes partis aux armées, et sans souci des atteintes que peuvent porter les gros travaux à la santé des femmes. La guerre ne permet pas de s'arrêter à ces considérations. On devra cependant aller encore plus loin dans cette voie. Les possibilités sont néanmoins limitées, car les travaux de force et ceux qui exigent de vastes connaissances spéciales, de même que les emplois qui

demandent de l'autorité et de la tête, ne peuvent être que rarement assurés par des femmes ou des jeunes gens. On devra donc en arriver à des mesures exceptionnelles pour éviter de porter préjudice à l'économie de guerre — et par le fait d'affaiblir l'armée au point de vue du matériel — en tirant de l'intérieur de forts contingents de renforts. A cet effet on a déjà affecté, comme main-d'œuvre à l'intérieur, une grande partie des prisonniers capturés cette année. Pourtant, cette mesure ne suffit pas. Les besoins en ouvriers restent grands. Il faut donc table sur l'envoi à l'intérieur de la grande majorité des prisonniers que nous ferons dans les combats à venir.

Il n'en est que plus important d'utiliser à plein et avec méthode la main-d'œuvre aux armées. J'ai l'impression que tel n'est pas partout le cas depuis longtemps. On emploie des soldats et des prisonniers dans des postes où leur vigueur n'est pas entièrement utilisée et, d'une manière très générale, il me semble qu'en maints endroits on se sert des unités de travailleurs et des prisonniers avec trop peu de souplesse et en appliquant toujours les mêmes schémas. Je prie les Groupes d'Armées et les États-Majors d'Armée d'examiner ces questions et de faire en sorte qu'on exige de la main-d'œuvre un rendement complet, que les travaux importants soient rapidement exécutés, et que les besoins inutiles soient laissés de côté.

Reste un point sur lequel il faut porter constamment son attention. Il arrive assez facilement que, par habitude, ou pour céder au désir de ne pas changer de secteur, on laisse de la main-d'œuvre en des endroits où elle n'est plus absolument nécessaire.

3. Questions alimentaires.

Au cours de la guerre, les approvisionnements en vivres provenant de la récolte précédente et dont nous disposions pour la soudure, n'ont cessé de baisser. A la fin de la campagne 1917/18, nous avons été forcés, pour pouvoir y tenir, de battre prématurément et de prélever sur la campagne qui commençait. Ajoutez à cela que les prévisions pour la récolte 1918/19 sont bien meilleures chez nous, mais qu'en Roumanie on est menacé d'une récolte déficitaire. L'Ukraine est un facteur incertain.

Étant donné cette situation il est absolument nécessaire d'engranger toute la récolte des pays occupés et de s'opposer à tout gaspillage de vivres et surtout de fourrages. Ce sera assez dur pour la troupe, notamment au cours des opérations offensives. Mais cela ne doit pas nous empêcher de songer à la communauté et de sévir impitoyablement contre toute dissipation.

11.

Écrit en octobre 1918.

LE RAVITAILLEMENT EN MUNITIONS PENDANT LA GUERRE.

Le Grand Etat-Major appréhendait que les approvisionnements en munitions de mobilisation fussent à peine pour les premières batailles. Il craignait aussi que les fabrications ne fussent mises en route trop tard et dans des

conditions trop réduites. Ces craintes se sont vérifiées. Aussi, dès septembre 1914, nous nous trouvions en présence d'une grave « catastrophe de munitions ». Pour bien établir la relation entre les besoins, les fabrications, les réserves, les approvisionnements de la troupe et la consommation il y a lieu d'observer par avance ce qui suit : les besoins, c'est-à-dire la quantité de munitions nécessaire pour remplir les missions de combat, tout en se ménageant un coefficient de sécurité pour les cas imprévus, ont été presque toujours, pendant toute la guerre, supérieurs au rendement possible des fabrications, sauf pour les batailles offensives préparées de longue main. Dans ces conditions, les besoins ne *pouvaient* donc, le plus souvent, être couverts qu'en partie. En outre ils variaient considérablement, suivant les saisons et l'activité générale des opérations, tandis que les *fabrications*, une fois passée la crise de l'automne et de l'hiver 1914, augmentaient avec une régularité relative et par petits bonds. Il en résulta, pour le G. Q. G., l'obligation de se ménager avant tout des réserves qui formassent volant et rétablissent l'équilibre entre les besoins et les fabrications. Les réserves ne purent être constituées que durant les mois calmes, c'est-à-dire en hiver, sans grand inconvénient pour l'activité de la bataille. Le reste du temps il fallait, ou bien abandonner des opérations désirables en soi, ou bien forcer les troupes et les grandes unités à faire des économies. Ainsi, dans ces périodes, les *besoins* furent couverts, mais pour un très faible partie. Naturellement cela présentait de graves inconvénients. En particulier, la réduction de notre activité, qui nous était ainsi imposée sur le champ de bataille, nous coûtait des pertes que nous aurions évitées autrement. La *consommation* effective était théoriquement fonction de l'activité de l'ennemi, et ainsi pouvait être plus forte ou plus faible que les besoins prévus et annoncés. En réalité elle était toujours fonction des *approvisionnements* existant auprès des troupes, c'est-à-dire de la fraction des *besoins* qui était réellement parvenue à la troupe. Faire parvenir à temps aux troupes la plus grosse partie de *leurs besoins* en munitions, tel était

donc le problème capital. Sa solution dépendait des possibilités de transport, des réserves existantes et des fabrications nouvelles. Cédant à la tentation naturelle de ne pas épuiser ses munitions, par crainte de se trouver ensuite sans défense, la troupe en général se refusait à brûler complètement ses approvisionnements. Et l'on assistait à ce spectacle singulier que, même aux époques des plus dures crises de munitions, il existait toujours des *approvisionnements* considérables. Il est donc faux de vouloir conclure de l'existence des approvisionnements que l'on a toujours eu assez de munitions. Il y en avait plus qu'on n'en consommait, mais la consommation n'était pas en rapport avec les besoins, parce que la fabrication et les réserves de munitions n'arrivaient pas à les couvrir. Si nous avions eu plus de munitions, bien des phases de la guerre se seraient déroulées tout autrement ; et avant tout, nous aurions été en état de porter des coups décisifs de 1914 à 1915.

Ceci posé, il y a lieu d'examiner le tableau (p. 263) :

Les chiffres parlent par eux-mêmes. Pourtant, pour plus de clarté, il y a lieu d'observer ce qui suit :

1° L'approvisionnement total de mobilisation n'atteignait pas, pour le canon de campagne, le chiffre *de la fabrication d'un mois* en 1918 ; pour l'obusier léger, il correspondait à peu près à la fabrication d'un demi-mois. En ce qui concerne les pièces d'artillerie lourde, la situation était un peu meilleure parce que les approvisionnements des places sont compris : par exemple, pour les obusiers lourds, l'approvisionnement était équivalent à la fabrication d'un mois deux tiers.

2° A la fin de 1914, l'approvisionnement en réserve était encore de 60 trains en chiffres ronds pour les canons de campagne, de 33 trains en chiffres ronds pour les obusiers légers, de 60 trains en chiffres ronds pour les obusiers lourds.

En regard, la fabrication d'un mois était en gros de 44 trains pour les canons de campagne, 35 trains pour les obusiers légers, et 12 trains pour les obusiers lourds.

Dans ces conditions, la plus grande économie s'imposait

Années.	Canon de campagne 96 et 16.		Obusier léger.		Obusier lourd.		Canon de 10 cm.		Mortier.	
	443 3/4	79 1/2	266	84,4	99 1/2					

Approvisionnement au début de la guerre.

Fournitures et consommation dans la suite de la guerre.

Années.	Fournitures.		Consommation.		Fournitures.		Consommation.		Fournitures.		Consommation.	
1914	422 3/4	204 1/2	400	444	39 1/4	239 1/2	3,25	56,1	20 1/2	108 1/2		
1915	833	636 1/2	687 1/4	543 1/4	4036 3/4	782 1/2	119,17	85,05	418	317		
1916	4306	4297 1/4	4183 3/4	4152 1/4	4783 1/2	4797 3/4	235,2	238,4	978 1/2	968 1/2		
1917	4764 1/2	4597 1/2	4791 3/4	4638 3/4	2374 3/4	2403	534,7	461,2	4146 3/4	4072 1/2		
1918	2046 1/2	2064	1926 1/2	2070 3/4	1891 3/4	2032 1/2	524,2	526,3	4225 3/4	4188 1/2		
Total.	6072 3/4	5799 3/4	5689 1/4	5549	7426	6955 1/4	1443,52	1366,75	3789 1/2	3655		

et l'activité sur le champ de bataille devait être réduite à l'extrême. Cette pénurie de munitions nous obligea, par exemple, de renoncer à une attaque sur Verdun bien que celle-ci présentât de très grandes chances de succès.

3° La consommation augmenta constamment et très fort du début de la guerre à la fin. Elle fut par exemple, pour les canons de campagne, par mois et en chiffres ronds, de 40 trains en 1914, 53 trains en 1915, 108 trains en 1916, 133 trains en 1917, 200 trains en 1918.

Pour les obusiers légers elle fut de 12 trains en 1914, 45 trains en 1915, 96 trains en 1916, 135 trains en 1917, 207 trains en 1918.

En 1918, le programme Hindenburg bat son plein. Néanmoins, jamais, cette année-là, nous n'avons eu d'excédent. On peut en conclure combien, tout le reste du temps, nous avons lourdement souffert par suite du manque de munitions.

4° Reste encore à remarquer qu'au début de la guerre nous n'avions pas de lance-bombes, tandis que vers la fin de la guerre nous en avions par milliers, des légers, des moyens et des lourds. Les quantités très considérables de munitions pour ces engins doivent donc s'ajouter à notre compte.

L'ensemble de ces considérations fait ressortir que, en comparaison avec les guerres antérieures, la grande guerre fut une « guerre de matériel ». Cela veut dire que les « machines de guerre », fusils, mitrailleuses, bouches à feu et lance-bombes ont acquis un rôle toujours plus décisif. Mais toutes ces armes exigeaient des munitions : c'est pourquoi la question des munitions eut une si énorme portée. Si, assez tôt avant la guerre, nous nous étions organisés dans ce sens, la campagne se fût décidée en notre faveur au bout de quelques mois.

Bien entendu, le renforcement de l'armée au cours de la campagne influa sur la consommation des munitions. Nous avions :

	Divisions d'infanterie.	Pièces de campagne.	Pièces lourdes.
La mobilisation terminée.	92 (1)	6.780	2.630
En août 1916	193 (1)	8.614	6.169
A l'automne 1917.	227	10.930	6.525

(1) L'augmentation du nombre des divisions, depuis la mobilisation jusqu'en août 1915, s'explique, pour une partie, par le passage des divisions de 12 à 9 bataillons d'infanterie, rendu possible par la création d'unités nouvelles d'artillerie et d'autres formations et par l'endivisionnement de formations de landwehr et de landsturm. Le reste, très élevé d'ailleurs, ne comprenait, même pour l'infanterie, que des unités créées de toutes pièces. (*Note de l'Auteur.*)

CHAPITRE V

CHARBON — TRANSPORTS

TABLEAU DES DIFFÉRENTES PIÈCES
(Seules les pièces numérotées sont reproduites dans le texte.)

N°	N° de sortie.	Destinataire.	Analyse.
—	II N° 47915 20-2-17	Chancelier d'Empire.	La pénurie de charbon est inquiétante. Nécessité absolue de créer d'urgence un commissaire aux charbons avec les pouvoirs les plus étendus, une pleine liberté d'action et une entière indépendance.
1	II N° 52679 op. 14-4-17	Commissaire d'Empire à la répartition des Charbons.	Nombreuses plaintes adressées par les industries de guerre au sujet de la crise du charbon. Nécessité absolue de servir largement les industries de guerre. Eviter qu'elles manquent de combustible. Prière de faire connaître les mesures prises.
	I N° 1571/4.17 20-4-17	Chef de l'E. M. Général.	Réponse du Commissaire aux Charbons.
2	II N° 54951 op. 10-5-17	Office de Guerre.	Le sort de notre industrie de guerre et notre situation économique dépendront du relèvement de la production de la Houille. C'est pour cette raison que 40.000 mineurs ont été prélevés sur le front et mis à votre disposition. Autres mesures nécessaires : Rationnement Livraisons en temps voulu. Faire appel aux compétences, ce qui n'est pas actuellement le cas.
	N° 7234 5-17 K. T. 22-5-17	Chef de l'E. M. Général.	Réponse de l'Office de Guerre.

N°	N° de sortie.	Destinataire.	Analyse.
—	II N° 55517 17-5-7	Chancelier d'Empire, Ministre du Com- merce et de l'Industrie. Commissaire aux Charbons.	Toujours pas d'unité de vues dans les services intéressés pour l'exploitation du charbon. L'industrie de l'armement et l'agriculture ne doivent en aucun cas souffrir de la pénurie. Que la population se restreigne. (Théâtres, cafés, trains du dimanche.) Nécessité d'éclairer le peuple sur ces questions. Prière de me donner votre appui.
3	II N° 53156 op. 20-6-17	Aux Corps de troupes.	Mise en congé d'ouvriers mineurs.
4	II N° 58156 op. 22-6-17	Office de Guerre.	Impossibilité de libérer plus de 50.000 hommes pour les mines de charbon. Il faut se procurer des ouvriers en fermant les exploitations inutiles, en réunissant les entreprises de mauvais rapport.
—	II N° 58509 28-6-17	Ministre de l'Intérieur.	Dès février (v. n° 1), l'attention du Chancelier a été appelée sur la crise du charbon. 50.000 mineurs ont été prélevés sur l'armée. Prière au Ministre de l'Intérieur de prêter son concours par tous les moyens, (économies dans la consommation, relèvement de l'extraction, éducation du peuple, contrôle de la consommation, récompenses aux ouvriers).
5	II N° 60569 op. 23-7-17	Ministre de la Guerre.	400.000 tonnes de déficit dans l'extraction en Haute-Silésie par suite des grèves. Préjudice considérable causé à l'industrie de l'armement et à l'économie de guerre. Nécessité d'empêcher les grèves. On ne semble pas être intervenu avec toute la décision voulue.
—	II N° 63375 28-8-17	Office de la Marine.	A Ruhrort, un grand nombre de remorqueurs, destinés aux transports de houille, sont immobilisés, faute de chauffeurs et de machinistes. En raison de l'urgence et de l'importance des transports de houille, je prie de donner entière satisfaction à la demande du Commissaire aux Charbons.
6	II N° 65625 op. 23-9-17	Commissaire à la répartition des Charbons.	Exploitation du charbon dans les territoires occupés.
7	II N° 4599 secret op. 23-9-17	F. fonct. de Chancelier.	On attache la plus grande importance à la solution de la question du charbon. Du côté du G. Q. G.

N°	N° de sortie.	Destinataire.	Analyse.
8	II N° 73103 op. 14-12-17	Ministre de la Guerre.	tout a été fait : mise de mineurs en congé. économie de charbon dans l'Armée, extraction dans les territoires occupés, etc... Veiller spécialement encore aux points suivants : maintien et augmentation de l'extraction, réglementation des transports (limitation des trains de voyageurs, rapidité des déchargements). Multiplication des jours de fêtes, fin décembre et commencement janvier. Il n'en doit en tout cas résulter ni déficit d'extraction du charbon ni ralentissement des transports. Il faut réduire résolument le nombre des jours fériés.
9	II N° 73941 op. 7468 E. 24-12-17	Chancelier d'Empire.	Situation des transports de jour en jour plus critique. Ses conséquences incalculables. Causes : Irrégularité de la marche des trains de voyageurs ; surcharge des locomotives ; nécessité de réduire les trains de voyageurs ; exiger une parfaite ponctualité du personnel Il faut à tout prix remédier immédiatement à la crise.
10	II N° 78787 op. 19-2-18	Ministre de la Guerre.	Il est douteux, pour cette année encore, qu'on réussisse à constituer en temps voulu nos stocks d'hiver avec la main-d'œuvre dont on dispose dans les charbonnages. Impossible de compter cette année sur une aide des hommes du service armé. Il faudra trouver de la main-l'œuvre en imposant des restrictions à cet égard aux autres exploitations.

1.

14-4-1917.

Le Chef de l'Etat-Major Général de l'Armée.

II N° 52679 op.

Télégramme.

AU COMMISSAIRE D'EMPIRE A LA RÉPARTITION DES CHARBONS.
SECTION DES MATIÈRES PREMIÈRES DE GUERRE.

Berlin.

Depuis quelque temps, les industries de guerre, par de nombreuses et pressantes requêtes, sollicitent à nouveau

notre appui au sujet de leur ravitaillement en charbon. Entre autres, il faut citer la fabrique d'explosifs de Haltern en Westphalie, la fabrique de projectiles W. Mueller à Teterow (Mecklembourg) ainsi que la fabrique de cyanamide calcique Knapsack, cette dernière en faveur des fours à chaux qui l'approvisionnent. De même l'usine d'énergie électrique du Main, à Höchst-sur-le-Main, qui fournit le courant aux fabriques de matières colorantes de Höchst, à l'Electron de Griesheim, ainsi qu'au G. Q. G. ne peuvent obtenir du charbon malgré les efforts du bureau de l'Office de guerre de Francfort.

Ces plaintes démontrent que le ravitaillement des industries de guerre en charbon reste déficitaire. Maintenant que les voies fluviales sont praticables, je vous prie de prendre toutes dispositions pour que les usines de guerre soient largement approvisionnées en combustible.

Ce ravitaillement est indispensable pour l'heureuse issue des combats en cours. Veuillez me faire savoir ce qui sera fait à cet égard.

P. O. LUDENDORFF.

Berlin, le 20-4-1917.

Le Commissaire d'Empire aux Charbons.

I N° 1571. 4.-17.

Télégramme.

Réponse à II N° 52679 op.

AU CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE. — G. Q. G.

Toutes les situations signalées pas votre télégramme, concernant le ravitaillement des industries de guerre en charbon, sont dès à présent l'objet d'une étude approfondie. Des requêtes nous ont été adressées à différentes reprises par la fabrique de dynamite de Haltern ainsi que par le représentant de l'Office de guerre près de l'usine d'explosifs de Westphalie-Anhalt. A la suite de ces démarches, nous avons, par télégrammes des 11, 12, 13 et 15 avril, appelé l'attention du syndicat charbonnier Rhénan-Westphalien sur l'importance de l'extraction de la houille et nous l'avons invité à fournir les quantités suffi-

santes. La fabrique de projectiles Mueller, à Teterow, dont les besoins mensuels s'élèvent à 200 tonnes, reçoit trois wagons de charbon par journée de travail. Le ravitaillement de l'usine d'énergie électrique du Main, à Höchst, est assuré. La première péniche, il est vrai, n'arrivera que vers la fin du mois; en attendant, l'expédition se fait par voie ferrée : 350 tonnes sont actuellement en route, et le ravitaillement pareillement assuré pour l'avenir. Les fours à chaux de l'Allemagne de l'Ouest, qui approvisionnent la fabrique de cyanamide calcique, ont reçu jusqu'au 15 avril, sur une commande correspondant à 86 tonnes par journée de travail, une moyenne de 60 tonnes par jour, supérieure par conséquent à la moyenne de ce qu'on peut livrer à l'industrie en général, cette moyenne s'élevant environ aux trois cinquièmes des besoins. D'une manière générale, il n'est pas possible actuellement d'éviter les à-coups dans la fourniture du charbon aux industries de guerre; car, si l'on dispose d'un nombre suffisant de wagons, l'extraction est déficitaire, en sorte que les expéditions de la Westphalie n'atteignent qu'environ les deux cinquièmes des chiffres du temps de paix.

LE COMMISSAIRE AUX CHARBONS.

2.

G. Q. G., le 10-5-1917.

Le Chef de l'Etat-Major-Général
de l'Armée en campagne,
II N° 54951 op.

A L'OFFICE DE GUERRE.

Berlin.

Je remercie Votre Excellence de la copie de votre dépêche au Commissaire aux charbons du 4-5-17, n° 11.366, Etat-Major des Pionniers, 1, aux termes de laquelle je ne puis que donner mon adhésion.

A mon avis, l'augmentation de la production du charbon sera, aujourd'hui comme demain, décisive pour notre industrie de l'armement et pour permettre à notre situation économique de se maintenir jusqu'au bout.

C'est pour cette raison que j'ai permis, bien qu'à contre-cœur, d'enlever à l'armée les 40.000 ouvriers demandés. Toutefois, l'augmentation de la production ne peut pas dépasser une certaine limite, et je doute que nous soyons en mesure de suffire à toutes les demandes. J'estime donc qu'il nous faudra recourir en même temps au rationnement du charbon. La consommation devra subir de fortes restrictions partout où ces restrictions sont possibles. Je vous indiquerai, à titre d'exemple, les mesures suivantes :

- 1° Interdiction de chauffer théâtres et musées ;
- 2° Limitation du nombre de salles chauffées dans les écoles, les universités, etc... ;
- 3° Obligation pour tout propriétaire de maison de ne chauffer qu'un certain nombre de pièces en hiver ; prescription applicable également aux maisons à chauffage central ;
- 4° Economie de la lumière électrique dans les magasins, appartements, rues et établissements ouverts au public ;
- 5° Dans l'industrie on peut, vraisemblablement, réaliser des économies par la fermeture des petits ateliers de mauvais rapport, d'autant plus que leurs ouvriers fourniraient un meilleur rendement dans des établissements plus importants.

Par contre, il faut arriver à procurer *en temps voulu* le charbon nécessaire à la population pauvre, aux machines à battre, etc...

A mon avis, il faudrait, dans le plus bref délai, établir l'estimation de nos besoins en charbon et la liste des usines qui doivent recevoir des livraisons complètes ou limitées. Il nous arrive encore journellement des plaintes de fabriques immobilisées faute de combustible. En l'espèce, ce sont, par surcroît, les usines d'électricité qui ont à fournir l'énergie à de nombreux établissements. Nul doute d'ailleurs que, dans bien des cas, ces établissements ne gaspillent leur énergie en éclairage (v. § 4) au lieu de l'utiliser pour travailler.

A tout prendre, la réglementation du charbon est une tâche importante, délicate, mais qui méritera notre recon-

naissance. Elle doit être confiée à des hommes très compétents. Mais est-ce bien le cas jusqu'à présent? Je n'en suis pas certain. Si tel était aussi votre sentiment, je vous prierais instamment d'y remédier. En même temps, je crois devoir vous recommander d'attacher au commissariat un représentant de chacun des deux bassins miniers de la Ruhr et de la Haute-Silésie.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

Berlin, le 22-5-1917.

Ministère de la Guerre.

Office de Guerre.

Etat-Major technique

n° 7234-5-17. K. T.

Réponse de l'Office de Guerre

à la note II n° 54951 op. du 10-5-17.

AU CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE EN
CAMPAGNE.

La question du charbon traitée par Votre Excellence est également l'objet de toute mon attention, et je m'efforce d'en hâter, dans toute la mesure possible, la solution qui, d'ailleurs, rentre plus spécialement dans les attributions du Commissaire aux Charbons.

En ce qui concerne le rationnement, les avis des experts sont partagés, particulièrement sur le point de savoir jusqu'où il faut le pousser. Tandis que, d'un côté, l'on préconise les mesures de répartition les plus détaillées, ces mêmes mesures soulèvent de graves objections de la part des administrateurs des mines et des représentants du commerce charbonnier. Sans doute l'observation, formulée de différents côtés, que ces objections sont inspirées par les intérêts en cause, ne manque-t-elle point de portée; néanmoins on ne saurait négliger les raisons d'ordre technique que font valoir des groupements expérimentés, tels, en première ligne, le syndicat charbonnier, ou des hommes comme Hugo Stinnes ou le conseiller de commerce Klöckner. Ces autorités objectent principalement la grande difficulté d'organisation d'un service qui serait

extrêmement compliqué, et redoutent qu'un rationnement poussé trop loin ne rende plus aiguë la crise du charbon au lieu d'y apporter l'amélioration qu'on en attend.

Le Conseil adjoint au Commissaire aux charbons a tenu hier une séance au cours de laquelle la question du rationnement a été examinée sous toutes ses faces. La discussion, il est vrai, n'a pas encore abouti à une mise au point complète; elle a néanmoins permis de constater qu'un rationnement partiel, s'appliquant surtout aux besoins des communes, — les mesures d'exécution étant confiées à ces communes elles-mêmes — et accompagné d'un contrôle sévère de la consommation industrielle, ne rencontrerait guère d'objections sérieuses. De l'ensemble des débats se dégage l'impression qu'on arrivera à s'entendre sur l'adoption de mesures appropriées au but poursuivi. Je veillerai moi-même à ce que la commission restreinte, élue dans la réunion d'hier, établisse dans le plus court délai la réglementation définitive dont nous avons besoin.

En tout cas, il a été reconnu à l'unanimité que les mois qui vont s'écouler, avant le commencement de la période intensive des transports d'automne, doivent être absolument mis à profit pour constituer les stocks nécessaires tant aux industries de guerre qu'aux besoins économiques indispensables du pays, de manière à éviter à tout prix les à-coups du dernier hiver.

La discussion a également porté sur l'interdiction de chauffer les théâtres et établissements similaires, sur les restrictions à apporter dans le chauffage des édifices publics et des logements privés. Toutefois, les mesures qu'il y aura lieu de prendre à cet égard, pour énergiques qu'elles doivent être, ne pourraient faire l'objet de décisions définitives que lorsqu'on aura exactement établi à quel point est réalisable l'augmentation d'extraction du charbon actuellement envisagée (1).

Signé : GROENER.

(1) Les résultats obtenus apparaissent dans la dépêche qui suit : « Demande de nouveaux contingents de travailleurs, aux dépens des effectifs du front et de l'arrière. » (*Note de l'auteur.*)

le 20-6-1917.

Service des renforts et du travail
n° 220/6 17 Azs. 7.
Télégramme-Secret !

AU CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE
EN CAMPAGNE. — G. Q. G.

Objet :

- 1° Demande tendant à l'augmentation du nombre des ouvriers mineurs à détacher du front ou de la zone des étapes ;
- 2° Rejet de demandes tendant à l'obtention de mineurs ; lenteur avec laquelle certains mineurs sont renvoyés à l'intérieur ;
- 3° Demandes de mises en sursis et mises en congé écartées sans justification.

1° Il apparaît dès à présent avec évidence que la mise en congé de 40.000 mineurs professionnels, dont le prélèvement sur le front et la zone des étapes a été accordé en vue d'augmenter l'extraction du charbon, ne suffira pas pour atteindre le but qu'on se propose. En conséquence, malgré toutes les répercussions fâcheuses d'une telle mesure sur la constitution des renforts pour l'armée, et en particulier l'entrée probable en campagne, avant la date fixée, de la classe 1899, nous vous prions de donner votre adhésion de principe au rappel de 30.000 autres professionnels de la mine, dans les conditions prévues par votre télégramme II n° 53526 op. Des renforts devront être demandés pour leur remplacement, dans les formes réglementaires ; cette demande recevra satisfaction, en même temps que d'autres demandes de renforts, dans la mesure voulue pour maintenir les unités à leur effectif de combat réglementaire. Ces 30.000 hommes devront comprendre 3.000 spécialistes de l'extraction du minerai ; ces ouvriers sont absolument indispensables et ne peuvent être recrutés par ailleurs. Enfin vous voudrez bien augmenter le nombre des divisions appelées à four-

nir ces mineurs ; autrement il serait impossible de réunir le contingent accordé.

Le retrait de ces derniers 30.000 hommes est envisagé comme suit : dans chaque cas d'espèce et pour chaque mine, des experts fixeraient les quantités supplémentaires de charbon à extraire et le nombre de travailleurs nécessaires à cet effet. Ceci fait, dans chaque cas particulier, l'exploitation intéressée se verrait attribuer, par décision spéciale, un contingent de mineurs. Cette manière de procéder permettrait d'éviter de faire connaître à tout le monde les mesures prises. Le G. Q. G. laisserait purement et simplement à l'Office de Guerre la libre disposition de cette réserve de 30.000 hommes.

Pour augmenter l'extraction, il faut, en plus des professionnels, un nombre considérable de manœuvres non spécialisés, mais vigoureux. Or, tous les prisonniers de guerre présents dans la zone de l'intérieur sont employés jusqu'au dernier par les usines de guerre ou l'agriculture sans qu'on puisse, même de façon approchée, satisfaire à tous les besoins. En outre, toute la main-d'œuvre que l'on pourrait se procurer ailleurs est déjà tout entière retenue pour les prochains mois, en vue de nouvelles installations ou d'agrandissements dans les usines de guerre. Dans ces conditions, et en vue d'augmenter la production du charbon, on propose de prélever, dans la zone des étapes, 3.000 prisonniers vigoureux, Russes de préférence. Ces hommes peuvent être rendus disponibles et envoyés à l'intérieur. Le relèvement de la production du charbon est en effet, à l'heure actuelle, la question qui domine toute notre économie de guerre à l'intérieur.

2° En de nombreux cas, les mineurs qui, conformément aux instructions contenues dans le télégramme du G. Q. G. II n° 53526. op., devaient être fournis par certaines divisions et formations d'étapes n'ont pas été mis en route par leurs corps de troupe.

C'est ainsi que les ordres n'ont pas été exécutés par :

le Gouvernement Général de Belgique en ce qui concerne des hommes à enlever à la fabrique de fil de fer

barbelé de Charleroi, l'exploitation en régie de Lessines et la fabrique d'armes de Liège ;

le Chef du Service des chemins de fer de campagne, pour des hommes appartenant à la 1^{re} compagnie du 4^e bataillon de travailleurs affecté à la 2^e Direction des chemins de fer militaires ;

la 2^e Direction des Travaux, pour des hommes de la 2^e compagnie de cantonniers à Saint-Quentin ;

le Chef des chemins de fer de campagne, pour des hommes du Service central de la Direction Générale des chemins de fer, à Bruxelles, et du personnel du Service d'exploitation des chemins de fer à voie étroite de Vouziers ;

le Gouvernement de Metz, pour des hommes du dépôt des voitures de réquisition de forteresse à Metz ;

le Bureau de la place n^o 2, à Thionville, en ce qui concerne des militaires des unités de mitrailleuses de place, à Thionville ;

le Chef du Service des chemins de fer de campagne, pour du personnel appartenant à l'Etat-Major du 8^e bataillon des ouvriers de chemins de fer de la 2^e Direction des chemins de fer ;

le Commandant de la 2^e armée, pour des militaires de la 3^e compagnie d'exploitation ;

le Gouvernement militaire de Siedlce, en ce qui concerne la 1^{re} compagnie du 1^{er} bataillon de landsturm à Ostrowo 5/21.

Dans d'autres cas, les mineurs demandés ont été mis en route par les unités avec un retard considérable.

Nous vous prions d'appeler à nouveau l'attention des unités en campagne désignées pour fournir des mineurs de profession, ainsi que les formations d'étapes, sur l'intérêt primordial qu'il y a, pour augmenter l'extraction du charbon, à renvoyer ces hommes à l'intérieur et le plus vite possible.

3^o Il arrive fréquemment que les unités du front rejettent sans raison des demandes, même appuyées par toutes les autorités de l'intérieur (Sous-Préfet, Commandant de région) et tendant à la libération de certains hommes

du service armé, à leur ajournement ou à leur mise en congé. Ces unités semblent bien souvent méconnaître la nécessité de certaines mises en congé.

Je demande également que les unités en campagne soient de nouveau invitées à ne pas rejeter, sans justification, des demandes ainsi apostillées, mais à leur donner suite dans la mesure où le permettent l'intérêt du service, et les règlements en vigueur concernant les ajournements et les mises en congé.

LE SERVICE DES RENFORTS ET DU TRAVAIL.

3.

20-6-1917.

II N° 58156 op. Télégramme.

AU GOUVERNEUR DES TERRITOIRES DU NORD-EST,
 AUX GROUPES D'ARMÉES,
 AU GÉNÉRAL VON SEECKT, AUX COMMANDANTS D'ARMÉES,
 AUX COMMANDANTS DE DÉTACHEMENTS D'ARMÉE,
 AU QUARTIER-MAITRE GÉNÉRAL,
 AU CHEF DU SERVICE DES CHEMINS DE FER DE CAMPAGNE,
 AU GÉNÉRAL COMMANDANT LES FORCES AÉRIENNES,
 AU GÉNÉRAL COMMANDANT LE GÉNIE,
 AU CHEF DU SERVICE DE LA TÉLÉGRAPHIE DE CAMPAGNE,
 AU GÉNÉRAL VON LAUTER,

Mettez en route *immédiatement* tous les mineurs qui vous sont demandés par les autorités de l'intérieur pour l'extraction du charbon; ne faire d'exception que pour les ouvriers employés dans les charbonnages des territoires occupés. (V. 57 923 op. du 18-6 et 53526 op. du 28-4).

P. O. LUDENDORFF.

le 20-6-1917.

N° 58156 op. Télégramme.

AU QUARTIER-MAITRE GÉNÉRAL.

Des demandes tendant à la mise en route de mineurs ont été rejetées :

a) par le Gouvernement Général de la Belgique pour la fabrique de fils barbelés de Charleroi, pour l'exploitation en régie de Lessines et pour la fabrique de fusils de Liège ;

b) par la 2^e Direction des travaux pour la 2^e compagnie de construction de routes à Saint-Quentin ;

c) par le Gouvernement militaire de Siedlce pour la 1^{re} compagnie du 1^{er} bataillon de landsturm à Ostrowo 5/21.

Je vous prie de bien vouloir faire exécuter la mise en route.

O.

4.

22-6-1917.

II N° 58456 op. Télégramme.

Réponse à la dépêche n° 220/6 17. A.Z.S.7.

A L'OFFICE DE GUERRE

I. — Au cours de la réunion du 19-6 de la conférence du charbon, à laquelle assistait également le Chef de l'Office de Guerre, ce ne sont pas 70.000 mineurs professionnels (considérés par la note du département des renforts comme indispensables), mais seulement 50.000 professionnels et 20.000 manœuvres, qui ont été reconnus nécessaires.

Pour l'armée en campagne et les étapes, il ne peut s'agir que de fournir des ouvriers spécialisés. Il faut trouver ailleurs les auxiliaires, notamment en Belgique.

Je me suis déjà adressé le 16-6 au Gouvernement Général pour donner encore plus d'extension à l'embauche ; je lui en renouvelle aujourd'hui la demande. Mais, pour trouver ces ouvriers, il faudra en outre fermer les usines inutiles, ce qui, jusqu'ici, ne s'est que trop peu fait, à mon avis, et réunir les industries de mauvais rapport.

Je ne puis, après les explications fournies sur notre situation, que donner mon adhésion au relèvement de 40.000 à 50.000 du nombre des mineurs professionnels à demander au front et à la zone des étapes. De même toutes les formations du front et des étapes pourront être

désormais désignées pour fournir des mineurs. Toutefois, il ne faut pas compter que ces formations soient toutes en mesure de fournir la totalité des ouvriers demandés.

Enfin, dans les cas où une unité engagée sur le front aura à fournir un nombre relativement important de travailleurs pour l'intérieur, elle devra d'abord attendre que les renforts aient rejoint.

D'autre part, j'acquiesce au prélèvement sur le front de 3.000 ouvriers pour l'extraction du minerai.

Par contre, on ne peut livrer des prisonniers de guerre.

Enfin, je déclare que les prélèvements, sur le front, d'ouvriers pour l'intérieur ont atteint les limites extrêmes du possible. Il n'est pas admissible, à mon avis, qu'on retire sans cesse du front des spécialistes, alors qu'à l'intérieur la loi sur le service auxiliaire n'est pas exploitée à fond et qu'on ne cherche pas suffisamment à remédier au gaspillage de la main-d'œuvre au moyen d'une utilisation rationnelle des ouvriers d'industrie (fermeture d'usines, réunion de certains établissements). En outre, il ne semble pas que le rendement individuel ait atteint partout son maximum dans l'industrie.

II. — Les instructions ci-après ont été envoyées à tous les échelons du commandement de l'armée en campagne, aux services des étapes et aux Gouvernements Généraux :

« Il a été établi que, par suite de restrictions prescrites par le télégramme du 4-5 II 53526 op., il n'est pas possible de se procurer le nombre de mineurs nécessaires. D'un autre côté, quelques unités ont rejeté, sans justification suffisante, les demandes de renvoi à l'arrière concernant les mineurs, ou n'ont pas mis en route ces ouvriers avec toute la diligence voulue. »

En conséquence : « les spécialistes demandés par les mines de charbon, ainsi qu'un certain nombre d'ouvriers nécessaires à l'extraction du minerai, seront désormais fournis par toutes les unités du front et formations des étapes ; les ouvriers seront directement réclamés à leurs unités avec la mention « charbon ». Satisfaction sera donnée sans aucun délai. Les hommes seront dirigés sur leurs subdivisions de région. Les demandes relatives à

leur remplacement seront faites dans la forme prescrite. Elles recevront satisfaction en même temps que les autres demandes de renfort, de manière à ne pas dépasser l'effectif de combat réglementaire. Le *refus* de donner suite aux réclamations d'ouvriers mineurs ne peut être motivé que par l'utilisation de ces mêmes hommes dans les compagnies de sapeurs mineurs, ou dans les charbonnages des territoires occupés.

Si la situation est critique ou le nombre d'ouvriers à fournir particulièrement élevé, les commandants d'unités sont autorisés à ne faire droit aux demandes que lorsque les circonstances le permettront, ou seulement après l'arrivée d'un renfort.

Je vous prie néanmoins de ne faire usage de cette latitude qu'en cas d'absolue nécessité.

Le pays doit, de toute nécessité, disposer d'un nombre suffisant d'ouvriers pour ses charbonnages, c'est la condition « sine qua non » d'un ravitaillement continu et ponctuel du front en matériel de guerre et en munitions. »

III. — En ce qui concerne les mineurs en congé, l'ordre suivant a été donné :

« Le Ministre de la Guerre m'a informé que des demandes de mises en congé fondées et en outre apostillées par les sous-préfets, les Commandants de Régions et autres autorités ont été purement et simplement rejetées.

Veillez appeler l'attention des unités et formations sur le haut intérêt qu'il y a, pour notre organisation économique intérieure pendant la guerre, à donner satisfaction à ces demandes de congé lorsqu'elles sont justifiées et transmises avec avis favorable; elles doivent y donner suite dans toute la mesure compatible avec l'intérêt du service et les règlements en vigueur concernant les congés.

Je n'entends pas par là que soit donnée pour chaque refus une justification spéciale et par écrit. Bien au contraire, je demande une fois de plus qu'on réduise la paperasserie. »

P. O. LUDENDORFF.

5.

23-7-1917.

Le chef de l'Etat-Major de l'armée en campagne,
II n° 60569 op.

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Suivant une communication du commissaire aux charbons, le déficit de la production en Haute-Silésie atteint, par suite de la grève, 400.000 tonnes. Ce déficit porte préjudice à l'industrie de l'armement et à toute l'économie de guerre. Nous devons tout faire pour empêcher les grèves à l'avenir.

A mon avis, elles sont, pour une part, le résultat de la situation alimentaire, et, pour le surplus, des excitations, notamment des socialistes indépendants. Il ressort, par exemple, d'un rapport du bureau de la presse de guerre, que la grève de démonstration du 16-7 doit son origine aux provocations des meneurs de ce parti. J'estime que cette propagande doit être enrayée avec la dernière rigueur. Nous ne pouvons rester les bras croisés : il faut mettre les provocateurs hors d'état de nuire.

J'ai l'impression que tous les Commandants de Régions n'interviennent pas avec autant de décision que le Commandant des Marches.

P. O. LUDENDORFF.

6.

23-9-1917.

II n° 65625 op.

AU COMMISSAIRE AUX CHARBONS.

Berlin.

Je me propose d'adresser le télégramme ci-après au Gouvernement Général de Belgique :

Suite à II n° 61762 op. du 13-9-1917 (concernant les économies de houille).

La crise du charbon nous oblige absolument à adopter un régime commun pour la houille extraite en Allemagne et dans les territoires occupés. En l'état actuel des relations entre l'Allemagne et le Gouvernement général, cette

unification n'existe pas. C'est ainsi qu'au cours de ce mois 32.000 tonnes ont pu être importées par le Gouvernement Général en Allemagne à l'adresse de certains destinataires sans que le Commissaire aux Charbons n'en ait rien su.

En conséquence, je prie Votre Excellence de vouloir bien donner son adhésion aux dispositions suivantes : le Commissaire aux Charbons doit être en tout temps tenu au courant de la production et de l'emploi du charbon extrait dans le Gouvernement Général. Il fera connaître au Gouvernement Général ses desiderata en ce qui concerne la répartition du charbon belge. Je vous prie de bien vouloir donner suite à ces desiderata dans la mesure du possible. En cas d'impossibilité, il y aura lieu d'en rendre compte au Commissaire aux Charbons avec explication à l'appui. Celui-ci désignera un délégué par le canal duquel passeront toutes ses communications et vers qui je vous prie de diriger toute la correspondance adressée par le Gouvernement Général au Commissaire aux Charbons.

Pour permettre au Commissaire aux Charbons de bien s'orienter sur la question, vous voudrez bien mettre à son entière disposition (ou à celle de son délégué), pour qu'il en prenne connaissance, toutes les prescriptions et documents de principe relatifs à l'extraction et à l'utilisation de la houille.

J'ajoute que, dans l'intérêt général, j'ai naturellement concédé les mêmes droits au Commissaire aux Charbons dans la zone des étapes.

P. S. — Veuillez me faire connaître votre avis.

P. O. LUDENDORFF.

7

G. Q. G., le 23-9-1917.

Le Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 4599 secret op.

A MONSIEUR LE REPRÉSENTANT DU CHANCELIER
DE L'EMPIRE.

En réponse à la lettre de Votre Excellence du 8 cou-

rant, IV a 22163, j'ai l'honneur de lui faire savoir que j'attache, moi aussi, la plus grande importance à la solution de la question du charbon, laquelle aura, sans nul doute, une influence décisive sur l'issue de la guerre.

Cette conviction m'a dès longtemps amené à faire, à cet égard, tout ce qui était de mon devoir, et en particulier à prendre les mesures ci-après :

Libération de tous les mineurs réclamés ;

Ordre aux armées d'économiser le charbon ;

Réglementation, d'accord avec le Commissaire aux Charbons, de l'extraction dans les territoires occupés (le Gouvernement Général excepté) ;

Importante réduction du programme de l'armement.

Enfin j'ai accepté pour une période de deux mois une diminution de 10% dans la fabrication du fer brut et même de l'acier.

Une nouvelle réduction est-elle possible? On ne pourra s'en faire une idée qu'au début d'octobre ; mais c'est pour le moins douteux. On verra s'il est possible, comme le pense Votre Excellence, de prélever encore du personnel sur la zone des étapes et de l'envoyer aux mines.

Il ne s'en trouvera sans doute pas beaucoup. On ne saurait désormais réaliser d'aucun côté d'appréciables économies de charbon. Les trois points ci-après n'en prennent que plus d'importance :

a) Entretien et augmentation de l'extraction ;

b) Réglementation des transports ;

c) Répartition entre les destinataires.

a. — Pour le moment, par suite du léger relèvement de l'extraction et des arrêts qui se produisent dans l'évacuation par voie ferrée, le charbon s'amoncelle sur le carreau. Si avantageuse que paraisse cette situation, j'estime néanmoins qu'il faut encore, par tous les moyens, continuer d'augmenter la production. Ce n'est que lorsque nous aurons des stocks sur le carreau que nous serons en mesure de compenser les déficits pouvant résulter de grèves, d'accidents et imprévus de toutes sortes et surtout de tirer parti d'une éventuelle amélioration des transports. Pour relever la production, nous devons augmenter la

capacité physique et le goût du travail chez les ouvriers. La capacité de travail est, je l'espère, assurée par notre situation alimentaire; le goût du travail pourrait être relevé en modifiant les mesures d'application de la loi sur le service auxiliaire et les dispositions relatives aux ouvriers réclamés par les usines et mis en sursis.

J'aime à penser que Votre Excellence est tenue par le Ministère de la Guerre au courant de toutes ces questions ouvrières. Il nous faut prévenir tout prétexte de grève, chacun le comprendra.

b. — La question des transports présente déjà des difficultés et peut aboutir à une crise si nous ne prenons d'urgence des mesures efficaces. Le principal remède sera sans doute la réduction des transports de voyageurs, de manière à diminuer le nombre des trains et à les ramener à un chargement normal. C'est à cette seule condition que les transports de marchandises s'effectueront sans à-coups. Comment réaliser cette réduction des trains civils? La question ne rentre pas dans mes attributions. Une telle mesure, sans nul doute, sera accueillie comme une gêne très sensible, car les nécessités de la guerre sont bien peu comprises des masses. Et pourtant je dois insister pour son adoption, et je prie Votre Excellence de vouloir bien appuyer *fermement* ma proposition.

Je me réfère d'ailleurs, à cet égard, à ma lettre à Monsieur le Chancelier d'Empire du 23-9-1917 — 1238 E.

c. — Il y a un intérêt de premier ordre à décharger le plus vite possible tous les wagons de marchandises, quel qu'en soit le chargement; cela s'applique aussi aux wagons de charbon. A cet effet, il est indispensable que les grandes firmes, les municipalités et autres collectivités créent des organismes spéciaux et que, d'autre part, on veille à ce que les débarcadères soient avantageusement situés.

Toutes ces questions, dont le détail échappe à ma compétence, sont aussi importantes que pleines de difficultés, mais toutes appellent une solution complète.

En terminant, je ne puis assez dire à Votre Excellence combien je lui suis obligé de vouloir bien donner tous ses soins à la question du charbon. En ce qui me concerne, je

crois avoir assez prouvé que je suis disposé à aider de tout mon pouvoir à la résoudre jusque dans les moindres détails.

P. O. LUDENDORFF.

8.

14-12-1917.

II n° 73103 op.

A MONSIEUR LE MINISTRE DE LA GUERRE.

La deuxième moitié de décembre et les premiers jours de janvier vont nous apporter une interminable série de jours de fêtes.

Je me fais un devoir d'appeler votre attention sur la nécessité de réduire résolument le nombre des jours fériés. La situation militaire est critique et ne permet pas un nouveau déficit de la production déjà maintes fois réduite dans l'industrie de l'armement. En particulier, la crise du charbon, aujourd'hui si aiguë, exige que les opérations de chargement et de déchargement ainsi que les expéditions soient poursuivies à plein rendement, même pendant les jours fériés. Je ne puis me défendre de l'impression que les événements de Russie ont fait naître, dans les masses, des espoirs prématurés et provoqué une détente des énergies.

A l'encontre de ce courant, il semble tout à fait nécessaire de rappeler aux ouvriers allemands que c'est pour chacun d'eux, plus que jamais, le moment de répondre aux efforts de nos ennemis par l'accomplissement le plus absolu de leur devoir.

Je vous prie de vouloir bien prendre, d'accord avec le Ministre des Travaux Publics, toutes mesures qui seront nécessitées par la situation et je vous serais obligé de me donner connaissance des instructions données à cet égard.

Copie de la présente est adressée à l'Office de Guerre et au Ministère des Travaux Publics.

P. O. LUDENDORFF.

9.

G. Q. G., le 24-12-1917.

Le Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 73941 op. 7468 E.

A MONSIEUR LE COLONEL DE WINTERFELDT.
A L'ADRESSE DE M. LE CHANCELIER D'EMPIRE.

La situation des transports devient de jour en jour plus inquiétante. Si l'on n'y remédie rapidement par des mesures efficaces, la production des usines de guerre va sensiblement diminuer ou même s'arrêter, ce qui aurait, pour les opérations projetées, et par suite pour l'issue de la guerre, des conséquences incalculables. Mais l'intérieur souffre beaucoup aussi de cette crise, particulièrement de l'insuffisance des transports de houille, tant pour les foyers domestiques que pour les usines à gaz, les usines hydrauliques et d'électricité. Dans certaines grandes villes, la disette de charbon est déjà considérable. Je prie donc Votre Excellence de vouloir bien appeler l'attention des administrations des chemins de fer de tous les Etats confédérés sur la gravité du danger et sur la nécessité de le conjurer. J'ajoute que M. le Ministre des Travaux Publics de Prusse et les administrations des chemins de fer des autres Etats confédérés ont déjà récemment pris certaines dispositions destinées à améliorer les transports, telles que l'augmentation du prix des billets, une meilleure organisation des conditions de chargement, de déchargement, etc.

Mais ces mesures n'ont pas encore effectivement remédié à la situation. Il faut faire davantage. Il est particulièrement important que les trains omnibus, express et rapides marchent avec une parfaite ponctualité, de manière à assurer aux trains de marchandises toute la régularité dont ils ont besoin. A cet effet, il est indispensable de ne faire entrer dans la composition de ces trains que le nombre de wagons que les locomotives, dans leur état actuel, peuvent remorquer. Un chargement exagéré endommage les locomotives, provoque en cours de route

des pannes de machine et, par suite, de grands retards qui causent à leur tour des embarras dans la circulation.

Cette réglementation doit marcher de front avec la limitation du nombre des voyageurs. On arrivera à ce dernier résultat en se servant de la presse et de la tribune du Parlement pour faire l'éducation du peuple, mais aussi par des moyens de contrainte tels que, notamment, de nouvelles suppressions de trains et des restrictions dans le nombre des billets à délivrer.

En outre, les chefs de train doivent s'en tenir strictement aux temps d'arrêt fixés, sans se préoccuper de savoir si tous les voyageurs sont montés, tous les bagages chargés, etc. Il faut inviter le personnel des chemins de fer à la plus stricte observation de ses devoirs. Ce personnel, j'en conviens, est en grande partie surmené et a fait des prodiges. Mais, pour l'intérieur non plus, on ne peut admettre de relâchement. D'ailleurs les distinctions, les récompenses auront, là aussi, leur utilité et leur efficacité aussi bien que les punitions.

Le G. Q. G. de son côté a déjà pris des mesures étendues en vue d'atténuer les difficultés des transports, et en particulier (1) les suivantes :

1° Pourcentage des permissions pour la ligne de feu comme pour l'arrière maintenu à un niveau toujours très bas, de manière à pouvoir supprimer un grand nombre de trains de permissionnaires venant de tous les fronts.

2° Fréquentes et longues suspensions de permissions, la dernière fois pour tout le front ouest du 24-11 au 4-12.

3° Ordre donné aux troupes de l'intérieur de n'accorder des permissions de Noël qu'aux hommes mariés et en deux échelons seulement.

4° Réduction au strict minimum des réquisitions de transports par voie ferré en vue des opérations. Mon représentant M. le Colonel von Oldershausen, chef du service

(1) Le cœur serré, je me suis vu dans l'obligation de causer une amère déception à l'armée qui souffre et combat, uniquement parce que l'intérieur marchait mal. Il était naturellement impossible de modifier la circulation des jours de fête à l'intérieur, une telle mesure aurait été démoralisante (*Note de l'auteur.*)

des chemins de fer de campagne, est actuellement à Berlin pour achever d'éclaircir la situation et pour s'entretenir avec M. le Ministre des Travaux Publics de Prusse des mesures qui resteraient à prendre. Il est à la disposition de Votre Excellence pour conférer avec Elle. En tout état de cause, j'insiste à nouveau sur l'extrême gravité de la situation et sur l'absolue nécessité d'y porter remède, fût-ce même au moyen des mesures les plus draconiennes. Il y va du succès final de nos armées.

P. O. LUDENDORFF.

10.

19-2-1918.

Le chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 78787 op.

A M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.

La véritable cause de la disette de charbon pendant le présent hiver et de toutes les difficultés qui en découlent pour les usines de guerre doit être recherchée dans l'insuffisance de l'extraction au cours du printemps et de l'été, laquelle n'a pas permis de constituer des stocks d'hiver pour l'industrie et pour la consommation domestique. Et ce déficit de l'extraction trouve lui-même son explication dans l'insuffisance de la main-d'œuvre au fond de la mine pendant les mois du printemps. Au moment où j'ai été prié d'y suppléer par l'envoi d'hommes du front, il était déjà trop tard.

D'après une communication qui m'a été adressée par le Commissaire aux Charbons, il y a encore tout lieu de craindre qu'en 1918 nous ne réussions pas, avec la main-d'œuvre disponible dans les charbonnages, à constituer en temps voulu nos stocks d'hiver.

Il y a là, à mon sens, un danger de tout premier ordre qu'il nous faut, par quelque moyen que ce soit, éviter. La situation actuelle de notre économie de guerre est presque intolérable.

Quant à chercher le remède dans des prélèvements sur les formations combattantes, il ne faut pas y songer pour ce printemps ; Votre Excellence connaît trop bien la situation et les intentions du Commandement pour que j'aie besoin d'insister. Reste la possibilité de trouver, au moyen d'économies de main-d'œuvre dans certaines autres industries de l'intérieur, le supplément d'ouvriers nécessaire aux charbonnages. Je dois laisser aux autorités de l'intérieur le soin de juger si l'expédient est réalisable et comment.

En fin de compte, on en arrivera à décider s'il n'est pas possible de faire, dans certaines branches des industries de guerre, des compressions au profit de l'extraction de la houille qui domine tout.

Je vous serais extrêmement obligé de me faire connaître votre avis sur ces questions.

Signé : LUDENDORFF.

CHAPITRE VI

ALIMENTATION

TABLEAU DES DIFFÉRENTES PIÈCES

(Seules les pièces numérotées sont reproduites dans le texte.)

N°	N° de sortie.	Destinataire.	Analyse.
—	II N° 40042 24-11-16	Office d'Alimenta- tion de Guerre, Office de Guerre, Intendant Général.	Réduction du ravitaillement en beurre envoyé de l'Intérieur aux Armées. Cette réduction, de 16.000 tonnes, est consentie en faveur de l'industrie de guerre.
—	II N° 40272 25-11-16	Président de l'Office d'Alimen- tation de Guerre.	Au sujet de l'activité, à l'étranger, de la Société centrale d'Achat (organisation de combat, fausse politique des prix, transports inutiles).
—	II N° 46087 31-1-17	Chancelier d'Empire.	Proposition tendant à la nomina- tion de l'Intendant Général comme membre de l'Office d'alimenta- tion de Guerre, dans le but d'ar- river à la connaissance de la si- tuation des vivres à l'Intérieur, et de concilier les intérêts du pays avec ceux de l'Armée.
1	II N° 51102 op. 26-3-17	Ministre de la Guerre.	On attire l'attention sur les diffi- cultés de l'alimentation. La col- laboration des autorités civiles et militaires est absolument néces- saire. Unifier la réquisition, la répartition et l'emploi des appro- visionnement. Suppression des approvisionnements de précau- tion.
2	II N° 51982 op. 6-4-17	Commandants d'Armées et Services.	Réduction de la ration de pain de l'armée de campagne au profit de l'intérieur.

N	N° de sortie.	Destinataire.	Analyse.
—	II N° 58726 28-6-17	Chancelier d'Empire.	Reçu le rapport du Service d'Empire des pommes de terre, au sujet de tractation avec le Gouvernement Général de Varsovie. On n'a pas réussi à tirer de ce Gouvernement des quantités appréciables. Sévir contre les responsables. Il est regrettable que des chinoiseries administratives et des questions de droit aient empêché la livraison de pommes de terre à l'Allemagne.
3	Premier Quartier-Maitre Général 13-12-17	Secrétaire d'Etat à l'Office d'Alimentation de l'Empire.	Le système actuel de « contrainte économique » (1) n'a rien rendu. Il faut le démolir progressivement. Utiliser les unions professionnelles agricoles, et les coopératives d'achat pour consommateurs.
—	II N° 8733 secret 17-6-18	Chef d'Etat-Major des Groupes d'Armées et d'Armées.	Les prévisions pour la récolte à l'intérieur sont mauvaises. Interdire toute consommation de vivres et de fourrage qui n'est pas absolument nécessaire. La récolte en pays occupé doit être entièrement saisie et mise à la disposition de l'économie générale.

1.

G. Q. G., le 26-3-1917.

Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 51 102, op,

AU MINISTRE DE LA GUERRE, GÉNÉRAL D'ARTILLERIE
VON STEIN.

La situation alimentaire du pays et les prévisions pour la période qui nous sépare de la prochaine récolte sont telles que, du côté militaire, on doit faire l'impossible pour soulager la population de l'intérieur.

Avant tout, il importe de couvrir le déficit en céréales à pain. Nous ne pourrions éviter de sérieuses difficultés que si nous parvenons à mettre à la disposition des autorités de l'intérieur 500.000 tonnes de céréales panifiables (ou de farine) à prélever sur les approvisionne-

(1) Zwangswirtschaft.

ments primitivement prévus pour l'armée. En vue de bien déterminer s'il est possible de satisfaire à cette nécessité, je propose qu'une réunion ait lieu au Ministère de la Guerre, le 2-4, à une heure que fixera Votre Excellence. Y prendraient part : l'Intendant Général, le Département de l'Administration, le Commissaire à l'alimentation de la Prusse, le G. Q. G. et le Chef des chemins de fer de campagne. Dans cette conférence, le Département de l'Administration Générale de l'Armée nous fournirait toutes les précisions sur les approvisionnements totaux de la Guerre au 31-1, et sur les besoins de l'armée jusqu'au 15-8. Dans les besoins de l'armée nous ne compterons que les plus urgents et nous ne *ferons entrer, en principe, aucun approvisionnement de précaution*. Sur la base de ces indications, Votre Excellence et moi devons déterminer si, en raison de la situation économique intérieure, il y a lieu de réduire la ration journalière au delà de ce qu'a proposé jusqu'ici l'Intendant Général.

Mais, étant donné encore une fois la grande disette actuelle, d'autres mesures s'imposent à nous.

Il ne convient plus de laisser « dans deux mains » l'administration des approvisionnements de grains à l'intérieur en maintenant la distinction entre ceux de l'autorité militaire et ceux de l'autorité civile. Plusieurs raisons m'ont conduit à cette manière de voir. Tout d'abord, on ne pourra obtenir un aperçu complet, qui est absolument indispensable, que si la réquisition et l'administration de tous les approvisionnements de grains incombent à *un seul service*. D'autre part, une administration unifiée permettra seule d'établir, dans la forme la plus adaptée à la situation présente, une péréquation entre les besoins de l'armée et ceux de l'intérieur, et d'attribuer aux différentes régions de l'Empire les sortes de grains qui leur conviennent.

Enfin nous trouvons, dans la crise des transports, une autre raison essentielle qui nous pousse à adopter cette réglementation. Il est hors de doute qu'il nous faut éviter les transports superflus si nous tenons à réaliser, ne fût-ce que de façon approchée, le programme d'armement. Mais il est non moins hors de doute que le système qui préside

actuellement à l'administration des céréales exige un excès de transports qu'une administration centralisée permettra d'éviter.

Je propose donc à Votre Excellence de confier aux services responsables de l'alimentation de la population civile la prise en charge et l'administration de tous les approvisionnements de céréales, y compris la gestion des grains importés de Roumanie. Il nous faut renoncer à l'emmagasinage d'*approvisionnements de précaution* que, dans la situation tendue actuelle, nous ne pourrions constituer qu'en affamant la population civile, comme on l'a déjà dit plus haut. Au reste, le rassemblement d'approvisionnements de ce genre a eu pour conséquence bien des transports inutiles.

Je suis convaincu qu'on opposera à mon projet des raisons de toute nature ; mais toutes ces raisons ne pourront rien contre ce fait que, si nous voulons tenir, il nous faut nous assurer *toutes* les possibilités de maintenir l'équilibre et pousser l'économie à son extrême limite.

Nous ne pourrions prendre la responsabilité de tenir si nous ne faisons tout ce que l'on peut imaginer pour soulager le pays.

Puis-je prier Votre Excellence de vouloir bien prendre bientôt position à ce sujet ?

Signé : VON HINDENBURG.

2.

G. Q. G., le 6-4-1917.

Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,

II n° 51982 op.

se référer à :

II n° 50769 op. du 23-3-17.

A TOUS LES COMMANDANTS D'ARMÉE.

En raison de la profonde disette de céréales panifiables et de la nécessité d'assurer l'alimentation de la population à l'intérieur, les modifications suivantes seront apportées

au ravitaillement de l'armée en campagne. Elles auront leur plein effet à dater du 15-4-1917 :

1° Le supplément journalier de farine de blé, compensant la réduction de la portion de viande (40 grammes au maximum) ne sera plus à l'avenir que de 20 grammes au maximum.

2° La ration de pain pour l'armée de campagne est fixée à 500 grammes.

Les Commandants d'armées et les Commandants d'unités indépendantes sont autorisés, dans *des cas urgents*, à la porter aux taux suivants :

a) pour les troupes en montagne, au-dessus de 1.000 mètres d'altitude : jusqu'à 1.000 grammes ;

b) pour les troupes combattant en première ligne : jusqu'à 750 grammes ;

c) pour les troupes retirées du front après un combat : jusqu'à 750 grammes, pour 10 jours au maximum ;

d) pour les autres troupes, combattantes ou des étapes, soumises à un service particulièrement pénible : jusqu'à 600 grammes.

3° La ration de pain, dans les Gouvernements Généraux de Belgique et de Varsovie, est également fixée à 500 grammes.

4° On voudra bien, dans des théories, expliquer à la troupe la nécessité de ces restrictions (voir la note II 50769 op. du 23-3-1917).

II. En cas de doute dans l'interprétation des prescriptions ci-dessus, la décision reviendra à l'Intendant Général.

Signé : VON HINDENBURG.

3.

G, Q. G., le 13-12-17.

Le premier Quartier-Maître Général.

AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE L'OFFICE D'ALIMENTATION
M. VON WALDOW.

Berlin.

Votre Excellence voudra bien me permettre de lui soumettre la suggestion suivante :

Au cours d'un entretien que j'ai eu avec MM....., mon impression s'est renforcée que notre système de contrainte économique (1) n'est plus adapté à la situation. Il a échoué : les résultats des prévisions relatives à la moisson, les résultats des livraisons obligatoires le démontrent, à mon sens. L'augmentation inouïe du mercantilisme, l'immoralité généralisée chez notre peuple prouvent peut-être encore mieux que ce système n'est plus viable.

Je me permettrai de demander à Votre Excellence de vouloir bien examiner s'il ne serait pas possible et même nécessaire de nous écarter de la route suivie jusqu'ici, en essayant de nous adresser, d'une part, aux syndicats agricoles et, d'autre part, aux coopératives d'achat pour les consommateurs. Il va de soi que les Etats Confédérés, tout comme l'Empire, se réservent un droit de regard et de libre disposition.

Si Votre Excellence en avait le temps, je me permettrais de lui recommander d'entendre personnellement les Messieurs dont j'ai parlé au début de cette lettre.

La question alimentaire est décisive, aussi bien pour le moral et la résistance du pays que, à un degré encore plus élevé, pour l'esprit de l'armée et le maintien de son aptitude à l'exécution des opérations. L'issue de la guerre peut dépendre de la saisie et de la répartition bien faites des vivres, déjà fort réduits par eux-mêmes. Telles sont les raisons qui m'ont incité à faire part à Votre Excellence de mes projets, ceux-ci n'ayant d'autre but que d'apporter une amélioration à la situation alimentaire.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

(1) Zwangswirtschaft.

CHAPITRE VII

AGRICULTURE

TABLEAU DES DIFFÉRENTES PIÈCES
(Seules les pièces numérotées sont reproduites dans le texte.)

N°	N° de sortie.	Destinataire.	Analyse.
1	II N° 37838 op. 24-10-16	Ministère de l'Agriculture, des Domaines et des Forêts.	Aide à l'agriculture par la fourniture d'azote, de phosphates, de main-d'œuvre.
2	II N° 47126 op. 11-2-17	Ministère de l'Agriculture.	Nécessité d'augmenter la production. Fourniture de succédanés. Urgence extrême qu'il y a à transformer la cellulose pour la rendre assimilable.
3	II N° 51185 op. 28-3-17	Ministère de l'Agriculture.	Promesse ferme d'aider la culture dans toute la mesure possible (permissions agricoles pour les semailles du printemps, offre de chevaux, sursis pour les chefs d'exploitation et les spécialistes).
4	II N° 52014 op. 7-1-17	Chancelier d'Empire et Ministère de la Guerre, Office de Guerre.	Nécessité de la transformation de la cellulose dans le but de l'utiliser comme succédané des betteraves et des pommes de terre. Demande de renseignements sur le nombre et le rendement des fabriques du système OExmann. Renseigner la population agricole sur ce sujet.
5	II N° 52604 op. 13-4-17	Comité de Guerre pour les succédanés du fourrage.	Seul l'emploi de la cellulose rendue assimilable peut nous permettre d'apporter un remède énergique à la situation. Je demande que, par tous les moyens, on agisse pour développer cet emploi.

N°	N° de sortie.	Destinataire.	Analyse.
6	II N° 53076 op. 21-4-17	Chancelier d'Empire.	Difficultés entre services et manque d'entente retardent de façon inquiétante la question des succédanés du fourrage : de là, la nécessité de subordonner à l'Office de Guerre la commission pour les succédanés du fourrage.
—	II N° 68335 28-10-17	Secrétaire d'Etat de l'Office de l'Alimentation de Guerre.	Faiblesse de la récolte en fourrages. La capacité de combat de l'armée est compromise. Les cultivateurs doivent être mis au courant de la situation et mettre à la disposition de l'armée le plus possible d'avoine et de foin.
—	II N° 70139 14-11-17	Secrétaire d'Etat de l'Office de l'Alimentation de Guerre.	La situation alimentaire des chevaux est très sérieuse. Réquisition au plus tôt de l'avoine nécessaire; 2, 5 millions de tonnes de pommes de terre doivent être assurées. Poursuivre la question de la pomme de terre séchée (dont on a été jusqu'ici bien pourvu). On demande que la paille soit traitée pour en faire un aliment succédané du bétail.
—	II N° 40177 24-11-17	Gouvernement Général de Belgique et Quartier-Maître Général.	Le manque d'acide phosphorique dans l'Agriculture rend nécessaire d'exiger plus du Gouvernement Général et des pays occupés.
7	II N° 86811 op. 21-5-18	Territoire du Nord-Est.	Augmentation des livraisons de phosphates à l'Agriculture est de la plus haute importance. L'attention est attirée sur la valeur de l'utilisation des gisements de phosphates de la Russie du Sud et de Riga.
—	II N° 87590 31-5-18	Ministère de l'Agriculture.	Importance extrême de la récolte de feuilles fraîches pour remplacer le fourrage pressé. Augmenter cette récolte en renseignant les cultivateurs et les propriétaires de forêts.
—	II N° 87590 31-5-18	Ministre des Cultes.	Urgence de la récolte des feuilles fraîches. Prière d'augmenter cette récolte par tous les moyens. Propagande chez le peuple et à l'école; s'assurer encore plus le concours des écoliers.

1.

G. Q. G., le 24-10-1916.

Chef de l'Etat Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 37.838 op.

Réponse à la lettre du 19-10 I. A. Ie 11652.

AU MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DES DOMAINES ET DES FORÊTS.

Je remercie très sincèrement Votre Excellence de sa lettre du 19-10.

Par le contenu de ma lettre du 20-9 n° 35420 op., Votre Excellence aura pu voir que je porte déjà toute mon attention à la question de l'azote pour l'agriculture. Entre temps, et autant que j'ai pu le savoir, cette affaire a fait de réels progrès, grâce aux contrats passés avec les firmes intéressées. En ce qui concerne les procédés susceptibles de procurer les autres engrais à l'agriculture, les études sont en cours. En particulier, j'escompte un large profit de l'apport des phosphates de la vallée de la Lahn. Je me permettrai de revenir très prochainement sur ce sujet.

Depuis longtemps déjà, et à plusieurs reprises, je suis intervenu auprès de M. le Chancelier de l'Empire et auprès du Ministre de la Guerre au sujet de l'attribution de travailleurs aux exploitations économiques de guerre, c'est-à-dire, en première ligne, à l'industrie de l'armement et à l'agriculture. Tout comme Votre Excellence, j'ai la ferme conviction que la seule solution possible est de mettre toute la population, du moins celle qui n'est pas aux armées, en état de travailler au service et au *seul* service de l'économie de guerre, c'est-à-dire de l'industrie de guerre et de la culture, et d'arrêter tous les travaux qui n'ont aucun rapport avec cette économie. J'ai l'honneur de joindre à la présente, à titre de communication confidentielle et avec prière de retour, copie d'une note traitant cette question et adressée au Ministre de la Guerre. Les mesures proposées dans cette note ne pourront entrer en vigueur de suite. Dans l'intervalle, j'espère pouvoir faire en sorte que, par application de la loi sur les réquisitions

et de la loi sur l'état de siège, on récupère le nombre de travailleurs nécessaire.

En ce qui concerne le recrutement de travailleurs dans les pays occupés, il semble que cette question soit enfin, grâce à des interventions répétées, en voie de réalisation par la déportation des sans-travail et par l'arrêt de certaines exploitations. Il est à espérer que, sur ce point, on ne se heurtera plus à de trop grandes difficultés.

Votre Excellence peut, par ce qui précède, voir que j'applique à ces questions décisives toute mon attention et toute mon énergie. Je me réjouis de voir Votre Excellence suivre la même voie, et je suis prêt à appuyer Votre Excellence de toute façon, de même, qu'en retour, je serai reconnaissant d'être aidé sur ce terrain et de recevoir toute suggestion utile.

Ci-joint copie de la note que j'ai adressée à M. le Chancelier d'Empire et au Ministre de la Guerre.

Signé : VON HINDENBURG.

2.

G. Q. G., le 11-2-1917.

Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
H n° 47126 op.

AU MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DES DOMAINES ET DES FORÊTS.

Je remercie très sincèrement Votre Excellence de sa note du 31-1-1917. Je ne puis que m'associer aux déclarations de Votre Excellence, et j'ai le ferme espoir que les mesures prévues conduiront au but.

Augmenter la production : tel est pour l'avenir notre premier devoir. Je considère comme une nécessité absolue de laisser à l'agriculture les semences suffisantes. En même temps, nous devons consacrer toutes nos forces à la recherche et à la production de succédanés et en particulier de la cellulose transformée et rendue assimilable. A mon avis, nous avons déjà perdu un temps précieux. On ne peut prendre la responsabilité d'aucun nouveau retard ni d'aucune demi-mesure. J'espère que, partout, on recon-

naît l'importance de cette question et que personne ne refuse d'y collaborer énergiquement.

De mon côté, je fais tout pour ramener en Allemagne la plus grande quantité possible des approvisionnements roumains. Toutefois la température et les mauvaises conditions de transport sont très gênantes.

Jesuis entièrement d'accord avec Votre Excellence quand elle estime que nos alliés doivent nous aider à « tenir ».

A mon regret, dans la réunion du 19-1, présidée par le secrétaire d'Etat de l'Office d'Empire de l'Intérieur, nous nous sommes déclarés prêts à aider largement l'Autriche par l'envoi de céréales à pain et de maïs prélevés partie sur les approvisionnements allemands, partie en Roumanie. Pour l'instant, il n'y a plus à y revenir.

Récemment, la Bulgarie s'est chargée de l'alimentation des troupes allemandes en Macédoine. Elle fournit une partie du nécessaire et autorise l'achat du reste de la main à la main dans le pays. Nous ne devons assurer que le ravitaillement en avoine. Pour moi, il n'est pas douteux que la Bulgarie puisse fournir encore plus, sans se réduire en quoi que ce soit à la misère.

J'essaierai d'obtenir, par l'intermédiaire des plénipotentiaires militaires bulgares, des autorisations d'exportation pour l'Allemagne. Peut-être Votre Excellence serait-elle aussi en situation d'agir dans le même sens auprès du Gouvernement Bulgare par le canal de l'Office des Affaires étrangères.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

3.

G. Q. G., le 28-3-1917.

Chef de l'Etat Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 51185 op.

AU MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DES DOMAINES ET DES FORÊTS.

En réponse à la note de 24-3. I. A. I. 6980, j'ai l'honneur

de faire connaître que, pour les cultures printanières, des permissions ont été accordées jusqu'à l'extrême limite permise. En outre, des ordres sont donnés pour qu'en avril, les permissions soient accordées de préférence aux cultivateurs et aux ouvriers agricoles. En ce qui concerne les chevaux, je dois faire remarquer que l'armée s'est déjà affaiblie, au profit de l'intérieur, dans la mesure où les intérêts du service le permettaient. En ce qui concerne l'aide à apporter à l'agriculture par les autorités militaires de l'intérieur, l'Office de Guerre, à ma connaissance, procède largement, suivant un plan préparé depuis longtemps.

Pour conclure, j'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que j'ai donné de grandes facilités pour la mise en sursis des chefs d'exploitations agricoles et des spécialistes réclamés, en appréciant pleinement leur importance pour notre régime économique intérieur, et bien qu'actuellement l'état de faiblesse de l'armée soit vraiment très inquiétant. Si je me suis décidé à prendre de pareilles mesures, la raison en est que je me rends compte des conditions extrêmement dures dans lesquelles le pays se trouve au point de vue alimentaire. Mon seul espoir est que partout à l'intérieur, dans les administrations comme chez les particuliers, on voie nettement la gravité de la situation et qu'on en tire les conclusions qu'elle comporte.

4.

G. Q. G., le 7-4-1917.

Chef de l'Etat-Major Général.
de l'Armée en campagne,
II n° 52014 op.

AU CHANCELIER D'EMPIRE.

Il est regrettable que jusqu'ici on ne soit pas arrivé à réaliser la transformation de la cellulose sur une échelle assez vaste pour compenser, rien que dans une certaine mesure, la pénurie des denrées fourragères. Il n'est pas douteux que la faiblesse de nos ressources en fourrage

et en vivres se prolongera et finalement compromettra indirectement l'effort de l'armée. La mise en valeur de la cellulose comme succédané de fourrage a donc et conserve une portée extraordinaire. Nos efforts doivent tendre à substituer complètement la cellulose aux betteraves et aux pommes de terre dans la nourriture du bétail, et à conserver la totalité de ces derniers produits pour la consommation de l'homme. Si l'on réussissait plus tard à rendre la farine de cellulose propre à l'alimentation humaine, on réaliserait un progrès singulièrement important.

Je demande donc qu'on veuille bien me faire connaître combien de fabriques du système Oexmann sont en marche ou en construction. Quel est leur rendement actuel? Quel sera-t-il en automne? Je demanderai également qu'on me renseigne sur la manière dont s'est comporté le procédé Colsman et sur les progrès qu'il a réalisés. Il n'est pas impossible qu'on rencontre, notamment chez la population agricole, une forte résistance contre l'emploi de la cellulose rendue assimilable. A mon sens, il faut d'abord éclairer les gens, puis, le moment venu, en réquisitionnant à fond les pommes de terre et autres légumes utilisés pour la nourriture du bétail, on les contraindra à l'emploi de la cellulose. Je serais particulièrement reconnaissant si une réponse était prochainement donnée à ces questions dont l'importance est extrême pour l'armée.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

5.

G. Q. G., le 13-4-1917.

Chef de l'Etat Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 52.604 op.

AU COMITÉ DE GUERRE CHARGÉ DES SUCCÉDANÉS
DU FOURRAGE.

J'adresse tous mes remerciements pour le rapport qui m'a été envoyé. C'est pour moi une satisfaction de voir que le Comité s'occupe de ces questions avec tant de

compétence et de succès. En même temps, je me permettrai d'observer, qu'à mon sens, on ne peut arriver à remédier complètement à la situation que par l'emploi en grand de la cellulose transformée et rendue assimilable. J'ai écrit dans ce sens le 7-4-1917 à M. le Chancelier d'Empire une note dont ci-joint la copie. Je demande que l'on pousse de toutes ses forces à l'augmentation de la production. Tout le monde doit être d'accord sur l'importance capitale que présente, pour le peuple allemand, l'activité du Comité sur ce point.

Je suppose donc que le Comité dispose de moyens financiers suffisants pour réaliser ses intentions.

P. O : LUDENDORFF.

6.

G. Q. G., le 24-4-1917.

Le Chef de l'Etat Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 53076. op.

AU CHANCELIER D'EMPIRE.

M. le Ministre de l'Agriculture, des Domaines et des Forêts m'a envoyé copie de sa lettre du 17-4. I. A. 1. 1126. Son contenu montre que les difficultés de service et le manque d'entente entre les différents bureaux ont occasionné des retards très réels à la question de la fourniture des succédanés du fourrage. Ces retards sont d'autant plus inquiétants que nous touchons là à l'un des facteurs les plus urgents et les plus importants de notre situation alimentaire.

Si l'on veut, à partir d'aujourd'hui, aboutir complètement dans les travaux, j'estime qu'il faut se ranger aux propositions de M. le Ministre de l'Agriculture et je prie Votre Excellence de faire en sorte que le Comité de guerre pour les succédanés du fourrage passe sous les ordres de l'Office de Guerre, le contrôle en étant enlevé à l'Office de l'Alimentation. A mon sens, nous n'avons plus le temps de discuter d'une autre organisation quelconque. Le Ser-

vice des fourrages d'Empire n'a pas, pour tout ce qui touche aux succédanés, joué le rôle qu'on en attendait.

J'estime qu'étant donné la situation et les événements, il ne pouvait en être autrement.

Signé : VON HINDENBURG.

7.

G. Q. G., le 24-5-1918.

Chef de l'Etat Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 86811 op.

A RETOURNER — TERRITOIRE DU NORD-EST.

Ci-joint, à titre d'information, le compte rendu de la trente-huitième réunion relative aux questions d'engrais. Il fait ressortir (p. 4 et 5, et 8 et 9) l'importance considérable que présenterait l'augmentation des fournitures de phosphates à l'agriculture allemande. Les besoins en phosphates, par rapport à ceux du temps de paix, croîtront beaucoup avec les fournitures élevées d'azote. Il nous faut fournir à la fois plus d'azote et de phosphate à l'agriculture : c'est le seul moyen de nous rendre indépendants de l'Etranger.

Veillez faire parvenir ce rapport au groupe d'armées Eichhorn et au Commandement de la 8^e armée, et insister auprès d'eux sur l'importance de l'exploitation des dépôts de phosphates de la Russie du Sud et de Riga.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

CHAPITRE VIII

AZOTE

TABLEAU DES DIFFÉRENTES PIÈCES

N°	N° de sortie.	Destinataire.	Analyse.
1	II N° 35420 op. 20-9-16	Chancelier d'Empire.	Extraction de l'Azote trop faible; l'Agriculture ne peut recevoir que 20.000 tonnes contre 200.000 en temps de paix. Une production supplémentaire de 6.000 tonnes par mois est nécessaire. On demande une conférence des services intéressés.
2	II N° 62693 op. 27-8-17	Office des Finances de l'Empire.	(Au sujet de l'extension des ateliers d'Ammoniaque de la Badische Anilin und Sodafabrik à Merseburg). Il est nécessaire d'arriver bientôt à un accommodement entre l'Etat et la Badische Anilin und Sodafabrik, au sujet de l'Azote. Par cet accord, l'Etat disposerait de 50 0/0 de la fabrication totale de l'Azote.
3	II N° 72679 op. 10-12-17	Office des Finances de l'Empire.	Rappel de la nécessité d'étendre les usines d'azote de Merseburg. Faire les travaux préparatoires, même si actuellement la construction n'est pas possible, par suite du manque de main-d'œuvre et de matières premières. L'extension de Merseburg est indispensable pour la production de la poudre et pour fournir à la culture ce dont elle a besoin.

N°	N° de sortie.	Destinataire.	Analyse.
4	II N° 81787 op. 14-4-18	Office des Finances de l'Empire.	Nécessité d'une décision rapide au sujet des questions fondamentales du futur régime économique de l'azote. La disposition de l'azote doit passer aux mains de l'Etat. Exigences de la guerre et des armements futurs.
5	II N° 84974 op. 17-5-18	Office des Finances de l'Empire. Office de Guerre. Ministère de l'Agriculture.	Note complémentaire à la note II N° 81787 op. du 14-4-18. La moitié de la production d'azote, 25.000 ton- nes par mois, est employée à des buts militaires. Le reste est in- suffisant pour l'Agriculture. Un accroissement de la production, d'au moins 6.000 tonnes par mois, est nécessaire.
6	Quartier- Maitre Général II N° 86762 op. 22-5-18	Secrétaire d'Etat de l'Office des Finances de l'Empire.	Malgré un fréquent échange de correspondances et de nom- breuses conférences, la solution de la question de l'Azote n'est pas encore réalisée. Je demande qu'on aboutisse rapidement. Rap- pel de l'importance des usines de Merseburg pour l'économie de guerre, l'agriculture et la situa- tion financière ultérieure.
7	II N° 87815 op. 3-6-18	Office des Finances de l'Empire.	Agrandissement des installations de Merseburg assuré. L'absorption de l'azote par l'agriculture, après la paix conclue, ne fera pas de dif- ficulté. Approvisionnement des pays voisins possible.

1.

G. Q. G., le 20-9-1916.

Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 35420 op.

AU CHANCELIER D'EMPIRE.

Par ma note du 31-8-1916, n° 33.825. op., j'ai réclamé une augmentation de la fabrication des munitions. Cette augmentation aura pour résultat que, si on ne prend pas de suite d'amples dispositions, les fournitures d'azote à l'agriculture tomberont à un minimum pour la campagne de 1917. Les conséquences peuvent être désastreuses, car

depuis deux ans on prend de l'azote à la terre sans lui en rendre suffisamment.

L'aperçu suivant peut donner une idée d'ensemble au point de vue de l'azote.

Le nouveau programme des poudres, en cours d'exécution, prévoit 14.000 tonnes de poudre par mois, pour lesquelles 20.000 tonnes d'azote sont nécessaires. Or l'extraction actuelle, dans le pays, est de 8.000 tonnes par mois dans les usines à coke, 5.000 tonnes à la Badische Anilin und Sodafabrik, 4.700 tonnes sous forme de cyanamide calcique. Augmenter la production est impossible dans les usines à coke. Une nouvelle installation, pour 2.500 tonnes par mois, est en construction à la Badische Anilin und Sodafabrik. On est en train de porter la production de cyanamide calcique à 6.500 tonnes. Cela donne un total de $8.000 + 7.500 + 6.500$ tonnes = 22.000 tonnes. Il ne reste donc pour la culture que 24.000 tonnes en douze mois, au lieu des 200.000 tonnes employées en temps de paix.

Cette situation nous oblige donc à de nouvelles commandes de 6.000 tonnes au moins par mois. Et encore, on ne couvrira que 50 pour 100 des besoins de l'agriculture. Si on tient compte des délais d'exécution et des besoins de main-d'œuvre, le procédé de la fabrique d'aniline paraît le plus avantageux.

Je me permets d'attirer l'attention de Votre Excellence sur cette importante question, et propose respectueusement que pleins pouvoirs soient donnés aux organes intéressés : le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de la Guerre ou la Section des matières premières, et l'Office des finances, et qu'on insiste pour aller vite.

Les services désignés ci-dessus ont reçu copie de la présente note.

Signé : VON HINDENBURG.

2.

27-8-1917.

Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 62693 op.

TÉLÉGRAMME A L'OFFICE DES FINANCES.

L'Office des Finances m'a fait tenir copie de sa note du 11-8 n° IV 2289 au sujet de l'extension des usines de Merseburg. J'ai pris également connaissance de la note du Commissaire d'Empire de l'azote du 11-8, touchant la même matière

Pour l'instant, le plus important, dans toute la question de l'azote, me paraît être que l'Empire en arrive *bientôt* à un accord avec la Badische Anilin. Cela fait, l'Empire obtiendra l'azote à meilleur marché : en même temps, il aura à sa disposition 50 p. 100 au moins de la production totale.

Signé : LUDENDORFF.

3.

G. Q. G., le 10 12-1917.

Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 72679 op.

AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE L'OFFICE DES FINANCES D'EMPIRE.

Me reportant à la conférence tenue le 30-11 à l'Office de Guerre, au sujet de l'extension des usines de Merseburg, je me vois amené à préciser à nouveau ma manière de voir.

Il faut distinguer sous quel aspect se présente la question de l'azote suivant que :

- a) la guerre se prolonge assez longtemps, c'est-à-dire jusqu'au cours de l'année 1919 ;
- b) la guerre se termine dans un délai assez rapproché ;
- a). — Le premier cas est tout-à-fait possible : la guerre, du moins la guerre économique, peut durer jusqu'en 1919.

Par suite, et notamment si la fabrication des munitions arrive à hauteur du programme de 14.000.000 de kilogr. de poudre, l'agriculture est menacée d'un déficit constant et très lourd en azote, même si les travaux d'agrandissement de Merseburg sont terminés pour le printemps, et si Oppau peut livrer à plein et sans arrêt. Il est impossible de retrancher quoi que ce soit à ma demande de 14.000.000 de kilogr. de poudre. D'autre part il faut absolument compter avec les attaques aériennes violentes dont Oppau sera vraisemblablement victime en 1918. De ce fait, la production sera réduite, tout au moins partiellement et temporairement. Dans ces conditions, le contingent disponible pour l'agriculture pourra tomber à zéro. Il pourra même arriver que le programme des poudres en souffre.

A ce point de vue, il est *urgent* que la production de Merseburg soit portée à 70.000 tonnes.

b). — A supposer même que la guerre finisse en 1918, l'agriculture a tant besoin d'azote qu'elle pourra sans difficulté absorber toute la production ; bien plus, l'augmentation de 70.000 tonnes nouvelles est très souhaitable, dans l'intérêt même du développement de nos produits agricoles. Nous ne pouvons compter avec certitude sur l'importation ni des salpêtres du Chili, ni de céréales panifiables, ni de fourrages. De la sorte, nous en sommes réduits à *notre* agriculture seule.

De ce point de vue encore, l'agrandissement de Merseburg est très désirable.

Si, malgré cela, je ne suis pas intervenu à fond, et si, maintenant même, je n'interviens pas encore pour cet agrandissement, cela provient uniquement de ce que la réduction des renforts pour l'armée, et la question des matières premières sont telles qu'on doit se demander si le personnel ouvrier et les matériaux de base, notamment les fers et aciers de construction, pourront être mis à la disposition de Merseburg. Néanmoins, les événements politiques et militaires peuvent prendre une tournure telle que cette possibilité se présente. Par conséquent, j'estime qu'il est nécessaire de passer à la construction, dans la mesure toutefois où les dispositions préparatoires auront été pré-

vues, et où les circonstances en auront permis la réalisation. Si nous ne pouvons mener à bien les premiers travaux, ce sera tant pis : à la guerre comme à la guerre.

Je n'ai pas touché au côté financier : il sort de ma compétence et je ne suis pas au courant. Je laisse donc Votre Excellence juge de la part d'influence que peut avoir, sur ce projet, la question d'argent.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

4.

G. Q. G., le 14-4-1918.

Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 81787 op,

A L'OFFICE DES FINANCES D'EMPIRE.

Monsieur le Ministre de l'Agriculture, des Domaines et des Forêts m'a adressé copie de sa note du 23-3 IA. I e 6750.

Je me rallie entièrement, comme Votre Excellence le sait, à sa manière de voir : une décision rapide est nécessaire en ce qui concerne la réglementation de l'azote dans l'avenir. Je me permets d'insister à nouveau sur ce point que la guerre actuelle et les armements futurs exigent, à mon sens, qu'un règlement réserve à l'Etat la libre disposition de l'azote.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

5.

G. Q. G., le 17-5-1918.

Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 84974 op.

A L'OFFICE DES FINANCES.

Copie à l'Office de Guerre, au Ministère de l'Agriculture
et au Colonel von Winterfeldt.

Il me paraît nécessaire de compléter ma note du 14-4-1918, n° 81787, par les déclarations suivantes :

La production actuelle de 25.000 tonnes d'azote par mois est absorbée pour moitié par la Guerre. L'autre moitié ne suffit pas aux besoins de l'Agriculture : cette situation se maintiendra, même si nous réalisons entièrement l'augmentation de 5.000 tonnes par mois envisagée pour la production de l'azote d'ici à la fin de l'année. C'est une erreur, à mon sens, de considérer que la fin de la guerre est tellement certaine pour cette année que déjà on fait entrer en ligne de compte, pour satisfaire aux besoins de l'Agriculture en 1919, l'azote de l'armée redevenu disponible la campagne terminée. J'estime plutôt que c'est un devoir urgent de mettre en route immédiatement une fabrication supplémentaire d'au moins 6.000 tonnes d'azote par mois, sous cette réserve qu'actuellement seul est exploitable le procédé qui économise au maximum le matériel et surtout le personnel.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

6.

G. Q. G., le 22-5-1918.

Le premier Quartier-Maitre Général,
II n° 86762 op.

AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT A L'OFFICE DES FINANCES D'EMPIRE
VON ROEDERN.

Très Honorée Excellence ! Depuis longtemps, les services de l'Empire échangent des correspondances et tiennent des conciliabules à propos des questions d'azote, et on ne voit encore apparaître aucune solution véritable. J'ai, récemment encore, écrit à ce sujet au Gouvernement. Je n'attends plus rien de nouvelles démarches officielles. Je préfère m'adresser à vous, à titre privé, en vous demandant de vouloir bien vous occuper en personne et tout spécialement de cette affaire, et de la faire aboutir rapidement.

Du point de vue militaire, agricole et aussi financier, cette question présente une importance qu'il ne faut nullement sous-estimer.

Nous ne savons ce que durera la guerre. Jusqu'ici, l'agri-

culture a dû se contenter d'un contingent d'azote vraiment faible. Le sol s'appauvrit d'année en année. Si la guerre finit bientôt, on évitera une crise par le seul fait que les besoins de l'armée disparaîtront. Mais si elle devait se prolonger, il n'y aurait pas d'autre remède qu'une nouvelle augmentation de la production. Cette augmentation est d'ailleurs une nécessité absolue pour une guerre future. Il faut absolument que, dans l'avenir, nous puissions couvrir à la fois les besoins de l'armée et ceux de la culture. On ne peut, sous aucun prétexte, rester en chemin. Nous trouverons toujours à employer l'azote en temps de paix, si élevée que puisse être la production.

D'après ce que j'ai entendu dire, l'Etat serait, pour cette question d'augmentation de production, lié par des contrats passés avec la Badische Anilin. Mon vœu serait, Excellence, que vous employiez votre influence et votre autorité pour aboutir à une solution rapide. Les raisons militaires et économiques ci-dessus énoncées en font une nécessité.

Je pense que les contrats en question sont également avantageux au point de vue financier. Nous aurons à supporter de lourdes charges du fait de la guerre. Il n'est guère vraisemblable que nous puissions couvrir une forte partie de nos dettes par des indemnités de guerre en argent liquide. Raison de plus pour penser à d'autres moyens. Assurément, dans les conditions de paix, nous nous assurerons — tout comme en Roumanie — des avantages et des libertés économiques. Mais l'argent — tels les bénéfices de guerre — filera dans les mains des particuliers, dans les entreprises et dans les banques. L'Etat n'en profitera qu'indirectement, par la voie détournée de l'impôt. Il y aura aussi — je le crains fort — bien des fuites imprévues. Enfin, si nous ne cherchons pas ailleurs, nous renforcerons bien trop la puissance des banques et des cartels. Je crois qu'il faut procurer à l'Etat des sources de revenus directs. L'azote, entre autres, est, autant que je puisse m'en rendre compte, un produit très lucratif dont nous devons tirer profit.

Je ne sais pas si, dans toute cette affaire, on fait valoir

que l'Etat est déjà intéressé à la production de la cyanamide, et, que, pour rendre cette dernière rémunératrice, il serait souhaitable que la fabrication de l'azote ammoniacal fût ralentie. Un pareil raisonnement est faux à mon sens. La cyanamide calcique absorbe beaucoup de charbon et de main-d'œuvre; de ce fait, et pour des raisons économiques, elle n'a, si on la compare à l'azote ammoniacal, aucun avenir. Mais, du point de vue militaire, nous ne pouvons nous livrer au moindre gaspillage, ni de main-d'œuvre, ni de charbon. Cette guerre l'a assez démontré.

Je serais reconnaissant de recevoir quelques lignes de réponse. Je suis d'avis qu'il nous faut résoudre rapidement cette affaire.

Signé : LUDENDORFF.

7.

G. Q. G., le 3-6-1918.

Chef de l'État-Major Général
de l'Armée en campagne
II n°87.815 op.

AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE L'OFFICE DU TRÉSOR, VON ROEDERN

Très Honorée Excellence,

Par la lettre de Votre Excellence en date du 27-5-V 982, je vois avec un plaisir tout particulier que l'agrandissement des usines de Merseburg est maintenant assuré. Nous avons ainsi une sérieuse garantie, pour le cas où la guerre durerait encore assez longtemps et où Oppau subirait des dégâts sérieux, que les besoins de l'armée en azote seront couverts et qu'en même temps nous pourrions également songer à l'agriculture.

Votre Excellence semble craindre que, la paix signée, l'agriculture ait de la peine à absorber 500.000 tonnes d'azote par an : je ne crois pas devoir partager ces appréhensions, surtout pour les années prochaines. Notre sol est avide d'azote. Nous aurons à fournir les pays baltes, et vraisemblablement la Russie, l'Ukraine, la Roumanie, etc.

De plus, je crois que nous pouvons très bien développer notre propre production par une application intensive de l'azote, de la potasse et des phosphates, et ainsi nous passer des grains et des fourrages d'importation. La potasse existe. Nous pouvons espérer que l'Ukraine nous donnera des quantités considérables de phosphates. Si l'agrandissement de Merseburg nous donne la possibilité de nous approvisionner en azote, nous atteignons le but cherché.

Je partage tout à fait les inquiétudes de Votre Excellence, touchant le problème financier. Comme Votre Excellence le sait, je suis intervenu à différentes reprises pour faire baisser les dépenses de guerre au moyen de la réduction des bénéfices patronaux, et de la compression des salaires. Je l'ai fait bien que, *à priori*, et pour des raisons qu'il n'y a pas lieu de développer ici, je fusse à peu près sûr de ne rien obtenir de positif. J'ai néanmoins fait mon possible pour réduire les dépenses de guerre en retranchant toutes celles que l'on pouvait éviter : j'espère avoir réussi.

Je suis très reconnaissant à Votre Excellence d'avoir bien voulu convoquer un représentant du G. Q. G. à la conférence prévue à ce sujet. Je délèguerai le lieutenant-colonel Bauer. Ce dernier sera pour quelques jours et sous peu à Berlin. Si la conférence pouvait se tenir dès ce moment-là, je vous demanderais de vouloir bien m'en avertir.

Avec mes cordiales salutations, je suis votre dévoué,

Signé : LUDENDORFF.

CHAPITRE IX

SÉCHAGE D'ALIMENTS

TABLEAU DES DIFFÉRENTES PIÈCES

N°	N° de sortie.	Destinataire.	Analyse.
1	II N° 2727 secret 7-4-17	Chancelier d'Empire.	Réduction de la ration de pain et de la ration de fourrage au bénéfice de la population de l'intérieur. Pour éviter pareil fait au cours de la campagne prochaine, il faut prendre sur-le-champ des mesures pour le séchage d'approvisionnements de vivres.
2	II N° 54223 1-5-17	Office de l'Intérieur.	Le séchage d'approvisionnements de vivres doit être préparé sur une vaste échelle de manière qu'il soit encore pleinement efficace au cours de l'année.
3	II N° 56652 3-6-17	Chancelier d'Empire.	Il est souhaitable que les usines de séchage soient développées d'urgence et dans une large mesure. Toute cette question est l'une des parties essentielles de la préparation de la future mobilisation économique. Deux points sont à retenir : le capital immobilisé dans les usines de séchage est un bon placement pour l'Etat. Le séchage effectué à temps préserve, dans les années humides, de la destruction de quantités considérables de matières alimentaires.

N°	N° de sortie	Destinataire.	Analyse.
4	II N° 74433 4-1-18	Office Économique.	(Référence : rapport transmis au sujet du séchage de produits agricoles). Les suggestions en sont d'un intérêt extrême. Si elles passent dans la réalité, nous serons libérés des importations étrangères, notamment dans les premières années qui suivront la guerre et dans les guerres futures. La mise à l'essai des procédés proposés est absolument nécessaire.

CHAPITRE X

CONSTRUCTION DE NAVIRES DE COMMERCE

TABLEAU DES DIFFÉRENTES PIÈCES

N°	N° de sortie.	Destinataire.	Analyse.
1	II N° 62450 op. 18-8-17	Secrétaire d'État à l'Office de Marine.	En raison de l'importance décisive d'une flotte commerciale puissante pour l'après-guerre, la construction de bateaux de commerce doit passer avant le travail aux vaisseaux de ligne, et autres navires de guerre.
2	II N° 62450 op. II ang. 3-10-17	Office de Guerre.	Étant donné l'extrême importance de la construction d'un tonnage commercial, je demande qu'on lui attribue, s'il y a la moindre possibilité, les quantités nécessaires de matières premières et même de métaux que, par suite de leur rareté, nous sommes dans l'obligation d'économiser.
3	II N° 67113 11-10-17	Office de la Marine.	Il n'y a que peu de chantiers maritimes qui soient occupés, en attendant (1), à la construction de navires de commerce. Pour aider à la construction de ces navires dont l'importance est si grande, je demande qu'on étudie la possibilité de faire exécuter par tous les chantiers maritimes et au moyens du « travail d'attente », tout au moins les travaux préparatoires à la reprise de cette construction (installation de cales, etc.)

(1) Le terme employé dans le texte est « Pufferarbeit », c'est-à-dire « travail d'attente », en attendant la reprise du travail régulier (N. du T.).

N°	N° de sortie.	Destinataire.	Analyse.
4	II N° 67221 op. 11-10-18	Chancelier d'Empire.	Pour pouvoir donner, à la conclusion de la paix, satisfaction aux demandes de tonnage, il faut s'efforcer par tous les moyens d'augmenter ce tonnage. La réglementation de cette question doit se faire dans ce sens que, même après la conclusion de la paix, la vente ou la location de tonnage marchand ne doit être permise qu'avec l'assentiment du Chancelier d'Empire.
5	II N° 85916 11-5-18	Nord-Est. Office de la Marine. Office Économique.	Le besoin de bateaux de commerce sera grand en Allemagne après la guerre. Pouvoir y satisfaire, telle est la condition primordiale de la reprise de notre vie économique. Utilisation des moyens de construction en pays occupés ; des chantiers des pays baltes, de Finlande ; des ports russes.
6	II N° 89485 21-6-18	Office de la Marine.	Pour l'instant, les chantiers des pays baltes n'entrent pas en ligne de compte pour les constructions neuves de bateaux marchands. Cependant leur utilisation pour des buts de guerre est nécessaire et urgente.
7	II N° 89525 25-6-18	Office Économique. Sous-Secrétaire d'Etat, baron de Falkenhausen	(Référence : Rapport de la 8 ^e Armée au sujet des chantiers des pays baltes). Utilisation des chantiers pour la réparation des véhicules de l'armée et des bateaux nécessaires pour les opérations de guerre. Mesure préparatoire à la construction de bateaux de commerce pour le temps de paix.

CHAPITRE XI

POLITIQUE SOCIALE ET ASSISTANCE AUX COMBATTANTS

TABLEAU DES DIFFÉRENTES PIÈCES

N°	N° de sortie.	Destinataire.	Analyse.
1	II N° 63331 op. 9-9-17	Chancelier d'Empire.	Mémoire sur la politique sociale.
2	14-12-17	M. Damaschke.	Au sujet des « maisons pour soldats » (1).
3	février 1918	—	Appel en faveur de l'« Œuvre Lüdendorff ».
4	II N° 84001 op. 19-4-18	Chancelier d'Empire.	Crise du logement à la démobilisation.
5	II N° 85873 op. 20-5-18	Groupes d'Armées.	Renseignements à fournir sur les besoins des soldats aux armées sous le rapport du logement.
6	II N° 90431 op. 29-6-18	Chancelier d'Empire.	Assistance par le logement.
7	IIc N° 31587 17 et 18-6-18	Commandant en Chef du front Est.	Colonisation sur le territoire du Commandement en chef du front Est.
8	II N° 81034 op. 15-3-18	Rédacteur K. Schneider.	Assistance aux mutilés.
9	II N° 85363 op. 6-5-18	Député Œser.	Politique sociale.
10	II N° 87562 op. 4-6-18	Ministre de la Guerre.	Moyens à préparer pour être mis à la disposition des combattants.
11	RK. N° 2871 20-8-18	Chef de l'État- Major Général.	Réponse du Chancelier au n° 6.

(1) « Kriegerheimstätten ».

N°	N° de sortie.	Destinataire.	Analyse.
12	II N° 90431 op. 6-9-18	Chancelier d'Empire.	Maisons pour soldats.
13	II N° 97645 op. 5-9-18	Œuvre Ludendorff.	Assistance aux mutilés.
14	II N° 43617 3-1-17	Ministre des Cultes.	Assistance à la jeunesse des écoles.

1.

G. Q. G., le 9-9-1917.

Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 63631 op.

AU CHANCELIER D'EMPIRE.

(Copie au Ministre de la Guerre.)

Je transmets ci-joint à Votre Excellence un très remarquable mémoire du Chef du Service de Santé en campagne, au sujet du « Peuple et de la force armée » (1).

On ne peut mettre en doute qu'une politique sociale énergique, s'attachant au point de vue moral, matériel et politique, soit un facteur décisif de l'avenir de l'Allemagne. J'estime qu'il est nécessaire d'établir au plus tôt des directives nettes et précises à ce sujet. Parmi les projets proposés, il en est de contradictoires; bien plus, un certain nombre ne tiennent aucun compte des réalités: ils vont à l'encontre de la nature et sont inapplicables ou *dangereux*. (voir, par exemple, le 1^{er} rapport partiel de la 16^e Commission chargée des questions de politique sociale). Par contre, le mémoire du Ministre de l'Intérieur sur les « résultats des délibérations de la Commission ministérielle chargée d'étudier la question de la diminution de la natalité » m'apparaît comme un travail de base, plein de valeur.

Je souhaiterais voir une Commission de Gouvernement établir ces directives. Elle devrait se réunir le plus tôt

(1) Fut établi sur l'invitation du Commandement en Chef, par le médecin inspecteur de l'Armée von Schjerning. (Note de l'auteur.)

possible. Je désirerais qu'on voulût bien m'y faire participer.

En outre, j'estime qu'il est indispensable que quelques personnes ayant une réelle expérience de la vie pratique fassent partie de cette commission. Le nombre des membres doit en être restreint, sans quoi les débats seront, comme c'est fréquemment le cas, interminables et stériles.

Ce n'est que plus tard, quand on aura obtenu un certain résultat, qu'il sera recommandé d'élargir le cercle et de faire participer à l'œuvre commune les associations qui, actuellement, travaillent dans un sens ou dans l'autre, et telles que l'Association pour l'hygiène des races; la politique de colonisation, etc.

J'ai prié le Chef du Service de Santé en campagne de se mettre en rapport direct avec Votre Excellence pour la suite à donner à ces questions.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

Après départ.

Retour au Chef du Service de Santé en campagne :

Je remercie Votre Excellence du rapport qu'elle m'a fait parvenir. Je me permets d'y ajouter une prière : il faut persévérer de toutes ses forces dans cette voie. Vous pouvez compter sur mon appui sans réserve. Je propose que l'auteur de ce rapport se mette en contact avec O II.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

MÉMOIRE DU COMMANDEMENT EN CHEF DE L'ARMÉE
AU SUJET
DE LA FORCE NATIONALE ET LA FORCE ARMÉE ALLEMANDES

INTRODUCTION

1. La puissance et la prospérité d'un Etat sont fondées sur le *nombre* et la *force* de sa population.

2. La vérité de ce principe était déjà reconnue autrefois par tout homme clairvoyant ; cependant, ce n'est que par la guerre qu'elle pénètre dans la conscience de notre peuple.

3. L'importance de la *force* — pour l'individu comme pour la collectivité — est évidente par elle-même ; beaucoup jusqu'ici sous-estimaient la valeur du *nombre*.

4. La guerre ne se décide pas — en principe — le jour de la conclusion de la paix. Le problème de l'avenir de l'Allemagne se pose ainsi : au bout de combien de temps et dans quelle mesure comblera-t-elle ses pertes et, avant tout, ses pertes en *hommes* ?

5. Pire encore que la guerre est la diminution de notre population par suite de la régression du *nombre des naissances*.

C'est là le plus grand danger qui nous menace.

6. Dans la concurrence pacifique du travail, comme dans la lutte sanglante du champ de bataille, seule durera, libre et pleine de force, la nation qui aura développé aussi vite que possible et porté aussi haut que possible sa puissance numérique et sa vigueur physique et intellectuelle.

Sa Majesté l'Empereur et Roi a déjà insisté sur ce point à diverses reprises.

7. Partant de la connaissance de ces faits, différents services d'Etat, parlements, communes et associations, ainsi que certaines individualités, ont prodigué avertissements et graves conseils, et réclamé des mesures législatives à prendre de toute urgence. En effet tout retard représente un dommage irréparable.

Il suffit de rappeler ici les délibérations de la Commission ministérielle de Prusse sur la question de la régression des naissances (1), les débats du Parlement prussien du 17-2-1917 sur le problème de la population (2) et les travaux de la 16^e Commission du Reichstag sur la poli-

(1) Mémoire du Ministre de l'Intérieur au sujet des résultats des délibérations de la Commission Ministérielle sur la régression des naissances, Berlin, juin 1917.

(2) Rapport sur la 60^e séance de la Chambre des Députés du 17-2-17.

tique sociale (1), le mémoire de la Commission scientifique de Prusse chargée des questions de médecine, au sujet de l'influence de l'alimentation de guerre sur la santé du peuple etc.

I. — *La diminution de la force du peuple
et de la force militaire.*

A. *Augmentation de la population jusqu'à la guerre.*

1. Les grandes guerres des siècles précédents, particulièrement la guerre de trente ans et les guerres napoléoniennes, exigèrent des sacrifices prolongés du sang et des biens allemands; en outre les épidémies, notamment au moyen âge, ont dépeuplé de vastes régions et leurs effets se font encore sentir de nos jours.

Mais toutes ces pertes, de même que le tribut payé aux maladies, aux accidents, au suicide et à l'émigration furent autrefois largement compensés par la constante augmentation de la population et surtout par l'excédent des naissances allemandes.

2. En 1913, l'Allemagne comptait 66,9 millions d'habitants. Depuis 1870-71 elle s'était accrue de 26 millions.

3. L'Allemagne comptait comme habitants :

	1871	1900	1910
A la campagne.	26,2 = 63,9 %	25,7 = 45,6 %	25,8 = 39,7 %
Dans les villes.	14,8 = 36,1 %	30,6 = 54,4 %	39,1 = 60,3 %
	<u>41,0 millions.</u>	<u>56,3 millions.</u>	<u>64,9 millions.</u>

En 1895, pour la première fois, le rapport changea aux dépens de la campagne qui ne comptait plus que 49 p. 100 d'habitants contre 51 p. 100 à la ville. Au début de la guerre le rapport était de $\frac{36}{64}$, exactement l'inverse de 1871.

Un quart de tous les habitants de l'Allemagne vivait dans les grandes villes (de plus de 100.000 âmes).

(1) Premier rapport partiel de la 16^e Commission pour la politique sociale au sujet de la lutte contre les maladies vénériennes dans l'armée et dans l'ensemble de la population.

4. La durée moyenne de la vie en Allemagne monta pour la population mâle de 33 ans (1867-1870) à 46,4 ans (1906-1910). Ce résultat est dû surtout à notre meilleure économie sociale et à l'hygiène (1).

5. Les cas de mort diminuèrent. Sur 1.000 vivants la proportion des morts (non compris les mort-nés) est la suivante :

1871-1880. . . .	27,2	1901-1910. . . .	18,7
1891-1900. . . .	22,2	1913	15,8

Grâce aux progrès dans l'art de soigner la santé, grâce aussi à notre essor économique, il mourait par an, dans les dernières années avant la guerre, en moyenne 720.000 hommes de moins qu'on n'était en droit de s'y attendre d'après les tables de mortalité d'il y a 30 ans. La diminution des cas de mort porta surtout sur les adultes, tandis que la mortalité infantile restait inchangée et partiellement même augmentait. Ce n'est qu'à la fin du siècle que celle-ci commença à diminuer plus que celle des adultes.

Il est à prévoir que, par suite de nouvelles *mesures d'hygiène* — notamment par les soins aux nourrissons et la lutte contre la tuberculose — on arrivera encore à réduire un peu plus les cas de mortalité. Toutefois, en fin de compte, les lois naturelles de la vie et de la mort tracent une certaine limite à ce progrès.

6. Une autre cause indirecte de l'augmentation de la population a été la diminution de l'émigration depuis 1893. Les travaux de l'Allemagne pour les besoins du marché du monde procuraient de plus en plus, à tous ceux qui voulaient travailler, assez d'occasions de gagner chez eux un salaire rémunérateur.

7. Mais la source la plus productive de forces nouvelles fut l'augmentation de nos naissances.

Sur 1.000 habitants il y avait :

(1) HUEPPE, *Force sociale et aptitude militaire de l'Allemagne*. Bibliothèque von Coler et von Schjerning, volume 39. Berlin, 1916.

Années.	Naissances (y compris les mort-nés).	Mariages.	Morts.	Excédent.	Excédent absolu des naissances sur les morts.	Population en milliers.
1870	40,1	7,7	29,0	11,1	451.331	40.805
1872	44,1	10,3	30,6	10,5	431.305	41.230
1873	41,3	10,0	29,9	11,4	473.824	41.564
1875	42,3	9,1	29,3	13,0	552.019	42.518
1876	42,6	8,5	28,1	14,5	626.594	43.059
1880	39,1	7,5	27,5	11,6	522.970	45.095
1883	38,0	7,7	27,3	10,7	493.697	46.016
1887	38,3	7,8	25,6	12,7	605.155	47.630
1890	37,0	8,0	25,6	11,4	560.247	49.241
1898	37,3	8,4	21,7	15,6	846.871	51.406
1900	36,8	8,5	23,2	13,6	765.680	56.046
1901	36,9	8,2	21,8	15,1	857.824	56.874
1902	36,3	7,9	20,6	15,6	902.243	57.767
1904	34,1	8,2	19,2	14,9	910.275	61.153
1910	30,7	7,7	27,1	13,6	879.113	64.568
1911	29,5	7,8	18,2	11,3	739.945	65.359
1912	29,1	7,9	16,4	12,7	839.887	66.146
1913	28,3	7,7	15,8	12,5	833.800	66.978
1914	27,6	6,8	—	—	—	—

8. Nous devons donc le chiffre élevé de notre population à l'excédent de nos naissances. Mais, par contre, les chiffres des naissances accusent une diminution inquiétante et constante de la productivité de cette source d'énergie, la meilleure, la plus naturelle et susceptible de s'accroître encore si on y met de la bonne volonté.

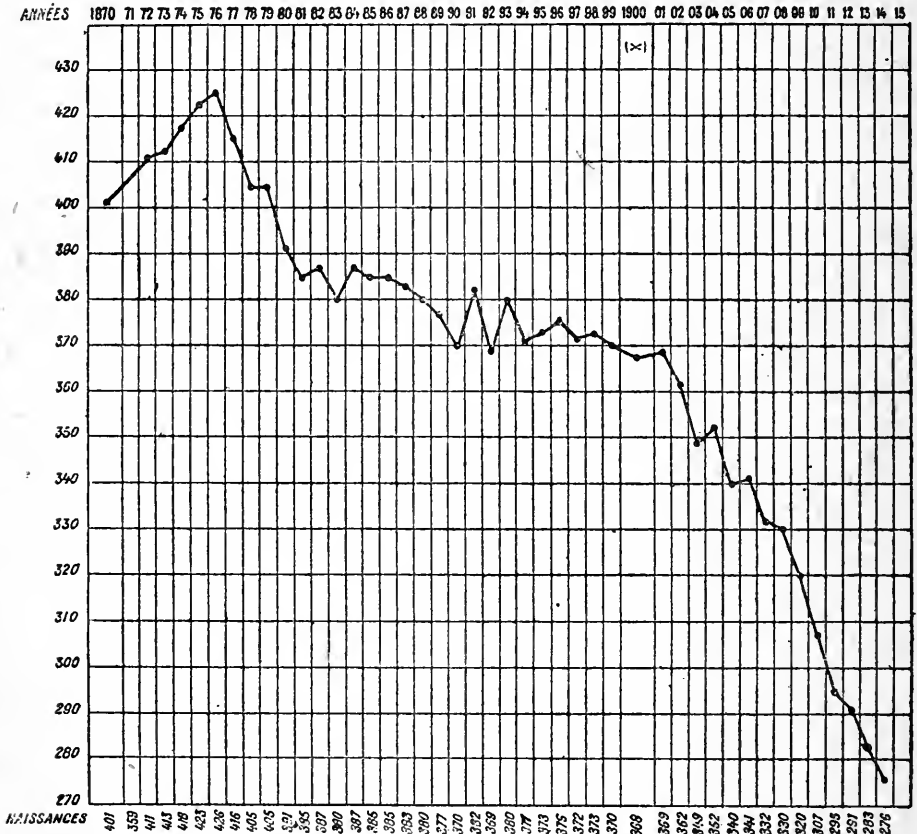
La diminution des naissances a commencé en 1876 et, depuis le début du xx^e siècle, elle a subi une accélération menaçante. En appliquant le pourcentage de l'année 1900, nous pouvons dire que nous avons, immédiatement avant la guerre, un déficit de 560.000 naissances par an.

Depuis 1901, le nombre des naissances allemandes diminue plus vite que le nombre des morts.

9. *Le mouvement de recul des naissances est le fait, pour une très faible partie, d'une diminution de la capacité physique d'engendrer et de la crainte du mariage; mais la véritable cause et la plus répandue est la limitation volontaire du nombre des enfants dans les ménages. Ce phénomène, qu'il faut constater dans les Etats cultivés,*

s'est manifesté d'abord en Allemagne dans les couches moyennes et supérieures de la population des grandes villes; elle s'est répandue progressivement dans le reste de la population et même dans celle des campagnes.

TABLEAU DES CHIFFRES DES NAISSANCES EN ALLEMAGNE



Les chiffres de ce tableau représentent le nombre de naissances pour chaque tranche de 10.000 habitants au cours des années 1870 à 1914. Particulièrement significative est la chute rapide de la courbe des chiffres depuis 1900 (x).

Maximum en 1876 avec 426.

Minimum en 1914 avec 276.

La « pauvreté en enfants » est surtout grande chez les gens à solde fixe; elle l'est heureusement moins dans la population industrielle; elle est très faible dans la popula-

tion paysanne. Les grandes villes fournissent les plus faibles natalités (Berlin avait encore, en 1876, 47,2 naissances pour 1.000 habitants; en 1911, seulement 21,6). Les causes principales en sont le désir des parents de maintenir les enfants à un degré de fortune au moins égal au leur, et la volonté de ne pas voir leur situation financière diminuée par la famille. Les questions morales et religieuses, de même que la question du logement, jouent également un rôle important.

10. Si on n'impose pas au plus tôt un arrêt à cette crise, le rang de l'Allemagne dans le monde sera compromis dans un délai plus ou moins rapproché. En effet, dans 50 ans environ, notre seul voisin de l'Est, la Russie, aura, selon toutes les prévisions humaines, porté sa population de 170 millions, qu'elle compte actuellement, à au moins 240 à 250 millions.

La supériorité numérique n'amène pas toujours la décision, la guerre l'a démontré à nouveau. Mais la forte supériorité de nos ennemis, qui constituera pour nous une menace militaire et économique, nous oblige à considérer l'accroissement de notre population comme le but le plus important de nos travaux du temps de paix comme du temps de guerre.

L'exemple de la France, dont la diminution « absolue » de la population apparaît depuis 1911, doit constituer pour nous un précieux enseignement. Cette année-là, il y eut un déficit de 35.000 têtes et, dans la première moitié de 1914, le déficit n'était pas inférieur à 25.000.

11. Sur 1.000 habitants le nombre des enfants nés vivants est de :

1901.	35,7	1909.	31,0
1902.	35,1	1910.	28,8
1903.	33,9	1911.	28,6
1904.	34,1	1912.	28,3
1905.	33,0	1913.	27,5
1906.	33,1	1914.	26,8
1907.	32,2	1915.	
1908.	32,1		

Le nombre des *mort-nés* est incertain, car beaucoup ne sont pas déclarés à l'état civil. En 1901 nous avons, avec 2.033.313 enfants nés vivants, atteint le plus haut chiffre des naissances de ce siècle. Il n'y en eut que 1.612.090 qui dépassèrent la première année.

La mortalité infantile en Allemagne n'est dépassée en Europe que par l'Autriche et la Russie.

Grâce à l'organisation en grand des soins aux nourrissons, on a pu constater une diminution considérable de la mortalité infantile. En 1901, il en mourait encore 279 pour 1.000; en 1913, ce nombre n'était plus que de 167 pour 1.000. Pourtant les efforts de l'Allemagne dans ce domaine sont encore très au-dessous de ceux faits par d'autres états de l'Europe, cependant moins cultivés.

En ce qui concerne les enfants illégitimes, la situation est particulièrement mauvaise. Les naissances illégitimes en Allemagne se sont accrues, toutes proportions gardées. En 1914, elles atteignaient déjà 9,8 p. 100, soit à peu près le dixième du total des naissances.

En Prusse, les villes	ont fourni	11,5 %	d'enfants illégitimes	
— les campagnes	—	6,5 %	—	—
—	il y eut sur 1.000 naissances légitimes	23,3	enfants morts	
—	— 1.000 naissances illégitimes	43,7	—	
—	moururent sur 1.000 nés vivants	147 lég.	} parmi les nourrissons des villes.	
—	— 1.000 —	261 illég.		
—	— 1.000 —	159 lég.	} parmi les nourrissons des campag.	
—	— 1.000 —	287 illég.		

Sur 1.000 enfants légitimes à Berlin, 696 accomplirent leur première année; sur 1.000 illégitimes, il n'y en eut que 332.

Sur 1.000 enfants légitimes à Berlin, 512 atteignirent 19 ans, soit plus de la moitié; sur 1.000 illégitimes seulement 136, soit seulement un huitième.

Nous perdons ainsi un nombre considérable de nourrissons et d'enfants un peu plus âgés; cela se produit surtout parmi les enfants illégitimes, et il n'est pas pos-

sible de compter les pertes provenant des avortements artificiels, qui certainement vont en croissant.

La mortalité chez les enfants plus âgés a heureusement diminué depuis 1900. Pourtant, là encore, nous pouvons et nous devons faire mieux.

La forte mortalité des enfants trouve bien plutôt ses causes dans le domaine économique et moral que dans celui de l'hygiène. (Voir ci-dessous.)

12. Les maladies vénériennes, voilà la plaie qui ronge la force de notre peuple.

Abstraction faite des nombreux cas mortels et des atteintes à la vigueur physique qu'elles et leurs suites provoquent chez les sujets qui en sont touchés, il y a chaque année, du fait des maladies sexuelles des parents, des centaines de milliers d'enfants qui naissent peu viables ou même non viables. Le nombre des nourrissons qui, rien qu'en Prusse, meurent chaque année par suite de la syphilis héréditaire, est évalué à 30.000 et plus.

13. Parmi les maladies contagieuses, la tuberculose est toujours la plus répandue et la plus meurtrière chez le peuple. Grâce à une lutte méthodique, elle a constamment diminué depuis 30 ans. En 1913, elle avait atteint son plus bas étiage. En 1879, sur 100.000 vivants, 324 moururent de la tuberculose ; en 1913, seulement 137.

Par suite des influences de la guerre, elle a repris avec plus de violence. Déjà, en 1915, le nombre des morts par la tuberculose était de 6 p. 100 supérieur à celui de 1914. Pour 1916-1917, les chiffres s'annoncent encore plus défavorables.

14. Les autres contagions, notamment le choléra, le typhus, la dysenterie, la diphtérie, la variole, la fièvre pourpre, n'apparaissent plus que par cas isolés en Allemagne, particulièrement depuis que les médecins allemands, notamment Robert Koch, ont recherché leur origine et trouvé les moyens de préservation (hygiène publique, eau potable et canalisation, isolement des malades, destruction des germes, vaccination préventive).

B. *Diminution de la population par suite de la guerre.*

1. La guerre qui nous a été imposée nous a enlevé, par blessures et maladies, des centaines de milliers d'hommes et de pères allemands très vigoureux et très solides. Elle coûtera encore d'autres victimes, jusqu'à ce qu'enfin nos ennemis soient disposés à accepter la paix déjà plusieurs fois proposée.

2. Par suite de l'absence des pères, il est né en Allemagne, rien que dans les deux années de juillet 1915 à 1917, au moins 1 million et demi d'enfants de moins qu'auparavant.

3. Les pertes de guerre en naissances dépassent probablement les pertes en morts.

4. Il résulte des rapports de l'Office statistique des 28-4 et 19-12. 1914 que, par suite de la diminution considérable des naissances avant la guerre, on doit s'attendre en Prusse, à partir de 1928, à une forte réduction des jeunes gens susceptibles d'être appelés; de 1928 à 1934, le nombre des appelés, déjà réduit à 475.000 en 1928, tombera à environ 424.000, soit en gros de 11 p. 100.

5. Les lourdes pertes en hommes aptes au service et capables d'engendrer, et la diminution des naissances qui en résultera après la guerre, porteront, pour longtemps encore, préjudice à notre force défensive et par suite à la seule garantie certaine de notre avenir politique et économique.

6. Le nombre des incorporables sera déjà diminué dans les prochaines années, bien que ce ne soit que provisoirement, par les levées prématurées déjà effectuées et par les engagements d'hommes au-dessous de vingt ans. Dès 1934, la diminution des naissances occasionnée par la guerre, du fait de l'éloignement des hommes et des pertes, produira ses effets. Par suite, il faut compter avec un déficit de 3 millions d'incorporables.

7. La valeur du recrutement est également influencée par la guerre. Ainsi, les difficultés alimentaires, que le plan

de famine de l'Angleterre impose à l'Allemagne, ne resteront pas sans influence sur le développement physique de la jeune génération.

Il est vrai que jusqu'ici la « députation savante de Prusse pour le service médical » a démontré que les nouveau-nés de la guerre viennent au monde sans avoir été influencés au point de vue corporel ; parmi les nourrissons, on n'a constaté aucune tare ; parmi les petits enfants et les écoliers — du moins jusqu'à l'automne 1916 — on n'a relevé chez la plupart qu'un amaigrissement modéré. Partout il semble que, dans les âges les plus élevés, les faibles de constitution présentent une plus grande prédisposition à la maladie, notamment à la tuberculose.

La sous-alimentation actuelle ne sera compensée que peu à peu après la conclusion de la paix.

8. Le service de santé en campagne et les services sanitaires à l'intérieur ont réussi à protéger presque complètement le pays de l'importation et de la diffusion des maladies contagieuses.

Or, autrefois, ces maladies étaient la conséquence inéluctable des guerres. Actuellement encore, en pays ennemi, une partie de la population civile leur paie un lourd tribut.

9. Dans toute guerre assez longue, les maladies sexuelles se propagent par suite de la séparation des ménages et de l'ébranlement inévitable des principes de la morale. Le nombre des cas contractés en campagne par les militaires aux armées est inférieur, comme pourcentage, à celui relevé à l'intérieur. Le grand nombre de personnes mariées qui, par suite des circonstances de guerre, ont été contaminées, prête à réflexion. La santé de leur famille est menacée, même dans les campagnes qui, jusqu'ici, au point de vue sexuel, étaient demeurées presque entièrement saines.

On a employé tous les moyens de préservation possibles, au point de vue disciplinaire, moral et médical. Les méthodes les plus complètes ont été appliquées pour le traitement des malades et la suppression de leur pouvoir contagieux. On a introduit des mesures légales

spéciales pour l'ensemble de l'Empire (voir plus loin).

10. La *situation matérielle* de la plupart des familles est, pour longtemps, profondément atteinte par la hausse du prix de la vie, l'arrêt ou la destruction de bien des sources de revenus, l'augmentation des impôts, etc. Les personnes à traitement fixe, les moyennes et les petites fortunes sont particulièrement touchées. Ces catégories représentaient jusqu'ici une fraction très active et très saine dans l'Etat. Bien des individualités de valeur en sont issues. La source en est partiellement tarie. Une situation de fortune défavorable est aussi, chez un peuple de culture, un obstacle au mariage dont il diminue la fréquence.

11. Il est probable que plusieurs générations auront à charge l'amortissement des dépenses de guerre, et la réparation des dommages. On ne pourra donc employer que des moyens limités pour la protection de leur santé et le développement de leurs aptitudes physiques et intellectuelles.

12. Les hommes morts des suites de blessure et de maladie formaient au point de vue *physique* (et en majorité aussi au point de vue des qualités de l'esprit et du caractère) la fleur de la force virile allemande. Il n'est pas douteux qu'ils auraient pu procréer et élever une descendance particulièrement bien conditionnée.

C. *La force militaire de l'Allemagne jusqu'à la fin de la guerre.*

Jusqu'à la fin de la guerre, la force militaire allemande n'avait pas encore déchu de façon considérable. Mais, déjà le 24 juillet 1909, le Médecin en Chef de l'armée, dans une conférence au « Sénat scientifique de l'Académie Empereur Guillaume » (1), attirait l'attention sur les points suivants :

1. Tous les efforts doivent tendre à maintenir la puis-

(1) O. von Schjerning, *Considérations statistiques sanitaires sur le Peuple et l'Armée* (bibliothèque von Coler et von Schjerning, vol. 38).

sance militaire à son niveau, et même à l'améliorer. Le médecin en chef en donnait les raisons.

2. La force militaire est fonction du *nombre des naissances et de la mortalité infantile*.

3. Cette dernière exerce aussi une influence considérable sur la qualité des aptes au service. Dans les contrées à forte mortalité infantile, les survivants sont fréquemment de valeur moindre. Toutes les mesures propres à combattre la mortalité des nourrissons doivent être énergiquement appuyées, dans l'intérêt même de la force militaire du pays.

4. La profession des conscrits a, par elle-même, moins d'influence que leur origine et leurs antécédents (population des villes et des campagnes).

5. Le nombre des impropres au service et des invalides (avec pension) libérés de l'armée a assurément augmenté.

Mais cela n'autorise pas à conclure, sans plus, que la qualité du contingent a baissé. Diverses circonstances telles que l'introduction du service de deux ans, les exigences plus dures du service, une plus grande mansuétude dans les réformes, etc., motivent cette augmentation des libérations.

6. Chez les incorporables, la *faiblesse générale* tient la première place parmi les causes d'inaptitude (environ un tiers de tous les inaptés).

7. L'influence de *l'école* sur l'aptitude militaire se révèle comme suit :

a) Parmi les *écoles supérieures*, les écoles d'agriculture ont fourni une majorité d'aptés au service; les lycées, une minorité. Les écoles et les gymnases professionnels tiennent le milieu entre les deux.

b) Plus la *fréquentation scolaire* est longue, plus le nombre des aptés est faible parmi les étudiants.

c) Mais l'aptitude diminue d'autant plus qu'il s'est écoulé plus de temps entre la *sortie* de l'école et l'appel. C'est, par conséquent, la période post-scolaire qui se montre particulièrement défavorable au développement physique des jeunes gens.

Il en résulte que, tout en développant et en répandant

les mesures d'hygiène à l'école, il faut, plus que par le passé, porter tous ses efforts sur la protection de la santé de la jeunesse masculine après sa sortie de l'école.

8. Le mouvement total des malades dans l'armée prussienne et dans les contingents saxons et wurtembergeois a diminué, dans les trente-cinq dernières années, de 35,2 p. 100, soit de 1 p. 100 en moyenne par année.

9. Comparativement aux armées des autres Etats européens, la situation sanitaire de l'armée prussienne ou allemande est très favorable.

10. Les maladies vénériennes dans l'armée exigent une surveillance toute spéciale.

a) C'est dans l'armée prussienne et l'armée bavaroise que ces maladies diminuent le plus ;

b) Les grandes villes fournissent la plupart des affections vénériennes et aussi, et de beaucoup, la majorité des soldats atteints de maladies sexuelles ;

c) La lutte contre les maladies sexuelles, dont la diffusion dans l'armée et la diffusion dans la population civile sont étroitement connexes, est, pour le peuple et l'armée, un *problème vital*.

11. Les cas de mort dans l'armée ont diminué, dans les 35 dernières années, de 73,4 p. 100, soit en moyenne de 2,1 p. 100 l'an.

Par comparaison avec les autres armées étrangères, c'est l'armée allemande qui fournit le chiffre de morts de beaucoup le plus faible.

La fréquence des suicides dans l'armée allemande s'est considérablement réduite dans les dernières décades. Elle n'est pas plus haute que dans la population civile mâle du même âge.

12. L'armée a sur le peuple une influence éducatrice au point de vue physique et intellectuel. Cette influence favorable de l'armée sur la population civile est démontrée par les chiffres des tables de mortalité. D'ailleurs elle se fait sentir *immédiatement* grâce aux secours apportés par le corps de santé dans les épidémies déclarées ou menaçantes ; celui-ci découvre en effet les défauts physiques des conscrits qu'il visite au moment de la levée,

et applique aux malades le traitement approprié ; il révèle aussi les tares physiques et les points faibles de certaines régions, de certains groupes professionnels, etc...

13. Le temps de service agit favorablement sur le développement intellectuel des hommes. Il les éduque en leur donnant de la vivacité d'esprit, de la clarté et de la décision dans la pensée et dans l'action.

Les principes qui viennent d'être exposés ne sont que la synthèse d'une documentation considérable authentique, étudiée de près, et comportant des chiffres et des idées. Ils donnent une idée d'ensemble de notre force militaire d'avant-guerre et nous orientent dès maintenant vers nos devoirs futurs.

La guerre les a confirmés.

D. *Force militaire de l'Allemagne pendant la guerre.*

La guerre mondiale a imposé des exigences énormes, en quantité et en qualité, à la puissance militaire allemande. Les forces physiques, intellectuelles et morales de l'armée ont, jusqu'ici, subi victorieusement une lourde épreuve, qui dépasse toutes les prévisions.

II. — *Relèvement et augmentation de la force nationale et de la force armée en Allemagne.*

A. *Force nationale.*

1. La *famille* est la base de l'Etat ; elle dépend du nombre et de la *fertilité* des mariages. Le but le plus élevé du mariage est « *la reproduction* ».

2. Le *nombre des mariages* a baissé depuis 1900. On peut le relever.

a) Chaque homme sain, apte à engendrer et à gagner sa vie, — abstraction faite de cas exceptionnels comme le célibat religieux — a pour devoir naturel et aussi — par suite de l'excédent de femmes allemandes, bonnes à marier — la possibilité de convoler en justes noces.

b) La raison principale des unions retardées et de la

diminution des mariages est d'ordre économique. Beaucoup d'hommes ne veulent pas se mettre en ménage de peur de porter atteinte à leur situation pécuniaire. Il y en a encore plus pour qui, du moins beaucoup le croient, nos conditions modernes d'existence et de travail empêchent qu'on se marie jeune (apprentissage ennuyeux et coûteux, placement tardif, genre de vie « selon sa situation »).

Une augmentation *sensible* des traitements de début ne peut être réalisée ni chez les fonctionnaires, ni dans les professions libérales : des raisons financières et économiques s'y opposent. Le seul remède est la *simplicité de la vie* et *l'absence de préjugés*. Les gens cultivés doivent donner le bon exemple. Ne pas rendre plus sévères, sauf nécessité, les conditions d'avancement. — Il est à souhaiter que les salariés, au service de l'Etat ou des particuliers, reçoivent, au plus tôt à 25 ans et au plus tard à 35 ans, des indemnités quand ils fondent un foyer. Les personnes mariées doivent être avantagées par rapport aux célibataires, qu'il s'agisse d'un poste demandé, de l'obtention de traitements plus forts, de l'attribution de pensions, ou du paiement de l'impôt. C'est pourquoi les célibataires doivent être plus imposés à partir de 30 ans environ. *L'âge moyen du mariage* est actuellement 27 ans. Grâce à des mesures de ce genre, on arriverait sans aucun doute, — notamment chez les personnes de culture supérieure — à abaisser cet âge, ce qui est extrêmement désirable pour des raisons politiques morales et hygiéniques.

c) Un certain nombre d'hommes évitent le mariage parce que l'union libre leur assure plus de satisfactions, tout en leur imposant moins d'obligations au point de vue matériel et moral. Les seuls antidotes sont une meilleure éducation morale et civique, la répression plus sévère de l'adultère, une conception plus nette du devoir alimentaire, la poursuite des manœuvres abortives criminelles, la suppression de la vente de moyens préservatifs (voir plus loin), l'impôt sur les célibataires.

3. La multiplication des divorces provient d'une méconnaissance fondamentale des devoirs réciproques des époux et de leurs obligations envers la collectivité. Sur

ce point, la conscience publique doit être éveillée : ce soin incombe à l'Eglise, à l'école, à la presse.

4. La nuptialité a augmenté de 1870 à 1883. Depuis elle diminue. La fécondité avait déjà diminué auparavant, et elle a continué à baisser depuis. Les raisons en sont :

a) physiques ;

b) morales et économiques ;

5. La stérilité du mari est rarement naturelle ; le plus souvent, elle est la conséquence de maladies vénériennes (notamment de la gonorrhée).

La stérilité de la femme est également occasionnée, et le plus fréquemment, par la contamination de cette dernière par l'homme (surtout avec la gonorrhée chronique). Dans le cas où elle provient d'une disposition ou d'un développement défavorable des organes génitaux de la femme, la thérapeutique moderne permet d'y porter remède.

On estime à 8 ou 10 p. 100 des mariages le nombre de ceux qui sont stériles ou moins féconds par suite de contagion gonorrhéique. Dans 40 p. 100 des mariages sans enfants, la faute revient à l'homme.

6. Les affections syphilitiques des parents provoquent fréquemment la mort prématurée du fœtus, la naissance avant terme ou la naissance d'enfants débiles et malades, et en outre une impuissance précoce.

Par conséquent, contre la stérilité involontaire, conditionnée par des causes physiques, il faut employer, comme arme principale, la lutte contre les maladies vénériennes (voir ci-dessous).

7. La stérilité volontaire dans le mariage résulte du désir du plaisir physique, sans ses conséquences naturelles : la fécondation et la procréation des enfants.

On doit, au point de vue moral, réprover que les époux, pour la seule recherche du plaisir des sens et leur unique commodité, luttent contre la conception et considèrent qu'il faut éviter d'avoir des enfants parce qu'ils sont une charge gênante dans la vie.

Il faut, sur ce point, faire concorder les considérations morales et la nécessité de conserver la société. Par le moyen de l'éducation civique, il faut enseigner à chaque

Allemand que ses obligations envers la société constituent pour lui un devoir personnel et moral.

8. Les influences religieuses jouent un rôle dans la fécondité des unions. Celle-ci est plus grande dans les mariages catholiques que dans les mariages protestants, juifs et mixtes (1). La campagne fournit relativement plus d'enfants que la ville.

9. L'emploi des moyens préservatifs se répand de plus en plus de la ville dans les campagnes. Il faut faire paraître au plus tôt une loi d'Empire contre les relations avec appareils anticonceptionnels ou abortifs, et contre les avortements. La Commission ministérielle de Prusse a déjà mis des projets sur pied (2). On devra imposer aux médecins et aux étudiants en médecine l'obligation d'user de la plus extrême réserve dans la suppression artificielle de la grossesse.

10. On a invoqué des raisons d'ordre purement pécuniaire pour justifier la limitation du nombre des enfants (système « des deux enfants », néomalthusianisme). On disait en particulier que l'Allemagne ne pouvait se nourrir, n'offrait pas à chacun les possibilités de gagner sa vie. Tout cela était faux ; l'expérience l'a démontré. L'essor économique donna à toutes les forces vives du pays l'occasion de vivre convenablement et de toucher des salaires supérieurs aux besoins : bien plus, il obligea à recruter des ouvriers étrangers, et, après la guerre, la pénurie de main-d'œuvre sera encore plus grande.

Bien au contraire ! Plus on monte dans l'échelle sociale, plus les revenus augmentent, moins on a d'enfants. Par suite, il faut chercher la cause principale de ce « mal culturel » dans les besoins sans cesse croissants de la vie — pour les parents et leurs descendants — et dans la conception matérialiste du monde.

11. Les conditions du logement, notamment dans les

(1) Voir Fassbender, *La Volonté de vivre chez le peuple allemand*. Fribourg, 1917, p. 207 et suivantes.

(2) Voir p. 181 et 204 du mémoire du Ministre de l'Intérieur sur les résultats des conférences tenues par la Commission ministérielle chargée d'étudier la régression de la natalité.

viles et les grands centres, obligent jusqu'à un certain point à s'en tenir au « système des deux enfants ». Les occasions multiples de gagner de l'argent dans les exploitations urbaines (industrie), les plaisirs de la ville provoquent l'abandon des campagnes, la hausse des terrains et le resserrement des constructions sur le territoire des grosses agglomérations. Les logements sont toujours plus chers, plus étroits et en même temps plus malsains. Ils ont pour conséquence forcée la « pauvreté en enfants », la mortalité infantile, la tuberculose, le rachitisme et l'immoralité, l'alcoolisme, la criminalité. Cette seule raison rend nécessaire la « réforme de l'habitation ». Celle-ci doit porter sur les points suivants :

12. Emigration de la ville vers la campagne en déchargeant les villes des nouvelles installations industrielles. Création à la campagne de petites colonies de travailleurs possédant leur lopin de terre.

Extension de la protection des ouvriers de fabrique jusqu'à 18 ans. Colonisation intérieure.

Acquisition de pays pour la colonisation (agrandissement du territoire par la guerre).

Distribution de terres aux petits paysans combattants, cultivateurs, jardiniers, artisans, ouvriers connaissant la culture. C'est de leurs familles que l'Etat tire les générations les meilleures au point de vue physique, et les plus nombreuses.

Prise en charge par l'Etat ou par de grandes associations des dépenses scolaires et routières de la campagne.

Modifications dans la répartition des charges provenant des secours aux indigents des communes.

Encouragement à l'agriculture.

Organisation, par la voie administrative, de la bienfaisance dans les campagnes.

13. Amélioration de la colonisation et du logement dans les villes.

But principal : retour, autant que possible, à la construction des maisons basses et petites d'autrefois, avec jardin attenant à l'habitation et élevage de menu bétail.

Moyen : empêcher la hausse artificielle des terrains

non bâtis aux environs des villes ; colonisation semi-paysanne.

14. Compenser, au point de vue hygiénique, la construction des logements en caserne, sur laquelle il n'y a plus à revenir, par la création de terrains de jeux et de gymnastique, de parcs, de colonies de petits jardins : tout cela est facile à organiser et à bon compte.

Amélioration de l'ordonnance relative aux bâtiments, et des installations hygiéniques des locaux, dans la mesure où les conditions actuelles le permettent. Combattre la location à la nuit de chambres meublées.

15. Loi d'Empire sur les logements, qui, sous la forme d'une « loi-cadre », oblige les Etats de l'Empire à régler, dans le sens indiqué par la loi, les plans de construction, l'ordonnance relative aux bâtiments, la colonisation et la communalisation, la procédure d'échange et d'expropriation, les questions d'impôt et de circulation. Service d'inspection des logements.

16. Renforcement du Crédit Foncier, au moyen de bureaux d'assurances de l'Etat, d'assurances sur la vie, de caisses d'épargne ; encouragement aux coopératives de construction d'utilité publique qui assurent des avantages aux familles nombreuses ; hâter la préparation de petits logements dont, après la guerre, la pénurie sera grande et la demande accrue (fondation de nombreux jeunes ménages ; abandon des appartements chers par les familles appauvries ou privées de leur chef qui se précipiteront sur les loyers modestes et moins élevés).

Augmenter les impôts des propriétaires qui refusent de louer aux familles nombreuses.

17. A toute augmentation de la famille correspond une augmentation des dépenses. Parmi celles-ci, les unes ne se reproduisent pas : accouchement, nécessité de mieux nourrir et de ménager la mère ; les autres sont permanentes : entretien de l'enfant.

18. Dans le but d'alléger ces charges pécuniaires, on a fondé des sociétés d'assurances pour les cas où l'on devient père ou mère. Des initiatives de ce genre, utiles à la collectivité, méritent un encouragement énergique.

19. Sous ce rapport, le secours accordé par l'Etat aux femmes en couches de soldats nécessiteux a eu la plus heureuse action. Il faut chercher à l'étendre aux femmes en couches indigentes, au besoin sous une autre forme. Dès maintenant les caisses de maladie pourraient être obligées de secourir les femmes enceintes et les femmes en couches plus longtemps que jusqu'ici : 12 semaines au lieu de 8.

20. Les allocations spéciales de vivres, accordées aux femmes sur le point d'être mères et à celles qui allaitent leurs enfants, tendent vers le même but.

21. A chaque nouvelle naissance devrait correspondre, pour la famille, un dégrèvement d'impôt, calculé d'après les revenus. Dans ce cas, doivent intervenir : l'exonération du prix de l'école et les avantages aux personnes mariées, cités au n° 2 b de la page 20 du présent mémoire. Comme compensation, on pourrait faire effectuer par les célibataires et même par les femmes non-mariées un versement spécial correspondant à leurs revenus. Il pourrait en être de même, mais sans rigueur, pour les familles dont les enfants sont morts. A ce propos, la succession des personnes sans enfants ou n'ayant que peu d'enfants doit être, de toute évidence, grevée de droits assez élevés.

22. En 1913, un profond mouvement d'aversion et même d'hostilité à l'égard des enfants se manifesta dans des milieux ouvriers qui voulaient fonder un système social sur la limitation volontaire des naissances : la « grève de l'accouchement ». Il faut réagir par tous les moyens contre ce mouvement. En dehors du mauvais exemple que leur donnent les ménages « pauvres en enfants » des classes élevées, les grosses familles d'ouvriers se voient écartées au moment des nominations aux emplois ; on refuse de leur louer des logements ; on se moque d'elles, on leur lance les épithètes de « sot » et d' « immoral » : ce sont là des causes d'irritation. La mère a droit au respect et à l'aide, et cela, d'autant plus qu'elle a plus d'enfants et qu'elle est plus pauvre.

23. Le maintien de l'épargne forcée instituée pour les jeunes gens pendant la guerre est une mesure particuliè-

rement heureuse pour les milieux ouvriers. Les économies devraient être remboursées au moment du mariage et à la naissance des enfants.

24. Il serait très à propos d'instituer des prêts à bon compte, consentis par les communes ou des associations, aux personnes qui se mettent en ménage. Il faut s'attendre, en effet, à ce que la guerre amène un renchérissement, notamment du mobilier et du linge.

Faute d'avances, des mariages d'ouvriers ne se concluront pas ou ne voudront pas avoir d'enfants.

25. Le meilleur moyen qui subsiste, mais le plus difficile à appliquer, serait une « nationalisation » bien établie du travail. Le système destructeur du marchandage, la taylorisation du travail, l'emploi de la femme dans les usines procurent assurément des revenus plus considérables aux employés comme aux employeurs, mais ils usent plus vite les forces physiques et morales, rendent avide et jouisseur, et tuent le sentiment.

26. On doit éviter à la femme sur le point d'être mère les durs travaux en dehors de la maison et particulièrement dans les locaux fermés.

27. Somme toute, en occupant de plus en plus les femmes à des métiers qui exigent, intellectuellement et physiquement, la vigueur de l'homme, on fait courir un grand danger à la maternité et à la vie de famille; on compromet l'alimentation et l'éducation nationales (voir plus loin, pages 344 et 345).

28. L'Allemagne perd chaque année plus de 6.500 femmes des suites de couches. Plus de 56.000 enfants sont mort-nés. Incalculables sont les conséquences des accouchements faits dans de mauvaises conditions, qui ruinent la santé des femmes, et diminuent leur aptitude à la maternité. La loi sur les sages-femmes, discutée par la Commission ministérielle prussienne, l'augmentation prévue des établissements de Maternité, l'institution des lits de malades pour les accouchées, peuvent apporter un remède à ces pertes et à ces tares.

29. En 1913, on compte en Allemagne 277.000 cas de mort chez les nourrissons. En Russie, sur 1.000 enfants

nés vivants, meurent 290 nourrissons; en Norvège, 68. Sur vingt États cultivés, l'Allemagne, avec 151, tient le septième rang parmi les plus mauvais, tandis que, pour l'ensemble de la mortalité, elle occupe le septième rang parmi les plus favorisés.

30. Une meilleure alimentation et de meilleurs soins donnés aux enfants peuvent, sans difficulté et dans un bref délai, nous remettre tout au moins au niveau de nos ennemis, l'Angleterre et la France, et nous conserver chaque année 100.000 à 150.000 nourrissons. — Ce résultat peut s'obtenir par le retour à l'allaitement au sein par la mère, et par la renonciation à l'alimentation artificielle et aussi par :

31. Les conseils aux mères et le traitement des enfants par des « bureaux d'assistance aux nourrissons » qu'il est indispensable de multiplier jusque dans les campagnes. Là où il n'y en a pas : surveillance par des médecins d'arrondissement, des médecins spécialistes des enfants, des sages-femmes, des sœurs de charité, des dames bienfaitrices.

Primes d'allaitement pour les mères-nourrices. Laiteries pour enfants dans les grandes villes. — Formation de la jeunesse féminine aux soins à donner aux enfants : cette éducation sera faite par des gardes-enfants ayant subi un examen officiel à cet effet.

Surveillance par la police sanitaire des enfants en nourrice et en garde.

32. Assistance aux enfants illégitimes.

L'augmentation des naissances illégitimes et la mortalité considérable chez les bâtards font une obligation de les mieux protéger par les règlements et les lois.

Ces enfants sont dans de plus mauvaises conditions morales, car on les confie beaucoup plus à l'Assistance que ceux qui sont nés dans le mariage. La Commission ministérielle prussienne et la Chambre des Députés prussienne se sont occupées de cette question respectivement le 9-5-1916 et le 17-2-1917. Elles ont exprimé les vœux suivants :

a) Application plus stricte des §§ 1666 et 1707 du Code

civil (influence du tuteur sur les soins et l'éducation de l'enfant).

b) Modification du § 361-10 du Code pénal (devoir alimentaire du père non légitime) et application des décrets sur le don d'asile.

c) Suppression de l'excuse dite « *exceptio plurium concurrentium* » (obligation pour tous les hommes sur qui peut tomber la présomption de la paternité de participer solidairement aux frais d'entretien de l'enfant).

d) Multiplier et éventuellement généraliser par une loi la tutelle de profession à côté de la tutelle personnelle honorifique.

e) Amélioration de la surveillance des enfants en garde par des unions de personnes comprenant des tuteurs de profession et des conseillers des orphelins.

f) La Chambre des Députés émit un vœu suivant lequel l'assistance aux enfants illégitimes serait prise en charge par des associations plus importantes du mode dit « d'éducation par l'assistance », ou bien encore serait assurée grâce à l'augmentation du fonds dénommé « fonds extraordinaire pour les pauvres ».

g) La réalisation des mesures ci-dessus nous garantit la conservation de bien des vies précieuses, et assure aux enfants une éducation morale et sociale. De graves objections morales et religieuses, et aussi d'ordre public, s'opposent à ce que soient donnés aux enfants illégitimes les mêmes droits qu'aux enfants légitimes, la même situation dans la société, les mêmes avantages au point de vue des biens : la procréation des enfants dans le mariage et leur éducation doivent rester la base inébranlable de l'Etat et de la Société.

33. Mère et enfant. — De même que le lait d'une mère saine est la meilleure nourriture de l'enfant, l'éducation et les soins maternels sont en général supérieurs à ceux donnés par des étrangers. On peut les améliorer en apprenant à des jeunes filles, dont l'âge le permet, leurs devoirs de futures mères.

34. L'activité professionnelle toujours croissante des femmes et des mères *en dehors du foyer* comporte un gros

danger pour la vie de famille, l'alimentation populaire et l'éducation de l'enfant. La protection de la mère, l'éducation des femmes et la tutelle de l'enfance ont leur importance : on la reconnaît, mais on ne leur a pas encore consacré assez d'efforts (hygiène dans l'industrie, écoles ménagères, soins aux petits enfants).

35. Crèches et asiles d'enfants — de préférence sur les bases de Pestalozzi-Fröbel — doivent être multipliés et surveillés, au point de vue hygiénique et médical, par les organes de l'assistance au bas âge, les médecins et les dentistes des écoles. Les maîtres d'école doivent être orientés sur la mortalité élevée des petits enfants en Allemagne, et sur les moyens de défense (tuberculose, rachitisme, coqueluche, diphtérie).

36. Les petits enfants des grandes villes souffrent physiquement, intellectuellement et moralement, le plus souvent par suite du manque d'espaces libres pour jouer. C'est là également une menace pour les générations futures. Les municipalités doivent créer des terrains de jeux.

37. Age de la fréquentation scolaire :

La réunion de nombreux enfants, à l'étroit, dans des espaces clos, favorise la diffusion des maladies contagieuses (rougeole, scarlatine, diphtérie, coqueluche, tuberculose). Rester longtemps assis et lire provoquent de nombreux défauts dans la croissance (déformation, myopie, anémie, troubles dans la dentition et la menstruation, faiblesse générale).

38. Avec un succès croissant, « l'Union allemande pour les soins sanitaires aux écoliers » et les médecins des écoles, soutenus par les gouvernements, par de nombreuses communes, et une grande partie des maîtres, ont engagé la lutte contre les mauvaises conditions hygiéniques observées dans la construction des écoles et dans les classes. A l'avenir, tous les élèves doivent — sans préjudice des autres soins médicaux — être examinés à leur entrée par le médecin et le dentiste, et, par la suite, être visités régulièrement (croissance, poids, acuité visuelle, audition, prédisposition aux maladies, maux de dents). Le résultat doit en être communiqué à l'école et aux

parents dans le but de provoquer le traitement médical.

39. Des médecins et des infirmiers des écoles sont d'excellents auxiliaires pour l'amélioration physique de notre génération et l'application, même dans les campagnes, des mesures d'hygiène scolaire.

40. Les tares physiques engendrées par l'école s'accroissent avec le temps qu'on y passe et avec le développement des programmes d'études. Ce fait est démontré, sans contestation possible, pour les écoles supérieures de jeunes gens (1). Il faut s'attendre aux mêmes effets dans les écoles supérieures de jeunes filles (lycées) : tares et faiblesse dans les organes hémostatiques, le système circulatoire, les organes respiratoires, la vision.

41. Contre-mesures : poursuivre l'amélioration de l'hygiène à l'école, sous le rapport de la dimension, de l'aération, du chauffage des classes et des latrines ; réduction des heures d'étude, augmentation des heures de gymnastique (exercices physiques, sports, jeux, excursions). Demander et utiliser plus largement les travaux corporels. Point particulièrement important : améliorer la gymnastique respiratoire et l'exécuter chaque jour (expiration soutenue).

42. Les années de puberté exigent des soins spéciaux et un traitement particulier au point de vue pédagogique et hygiénique. C'est au cours de ces années que s'affirme le développement du corps et du caractère. Le besoin exagéré de mouvement, l'exaltation de la sensibilité demandent une observation intelligente de la part des parents et des maîtres, de façon à les orienter dans la bonne voie : donner aux enfants le goût de travailler personnellement à leur développement corporel et à leur perfectionnement scientifique, l'amour de la nature, du sport, du jeu et du chant ; éducation patriotique ; culture de leurs dispositions pour les arts ; ancrer en eux les principes moraux (respect). — Les garçons ont besoin d'exercices

(1) Von Schjerning : *Considérations tirées des statistiques sanitaires, sur le peuple et l'armée*, Berlin 1910. Schwiening et Nicolai : *Les conditions physiques des jeunes gens admis de droit au service volontaire d'un an*. Publication de l'autorité militaire, volume 40, Berlin 1909.

physiques et de concours; les jeunes filles de ménage-ment et de recueillement, et aussi d'un travail modéré des muscles.

43. L'école, dans ce domaine, doit prendre la tête du mouvement. Ces besoins de la jeunesse ont fait naître la « Ligue de la Jeune Allemagne » avec les boys-scouts, les hôtelleries pour jeunes gens et autres organisations du même genre. Cette ligue, encouragée par décret impérial à la suite de la Conférence scolaire de 1891, s'est fédérée avec les sociétés du « Comité d'Empire pour les exercices physiques », et, récemment, s'est organisée militairement dans « la préparation militaire de la jeunesse masculine » (voir ci-dessous).

44. Les étudiants plus âgés doivent, plus que par le passé, être initiés à l'histoire nationale et aux sciences civiques (géographie politique, commerce mondial, matières premières, démographie, armée). L'Etat ne doit pas rester pour eux qu'un symbole étranger, et encore moins hostile, n'exigeant que des sacrifices : ils doivent être pénétrés de ce sentiment vivant et dominateur qu'il leur est tout autant que leur propre chair et leur propre sang.

45. La jeunesse sortie des écoles, notamment des écoles moyennes et primaires, vit dans une liberté qui a été, jusqu'ici, bien nuisible. Le gain de la semaine est dépensé, les soirs de liberté et les jours de fête, en plaisirs le plus souvent bas, malsains et qui ne sont pas de l'âge de ces jeunes gens. Au cours de la guerre, les salaires, et par suite les besoins de la jeunesse, ont atteint un niveau impossible à maintenir. Il en résulte des dangers que l'Etat, l'Eglise, la société, de toutes les conditions et de tous les partis, doivent écarter (épargne obligatoire, impôt, cours d'adultes, facilités de poursuivre son instruction grâce à des conférences, des séances artistiques et spirituelles, encouragement aux exercices du corps). Cet âge exige également qu'on le renseigne mieux sur les devoirs du citoyen et l'hygiène corporelle (voir plus loin).

46. Ses pires ennemis sont le tabac, la boisson et les plaisirs de la chair avant l'âge et en dehors du mariage. Si le bon exemple donné par les gens cultivés ne peut

rien contre l'abus sans cesse croissant de la nicotine et des spiritueux, une imposition plus forte (monopole) du tabac et de l'alcool aura bien plus de chances de porter remède à l'emploi immodéré de ces plaisirs. D'ailleurs, pour des raisons de politique financière, il sera difficile d'échapper à ces monopoles.

47. L'usage prématuré du tabac attaque le système nerveux, le cœur et les vaisseaux, les organes de la digestion et les reins; en outre, il entraîne à des dépenses étourdies. Il y aurait lieu d'interdire l'usage et la vente du tabac aux jeunes gens de moins de dix-sept ans, et de mieux renseigner les parents et les jeunes gens sur ses méfaits.

48. L'abus de l'alcool et du tabac a encore des conséquences beaucoup plus graves au point de vue physique, moral et économique.

L'Allemagne a dépensé en 1911 :

pour les spiritueux	4.026 millions de marks (1).		
» le tabac	1.086	»	»
» l'armée et la marine .	1.274	»	»
» les écoles publiques .	670	»	»
» les assurances	852	»	»
» les dépenses d'ensem- ble de l'Empire . .	2.897	»	»
» les dettes de l'Empire.	4.944	»	»
En 1901 :			
» le pain.	1.700	»	»
» la viande.	2.250	»	»

1/6 de la récolte de pommes de terre, 1/13 de la récolte d'orge et de seigle passa dans les brasseries et les distilleries allemandes. En outre, on acheta à l'étranger pour 320 millions de marks d'orge et de pommes de terre, dont la plus grosse part servit à fabriquer de l'alcool.

On porte ainsi préjudice à l'alimentation du pays, au développement de la population, à l'économie et à la force nationale, à la santé et à la morale.

(1) Conseiller secret de régence Dr Lissner : *L'Avenir des impôts de consommation en Allemagne*, dans les « questions d'actualité d'économie financière ». Stuttgart. Ferd. Enke.

L'alcool est un poison pour le corps au moment de la croissance. Pour les grandes personnes, par un usage modéré, il constitue d'abord un agrément qui excite les nerfs ; mais il n'est nullement un aliment ni un fortifiant. L'usage, modéré ou immodéré, est nuisible pour le corps et le caractère. Alcool et maladie, alcool et accidents, alcool et misère, alcool et crime sont étroitement liés.

49. Antidotes. — Propagande et action éducatrice par l'Etat et les communes, l'église et l'école, appui accordé aux campagnes en faveur de la sobriété et de la continence (« Ligue allemande contre l'abus des boissons spiritueuses », « Ordre des bons Templiers », « Croix bleue », etc.). Multiplication des œuvres de secours contre l'ivrognerie. Réduction du nombre des débits (sur 28.519 maisons, à Berlin, 15.358 servent d'auberges ou de débits de boissons). Relèvement de l'industrie hôtelière (système Gotenburg), monopole de l'alcool et restriction de la fabrication de l'alcool à boire ; impôt progressif sur les spiritueux d'après le degré en alcool.

50. L'alcool a une large responsabilité dans le commerce sexuel hors du mariage, et dans l'éclosion des maladies vénériennes. Dans la grande majorité des cas, c'est sous l'influence de l'alcool que les jeunes gens et les jeunes filles fautent et contractent des maladies vénériennes (suppression de tout frein moral et intellectuel, excitation des instincts sexuels avec engourdissement consécutif).

51. L'accroissement des maladies vénériennes et ses conséquences ont été exposés plus haut. Cette plaie fait de plus en plus des ravages autour d'elle, détruit des milliers et des milliers de santés, — souvent des années après la contamination, — provoque l'avortement et la mort prématurée des enfants, fait le malheur d'innombrables ménages, les rend totalement ou partiellement stériles. Pour éviter cet accroissement et le réduire, bien des procédés sont recommandés.

52. Le plus sûr est de rester chaste jusqu'au mariage. Ce n'est que grâce à une moralité très sévère que les jeunes gens, même aux sens ardents, ne s'écarteront pas

de cette route, bien qu'ils doivent la suivre jusqu'à leur pleine maturité (mariages tardifs chez les personnes cultivées). La jeunesse féminine, dont les sens sont d'abord plus passifs, se maintient beaucoup mieux dans la voie de la chasteté grâce aux influences de l'éducation et à un plus fort attachement au foyer.

Néanmoins il reste chez les deux sexes — particulièrement chez les hommes — un bon nombre de personnes qui, en dépit de tous les enseignements et de tous les avertissements, ne refrènent pas leurs sens. Le plus souvent, les hommes s'adressent aux prostituées et presque toujours contractent des maladies qu'ils propagent ensuite.

53. La Commission ministérielle prussienne, et la 16^e Commission d'Empire chargée des questions de politique sociale ont, comme remèdes, discuté et en partie préparé plusieurs mesures administratives et projets de loi touchant les points suivants :

a) Interdiction de la prostitution dans les rues, les débits et les lieux de plaisir; réglementation du logement; meilleure surveillance hygiénique des professionnelles de l'amour; éviter les maisons de tolérance; mesures d'éducation pour les jeunes prostituées; établissements spéciaux pour les filles publiques incorrigibles ou déséquilibrées.

b) Poursuites plus sévères contre la séduction des femmes mineures non émancipées, contre les souteneurs, contre la diffusion d'images et de livres obscènes. Suppression des brasseries à femmes. Interdiction de l'absinthe. Entrée des cinémas refusée aux jeunes gens au-dessous de dix-sept ans (en dehors des représentations pour la jeunesse).

c) Enseignement sexuel pédagogique (non pas « l'initiation » directe) dans les séminaires et les écoles supérieures préparant à la prêtrise et au professorat; examen officiel des médecins portant sur les maladies de peau et les affections vénériennes; enseignement moral sexuel et médical de la population et de la jeunesse adulte des écoles, par la parole et par écrit; appui à la « Société allemande pour la lutte contre les maladies vénériennes ».

d) Emprisonnement pour tout acte de concubinage de

la part de personnes contaminées et qui se savent contagieuses (poursuite sur simple réquisition). On a déjà soulevé, en commission, de graves objections contre cette mesure, en raison des dénonciations mensongères toujours à craindre. Interdiction des traitements charlatanesques des maladies secrètes (annonces dans les journaux), des traitements à distance, punition de toute réclame ou exposition publique de moyens de prophylaxie; traitement obligatoire des femmes publiques malades; visite médicale des nourrices; poursuites correctionnelles contre la contamination syphilitique par l'allaitement.

e) Augmentation et amélioration des œuvres publiques et gratuites pour le traitement des maladies vénériennes (bureaux d'assistance des établissements d'assurance de l'Etat, participation des communes, des caisses de maladies et des bureaux d'assurance sur la vie au traitement de vénériens, à domicile ou dans les hôpitaux). Assurer un bon service de vénériens dans les hôpitaux et les hospices des petites villes ou de la campagne.

f) Déclaration des cas de maladies sexuelles obligatoire pour le médecin. De graves objections ont été soulevées contre cette mesure, car elle doit faire craindre une plus grande dissimulation et par suite une propagation plus considérable de ces maladies; elle favoriserait aussi bien les traitements défectueux (charlatanerie).

54. Les efforts de l'Etat, de l'Eglise et de la société, dont le but est de sauvegarder la santé physique et morale, en même temps que la force nationale, ne peuvent s'arrêter à un âge déterminé. L'hygiène et l'éducation populaires doivent intervenir depuis la naissance jusqu'à la mort. Travail et sobriété sont les meilleures garanties de tous et de chacun.

55. L'avenir immédiat nous impose comme premiers devoirs le rétablissement et le relèvement des régimes alimentaires et économiques du pays. Dans ces domaines, la guerre a beaucoup détruit et beaucoup appris.

56. Sans aucun doute, l'Allemagne a autrefois bu et mangé trop et à trop grands frais; mais il est non moins certain qu'actuellement la situation alimentaire et la résistance

physique du peuple ont, en moyenne, empiré de plus en plus par suite du blocus et de la nécessité de donner satisfaction aux besoins de l'armée. La privation de graisse a eu une influence particulièrement néfaste, surtout chez les personnes assez âgées. Mais les autres aliments sont devenus si chers et si rares que, pour la majorité de la population, on n'a pas toujours pu subvenir aux besoins véritables du corps.

57. D'ici à la paix, accroître réellement la production n'est pas possible, malgré les améliorations réalisées ou à l'étude. Plus tard, comme l'étranger souffre lui aussi de la disette, il se passera encore un certain temps avant que le rationnement obligatoire soit supprimé. Entre temps, la production intérieure et les importations devront être renforcées à l'extrême, les prix taxés et les denrées réparties par les soins de l'Etat.

58. Si l'on arrive à produire principalement plus de graisse et d'huile, on pourra sans crainte maintenir l'alimentation carnée au-dessous de ce qu'elle était autrefois, et se rejeter sur les aliments végétaux (hydrates de carbone et sels nutritifs).

59. Pour les enfants, les malades et les débiles, le lait est des plus nécessaires. Le besoin de sucre exige une attention spéciale.

60. Par contre, la fabrication de l'eau-de-vie et de la bière doit être fortement réduite.

61. Le but de toute politique alimentaire doit rester le même : assurer notre indépendance vis-à-vis de l'étranger, grâce à l'augmentation et à l'amélioration de la production intérieure, à la réparation des effets de la sous-alimentation pendant la guerre, et à la constitution de nouveaux stocks de vivres par une importation élargie.

Economie nationale.

62. Malgré une mauvaise récolte en céréales (1914) et en pommes de terre (1916) et malgré la diminution des importations, l'agriculture allemande, par ses propres moyens, pourvoit presque entièrement, en temps de guerre, le

peuple allemand, l'armée, avec ses besoins accrus, et les prisonniers de guerre.

63. Le cheptel bovin comptait le 2-12-1912, en chiffres ronds, 20.182.000 têtes de bétail, et le 1-2-1917, 21.337.000 en chiffres ronds.

Le nombre de porcs (avec 13 millions d'animaux) dépasse toujours celui des autres pays (par rapport au chiffre de la population) et permet qu'on en prélève 3 à 3 millions et demi sans nuire aux reproducteurs.

64. On s'occupe d'assurer la soudure jusqu'à la nouvelle récolte. Le prix des vivres a fortement monté, mais, pour les céréales panifiables et les pommes de terre, la hausse reste moins forte qu'en Angleterre.

65. On a déjà, à différentes reprises, indiqué la nécessité de maintenir à son niveau et de renforcer l'agriculture nationale : régime protecteur des douanes, augmentation de la population paysanne et de la colonisation, pays neufs (provinces baltes), retour à la terre, fournitures d'engrais — azote — machines et énergie électrique pour remplacer la main-d'œuvre réduite, assistance par le logement, assistance médicale dans les campagnes.

66. Mines et industrie du fer, les piliers de l'industrie de guerre, travaillent jusqu'à la limite extrême du rendement. Il en va de même pour l'industrie des armes, des munitions, de l'automobile, de l'aviation, de la construction des wagons, des machines, et pour les usines de matériel de guerre. Les bénéfices des entreprises privées permirent — tout en constituant de grosses réserves, en assurant l'amortissement et en mettant de côté l'argent pour payer les impôts — de distribuer encore des dividendes élevés.

67. Les mines de potasse, les usines de zinc, l'industrie chimique et pharmaceutique ont fait leurs preuves et se sont agrandies. Par contre, d'autres branches de l'industrie souffrent, entre autres influences de la guerre, de la pénurie de main-d'œuvre, de charbon, de matières premières et de débouchés (propriété bâtie, industrie du bâtiment, industrie hôtelière, navigation maritime, etc.)

68. Les matières premières les plus importantes existent en quantité suffisante dans le pays. Les succédanés, en

grande partie du moins, sont fabriqués dans la mesure où ils sont indispensables ; quelques-uns, — comme, par exemple, l'azote extrait de l'air remplaçant les nitrates du Chili — ont atteint dès maintenant une production qui dépasse les besoins du temps de paix de l'agriculture allemande : les dispositions sont déjà prises pour doubler cette production.

Le reconstituer des matières premières qui manquent pour couvrir les besoins du temps de paix (laine, coton, cuir, métaux, soufre, caoutchouc et autres produits coloniaux) demandera beaucoup de temps et de travail ; il en sera de même pour la transformation et la réouverture des usines.

Là encore l'Etat devra accélérer les importations, s'assurer ces matières par traités de commerce, répartir la main-d'œuvre et le tonnage devenus disponibles en prenant pour base des besoins très élevés.

69. Les offices et les organismes de circonstance (Office de Guerre, Office d'Alimentation de Guerre, etc.) nés des nécessités de la guerre doivent rester en activité jusqu'à ce que la démobilisation militaire et économique soit terminée.

70. La circulation des marchandises et des voyageurs, les mouvements de troupes et de matériel de guerre, sur le territoire et hors des frontières, ont exigé un travail intensif du personnel et du matériel des services de transports allemands : cet effort a été surtout fourni par les chemins de fer, un peu moins par la navigation intérieure. Les revenus procurés au chemin de fer par la circulation des marchandises en 1916 ont dépassé ceux de 1913, preuve de l'importance du mouvement des marchandises.

71. Notre flotte de commerce a subi de gros dommages du fait du blocus des océans et de la perte des navires qui se trouvaient à l'étranger. Si nous considérons que les tonnages ennemis et neutres ont été considérablement réduits, nos efforts dans ce domaine nous promettent des résultats particulièrement rémunérateurs. Le système des canaux allemands a besoin d'être achevé.

72. Les crédits de guerre accordés à l'Empire allemand s'élèvent jusqu'ici à 79 milliards de marks. De cette somme, 60 milliards ont été fournis par six emprunts. De plus, 85

à 90 p. 100 des dépenses de guerre effectuées jusqu'en avril 1917 ont été consolidés par des prêts à longues échéances et des bons du Trésor à plusieurs années. Le taux de l'intérêt et le prix d'émission furent, grâce à la participation régulière et consciente de l'étranger, bien plus bas que dans l'économie financière des pays ennemis qui — hormis le Japon — sont tombés de plus en plus sous la dépendance de l'Angleterre et surtout de l'Amérique.

73. Il faut espérer que, pour les dépenses de guerre à venir, nos finances seront aussi favorablement administrées. Le change allemand, dont la chute est profonde, remontera assez vite grâce au rétablissement des importations et des exportations, grâce à notre avoir à l'étranger et à d'autres sources de revenus.

74. La fortune nationale allemande est estimée par l'Office des finances à 300 ou 330 milliards de marks.

La fortune de l'Etat était, en 1913-14, de 24 milliards de marks ; sa dette, de 21 milliards, soit, par tête d'habitant :

en Allemagne	314,9 Mks de dettes de l'Etat.
en Angleterre	313,2 Mks
aux Etats-Unis d'Amérique	47,0 Mks

Les charges totales de l'impôt étaient en 1911 :

	Allemagne.	Angleterre.	France.
Total en millions	4.079,6 M	4720,1 M	3.776,4 M
Marks par tête	62,75	106,7	96,09

75. Ces chiffres, et l'augmentation, au cours des dernières décades, du chiffre de la population, de la fortune et des revenus nationaux (43 à 45 milliards de marks par an) du rendement des impôts, des dépôts aux caisses d'épargne, des salaires et de la consommation montrent la puissance financière et la capacité de l'Allemagne.

76. Mais à eux seuls, l'intérêt et l'amortissement de nos dettes de guerre, les pensions d'invalides et les assurances en faveur des survivants exigeront des sommes si énormes que plusieurs générations en supporteront les conséquences. Cela n'ira pas sans un lourd impôt sur le capital

et le revenu, sans l'ouverture de nouvelles sources de revenus (monopoles, successions, circulation). Un rendement plus fort du travail, l'emploi intensif de la main-d'œuvre jusqu'ici improductive, une technique améliorée, une utilisation plus grande du machinisme pourront contribuer à compenser les biens et le sang perdus.

77. Tout cela ne suffira pas pour retrouver notre équilibre, notre force et notre indépendance économiques, si le traité de paix ne nous apporte pas la valeur de nos nantissements sous forme de pays nouveaux, d'argent, de traités de commerce et de matières premières.

B. Propositions pour le rétablissement et l'augmentation de la force militaire allemande.

1. Après la conclusion de la paix, le mouvement pacifiste, déjà puissant chez le peuple, dans la presse et le parlement, s'étalera au grand jour avec une violence extrême, par réaction contre les charges et les privations de la guerre.

2. Plus le désir général de la reconstitution pacifique de la vie publique et privée est compréhensible et naturel, plus le gouvernement et la représentation populaire doivent dès maintenant se convaincre et convaincre le peuple qu'il n'y a pas de paix mondiale assurée et durable : les nécessités historiques du monde et de la nature s'y opposent ; même le meilleur traité de paix, après cette conflagration universelle, contiendra des germes nombreux de frictions et de complications futures ; les courants pacifistes internationaux, le désarmement, les tribunaux d'arbitrage n'aboutissent, en dernière analyse, que par la force des armes.

3. L'Allemagne a montré son esprit pacifique depuis 1871 ; dans l'avenir, elle a un besoin pressant, pour son peuple et son armée, d'une paix que rien ne trouble.

Si elle veut conserver cette paix aussi longtemps que possible, si elle veut que tous ses sacrifices n'aient pas été vains, elle doit avant tout, malgré son besoin de repos, son appauvrissement et les problèmes du temps de paix, rétablir sans délai et augmenter sa puissance militaire.

4. L'Allemagne a dû, jusqu'ici, protéger 5.000 kilomètres de frontières terrestres et 2.500 kilomètres de côtes sur la mer du Nord et la Baltique. La situation géographique et politique défavorable l'obligeait à avoir une armée forte et une flotte puissante.

5. Les budgets de la guerre comportaient les dépenses suivantes :

Période de 1905 à 1914.	Armée (en millions de marks)	Flotte (en millions de marks.)	Armée et Flotte.	
			(en millions de marks.)	par habitant (en marks.)
Allemagne	9.338,9	3.787,5	13.126,4	201,8
Autriche-Hongrie	4.664,6	968,7	5.633,3	110,8
Grande-Bretagne	5.661,3	7.991,9	13.653,2	304,7
France	7.222,2	3.191,3	10.413,5	258,6
Russie	10.280,8	2.973,2	13.254,0	87,3
Italie	3.085,9	1.747,1	4.833,0	140,2

Ainsi nos dépenses pour notre armement restaient relativement très en dessous de celles de la France, et aussi de l'Angleterre. Les effectifs de la flotte et de l'armée étaient les suivants :

En 1914.	Effectif présent aux armées.	Bâtiments de guerre (terminés ou en construction en 1914). Déplacement en milliers de tonnes.	
		Total.	Vaisseaux de bataille.
Allemagne	800.000 hommes.	1.345,4	667,7
Autriche-Hongrie	424.300 —	405,6	183,5
Grande-Bretagne (armée permanente)	399.000 —	2.798,5	1.084,5
France	790.000 —	1.077,4	518,6
Russie	1.426.000 —	757,1	314,9
Italie	305.000 —	604,7	252,4

6. Si l'Allemagne avait moins dépensé pour son armée, elle l'aurait payé cher dans la guerre actuelle. Celle-ci a montré que, sous le rapport des effectifs en hommes, de l'instruction et de l'armement, nous avons fait preuve d'un esprit d'économie très faux. Sous la pression des circonstances de guerre, il a fallu dépenser des sommes énormes

en argent et en main-d'œuvre pour augmenter le personnel et le matériel, ce que l'on aurait pu obtenir à meilleur compte et mieux par la préparation du temps de paix.

7. Les luttes fâcheuses et acharnées que le gouvernement et le parlement ont autrefois régulièrement menées autour du budget de l'Etat ont été, depuis, reconnues, par tous les hommes clairvoyants, comme la cause de lourds sacrifices que l'on aurait pu éviter avec plus de prévoyance et si la représentation nationale s'était montrée plus large. On doit en retirer l'*enseignement* suivant :

L'Allemagne ne doit pas seulement assurer complètement son prompt rétablissement ; elle doit encore accroître et perfectionner sa puissance militaire en tenant compte des exigences de l'avenir. Il faut avertir de cette nécessité le peuple et la représentation nationale.

8. Nous sommes matériellement en mesure de fournir un bien plus gros effort que par le passé sous le rapport du recrutement, de la fabrication des armes et des munitions, de la constitution de réserves : la guerre et aussi le matériel existant effectivement l'ont prouvé.

9. Au point de vue financier, tout dépendra du traité de paix, ainsi que de la politique générale et du futur régime des fonds de l'Empire.

10. Seules des conférences et des études d'experts pourront nous fournir toutes les clartés possibles sur ces sujets.

11. On devra prévoir l'application des mesures de politique sociale indiquées plus haut, car rendre au peuple sa force physique et développer sa vigueur sont aussi des facteurs importants de notre puissance économique et militaire. On peut se faire une idée des dépenses que nécessiteront les améliorations prévues dans notre politique sociale : il suffit de se reporter aux projets spéciaux déjà établis. Si l'exécution de certaines de ces mesures dépasse notre capacité financière, on les reporterait provisoirement à plus tard ; elles viendront après les nécessités militaires. De la réalisation de ces dernières peut en effet dépendre, du jour au lendemain, tout l'avenir de l'Allemagne.

12. Le G. Q. G., en ce qui le concerne, s'est spécialement intéressé à ce qui suit :

*A. Au point de vue de la politique militaire
et de la politique commerciale.*

- a) constitution future de nos frontières et leur garde;
- b) acquisition de nouveaux territoires pour augmenter les disponibilités de l'armée; ouverture de nouvelles sources de matières premières pour les besoins de l'armée;
- c) occupation temporaire des territoires conquis (immobilisation des forces militaires ennemies);
- d) négociations éventuelles au sujet d'ententes internationales relatives au « droit de la guerre et au droit international »;
- e) alliance avec d'autres puissances; concours armé; service de renseignements; traités de commerce (en vue des besoins particuliers de l'armée);
- f) remise en état et amélioration des moyens de communication et de transport (chemins de fer, bateaux, routes, canaux);
- g) démobilisation militaire menée de front avec la démobilisation économique;
- h) développement de l'industrie de guerre (armement, munitions, matériel, habillement, vivres, aviation, technique, service de santé, service des remotes) dans les usines de l'Etat et les entreprises privées.

*B. Au point de vue de la politique sociale
et de l'organisation militaire.*

- a) augmentation des mariages et des naissances;
- b) protection des femmes enceintes, des mères et des nourrissons (même des bâtards).
- c) assistance du jeune âge et des écoliers.
- d) assistance de la jeunesse après l'école (physique et éducatrice).
- e) hygiène populaire générale, encouragement des efforts tendant à développer la tempérance et la bonne santé par le travail et les exercices du corps, lutte contre les « vices engendrés par la civilisation », les épidémies, les

maladies vénériennes; œuvres du logement, colonisation intérieure, équilibre entre la ville et la campagne, alimentation populaire, éducation civique, éveil et entretien de l'esprit militaire et patriotique.

f) amélioration des contingents de l'armée par l'obligation de l'instruction physique de la jeunesse (gymnastique, sport, jeux, excursions d'écoliers ou de sociétés, concours, places de jeux).

g) réalisation de la « loi scolaire militaire » dont le projet est actuellement élaboré au Ministère de la Guerre. Cette loi a pour but la préparation militaire obligatoire de la jeunesse masculine de 17 à 22 ans. La préparation militaire est une institution d'Etat; sa réalisation est l'affaire des autorités de l'armée. Elle vise : 1° les exercices physiques préparant directement au service et en même temps le développement général et l'endurcissement du corps; 2° la préparation aux spécialités purement militaires.

h) transformation des lois de recrutement et des lois organiques de l'armée, sur la base des enseignements de la guerre (durée du service, classement au point de vue physique d'après l'emploi au front, dans les étapes ou à l'intérieur, dans le service militaire ou le service ouvrier; meilleure sélection au point de vue intellectuel ou professionnel des hommes destinés aux armes spéciales ou aux usines techniques militaires).

i) augmentation et développement des établissements d'instruction militaire dans le but de combler nos pertes considérables en officiers, médecins et sous-officiers. Instruction plus large en temps de paix des fonctionnaires militaires (fonctionnaires du cadre auxiliaire) en vue de leurs missions du temps de guerre.

k) recherches physiologiques et amélioration de l'entraînement militaire et des engins modernes (gaz, combat aérien), avec le concours de l'« Institut Empereur Guillaume de Dahlem », de l'« Institut Empereur Guillaume de Berlin », de l'« Institut Prince Donnersmarck », ainsi que du « Stadion » militaire de Frohnau-Berlin, l'« Institut militaire de gymnastique » et le « Comité d'Empire pour les exercices physiques. »

l) amélioration de l'assistance médicale militaire pour les mutilés (officiers et hommes de troupe) dans le but de conserver des éléments de valeur à l'armée, de réduire le budget des pensions, édification d'un établissement type de cure militaire à Frohnau-Berlin rattaché à l'Institut médico-militaire, scientifico-pratique « Prince Donnersmark ».

m) hygiène et protection du foyer par la guérison, avant leur libération, des soldats atteints d'affections contagieuses, particulièrement des vénériens ; projet de loi sur le maintien obligatoire, après la démobilisation, des soldats vénériens encore « infectieux ».

Les questions de politique militaire et financière indiquées au paragraphe A (*a-h*) exigent, pour chaque cas, une entente et des pourparlers entre les organes du G. Q. G. et ceux du Gouvernement. Les autorités militaires s'en sont déjà saisies, de celles du moins qui exigent des études préparatoires. Il y a lieu d'aviser d'urgence les services civils de l'intérieur, au cas où cela n'aurait pas encore été fait.

Les problèmes de politique sociale et d'organisation militaire exposés au § *b* (*a-m*), qu'ils intéressent l'avenir immédiat ou éloigné, sont déjà en bonne voie grâce aux débats, aux propositions et aux projets de loi de la Commission ministérielle prussienne et de la 16^e Commission du Reichstag. Dans le but de se rendre compte rapidement des nécessités qui présentent le plus d'urgence et, d'autre part, des possibilités financières dont on dispose pour mettre enfin de l'unité dans les mesures administratives, il est indispensable de constituer une commission qui, après avoir délibéré, présente des conclusions. Participeraient à la formation de cette commission :

Du côté du Haut-Commandement (1) : l'Etat-Major Général, le Ministère de la Guerre, l'Office de la Marine, le médecin-inspecteur général de l'armée.

Du côté du Gouvernement : le Chancelier d'Empire, l'Office de l'Intérieur (Office de santé), l'Office des finances et l'Office de la Justice.

(1) Pour le côté purement militaire.

Il serait bon d'y adjoindre des représentants du Reichstag et, si besoin est, des délégués des ministères qui auraient participé aux travaux préparatoires. On pourrait aussi faire appel à des spécialistes, demander le concours de la Presse, faire de la propagande dans le pays, et gagner des adeptes au moyen des unions et des associations d'utilité publique citées dans le présent mémoire.

2.

14-12-17.

Très honoré Monsieur Damaschke,

Dans les documents que vous avez bien voulu me faire tenir (1) j'ai relevé les points suivants qui me paraissent particulièrement importants :

1° Le souvenir de la période qui suivit 1871, époque à laquelle les landwehriens, de retour dans leurs foyers, subirent, eux et leur famille, une terrible crise du logement, et même se trouvèrent en partie sans aucun abri. Ce fait dut être naturellement la source de pénibles désillusions et d'amertume profonde. Un peuple ne peut faire deux fois une pareille expérience. Nous devons tenir compte de ce sérieux enseignement si nous voulons affronter le jugement de l'histoire.

2° La détresse des familles nombreuses, sur lesquelles vous attirez l'attention et qui, dès maintenant, ont bien de la peine à trouver des logements où il soit possible de mener une vie de famille saine et morale. Sans aucun doute, il est capital que, pour notre avenir entier, nous demeurions un peuple sain et qui multiplie, en nous gardant de tomber dans le même état que la France. Aucun moyen ne paraît présenter autant de garanties et d'assurances de réorganisation que le développement de « foyers » procurant l'espace, l'air et la lumière à une génération nombreuse et saine.

3° La question des « foyers » n'intéresse pas qu'une seule profession ni une seule classe. Nos fonctionnaires,

(1) M. Damaschke était venu nous voir au G. Q. G., y avait fait une conférence et nous avait laissé ses documents.

nos ouvriers, nos artisans, nos employés de bureau qui, tous, en sont réduits au produit de leur travail, ont le même intérêt vital à ce que ce produit ne soit pas compromis par un renchérissement artificiel du sol de la patrie. Mais aussi l'Etat et les patrons ont un égal intérêt à tirer profit des sommes consacrées à l'amélioration de l'existence de leurs fonctionnaires, employés et ouvriers. La création de « foyers » évitera bien des mécontentements et bien des conflits économiques qui, après cette guerre, ajouteraient encore à tous les dommages subis par notre peuple.

4° Le mot de M. le premier bourgmestre d'Ulm, fruit d'une expérience réussie, témoigne de la possibilité de créer des foyers ou maisons pour soldats, dans le genre de ceux que vous préconisez, c'est-à-dire de maisons ayant une valeur, maintenues constamment à l'abri de tout mauvais usage de la part de leurs habitants, sans préjudice pour la liberté individuelle de ces derniers.

Je souhaite donc plein succès à l'œuvre du Comité principal des maisons pour soldats. Cette œuvre est le plus digne remerciement que l'on puisse adresser aux camarades qui ont tant peiné et tant sacrifié ; elle constitue en outre la source la plus féconde de forces pour l'avenir de notre bien-aimée patrie allemande.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

Comité principal des maisons
pour soldats.

Berlin N. W., le 14-12-1917 (1).
Lessingstrasse 11.

Le soussigné présente respectueusement à Votre Excellence un court exposé de la question des maisons pour soldats.

Le nombre des administrations et des organisations qui ont adhéré au Comité principal des maisons pour soldats est actuellement de 3.507, représentant six millions de familles allemandes en chiffres ronds.

Le Reichstag a pris le 24-5-1916 la résolution suivante :

(1) Lettre et déclaration en réponse à une question posée.

« M. le Chancelier d'Empire est invité à accorder un appui effectif aux efforts tendant à la création de maisons pour les combattants et leurs ayants-droit nécessiteux, et à faire régler au plus tôt cette question par une loi, dans le but d'établir un principe de droit qui conserve ces maisons à leur destination. »

Cette résolution fut prise à l'unanimité, et ainsi ce grand problème échappa à toute lutte de partis.

Si maintenant nous réussissons à passer des paroles aux actes, nous aurons enlevé à nos guerriers un très lourd souci ; nous aurons ainsi rendu un service capital à la paix sociale, et l'avenir national de notre peuple sera assuré.

Je suis, avec un véritable respect, de Votre Excellence le très humble serviteur,

ADOLPHE DAMASCHKE,

Président du « Comité principal
pour les maisons de soldats. »

3.

APPEL !

L'Allemagne mène ses plus durs combats ; la lutte touche à sa fin. Des milliers et des milliers de combattants, soldats et marins, reviennent les membres mutilés, la santé ébranlée. Récupérer leurs forces pour la vie économique allemande, assurer leur avenir est un devoir de reconnaissance pour le pays. Il appartient à l'Etat seul de leur fournir des pensions. L'assistance sociale doit faire le reste. C'est pour réaliser cette dernière qu'il est fait appel aux organisations ressortissant au « Comité d'Empire pour l'assistance aux mutilés ». Achever cette puissante œuvre sociale : tel est le but de la souscription Ludendorff. Donnez donc ! Faites des tristes victimes de la guerre de joyeux collaborateurs travaillant à l'avenir de l'Allemagne ! Honorez les hommes qui ont combattu et souffert pour nous ! Ce n'est que par l'union de tous que nous atteindrons ce noble but !

Von Hindenburg, Général-Feldmaréchal ; Dr comte von

Hertling, chancelier d'Empire ; von Stein, ministre de la Guerre, Général d'artillerie ; Dr Kaempf, président du Reichstag ; le Président d'Honneur : Ludendorff, premier quartier-maître général, Général d'infanterie.

Le but de la souscription Ludendorff.

Pensionner les mutilés, tel est et tel doit rester le premier devoir de l'Empire. En aucun, cas ce dernier ne peut et ne doit être dégagé de l'accomplissement de son devoir par une souscription générale. Mais une liquidation par la voie légale des questions de pensions, même empreinte de la plus large bienveillance, ne peut apporter à chaque cas un soulagement correspondant à notre sentiment patriotique et social. Elle porte nécessairement en elle quelque chose de schématique ; elle n'est pas, dans sa rigidité, en état de s'adapter aux besoins et à l'urgence de chaque cas d'espèce. Bien souvent le secours doit être immédiat si l'on veut éviter une misère et un désespoir amers : ce résultat ne peut être atteint que par la bienfaisance volontaire.

C'est là qu'intervient l'assistance civile aux mutilés de la guerre. Elle veut rendre ces derniers à la vie économique, restituer leurs forces à la nation allemande. Sa large sphère d'action embrasse la consultation pour le choix d'une profession, l'apprentissage d'un métier, le placement, le traitement en vue de la guérison complète, la colonisation, l'assistance par le logement, le secours aux familles, de même que les subsides en argent dans les cas particulièrement intéressants.

Dans le vaste domaine voisin de l'assistance aux familles des guerriers morts, des sommes importantes, fruit de dons gracieux, ont déjà été réunies depuis le début de la guerre. Grâce à ce puissant appui fourni par toutes les classes de la population, la Fondation nationale dispose déjà de plus de 100 millions de marks pour les veuves et les orphelins des soldats tombés.

Le peuple allemand portera certainement autant d'intérêt aux mutilés de la guerre. Il sait ce qu'il doit à ces

fidèles qui, de leur corps, ont protégé le sol allemand contre l'invasion, qui ont porté la guerre loin en pays ennemi et gardé nos foyers à l'abri de la dévastation et de la violence. C'est un devoir sacré de secourir largement ceux qui ont saigné et souffert pour nous et d'intervenir partout où le secours de l'Etat ne peut suffire, ne pourra jamais suffire. Remplir ce devoir patriotique, voilà le but de la souscription Ludendorff.

Cette souscription générale s'étend à tout l'Empire ; elle s'adresse à chaque Allemand. Elle remédiera en même temps à la dispersion si regrettable des œuvres qui se proposent le même but.

L'œuvre Ludendorff est administrée par les organisations des Etats allemands fédérées dans le « Comité d'Empire d'assistance aux mutilés ». Les dons servent en principe aux régions d'où ils viennent.

Des sommes considérables sont nécessaires. Aucun Allemand ne doit se dérober ; chacun doit y contribuer dans la mesure de ses moyens. Il ne s'agit de rien moins que du rétablissement et de la conservation de notre force nationale, après les blessures sans nombre que la plus terrible de toutes les guerres a faites à notre patrie.

Berlin, W 9, Rue Bellevue 8, en février 1918.

Le comité central : von Dombois, membre du Conseil privé, Président de la Banque d'Etat prussienne ; Dr Duisberg, professeur, conseiller secret de régence ; Geib, premier bourgmestre, directeur du bureau d'Empire du « Comité d'Empire de l'assistance aux mutilés » ; Jean Giesberts, membre du Reichstag et membre du Comité ; Dr von Gossler, ancien préfet, membre du Reichstag, membre du comité, Chef de l'Administration militaire en Courlande ; Gustave Hartmann ; Henrich, Directeur des usines Siemens-Schuckert ; J. C. Jensen ; Baron von Langermann und Erlencamp, Lieutenant général et chef de Département au Ministère de la guerre prussien ; Carl Legien, député ; Henri Lismann, banquier délégué de l'Ins-

pecteur militaire des société de soins volontaires aux malades; François von Mendelsohn, membre de la Chambre des seigneurs; Von Reichenau, ancien ambassadeur, Conseiller secret; Docteur ingénieur et Docteur en philosophie von Rieppel, conseiller secret du bâtiment, conseiller de la couronne de Bavière; Prince Henri zu Schoenaich-Carolath, membre du Reichstag et de la Chambre des Seigneurs; Dr comte von Schwerin-Lœvitz, président du Conseil d'Agriculture d'Allemagne, président de la Diète prussienne; Dr James Simon; Hugo Stinnes; Dr Wermuth, bourgmestre, Conseiller très secret; Von Winterfeldt, directeur provincial de la province de Brandebourg membre du Reichstag, président du comité d'Empire de bienfaisance pour les mutilés de la guerre.

LA SOUSCRIPTION LUDENDORFF POUR LES MUTILÉS

I. — *Une souscription nationale en place de l'actuelle multiplicité des œuvres.*

Si, dans les semaines et les mois les plus rapprochés, l'appel de l'œuvre de Ludendorff se fait entendre clair et pressant : « Faites un sacrifice pour nos mutilés », il ne s'agira pas d'une nouvelle quête. Le malaise compréhensible que, dans ces derniers temps, tout appel en faveur de nouvelles œuvres de bienfaisance provoquait dans le public, ne trouvera certainement pas sa place ici.

Bien des fois déjà, on a demandé au peuple allemand de donner pour des mutilés. La pitié qu'éveille la vue des blessures des estropiés, la détresse des grands blessés et des infirmes, l'effort de certains groupes professionnels pour se charger particulièrement de leurs collègues mutilés, le désir de maintes sociétés de bienfaisance d'englober ce nouveau « champ d'assistance » dans leur sphère d'action, firent éclore d'innombrables organes d'assistance, petits et très petits, et des collectes aux formes les plus variées.

Pour les aveugles, qui trouvèrent le plus de compassion,

on a donné beaucoup, peut-être même trop. Voulant aider à la guérison des blessés du crâne et des autres grands mutilés en leur procurant les consultations et le traitement de spécialistes, on a réuni des fonds à cette fin. La création de membres artificiels bien conditionnés et de moyens orthopédiques permettant de travailler fut le souci d'autres associations et d'autres personnalités. Puis, d'autres organisations firent appel à la générosité en faveur de ceux dont l'état nécessitait des cures, ou encore se donnèrent pour mission de procurer un logement aux mutilés ou de les installer en colonies. La constitution de « foyers de héros », où les mutilés seraient casernés fit, surtout au début de la guerre, l'objet d'une œuvre très vaste de bienfaisance, aujourd'hui réalisée dans d'heureuses conditions. Par des souscriptions spéciales, des groupes professionnels (par exemple de commerçants, d'académiciens, d'artistes, de sportifs), voulurent se charger des mutilés de leur corporation. Enfin la détresse des familles des mutilés nécessiteux fit entrer en scène des organisations de femmes quêteuses.

Ainsi, maintes initiatives ou entreprises faisaient preuve d'excellentes intentions; mais on ne trouvait à la base qu'un dilettantisme pur et simple de la bienfaisance. Il y en eut même d'autres qui révélèrent des ambitions personnelles suspectes. Beaucoup reposaient sur une idée saine mais forcément stérile tant que durerait l'éparpillement infini des efforts. Les édits du Bundesrat du 22 juillet 1915 et du 15 février 1917, qui soumettaient les souscriptions publiques à l'agrément de l'Etat, ne pouvaient, si heureuse qu'ait été leur action, supprimer complètement cette dispersion : il manquait toujours, dans le domaine de l'assistance aux mutilés, un organe de souscription unique, large, s'étendant à tout l'Empire.

Une grande indignation saisit bien des milieux généreux, importunés au plus haut point par des fondations douteuses et tout à fait superflues. Et sans cesse ils réclamaient hautement et avec insistance une souscription nationale en faveur des mutilés, qui mît fin à toute cette fragmentation des œuvres et qui, les réunissant toutes,

offrir toute garantie que les dons iraient là où se trouve le vrai besoin.

C'est à cela que la souscription Ludendorff doit servir et servira. Elle est née de l'accord entre tous les milieux intéressés, à qui elle apparaît comme une œuvre nationale en faveur des mutilés. Elle est soutenue par la confiance des chefs et des associations de notre vie économique ; elle est appuyée par les « organisations d'assistance aux mutilés » de tous les états qui constituent notre patrie allemande.

II. — *Nécessité de la souscription.*

Tout le monde est d'accord sur ce point que les pensions actuellement accordées aux mutilés de guerre sont trop faibles et que leur relèvement est le premier et le plus important des devoirs de l'Empire. Mais qu'on ne se fasse pas d'illusion sur les limites que peut atteindre l'attribution des pensions.

La paix conclue, dès que les chiffres seront définitivement établis, on se rendra compte des sommes nécessaires au relèvement des pensions militaires, ne fût-ce que dans des proportions relativement modestes. En tout cas, souvent la pension ne sera pas en état de donner aux mutilés, dans leur vie de labeur, l'appui solide que réclame leur infériorité dans la lutte pour l'existence. Il faut ajouter à cela que tout règlement légal comporte nécessairement une certaine rigidité et ne peut s'adapter aux besoins et à l'urgence des cas d'espèce : cette adaptation n'est justement possible que par l'emploi de moyens débarrassés des lisières des prescriptions de la loi. L'attribution de gratifications supplémentaires, prélevées sur les fonds dont dispose l'administration militaire pour le soulagement des cas particulièrement pénibles, ne peut constituer un remède suffisant : la cause en est dans les principes naturellement très étroits qui régissent cette institution. Enfin, il faut penser aux combattants atteints de maladie ou de toute autre tare et qui, ne pouvant faire la preuve qu'ils les ont

contractées à l'occasion du service, doivent être libérés sans pension.

Peu de temps après que la guerre mondiale eût éclaté, on a reconnu ces lacunes et ces insuffisances du service des pensions : on a donc cherché autour de soi les moyens de le compléter par l'assistance. Ainsi prit naissance cette pensée salutaire et pratique que la gratitude ineffaçable due aux soldats victimes de la guerre ne doit pas se limiter à des soins et à une pension, mais impose une autre forme d'assistance qui cherche à rendre, autant que possible, tous les mutilés capables de reprendre du travail, de gagner leur vie dans leur ancien métier, ou à leur assurer tout au moins une situation matérielle stable où, par l'emploi des forces qui leur restent, ils puissent encore rendre des services.

Mais, si évidente que soit cette conception, il reste difficile de la réaliser partout. Le problème ne peut comporter qu'une solution très large. C'est pourquoi tous les organes compétents, et notamment les milieux dirigeants du monde économique, se dévouent pour atteindre le but qui consiste à rendre au mutilé son activité productrice et la possibilité de gagner sa vie. Toutes ces forces vives de « l'assistance sociale aux mutilés de la guerre » sont réunies dans « les organisations principales d'assistance » qui se rattachent en Prusse aux « associations provinciales » et, dans les États confédérés, aux services centraux de chaque Etat, tout en conservant leur droit de libre administration. Grâce à un contact intime avec les associations professionnelles, grâce aussi à la collaboration énergique des dirigeants de notre économie nationale, ces organes, libérés de l'esprit bureaucratique étroit, sont mis à même de s'adapter aux besoins sans cesse changeants de la vie pratique. Ils ont étendu sur toute l'Allemagne un réseau serré d'organes d'assistance locaux, et, d'autre part, assuré l'unité d'action en plaçant à la tête de tout l'ensemble le « Comité d'Empire de l'assistance aux mutilés ».

La tâche des « organisations principales d'assistance aux mutilés » est extraordinairement variée, car multiples sont les voies qui conduisent au but suivant : mettre le

mutilé à un poste de travail où son infirmité soit le moins possible sensible à lui-même, à son entourage, à son employeur, et où son rendement se rapproche le plus de celui d'un ouvrier en bonne santé. La consultation professionnelle examine d'abord si le mutilé peut conserver son ancien métier ou s'il doit s'adonner à un travail nouveau. Là où le changement de métier est nécessaire, il faut donner une instruction théorique et pratique à l'intéressé. Si, par la suite, la capacité professionnelle lui est rendue, l'organe d'assistance, grâce à son contact étroit avec tous les bureaux de placement, permet de lui trouver l'emploi qui lui convient. Pour conserver le mutilé aussi longtemps que possible en bonne condition physique, il importe de lui procurer, ainsi qu'à sa famille, un bon logement. Aux mutilés à qui cela convient, la colonisation permettra l'accession à la propriété. Si le mutilé menace de succomber plus vite qu'un homme sain sous le poids du travail professionnel, il faut, par des cures de repos, par des soins supplémentaires, lui rendre une nouvelle vigueur. Mais il est des cas où la guerre a supprimé toute capacité de travail chez l'individu, le jetant, peut-être jusqu'à la fin de ses jours, sur un lit de douleur ; l'assistance civile veut alors assurer de bons soins à la victime, adoucir ses maux et offrir à sa femme la possibilité de vivre facilement de son industrie. Enfin il faut donner aux enfants des mutilés l'instruction que leur père leur aurait procurée si la guerre ne l'avait pas mis hors d'état de gagner autant qu'autrefois.

Pour remplir ce grand devoir social, de puissants moyens sont nécessaires. C'est, pour le pays, une obligation stricte de les fournir. La chose est possible : l'exemple de l'« Œuvre nationale pour les familles de ceux qui sont tombés à la guerre » est là pour le démontrer. Cette œuvre, grâce à un vigoureux appui de toutes les classes de la population, a déjà réussi à réunir plus de 100 millions de marks pour ses protégés. Pour les mutilés, à qui cependant notre peuple doit témoigner autant d'intérêt, des sommes aussi élevées sont indispensables.

III. — *Organisation de la souscription.*

A la tête de l'œuvre on a placé, comme président d'honneur, le général Ludendorff. Dès que le programme parut, il y porta le plus vif intérêt et travailla ardemment à la mise sur pied progressive de l'organisation. Avec lui Hindenburg, le Chancelier d'Empire, le Ministre de la Guerre et le Président du Reichstag ont signé le manifeste et ainsi mis en pleine lumière l'importance de notre entreprise.

La préparation de la souscription, sa présentation au public, incombent au Comité central du travail. Sa réalisation même revient, d'une part, aux Comités de souscription des provinces et des états, formés avec l'appui des comités d'assistance dirigés par les organisations principales d'assistance, et, d'autre part, et surtout, aux comités locaux qui se présentent sous la forme d'émanation régulière des comités d'assistance locaux qui déjà existent partout.

A tous les échelons, les intérêts économiques, et en particulier les associations professionnelles, sont représentés comme il convient : ils jouissent de toute l'influence qu'ils peuvent souhaiter, aussi bien sur la souscription et la propagande que sur l'emploi des fonds.

Certains États confédérés, par exemple la Bavière, la Saxe, le grand-duché de Bade et le Mecklembourg-Schwerin, possédaient déjà leurs souscriptions propres. Celles-ci conserveront leur activité, dans le cadre de la souscription générale d'Empire, et sous le nom de « souscription Ludendorff », elles garderont néanmoins leur autonomie.

Du reste, ce principe d'autonomie est également admis pour l'emploi des fonds souscrits : réglementairement, les dons doivent profiter aux pays d'où ils viennent. Seules font exception quelques grandes entreprises économiques dont les offrandes servent à des buts généraux intéressant toute l'Allemagne et en outre doivent établir un régime de compensation en faveur des territoires moins riches

qui, malgré la meilleure volonté, ne peuvent fournir que peu de fonds à la souscription.

Cette répartition cherche à tenir compte de l'expérience et des difficultés mises en relief par les grandes souscriptions antérieures. Celle de Ludendorff doit garder un contact permanent avec les donateurs et les ayants-droit, mettre en accord la volonté des bienfaiteurs et les désirs particuliers, justifiés d'ailleurs, de certains pays ou de certaines régions, avec les intérêts généraux de l'Allemagne, et les réserves qu'impose la situation des territoires moins fortunés.

Puisse cette œuvre réussir pour le bien de notre patrie si éprouvée et de ses fidèles enfants qui lui ont fait le sacrifice de leurs membres et de leur santé !

4.

G. Q. G., le 19-4-1918.

Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,

II n° 84001 op.

Précautions en vue d'éviter la crise
de logement à la démobilisation.

AU CHANCELIER D'EMPIRE.

Les commandants de troupe m'ont fait connaître que les sous-officiers et soldats du front se préoccupent beaucoup non seulement de leur profession future, mais encore de savoir s'ils trouveront, à leur retour dans la vie civile, assez de logements vacants. On ne peut nier que cette préoccupation ne soit justifiée, car il faut s'attendre sûrement à ce que, par suite de la rentrée en masse des démobilisés, la crise qui sévissait déjà en temps de paix dans les grandes villes augmente encore.

Les raisons en sont évidentes :

1° Au cours des années de guerre, la construction ne pouvait être que réduite, au point de cesser presque entièrement, de sorte que l'accroissement normal du nombre des logements s'est arrêté.

2° En transformant l'industrie du temps de paix en industrie de guerre, les densités de population se sont déplacées par le fait qu'en bien des endroits les industries durent s'arrêter ou réduire leur exploitation, que d'autre part des industries englobées dans l'économie de guerre s'amplifièrent et prirent plus d'importance. Le déplacement des ouvriers d'un district industriel à l'autre en fut la conséquence.

3° Par suite des mariages de guerre, de nombreuses familles nouvelles se sont fondées. Pour la majorité, le besoin de se loger ne se fera sentir qu'à la conclusion de la paix. Il faut s'attendre en outre à ce que, sitôt le traité signé, un grand nombre de mariages aient lieu.

4° Au moment de la paix, si nous ne prenons pas des mesures spéciales, nous aurons à compter avec un formidable afflux d'ouvriers libérés dans les grandes villes. Le retour à la campagne sera moins accentué.

Pour ces raisons, dans la période qui suivra immédiatement la guerre, une crise sensible de l'habitation se manifesterà, notamment dans les grandes villes.

Par contre, dans les petites villes et surtout à la campagne, il y aura peut-être un certain excédent de logements.

Cette situation, telle qu'elle se présentera naturellement, constitue un danger certain. Dans l'intérêt de l'avenir des hommes du front, je prie Votre Excellence de m'autoriser à attirer son attention sur ce point.

Votre Excellence me permettra encore quelques remarques sur les moyens préventifs.

La construction de petits logements, par utilisation des baraques militaires, n'aura guère de succès. Peut-être, dans ces conditions, ne pourra-t-on éviter, pour les premiers temps qui viendront après la conclusion de la paix, de limiter par voie légale la liberté d'établissement, en ce sens que seuls pourront aller dans les villes les démobilisés qui pourront justifier d'un logement. A ce sujet on m'a fait remarquer que, par analogie avec ce qui se passe avec les bureaux de placement chargés d'effectuer « la compensation de la main-d'œuvre », on pourrait

atteindre le but par la création de bureaux de logement qui fonctionneraient en étroite connexité avec les bureaux de placement. Enfin, il faudra que les mesures prises ne contrarient en rien les projets généraux établis dans le domaine de la politique sociale et de la politique de colonisation.

P. O. LUDENDORFF.

5.

G. Q. G., le 20-5 1918.

Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 85873 op.

Le G. Q. G. a été prié d'établir approximativement, par une enquête dans les corps de troupe, le nombre de ménages, nouvellement fondés ou à fonder immédiatement après la guerre, qui auront besoin d'un mobilier simple (de quoi garnir à peu près une cuisine et une chambre à coucher).

Sans doute des recherches de cette nature sont nécessaires; elles permettent d'établir des prévisions en vue des besoins à pourvoir. Toutefois, pour des motifs militaires, elles ne peuvent s'étendre à toutes les formations de l'armée.

Je prie donc les groupes d'armées d'effectuer, dans quelques unités ou formations sous leurs ordres, des coups de sonde qui procureront les précisions nécessaires pour le *calcul* des besoins dans les corps de troupes dépendant des groupes d'armées.

On évitera dans ces recherches tout ce qui pourrait éveiller chez les hommes la pensée que la paix est imminente. C'est pourquoi les officiers d'information des Etats-Majors d'armée seraient peut-être les plus qualifiés pour établir ce décompte.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

6.

G. Q. G., le 29-6-1918.

Le Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 90341 op.

AU CHANCELIER D'EMPIRE COMTE V. HERTLING.

Votre Excellence a donné son encouragement et son appui aux questions de politique sociale touchées par ma lettre du 9-9-1917, II n° 63631 op.

Qu'elle me permette de lui exprimer mes remerciements empressés à ce sujet.

Parmi ces questions, celle de l'assistance par le logement a pris, dans la suite de la guerre, une tournure particulièrement grave et pressante. Elle ne constitue pas seulement un souci d'avenir pour des groupes importants de combattants, mais elle aura une portée considérable dans les répercussions de la guerre sur l'ensemble de notre force nationale et de notre puissance militaire.

La grosse crise des petits logements, particulièrement dans les villes industrielles, la hausse des salaires et notamment des prix des constructions et des loyers, de même que la pénurie de matériaux et d'ouvriers maçons sont connues. Durant la guerre, on ne pourra faire disparaître qu'en partie ces phénomènes. Ce n'est qu'à l'époque de la démobilisation qu'on pourra passer aux mesures de grande envergure suivantes :

Construction de logements, fourniture de charbon pour les tuileries et les fours à chaux, mise en congé des spécialistes, utilisation des prisonniers, livraison de baraques et du matériel nécessaire à leur construction, notamment de bois ; de plus, libération accélérée des ouvriers du bâtiment, endiguement de l'afflux des sans-travail et des sans-logis dans les grandes villes, pour autant qu'on pourra le réaliser par des moyens légaux.

Entre temps il faut exécuter à l'intérieur les travaux préparatoires : ils sont en partie commencés.

Le 10-5-1918, le Reichstag a prié le Gouvernement de

déposer un projet de loi par lequel l'Etat, avec la coopération des Etats confédérés et des communes, devait accorder un crédit supplémentaire de 500 millions de marks pour aider à la construction des petits logements.

Cette décision très louable ne prévoit pas les précautions nécessaires et indispensables contre la spéculation sur les terrains. Il importe d'enrayer la hausse rapide de ces derniers et le commerce libre des constructions nouvelles. Faute de quoi, on compromettra le bénéfice escompté. En outre, les prix des autres loyers augmenteraient par la suite, et la situation de fortune des gens à petits revenus ou à soldes fixes deviendrait par le fait absolument intenable. Par contre, une rapide expropriation légale et une estimation du terrain pourront seules constituer un remède, de même que l'interdiction de céder les « homes » fondés avec l'aide de l'Etat (droit de revente, servitude).

Auparavant déjà, par les résolutions du 24-5-1916 au sujet des « maisons de soldats », et du 3-7-1916 au sujet de la loi sur le remplacement de la retraite par un capital une fois payé, et récemment encore par d'autres travaux du même ordre, le Gouvernement et le Reichstag avaient déjà montré qu'ils se rendaient compte de la crise imminente du logement. Ils avaient ainsi ouvert la voie au remède. Il faut persévérer dans cette voie et parfaire l'œuvre commencée.

A la session du « Comité central pour les maisons de soldats » du 8 et du 9-6 de cette année, on a discuté des projets de loi d'Empire qui traiteraient la question des « maisons pour soldats » et régleraient les points de droit relatifs aux immeubles de cette nature. Ces projets sont soutenus par un mouvement national qui embrasse l'armée et le peuple; y participent des représentants éminents de tous les partis, de toutes les confessions, de toutes les professions. Parmi ceux-ci, on rencontre notamment des personnes en vue et des compétences de la ville et de la campagne, des administrations publiques et des communes.

Donner au plus tôt force de loi à ces projets, tel est un

de nos plus pressants devoirs. Le moral de l'armée y est intéressé.

Je crois être d'accord avec Votre Excellence sur ce point que les autorités compétentes doivent être invitées à élaborer au plus vite ces questions.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien me faire connaître les résultats déjà obtenus et les espoirs que l'on peut fonder pour l'avenir. Muni de ces données, je pourrai employer le « Service d'enseignement patriotique » à amener l'apaisement chez les soldats en campagne, et calmer leurs soucis justifiés et compréhensibles en cette matière. D'autre part, en procédant ainsi, on pourrait rectifier à temps les espérances exagérées et leur donner un cours ordonné et tranquille.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

7.

G. Q. G., le 17-6-1918.

Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
Quartier-Maitre Général,
H c n° 31587.

Je vous prie de porter l'ordre ci-joint, relatif à la question des terrains dans les territoires militaires de l'Est, à la connaissance de toutes les autorités qui participent d'une manière quelconque à l'administration de notre politique foncière dans l'Est, et, en même temps, de le publier au *Journal officiel* du Nord-Est. On y ajoutera également l'ordre du Quartier-Maitre Général au sujet de l'attribution de terrains et de la colonisation en Courlande.

Au cas où des prescriptions ou d'autres mesures relatives à la propriété foncière, au Crédit foncier et aux coopératives paraîtraient nécessaires, on voudra bien s'entendre au préalable avec le Quartier-Maitre Général qui me tiendra au courant de la question des terrains dans l'Est.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

G. Q. G., le 17-6-1918.

Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
Quartier-Maitre général,
Il c n° 31587.

Disposition relative à la question des terrains
dans les territoires d'administration militaire de l'Est.

Les besoins de l'armée et du pays exigent que la production agricole soit rapidement développée dans les territoires d'administration militaire de l'Est. A la frontière militaire orientale arrivent en grande masse des émigrés qui reviennent chez eux. Pour prévenir la ruine des sans-abri et rendre leur travail utilisable, des mesures d'exception sont nécessaires.

De ce fait, naissent de nouveaux devoirs pour les administrations militaires qui ont déjà travaillé avec succès à la remise sur pied de saines conditions économiques. Il faut labourer la campagne en friche et créer des logements. Il faut fournir aux exploitations agricoles existantes de plus grandes possibilités de production grâce au développement du crédit; des organismes d'utilité publique, à la disposition desquels se tiennent les éléments les plus compétents de l'Empire allemand, ont été créés à cet effet. Ils se mettent maintenant à l'œuvre.

Si donc les pays limitrophes négligés pendant des siècles par la Russie entrent dans la sphère de protection de la vie économique allemande, le marché intérieur allemand s'ouvre à eux; l'« organisation » allemande leur crée des routes, des chemins de fer et des canaux; le crédit allemand leur facilite l'accession à une puissance économique plus grande; tout le peuple, toute la communauté doit en tirer bénéfice.

On ne doit pas laisser une catégorie peu nombreuse de propriétaires accaparer les avantages du nouvel ordre de choses en exploitant, par la spéculation, la valeur du terrain accrue par la victoire de l'Allemagne.

Des terrains vendus à des prix élevés, et grevés d'hypo-

thèques, ne peuvent servir de base appropriée à une race saine. Des fermes payées cher ne seraient qu'une lourde charge pour les colons. Ceux-ci pourraient subsister tant que les produits agricoles se maintiendraient au prix fort. Mais toute réaction économique les ruinerait. C'en serait fait de l'orgueil d'être propriétaire de son sol, de la joie d'avoir sa maison à soi. Le mécontentement, la mauvaise humeur contre l'Etat, la rancune contre le libérateur en seraient la conséquence.

Certes, on ne pourra empêcher une hausse progressive du prix de la terre. Mais à quelles catégories, à quelle proportion d'habitants le bénéfice doit-il en revenir?

Cette question n'est nullement indifférente. La prospérité du peuple n'est pas le fait d'un petit nombre de gros capitalistes, mais d'un nombre aussi grand que possible de citoyens actifs, indépendants, attachés à leur maison, heureux chez eux, fournissant à l'Etat ce dont il a avant tout besoin : des hommes sains de corps et d'esprit. Une telle race de colons ne peut se fonder que si on empêche la spéculation.

L'administration militaire est donc chargée d'une lourde responsabilité dans les états limitrophes de l'Est, où elle doit préparer la voie à un travail pacifique de colonisation. On doit réprimer avec une énergie impitoyable tout ce qui peut provoquer les habitants à la spéculation sur les terrains.

Par une application éclairée et tenace des prescriptions du Quartier-Maître Général et du Commandant en chef du front Est, on écartera tout danger, préjudiciable à l'intérêt public, d'une hausse des terrains. Le chemin sera libre pour une saine colonisation du pays.

Signé : VON HINDENBURG.

8.

G. Q. G., le 15-3-1918.

Le premier Quartier-Maitre Général,
II n° 81034 op.

M. LE RÉDACTEUR KARL SCHNEIDER KRAY-ESSEN.

Très Honoré Monsieur Schneider,

Je vous adresse mes meilleurs remerciements pour l'aimable envoi de votre ouvrage : « Le problème des mutilés de guerre ». J'en ai pris connaissance avec intérêt et, d'une façon générale, je ne puis qu' me ranger à votre avis.

Vous avez malheureusement tout à fait raison lorsque vous affirmez que l'on a presque oublié la reconnaissance due aux mutilés par ceux qui sont restés dans leurs foyers, et qu'on ne tient pas du tout compte, comme on le devrait, de l'état d'âme des victimes de la guerre.

Je me rallie tout spécialement à ce point de vue, qui est vôtre, qu'il est important d'écarter de la question d'assistance aux mutilés toutes considérations de politique de parti.

J'ai transmis votre travail à M. le Ministre de la Guerre et insisté sur l'importance qu'il y a d'empêcher les mutilés d'entrer dans les organisations purement politiques.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

9

G. Q. G., le 6-5-1918.

Le premier Quartier-Maitre Général,
II n° 85363 op.

MONSIEUR RUDOLPH OSER,
Membre de la Chambre des Députés.

Très Honoré Monsieur le Député,

J'ai pris connaissance avec grand intérêt de votre excellent travail écrit avec chaleur et clarté : « Plus d'enfants, plus d'argent. »

Je considère aussi que la politique sociale est une question décisive pour l'avenir de notre peuple et j'approuve entièrement vos idées.

Le Commandement en chef avait fait élaborer un mémoire sur le rétablissement et le développement de la force nationale et militaire de l'Allemagne. Il a été adressé à M. le Chancelier d'Empire, et l'Office d'Empire de l'Intérieur l'exploite. Si vous le désirez, copie pourrait vous en être communiquée, à titre de prêt.

Au G. Q. G., c'est le médecin de premier classe D^r Hochheimer, adjoint au Chef du Service de Santé, qui traite ces questions capitales. Je me permets de vous recommander d'examiner ses travaux et d'entrer en contact avec lui.

En ce qui concerne votre demande, tendant à ce que le Commandement en Chef préconise la lecture de votre ouvrage au front, je suis prêt à lui donner suite. Mais il n'est pas douteux que le front laisse de côté les longs ouvrages, surtout quand ils traitent de matières qui lui sont momentanément étrangères. Le soldat ne les lit pas. Il y aurait donc intérêt, pour votre excellent travail, à ce que vous fissiez de courts extraits qui pourraient être utilisés dans le sens que vous désirez et attireraient l'attention sur l'ouvrage complet.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

10.

Télégramme du 4-6-1918

II n° 87562 op.

Référence : votre n° 434/4 18C-3 F.

(voir ci-après).

AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Je remercie Votre Excellence de sa note relative à la réunion de moyens pour venir en aide aux combattants. Je considère que la solution proposée par Votre Excellence constitue le minimum de ce que nous devons faire pour

ces derniers, et je me réserve de revenir en temps voulu sur cette question.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

Berlin, W. 66, le 25-5-1918.

Ministère de la Guerre,

n° 434/4 18 C 3 F.

Référence : II n° 69663 op.

Par avis du 19-1-1918, j'ai fait tenir à Votre Excellence copie d'une communication adressée à MM. les Secrétaires d'Etat à l'Office de la Marine et à l'Office Colonial de l'Empire, concernant l'attribution d'une indemnité personnelle de guerre aux participants à la guerre.

Ces Messieurs ont répondu qu'ils approuvaient entièrement ma manière de voir. Le résultat de cet échange de correspondances peut se résumer encore une fois en ceci : l'attribution d'une indemnité considérable à tous les soldats du front ne peut être prise en considération. On ne peut en attendre, pour notre économie nationale, un bénéfice correspondant aux sommes qu'elle exigerait. Pour cette raison, étant donné la situation financière actuelle, elle ne pourrait être réalisée, même si, plus tard, la conclusion de la paix devait apporter une amélioration réelle de nos finances. Mais je considère que le moment est venu d'insister sur ce point que, nous appuyant sur les prescriptions de la loi du 22-6-1871, on doit préparer les moyens de faciliter, dans la mesure du possible, la reprise de leur profession civile à ceux des officiers, sous-officiers et soldats qui auront été particulièrement atteints, dans leur situation, par leur incorporation dans l'armée. Je suis, dans ce but, entré en relations avec M. le Secrétaire d'Etat à l'Office des Finances et je me réserve de fournir de nouvelles explications sur ce sujet.

LE MINISTRE DE LA GUERRE. *Signé* : V. STEIN.

11.

G. Q. G., le 20-8-1918.

Le Chancelier d'Empire,
RK n° 2871.

Réponse à la note du 29 juin 1919.
Il n° 90431 op.

Je suis d'accord avec Votre Excellence pour reconnaître la portée considérable qu'il faut attribuer aux deux questions suivantes : l'assistance par le logement après la guerre et le développement de notre force nationale et militaire. En conséquence, les services compétents chargés de l'étude de ces questions ont déjà mis en route un certain nombre de mesures importantes.

Dans presque toutes les villes et localités industrielles, on ne peut compter avec les particuliers pour venir à bout de la crise du logement qui nous menace pour l'après-guerre et sera la conséquence de la hausse du prix de la construction, pendant la période de transition entre l'état de guerre et l'état de paix.

L'attribution de secours financiers, prélevés, avec participation de l'Empire, des Etats confédérés et des communes, sur les fonds publics, et destinés à compenser les frais supplémentaires de construction résultant du renchérissement momentané, est la condition primordiale qui fera renaître le bâtiment et incitera les gens à s'établir sur leur propre terre. Les négociations nécessaires pour la préparation de secours de cette nature ont été entamées par l'Office Economique d'Empire avec les gouvernements confédérés. Il y a lieu de croire que, dans le prochain budget de l'Empire, les fonds nécessaires seront mobilisés. Dans l'application des mesures d'assistance pour le logement et de colonisation, on donnera la préférence aux participants à la guerre, et on s'assurera contre les influences néfastes de la spéculation sur les terrains.

Malgré la prise en charge à fonds perdus des frais supplémentaires de construction par l'Empire, les Etats et les communes, l'industrie du bâtiment souffrira, dans les premiers temps de l'après-guerre, d'une pénurie sensible de matériaux.

Procurer des matériaux est donc la seconde condition de la renaissance du bâtiment et de la colonisation à l'intérieur.

Il faut d'abord compter sur le défaut presque complet de tuiles. Des 18.000 tuileries environ qui, avant la guerre, travaillaient en Allemagne, 17.600 durent être temporairement arrêtées parce que le charbon manquait. Actuellement, le nombre des tuileries en activité est d'environ 1200. Il n'est pas possible d'en augmenter le nombre en raison de la rareté du charbon. Le Commissaire aux charbons a, après des négociations répétées, nettement déclaré qu'il ne pouvait fournir aux tuileries plus de 100.000 tonnes de charbon au maximum par mois. De ce fait, on interdit absolument le rallumage d'un plus grand nombre de tuileries. La production des usines actuellement en marche ne donne satisfaction que pour une très faible part aux demandes de tuiles. D'autres matériaux manqueront aussi : toutefois leur absence se fera moins sentir. C'est pourquoi il faut mettre tout en œuvre pour que, par la mise en congé des mineurs et la fourniture de prisonniers, on rende possible une plus grande production de charbon ! De la sorte, on pourra procurer assez de combustible aux tuileries et aux fours à chaux. Bientôt après, on pourrait entreprendre la remise en marche d'une grande partie de ces industries, en libérant du service des spécialistes et en mettant des prisonniers à leur disposition. Pour pouvoir, en somme, se mettre en route avec ces moyens de fortune, l'attitude prise par l'Administration militaire aura une importance capitale. Un refus ou simplement un retard, que ne justifieraient pas absolument les nécessités de la guerre, entraînerait pour cette administration une part de responsabilité dans la crise imminente des logements.

Ce n'est qu'en troisième ligne qu'on peut envisager des mesures législatives ; étant donné la situation générale du marché et de l'industrie du bâtiment, elles ne pourraient être efficaces que si on peut rendre réalisable une renaissance de la construction en accordant des indemnités et en fournissant des matériaux. Malgré cela, le

Gouvernement poursuit, cela va sans dire, des efforts sérieux en cherchant, grâce à des mesures législatives appropriées, à ouvrir à temps la voie à une large politique touchant la question du logement et du développement de la population. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue qu'une partie des idées soulevées par le prosélytisme zélé des « réformateurs fonciers » dépasse de beaucoup les limites du possible.

Je signale d'abord que déjà la loi qui permet d'attribuer un capital une fois payé à la place d'une pension facilite d'une part l'établissement des mutilés. D'autre part, les ressources des fonds d'assistance par le logement, mis à la disposition de l'Office Economique de l'Empire, peuvent dès maintenant servir à la création de colonies pour les mutilés de guerre.

Parmi les mesures effectivement réalisables rentre en outre l'extension du « droit de superficie » (1) dont le Code civil ne traite qu'accessoirement. Sous ce rapport, il existe déjà un projet de loi d'Empire élaboré à l'Office économique et publié par le *Moniteur d'Empire* le 3-5-18. Ce projet relatif au droit de superficie a, d'une façon générale, été approuvé par les spécialistes et doit être présenté prochainement aux assemblées législatives. Par là, on créera la possibilité de coloniser largement les terrains de l'Etat et des communes sans qu'on ait besoin d'ouvrir les portes toutes grandes à la spéculation sur les terrains.

De nouveau les « réformateurs fonciers » ont rendu leurs projets publics. Ceux-ci ont été transmis récemment à la Commission du logement au Reichstag : ils doivent faire l'objet d'une loi d'Empire sur les maisons d'habitation et les maisons pour soldats. Depuis longtemps déjà le Gouvernement les examine. En ce qui concerne les maisons pour soldats, le prosélytisme des « réformateurs du sol » a fait pénétrer des idées fausses dans les rangs des combattants. Si ceux-ci accueillent les propositions des « réformateurs » avec enthousiasme, c'est dans l'espoir

(1) Erbbaurecht, « Droit de construire sur un terrain appartenant à autrui », consenti par bail de longue durée. En fin de bail, la construction revient en propre au propriétaire du terrain. (N. du T.)

d'acquérir une petite propriété, mais non de recevoir une propriété soumise à des charges aussi fortes que les « réformateurs du sol » l'entendent. Le fond de la loi dite des « maisons pour soldats » ne sera pas du tout compris par l'ensemble des masses populaires. Si l'on grevait les « maisons pour soldats » de conditions allant aussi loin que les « réformateurs du sol » le veulent, il faudrait, toujours aux frais de l'Etat, accorder à ces « maisons » des avantages financiers spéciaux, en plus des indemnités de construction déjà nécessaires sans cela. De la sorte, elles seraient plus recherchées que la propriété libre. Mais les possibilités financières manquent pour aller aussi loin dans l'attribution de fonds aux « maisons pour soldats ». Les « réformateurs du sol » proposent la réquisition des caisses de prêt pour financer les « maisons pour soldats ». Or, de l'avis même de la direction de la Reichsbank, cette mesure n'est pas réalisable déjà pour des raisons de technique bancaire. Je crois donc qu'il faut s'abstenir d'imposer aux combattants qui veulent s'établir sur leur bien propre une législation spéciale, car, de la sorte, on diminuerait le goût pour cette sorte d'établissements. Celui qui veut se soumettre librement à une charge de ce genre peut le faire. C'est pourquoi il ne peut s'agir tout au plus que de faire une loi qui crée, pour ces maisons, une forme spéciale de droit et un règlement plus serré, procédant des mêmes idées de principe que la loi déjà édictée pour le Brunswick. On est en train d'étudier l'opportunité du dépôt d'une telle loi, mais on n'est pas encore arrivé à une décision définitive. En particulier, il y a lieu de se rendre compte si la « colonisation intérieure » et le statut de l'habitation doivent rester, comme jusqu'ici, soumis à la législation particulière des Etats ou faire l'objet d'une loi d'Empire sur les maisons d'habitation.

En tout cas, il est urgent que les espérances exagérées des combattants soient ramenées dans la voie normale et tranquille et qu'on mette un frein au prosélytisme débordant du mouvement réformiste de la terre qui s'efforce tout spécialement, et non sans succès, d'entrer en rapports avec

des personnalités haut placées, dont il utilise les noms pour faire de la réclame à sa cause.

Enfin, le droit d'expropriation appartient aux gouvernements des Etats fédérés. Néanmoins le gouvernement d'Empire doit examiner si l'unification du droit d'expropriation se recommande dans l'intérêt d'une saine politique de l'habitation. Enfin, je me permets encore de faire remarquer que j'ai institué tout récemment, dans l'Office économique de l'Empire, le poste de Commissaire d'Empire pour les questions d'habitation. Cette création a pour but d'unifier l'étude des problèmes économiques de l'Etat pour tout ce qui concerne le logement au cours de la période de transition qui suivra la guerre. J'ai confié cet emploi au sous-secrétaire d'Etat baron v. Coels, désigné aussi comme Commissaire d'Etat du royaume de Prusse pour la question du logement.

Signé : HERTLING.

12.

G. Q. G., 6-9-1918.

Chef de l'Etat-Major Général de
l'Armée en campagne,
II n° 90431 op. II Ang.

Référence note du 20-8-18 R. K. n° 2871.

Je me permets d'exprimer à Votre Excellence toute ma reconnaissance pour sa note relative aux mesures propres à conjurer la crise du logement, dont l'atténuation contribuerait largement à raffermir l'état d'esprit de l'armée.

Je suis tout particulièrement heureux que les fonds publics, destinés à compenser les frais supplémentaires de construction, soient surtout réservés aux combattants.

Je déplore avec Votre Excellence que la guerre ait arrêté l'industrie du bâtiment, et que des obstacles s'opposent encore et toujours à la fabrication des matériaux nécessaires, — tuiles et chaux en particulier.

Avant tout, on manque de charbon pour les tuileries. Mon souci constant est de limiter, au minimum compatible

avec les buts de guerre, les demandes de combustible au Commissaire aux Charbons.

La mise en congé des mineurs n'est pas possible pour le moment; l'emploi des prisonniers se heurte aussi à des difficultés. Peut-être pourrait-on encore embaucher des ouvriers étrangers?

Les mesures législatives envisagées par Votre Excellence sont d'une importance extrême.

L'activité du bâtiment étant arrêtée pour longtemps encore, la crise du logement ne pourra que grandir. C'est précisément pour cela que nous devons ouvrir, tout au moins à ceux qui souffrent, la perspective assurée que leurs justes désirs recevront certainement satisfaction dès qu'on disposera de nouveau d'assez de matériaux et d'ouvriers du bâtiment. Entre temps, les dispositions législatives relatives aux indemnités de construction et aux terrains à bâtir doivent être ratifiées. Alors les nombreuses catégories de gens touchées par la crise du logement supporteraient plus patiemment l'attente, bien qu'elles soient très à l'étroit, et se laisseraient moins facilement entraîner aux désordres et aux excès.

Jusqu'ici, notre législation souffre du manque de sécurité contre le renchérissement croissant du sol, du loyer et, par le fait, contre l'élévation du prix de la vie.

Jusqu'ici, toutes les améliorations de traitement, etc., ont été suivies d'une saute brusque et immédiate des prix du terrain et des loyers : elles ont été ainsi englouties pour la plus grande part. Le danger subsiste que les indemnités prévues par l'Etat pour la construction des petits logements ne passent, au bout de très peu de temps, dans les mains de la spéculation sur les terrains.

Cette crainte est partagée par tous ceux qui ne sont pas engagés commercialement dans cette affaire; elle est devenue de plus en plus le lot commun de tous les combattants atteints par la crise du logement. Elle constitue un des plus lourds soucis patriotiques des hommes qui ont à cœur la conservation de notre force nationale et militaire.

Il n'y a qu'un moyen de lutter contre ce danger avec une efficacité certaine et durable : grever d'une servitude

légale le terrain accordé officiellement comme emplacement à bâtir et les maisons construites avec des indemnités de l'Etat, et les protéger ainsi contre la spéculation libre. De courts délais de sécurité, tels que ceux prévus dans la loi sur le paiement de la retraite par un capital une fois versé, ne peuvent suffire pour atteindre ce but; l'acquéreur est en effet conduit à ne pas se préoccuper sérieusement de construire ou de faire emploi de sa propriété, puisque, passé un bref délai, le bénéfice tentateur d'une plus-value automatique l'incitera à revendre.

La servitude légale qui empêche de revendre librement, ne constitue pas une réduction du droit (1), mais, de l'avis de spécialistes juristes et d'économistes indiscutables (von Gierke, Zorn, A. Wagner, E. Meyer, etc.), une utilisation du fonds et du terrain justifiée, raisonnable et très profitable pour la collectivité.

Voilà pourquoi les efforts des « réformateurs du sol », tout en poussant particulièrement à la fondation de « maisons pour combattants » et en les favorisant, ont produit, non seulement à l'intérieur, mais aussi chez les soldats en campagne, des impressions profondes dont le Gouvernement et le Commandement ne peuvent se désintéresser plus longtemps.

Déjà, en Brunswick, on a édicté une loi sur les habitations qui répond absolument à ces tendances. La Bavière et d'autres Etats confédérés sont en train de suivre la même voie. L'Empire ne doit pas rester en arrière.

Le goût des combattants pour la colonisation ne sera pas diminué par le fait que le donataire de logements institue un droit spécial pour les maisons qu'il procure dans des conditions particulièrement favorables, tout en y assurant une jouissance sans trouble et un travail rémunérateur.

(1) Il était très significatif que les milieux intéressés à la spéculation sur les terrains essayaient d'enrayer par tous les moyens la limitation du droit de vente, très incommode pour eux. Le Chancelier d'Empire, lui aussi, avait adopté ce point de vue de la « diminution du droit. » Ceci démontre à quel point ils avaient réussi. Effectivement, une « réforme foncière » sans garantie contre la spéculation est à peine possible et aboutirait au résultat inverse de celui qu'on cherche. (Note de l'auteur.)

Déjà, le service anglais de propagande aérienne, exploitant cette aspiration saine et admissible de nos combattants vers la propriété, fait pleuvoir, sur nos troupes du front, des milliers de tracts révolutionnaires, où il est dit que l'Etat allemand n'accorde seulement pas à ses fils la propriété « d'un pot de fleur plein de terre ».

D'après les déclarations de la presse de l'intérieur, une majorité importante du Reichstag est tout à fait bien disposée pour le projet de loi sur les habitations et les « maisons pour soldats ».

Seuls les socialistes indépendants se sont, par la voix du député Wurm au Reichstag, et pour des raisons faciles à comprendre, élevés, le 10-5-1918, contre l'installation sédentaire de l'ouvrier et du soldat dans son foyer à lui, sur sa terre à lui.

Votre Excellence réussira, j'espère, au cours de la prochaine session au Reichstag, à faire aboutir la loi sur les « maisons pour soldats ».

Si cette question, capitale pour notre force nationale et militaire, est résolue suivant nos vues, nous réaliserons une action durable d'apaisement et de réconfort sur l'état d'esprit de nos soldats du front et des leurs à l'intérieur.

Plus tard, en faisant connaître à l'armée les dispositions du Gouvernement et les décisions du Reichstag, j'aurai soin de mettre en garde contre toute espérance exagérée en ce qui concerne les délais dans lesquels les « maisons » seront terminées.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

G. Q. G., le 5-9-1918.

Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 97645 op.

A L'ADMINISTRATION DE LA SOUSCRIPTION LUDENDORFF,
ENTRE LES MAINS DE M. LE DIRECTEUR HENRICH.

Me référant à ma lettre du 14-8-1918 II 95067 op., j'ai l'honneur de vous faire connaître ce qui suit :

L'Œuvre d'assistance pour la continuation du traitement

des mutilés exigera, après cette guerre, de gros moyens et un nombreux personnel.

Cette énorme dette pose un problème que l'Etat ne pourra résoudre que partiellement, même à l'égard de ceux qui peuvent, la loi en main, faire valoir leur droit à des soins publics et gratuits.

A côté de ces derniers, il reste un grand nombre de combattants sans ressources dont l'état réclame des soins, mais à qui ni la loi ni le service ne donnent le droit à une cure gratuite de bains ou à tout autre traitement.

Pour les uns comme pour les autres, les établissements de cure dont on dispose ou dont on pourra disposer sont loin de suffire : il importe d'en créer de nouveaux, grands et à fort rendement.

On projette de construire dans le pays boisé de Gross-Berlin une maison de santé moderne, spacieuse et dotée de tous les procédés curatifs d'une efficacité éprouvée. A Frohnau, un beau terrain, sain et vaste, a été donné dans ce but à Sa Majesté l'Empereur par feu le prince de Donnersmark. Les plans pour cet établissement sont terminés : 100 officiers, 200 sous-officiers et soldats doivent y recevoir le logement, le traitement et la nourriture durant leur cure qui pourra durer plusieurs semaines ou plusieurs mois. En outre, dans l'établissement, il y a place pour 200 autres hôtes de passage qui, au moyen d'express spéciaux, peuvent venir en peu de temps de la gare de Stettin à Frohnau.

Le rendement annuel sera le suivant : avec une cure moyenne de six semaines, on pourra traiter environ 3.000 officiers, sous-officiers et soldats comme pensionnaires ; 2.000 autres, comme externes.

L'établissement sera pourvu des meilleurs éléments médicaux et hospitaliers tirés de l'Armée. Comme procédés curatifs on prévoit :

1° Les bains (chauds, froids, très chauds, de vapeur, russes, électriques, de boue, de marais, de sable, d'oxygène, alcalins).

2° Electrothérapie, diathermie, traitement par les rayons X et le radium, irradiation.

3° Massage et médicomécanique, mécanothérapie.

4° Traitement chirurgical et orthopédique.

5° Cures climatologiques-diététiques.

Les plans sont achevés et ont reçu l'approbation des spécialistes et de l'Académie du bâtiment.

Les frais s'élèveront à 5 millions de marks en chiffres ronds. Leur entrée au budget d'entretien de l'Empire soulève de la part de l'Office des Finances de l'Empire de sérieuses objections : celui-ci fait valoir la situation financière de l'Empire, bien qu'il reconnaisse en principe la nécessité d'un établissement de cette nature.

Puisque la détresse des mutilés ne permet pas de retarder ce projet d'établissement, il faut chercher ailleurs tout ou partie des moyens de le construire. Au fond, peu importe la source où l'Allemagne puise les fonds destinés à cette œuvre. Il ne s'agit en définitive que d'une simple circulation du capital national et de la conservation ou du rétablissement de forces vives pleines de valeur.

La souscription Ludendorff doit venir au secours là où les fonds publics ne suffisent pas.

Il y a là une mission urgente et rémunératrice pour son activité bienfaisante.

Je me permets donc une prière : qu'on mette les fonds nécessaires à la construction de l'établissement de cure à la disposition de l'Etat qui en assurera seul, plus tard, le fonctionnement et l'entretien. De la sorte, on donnera satisfaction aux deux parties. L'occasion est particulièrement favorable, parce que le terrain ne coûte rien ; d'autre part, les plans terminés et les travaux préparatoires garantissent la construction rapide d'un établissement. Ainsi, on aura porté remède à un besoin pressant, aussi bien pour les nombreux mutilés de Gross-Berlin que pour les malades particulièrement graves de l'ensemble de l'Empire.

Reste à examiner si, en considération de sa large participation volontaire dans le projet, la souscription Ludendorff veut se réserver une certaine influence dans l'envoi de ses protégés dans cet établissement. A ce sujet, des négociations pourraient être engagées avec le Ministère de

la Guerre (département de l'Hygiène), qui a étudié la construction de l'établissement.

A ce qu'on dit, on discutera prochainement l'emploi des fonds de la souscription. Je demande, qu'à cette occasion, ma proposition soit étudiée avec une bienveillance particulière.

Dans les annexes, suivent quelques indications de détail sur l'état de la question. Je demande qu'au besoin on veuille bien, pour plus amples informations, s'adresser soit à moi, soit au médecin-major de 1^{re} classe du G. Q. G., docteur Hochheimer. Si on le désire, celui-ci est tout disposé à fournir toute explication verbale.

Je vous serai très reconnaissant de vouloir bien me faire connaître les décisions prises.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

14.

G. Q. G., le 3-4-1917.

Chef de l'État-major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 43617.

AU MINISTRE ROYAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES CULTES, EXCELLENCE M. VON TROTT ZU SOLZ.

Je me permets de soumettre un projet à Votre Excellence; je serais particulièrement reconnaissant qu'il fût l'objet d'un examen bienveillant.

Plus la guerre dure longtemps, plus la situation sera pénible pour les étudiants et les élèves des écoles supérieures qui servent aux armées. Tandis que ces jeunes gens, qui ne comptent pas parmi les plus mauvais, risquent leur vie et leur santé, ceux qui sont restés à l'intérieur les handicapent et, dans l'avenir, ne les supplanteront que trop facilement dans leur carrière. C'est mal reconnaître les services rendus par ces étudiants devenus un élément indispensable de notre armée et qui, pour la plupart, sont officiers ou adjudants. Le pays a toute raison de se montrer reconnaissant envers eux.

Il faut ajouter à cela que ces jeunes gens, sous le poids de la responsabilité, et par suite des efforts physiques et moraux que la guerre impose, sont devenus des *hommes*.

Or, dans toutes les professions, nous avons un besoin pressant d'avoir, au premier rang, des hommes actifs, énergiques : c'est un fait indiscutable. La force de caractère, une notion claire, pratique de la vie, qualités que l'on acquiert à la guerre, doivent en tout cas être plus appréciées pour elles-mêmes qu'une instruction purement théorique. Je ne veux nullement par là contester la nécessité d'une culture scolaire et universitaire approfondie. Je n'ai fait que mettre en relief plus haut tout ce dont nous sommes redevables à la formation spirituelle de notre jeunesse. Mais la culture scolaire et universitaire peut se rattraper suffisamment grâce à des mesures convenables ; il n'en va pas de même du bénéfice acquis à l'école de la guerre.

Nous devons, à mon sens, par reconnaissance et par esprit de justice, faire au moins en sorte que les étudiants et les élèves des écoles supérieures qui font la guerre n'aient, vis-à-vis de ceux qui ne la font pas, aucun désavantage pour leur situation future. Nombreuses sont les voies qui peuvent conduire au but ; et le règlement de cette question doit, bien entendu, être laissé à Votre Excellence. Néanmoins, je me permettrai de vous soumettre, ci-dessous quelques propositions :

1. — *Elèves des écoles supérieures.*

a) En principe, les écoliers reconnus aptes à passer en première supérieure seront autorisés à suivre les cours des universités, à condition qu'ils subissent l'examen du baccalauréat pendant leur temps d'étude. Pour préparer cet examen, il serait peut-être indiqué que les universités organisent des cours spéciaux.

b) Les élèves non aptes à passer en première supérieure seront préparés au baccalauréat dans des cours spéciaux à organiser dans certains lycées. De toute façon, on ne devra pas les traiter à nouveau comme des écoliers.

Etudiants.

a) On pourra dispenser les combattants de la règle du minimum de scolarité. Pour le reste, on maintiendra naturellement les examens réglementaires.

b) Après avoir satisfait aux examens de l'Etat, etc., l'ancienneté sera décomptée aux combattants comme s'ils avaient accompli normalement (c'est-à-dire sans interruption du fait de la guerre) leur temps d'école et d'université. Ils reprendront ainsi leur place *avant* leurs camarades qui, en ne faisant pas la guerre et en n'ayant eu, de ce fait, à souffrir d'aucune interruption dans leurs études, les avaient provisoirement dépassés.

Cette manière de faire suppose que, pour les années prochaines, les candidats et surtout les candidates venus des universités ne sont pas nommés à titre définitif à tous les postes. Du haut en bas de l'échelle, l'affectation à ces postes doit être l'objet de réserves convenables.

c) A l'égard des étudiants qui se destinent aux professions libérales après avoir satisfait à leur examen, aucun dédommagement n'est possible ni, à mon avis, nécessaire. La guerre leur a donné la notion de la vie énergique et vigoureuse : ils se débrouilleront seuls.

J'ai estimé qu'il était de mon devoir de m'adresser à Votre Excellence afin que les élèves des écoles et les étudiants aux armées soient à l'abri de tout préjudice et obtiennent ce qui leur est dû. Le pays en tirera également profit. Je crois à priori que, sur ces idées de principe, je suis d'accord avec Votre Excellence.

Signé : VON HINDENBURG.

Le Ministre des Cultes répondit le 15-1-1917. Il approuva sans réserves les idées exposées ci-dessus, et énuméra les nombreuses dispositions qu'il avait prises pour éviter, autant que possible, aux élèves des établissements d'enseignement supérieur et aux étudiants des écoles supérieures qui s'étaient engagés volontairement

au service de la patrie ou avaient été appelés sous les drapeaux, tout préjudice dans leur carrière à venir. Sa lettre concluait ainsi :

Je crois pouvoir m'abandonner à l'espoir que, par l'application de ces mesures, les jeunes gens qui ont fait de si grands sacrifices au service du pays ne seront jamais, dans leur profession ultérieure, désavantagés par rapport à ceux qui sont restés chez eux. Ensuite, comme le suggère et désire Votre Excellence, ils gagneront même sur ceux-ci l'avance qui leur revient, sinon tout de suite, du moins au cours de leur carrière, si leurs services sont bons.

CHAPITRE XII

DIRECTIVES CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT PATRIOTIQUE DANS LA TROUPE.

G. Q. Q., le 29-7-1917.

Chef de l'Etat-Major Général de l'Armée
en campagne,
n° III b 11567 II.

A n'utiliser que dans le service.

Me référant à l'instruction du Chef de l'Etat-Major Général de l'Armée en campagne N° III b. 11.450/II secret, du 17-7-1917, paragraphes 4 et 5, et m'appuyant sur les résultats obtenus par les conférences des officiers de propagande du front Ouest, je fais connaître ci-dessous mes :

DIRECTIVES POUR L'INSTRUCTION PATRIOTIQUE DANS LES CORPS DE TROUPE

I. — *Importance de l'Instruction patriotique.*

L'armée allemande est, par l'esprit qui l'anime, supérieure à ses ennemis. Elle est aussi un ferme appui pour ses alliés.

Au début de la guerre, cet esprit trouvait son principe dans l'enthousiasme et la discipline individuelle, fruit d'une longue formation du temps de paix. Les trois années de guerre ont déplacé et relâché ce principe. Une nostalgie compréhensible du foyer, de la famille, du métier peut amollir l'esprit combatif et émousser la volonté de *tenir jusqu'à la victoire définitive.*

La longueur de la guerre a entraîné, pour l'armée et le

pays, des privations et des sacrifices dont la mesure n'a fait que s'accroître. Plus ces charges pèsent sur le moral des troupes, plus la conviction, le sentiment du devoir et le clair esprit de décision doivent être la base de la force de l'armée dans le combat.

Y veiller, telle est la mission qu'on se propose par la diffusion de l'enseignement patriotique dans la troupe.

II. — *Organisation.*

1° La fusion, en une organisation unitaire, des organes déjà créés dans la plupart des armées pour l'instruction patriotique de la troupe ne doit pas faire frein, mais être un stimulant. Elle doit permettre la généralisation de l'expérience acquise. L'état des esprits dans l'armée et à l'intérieur est sujet à fluctuations. C'est pourquoi l'enseignement patriotique dans le pays doit être mené de front avec celui de l'armée.

2° Les Etats-Majors d'Armée, les Gouvernements généraux et les Régions de Corps d'Armée sont donc responsables des résultats de l'enseignement patriotique dans leurs troupes. Les procédés de détail à employer pour cet enseignement doivent être laissés à leur choix.

3° Les officiers institués par l'instruction ministérielle N° 3523/6 Mob. A. du 9-7-1917 comme « chefs de la propagande chez les troupes » jouent auprès des commandements d'armée le rôle d'organiseurs et de conseillers. De leur aptitude dépend le succès dans leur mission. A cet effet, un dévouement complet dans le service, l'intelligence, la puissance de travail, la conviction personnelle de l'importance de sa mission, le tact, la connaissance des questions économiques et politiques et, avant tout, la connaissance de l'esprit même de la troupe sont nécessaires. Il est recommandé d'affecter à l'Etat-Major le chef de l'enseignement patriotique. Les sous-officiers désignés comme secrétaires doivent être également aptes à collaborer intellectuellement et ne pas être de simples scribes.

4° On recommande de créer une organisation uniforme et solide dans les Armées, etc., et dans les *Divisions* et les *Inspections d'étapes*. A ces échelons le Commandement

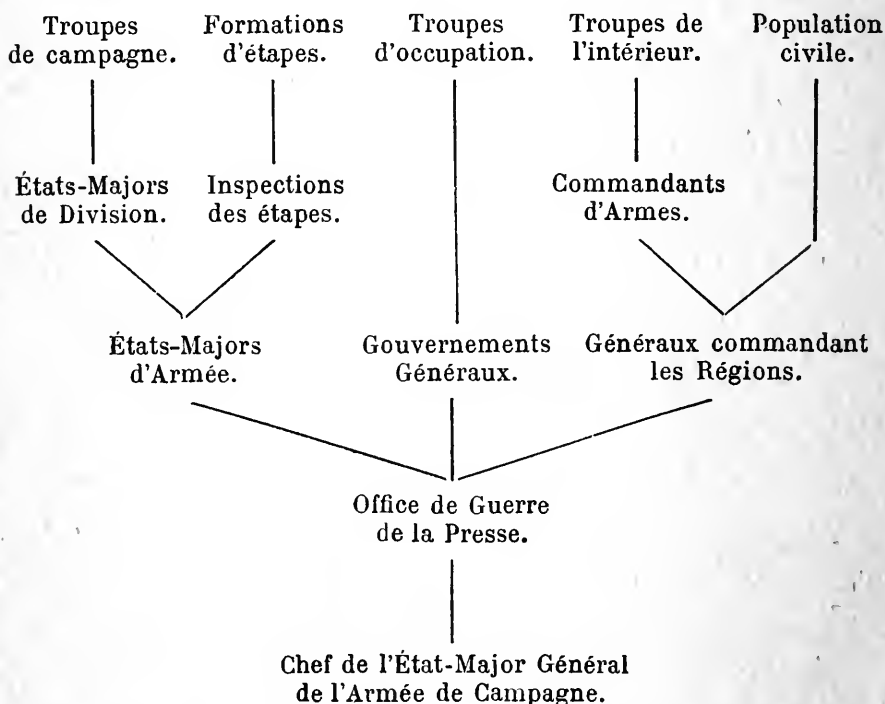
des troupes, l'Aumônerie, l'Intendance, le Ravitaillement, etc. sont réunis et, par le fait, peuvent donner leur appui au commandement de la Division. On évitera ainsi la dispersion des efforts tout en s'abstenant d'intervenir dans les actes du Commandement.

A l'intérieur des Divisions et des Inspections d'étapes, l'enseignement patriotique s'adaptera avec opportunité aux différentes circonstances.

5° Dans la troupe même, la cheville ouvrière de l'enseignement patriotique est l'officier, en tant que chef désigné de la troupe. Tout officier de troupe doit prendre à cœur d'apporter son concours à l'enseignement patriotique de ses hommes. Sans un appui très énergique de tous les échelons du commandement, l'activité des organes de propagande reste sans résultat.

Les sous-officiers et hommes de troupes qui présentent des aptitudes peuvent servir de collaborateurs aux officiers ; mais on ne doit pas leur laisser la bride sur le cou.

6° Dans ces conditions, le tableau ci-dessous figure l'organisation du service :



III. — *Méthode de travail.*

1° Il convient *d'écarter* tout ce qui peut avoir une influence déprimante sur le moral des troupes, comme par exemple les tracts d'origine ennemie ou venant de l'intérieur. En ce qui concerne le contrôle de la correspondance et l'attitude personnelle des officiers, se reporter à l'instruction ci-jointe du Quartier-Maitre Général V a 1739 du 25 juillet 1917. (V. annexe 1.)

2° L'enseignement patriotique ne doit pas avoir la prétention d'endiguer certains états d'esprit dont l'existence est évidente (1), il ne ferait que les exacerber et leurs ravages continueraient sous le manteau. Il doit au contraire les diagnostiquer et en dissiper les effets. — Ne pas opposer de démenti aux opinions courantes, qu'elles soient justes ou non; mais fournir toutes explications utiles, en redressant ce qui paraît inexact ou nuisible. Le désir de paix est légitime, mais le sentiment du devoir et la volonté de vaincre doivent l'emporter sur lui.

Les explications fournies devront être pertinentes et dignes de foi. Le succès de l'enseignement patriotique est fonction de la *confiance* croissante qu'il inspire.

3° En premier lieu, il conviendra de bien discerner les *sujets* qui préoccupent nos troupes et demandent une mise au point. Le pays et les armées sont en constantes relations. Par suite, la propagande doit marcher de pair dans le pays et aux armées. Les constatations faites seront communiquées au Bureau de Presse de Guerre. C'est ce bureau d'ailleurs qui fournit la documentation et la fait parvenir à l'aide des procédés suivants aux services intéressés :

a) Correspondances du Bureau de Presse de Guerre. Revue hebdomadaire allemande, nouvelles de guerre allemandes (Deutsche Kriegswochenschau, Deutsche Kriegsnachrichten);

(1) Tels par exemple que les sentiments des Alsaciens-Lorrains (N. du T.).

b) Brochures.

c) Correspondances et communiqués provenant des régions envahies, du front occidental, et fournis par l'Office de la presse à Charleville.

d) Gravures et affiches adaptées à la mentalité des hommes.

e) Tracts.

En outre, les Chefs du Service de l'Enseignement patriotique font connaître au Bureau de la Presse de Guerre, le *résultat des expériences* qu'ils ont pu faire dans l'exécution de leur mission. Le bureau groupe à son tour ces renseignements recueillis *auprès de la troupe* et envoie à tous les bureaux d'information un bulletin de « l'enseignement patriotique ». De la sorte l'expérience de chacun peut profiter à tous.

Le Bureau de la Presse transmet enfin la documentation établie à l'intérieur et qui paraît pouvoir être utilisée pour l'enseignement patriotique aux armées.

4° Les *commandants d'armée* détermineront ce qui, dans cette documentation, leur paraît le mieux approprié aux troupes placées sous leurs ordres. Pour se faire une idée d'ensemble sur les besoins de la troupe, les chefs de l'enseignement patriotique détachés auprès des Etats-Majors d'Armée doivent être en rapports constants avec les Etats-Majors de Division, etc...

5° La documentation destinée à *l'enseignement patriotique dans la troupe* est exploitée à l'aide des procédés suivants :

a) Conférences, soirées récréatives, représentations théâtrales et cinématographiques. Le matériel nécessaire sera tenu à la disposition des organisateurs par le Bureau militaire du Ministère des Affaires étrangères et par l'intermédiaire du Bureau de la Presse de guerre.

b) Sermons.

c) Journaux militaires dont il faudra surveiller la mise en circulation et la répartition équitable.

d) Bibliothèques de campagne (autant que possible, une par corps de troupe.)

e) Librairies de campagne dont les officiers d'informa-

tion auront mission de surveiller le fonctionnement et l'influence morale.

Toute initiative ayant pour objet de récréer et d'amuser les soldats devra être réalisée avant tout au profit des troupes combattantes ou des troupes au repos.

6° Au cours des séances d'enseignement patriotique, on ne devra pas tolérer de *discussions*. Aussi conviendrait-il d'installer des *boîtes à questionnaires* et des *bureaux de renseignements*. On pourrait ainsi éclairer chaque homme sur tout ce qui touche à sa situation dans la vie civile.

7° On utilisera avantageusement des permissionnaires qualifiés pour transmettre de l'armée à l'intérieur ce qui pourrait contribuer à y relever le moral. Le Bureau de la Presse de guerre devra veiller à ce que tous les problèmes dont s'inspire l'enseignement patriotique aux armées fassent aussi l'objet d'une campagne dans le pays.

8° En conséquence, l'enseignement patriotique à l'intérieur ne devra pas se borner à une vulgarisation uniforme; il devra s'adapter aux circonstances locales. Ce serait une erreur de le faire servir à répandre des idées qui, en elles-mêmes, n'intéressent pas actuellement la troupe.

IV. — *Objet de l'enseignement patriotique.*

Il sera préférable de limiter l'enseignement patriotique à l'essentiel mais il conviendra d'y revenir sans cesse et avec insistance, et de concentrer sur lui les différents moyens de propagande.

Les *domaines essentiels de l'enseignement patriotique* sont les suivants :

a) *Les causes de la guerre* : Développement économique de l'Allemagne; son importance; conséquences qu'aurait une défaite, en particulier pour l'ouvrier allemand. Nécessité de continuer la lutte jusqu'à ce que la volonté de destruction qui anime nos adversaires soit brisée et que la sécurité de notre développement économique soit assurée.

b) *L'ensemble et l'importance des succès* que nous avons remportés jusqu'ici justifient notre confiance dans la victoire finale. Exalter l'orgueil du vainqueur, le loyalisme,

la fierté individuelle. La balance penche déjà en notre faveur. Il s'agit d'amener la décision définitive. Les prévisions sont établies : le ravitaillement en matières premières et en munitions est assuré. La *guerre sous-marine* est de plus en plus efficace.

c) Nécessité et importance d'une *direction* dans tous les domaines (militaire, gouvernemental, administratif, industriel et commercial). Par suite, nécessité de *l'autorité* d'une part, de la subordination d'autre part. Renforcer avant tout la confiance du pays dans l'empereur, les souverains confédérés et le haut commandement militaire.

d) L'ennemi, convaincu de notre invincibilité au point de vue militaire, place son espoir dans notre effondrement économique et politique, et dans les défections de nos alliés.

Les difficultés de *notre situation économique*, causées par la disette en vivres et en charbon, sont réelles, surtout à l'intérieur ; il faut le reconnaître. Mais on en viendra sûrement à bout. Bien expliquer la nécessité où nous sommes d'imposer par voie administrative des restrictions alimentaires et le rationnement du charbon. Des fautes ont été commises, qui ont eu évidemment pour cause l'ignorance où l'on se trouvait des problèmes à résoudre, et parfois aussi le désir de se montrer équitable à l'extrême. Mais l'on a fini par trouver les moyens de procéder à une répartition à la fois juste et prévoyante. Quelques difficultés, moins graves d'ailleurs, restent encore inévitables, ne serait-ce qu'en raison d'intérêts divergents du producteur et du consommateur. Bonne intelligence entre les villes et les campagnes. Il importe qu'elles vivent en bonne intelligence et s'entraident mutuellement. Faire le procès des profiteurs de la guerre. La fin de la guerre ne signifie pas la fin des difficultés économiques. Il ne sert à rien de récriminer ; chacun doit « s'aider soi-même » et produire. Le moi égoïste doit s'effacer devant le grand but commun. Les *grèves* compromettent la victoire et coûtent du sang à nos troupes. Le vertige pacifiste, tout comme le découragement, prolonge la guerre. L'union à l'intérieur rend fort ; toute autre attitude rend faible. Bien

faire comprendre la réalité de nos alliances et les services qu'elles nous rendent.

e) Bien expliquer que nos adversaires, s'ils sont contraints de mettre fin à la guerre parce qu'elle leur apparaît sans issue, feront tous leurs efforts, en négociant la paix, pour nous arracher les fruits de notre victoire militaire et étouffer l'essor de notre développement économique. Que chaque soldat comprenne que nous devons être prêts à reprendre à tout instant le combat pour atteindre notre but de guerre, qui est d'assurer notre avenir. Unis et fermes, le peuple et l'armée doivent suivre les chefs de l'Empire jusqu'à la conclusion définitive de la paix.

P. O. LUDENDORFF.

ANNEXE I.

G. Q. G., 25-7-1917.

Quartier Maitre Général.

V a n° 1739 secret.

De différents côtés, on essaie de faire de la propagande politique dans les corps de troupes en campagne.

C'est ainsi qu'un journal s'est adressé directement aux militaires pour organiser un référendum sur les buts de guerre. Il se confirme d'autre part que le parti social-démocrate indépendant se livre dans l'armée à une agitation destructrice, au plus haut degré, de la discipline. Il faut enrayer avec toute l'énergie possible toutes tentatives de ce genre. Avant tout, il s'agit d'interdire la mise en circulation parmi les troupes de toute nouvelle et de tout tract qui seraient de nature à amoindrir la foi absolue des militaires dans la victoire, leur confiance dans les chefs, et par conséquent de saper la valeur combative de nos armées.

Des théories approfondies seront faites par des officiers aux hommes de troupe ; des instructions seront données pour la remise de toutes les brochures suspectes : ce sont là les meilleurs moyens de réagir contre la propagande dont il s'agit.

Au surplus, si les officiers considèrent comme leur

premier devoir, de gagner et d'obtenir la confiance de leurs subordonnés par l'exemple de leur personnalité, leur sollicitude envers leurs hommes et leur connaissance de leurs soldats, ce sera, à mon sens, la meilleure protection contre la pénétration dans la troupe des courants d'idées funestes signalés plus haut.

Je considère comme désirable que le Haut Commandement utilise le contrôle postal, prescrit par la circulaire — M. J. 30061 — du 29 avril 1916 du Chef d'Etat-Major Général, pour se documenter sur l'état moral des troupes. Les personnes chargées de ce contrôle seront choisies avec un soin particulier en raison de leur responsabilité et de l'importance de leur mission.

Prière de me communiquer toutes les constatations que l'on aura pu faire à cet égard.

Signé : HAHNDORFF.

ANNEXE II.

G. Q. G., le 15-9-1917.

Chef de l'Etat-Major Général
de l'armée en campagne.
N° III b 12503 II, secret.

J'ai reçu plusieurs rapports relatifs à la propagande instituée par la circulaire du Chef de l'Etat-Major de l'armée en campagne N° III b 11567/II. Il en ressort que ce travail est partout en cours, soulève un grand intérêt, et se trouve en bonne voie de développement.

Pour maintenir cette activité dans ses limites exactes je crois devoir rappeler à nouveau les directives énoncées dans la note sus-visée.

Et je tiens en particulier à appeler l'attention de tous sur les points suivants qui viennent d'être mis en relief.

Il a été signalé que le mot « propagande » pourrait donner lieu à de fausses interprétations, qu'il aurait trop facilement tendance à se confondre avec des questions politiques, ou encore donnerait l'impression d'une campagne politique. Pour bien préciser l'essence de cette institution, on a proposé de remplacer le terme « propagande » par

celui d' « enseignement patriotique » et d'employer le terme « officier d'information » au lieu de celui d' « officier de propagande. » Je me rallie à cette proposition et vous prie de vous en tenir dans l'avenir à ces nouvelles appellations.

Il s'agit d'un enseignement patriotique analogue à celui d'avant-guerre, et dont l'objet était de faire pousser chez les troupes des racines profondes à l'amour de la patrie, et de développer chez nos soldats les sentiments de dévouement et d'abnégation.

Les éducateurs n'auront pas du premier coup à leur disposition et en quantité suffisante les éléments de base des problèmes de propagande que nous pose la guerre. Leur faire parvenir les matériaux nécessaires, les orienter personnellement sur leur enseignement, tel est le but de la centralisation du service en une organisation unique.

Seuls, au demeurant, des principes unifiés permettront à notre propagande de se maintenir dans le cadre que nous avons tracé et d'être exercée par les personnalités les plus qualifiées.

Pour avoir d'ailleurs la certitude que les principes établis ne seront pas transgressés, nous avons placé la direction de ce service entre les mains du commandement intéressé et nous avons fait participer des officiers supérieurs à la formation du personnel instructeur et à la surveillance de l'enseignement.

Je ne puis toutefois me rallier au vœu qui a été manifesté de différents côtés et qui tendrait à créer, jusque dans les divisions, des emplois spéciaux de chefs du Service d'Information. La présence d'officiers spécialisés, chargés de la direction et de la surveillance de ce service, ne se justifie que dans les Etats-Majors d'Armée. Le choix de ces officiers est d'une importance capitale (§ II, 3°).

On doit y procéder avec le plus grand discernement. Du reste l'enseignement patriotique ne doit pas être strictement réservé à quelques personnalités : le corps des officiers doit y contribuer largement, ainsi que toutes autres personnes qualifiées.

Les questions à traiter d'après le paragraphe III, 4, du

programme sont déterminées par les commandants d'armée. Les brochures et autres documents ne doivent, d'une manière générale, être mises qu'entre les mains des informateurs et pour leur fournir la matière de leur enseignement. Ils ne seront pas répandus trop largement dans la troupe même. Toutefois il est désirable que ces ouvrages de propagande soient toujours en vente dans les librairies de campagne.

Les officiers informateurs ont pour première mission de former des professeurs d'enseignement patriotique ; ils participeront personnellement à l'enseignement lui-même sans toutefois s'y consacrer exclusivement ni même y jouer un rôle trop actif. Il ne suffit pas de former quelques officiers seulement. On devra plutôt préparer tous les officiers à ce service et en outre ceux qui présentent des aptitudes comme instructeurs. Jusqu'où faut-il pousser dans ce sens ? c'est affaire de nécessités locales et de situation personnelle. Mais il est essentiel de ne pas perdre de vue que l'enseignement patriotique doit aboutir au raffermissement de la discipline et non à son relâchement. Cette considération permet de fixer dans quelles limites il y a lieu d'admettre les sous-officiers et les hommes de troupe parmi le personnel enseignant.

Les troupes qui viennent en renfort établissent un échange d'idées constant entre le front et le pays. L'expérience a montré qu'elles constituent un foyer et un centre de propagation d'opinions subversives et de rumeurs incontrôlables. Aussi l'enseignement patriotique dans les unités de dépôt prend-il une importance singulière.

Dans les directives, les paragraphes II, 1 et III, 3 signalent l'influence mutuelle que l'armée et le pays exercent l'un sur l'autre.

Le peuple et l'armée sont inséparables au point de vue du moral et de l'accomplissement des devoirs patriotiques. On ne saurait donc accorder trop d'importance à la collaboration avec les autorités civiles qui se proposent de ranimer l'esprit patriotique chez la population. Les autorités militaires de l'intérieur auront à cœur d'agir dans ce sens.

Ne pas perdre de vue non plus l'influence que peuvent exercer sur le front les unités de travailleurs venant de l'intérieur.

On a demandé quelle position devait prendre l'enseignement patriotique en ce qui concerne les *buts de guerre*. Il s'agit là d'une question qui soulève le plus vif intérêt parmi les troupes et sur laquelle, à la lecture des journaux, chaque soldat est tenté d'adopter telle ou telle opinion. J'estime que l'enseignement patriotique doit s'abstenir de discuter les buts de guerre. Mais je ne trouverais rien à redire au fait que des supérieurs, au cas où les hommes leur poseraient, en toute confiance, des questions sur les buts de guerre, exprimassent à leurs subordonnés, sous une forme objective et modérée, leur opinion personnelle sur ce point.

Une autre question a soulevé des doutes. Convient-il de faire entrer dans l'enseignement patriotique la propagande pour l'emprunt de guerre ? Et cet amalgame ne risque-t-il pas de donner à penser que notre enseignement a été créé uniquement pour les besoins de la cause, ce qui ne manquerait pas de nuire à son succès ? Je ne puis partager pareille inquiétude. Le but de l'enseignement patriotique est d'affermir la confiance de tous en l'avenir de la patrie ; or, c'est précisément cette confiance qui est susceptible d'influer, à l'intérieur et aux armées, sur les résultats de la souscription pour l'emprunt de guerre.

L'enseignement patriotique et la propagande pour l'emprunt tendent aux mêmes fins. Ils doivent donc pratiquement être inséparables et se compléter l'un l'autre : cela va de soi.

On m'a signalé fort judicieusement l'intérêt qui s'attacherait à ce que les combats victorieux que nous livrons sur des points différents de notre immense front fissent l'objet des commentaires qu'ils comportent, même parmi les troupes qui n'y ont pas pris une part effective et, par suite, n'ont pas été soumises directement à leur action réconfortante.

Il conviendrait également d'exalter les succès sous-marins.

La volonté de nous anéantir qui règne dans le camp adverse, et la nécessité pour nous de continuer la lutte apparaissent moins nettement aux troupes d'étapes, aux troupes d'occupation et de l'intérieur qu'aux unités du front. Il faut donc porter une attention spéciale au moral des troupes d'étapes et soigner particulièrement chez elles l'enseignement patriotique. Les circonstances font que les unités d'étapes jouissent de beaucoup plus d'avantages et de bien-être que les troupes au contact de l'ennemi. Sans négliger les troupes des étapes il conviendra que tout ce que l'on a créé pour soigner le moral des soldats, (représentations théâtrales, divertissements, etc.), soit poussé le plus près possible du front.

Une dernière question a été soulevée. Ce qui touche à l'organisation de l'enseignement doit-il rester secret ? Je n'en vois en aucune façon la nécessité.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

ANNEXE 3.

G. Q. G., 14-11-1917.

Le Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
III b n° 13320/II secret.

Les résultats des conférences relatives à l'enseignement patriotique, qui se sont tenues à Charleville le 4-11-1917 et au G. Q. G. le 5 du même mois, ont fait l'objet d'une « note » spéciale (Chef de l'Etat-Major Général de l'Armée en Campagne III b n° 13140/II. Cette « note » contient des directives importantes pour les chefs du service de l'enseignement patriotique. J'attire l'attention sur elle.

En plus des directives données le 29 septembre 1917 (circulaire du Chef de l'Etat-Major Général de l'Armée en Campagne III b n° 11567/II) les Commandants d'Armée auront pour attributions l'organisation de l'enseignement patriotique parmi toutes les troupes en réserve du G. Q. G. dans les camps d'instruction de la zone de leur armée.

De même les Gouvernements Généraux de Belgique et

de Varsovie sont priés, d'accord avec le Ministre de la Guerre prussien, de vouloir bien faire participer à l'enseignement patriotique dont ils ont la charge toutes les troupes se trouvant sur le territoire de leur commandement, même si ces troupes ne sont pas directement sous leurs ordres.

En ce qui concerne les troupes des chemins de fer de campagne, le chef du service des chemins de fer de campagne seul a la responsabilité de leur participation à l'enseignement patriotique. Les formations sous ses ordres suivent les cours organisés par les gouvernements militaires généraux ou les Commandants d'Armée dans la zone desquels elles stationnent.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

G. Q. G., 31-7-1917.

Le Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
II n° 4123 secret op.
Personnelle.

Les grandes unités, jusqu'aux divisions inclusivement, recevront sous peu (sous le n° III b n° 11567/II du 29-7) une note sur la propagande à faire dans l'armée pour maintenir l'énergie combative des troupes.

Je tiens à ajouter quelques remarques :

Le moral du pays a singulièrement baissé. Etant donné les relations étroites entre l'intérieur et l'armée, il est possible qu'à la longue celle-ci soit contaminée.

A l'intérieur, outre l'égoïsme farouche, le désir de jouissance et de lucre qui s'étaient impudemment, ce ne sont de toutes parts que pessimisme, défaillance et oubli du devoir qui peuvent compromettre l'issue de la guerre. Cet état d'esprit peut s'expliquer par les crises très réelles dont nous souffrons aujourd'hui : insuffisance de nos ressources en vivres et en charbon, soucis pécuniaires, durée de la guerre, deuils de famille, etc. Mais il est par-dessus tout provoqué par l'agitation qu'entretiennent systématiquement certains éléments perturbateurs, qui exploitent sans

scrupules, pour des fins politiques, les difficultés que nous traversons et cherchent à susciter, de toutes manières, des troubles et des discussions. La population, aux prises avec les soucis de chaque jour, n'a plus aucune compréhension de la grandeur et de la gravité de notre époque, ni des exploits de l'armée et de la flotte. Elle s'épuise en discussions stériles au lieu de supporter avec entrain et résolution la guerre et ses charges inévitables et, ainsi, de se montrer digne de ses fils combattants.

Cet état d'esprit, venant de l'intérieur, a déjà effectivement fait, par endroits, son apparition dans l'armée : d'innombrables lettres en témoignent. On essaie en outre, par influence directe, d'émousser l'énergie combative de nos troupes. Nous ne pouvons rester inactifs devant toutes ces manifestations. Il s'agit de ranimer, sans se lasser, et d'entretenir dans l'armée l'esprit guerrier et, avec lui, la foi en la victoire que notre situation militaire actuelle justifie pleinement, l'amour de l'Empereur et des souverains confédérés et enfin un puissant sentiment de patriotisme allemand. Il faut de plus, et sans chercher à dissimuler la crise qui sévit à l'intérieur, que l'armée donne le signal de la résistance aux excitateurs, aux meneurs et aux lâches qui empoisonnent les troupes et le pays.

J'insiste beaucoup pour que l'on consacre la plus grande énergie à cette question dont l'importance est capitale. La note III b précitée fixe les directives. Je demande en outre que l'on se tienne en contact étroit avec les « officiers de propagande » récemment créés et que satisfaction soit autant que possible donnée à leurs vœux et à leurs suggestions.

Je me réserve de faire envoyer par le Grand-Quartier Général, pour être exploité, tout ce qui peut contribuer au développement de la propagande dans le sens indiqué.

Je recommande aussi l'entente personnelle et directe avec les chefs d'unité et notamment avec les commandants de régiment. A mon sens, il serait opportun de prendre pour sujet d'instruction, dans la troupe même, certains points spéciaux tels que les devoirs de chacun au front et dans ses foyers.

Dès qu'on aura obtenu un résultat appréciable, il sera indiqué de choisir parmi les hommes de troupe ceux qui se distinguent par leurs aptitudes et par leur bon esprit, et de les inciter à travailler, quand ils iront en permission chez eux, au relèvement et à l'affermissement du moral.

L'intervention avisée des chefs auprès de leurs hommes, au départ et au retour des permissionnaires, sera toujours fructueuse.

En somme, il s'agit, comme je le répète encore expressément, d'une mission de grande portée dont l'exécution exige de la persévérance et aussi du tact et de la prudence.

Je demande qu'une conférence soit faite aux Commandants d'Armée.

Les Chefs d'Etat-Major de Corps d'Armée, les Chefs d'Etat-Major des Etapes et les Chefs d'Etat-Major des Divisions ont reçu copie de la présente.

Signé : LUDENDORFF.

CHAPITRE XIII

EXTRAITS DES ARCHIVES DU SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION

TABLEAU DES DIFFÉRENTES PIÈCES

N°	N° de sortie.	Destinataire.	Analyse.
1	III B. N° 8769/II secret 17-12-16	Chancelier d'Empire.	Lettre au sujet de l'importance de la Presse.
2	N° 28826 P. 20-3-18	Chancelier d'Empire.	Centralisation du Service de Presse. Comment éclairer l'opinion pu- blique. Annexes.
3	P. N° 136/18 26-3-18	Chef de l'Etat- Major de l'Armée en Campagne.	Organisation centralisée du Service d'Information.
4	P. N° 682/18 29-8-18	A tous les ser- vices de l'Empire.	Service de propagande et d'Infor- mation.

1.

G. Q. G., le 17-12-1916.

Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
III b n° 8769/II secret.

AU CHANCELIER D'EMPIRE.

Par lettre III B. 7909/II du 7-11-1916, j'avais attiré
l'attention de Votre Excellence sur ce qu'on avait attaché

trop peu d'importance aux instructions à donner aux services allemands de la censure, lorsqu'il s'est agi de traiter la situation créée par le manifeste de Pologne.

A l'occasion des offres de paix du 22 décembre, les bureaux militaires, chargés des relations avec la presse, n'ont pas été non plus renseignés assez à temps et dans des conditions suffisantes. Je me permettrai donc de soumettre ce qui suit à l'examen de Votre Excellence :

De toutes parts, on reconnaît l'importance de la Presse pendant la guerre, importance qui grandit encore dans la période qui s'ouvre actuellement. Les services de l'Empire et ceux des Etats entretiennent des rapports avec la presse allemande et lui donnent des instructions qui procèdent de leur point de vue personnel. La presse allemande, de son côté, montre qu'elle a pleine conscience de ses devoirs. Le service de propagande créé par Votre Excellence à l'Office des Affaires extérieures tient largement compte de l'importance de la presse étrangère et cela lui réussit.

Cette activité croissante de certains services chargés de la direction de la Presse entraînait avec elle deux dangers : l'éparpillement des efforts et la création de cloisons étanches. Ces dangers étaient d'autant plus grands que chacun des services de presse ne dispose que d'un personnel restreint; celui-ci, par suite de son labeur toujours plus lourd, trouve juste le temps de s'occuper des intérêts de son propre ressort.

A cet instrument de direction politique et militaire, qui gagne sans cesse en ampleur et en importance, l'unité de commandement fait défaut. Les discussions générales au Reichstag, où les représentants des différents services de presse font des communications, ne peuvent remplacer une direction unique. Là aussi, les représentants des services travaillent en s'ignorant les uns les autres, sans entente préalable et réciproque.

Le nombre des bureaux en collaboration avec la presse s'est accru en même temps que celui des services nés de la guerre.

Il arrive donc que de tous côtés on travaille, consciencieusement certes, mais sans ce conformer à des points

de vue uniques. Et pourtant l'unité de vues dans le domaine de la presse allemande et étrangère me paraît être de première importance. L'orientation de notre politique gagnerait vraiment en énergie, même à l'égard de nos alliés, si une main ferme prenait la direction des services de presse.

Je propose à Votre Excellence de vouloir bien, dans ce but, provoquer le plus tôt possible l'organisation d'un bureau central. Il faut éviter l'écueil qui consisterait à ne créer qu'un nouveau service de presse, s'ajoutant à ceux déjà existants, et qui ne ferait qu'augmenter leur actuelle multiplicité. Il importe plutôt de mettre sur pied quelque chose de neuf, une section centrale qui soit au-dessus des autres services, recueille leurs suggestions, les mette d'accord, soit responsable de la bonne marche de l'ensemble, et surtout ait la charge, dans les circonstances graves, de donner en temps voulu des instructions générales et de concerter les mesures à prendre.

Etant donné ses attributions, ce bureau central doit être sous l'autorité immédiate de Votre Excellence. Je verrais très bien son installation à la Chancellerie d'Empire, car la Section des Renseignements de l'Office des Affaires Etrangères n'est avant tout qualifiée que pour défendre les intérêts de son propre département.

Au cas où Votre Excellence envisagerait la réunion en commission des services intéressés (parmi lesquels je compte également ceux des Etats confédérés), je la prierais de vouloir bien convoquer un représentant du Grand Quartier Général. Votre Excellence peut être assurée que j'appuierai entièrement ce projet dont le but est de renforcer l'unité de direction de l'Empire.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

2.

20-3-1918.

Chef de l'Etat-Major Général
de l'Armée en campagne,
n° 28 826. P.

AU CHANCELIER D'EMPIRE.

J'ai porté à la connaissance du Bureau de Presse de Guerre le décret n° 58/18 du 28-2-1918, relatif aux attributions du Chef de Service de la Presse auprès du Chancelier d'Empire, et dont Votre Excellence m'avait adressé copie. Je l'ai invité à traiter toutes les questions de son ressort en étroite collaboration avec ce Chef du Service de la Presse.

Par mes lettres n° III b. 7909/II du 7-11-1916, III b 8769/II du 17-12-1916, et III/b 11804/II du 9-1-1917, j'avais fait ressortir et affirmé, auprès des prédécesseurs de Votre Excellence, la nécessité de donner une direction unique à la presse, d'éclairer l'opinion publique en Allemagne et chez les Alliés, et de faire de la propagande contre nos ennemis. Je ne puis que constater que les mesures prises jusqu'ici n'ont pas répondu à cette nécessité.

Les circonstances ont pris une tournure telle que les dispositions adoptées à cet égard se sont montrées insuffisantes.

Les pourparlers de paix avec nos adversaires de l'Est ont surpris, dans un certain sens, l'opinion allemande. Ils exigent, pour être compris par le peuple et raffermir, autant que faire se peut, l'opinion publique, une orientation de cette dernière et une très sérieuse accentuation de la propagande.

Les négociations dans l'Ouest, dont nous sommes à la veille, nous placeront devant une situation beaucoup plus embrouillée. En même temps, on essaiera de remettre en discussion les questions réglées provisoirement dans l'Est. Dans ces conjonctures, nous devons être prévoyants et veiller à ce que la plus grande masse possible de notre peuple ait une attitude décidée.

La presse n'est que l'un des moyens que nous aurons à employer à cet effet. Mais déjà, dans ce domaine spécial, je n'aperçois pas qu'on ait suffisamment envisagé la nécessité de guider l'opinion publique. Le Chef de la Presse de Votre Excellence a une situation double, puisqu'à côté de sa charge il est à la tête de la section des Renseignements des Affaires étrangères. Or, d'une part, la situation multipliera les problèmes spéciaux à résoudre comme chef de ce dernier service, et, d'autre part, les problèmes de propagande générale augmenteront en même temps.

Nos adversaires ont reconnu l'importance qu'il y avait à préparer largement et au bon moment la période qui marquera la fin de la lutte politique et militaire. *En Angleterre, on a, dans la personne de Lord Northcliffe, placé un homme à la tête du Service de Propagande à l'Etranger.* Débarrassé de toute obligation bureaucratique, et grâce à son expérience et à son crédit, il est particulièrement qualifié pour résoudre ce problème et s'y consacrer avec une inlassable énergie, qu'aucune autre considération ne gêne. Auprès de lui, on a placé Mr. Robert Donald, ministre de la Propagande en pays neutre, et Mr. Rudyard Kipling pour l'intérieur. Ils doivent être entourés d'autres personnages expérimentés et bien vus du public. De même, la France et l'Amérique doivent avoir constitué un poste de ministre de la Propagande.

En Autriche-Hongrie, l'organisation d'un bureau de propagande à la présidence du Conseil a été réclamée le 22-2-1918 par le Député Miklas et plusieurs de ses collègues, sous forme de question adressée au Ministre-Président. Je me permets de joindre à la présente une copie de cette interpellation.

En présence d'une pareille organisation mûrie par la guerre, nous sommes très en retard. Je ne puis m'empêcher d'observer que, depuis 1916, je n'ai cessé d'intervenir à cet égard : nous aurions pu être actuellement en avance sur nos adversaires au lieu d'être distancés par eux.

A cette conception, qui est mienne, répond la motion établie par le Lieutenant-Colonel von Haefen, chef du Bureau

militaire aux Affaires étrangères (1) : je m'y rallie entièrement. En particulier, l'idée de créer une sorte de bureau de propagande d'Empire mérite, à mon sens, d'être retenue. Le problème, en tout cas, exige qu'on s'y consacre en entier. Il ne peut être résolu par l'institution d'un bureau annexe, rattaché à un autre ministère ou peut-être à la Chancellerie d'Empire, déjà bien surchargée sans cela. Le directeur doit se tenir en contact permanent avec des représentants de tous les milieux et de toutes les professions : il sera appelé du jour au lendemain à parler en public, à entreprendre subitement des voyages : il ne peut donc être gêné par des occupations étrangères. Ce ne peut être une personnalité liée à un parti politique, quel qu'il soit. Je ne puis qu'appuyer chaudement le projet de confier cette mission au Docteur Solf, secrétaire d'Etat. Sa puissance de travail, sa parole habile, sa connaissance du monde, son crédit universel chez nous et à l'étranger, le désignent pour ce poste. Je serais volontiers disposé à mettre à sa disposition, comme Chef d'Etat-Major, le Lieutenant-Colonel von Haeften, que recommandent tout spécialement ses qualités hors de pair, sa longue expérience et de précieuses relations.

Le bureau militaire pourrait être rendu indépendant des Affaires Etrangères : sa situation, vis-à-vis du nouveau Secrétaire d'Etat à la Propagande, pourrait être la même que, jusqu'ici, vis-à-vis des Affaires Etrangères. Grâce à son organisation bien comprise, il deviendrait de suite un excellent instrument dans les mains du nouveau Sous-Secrétaire d'Etat. C'est du reste, pour le moment, le seul organe qui serve uniquement à la propagande, et qui dispose à la fois de tous les moyens de diffusion. (Presse, photographie, film, propagande orale, graphiques, propagande artistique).

Je prie Votre Excellence d'examiner ma proposition et d'en faire bientôt une réalité. Dans le but d'aboutir rapidement, je recommanderai de poser le plus tôt possible, dans une réunion à laquelle seraient convoqués tous les

(1) Voir plus loin : Projet.

départements intéressés, les bases et les grandes lignes d'un Office de Propagande d'Empire.

P. O. *Signé* : LUDENDORFF.

QUESTION POSÉE PAR LE DÉPUTÉ MIKLAS ET PLUSIEURS DE SES COLLÈGUES A MONSIEUR LE MINISTRE-PRÉSIDENT, AU SUJET DE LA CRÉATION D'UN BUREAU DE PROPAGANDE A LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL.

Suivant des informations de presse, le Gouvernement anglais à désigné Lord Northcliffe, membre du Cabinet, comme directeur de la propagande en « Pays ennemis ». Il faut entendre par là les puissances centrales et aussi la Bulgarie et la Turquie. Il s'agit manifestement de faire peser sur nous, plus encore que par le passé, la pression morale que l'Angleterre exerce, avec une virtuosité inégalable et les moyens les moins scrupuleux, sur l'opinion mondiale, d'organiser une vaste propagande, de menacer, pour ainsi dire par derrière, et de mettre en péril les armées qui tiennent la campagne contre la Grande-Bretagne et ses satellites.

Il semble que la perfide et brutale Albion vise tout particulièrement notre Empire d'Autriche. Déjà depuis le début de la guerre, mais plus encore depuis quelques mois, des phénomènes troublants ont fait leur apparition dans la vie publique. Ils ne peuvent s'expliquer de façon suffisante que par l'intervention de la propagande ennemie, ouverte ou cachée, qui fait rouler ses « balles d'argent » et dont malheureusement les émissaires ont trouvé, eux aussi, accès chez nous. La situation de guerre dans laquelle se trouve la monarchie, sa position difficile au point de vue de la politique intérieure nous interdisent de nous étendre sur ce point. On s'explique néanmoins que la population fidèle à l'Etat et les armées qui se battent au front veuillent avoir l'assurance que le Gouvernement a pris toutes ses mesures contre les menées ennemies, et a organisé la défense contre cette propagande avec autant d'énergie et de méthode que celle du pays par les armes. A l'énorme propagande ennemie, on ne saurait opposer

que des procédés modernes et puissants. Puisque, en cette importante affaire, il s'agit d'un véritable quartier de la défense de l'Empire, le mieux serait peut-être de prélever les moyens financiers nécessaires sur les crédits généraux mis à la disposition de la Guerre. De toute façon, ces moyens doivent être considérables.

Considérant l'extrême importance et l'urgence du sujet qui les préoccupe, les soussignés adressent à son Excellence M. le Ministre-Président les questions suivantes :

1° Votre Excellence est-elle disposée à charger tous les services civils sous ses ordres de surveiller, avec plus de zèle encore, la propagande ouverte ou cachée faite en Autriche et, en cas de besoin, de prendre sans délai les contre-mesures qui s'imposent ?

2° Votre Excellence est-elle disposée, d'accord avec le Gouvernement Impérial et Royal, à créer à la Présidence impériale et royale du Conseil un « Bureau de Propagande » exclusivement spécialisé dans la défense et la lutte énergique contre la propagande ennemie dirigée contre l'Empire d'Autriche.

Vienne, le 22 février 1918.

Signé : WILHELM MIKLAS.

Siegele, Dr Fuchs, Ferd. Berger, Parrer, Aloïs Brandl, Meixner, Zaunegger, Kienzl, Guggenberg, Schoiswohl, Prisching, Eisenhut, L. Diwald, Jukel, Nidrist, List, R. Gruber, Wollek, Höher, Schraffl, Loser.

PROJET.

La centralisation et l'unification de l'ensemble des services allemands de renseignements, d'information, de propagande à l'intérieur et à l'extérieur, apparaissent depuis longtemps comme une nécessité impérieuse que son Excellence le Premier-Quartier-Maître Général a fait ressortir à maintes reprises auprès de M. le Chancelier d'Empire. Cette mesure s'impose d'autant plus que l'Angleterre, ainsi que l'Amérique, la France et l'Italie, ont institué des ministères spéciaux de propagande.

L'importance attribuée par l'Angleterre à la propagande ressort de l'existence, en ce pays, de trois ministres chargés de ce service : Lord Northcliffe pour les pays ennemis, Mr. Robert Donald pour les pays neutres, et Mr. Rudyard Kipling, pour l'intérieur.

A Berlin, il y a actuellement, dans les différents offices d'Empire et bureaux de guerre plus de vingt-deux services de presse qui, en l'absence d'une direction unique, restent juxtaposés, travaillent sans aucune liaison, et parfois même se contrarient sans le savoir ni le vouloir. On a essayé de faire disparaître cet abus en créant le poste de Chef de la Presse à la Chancellerie d'Empire : on a échoué. Ce poste exige une personnalité qui jouisse d'une autorité dans la vie publique et officielle, soit en relations permanentes et directes avec le Chancelier d'Empire, soit tenue au courant de tout par ce dernier, et reçoive régulièrement ses instructions. La mission essentielle de ce nouveau ministre de la propagande serait de prendre en main les nombreux organes de propagande existants, d'en avoir la direction unique, et enfin de les orienter à temps en leur communiquant ses prévisions.

En outre, il lui appartiendrait d'organiser une bonne fois une propagande large et méthodique en exploitant les discours et les interviews des hommes d'Etat. Une propagande de cet ordre est indispensable, non seulement pour relever le moral en Allemagne, mais aussi pour affaiblir le « front intérieur » de l'ennemi. En Angleterre par exemple, dans les huit derniers jours, cinq discours de propagande ont été tenus : l'effet escompté était la ruine du moral à l'arrière du front des puissances centrales.

Seul, un Ministre de la Propagande, de par sa parfaite connaissance de la situation générale, politique et militaire, sera capable de décider si et quand des manifestations d'ordre gouvernemental doivent être publiées, et à quel département il y a lieu de faire appel pour cela. Par délégation du Chancelier d'Empire, il ferait connaître à chacun des ministères les missions de propagande qui lui reviennent.

Point ne serait besoin, pour atteindre ce but, d'un nouvel

organisme aux proportions considérables ; il s'agit purement et simplement de réunir tous les services existants en un bloc, entre les mains d'un homme d'Etat à forte personnalité, qui puisse s'imposer partout.

Au cas où l'on ne jugerait pas à propos de demander par voie budgétaire la création d'un nouveau poste de Ministre de la Propagande, on proposerait de confier cette mission spéciale au Secrétaire d'Etat aux Colonies, son Excellence le Dr Solf dont, pour le moment, les occupations ne doivent pas absorber toute la puissance de travail. Les discours qu'il a prononcés au bénéfice de la propagande coloniale ont attiré l'attention et trouvé dans le pays une vive approbation. En outre, son Excellence le Dr Solf jouit, comme homme d'Etat, d'une haute estime à l'étranger. Ses discours obtiendront toujours une faveur spéciale dans la presse étrangère et même auprès des journaux ennemis.

L'unification de tout notre service d'Information, de Propagande et de Presse est donc une nécessité urgente, impérieuse : de toute évidence, il nous faut absolument agir vite. Il serait donc à propos d'en charger de suite, à titre d'essai, le Secrétaire d'Etat aux Colonies. Dans la Section de la Presse relevant du Département des Colonies, son Excellence le Dr Solf trouverait une organisation suffisante pour l'accomplissement de sa mission, surtout si cette section était renforcée par des agents de liaison des différents services de presse. De cette manière, le nouveau Ministre de la Propagande pourrait commencer sur-le-champ une campagne de presse efficace, sans qu'il fût besoin pour cela de crédits supplémentaires ni d'organisations nouvelles qui prendraient du temps. La création d'un service central ne modifiera en rien les règles particulières de subordination auxquelles sont déjà soumis les bureaux de Presse des différents départements. Ils demeurent des rouages des ministères intéressés dont ils doivent, après comme avant, exécuter les ordres spéciaux, mais en se conformant toutefois à l'unité de direction imposée par le Ministre de la Propagande, agissant comme délégué de M. le Chancelier d'Empire.

Comme il s'agit de dépenses qui intéressent la conduite de la guerre, il semble indiqué d'affecter au budget de la guerre tous les frais du nouveau ministère de la Propagande.

3.

Berlin, le 26-3-1918.

Chancelier d'Empire.

P. n° 136/18.

Réponse à lettre du 20-3-1918.

M. I. n° 28 826 P.

AU CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE
L'ARMÉE EN CAMPAGNE.

Votre Excellence a proposé d'unifier les services d'Information sous la direction supérieure d'une personnalité haut placée, bien connue dans le monde politique. En ce qui concerne tout au moins la propagande à l'intérieur, ce projet est, par mes soins, en voie de réalisation (1). L'organisation nécessaire est sur le point d'être achevée. Le Ministère de la Guerre y coopère. Il s'est chargé d'assurer la collaboration des Bureaux de la Guerre et de la Marine avec le nouveau Bureau Central. Je crois donc pouvoir supposer que Votre Excellence a été, entre temps, mise au courant des détails de la question par le Ministre de la Guerre.

La propagande à l'étranger constitue, en somme, une partie essentielle de la politique extérieure et, à mon sens, le ministre des Affaires Étrangères doit, après comme avant, en former l'organe central, seul susceptible d'en assumer la responsabilité et la direction. Sa Section de Renseignements a été réorganisée l'année dernière; elle est en état de résoudre, de façon tout à fait satisfaisante, les problèmes qui se posent à elle. L'amélioration de ce service d'information se poursuit activement et sans cesse, notamment auprès des représentants allemands à l'Étranger. Le développement ultérieur et le succès de cette entreprise ne seraient pas favorisés par la création d'un Service

(1) Il resta « en voie de réalisation » jusqu'à la fin d'août 1918.

d'Information qui prendrait aussi la direction de la propagande à l'extérieur : ils ne pourraient qu'en subir un fâcheux préjudice et finalement être compromis.

Signé : HERTLING.

4.

G. Q. G., le 29-8-1918.

Le Chancelier d'Empire
P. n° 682/18.

A TOUS LES OFFICES D'EMPIRE.

En vue de soutenir plus efficacement que par le passé notre politique de guerre au moyen de manifestations officielles par la parole et par la plume, j'ai arrêté les dispositions suivantes :

1° A M. le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères est confiée la direction d'ensemble d'un Service de Propagande et d'Information dont la mission est de collaborer avec les services ordinaires de presse et de renseignements pour l'intérieur et l'étranger, de mettre en œuvre un programme méthodique de conférences, de publications et autres manifestations de nature à enrayer la propagande étrangère, de réaliser enfin, en faveur de l'Allemagne et de ses alliés, une offensive morale où soient engagées toutes les forces susceptibles d'y prendre part.

2° Sous la direction de M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, le Service de Propagande et d'Information défini ci-dessus sera coordonné :

a) en matière politique par mon Chef de la Presse, le Directeur Deutelmoser ;

b) en matière militaire, par le Colonel et Chef de Section à l'Etat-Major Général des Armées en campagne, von Haefsten.

Au colonel von Haefsten incombe en outre la mission spéciale d'assurer au Grand Quartier Général la part d'influence qui lui revient dans le service de propagande et d'information. A cet effet, il établira la liaison entre le Gou-

vernement et le Chef d'Etat-Major Général de l'Armée en Campagne.

3° Le Chef de la Presse a reçu de moi pleins pouvoirs, dans la limite des attributions déterminées ci-dessus, pour requérir le concours des services de presse et de renseignements de tous les départements ministériels. Il est en outre autorisé à communiquer avec toutes les administrations centrales de l'Empire et des Etats Confédérés.

4° Le Colonel von Haeften jouira des mêmes prérogatives dans ses rapports avec les bureaux de presse et de renseignements de l'Armée et de la Marine, et dans ses relations avec toutes les autorités militaires de l'Empire.

5° Pour être sûrs de travailler dans le même sens, le Chef de la Presse et le Colonel von Haeften se concerteront sur les mesures en projet ou en cours de réalisation. Dans chaque cas d'espèce, ils régleront, par entente réciproque, la répartition du travail entre leurs services.

6° En principe, le Colonel von Haeften assistera aux réunions périodiques qui se tiennent chez moi, chez mon délégué, ou chez M. le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères. Il sera invité à toutes les conférences où les représentants des journaux recevront des informations politiques.

7° Les Administrations centrales civiles et bureaux de renseignements civils recevront connaissance, par les soins du Chef de la Presse, de toutes les directives données au Service de Propagande et d'Information. Cette communication leur sera faite dans la mesure réclamée par le concours qu'ils nous prêtent ou les nécessités de leur propre information.

Le Colonel von Haeften agira de même à l'égard des bureaux militaires.

8° Pendant toute la durée de la mission spéciale ainsi confiée au Chef de la Presse, les affaires de service seront expédiées à la Section des Renseignements des Affaires Etrangères par le fonctionnaire qui en aura la direction.

Signé : VON HERTLING.

CHAPITRE XIV

ATTITUDE RÉSERVÉE A L'ÉGARD DU PROJET RELATIF AU SUFFRAGE UNIVERSEL

TABLEAU DES DIFFÉRENTES PIÈCES

N°	N° de sortie.	Destinataire.	Analyse.
1	26-11-17	Ministre de l'Intérieur.	Rectification au sujet de la ques- tion du suffrage universel.
2	8-12-17	Ministre de l'Intérieur.	Situation grave de la politique in- térieure.
3	29-4-18	Quartier-Maitre Général.	Correspondance avec le Député Stresemann.

1.

G. Q. G., le 26-11-1917.

Le premier Quartier-Maitre Général.

AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Très Honorée Excellence,

Un député de Berlin m'a rapporté que le Ministre Doc-
teur Friedberg aurait affirmé, en présence d'autres députés,
que le Haut-Commandement avait déclaré que, « pour
empêcher la grève des munitions, il fallait que le suffrage
universel, égal pour tous, fût accepté de suite par la Chambre
des Députés, et la résistance de la Chambre des Seigneurs
brisée par l'intervention du Reichstag. »

Je ne puis malheureusement mettre en doute qu'on m'ait effectivement attribué ces propos, ou d'autres approchants : mon informateur s'en porte garant et est prêt, pour le prouver, à faire connaître son nom.

Votre Excellence sait mieux que personne que je ne me suis jamais exprimé dans ce sens ; le motif invoqué (la crainte d'une grève de munitions) n'existe pas, à mon avis. Je prie donc Votre Excellence de démentir formellement ces bruits. Je me permettrai, au surplus, de faire remarquer que j'ai toujours répété avec insistance, et à l'occasion même auprès de M. le Chancelier, que le Commandement en chef désirait expressément être, par principe, tenu en dehors de toute discussion de politique intérieure : personne n'est autorisé à se réclamer de lui ni dans un sens ni dans l'autre.

Je serais tout à fait reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien rappeler ce dernier point en faisant paraître le démenti.

Avec l'expression de ma très-haute considération, je suis, de Votre Excellence, le très dévoué,

Signé : LUDENDORFF.

Dès le 29-11-1917, je reçus une réponse du Ministre de l'Intérieur qui remettait entièrement cette affaire au point. Je répondis le 8-12-1918.

2.

G. Q. G., le 8-12-1917.

AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Je remercie très sincèrement Votre Excellence de sa lettre du 29-11. Je suis heureux que Votre Excellence et M. Friedberg veuillent bien réfuter les bruits en question. C'est le conseiller secret R. qui m'avait prévenu, dans la très louable intention d'empêcher que le G. Q. G. ne fût entraîné dans le conflit d'opinions que suscite la politique intérieure. J'espère, en révélant son nom, ne lui attirer aucun désagrément d'aucune sorte.

Et maintenant, puisque la correspondance échangée entre Votre Excellence et moi roulait sur la nécessité de tenir le Commandement Suprême à l'écart de la politique intérieure, je me permettrai de faire part à Votre Excellence personnellement de quelques remarques au sujet d'un point d'ordre général visé par votre lettre. Sa portée me paraît décisive. Que Votre Excellence ne me tienne pas rigueur de lui parler franc.

Votre Excellence laisse entrevoir que le refus d'accorder le suffrage universel, direct, égal pour tous et secret, pourrait provoquer des grèves importantes et par le fait nous faire « perdre la guerre ». En vue d'empêcher de pareilles grèves, les gouvernements devraient, le cas échéant, adhérer à une motion du Reichstag tendant à introduire d'autorité dans tous les Etats de l'Empire le mode d'élection qui existe pour le Reichstag.

Une pareille mesure n'aurait d'autre signification que de proclamer la banqueroute du Gouvernement. Mais, étant donné la situation, Votre Excellence estime que cette attitude lui est *imposée* si Elle veut éviter une catastrophe.

Je ne puis admettre qu'on en soit arrivé à être ainsi contraint et forcé.

A mon avis, le danger d'une grève générale ou de troubles graves n'existe pas. Tout d'abord, la propagande qui chercherait à provoquer de pareils actes de violence n'obtiendrait pas le succès que l'on redoute. En outre, la grande majorité du peuple a des idées trop raisonnables et des sentiments trop patriotiques. La première et la seule condition est que le Gouvernement reste ferme. Mais, de plus, ce serait faire injure aux chefs de la classe ouvrière que de leur attribuer de pareilles manœuvres de trahison envers le pays ; elles iraient d'ailleurs à l'encontre de leur propre intérêt, car une guerre perdue portera un coup extrêmement dur aux ouvriers. Sans la victoire, le travail allemand s'appauvrira fatalement. Les chefs des syndicats et autres associations, à qui j'ai parlé, l'ont reconnu. Toutefois, si nous en sommes réduits à cette extrémité, nous devons nous opposer par tous les moyens aux mouvements injustifiés.

J'estime donc que nous n'avons aucune espèce de raison de subordonner, en quoi que ce soit, notre politique intérieure à la crainte d'une grève générale. Nous devons plutôt donner à cette politique l'orientation exigée par le bien de tous. A ce sujet, Votre Excellence me permettra encore quelques remarques d'ordre général :

A mon point de vue, la guerre ne nous a vraiment donné aucun motif de « Démocratisation » ou de « Parlementarisation ». Ce qui se passe dans les pays ennemis de régime démocratique ne peut en aucune façon nous encourager à les imiter.

J'estime plutôt qu'une politique de faiblesse à l'égard de « l'esprit moderne » est extrêmement dangereuse. Elle ne peut avoir d'autres conséquences que de nous conduire à une catastrophe. L'Histoire le prouve, et aussi, dans une certaine mesure, le cours actuel de notre politique. Remettre à l'après guerre le rétablissement de l'autorité gouvernementale, autant vaut se leurrer d'une impossibilité. Je me permettrai de faire à Votre Excellence une confidence personnelle : c'est précisément en raison de son attitude complaisante à l'égard de la gauche que j'ai salué comme une délivrance le départ de l'ancien Chancelier von Bethmann Hollweg.

Notre politique doit dominer les partis et les *conduire*. Cette considération devra nous inspirer doublement en présence de la situation difficile où nous allons nous trouver après la guerre, au point de vue financier, économique et social. Comment le Gouvernement pourra-t-il résoudre ces problèmes s'il persiste à toujours céder et s'il penche toujours à gauche? Je ne le vois pas clairement.

Je sais que l'on dit de moi que je suis avant tout un adversaire des réformes politiques et sociales. Ce n'est pas vrai. J'ai soutenu, envers les administrations intéressées, la nécessité de réformes radicales dans les domaines de la politique sociale, du logement, de la colonisation, de l'assistance aux victimes de la guerre. Mais je considère, comme une erreur en politique, les prétendues « réformes » qui nous portent préjudice.

Voilà ce que j'ai cru ne pas devoir celer à Votre Excel-

lence. Toutefois ces considérations ne sont destinées qu'à Elle personnellement. Vis-à-vis des autres personnes, je m'en suis toujours tenu au principe que je n'ai pas à prendre position dans les affaires de politique intérieure. Cela s'applique surtout à la question électorale. Il est vrai que j'ai répondu, à tous ceux qui me demandaient si le Haut-Commandement redoutait une grève, qu'à mon avis un pareil danger était inexistant. Là, je ne pouvais me taire car, à l'inverse du droit de vote, il s'agissait d'une question du plus haut intérêt militaire.

Je reste, de Votre Excellence, le très dévoué,

Signé : LUDENDORFF.

3.

CORRESPONDANCE AVEC M. STRESEMANN,
DÉPUTÉ AU REICHSTAG.

Berlin, le 29 avril 1918.

A M. LE QUARTIER-MAÎTRE GÉNÉRAL LUDENDORFF,
GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Votre Excellence voudra-t-elle me permettre de lui exposer ci-dessous mes inquiétudes et ma manière de voir au sujet d'une question capitale pour l'avenir de notre politique, tant intérieure qu'extérieure ?

Dans les milieux du Reichstag et du Landtag, le bruit court qu'en cas de rejet du projet gouvernemental sur le suffrage universel égal pour tous, la dissolution de la Chambre prussienne ne serait pas prononcée parce que le G. Q. G. s'y oppose. On ajoute que le Haut-Commandement aurait déclaré que, du point de vue militaire, on ne pouvait, au cours de la guerre, tolérer une bataille électorale qui porterait atteinte à l'état des esprits au front. Les élections devraient par suite être différées jusqu'après la conclusion de la paix.

Votre Excellence ne s'étonnera pas de ce que ces

motifs, s'ils sont vraiment tels que je viens de les rapporter, ne soient pas partout appréciés objectivement. C'est pourquoi on colporte déjà la formule suivante, empreinte de l'esprit d'extrême-gauche : « Hindenburg et Ludendorff sont contre le suffrage universel » ; et cette boutade est de nature à ébranler profondément la volonté de vaincre de la nation.

Que Votre Excellence me permette d'examiner objectivement les arguments qui, du point de vue du Haut-Commandement, doivent militer contre une campagne électorale en temps de guerre. Je ne méconnais pas qu'une telle campagne ne puisse provoquer des secousses très désagréables et, pour ma part, j'ai exprimé, il y a peu de temps, l'espoir d'une entente entre le Gouvernement et les partis, car seuls MM. Lloyd George et Clemenceau pourraient se réjouir de cette bataille électorale. Mais si, comme il est à craindre, cette entente ne pouvait se réaliser, je supplie qu'on ne perde pas de vue que le malaise causé par l'échec du suffrage universel pèsera sur le moral du pays jusqu'au dernier jour de la guerre. Actuellement tous les yeux sont fixés sur les buts de guerre ; la majorité du 19 juillet s'est effondrée devant le sursaut d'énergie d'une population allemande confiante dans la victoire ; mais le rejet du suffrage universel remplacerait du premier coup cette plate-forme politique au premier plan : la majorité du 19 juillet s'en trouverait renforcée. Le « Berliner Tageblatt », le « Vorwärts », la « Germania » de M. Erzberger, ne pourraient souhaiter de plus beau triomphe que de voir la question électorale dominer jusqu'à la fin de la guerre la vie intérieure de l'Allemagne, et tous les partis qui se sont prononcés en bloc pour le suffrage universel, entre autres le parti national-libéral, serrer les rangs autour de cette majorité du 19 juillet. Or, ce qu'il importe aujourd'hui, c'est de faire disparaître de l'ordre du jour le projet de loi électorale, afin de préparer et de réaliser l'union de toutes les forces morales de la nation en vue de la victoire finale et de l'épanouissement d'une plus grande Allemagne ; du même coup, M. Scheidemann, avec sa politique du *statu*

quo, serait relégué dans son isolement des premières années de la guerre. Mais je ne saurais trop le répéter, rien ne pourrait mieux empêcher les événements de se développer dans ce sens que la nervosité provoquée par le fait qu'en renvoyant à plus tard les décisions nécessaires, on aura fait échec à la loi sur le suffrage universel.

Pour si peu désirable que soit une campagne électorale en raison de ses répercussions à l'étranger, il est néanmoins hors de doute qu'elle serait relativement très courte et calme. En somme, avec le système de votation dit « des trois classes », les élections prussiennes n'ont jamais soulevé de grande émotion. Dans toutes les circonscriptions où, jusqu'ici, des partisans du suffrage universel se sont présentés les uns contre les autres, la tranquillité publique ne serait pas troublée : il ne saurait donc y être question de lutte électorale. En définitive, la bataille se limiterait aux 75 circonscriptions environ, où la décision dépend d'un très petit nombre de voix. Après quatre semaines de vive campagne de presse, le calme reviendrait et nous pourrions alors concentrer nos efforts pour réveiller chez le peuple la volonté de vaincre ; nous aurions le champ libre pour nous occuper de la politique extérieure.

Je compte parmi ceux qui, dans des centaines de réunions, se sont énergiquement prononcés en faveur de l'autorité absolue du Commandement en Chef. C'est à ce titre surtout que je me permettrai de mettre, avec la dernière insistance, la Direction Suprême de l'armée en garde contre toute ingérence dans la politique intérieure. Sans distinction de partis, le peuple de 70 millions d'Allemands a communiqué dans un même sentiment de confiance à l'égard du Commandement en Chef. Tous les efforts isolés tentés pour ébranler cette confiance étaient a priori voués à un échec. Mais si l'on vient à apprendre, dans toutes les sphères de l'opinion publique, que le Haut-Commandement s'oppose à la dissolution du Landtag, il ne sera que trop facile aux démagogues, socialistes ou autres, d'affirmer formellement que le G. Q. G. s'est posé en défenseur du parti conservateur, et a mené à ses côtés

le combat contre l'établissement du suffrage universel. Je vous demande de vouloir bien mesurer la répercussion qu'aurait pareille assertion, et de tenir surtout compte de cette circonstance qu'il n'existe actuellement dans les Etats du Sud aucun adversaire du suffrage universel, et que 85 p. 100 des électeurs prussiens se placent sur le terrain de la réforme électorale. Pour toutes les grandes questions de politique extérieure où la voix du Commandement en chef a une importance décisive, la confiance accordée jusqu'ici au G. Q. G. serait ébranlée : on assurerait ainsi le succès des partisans d'une paix de renonciation.

Je supplie Votre Excellence de ne pas me tenir rigueur de lui avoir exposé mes inquiétudes en toute franchise. Durant les différentes phases de cette guerre mondiale, j'ai, dans le pays, défendu de toutes mes forces les idées du Grand Quartier Général : il n'est donc pas possible de se méprendre sur mon attitude. Raison de plus pour considérer que mon devoir est d'élever la voix et de donner l'alarme. Ce faisant, je me dégagerai tout au moins de la responsabilité que, par mon silence, je pourrais encourir si le Haut-Commandement voyait se déchaîner contre lui des forces qui, jusqu'ici, s'imposaient volontiers silence, sous l'empire de la foi sans bornes que le peuple entier avait placée en lui.

Avec l'expression de ma haute considération, je suis, de
Votre Excellence, le très dévoué,

Signé : STRESEMANN.

RÉPONSE

Très honoré Monsieur Stresemann,

J'ai reçu votre longue lettre et vous exprime ma reconnaissance pour la franchise et l'esprit de clarté dont elle témoigne.

Vous savez que je n'ai d'autre pensée que la victoire finale : je ne fais connaître au Gouvernement mon opinion

sur les questions de politique intérieure, pour autant qu'elles exigent mon intervention, que si j'estime qu'elles importent au succès définitif. Cette considération seule inspire mes faits et gestes.

Avec mes cordiales salutations,

Signé : LUDENDORFF.

ANNEXE

*Loi sur le Service auxiliaire patriotique (1)
du 5 décembre 1916 (Reichsgesetzblatt, page 1333).*

Nous, Guillaume, par la grâce de Dieu, Empereur allemand, Roi de Prusse, etc...

Au nom de l'Empire, après avoir obtenu l'assentiment du Bundesrat et du Reichstag, prescrivons ce qui suit :

§ 1.

Tout Allemand du sexe masculin, de dix-sept ans accomplis à soixante ans accomplis, est assujetti au service auxiliaire patriotique durant la guerre, à condition toutefois qu'il n'appartienne pas au service armé.

§ 2.

Sont considérées comme faisant partie du Service auxiliaire toutes personnes employées dans les administrations, les services administratifs, dans l'industrie de guerre, l'agriculture, les forêts, dans les soins à donner aux malades, dans les organismes de toute nature de l'Economie de guerre, ou dans toutes autres professions ou exploitations qui présentent directement ou indirectement une importance pour la guerre, dans la mesure toutefois où le nombre de ces personnes ne dépasse pas les besoins.

(1) Le texte de cette loi ne se trouve pas parmi les documents publiés par le Général Ludendorff. Mais comme il en est fait souvent mention, il a paru intéressant d'en donner une traduction. Cette loi est d'ailleurs, elle aussi, intéressante au point de vue documentaire. (N. du T.)

Les assujettis au Service auxiliaire qui, avant le 1^{er} Août 1916, étaient employés dans une exploitation agricole ou forestière, ne peuvent en être retirés en vue de les faire passer dans un autre emploi du Service auxiliaire.

§ 3.

La direction du Service auxiliaire patriotique appartient à l'Office de Guerre organisé au Ministère de la Guerre de Prusse.

§ 4.

La question de savoir si et dans quelle mesure le nombre des personnes employées dans une administration dépasse les besoins est décidée par le service central compétent de l'Empire ou de l'Etat Confédéré intéressé, d'accord avec l'Office de Guerre. Lorsqu'il s'agit de déterminer, d'une part, ce qui doit être considéré comme organe administratif et, d'autre part, si et dans quelle mesure le personnel employé dans un tel organe est supérieur au besoin, la décision appartient à l'Office de Guerre, après entente avec l'administration compétente de l'Empire ou de l'Etat Confédéré.

Au surplus, lorsqu'il s'agit de déterminer si et dans quelle mesure une profession ou une exploitation présente de l'importance dans le sens du § 2, de même que de fixer si et dans quelle mesure le nombre des personnes travaillant dans un métier, une organisation ou une exploitation dépasse les besoins, la décision appartient à des Commissions qui seront créées soit pour l'ensemble de chaque région de Corps d'Armée, soit pour des subdivisions de Région.

§ 5.

Chaque Commission (§ 4 2^e alinéa) se compose d'un Officier président, de deux fonctionnaires supérieurs de l'Etat dont l'un doit appartenir à l'inspection du travail, enfin de deux représentants des employeurs et de deux représentants des employés. L'Office de Guerre désigne l'offi-

cier de même que les représentants des employeurs et des employés. En Bavière, en Saxe et en Wurtemberg, ce soin appartient au Ministère de la Guerre, à qui, dans ces états, incombe l'exécution de la loi, d'accord avec l'Office de Guerre. Les hauts fonctionnaires de l'Etat sont désignés par l'administration centrale de l'Etat Confédéré intéressé ou par une administration particulière qu'elle désignera. Si une Région de Corps d'Armée s'étend sur le territoire de plusieurs Etats Confédérés, les fonctionnaires membres de la Commission sont désignés par les administrations compétentes de ces Etats Confédérés; dans les décisions de la commission interviennent les fonctionnaires de l'Etat Confédéré de qui relève l'exploitation, l'organisation ou le patron.

§ 6.

Appel de la sentence de la Commission visée par le § 4, alinéa 2 peut être fait à la Commission centrale à créer par l'Office de Guerre. Celle-ci se composera de deux officiers de l'Office de Guerre, dont l'un aura la présidence, de deux fonctionnaires nommés par le Chancelier d'Empire, et d'un fonctionnaire nommé par l'administration centrale de l'Etat Confédéré à qui appartient l'exploitation, la société ou le patron, enfin d'un représentant des employeurs et d'un représentant des employés : la désignation de ces représentants a lieu conformément au § 5 (2^e phrase). Si les intérêts de la Marine entrent en jeu, l'un des Officiers sera désigné par l'Office de la Marine. En cas d'appel des décisions prises par les Commissions bavaroises, saxonnes ou wurtembergeoises, l'un des officiers sera désigné par le Ministère de la Guerre de l'Etat Confédéré intéressé.

§ 7.

Les assujettis au Service auxiliaire qui ne sont pas employés dans le sens du § 2 peuvent en tout temps être appelés dans le Service auxiliaire patriotique.

Ordinairement cet appel se traduit d'abord par une invitation à se présenter volontairement émanant de l'Office de

Guerre, ou d'un bureau à désigner par l'intermédiaire de de l'administration centrale des Etats Confédérés. S'il n'est pas répondu dans une mesure suffisante à cette invitation, les assujettis au service auxiliaire seront appelés par ordre individuel et écrit émanant d'une Commission qui, en règle générale, sera constituée dans chaque district de commission de recrutement, et se composera d'un officier président, d'un fonctionnaire supérieur, de deux représentants des employeurs et de deux représentants des employés. En cas de partage égal des voix, la voix du président entraîne la décision. La désignation de l'Officier et des représentants des employeurs et employés se fait dans la forme indiquée au § 5, phrase 2; l'administration centrale des Etats Confédérés, ou une administration désignée par elle, nomme le fonctionnaire supérieur.

Quiconque a été touché par un ordre spécial écrit doit chercher du travail dans les services ou exploitations énumérés au § 2. Si, dans les deux semaines qui suivent la remise de l'ordre, un emploi n'a pas été trouvé, la Commission prononce l'affectation à un emploi.

La Commission formée auprès de chaque Commandement de Région (§ 4, alinéa 2) prononce en cas de réclamation contre l'affectation d'office à un emploi. La réclamation ne peut avoir pour effet d'ajourner l'exécution de l'ordre.

§ 8.

En prononçant l'affectation à un emploi, on tiendra compte autant que possible de l'âge, de la situation de famille, de la résidence, de l'état de santé et en outre des fonctions remplies antérieurement par l'assujetti au Service auxiliaire; de même on devra examiner si le salaire prévu permet à l'intéressé de s'entretenir suffisamment, lui et les personnes de sa famille qu'il a à sa charge.

§ 9.

Personne ne peut accepter dans un emploi un auxiliaire qui occupe déjà un poste dans l'une des branches énumé-

rées au § 2, ou l'a occupé dans les deux dernières semaines, à moins que cet auxiliaire ne présente un certificat de son dernier employeur, justifiant qu'il a quitté sa place avec l'assentiment de celui-ci.

Si l'employeur refuse de fournir le certificat, l'auxiliaire peut adresser une réclamation à une commission qui, en principe, sera créée dans chaque district de commission de recrutement et sera composée d'un délégué de l'Office de Guerre, président, de trois représentants des employeurs et de trois représentants des ouvriers ou employés. De ces représentants, deux de chaque sorte sont permanents ; les autres seront choisis dans le groupe professionnel auquel appartient l'auxiliaire intéressé. Si la commission reconnaît, après examen du cas, qu'il y avait une raison sérieuse pour que l'auxiliaire quitte son emploi, elle établit un certificat qui remplace celui de l'employeur et a la même valeur.

On doit en particulier considérer comme « raison sérieuse » une amélioration convenable des conditions du travail dans le Service auxiliaire patriotique.

§ 10.

Les instructions relatives à la procédure dans les commissions prévues au § 4 alinéa 2, au § 7 alinéa 2, au § 9 alinéa 2, sont données par l'Office de Guerre.

Pour la désignation par l'Office de Guerre des représentants des employeurs et des employés dans les commissions (§§ 5 6, § 7 alinéa 2, § 9 alinéa 2) des listes de proposition des organisations économiques d'employeurs et d'ouvriers ou employés seront demandées.

S'il existe déjà des commissions similaires (commissions de guerre, etc.) susceptibles d'assumer les fonctions des commissions énumérées au § 9, elles peuvent remplacer ces dernières avec l'assentiment de l'Office de Guerre.

§ 11.

Dans toutes les exploitations travaillant pour le service auxiliaire patriotique, auxquelles s'applique le titre VII du

code industriel, et où, en règle générale, on emploie au moins cinquante ouvriers, des comités permanents d'ouvriers doivent exister.

Si, dans ces exploitations, des comités permanents d'ouvriers n'existent pas, conformément au § 134 du code industriel ou en exécution de la loi sur les mines, il en sera créé. Les membres de ces comités sont élus, par vote direct et secret, d'après les principes du scrutin proportionnel, par les ouvriers majeurs de l'usine ou de sa succursale. Le détail est fixé par l'administration centrale de l'Etat Confédéré intéressé.

D'après les mêmes principes et avec les mêmes attributions, seront constituées, dans les exploitations du genre de celles décrites à l'alinéa 1, et ayant plus de cinquante employés ou ouvriers pour lesquels l'assurance est obligatoire conformément à la loi sur l'assurance des employés, des commissions d'employés spéciales pour ces derniers.

§ 12.

Il appartient au comité d'ouvriers d'aider à la bonne entente à l'intérieur du personnel ouvrier de l'exploitation, ainsi qu'entre patrons et ouvriers. Il doit faire connaître les propositions, désirs et réclamations du personnel ouvrier, ayant trait à l'organisation de l'exploitation, aux questions de salaire et autres, et enfin aux organisations de bienfaisance : il donne son avis.

Sur demande du quart au moins des membres du comité, celui-ci doit se réunir et l'objet à discuter doit être mis à l'ordre du jour.

§ 13.

Si dans une exploitation du genre de celles indiquées au § 11, l'accord ne peut se faire entre le comité et les patrons, dans les discussions relatives aux salaires ou autres conditions du travail, et si les deux parties n'en appellent pas à l'arbitrage d'un tribunal industriel ou minier, d'un tribunal arbitral de corps de métier ou d'un tribunal de commerce, l'une quelconque des parties peut prendre la com-

mission désignée au § 9 al. 2., comme commission d'arbitrage. Dans ce cas, les par. 66, 68 à 73 de la loi sur les tribunaux industriels trouvent leur application, sous réserve qu'un jugement sera rendu même si l'une des deux parties fait défaut, et que les personnes qui auront eu à connaître de l'affaire en litige, soit comme employeur soit comme membre d'une association d'employés, ne pourront intervenir au jugement.

Si, dans une exploitation qui travaille pour le service civil, et pour laquelle le Titre VII du Code industriel est applicable, il n'existe pas de comité permanent d'ouvriers, conformément au code industriel ou à la loi minière ou à l'Art. 11 (alinéa 2 ou alinéa 3) de la présente loi, on peut, en cas de désaccord entre patrons et ouvriers sur les questions de salaires ou autres conditions du travail, prendre comme arbitre la commission décrite au § 9, alinéa 2; il en est de même pour les exploitations agricoles. Les prescriptions de l'alinéa 1 du présent article (2^e phrase) sont applicables à ce cas.

Si l'employeur ne se soumet pas à l'arbitrage, le certificat justifiant la cessation du travail (§ 9) sera délivré, sur leur demande, aux ouvriers figurant comme parties au procès. Si les ouvriers ne se soumettent pas à l'arbitrage, le certificat peut leur être refusé pour le motif qui sert de base à l'arbitrage.

§ 14.

On ne peut restreindre, pour les personnes employées dans le service auxiliaire, l'exercice du droit d'association et de réunion que leur concède la loi.

§ 15.

En ce qui concerne les établissements industriels de l'armée et de la marine, les autorités compétentes établiront des règlements en conformité avec les § 11 à 13 ci-dessus.

§ 17.

Doivent être fournis tous renseignements réclamés

par avis rendu public ou par demande directe de l'Office de Guerre ou des commissions, au sujet des questions de travail ou d'emploi à l'usine, ou des conditions de salaire et d'exploitation.

L'Office de Guerre a qualité pour faire inspecter l'exploitation par un délégué.

§ 18.

Est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à un an, et d'une amende pouvant s'élever à dix mille marks, ou de l'une de ces deux peines, ou de la détention :

1° Celui qui ne se conforme pas à l'ordre donné par application du § 7 al. 3 et l'affectant à un travail, ou qui se refuse obstinément sans motif urgent à accomplir le travail qui lui est assigné ;

2° celui qui emploie un ouvrier contrairement à ce qui est prescrit au § 9. al. 1 ;

3° celui qui ne fournit pas dans les délais fixés les renseignements prévus au § 17, ou qui, en donnant ces renseignements, fait des déclarations contraires à la vérité ou incomplètes.

§ 19.

Le Bundesrat est chargé d'édicter les prescriptions nécessaires à l'exécution de la présente loi ; les règlements généraux doivent recevoir l'approbation d'une commission de 15 membres que le Reichstag choisira dans son sein.

L'Office de Guerre a l'obligation de tenir cette commission au courant de tous événements importants, de lui fournir, sur demande, tous renseignements, de recevoir ses propositions, et de réclamer son avis avant de publier des prescriptions importantes d'ordre général.

La commission est autorisée à se réunir entre les sessions du Reichstag.

Le Bundesrat pourra prévoir, pour les contraventions aux prescriptions d'exécution de la loi, un emprisonnement pouvant aller jusqu'à un an et une amende pouvant

s'élever à dix mille marks, ou l'une des deux peines, ou la détention.

§ 20.

La loi entrera en vigueur du jour de sa publication. Le Bundesrat fixera la date où elle cessera d'être en vigueur ; s'il ne fait pas usage de ce droit dans le délai d'un mois après la conclusion de la paix avec les grandes puissances européennes, la loi cessera d'avoir son effet.

En foi de quoi, nous avons apposé notre seing et scellé du sceau impérial.

Au G. Q. G. le 5 décembre 1916.

GUILLAUME.

BETHMANN-HOLLWEG.

TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME

PRÉFACE.	VII
AVANT-PROPOS.	XXI
CHAPITRE PREMIER. — LE TRAVAIL DU TEMPS DE PAIX EN VUE DU RENFORCEMENT DE LA PUISSANCE MILI- TAIRE ALLEMANDE	23
— II. — LA LOI DU SERVICE AUXILIAIRE; QUESTION; RELATIVES AUX RENFORTS; QUESTIONS OUVRIÈRES	102
— III. — QUESTIONS FINANCIÈRES; SALAIRES ET BÉNÉ- FICES DE GUERRE	206
— IV. — ÉCONOMIE DE GUERRE; QUESTIONS DE PRO- DUCTION	236
— V. — CHARBON. — TRANSPORTS	266
— VI. — ALIMENTATION	290
— VII. — AGRICULTURE.	296
— VIII. — AZOTE.	305
— IX. — SÉCHAGE D'ALIMENTS.	315
— X. — CONSTRUCTION DE NAVIRES DE COMMERCE	317
— XI. — POLITIQUE SOCIALE. — ASSISTANCE AUX COMBATTANTS	320
— XII. — DIRECTIVES CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT PA- TRIOTIQUE DANS LA TROUPE	398
— XIII. — EXTRAIT DES ARCHIVES DU SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION.	414
— XIV. — ATTITUDE RÉSERVÉE A L'ÉGARD DU PROJET RELATIF AU SUFFRAGE UNIVERSEL.	427
ANNEXE. — LOI SUR LE SERVICE AUXILIAIRE PATRIOTIQUE	436



PAYOT & C^{ie}, 106, Boulevard Saint-Germain, PARIS

ERICH LUDENDORFF

PREMIER QUARTIER-MAÎTRE GÉNÉRAL DES ARMÉES ALLEMANDES

SOUVENIRS DE GUERRE

PRÉFACE DU GÉNÉRAL BUAT

CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE

Deux vol. in-8 ornés de 46 cartes, ensemble 40 fr.

Par l'étendue de ses vues comme par l'autorité de son auteur, ce livre est de beaucoup l'œuvre la plus considérable qui ait paru jusqu'ici sur la guerre.

(*Le Times.*)

On ne trouve dans ce livre ni dissertations, ni discours, mais le défilé rapide des campagnes du front ou de l'intérieur ; la même main puissante, qui lançait naguère les bataillons à l'assaut, fait courir à travers ces pages tous les épisodes de la grande guerre... Il n'est pas probablement dans toute l'Allemagne un seul homme qui ait suivi les événements de la guerre, surtout pendant les deux dernières années, de si haut et de si près.

(*Les Études.*)

Si le militarisme allemand devait être incarné dans un homme, si l'on voulait synthétiser son œuvre et son esprit dans un nom véritablement symbolique, bien plus qu'en celui du Kaiser et du Kronprinz, ils devaient l'être en celui du quartier-maître général Erich Ludendorff.

(*La Revue Mondiale.*)

Les *Souvenirs de Guerre* de Ludendorff ont un intérêt de premier ordre, autant par la personnalité de celui qui les a rédigés que par les lumières qu'on y trouve sur les méthodes qu'ont suivies les grands chefs allemands pendant la guerre, sur les espoirs que le peuple allemand a gardés pendant de longs mois, sur les causes enfin qui ont précipité la débâcle germanique.

(*Larousse Mensuel illustré.*)

Ludendorff eut en réalité entre les mains les destinées de l'Allemagne ; il fut le maître, le dictateur militaire. Ses *Souvenirs de Guerre* sont donc plus que des souvenirs : un plaidoyer pour soi-même, une défense du parti qu'il représente, un essai de condamnation des gouvernements successifs de son pays de 1914 à 1918, un acte de foi en la restauration prochaine de la grande Allemagne.

(*La Revue des Deux Mondes.*)

PAYOT & C^{ie}, 106, Boulevard Saint-Germain, PARIS

GÉNÉRAL BUAT

CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE

LU DENDORFF

(Ouvrage couronné par l'Académie française)

Un vol. in-16 orné d'un portrait en frontispice 6 fr.

Le général Buat nous fait connaître Ludendorff, en mettant en relief, d'une manière saisissante, la figure puissante et foncièrement allemande du plus acharné de nos ennemis, vaincu et terrassé par les armées alliées conduites à la française par le maréchal Foch. Son livre, d'un grand intérêt, est un enseignement.

Général DE LACROIX (*Le Temps*).

Le *Ludendorff* du Général Buat est une sorte d'introduction aux *Souvenirs de Guerre* du premier quartier-maître général des armées allemandes. On y analyse l'homme, le rôle de tout premier rang qu'il n'a cessé de tenir, ainsi que les manœuvres qu'il a conduites, avec des fortunes diverses, sur les fronts de Pologne et de France. C'est là le sujet d'une étude passionnante pour nous, car notre curiosité est vive de connaître la pensée du Grand Quartier Général allemand à tous les tournants de cette guerre, d'en suivre les fluctuations, d'assister aux chocs d'idées des Excellences chargées de sa direction et de saisir enfin le caractère dominant du soldat qui fut, en dernier lieu, l'animateur de cette formidable entreprise et qui en régla les dernières convulsions.

(*Le Mercure de France*.)

Ce volume complète fort heureusement la grande publication documentaire des *Mémoires* de Ludendorff. Il est fondé sur ces mêmes souvenirs dont l'essentiel est ici recueilli, ordonné et éclairé par des explications et des commentaires suggestifs. La physionomie et le rôle de cette personnalité, un peu obscure pour nous et en réalité assez mal connue, y sont étudiées et ses manœuvres militaires ou sa doctrine de guerre y sont examinées et critiquées avec une compétence que le nom de l'auteur suffit à garantir.

(*Le Correspondant*.)

Ce livre est d'un passionnant intérêt. On y voit, au naturel, un des produits de l'éducation militaire allemande, qui prend l'enfant à peine au sortir du berceau et le conduit, par la voie de l'Académie de guerre et du Grand Etat-Major, jusqu'au sommet de la hiérarchie : Ludendorff en est le type accompli.

(*La Revue d'Artillerie*.)

DANS LA MEME COLLECTION :

G. CLEMENCEAU

La France devant l'Allemagne

Un vol. in-8 7 fr. 50

C'est toute la pensée française que M. G. Clemenceau exprime dans cet ouvrage en homme d'Etat, en philosophe, en patriote. *(La Nouvelle Revue.)*

ANDRÉ TARDIEU

LA PAIX

Préface de GEORGES CLEMENCEAU

Un vol. in-8 12 fr.

«... Les commodités de la politique ont propagé dans le public la légende du plus formidable allié qu'enregistre l'histoire du monde, improvisé, bâclé par quatre hommes faillibles et mal informés, racontée dans une chambre noire, dictant au monde la loi de leur fantaisie. A cette légende, il est temps d'opposer les faits.»
ANDRÉ TARDIEU.

SIR GEORGE ARTHUR

Kitchener et la Guerre

(1914-1916)

Préfaces de M. Raymond POINCARÉ,
du Maréchal JOFFRE et du Maréchal HAIG

Edition française avec une biographie de Lord Kitchener par Louis-Paul ALAUX

Un vol. in-8 orné d'un frontispice, de 2 cartes, etc. 10 fr.

Quelle a été dès le début des hostilités la clairvoyance de Kitchener ; quelle fut l'importance de son rôle dans la conduite générale et l'orientation de la guerre ; c'est ce que nous racontons dans le détail, avec une richesse exceptionnelle d'informations, le livre passionnant de Sir George Arthur, qui fut l'intime du maréchal et son collaborateur de tous les instants au War Office. *(La Revue des Deux Mondes.)*

GÉNÉRAL VON KUHL

Ex-chef d'Etat-Major de la 1^{re} armée allemande

Le Grand Etat-Major allemand avant et pendant la guerre mondiale

Analyse et traduction par le Général DOUCHY

Ex-chef d'Etat-Major de la 8^e armée

Un vol. in-8 orné de 4 cartes 6 fr.

Chef d'état-major de von Kluck, puis de Rupprecht de Bavière, von Kuhl essaie de défendre l'œuvre du G.Q.G. allemand contre les attaques que ne lui a pas ménagées la presse militaire d'outre-Rhin. Evidemment l'étude est trop partielle pour ne pas être sujette à caution. Mais les commentaires du Général Douchy, qui nous la présente, remettent les choses au point et en font une œuvre très vivante et du plus vif intérêt. *(Le Figaro.)*

AMIRAL VICOMTE JELlicOE DE SCAPA

La Grande Flotte (1914-1916)

Sa création, son développement et son œuvre

Traduit par René LEVAIQUE, lieutenant de vaisseau
et Maurice ALLAIN, commissaire-interprète de la marine

Annoté par le Service historique de l'Etat-Major de la Marine française

In-8 avec nombreux diagrammes et tableaux dans le texte 20 fr.

... L'ouvrage le plus important qui ait paru jusqu'à présent sur les opérations maritimes de la guerre. L'Amiral Jellicoe commence par une étude de l'organisation et du développement de La Grande Flotte et de ses bases après l'ouverture des hostilités. Puis vient le récit des épisodes de la guerre navale : combat du Dogger Bank, lutte contre les sous-marins allemands, tentatives pour engager le combat avec l'ennemi, bataille du Jutland, etc. Le Livre se termine par les conclusions tactiques qu'a tirées de son expérience l'ancien commandant de La Grande Flotte. *(La Revue de France.)*



BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY



3 1197 21704 0721

